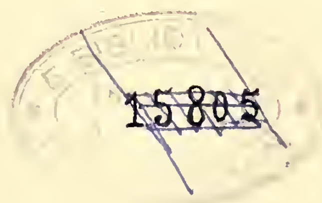






HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, prieur d'Argenteüil, cy-devant sous-precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME TROISIE'ME.

Depuis l'an 313. jusques à l'an 361.



A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DCC XIII.

Avec Privilege du Roy & Approbation des Docteurs.

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE DIXIE'ME.

SOMMAIRE

LIVRE ONZIE'ME.

I. CONvocation du concile de Nicée. II. S. Paphnuce & S. Spyridion. III. S. Jacques de Nisibe. IV. Autres évêques illustres. V. Legats du pape. VI. Evêques Ariens. VII. Conversion d'un Philosophe. VIII. Memoires contre les évêques. IX Conference des évêques. X. Seance publique du concile. XI. Examen de la doctrine d'Arius. XII. Necessité du terme de consubstantiel. XIII. Symbole de Nicée. XIV. Decret sur la pâque. XV. Decret touchant les Meleciens. XVI. Canons de Nicée. XVII. Celibat. Remontrance de S. Paphnuce, XVIII. Autres canons pour le clergé. XIX. Ordination & jurisdiction des évêques. XX. Privileges des grands sieges. XXI. Cnnons pour la penitence. XXII. Canons pour les Novatiens & les Paulianistes. XXIII. Lettre synodale. XXIV. Lettre de l'empereur pour l'execution du concile. XXV. Conclusion du concile. XXVI. Lettre d'Eusebe de Cesarée. XXVII. Exil d'Eusebe de Nicomedie. XXVIII. Conduite de S. Alexandre avec Melece. XXIX. S. Athanase évêque d'Alexandrie. XXX. S. Gregoire de Nazianze le pere. XXXI. Loix de Constantin. XXXII. Invention de la croix par sainte Helene. XXXIII. Constantin s'applique à ruiner l'idolâtrie. XXXIV. Eglise au chesne de Mambré. XXXV. Histoire du comte Joseph. XXXVI. Nouvelles églises à Rome & ailleurs. XXXVII. Conversion de païens. XXXVIII. Mission de Frumentius. XXXIX. Conversion des Iberiens. XL. Rappel d'Arius & d'Eusebe de Nicomedie. XLI. S. Antoine vient à Alexandrie. XLII. Calomnies contre S. Athanase. XLIII. Deposition de S. Eustathe d'Antioche. XLIV. Fondation de Constantinople. XLV. Eglises de C. P. XLVI. Loix contre les heretiques. Circoncellions. XLVII. Calomnies contre S. Athanase. Arsene. XLVIII. Concile de Tyr. XLIX. Accusations contre S. Athanase. Ischyras. L. Deputation dans la Mareote. LI. Continuation du Concile de Tyr. Arsene. LII. Information dans la Mareote. Protestation. LIII. Fin du concile de Tyr. LIV. Dedicace de l'église du S. Sepulchre. LV. Concile de Jerusalem où Arius est reçû. LVI. Plainte de saint Athanase à l'empereur & son exil. LVII. Concile de C. P. Marcel d'Ancyre deposé. LVIII. Mort d'A-

LIVRE DOUZIE'ME.

Alexandrie. LIV. *Retractation d'Vrſace & de Valens.*

LIVRE TREIZIE'ME.

I. MOrt de Conſtant, Magnence, Vetranion, Nepotien empereurs. II. Siege de Niſibe. S. Jacques. III Depoſition de Vetranion. IV. Gallus Ceſar. V. Croix miraculeuſe. VI. Concile de Sirmium. Photin dépoſé. VII. Magnence vaincu à Murſe. VIII. Martyre de S. Paul de C. P. IX. Calomnies contre S. Athanaſe. X. Libere pape. Concile d'Arles. XI. Lettre de l'empereur à S. Athanaſe par Montan. XII. Lettre de S. Athanaſe à Draconce. XIII. Grande apologie de S. Athanaſe. XIV. Libere demande un concile. XV. Mort du Ceſar Gallus. XVI. Apoſtaſie de Julien. XVII. Concile de Milan. 355. XVIII. Euſebe Denis & Lucifer exilez. XIX. Libere perſecuté. XX. Libere à Milan devant l'empereur. XXI. Libere exilé. Felix antipape. XXII. Oſius perſecuté. Sa lettre. XXIII. Perſecution generale. XXIV. Commencemens de S. Gregoire de Naziance & de S. Baſile. XXV. Julien fait Ceſar. XXVI. Perſecution contre S. Athanaſe. XXVII. Lettre de S. Athanaſe aux évêques d'Egypte. XXVIII. Violences de Syrien. XXIX. Proteſtation du peuple d'Alexandrie. XXX. Violences d'Heraclius. XXXI. Intruſion de George à Alexandrie. XXXII. Perſecution à Alexandrie. XXXIII. Evêques d'Egypte chaſſez. XXXIV. Evêques intrus. XXXV. S. Athanaſe au deſert. XXXVI. Mort de S. Antoine. XXXVII. S. Hilarion en Egypte. XXXVIII. Diſciples de S. Antoine. XXXIX. Apologie de S. Athanaſe à Conſtantius. XL. Suite de l'apologie. XLI. Souffrances de S. Euſebe de Verceil. XLII. Exil de S. Hilaire. XLIII. Violences de Macedonius à C. P. XLIV. Conſtantius à Rome. XLV. Seconde formule de Sirmium. Cheute d'Oſius. XLVI. Cheute du pape Libere. XLVII. Lettre de S. Athanaſe aux ſolitaires. XLVIII. Dépoſition de S. Cyrille de Jeruſalem. XLIX. Lettres des évêques de Gaule à S. Hilaire. L. Traité de S. Phebade d'Agen.

LIVRE QUATORZIE'ME.

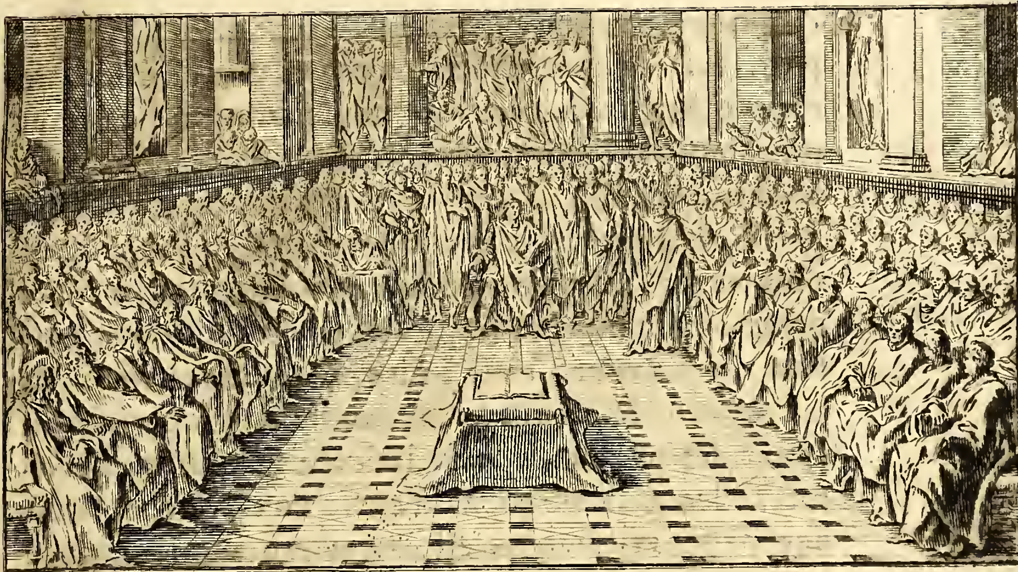
APPROBATION DES DOCTEURS.

Rien n'est plus glorieux à l'église que de faire voir son établissement, les combats des martyrs, & les ouvrages des peres qui ont soutenu sa doctrine. C'est ce qu'on trouvera dans cette histoire des premiers siecles: où sans faire de longues dissertations, ni des reflexions trop frequentes : sans y mêler des faits étrangers, on represente les plus precieux monumens de l'antiquité ecclesiastique. La lecture de cet ouvrage servira à l'édification de la foi & des mœurs; & les fidelles seront animez en voïant les triomphes de leurs peres. A Paris le 23. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de nôtre Hostel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut; Pierre Aubouin, & Pierre Emery Syndics de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de nôtre bonne Ville de Paris, nous ayant fait exposer, qu'ils desireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Histoire Ecclesiastique*, par le Sieur Abbé Fleury, ci-devant Sous-Precepteur de nos tres-chers Petits-Fils les Roy d'Espagne, Ducs de Bourgogne & de Berri, s'il nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires: Nous avons permis & permettons par ces Presentes ausdits Auboüin & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme marge, caractere & autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre, & faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles puissent être, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obeïssance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de 1500. livres d'amende contre chacun des contrevenans; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers ausdits Exposans, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression sera faite dans nôtre Roïaume & non ailleurs; & ce en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre trés-cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir lesdits Exposans; ou leurs ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier, ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autres permissions, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le 26. Janvier l'an de grace 1705. & de nôtre Regne le soixante-deuxiéme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, LE COMTE.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, No 308. pag. 412. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris, le 27. Janvier mil sept cens cinq .Signé, *P. EMERY, Syndic.*



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE DIXIE'ME.



I. Liberté de l'église.

LES Chrétiens se voïant en liberté aprés tant de persecutions, regardoient avec étonnement les merveilles de la puissance divine ; & une sainte joïe éclatoit sur leurs visages. A la place des églises ruinées on en bâtissoit par tout de nouvelles plus grandes & plus belles. Leurs dédicaces étoient des fêtes magnifiques : les évêques s'y assembloient en grand nombre, les peuples y ac-

Eus. x. hist. c. 1. 2.

Ibid. c. 3.

couroient en foule, tout âge, tout ſexe y prenoit part. La rencontre des parens & des amis qui ſe trouvoient aprés une longue ſeparation, rendoit plus ſenſible l'union des membres de l'égliſe, & ils chantoient tout d'une voix des cantiques d'allegreſſe. Les prélats s'appliquoient aux ſaintes ceremonies, qu'ils accompliſſoient religieuſement: & principalement les ſimboles myſtiques de la paſſion du Sauveur; c'eſt-à-dire, le ſaint ſacrifice, & ſi l'on veut le baptême. Ils occupoient le peuple du chant des pſeaumes & de la lecture des ſaintes écritures: les plus éloquens d'entre eux prononçoient des panegyriques, c'eſt-à-dire, des diſcours de loüange & d'action de graces, pour entretenir ſaintement la joïe de l'aſſemblée.

Valeſ. hic.

II.
Lettres favorables de Conſtantin.

Euſ. vita Conſtant. lib. 1. c. 41.

Ibid. c. 41.

c. 43.

On voïoit par tout des lettres de l'empereur, pour reſtituer aux Chrétiens leurs biens confiſquez, pour rappeller les bannis & délivrer les priſonniers. Il rendoit tous les honneurs poſſibles aux évêques, comme à des hommes conſacrez à ſon Dieu: juſques à les admettre à ſa table, quelque pauvre que fût leur exterieur. Il fourniſſoit les frais de tous leurs voïages. Ses liberalitez étoient grandes envers les égliſes: il leur élevoit de grands bâtimens & ornoit les ſanctuaires de preſens magnifiques. Il répandoit des aumônes trés-abondantes ſur toutes ſortes de pauvres, même ſur les païens. A ceux qui mendioient publiquement, il donnoit non ſeulement la nourriture, mais le vêtement: il aſſiſtoit plus liberalement ceux qui étoient tombez d'une meilleure fortune: donnant aux uns des fonds de

terre, aux autres des charges. Il prenoit un ſoin particulier des orphelins & des veuves : il dotoit les filles & les marioit à des hommes riches & connus de luy. C'eſt apparemment ſur ce pretexte, que Zoſime hiſtorien païen ſe plaint que Conſtantin donnoit avec profuſion à des perſonnes inutiles. *Zoſ. lib. 2.*

On peut juger de ſes liberalitez par la lettre qu'il écrivit en particulier à Cecilien évêque de Carthage en ces termes : Aïant reſolu de donner quelque choſe pour l'entretien des miniſtres de la religion catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie : j'ai écrit à Urſus treſorier general d'Afrique, & lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille bourſes. Quand donc vous aurez reçû cette ſomme, faites-la diſtribuer à tous ceux que j'ai dit, ſuivant l'état qu'Oſius vous en a envoïé. Que ſi vous trouvez qu'il manque quelque choſe pour accomplir mon intention : vous ne devez point faire difficulté de le demander à Heraclidas intendant de mon domaine. Car je lui ai donné ordre de bouche, de vous faire compter ſans delai tout l'argent que vous lui demanderiez. On peut appeller bourſe ce que les Romains nommoient alors *follis*. C'étoit une ſomme de deux cent cinquante de leurs deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres trois ſoûs quatre deniers de nôtre monnoïe. Ainſi les trois mille bourſes font plus de trois cens mille livres. Conſtantin écrivit auſſi à Anulin proconſul d'Afrique, pour la reſtitution des biens des égliſes en ces termes : Auſſi-tôt que vous aurez reçû cette lettre, nous voulons que vous

Euſ. x. hiſt. c. 6.

An. 313.

Ibid. c. 5.

AN. 313. fassiez restituer aux églises des Chrétiens catholiques tout ce qui leur appartenoit dans chaque ville ou dans les autres lieux, & qui est maintenant occupé par des citoïens ou par d'autres personnes. Faites-leur rendre incessamment tout ce qu'elles avoient, soit jardins, soit maisons, soit quelque autre chose où elles eussent droit : si vous voulez nous donner des marques de vôtre obéïssance. Il adressa au même Anulin une lettre portant, que dans sa province tous les ministres de l'église catholique, à laquelle, dit-il, Cecilien préside, & que l'on a coûtume de nommer clercs, seront exempts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les détourne du service de la religion. On ne peut douter qu'il n'ait écrit de même aux autres gouverneurs de provinces.

Ibid. c. 7.

Constantin ne fit point celebrer les jeux seculaires, dont le tems échût l'année qu'il fut consul avec Licinius pour la troisiéme fois, c'est-à-dire l'an de J.C. 313. & les païens ne manquerent pas de dire, que les dieux irritez de cette omission en avoient puni l'empire Romain, par tous les malheurs qui arriverent depuis. Cette même année 313. fut la premiere des Indictions, qui commencerent le vingt-quatriéme de Septembre de l'année precedente 312. On n'en sait pas bien l'origine. Le nom signifie l'imposition d'un tribut : il est assez vraisemblable que c'étoit ce que les provinces devoient fournir aux troupes pour leur subsistance ; que cette imposition se renouvelloit tous les ans un peu avant l'hiver, comme la taille parmi nous, & que l'on en

Zosim. lib. 2. p. 671.

An. 313.

Pagi. an. 312. n. 20.

Chr. pasch. p. 181.

Baron an. 312. n. 106.

comptoit quinze de ſuite, parce que les ſoldats Romains étoient obligez à ſervir quinze campagnes. Il étoit neceſſaire de marquer ici le commencement des Indictions, parce que l'on s'en ſert encore dans le ſtile eccleſiaſtique.

III. Dédicace de l'égliſe de Tyr.

Entre les égliſes qui furent rebâties en ce commencement de liberté, nous avons la deſcription particuliere de celle de Tyr, dont Paulin étoit évêque. Elle avoit été ruinée comme les autres, & les infideles avoient pris à tâche d'en defigurer même la place, en y amaſſant toutes ſortes d'immondices. Quoiqu'il fût facile de trouver une autre place, l'évêque Paulin aima mieux faire nettoïer celle-ci, pour rendre plus ſenſible la victoire de l'égliſe. Tout ſon peuple contribua liberalement avec une ſainte émulation: Ils mirent tous la main à l'œuvre, l'évêque tout le premier; & ce nouveau bâtiment fut beaucoup plus grand & plus magnifique, que l'ancien qui avoit été ruiné. Cette égliſe eſt la premiere dont nous trouvions la deſcription: mais celles que nous voïons incontinent aprés dans les autres païs y ſont ſi conformes, qu'elles paroiſſent avoir été bâties à peu prés ſur le même modele; qui par conſequent venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit l'égliſe de Tyr. Une enceinte de muraille renfermoit tout le lieu ſaint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'Orient: ſi élevé qu'il paroiſſoit de fort loin, attirant les regards des infideles, comme pour les appeller à l'égliſe. On entroit d'abord dans une grande cour carrée environnée de quatre galeries ſoûtenuës de

colomnes, c'eſt-à-dire un periſtyle : & entre ſes colomnes étoit un treillis de bois, enſorte que les galeries étoient fermées, mais à jour. Là s'arrêtoient ceux qui avoient encore beſoin des premieres inſtructions. Au milieu de la cour & vis-à-vis l'entrée de l'égliſe étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance : afin que l'on ſe pût laver avant que d'entrer, & pour être des ſimboles de la purification ſpirituelle. Aïant paſſé la cour on trouvoit le portail de l'égliſe ouvert auſſi vers l'Orient par trois portes : celle du milieu étoit beaucoup plus haute & plus large que les deux autres : ſes battans étoient de cuivre avec des liaiſons de fer, ornez de ſculptures agreables. Par cette principale porte on entroit dans la nef ou le corps de la baſilique, & par les autres dans les bas côtez ou galeries, qui l'accompagnoient de part & d'autre ; & au deſſus deſquelles étoient des fenêtres fermées ſeulement de treillis de bois d'un ouvrage délicat avec divers ornemens. Car dans les païs chauds les vîtres ne ſont pas d'uſage.

La baſilique étoit grande & élevée, ſoûtenuë de colomnes beaucoup plus hautes, que celles du periſtyle. Le dedans étoit bien éclairé & brilloit de tous côtez, orné des matieres les plus precieuſes & des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en tres-beaux compartimens : couverte de cedre, que le voiſinage du Liban fourniſſoit en abondance. Au fond on voïoit des trônes, c'eſt-à-dire des ſieges fort élevez, pour les prêtres & pour l'évêque au milieu d'eux. Ces ſieges étoient diſpoſez en demi cercle qui enfermoit l'autel par derrie-

re : car il n'y en avoit qu'un ſeul : enſorte que l'évêque dans les prieres regardoit le peuple en face & étoit tourné à l'Orient. Le ſanctuaire étoit fermé au peuple par une baluſtrade ou treillis de bois orné de ſculptures d'une délicateſſe admirable ; & tout le reſte de la baſilique étoit rempli de bancs rangez avec un grand ordre. Des deux côtez en dehors étoient de grandes ſales & d'autres pieces deſtinées pour les catecumenes, comme le baptiſtere & les lieux où on les inſtruiſoit. On peut auſſi compter entre ces pieces la diaconie, la ſacriſtie, la ſale d'audiance & d'autres ſemblables nommées en d'autres égliſes. Ces pieces avoient des portes de communications, pour entrer dans la baſilique par les bas côtez. L'égliſe ainſi accompagnée étoit enfermée d'une muraille, pour la ſeparer de tous les lieux profanes.

A la dédicace de cette égliſe de Tyr Euſebe évêque de Ceſarée en Paleſtine & ſucceſſeur d'Agapius prononça un Panegyrique devant un grand peuple & en preſence de pluſieurs évêques, à qui il adreſſe la parole, particulierement à Paulin évêque de la ville, vieillard venerable & ſon ami particulier. Il commence en ces termes : O amis de Dieu & pontifes qui portez la ſainte tunique, & la couronne celeſte de gloire, qui avez l'onction divine & la robbe ſacerdotale du S. Eſprit. Ces paroles ſemblent montrer que deſlors les évêques portoient quelques ornemens, au moins dans les égliſes : d'autant plus qu'il eſt ſouvent parlé de leur couronne. Il s'étend enſuite ſur les merveilles de Dieu, qui leur étoient connuës, non plus par le raport de leurs peres, mais

Euſ. x. hiſt. c. 3.

par le témoignage de leurs propres yeux. Il décrit la persecution, & releve la puissance de J. C. qui a rendu son église plus florissante de jour en jour, malgré la guerre que tous les hommes lui ont faite pendant des siecles entiers : qui a dompté les nations barbares les plus farouches, & étendu son empire aux extremitez de la terre. Il marque comme la merveille la plus extraordinaire ce qu'on n'avoit point encore vû, que les empereurs même connoissoient le vrai Dieu : & c'est ce qui fait croire que ce discours a été prononcé lorsque la bonne intelligence de Constantin & de Licinius duroit encore. Car il parle des mêmes empereurs, qui venoient de purger le monde des tyrans impies.

IV. Préparation évangelique d'Eusebe.

Vers le même tems Eusebe écrivit son grand ouvrage de la preparation & de la demonstration de l'évangile adressé à Theodore, que l'on croit être l'évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusebe fait l'éloge dans son histoire. *VII. hist. c 32.* C'est un corps entier de controverse contre les payens & contre les Juifs, pour montrer que les Chrétiens n'ont pas reçû l'évangile par une foi aveugle & une credulité temeraire : *Euf. prap. lib I. init.* mais qu'aprés un examen serieux, ils ont été persuadez par de solides raisons & determinez par un jugement bien fondé, à quitter le paganisme, dans lequel ils avoient été élevez : pour embrasser la doctrine des Hebreux, sans s'assujettir aux ceremonies judaïques. Le traité de la preparation a pour *Prap. lib. XV. init.* sujet la premiere partie : & montre pourquoi les Chrétiens ont rejetté la doctrine des Grecs & des autres païens, pour s'attacher à celle des Hebreux : le

le traité de la démonſtration, prouve l'autre partie; pourquoi aïant embraſſé la doctrine des Hebreux nous n'obſervons pas la loi de Moïſe : en un mot, qu'elle eſt la difference entre les Chrétiens & les Juifs.

La préparation eſt diviſée en quinze livres : dont les ſix premiers contiennent la refutation du paganiſme, les neuf ſuivans montrent l'excellence de la doctrine des Hebreux. Il propoſe d'abord la théologie fabuleuſe des nations les plus celebres, c'eſt-à-dire des Pheniciens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains: & de peur qu'on ne l'accuſe de leur impoſer, il raporte les propres paroles de leurs auteurs, de Diodore de Sicile, de Sanchoniathon, cité par Philon Byblien, de Manethon Egyptien, de Denis d'Halicarnaſſe. Aprés avoir montré l'abſurdité de ces fables & de leurs ſuites, c'eſt-à-dire des ceremonies ſuperſtitieuſes & des myſteres infames dont elles étoient le fondement : il refute la théologie allegorique de quelques philoſophes, qui dans les derniers tems s'étoient aviſez de donner des ſens myſterieux aux fables les plus groſſieres, & de les expliquer par la phyſique. Euſebe montre au contraire, que la vraïe théologie des païens n'étoit que les fables priſes au pied de la lettre, comme les poëtes les avoient propoſées: & que ſuivant même les allégories des phyſiciens, c'étoit toûjours une idolatrie groſſiere : puiſque ſous les noms des dieux & des déeſſes on n'auroit adoré que les aſtres & les élemens, enfin des corps & de la matiere.

Lib. I. *Lib. II.* *Lib. III.*

Ces philoſophes myſterieux dont le plus celebre

eſt Porphyre ruinoient l'idolatrie en la voulant rendre raiſonnable. Car ils mettoient un Dieu ſouverain au deſſous duquel étoient d'autres dieux ſubalternes, puis des demons bons & mauvais, & enfin des héros. Il n'y avoit que les mauvais demons, qui demandaſſent des ſacrifices ſanglans : ils étoient auſſi les auteurs des oracles, des divinations & de toute la magie : or ces philoſophes enſeignoient qu'il faloit renoncer au culte des démons, pour ſervir le Dieu ſouverain ; & ce Dieu étoit ſi grand ſelon eux, que tout culte exterieur, même de paroles, étoit indigne de lui, ainſi il ne devoit plus reſter parmi les hommes de marque ſenſible de religion. Euſebe s'attache en particulier à refuter les oracles, comme ce qui retenoit plus les peuples dans leurs anciennes ſuperſtitions. Il les combat, & toute divination en general, par les raiſons des philoſophes Grecs, Epicuriens & Péripatéticiens : & il examine en détail tous les oracles célebres, pour en montrer l'illuſion. Enfin il détruit l'opinion du deſtin, ſur laquelle ils étoient fondez, montrant par les philoſophes : que cette opinion détruit le libre arbitre.

Lib. IV. *c.* 5. *&c.* — IV. *n.* 10. *&c.* — IV. *n.* 18. *&c.* — *Lib.* IV. *n.* 1. 2. 3. — *Lib.* V. — *Lib.* VI.

Il paſſe enſuite aux Hebreux & montre l'excellence de leur doctrine, en la comparant avec ce qu'il a raporté des autres nations. Il diſtingue les Hebreux des Juifs ; en ce que les Juifs ſont un peuple particulier, ſoûmis à la loi de Moïſe & à toutes ſes ceremonies & ſes obſervances penibles : au lieu que les Hebreux, c'eſt à-dire les fideles qui ont vêcu depuis le commencement du monde juſques à Moïſe, ne ſuivoient que la loi de nature & la lumiere de la

Lib. VII. — VII. *c.* 6.

raiſon, commune à toutes les nations. Leur morale étoit très-pure, leur doctrine conſiſtoit principalement à reconnoître un Dieu créateur de l'univers, qui le gouverne par ſa providence : & ſa parole ou ſageſſe ſubſiſtante, par laquelle il a tout fait: des eſprits bons & mauvais, les uns parfaitement ſoûmis à ſes volontez, les autres rebelles: l'homme compoſé de deux parties, d'un corps terreſtre & d'une ame immortelle.

Il vient à la loi de Moïſe faite pour les Juifs, c'eſt-à-dire pour la nation particuliere qui habitoit la Judée. Il en décrit l'excellence par les témoignages de Philon, de Joſeph & d'un autre Juif celebre nommé Ariſtobule. Il montre que les juifs & leurs hiſtoires n'ont pas été inconnus aux Grecs, en raportant les paſſages des auteurs Grecs, qui en ont parlé. Il prouve par leur propre aveu qu'ils avoient emprunté tous les arts, les lettres & les ſciences de ceux qu'ils nommoient barbares, & en particulier des Hebreux : & il démontre l'antiquité de Moïſe & des prophetes au-deſſus des auteurs Grecs, par ce qu'en avoient déja écrit Africain, Tatien & Clement Alexandrin. Pour montrer de plus en plus avec combien de raiſon nous avons preferé les traditions hebraïques aux greques, il fait voir la conformité des ſentimens des plus celebres philoſophes avec les Hebreux : & commence par Platon, comme le plus excellent de tous. Il ſe ſert même de ſon autorité, pour montrer l'impieté de la théologie fabuleuſe des poëtes; & la neceſſité de ſoûtenir la verité, même aux dépens de nôtre vie. Quant aux

Lib. VIII.

Lib. IX.

Lib. X.

Lib. XI. XII.

Lib. XIII.

Lib. XIV.

philoſophes dont la doctrine ne s'accorde pas avec la nôtre, il montre combien ils s'accordent peu entre eux : & les combat les uns par les autres. Il s'attache en particulier à refuter Ariſtote, comme le plus dangereux : & à montrer l'inutilité de la phyſique, & de toute la philoſophie : que les Chrétiens ont rejettée, non par ignorance, mais par un mépris bien fondé. Voilà le deſſein des quinze livres de la préparation évangelique.

Lib. xv.

V. Démonſtration évangelique.

La démonſtration contient principalement la controverſe contre les Juifs : pour montrer que nous avons eû raiſon de ne pas ſuivre leur maniere de vivre, quoique nous aïons embraſſé la doctrine des Hebreux. Cet ouvrage étoit diviſé en vingt livres, dont il ne nous reſte que la moitié : les dix derniers ſont perdus. Il montre dans le premier, que la loi Moſaïque ne convenoit qu'à un peuple particulier, habitant une certaine terre, obligé de ſacrifier en un ſeul temple : ce que toutes les nations ne pourroient executer, quand elles voudroient. Cependant, par les propres livres des Juifs, toutes les nations ſont appellées à une nouvelle alliance ; & c'eſt l'évangile qui n'enſeigne que la loi naturelle obſervée avant Moïſe ; & qui mene la loi écrite à ſa perfection. Là il diſtingue deux ſortes de Chrétiens les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfans, à la poſſeſſion des biens temporels, à la compagnie des hommes : pour ſe conſacrer entierement à Dieu, & lui offrir continuellement pour tous les autres les ſacrifices de leurs prieres & de toutes ſortes de vertus : les autres qui demeurent

Lib. I. n. 8.

dans la vie commune, dans le mariage, le ſoin des enfans & d'une famille ; portant les armes, labourant, trafiquant, faiſant toutes les fonctions de la vie civile : mais ſans negliger la pieté : aïant des tems reglez pour s'y exercer & pour s'en inſtruire. On voit ici manifeſtement la vie aſcétique & monaſtique, uſitée dés lors & preferée à la vie commune.

Euſebe montre enſuite que nous ne ſommes point étrangers aux promeſſes de Dieu ; par les propheties de la vocation des gentils répanduës dans tous les livres ſacrez. Cette vocation de toutes les nations à la connoiſſance du vrai Dieu eſt une des marques de la venuë du Meſſie : une autre marque eſt la réprobation des Juifs, à la reſerve d'un petit nombre ; & tout cela eſt prédit dans leurs écritures. Il fait voir combien J. C. eſt au deſſus de Moïſe ; & il s'attache à prouver ſa divinité, contre ceux qui ne croïent pas aux ſaintes écritures. La pureté de ſa morale & ſes miracles prouvent qu'il n'eſt ni un impoſteur, ni un pur homme. On ne peut revoquer en doute qu'il ait fait des miracles, ſi l'on conſidere la ſimplicité de ſes diſciples, leur bonne foi, leur déſintereſſement, leur perſeverance juſques à la mort : l'impoſſibilité, qu'ils aïent conçû le deſſein de tromper le monde, ni qu'ils y aïent réüſſi. On ne peut attribuer à la magie les miracles de J. C. ſi l'on conſidere l'effet, qui n'eſt que d'établir la vertu & la pieté : les oracles mêmes des faux dieux, raportez par Porphyre, le reconnoiſſoient pour un ſaint perſonnage, dont l'ame étoit heureuſe dans

Lib. II.
Lib. III. n. 2.
p. 91.
n. 3. 4. &c.
p. 134.

le ciel. On voit ici le diſcours peut-être le plus fort qui ſoit dans les anciens, touchant le témoignage des apôtres, & les preuves ſenſibles de la divinité de Jeſus-Chriſt.

Lib. IV. L'auteur entre plus avant dans nôtre doctrine, & traite théologiquement de la nature du verbe: montrant qu'il eſt avant toutes les creatures, fils unique de Dieu & infiniment au deſſus de tous les eſprits créez, dont il explique auſſi la nature. Il expoſe nôtre créance touchant ſon incarnation: en-
Lib. V. *c.* I. ſuite il commence à prouver toute cette doctrine par les propheties: aprés avoir montré combien elles ſont au deſſus des oracles des demons; & combien les prophetes du vrai Dieu ſont differens des devins du paganiſme. Il entre dans le détail des revelations
Lib. VI. VII ſur la préexiſtance du verbe divin, ſur ſon incarnation, en general & en particulier. Sur le tems de ſa
VIII. venuë: où il explique les ſemaines de Daniel ſe-
IX. lon Afriquain, les commençant à la vingtiéme année d'Artaxerxe. Sur toutes les circonſtances de ſa
X. naiſſance, & de ſa vie mortelle & de ſa paſſion; finiſſant avec l'explication du pſeaume vingt-uniéme. C'eſt tout ce que nous avons: les dix derniers livres expliquoient apparemment le reſte, c'eſt-à-dire les propheties touchant la ſepulture de Jeſus-Chriſt, ſa réſurrection, ſon aſcenſion, l'établiſſement de ſon égliſe & ſon dernier avenement. Tel eſt ce grand ouvrage d'Euſebe, le plus ample que nous aïons, pour la défenſe de la religion Chrétienne, contre les païens & contre les Juifs.

VI.
Saint Antoine.
Les ſavans ſoûtenoient ainſi la religion par leur

doctrine & leur éloquence : mais il y avoit des ſaints ignorans, qui la ſoûtenoient encore mieux par leurs vertus & leurs miracles. Aprés le voïage que ſaint Antoine fit à Alexandrie pendant la perſecution, étant retourné à ſon monaſtere, il demeura quelque tems enfermé ; ſans vouloir ouvrir à ceux qui le venoient importuner, pour être gueris de leurs maux. Mais ils ne laiſſoient pas d'être delivrez, en ſe tenant aſſis hors du monaſtere & priant avec foi. Enfin pour conſerver la retraitte & fuir la vanité, il reſolut d'aller à la haute Thebaïde, où il étoit inconnu. Ainſi aïant pris du pain de ſes diſciples, il s'aſſit ſur le bord du Nil, pour voir s'il paſſeroit un bateau dans lequel il pût monter. Etant dans cette penſée, il entendit d'enhaut une voix, qui lui diſoit : Antoine où vas tu ? quel eſt ton deſſein ? Lui ſans ſe troubler, parce qu'il étoit accoûtumé à entendre ſouvent de ſemblables voix, répondit : Ces peuples ne me laiſſent point en repos, & me demandent ce qui eſt au deſſus de mes forces. La voix lui dit : Quand tu iras en Thebaïde & dans les lieux où il n'y a que des troupeaux, tu verras redoubler tes peines : mais ſi tu veux être veritablement en repos, vas dans le fonds du deſert. Et qui m'enſeignera le chemin, dit-il ? Auſſi-tôt la voix lui montra des Sarraſins qui alloient de ce côté-là : il ſe joignit à eux & les pria qu'il pût aller en leur compagnie dans le deſert : ce qu'ils lui accorderent volontiers. On appelloit deſlors Sarraſins certains Arabes, qui erroient dans ces deſerts des deux côtez de la mer rouge.

ſur la montagne.

Sup. l. IX. 3. 37. *Vita S. Ant. c.* 16. *p.* 479.

Saint Antoine aïant marché avec eux trois jours & trois nuits, arriva à une montagne trés-haute, sous laquelle couloit une eau douce, claire & fraîche : autour étoit une plaine & quelques palmiers negligez. Il s'affectionna à ce lieu là; & aïant pris du pain de ceux qui l'avoient conduit, il y demeura seul, le regardant comme sa maison. Les Sarrasins y repassoient exprés & lui apportoient volontiers du pain, il recevoit aussi quelque petit soulagement des palmiers. Cette montagne est à une journée de la mer rouge, & on la nomma Colzim ou le mont saint Antoine. Les freres aïant découvert le lieu de sa retraite, eurent soin de lui envoïer du pain. Mais voulant leur épargner un si grand travail, il les pria de lui apporter un hoïeau avec une coignée & un peu de bled : puis aïant consideré la terre d'autour la montagne, il en laboura un petit endroit le mieux arrosé & y sema. Ainsi il recüeilloit tous les ans de quoi faire son pain, & avoit la joïe de n'être à charge à personne. Mais voïant que quelques personnes le venoient chercher, il cultiva aussi quelques herbes, pour leur donner un petit rafraîchissement aprés ce penible voïage. Les freres qui le servoient le prierent de trouver bon qu'ils lui apportassent tous les mois des olives, des légumes & de l'huile; car il étoit déja vieux, & en 315. il eut soixante-cinq ans. Il faisoit des corbeilles, qu'il donnoit à ceux qui le venoient voir : au lieu de ce qu'ils lui apportoient. Ceux-ci entendoient souvent un grand tumulte de voix & comme un bruit d'armes, & voïoient la nuit la montagne pleine

Vansleb. relat. d'Eg. p. 300.

Chap. 17.

pleine de bêtes farouches, tandis qu'il étoit en priere. Car il soûtint dans ce desert de terribles tentations.

Etant prié par les freres de descendre de la montagne pour les aller voir; il partit avec eux faisant porter sur un chameau du pain & de l'eau. Car tout le desert est sec, & il n'y a de bonne eau que dans cette montagne seule où étoit son monasteré. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur tres-violente; & aprés en avoir cherché de tous côtez ne pouvant plus marcher, ils étoient couchez par terre sans esperance: laissant aller le chameau à l'avanture. Le S. Vieillard penetré de douleur de les voir en ce peril, s'écarta un peu en soupirant, & se mit en priere à genoux les mains étenduës. Aussitôt le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'étoit mis en priere: ils beurent tous & reprirent haleine, remplirent leurs outres, chercherent le chameau & le trouverent attaché à une pierre, où sa corde s'étoit accrochée par hazard: ainsi ils acheverent heureusement leur voïage. S. Antoine étant arrivé aux monasteres de Pisper, il y fut reçû comme un pere; & sentit une grande joïe de voir la ferveur des moines, & sa sœur qui avoit vieilli dans la virginité, qui conduisoit d'autres vierges. Aprés quelques jours il retourna à la montagne: où plusieurs continuoient de l'aller trouver, pour recevoir ses instructions ou la guerison de leurs maladies.

c. 18.

Entres autres avis importans, il conseilloit cette pratique pour éviter le peché. Que chacun de nous, disoit-il, marque & écrive ses actions & les mouve-

c. 39.

mens de ſon ame, comme ſi nous devions nous en rendre compte les uns aux autres. Aſſurez-vous que la honte d'être connus nous fera ceſſer de pecher, & d'avoir aucune mauvaiſe penſée : nôtre écriture nous tiendra lieu des yeux de nos freres. Il compatiſſoit aux affligez, & prioit avec eux : mais comme il ne tiroit point de gloire d'être ſouvent exaucé, auſſi ne murmuroit-il point quand il ne l'étoit pas. Il rendoit toûjours graces à Dieu, & exhortoit les malades à prendre patience, & à reconnoître que la guerison ne dépendoit ni de lui ni d'aucun homme: mais de Dieu ſeul qui la donne quand & comme il
C. 20. lui plaît. Un officier du palais nommé Fronton, ne pût être gueri en ſa preſence, mais en arrivant en Egypte, comme il lui avoit prédit : & une fille de Buſiris fut guerie, ſans qu'il ſoufrît même qu'on l'amenât devant lui. Elle demeura hors de la montagne chez le confeſſeur Paphnuce, où ſes parens l'avoient conduite. Saint Antoine étant un jour aſſis ſur la montagne appella deux moines qui s'y rencontrerent, & leur dit: Prenez une cruche d'eau & courez ſur le chemin de l'Egypte : de deux freres qui venoient, l'un vient de mourir, l'autre va expirer, ſi vous ne vous preſſez, car je l'ai connu dans l'oraiſon. Les moines trouverent l'un mort, qu'ils enterrerent, l'autre couché par terre prêt à rendre l'ame. Ils le firent revenir & l'amenerent au
C. 21. 22. ſaint vieillard : c'étoit à une journée de chemin. Il eut pluſieurs autres revelations de choſes éloignées & cachées, particulierement de l'état de l'ame aprés cette vie.

C'étoit malgré lui qu'il les racontoit : mais ses disciples le voïant long-tems en priere puis étonné en lui-même, lui demandoient & le pressoient tellement, qu'il étoit forcé de parler : comme un pere qui ne pouvoit rien cacher à ses enfans, & qui croïoit que ces connoissances leurs seroient utiles, pour connoître le fruit de leurs exercices. Il étoit trés-patient & tres-humble. Car avec toute sa reputation il ne laissoit pas d'honorer extraordinairement l'ordre ecclesiastique, & de ceder à tous les clercs. Il s'inclinoit devant les évêques & les prêtres ; & si quelque diacre le venoit trouver pour profiter de ses instructions, il lui disoit ce qui lui étoit utile : mais il lui cedoit l'honneur de la priere. Loin d'avoir honte d'apprendre, il écoutoit tout le monde, & si quelqu'un disoit quelque chose d'utile, il avoüoit qu'il en avoit profité. Son visage avoit une grace extraordinaire, ensorte que sans l'avoir jamais vû, on n'avoit point de peine à le reconnoître entre plusieurs autres moines. Il attiroit les regards, non qu'il fût d'une taille avantageuse, mais parce que la pureté & la tranquillité de son ame paroissoit toûjours sur son visage, par une sainte joïe, sans aucun trouble de passion. Trois moines avoient accoûtumé de l'aller voir une fois l'an : deux lui proposoient des questions, le troisiéme ne disoit jamais mot. S. Antoine lui en demanda la raison, craignant que ce ne fût par crainte. Il répondit : Mon pere, il me suffit de vous voir.

c. 23.

Cotelet. Monum. to. 1. p. 349.

VII.
S. Ammon de Nitrie.
Vita. Patr.

Dans une autre partie de l'Egypte vivoit un autre solitaire nommé Ammon, plûtôt ami que

lib. 11. c. 30. diſciple de S. Antoine. C'étoit dans le deſert de Nitrie. Ammon nâquit en Egypte d'une famille noble & riche : à l'âge de vingt-deux ans ſes parens l'obligerent de ſe marier : mais il perſuada à ſa femme de garder la continence, & ils vécurent ainſi dix-huit ans enſemble. Enſuite il ſe retira au mont de Nitrie, où il devint ſuperieur de pluſieurs moines & fit pluſieurs miracles. *Vita S. Ant. p. 486. D.* Un jour voulant paſſer avec Theodore ſon diſciple un fleuve nommé Lycus qui étoit débordé, il pria Theodore de s'écarter, afin qu'ils ne ſe viſſent point nuds en nageant : puis il demeura penſif aïant honte de ſe voir nud lui-même, & ſe trouva tout d'un coup tranſporté de l'autre côté du fleuve. Theodore voïant qu'il étoit paſſé le premier ſans être moüillé, lui demanda comment cela s'étoit fait, & le preſſa tant qu'il lui avoüa le miracle : lui aïant fait promettre de ne le dire à perſonne qu'après ſa mort. *Coteler. Monum. to. 1. p. 352.* Il alloit ſouvent trouver ſaint Antoine : & dans une viſite que ſaint Antoine lui rendit, ils marquerent enſemble la place d'un nouveau monaſtere, en y plantant une croix, à la diſtance de douze milles ou quatre lieuës, que S. Antoine jugea ſuffiſante. La femme de S. Ammon fut auſſi de ſon côté la mere de pluſieurs vierges : & il la viſitoit deux fois l'an. Il mourut âgé de ſoixante-deux ans, & S. Antoine, quoiqu'éloigné de treize journées de chemin, connut le moment de ſa mort en voïant ſon ame monter au ciel.

VIII. Commencemens de S. Pacome. *V. Gr. ap. Boll.*

Dans la haute Thebaïde vivoit S. Pacome, le premier dont nous aïons une regle, & qui ait donné la forme entiere à la vie cénobitique. Il étoit né dans la

Thébaïde de parens infideles : mais dés l'enfance il marqua ſon oppoſition à l'idolatrie. Aïant goûté du vin offert aux idoles, il le rejetta à l'heure même. Une autre fois ſes parens le menerent pour ſacrifier à une idole ſur le bord du Nil, & le ſacrificateur ne vit point l'effet accoûtumé de ſes ceremonies profanes. Il en demeura ſurpris : mais le démon lui fit connoître, que l'enfant Pacome étoit cauſe de ſon ſilence, & s'écria : Que vient faire ici cet ennemi des dieux ? hâtez-vous de le chaſſer. Ses parens le firent inſtruire ſoigneuſement dans les lettres Egyptiennes. Et dés ſa premiere jeuneſſe il cheriſſoit la chaſteté, & s'exerçoit à l'abſtinence. A l'âge de vingt ans il fut enrôllé pour ſervir dans la guerre de Conſtantin contre Maxence. On l'embarqua ſur un vaiſſeau avec pluſieurs autres ; & le ſoir ils arriverent dans une ville, dont les habitans touchez de compaſſion pour ces jeunes gens, que l'on menoit à la guerre contre leur gré ; leur donnerent tous les ſecours neceſſaires. Pacome demanda qui étoient ces gens ſi charitables. On lui répondit que c'étoient des Chrétiens. Il demanda ce que vouloit dire ce nom. On lui dit que c'étoit une eſpece de gens qui croïoient en J. C. fils unique de Dieu, & s'efforçoient de faire du bien à tout le monde : eſperant d'en être recompenſez dans une autre vie. Pacome touché de ce diſcours, leva les mains au ciel, & dit : Dieu tout-puiſſant, qui avez créé le ciel & la terre, ſi vous me tirez de cette affliction & me faites connoître la maniere parfaite de vous ſervir, je m'y attacherai tout le reſte de ma vie. Il conti-

AN. 313. nua ſon voïage ; & lorſqu'il ſe ſentoit flatté par les plaiſirs des ſens, il repouſſoit les tentations, par le ſouvenir de ſa promeſſe.

La guerre finie, Pacome eut ſon congé & retourna en Thebaïde : il alla à l'égliſe d'un bourg nommé Chinoboſque où il fut fait catecumene, & peu de tems aprés baptiſé. Enſuite aïant appris qu'un vieillard nommé Palemon ſervoit Dieu dans le fond du deſert ; il alla le trouver à l'heure même & frappa à la porte de ſa cellule. Le vieillard l'entr'ouvrit un peu, & lui dit d'un ton ſevere : Que demandez-vous ? Pacome dit : Dieu m'a envoïé vers vous pour être ſolitaire. Palemon répondit : vous ne le pouvez être ici. La vie monaſtique n'eſt pas une choſe facile: pluſieurs ſont venus ici dégoûtez du monde & n'ont pas perſeveré. Comme Pacome inſiſtoit, Palemon ajoûta : Je vous ay déja dit que vous ne pouvez être reçû dans ce monaſtere, allez dans un autre ; & quand vous y aurez pratiqué la penitence quelque tems, je pourrai vous recevoir. Mais conſiderez, mon fils, que je ne mange que du pain & du ſel, je n'uſe jamais d'huile, je ne boi point de vin : je veille la moitié de la nuit & je l'emploïe à pſalmodier ou à mediter l'écriture ſainte, quelquefois je paſſe la nuit entiere ſans dormir. Ces paroles faiſoient trembler Pacome, & toutefois il s'engagea à tout, avec tant de foi, que Palemon lui ouvrit ſa porte & lui donna l'habit monaſtique. On voit ici l'antiquité de ces pratiques : car la converſion de S. Pacome ne peut guere être arrivée plus tard que l'an 313.

Il demeura donc avec S. Palemon travaillant à filer du poil & en faire des ſacs ; pour avoir dequoi nourrir les pauvres. Un jour de Pâque Palemon dit à Pacome d'aprêter à manger pour la ſolemnité de la fête. Pacome mêla un peu d'huile au ſel qu'ils avoient accoûtumé de prendre avec les herbes ſauvages : mais Palemon l'aïant vû, ſe frapa le front, dit avec larmes : Mon Seigneur a été crucifié & je mangerai de l'huile ! & ne pût jamais s'y reſoudre. Quelquefois il mangeoit ſans boire, quelquefois il beuvoit ſans manger. Et comme on l'exhortoit à prendre quelque ſoulagement à cauſe de ſes infirmitez, il alleguoit l'exemple des martyrs qui avoient tant ſouffert pour J.C. & en effet il avoit vû les perſecutions. Saint Pacome s'étant avancé aſſez loin dans un canton nommé Tabenne, comme il étoit en priere, il entendit une voix qui lui dit : Demeure ici, Pacome, & y fais un monaſtere, car pluſieurs viendront te trouver pour leur ſalut ; & tu les conduiras ſuivant la regle que je te donnerai. Auſſi-tôt un ange lui apparut, & lui donna une table où étoit écrite cette regle, qui y fut obſervée depuis. Il raconta cette revelation à ſaint Palemon, le priant de paſſer à ce lieu. Ils y bâtirent une petite cellule, & s'y établirent. Saint Palemon mourut quelque tems aprés dans une heureuſe vieilleſſe. Enſuite Jean frere de S. Pacome & ſon aîné vint le chercher, & demeura avec lui, pratiquant les mêmes exercices. Ils donnoient aux pauvres ce qui leur reſtoit de leur travail, ſans rien reſerver pour le lendemain. Ils ne changeoient d'habits que par la ne-

cessité extrême de les laver, & S. Pacome portoit toûjours un cilice. Il passa quinze ans sans se coucher, ne se reposant qu'assis au milieu de sa cellule, sans même s'appuïer contre la muraille. Il prioit d'ordinaire debout les mains étenduës en croix, & passoit quelquefois les nuits en cette posture. Jean étant mort, Pacome demeura seul quelque tems, & souffrit quantité de tentations & d'illusions du demon. Cependant il bâtissoit un monastere assez spacieux pour recevoir une grande multitude, suivant la promesse qu'il avoit reçûë du ciel. Il fut quelquefois consolé par les visites d'un moine nommé Apollon qui mourut chez lui dans une heureuse viellesse & fut enseveli de ses mains. Souvent Pacome marchoit sur les serpens & les scorpions sans en souffrir de mal : souvent quand il vouloit passer le fleuve il se faisoit porter par des crocodiles. Telle étoit deslors la vie monastique en Egypte, où il y avoit plusieurs monasteres en differentes solitudes.

IX. Commencemens de S. Hilarion.

Hier. vita Hilar.

D'un autre côté S. Hilarion s'établit en Palestine. Il étoit né dans un bourg nommé Thabathe à cinq milles de Gaze, au midi. Ses parens étoient idolâtres, & l'envoïerent dés sa premiere jeunesse à Alexandrie, pour étudier la grammaire. Il fit du progrés dans les lettres & dans la vertu : & croïant en J. C. il preferoit aux spectacles profanes les assemblées ecclesiastiques. Aïant oüi parler de S. Antoine, dont le nom étoit celebre en Egypte, il l'alla voir au desert : & aussi-tôt il changea d'habit & demeura auprés de lui environ deux mois, obser-

vant

vant sa maniere de vivre; son assiduité à l'oraison, son humilité à recevoir les freres, sa severité à les reprendre, sa vigueur à les exhorter, sa perseverance dans les austeritez. Mais ne pouvant souffrir la multitude de ceux qui venoient pour être gueris ou délivrez des demons; & voulant commencer comme saint Antoine par une entiere solitude, il retourna en son païs avec quelques moines. Il trouva son pere & sa mere morts, il donna une partie de son bien à ses freres, & le reste aux pauvres, sans se rien reserver. Il n'avoit encore que quinze ans; & c'étoit environ l'an 307. Il se retira dans un desert à sept milles de Majuma: ses parens & ses amis l'avertirent que ce lieu étoit décrié par les meurtres & les brigandages: mais il ne craignoit que la mort éternelle. On admiroit son courage dans un âge si tendre, & un corps naturellement délicat. Dés le commencement de sa retraite, des voleurs le vinrent chercher, & lui demanderent ce qu'il feroit s'il lui venoit des voleurs? Il répondit: Quand on n'a rien on ne les craint point. Mais, dirent-ils, on te peut tuer. Il est vrai, répondit-il, mais c'est pour cela que je ne crains point les voleurs, parce que je suis prêt de mourir. Il souffrit dans ce desert de grandes tentations des demons, & commença à y être connu par ses miracles au bout de vingt-deux ans; c'est-à-dire, lorsqu'il en avoit trente-sept, & vers l'an 329.

Il étoit vêtu d'un sac, d'une tunique de peau que S. Antoine lui avoit donné, & d'un manteau de païsan; & demeuroit dans cette vaste solitude

entre la mer & un marais, changeant souvent de place à cause des voleurs, & ne mangeant que quinze figues aprés le soleil couché. Sentant des tentations de volupté, il diminuoit cette nourriture, passoit quelquefois trois ou quatre jours sans manger, & labouroit la terre: outre les corbeilles de jonc qu'il faisoit à l'imitation des moines d'Egypte, pour gagner sa nourriture. Par ces travaux il reduisit son corps à n'avoir que la peau & les os. Sa couche n'étoit qu'une natte de jonc étenduë sur la terre; & sa cellule si petite, qu'elle paroissoit plûtôt un tombeau qu'une maison. Il ne coupoit ses cheveux qu'à pâque, & ne lavoit jamais son sac; disant, qu'il étoit superflu de chercher de la propreté dans un cilice: il ne quittoit sa tunique que quand elle étoit tout-à-fait usée. De tems en tems il changeoit sa nourriture; mais pendant plus de trente ans ce fut six onces de pain d'orge avec des herbes un peu cuites; & sur la fin un breuvage de farine & d'herbes pilées du poids de cinq onces. Avec cela il vêcut quatre-vingt ans, & mourut vers l'an 372.

X.
Troubles des Donatistes.
ap. Eus. x. hist. c. 6.

L'empereur Constantin avoit donné ordre à Anulin proconsul d'Afrique, & à Patrice vicaire du prefet du pretoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'église catholique, & qui s'efforçoient de corrompre le peuple par leurs erreurs: c'étoient les donatistes; & écrivant à Cecilien évêque de Carthage, à la fin de la lettre que j'ai déja raportée, il lui marquoit de s'adresser aux mêmes juges pour avoir justice de ces insensez. En execution de cet ordre, Anulin les exhorta à la paix: mais

Sup. n. 2.

ap. Aug. ep. 88.

peu de jours aprés, quelques-uns du parti contraire à Cecilien, aïant assemblé du peuple avec eux, vinrent presenter au proconsul un paquet cacheté, & un memoire ouvert; le priant instamment de les envoïer à la Cour. Le paquet portoit pour titre : Memoire de l'église catholique touchant les crimes de Cecilien, presenté par le parti de Majorin. Le memoire ouvert & attaché à ce paquet contenoit ces mots : Nous vous prions Constantin tres puissant *ap. Op. lib. 1.* empereur, vous qui êtes d'une race juste, dont le pere a été le seul entre les empereurs qui n'a point exercé la persecution : que puisque la Gaule est exempte de ce crime, vous nous fassiez donner des juges de Gaule, pour les differends que nous avons en Afrique avec les autres évêques. Donné par Lucien, Digne, Nassutius, Capiton, Fidentius & les autres évêques du parti Majorin.

L'empereur aïant reçû ces memoires avec la re- *ap. Aug. coll. 3. c.* lation d'Anulin, lui écrivit d'envoïer Cecilien & *318. brev. d. 3. c. 12.* ses adversaires, chacun avec dix clercs de son parti pour se trouver à Rome dans le second d'Octobre, & y être jugez par des évêques. Anulin executa cet ordre, & en rendit compte à l'empereur qui écrivit aussi au pape Miltiade, & aux évêques de Gaule & d'Italie, pour s'assembler à Rome le même jour; & leur envoïa tous les memoires & les papiers qu'Anulin lui avoit envoïé sur ce sujet. La lettre au pape est aussi adressée à Marc, que l'on croit être celui *ap. Eus. x. hist. c. 5.* qui fut pape aprés S. Silvestre. L'empereur y dit : J'ay jugé à propos que Cecilien aille à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusent, & dix autres

AN. 313.

qu'il croira necessaire pour sa cause : afin qu'en presence de vous, de Reticius, de Materne & de Marin vos collegues, à qui j'ai donné ordre de se rendre en diligence à Rome pour ce sujet : il puisse être entendu comme vous savez qu'il convient à la tres-sainte loi. Reticius & les deux autres étoient les évêques de Gaule.

XI.
Concile de Rome.
Optat. lib. 1. coll. 3. Carth. Aug. Ep. 172.

Cecilien avec les dix évêques catholiques, & les dix de l'autre parti, qui avoient à leur tête Donat des Cases-noires, se trouverent à Rome au jour nommé, & le concile s'assembla dans le palais de l'imperatrice Fausta, nommé la maison de Lateran, ce même jour second d'Octobre 313. qui étoit un vendredi. Le pape Miltiade présidoit : ensuite étoient assis les trois évêques Gaulois, Reticius d'Austun, Materne de Cologne, Marin d'Arles : puis quinze évêques Italiens, Merocles de Milan, Stemnius de Rimini, Felix de Florence, Gaudence de Pise, Proterius de Capouë, Theophile de Benevent, Savin de Terracine, Second de Preneste, Maxime d'Ostie, & quelques autres, faisant en tout dix-neuf évêques le pape compris. L'ordre de cette séance est remarquable : particulierement en ce que les trois évêques Gaulois y tiennent le premier rang ; & qu'entre les Italiens, les évêques d'Ostie & de Preneste, quoique suffragans du pape, n'ont point de rang particulier. On travailla trois jours durant avec des Notaires qui redigeoient en même tems les actes, c'est-à-dire le procés verbal. Le premier jour les juges s'informerent, qui étoient les accusateurs & les témoins contre Cecilien. Les évêques du

parti de Majorin presenterent un memoire d'accusations donné contre lui par ceux de son parti ; & sous ce pretexte ils prétendirent, que tout le peuple de Carthage l'avoit accusé. Mais les juges n'eurent point d'égard à ce memoire, parcequ'il ne contenoit que des cris confus d'une multitude, sans accusateur certain. Ils demandoient des témoins & des personnes qui voulussent soûtenir l'accusation en leur nom : mais ceux que Donat & les autres évêques du parti de Majorin, produisirent comme accusateurs & comme témoins, déclarerent qu'ils n'avoient rien à dire contre Cecilien. AN. 313.

Ensuite Cecilien accusa Donat d'avoir commencé le schisme à Carthage du vivant de Mensurius : d'avoir rebaptisé : d'avoir imposé de nouveau les mains à des évêques tombez dans la persecution. Enfin, dit-il, Donat & ses collegues ont soustrait les accusateurs & les témoins, qu'eux-mêmes avoient amenez d'Afrique contre moi, tant leur calomnie étoit évidente. Donat confessa qu'il avoit rebaptisé & imposé les mains aux évêques tombez ; & promit de representer les personnes necessaires à cette cause, qu'on l'accusoit d'avoir soustraites. Mais aprés l'avoir promis deux fois, il se retira, & n'osa plus lui-même se presenter au concile : craignant que les crimes qu'il avoit confessez ne le fissent condamner present, lui qui étoit venu de si loin pour faire condamner Cecilien. Le second jour quelques-uns donnerent un libelle de dénonciation contre Cecilien. On examina les personnes qui l'avoient donné, & les chefs d'accusation qu'il contenoit : mais il ne se trouva rien de prouvé.

AN. 313.

Le troiſiéme jour on examina le concile tenu à Carthage par ſoixante-dix évêques qui avoient condamné Cecilien & ſes ordinateurs. C'étoit le grand fort de ſes adverſaires : ils faiſoient ſonner bien haut ce grand nombre d'évêques ; & qu'étant tous du païs, ils avoient jugé avec grande connoiſſance de cauſe. Mais Miltiade & les autres évêques du concile de Rome n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cecilien y avoit été condamné abſent & ſans être entendu. Or il rendoit de bonnes raiſons pour ne s'y être pas preſenté. Il ſavoit que ces évêques avoient été appellez à Carthage par ſes adverſaires qu'ils logeoient chez eux, & concertoient tout avec eux. Il ſavoit les menaces de Purpurius évêque de Limate, dont la violence étoit connuë. Les évêques du concile de Rome jugerent donc que tout ce qui avoit été traité en ce concile de Carthage étoit encore en ſon entier : ſavoir, ſi Felix d'Aptonge étoit traditeur, ou quelque autre de ceux qui avoient ordonné Cecilien. Mais ils trouverent cette queſtion difficile & inutile. Elle étoit difficile, parcequ'il y avoit des témoins à interroger, des actes à examiner, & que Cecilien accuſoit ſes accuſateurs du même crime, d'avoir livré les ſaintes écritures, à cauſe du concile de Cirthe où ils l'avoient confeſſé. D'ailleurs il étoit inutile d'examiner ſi Felix étoit traditeur ; puiſque quand il l'eût été, il ne s'enſuivoit pas que l'ordination de Cecilien fût nulle : car la maxime étoit conſtante, qu'un évêque tant qu'il étoit en place ſans être condamné ni dépoſé par un jugement

Sup. l. IX. n. 13.

ecclesiastique, peut legitimement faire des ordinations, & toutes les autres fonctions episcopales.

Les évêques du concile de Rome, crûrent donc ne devoir point toucher à cette question, de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'église d'Afrique, au lieu de la pacifier. Ils déclarerent Cecilien innocent, & approuverent son ordination : mais ils ne separerent pas de leur communion les évêques qui avoient condamné Cecilien, ni ceux qui avoient été envoïez pour l'accuser. Donat des Cases-noires fut le seul qu'ils condamnerent, comme auteur de tout le mal, & convaincu de grands crimes, par sa propre confession. On laissa le choix aux autres, de demeurer dans leurs sieges, quoi qu'ordonnez par Majorin hors de l'église : à la charge de renoncer au schisme. Ensorte que dans tous les lieux où il se trouveroit deux évêques, l'un ordonné par Cecilien l'autre par Majorin, on conserveroit celui qui seroit ordonné le premier; & on pourvoiroit l'autre d'une autre église. *Aug. ep. 50.*

Voilà le jugement du concile de Rome, où l'on voit une discretion singuliere, & un exemple remarquable de dispense contre la rigueur des regles, pour le bien de la paix. En ce concile chaque évêque dit son avis, selon la coûtume, & le pape Miltiade conclut l'action, disant le sien en ces termes: Puisqu'il est constant que Cecilien n'a point été accusé par ceux qui étoient venus avec Donat, comme ils l'avoient promis; & qu'il n'a été convaincu par Donat sur aucun chef : je suis d'avis qu'il soit conservé en tous ses droits, dans la communion

AN. 314. ecclesiastique. Nous n'avons pas le reste de la sentence sur les autres chefs. Le pape & les autres évêques rendirent compte à l'empereur Constantin de ce jugement, lui envoïant les actes du concile; & lui manderent que les accusateurs de Cecilien étoient aussi-tôt retournez en Afrique. Le pape Miltiade ou Melchiade mourut trois mois aprés, le dixiéme de Janvier l'an 314. aïant tenu le saint siege deux ans & demi; & Silvestre lui succeda le trente uniéme du même mois de Janvier.

Const. ep. ad. Elaf.
Chr. Damas.
Pagi an. 313. n. 13.

Optat. lib. 1.

Donat des Cases-noires demanda qu'il lui fut permis de retourner en Afrique, à la charge de ne point aller à Carthage. Un nommé Philumene, qui sollicitoit l'empereur pour lui, demanda aussi que pour le bien de la paix, Cecilien fût retenu à Bresse en Italie: ce qui fut fait. Cependant on envoïa en Afrique deux évêques Eunomius & Olympius, qui demeurerent quarante jours à Carthage, pour déclarer où étoit l'église catholique: mais le parti de Donat vouloit l'empêcher, & tous les jours il y avoit du tumulte. Enfin Eunomius & Olympius prononcerent, que l'église catholique étoit celle qui étoit répanduë par tout le monde; & que le jugement donné à Rome par les dix-neuf évêques ne pouvoit être infirmé. Ainsi ils communiquerent avec le clergé de Cecilien, & s'en revinrent, aprés avoir dressé des actes de toute leur procedure; cependant Donat vint à Carthage contre sa parole: ce que Cecilien aïant appris, il revint aussi en diligence à son troupeau. Ainsi la division recommença entre les deux partis.

Les

Les Donatistes revinrent à l'empereur, soûtenant toûjours que Cecilien étoit indigne des fonctions du sacerdoce. Il leur representa, que la cause avoit été terminée à Rome par des juges irreprochables : mais ils crioïent, qu'elle n'avoit pas été entenduë toute entiere : & que des évêques en petit nombre s'étoient enfermez en un lieu, & avoient jugé ce qu'ils avoient voulu avec précipitation. Le pretexte de dire que la cause n'avoit pas été oüie toute entiere, étoit l'affaire de Felix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avoit pas voulu examiner.

AN. 314.
Constant. epist. ad Elaf. & ad Chrest.

XII.
Justification de Felix d'Aptonge.

Pour y satisfaire, Constantin écrivit à Verus ou Verin vicaire du prefet du pretoire en Afrique, pour en prendre connoissance. Verin étant malade, Elien proconsul d'Afrique executa l'ordre, & interrogea tous ceux, qui pouvoient avoir connoissance du fait en question : savoir si Felix évêque d'Aptonge avoit livré les saintes écritures, pendant la persecution. Il fit venir Claude Saturien, qui avoit été curateur de la république d'Aptonge, l'année de la persecution, c'est-à-dire, en 303. Alfius Cecilien, qui avoit été magistrat, c'est-à-dire, duumvir la même année : Callidius Gratien, qui étoit curateur cette année 314. Superius soldat stationaire : Ingentius greffier acusé d'avoir falsifié une lettre d'Alfius Cecilien à Felix : Solon serviteur public, & quelques autres. Le proconsul Elien les interrogea le quinziéme des calendes de Mars, sous le consulat de Volusien & d'Annien, c'est-à-dire le quinziéme de Février 314. Nous avons une grande partie de son procés verbal, où aprés la lecture de quelques actes, un officier

Aug. post coll. c. 33.
Miscell. Baluz. to. 2.

AN. 314. du proconſul nommé Ageſilas, du nombre apparemment de ceux que l'on nommoit excepteurs, parle ainſi :

Il y a d'autres lettres neceſſaires en cette affaire, il importe de les lire. Le proconſul Elien dit : Lis en preſence de Cecilien, afin qu'il reconnoiſſe s'il les a dictées. Ageſilas lût un acte fait à Carthage en ces termes : En jugement devant Aurelius Didymus Speretius ſacrificateur de Jupiter & duumvir de Carthage : Maxime dit : Je parle au nom des anciens du peuple Chrétien de la loi catholique : c'étoit toutefois les Donatiſtes. Il continuë : Il faudra pourſuivre devant les empereurs contre Cecilien & Felix, qui veulent uſurper le gouvernement de la religion. On cherche les preuves de leurs crimes. Car la perſecution étant ordonnée contre les Chrétiens : c'eſt-à-dire qu'ils ſacrifiaſſent, ou qu'ils donnaſſent à brûler toutes les écritures qu'ils avoient : Alfius Cecilien que vous voïez preſent étoit alors magiſtrat. Sa charge l'obligeoit d'executer l'ordre du proconſul, pour contraindre tout le monde à ſacrifier & à livrer les écritures. Vous voïez qu'il eſt vieux & qu'il ne peut aller à la cour ; je vous prie qu'il déclare devant vous s'il a écrit des lettres de la convention qu'il avoit faite ſur ce ſujet, & ſi le contenu de ſes lettres eſt veritable : afin que l'on en puiſſe découvrir la verité devant l'empereur. Comme Cecilien étoit preſent, le duumvir Speretius lui dit ; Avez-vous oüi cette requiſition ?

Alfius Cecilien dit : J'étois allé à Zama pour acheter des lignes avec Saturnin. Quand nous y fûmes

arrivez, les Chrétiens mêmes envoïerent vers moi au pretoire, pour me dire : Avez-vous reçû l'ordre de l'empereur ? Non dis-je, mais j'en ai déja vû des copies : & à Zama & à Furnes j'ai vû abattre des églises & brûler des écritures. Donnez donc les écritures si vous en avez, pour obeïr à l'ordre de l'empereur. Alors ils envoïerent à la maison de l'évêque Felix, pour en tirer les écritures & les brûler. Galatius vint avec nous, au lieu où ils avoient accoûtumé de celebrer leurs prieres. Nous en emportâmes la chaire, des lettres missives & les portes, & tout fut brûlé suivant l'ordre de l'empereur. Et comme nous eûmes envoïé à la maison de l'évêque Felix, les officiers publics nous rapporterent qu'il étoit absent. Il est vrai que depuis, Ingentius scribe d'Augentius avec qui j'ai exercé l'édilité m'étant venu trouver, j'ai dicté à Augentius une lettre pour le même évêque Felix. AN. 314.

Maxime dit : Que la lettre lui soit representée, afin qu'il la reconnoisse. Cecilien répondit : C'est la même. Maxime dit : Puisqu'il a reconnu sa lettre, je vais la lire, & je prie qu'elle soit inserée dans les actes tout au long. Il lût ainsi : Cecilien à son pere Felix, salut. Ingentius étant venu trouver mon collegue Augentius son ami, pour lui demander si dans l'année de mon duumvirat on a brûlé quelques écritures de vôtre loi, suivant l'ordonnance de l'empereur : j'ai dit que je ne sai autre chose, sinon que Galatius un des vôtres, a tiré publiquement de l'église des lettres missives. Je souhaite, mon cher pere, que vous soïez long-tems en bonne santé.

AN. 314.

C'étoit la fin de la lettre : mais on y avoit ajoûté ce qui suit, faisant toûjours parler Cecilien à Felix : Vous me dites : Prenez la clef & emportez les livres que vous trouverez sur la chaire & sur la pierre, c'est-à-dire apparemment sur l'autel : mais prenez garde que les officiers n'emportent l'huile & le bled. Je vous dis : Ne savez-vous pas que l'on abat la maison où on trouve des écritures ? vous me dites : que ferons-nous donc ? Je vous dis : Que quelqu'un de vous les porte dans la place, où vous faites vos prieres : j'y viendrai avec les officiers & les emporterai. Nous y vînmes en effet, nous emportâmes tout, suivant la convention, & nous les brûlâmes, suivant l'ordre de l'empereur. Par cette lettre de Cecilien, les Donatistes prétendoient prouver que Felix évêque d'Aptonge étoit traditeur. Maxime l'aïant lûë, dit : Puisque la lettre a été lûë, & qu'il reconnoît l'avoir envoïée ; je demande acte de ce qu'il a dit : Speretius duumvir dit : Ce que vous avez dit est écrit.

Aprés la lecture de cet acte, fait à Carthage devant Speretius, Agesilas dit devant le proconsul Elien: Cecilien vient de reconnoître sa lettre, & dit: que ce que l'on a lû à la fin est faux : Cecilien dit : Seigneur, j'ai dicté jusques à ces mots : Je souhaite, mon cher pere, que vous soïez en bonne santé. C'étoit en effet la conclusion ordinaire des lettres. Apronien qui parloit pour les catholiques, dit : C'est ainsi que ceux qui n'ont pas voulu s'unir à l'église catholique, ont toûjours agi par des faussetez & des impietez, en intimidant, en joüant la

comedie. Pendant que Paulin étoit vicaire d'Afrique, on ſuborna un particulier, qui faiſoit le courrier, & venoit aux catholiques pour les épouvanter: la fourbe fut découverte : on vouloit impoſer au ſaint évêque Felix, d'avoir livré & brûlé les écritures. Ingentius auſſi ne cherchant qu'à nuire au ſaint évêque Cecilien, a été apoſté, pour venir avec des lettres prétenduës de l'évêque Felix au duumvir. Cecilien, feignant d'être envoïé vers lui par Felix: Je dirai les propres mots qu'il a emploïez pour cette fiction. Le proconſul dit : Dis-les. AN. 314.

Apronien dit : Il a fait dire à Felix : Dites à mon ami Cecilien : J'ai reçû onze volumes des livres divins de grand prix, & parce qu'à preſent on me les veut faire rendre : dites que vous les avez brûlez pendant que vous étiez en charge. C'eſt donc ſur quoi il faut interroger Ingentius : comment le tout a été forgé & machiné, & comment il a voulu circonvenir le magiſtrat & le faire mentir : pour donner atteinte à la reputation de Felix, & par conſequent à l'honneur de Cecilien & à ſon ordination. Qu'il diſe qui l'a envoïé : car il eſt comme un deputé de nos adverſaires, par la Mauritanie & la Numidie.

Comme Ingentius étoit preſent, le proconſul Elien lui dit : Par l'ordre de qui t'es-tu chargé de faire ce qu'on te reproche ? Où ? dit Ingentius. Le proconſul dit : Puiſque tu fais ſemblant de ne pas entendre ce qu'on te demande, je le dirai plus clairement. Qui t'a envoïé au magiſtrat Cecilien ? Ingentius dit : Perſonne ne m'y a envoïé. Le pro-

AN. 314. conſul dit : Comment donc y es-tu venu ? Ingentius dit : On traitoit l'affaire de Maur évêque d'Utique qui avoit acheté l'épiſcopat. Felix évêque d'Aptonge vint à la ville, & dit : Que perſonne ne communique avec lui, parce qu'il a fait une fauſſeté. Je lui dis : Ni avec lui ni avec toi, qui es un traditeur. Car j'étois fâché de l'affaire de Maur, qui étoit mon hôte, & avec qui j'avois communiqué en païs étranger, quand je fuïois la perſecution. Depuis je menai avec moi trois anciens dans le païs de Felix : afin qu'ils viſſent s'il étoit veritablement traditeur ou non. Apronien dit : Ce n'eſt pas ainſi qu'il eſt venu vers Cecilien pour s'informer de lui. Le proconſul dit à Cecilien : Comment Ingentius eſt-il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il vint chez moi. Je dînois avec mes ouvriers. Il s'arrêta à la porte, en diſant : Où eſt Cecilien ? Je répondis : Il eſt ici. Qu'y a-t-il ? tout va-t-il bien ? Ouy, dit-il. Je lui dis : Voulez-vous dîner avec nous. Il me dit : Je vais revenir. Il revient ſeul & commence à me dire : Je ſuis chargé de m'informer, ſi on a brûlé des écritures l'année de vôtre duumvirat. Je lui dis : Tu m'incommodes, tu es un eſpion, retire-toi. Il revint avec mon collegue, avec qui j'ai été édile, c'étoit Augentius, qui me dit : Felix nôtre évêque a envoïé cet homme, afin que vous lui écriviez. C'eſt qu'il a reçû des livres de prix qu'il voudroit ne pas rendre. Ecrivez lui qu'ils ont été brûlez l'année de vôtre duumvirat : Je lui dis : Eſt-ce là la bonne foi des Chrétiens.

XIII. Ingentius.

Ingentius ſe ſentant alors preſſé, dit au procon-

ſul : Seigneur qu'Augentius vienne auſſi. J'ai mon honneur à garder : & nous avons ſes lettres. Le proconſul dit à Ingentius : Tu es convaincu d'ailleurs. Puis il dit à ſes officiers : Qu'on l'attache : & enſuite : Qu'on le ſuſpende. C'étoit pour lui donner la queſtion. Puis il dit à Cecilien : Comment Ingentius eſt il venu vers vous ? Cecilien répondit : Il me dit : Nôtre évêque Felix m'a envoïé ici, afin que vous lui écriviez. Il y a, dit-il, un certain miſerable, qui a chez moi des livres tres-pretieux, & que je ne veux pas rendre. Ecrivez-moi qu'ils ont été brûlez, afin que je les garde. Je dis alors : Eſt-ce là la bonne foi d'un Chrétien ? & je commençai à le reprendre. Mon collegue me dit : écrivez à nôtre évêque Felix. Je dictai donc la lettre, & il paroît juſques où je l'ai dictée. Il ſemble que Cecilien ne ſavoit pas écrire.

AN. 314.

convaincu de faux.

Le proconſul dit : Ecoutez ſans crainte la lecture de vôtre lettre. Ageſilas la lût, comme elle eſt cideſſus inſerée dans l'acte de Speretius duumvir de Carthage. Quand il eut lû ces mots : Je ſouhaite, mon chere pere, que vous ſoïez en bonne ſanté : le proconſul dit à Cecilien : Vous avez dicté juſques-là ? Ouy, répondit-il, le reſte eſt faux. Ageſilas continua de lire le reſte, comme il eſt ci-deſſus : & Cecilien dit encore : Cela eſt faux, ma lettre ne va que juſques à ces mots : Je ſouhaite, mon cher pere, que vous ſoïez en bonne ſanté. Le proconſul dit : Qui croïez-vous qui a ajoûté à vôtre lettre ? Cecilien dit : C'eſt Ingentius. Le proconſul dit : Vôtre declaration eſt dans les actes.

AN. 314.

Puis il dit à Ingentius: Tu vas être tourmenté: ne ments pas. Ingentius dit: J'ai failli, c'eſt moi qui ai ajoûté à cette lettre, étant fâché à cauſe de Maur mon ami: le proconſul dit: Les empereurs Conſtantin le grand & Licinius ont la bonté de favoriſer les Chrétiens: mais ce n'eſt pas pour corrompre la diſcipline; c'eſt au contraire, afin que cette religion ſoit obſervée. Ne te flattes donc pas pour me dire que tu es decurion, & que tu ne dois pas être mis à la queſtion: tu y ſera mis, pour t'empêcher de mentir, ce qui ne convient point aux Chrétiens comme l'on ſait. Dis donc tout ſimplement, pour éviter les tourmens. Ingentius dit: Je l'ai déja confeſſé ſans torture. Alors Apronien dit au proconſul: Aïez la bonté de lui demander par quelle autorité, par quel artifice, avec quelle fureur il a parcouru toute la Mauritanie, & même la Numidie? Comment il a excité ſedition dans l'égliſe catholique? Le proconſul dit à Ingentius: As-tu été en Numidie? Il répondit: Non, Seigneur: qu'on le prouve. Le proconſul ajoûta: Ni en Mauritanie? Ingentius répondit: J'y ai été pour trafiquer. Apronien dit: Il ment en cela même, Seigneur; en diſant qu'il a été en Mauritanie, ſans aller en Numidie: car ce n'eſt que par la Numidie que l'on va en Mauritanie. Le proconſul dit à Ingentius: De quelle condition es tu? Ingentius répondit: Je ſuis decurion de Zique. Le proconſul dit aux officiers: Deſcendez-le. Puis il dit à Cecilien, pour l'éprouver: Ce que vous avez dit eſt faux. Cecilien répondit: Non, Seigneur. Faites venir celui qui a écrit la lettre

lettre, c'eſt ſon ami : il dira juſques où je l'ai dictée. AN. 314.
Le proconſul dit : Qui eſt celui que vous voulez qui vienne ? Cecilien dit : C'eſt Augentius avec qui j'ai été édile, c'eſt lui qui a écrit la lettre : il n'y a que lui par qui je puiſſe prouver juſques où je l'ai dictée : Il le peut dire. Le proconſul dit : Il eſt donc conſtant que la lettre eſt fauſſe ? Cecilien repondit : Ouy ſeigneur, je ne ments point : ſur ma vie. Le proconſul dit : Puiſque vous avez été duumvir en vôtre ville, il faut ajoûter foi à vos paroles. Apronien dit : cela ne leur eſt pas nouveau : ils ont ajoûté aux actes ce qu'ils ont voulu : ils en font métier.

Le proconſul dit : La declaration de Cecilien qui dit que les actes ont été falſifiez, & que l'on a beaucoup ajoûté à ſa lettre, fait voir manifeſtement à quel deſſein Ingentius l'a fait : qu'il ſoit donc mis en priſon : car il faut l'interroger plus rigoureuſement. Quant au S. évêque Felix, il eſt manifeſte qu'il eſt innocent d'avoir brûlé les écritures divines : puiſque perſonne n'a pû prouver, qu'il les ait ſeulement livrées. Car il paroît par tous les interrogatoires, qu'il n'y a point eû d'écritures divines trouvées gâtées ni brûlées : Que le S. évêque Felix n'a point été preſent, n'a rien fait faire de ſemblable, & n'en a pas même eû connoiſſance. Ageſilas dit : Qu'ordonne vôtre grandeur de ceux qui ſont venus pour l'inſtruire ? Le proconſul Elieni dit : Qu'ils retournent chez eux. Il envoïa à l'empereur une relation de tout ce qu'il avoit fait en cette cauſe, avec les actes : & Conſtantin écrivit enſuite à Probien *Aug. coll. d. 3. c. 559.*

AN. 314. proconsul d'Afrique successeur d'Elien, de lui envoïer à sa cour Ingentius le faussaire sous bonne garde, pour fermer la bouche aux accusateurs de l'évêque Cecilien.

Epist Constant. ad Prob.

XIV. Concile d'Arles.

Cependant fatigué par les plaintes des Donatistes, qui disoient toûjours que le concile de Rome n'avoit pas été assez nombreux : & voulant leur ôter tout pretexte de tumulte, il resolut de faire assembler un plus grand concile, & dans les Gaules comme ils desiroient, c'est à dire, en la ville d'Arles. Il écrivit donc à Ablavius ou Elafius vicaire d'Afrique qui étoit Chrétien : lui ordonnant de faire venir Cecilien, quelques personnes qu'il choisiroit, & d'autres évêques de toutes les provinces d'Afrique : savoir de la proconsulaire, de la Byzacene, de celle de Tripoli, des Numidies & des Mauritanies, avec ceux que chacun choisiroit : quelques-uns aussi du parti contraire à Cecilien ; & de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voïage aux dépens du public : les faisant venir par terre autant qu'il se pouvoit : c'est-à-dire par la Mauritanie & l'Espagne. L'empereur écrivit aussi aux évêques ; & nous avons la lettre adressée à Chrestus évêque de Syracuse en Sicile, qui porte : Comme nous avons ordonné à plusieurs évêques de divers lieux de s'assembler en la ville d'Arles dans le premier d'Août, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire ; afin que vous preniez une voiture publique, par l'ordre de Latronien correcteur de Sicile ; avec deux personnes du second ordre à vôtre choix, & trois valets pour vous servir pendant le chemin : & que vous

Epist ad Ablav.

Eus. x. hist. c. 5.

vous trouviez au même lieu dans le jour marqué. AN. 314.
On exprimoit dans ces lettres le nombre des personnes, parceque durant le voïage on leur fournissoit aux dépens du public la voiture, le logement & la nourriture. Chrestus au lieu de deux prêtres, *Subscr. Conc. Arel.* ne mena avec lui qu'un diacre nommé Florus. Par cette lettre on peut juger de celles qui furent écrites aux autres évêques : car c'étoit apparemment une lettre circulaire, où l'on ne changeoit que les noms des évêques & des gouverneurs. On croit que le *Vales. de schism. c. 9.* pape étoit invité à ce concile, puisqu'il y envoïa ses legats.

Les évêques s'assemblerent donc en la ville d'Arles au jour nommé, le premier Août de cette année 314. Le nombre des Gaulois étoit le plus grand: on en voit seize dans les souscriptions, entre lesquels sont les trois qui avoient assisté au concile de Rome. Il y eut au moins trente-trois évêques à ce concile, & quelques absens y envoïerent des prêtres à leur place. Plusieurs églises de Gaule y sont marquées: entre autres Arles, Marseille, Vienne, Lion, Austun, Reims, Tréves, Cologne, Roüen & Bourdeaux. Dans la grande Bretagne, Yorc & Londres. Il y a quelques Italiens, plusieurs Espagnols & plusieurs Africains. Marin évêque d'Arles étoit accompagné d'un prêtre & de quatre diacres : les legats que le pape S. Silvestre avoit envoïez de Rome étoient deux prêtres, Claudien & Vitus & deux diacres, Eugene & Cyriaque.

On examina d'abord la cause de Cecilien évêque de Carthage. Les Donatistes avançoient con-

AN. 314. tre lui deux chefs d'accuſation : l'un perſonnel ; qu'étant encore diacre pendant la perſecution, il étoit allé, par ordre de l'évêque Menſurius, à la porte de la priſon, avec des foüets & une troupe de gens armez ; pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étoient enfermez. L'autre chef d'accuſation, étoit que les évêques ordinateurs de Cecilien avoient livré les écritures, entre autres Felix d'Aptonge. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouverent aucune preuve de ces accuſations : ainſi Cecilien fut encore abſous, & ſes accuſateurs condamnez. Mais avant de ſe ſeparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de diſcipline, qu'ils adreſſerent au pape S. Silveſtre avec une lettre ſynodale.

Aug. brev. coll. 3.

Acta SS. Dativi &c.

Epiſt. ſynod.

Elle porte en tête les noms de trente-trois évêques, dont Marin évêque d'Arles eſt le premier ; ce qui fait croire qu'il preſidoit à ce concile. Les évêques diſent, qu'ils y ont été amenez par la volonté de l'empereur ; & aprés avoir marqué qu'ils ont condamné les Donatiſtes, ils ajoûtent : Plût à Dieu, nôtre cher frere, que vous euſſiez aſſiſté à ce grand ſpectacle, leur condamnation en eût été plus ſevere, & nôtre joie plus grande : mais vous ne pouvez quitter ces lieux où les apôtres préſident, & où leur ſang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas crû toutefois devoir ſeulement traiter du ſujet pour lequel nous étions aſſemblez : nous avons fait divers reglemens, en preſence du S. Eſprit & de ſes anges, & ſuivant ſes mouvemens,

Et nous avons crû que selon l'ancien usage, c'étoit AN. 314.
à vous principalement à les notifier aux autres : puisque vous avez la plus grande part dans le gouvernement de l'église. Les reglemens de ce Concile sont compris en vingt-deux canons.

XV. Canons du concile d'Arles.

Le premier porte, que la pâque sera observée par tout le monde en même jour, & que le pape en écrira des lettres à tous, suivant la coûtume. Ce reglement étoit necessaire à cause de ceux qui la celebroient encore le quatorziéme de la lune : & les évêques regardoient comme un grand mal la moindre division dans la celebration du mystere, qui est le fondement de nôtre salut. Il est dit que tous les ministres de l'église demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnez : & que s'ils les abandonnent pour aller ailleurs, ils seront déposez. Les clercs usuriers seront excommuniez, suivant la loi de Dieu. Il est défendu aux diacres d'offrir, comme ils faisoient en plusieurs lieux. Les diacres de la ville épiscopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui apartient aux prêtres, ni le faire sans leur participation. Quand un évêque étranger vient en une ville, on doit lui donner place pour offrir le saint sacrifice. Aucun évêque ne doit s'attribuer d'ordonner tout seul des évêques : il doit en prendre avec lui sept autres, ou trois tout au moins. Ceux qui ont été excommuniez ne peuvent rentrer dans la communion, qu'au même lieu où ils en ont été privez ; afin qu'aucun évêque ne soit foulé par son confrere.

Sup. l. III. *n.* 43. *Lib.* IV. *n.* 43. *Can.* 2. *c.* 21. *c.* 12. *c.* 15. *c.* 18. *c.* 19. *c.* 20. *c.* 16. *c.* 17.

Ceux qui quittent les armes pendant la paix de *c.* 3. *v. Aubesp.*

AN. 314. l'église seront retranchez de la communion. Sous les empereurs Chrétiens, les fideles n'avoient plus de raison de craindre la profession des armes, comme ils faisoient auparavant, à cause du peril de l'idolatrie. Les fideles qui conduisent des chariots

c. 4. dans le cirque, & les gens de theatre tant qu'ils de-

c. 5. meurent dans ces professions, seront separez de la

Sup. l. v. n. 21. communion. On voit les raisons de ces canons dans le traité de Tertullien des spectacles, où il montre qu'ils étoient tous fondez dans l'idolatrie, & pro-

c. 7. V. Aubespine. pres à corrompre les mœurs. Les gouverneurs de province qui sont parvenus à ces charges étant fideles, doivent prendre comme les autres des lettres de communion de leur évêque: & l'évêque du lieu où ils exercent leur charge doit avoir soin d'eux, & peut les excommunier, s'ils font quelque chose contre la discipline. Il en est de même de tous ceux qui ont des charges publiques. Les Chrétiens passant d'une province à l'autre, prenoient des lettres de

Cod. ut nulli patr. lib. 1. tit. 41. leur évêque, pour montrer qu'ils étoient dans la communion de l'église: & les Romains avoient

c. 8. pour maxime de ne point donner les charges aux naturels du païs. Parce qu'en Afrique la coûtume de rebaptiser duroit encore: il est ordonné, que si quelque heretique vient à l'église, on lui demande le symbole. Si l'on trouve qu'il ait été baptisé au nom du Pere, du Fils & du saint Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Esprit: s'il ne répond pas suivant la foi de la Trinité; qu'on le baptise. Comme le prétexte du schisme des Donatistes étoit d'accuser les catholiques de sou-

frir les traditeurs : le concile ordonne que ceux qui AN. 314.
ſeront coupables d'avoir livré les écritures ou les vaſes ſacrez, ou déferé leurs freres, ſoient dépoſez de l'ordre du clergé : pourvû qu'ils en ſoient convaincus par des actes publics : non par de ſimples paroles. Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui ſoit approuvé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuiſe point. Ceci ſe raporte manifeſtement à Cecilien. Le concile ajoûte : Et parce que pluſieurs reſiſtent à la regle de l'égliſe, & prétendent être admis à accuſer avec des témoins corrompus par argent, qu'ils ne ſoient point reçûs, ſinon à prouver par des actes publics, comme il a été dit. Cela regarde les calomnies des Donatiſtes. Et encore : Ceux qui accuſent leurs freres à faux, ne recevront la communion qu'à la mort.

c. 13. *c. 14.*

Ceux qui aprés avoir apoſtaſié ne ſe repreſentent point à l'égliſe, pas même pour demander la penitence, & qui demandent la communion étant malades : on la leur doit refuſer : ſi ce n'eſt qu'ils reviennent en ſanté, & faſſent des fruits dignes de penitence. On ne ſe fioit pas alors à ces converſions excitées par la ſeule crainte de la mort. Les filles Chrétiennes qui épouſent des païens, ſeront quelque tems ſeparées de la communion. Les maris Chrétiens & jeunes qui ſurprennent leurs femmes en adultere, & à qui par conſequent il eſt défendu de ſe remarier : ſeront exhortez, autant qu'il ſera poſſible, de ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs, quoiqu'adulteres. On ne parle ici que d'exhortation : parce que les loix civiles permet-

c. 22. *V. Conc. Eliber. c. 46.* *Cyp. epiſt. ad An on.* *c. 11.* *c. 10.*

AN. 314. toient de se remarier aprés le divorce : & quoique l'église ne les suivît pas, en ce qui étoit contraire à l'évangile : elle usoit de condescendance, pour ne les pas contredire ouvertement. Voilà les canons du concile d'Arles.

XVI. Concile d'Ancyre.

Eus. x. c.

On raporte au même tems le concile d'Ancyre & le concile de Neocesarée, celebres par leurs canons : & il est certain que les conciles furent frequens dans ces commencemens de la liberté de l'église. Ancyre étoit métropole de la Galatie, & Marcel en étoit alors évêque : on en marque dix-sept qui assisterent avec lui à ce concile : entre autres, Vital d'Antioche, Agricola de Cesarée en Palestine, successeur du martyr Agapius, & prédecesseur d'Eusebe l'historien : Leonce de Cesarée en Capadoce : Longin de Neocesarée dans le Pont, Narcisse de Neroniade en Cilicie : Loup de Tarse, Pierre d'Icone en Lycaonie, Basile d'Amasée sur l'Hellespont, depuis martyr, Eustolius de Nicomedie, successeur du martyr Anthime. Ce concile fit vingt-cinq canons, dont les premiers regardent ceux qui étoient tombez dans la persecution, qui ne venoit que de finir en Orient.

Subscript. Conc. Ancyr.

Sup. n. 3.

Can. 1.

Les prêtres qui avoient sacrifié aux idoles, & qui étoient revenus au combat de bonne foi & sans artifice : on leur conserve l'honneur & le droit d'être assis dans l'église auprés de l'évêque : mais on leur défend d'offrir, de prêcher, ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne le même pour les diacres : mais on permet aux évêques d'ajoûter ou diminuer, selon la ferveur de la penitence. Les paroles

c. 2.

roles dont use le concile pour distinguer les fonctions des prêtres & des diacres sont remarquables. A l'égard des prêtres il dit, offrir & prêcher, ou faire l'homelie : à l'égard des diacres, il dit, presenter l'offrande & annoncer : parce qu'ils faisoient dans l'église, ce que faisoient les crieurs publics dans les assemblées profanes. Ceux qui ont fui, & ont été pris ou trahis par leurs domestiques, qui ont perdu leurs biens, soufert les tourmens ou la prison : à qui l'on a mis par force de l'encens dans les mains, ou des viandes immolées dans la bouche ; tandis qu'ils crioient qu'ils étoient Chrétiens, & qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit & leur maniere de vivre : ceux-là étant exemts de peché ne doivent point être privez de la communion : & si quelques-uns les en ont privez par ignorance ou par trop d'exactitude, qu'ils soient reçûs sans délai. Ceci est égal pour les clercs & pour les laïques. Même les laïques qui se trouvent dans ce cas, pourront être promûs aux ordres, si leur vie précedente est sans reproche : on pourra aussi admettre aux ordres les catécumenes qui ont sacrifié avant leur baptême. c. 12.

Ceux qui aprés avoir sacrifié par force, ont encore participé au festin des idoles: s'ils y ont été en habit de fête & témoignant de la joïe : ils seront pendant un an auditeurs, prosternez pendant trois ans, deux ans participant seulement aux prieres, & ensuite ils seront reçûs à la communion parfaite. Mais s'ils ont assisté à ce festin en habit de deüil : & quoiqu'ils aïent mangé, n'ont fait que pleurer pendant tout le repas : c. 4. c. 5.

aprés qu'ils auront été trois ans prosternez, ils seront admis aux prieres sans offrir. Que s'ils n'ont point mangé, ils ne seront prosternez que deux ans: demeureront un an sans offrir, & au bout des trois ans auront la communion parfaite. Mais les évêques auront le pouvoir d'allonger ou d'abreger ce tems, & d'user d'indulgence selon la maniere dont les penitens se conduiront: pendant le tems de
c. 6. leur penitence devant & aprés. Ceux qui ont sacrifié cedant à la simple menace du supplice, de la perte de leurs biens ou de l'exil; & qui n'aïant point fait de penitence jusques à present, viennent à l'occasion du concile, témoignant vouloir se convertir: on les recevra auditeurs jusques au grand jour de pâque: ensuite ils seront trois ans prosternez, aprés deux ans ils communiqueront sans offrir, & toute leur penitence sera de six ans. Ceux qui auront été reçûs à penitence avant ce concile, leurs six années courront deslors. Ceux qui seront
c. 7. en peril de mort, seront reçûs suivant la regle. Ceux qui à une fête profane ont mangé dans le lieu destiné aux païens, mais des viandes qu'ils y avoient
c. 8. eux-mêmes aportées: seront reçûs aprés avoir été prosternez deux ans. Ceux qui ont sacrifié par force deux & trois fois, seront quatre ans prosternez, deux ans sans offrir, & on les recevra le septiéme.
c. 9. Ceux qui non seulement ont apostasié, mais y ont contraint les freres, ou ont été cause de les y contraindre; seront trois ans auditeurs, six ans prosternez, un an sans offrir, dix ans en tout en penitence.

Les autres canons du concile d'Ancyre ſont ſur d'autres points de diſcipline. Les diacres qui à leur ordination ont proteſté qu'ils prétendoient ſe marier : s'ils l'ont fait enſuite, demeureront dans le miniſtere, puiſque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination & ſe marient enſuite : ils ſeront privez du miniſtere. Encore aujourd'hui parmi nous les clercs ne font que tacitement le vœu de continence, en ne répondant rien à la declaration que l'évêque leur en fait au ſouſdiaconat. Il n'eſt pas permis au chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres : ni aux prêtres de la ville de rien faire en chaque dioceſe, ſans la permiſſion par écrit de l'évêque. Les chorévêques n'étoient comme l'on croit que des prêtres à qui l'evêque donnoit preſque toute ſon autorité pour la campagne. Les Prêtres ou les diacres qui s'abſtiennent de manger de la chair, ſeront obligez au moins d'en goûter, & de ne pas refuſer les herbes cuites avec de la graiſſe : ſous peine d'être dépoſez. C'eſt à cauſe des heretiques, qui par ſuperſtition s'abſtenoient de la chair comme mauvaiſe. Si les prêtres pendant la vacance du ſiege ont vendu des biens de l'égliſe, elle y doit rentrer : mais c'eſt à l'évêque à juger s'il lui eſt plus avantageux de recevoir le prix, ou les fonds alienez. Ceux qui étant ordonnez évêques n'auront pas été reçûs par le peuple, auquel ils étoient deſtinez ; & qui voudroient s'emparer d'un autre dioceſe, & y exciter des ſeditions contre l'évêque établi : ſeront ſeparez de la communion. S'ils veulent conſerver leurs ſeances entre les prêtres où ils étoient au-

c. 10.

c. 13. ex edit. Dionyſ. & Iſid.

c. 14.

c. 15.

c. 18.

paravant, on leur laiſſera cet honneur : mais s'ils y
excitent des ſeditions contre les évêques ; ils ſeront
privez même de l'honneur de la prêtriſe & excom-
muniez.

c. 11. Les filles qui auront été enlevées aprés les fian-
çailles, doivent être renduës à leurs fiancez, quand
même les raviſſeurs en auroient abuſé. Ceux qui
c. 19. manquent à la promeſſe de garder la virginité, ſe-
ront traitez comme ceux qui ſe remarient. Il eſt
c. 20. défendu aux vierges de loger avec des hommee, ſous
le nom de ſœurs. Celui qui aura commis adultere
ou ſoufert que ſa femme le commette : fera ſept ans
c. 16. de penitence. Ceux qui ont commis des pechez
contre nature, ſi c'eſt avant l'âge de vingt ans, ſe-
ront quinze ans proſternez, & cinq ans ſans offrir.
S'ils ſont tombez dans les mêmes pechez aprés l'âge
de vingt ans, & étant mariez : ils ſeront vingt-cinq
ans proſternez, & cinq ans ſans offrir. S'ils ont pe-
ché aprés l'âge de vingt-cinq ans, étant mariez, ils
c. 21. n'auront la communion qu'à la fin de la vie. Les
femmes qui pour faire perir le fruit de leur débau-
che ſe font avorter ; ne doivent communier qu'à la
fin de leur vie, ſuivant l'ancienne regle : mais nous
avons crû plus humain de regler leur penitence à
c. 22. dix ans. On commençoit deſlors à adoucir la ri-
gueur de l'ancienne diſcipline. Ceux qui auront tué
volontairement, demeureront proſternez, & ne re-
c. 24. cevront la communion qu'à la fin de leur vie. Les
homicides involontaires doivent faire ſept ans de
penitence, ſuivant l'ancienne regle, & cinq ſelon la
c. 25. nouvelle. Ceux qui ſuivent les ſuperſtitions des

païens & consultent les devins, ou introduisent des gens chez eux pour découvrir ou défaire des malefices : seront cinq ans en penitence : trois ans prosternez, deux ans sans offrir. Voilà les canons du concile d'Ancyre.

XVII. Concile de Neocesarée.

Le concile de Neocesarée doit avoir été tenu quelque tems aprés : une partie des mêmes évêques y assisterent, & on voit encore à leur tête Vital d'Antioche, qui semble avoir presidé à l'un & à l'autre concile. A celui-ci se trouverent Basile d'Amasée, Leonce de Cesarée en Cappadoce, Loup de Tarse, Narcisse de Neroniade, & Longin de Neocesarée dans le Pont où le concile se tenoit : cette église étoit déja illustre par saint Gregoire Thaumaturge qui l'avoit gouvernée cinquante ans auparavant. Nous avons les canons de ce concile au nombre de quinze.

Si un prêtre se marie, il sera déposé : S'il commet une fornication ou un adultere, il sera même c. 1.
mis en penitence. On ne peut ordonner un laïque, c. 8.
dont la femme sera convaincuë d'adultere. Si elle le commet aprés l'ordination du mari & qu'il ne la quitte pas, il sera privé de son ministere. Ceci se peut entendre des moindres clercs qui peuvent être mariez. Si un prêtre confesse qu'il a commis un c. 9.
peché de la chair avant son ordination : il n'offrira plus, mais il gardera le reste de ses avantages, à cause de ses autres bonnes qualitez. S'il ne le confesse point & n'en est point convaincu, on laisse à sa discretion d'en user comme il voudra. Le diacre c. 10.
qui se trouve dans le même cas, sera mis au rang

c. 11. des miniſtres inferieurs. On ne doit point ordonner
Luc. III. 23. de prêtre avant trente ans, quelque digne qu'il ſoit: puiſque N. S. J. C. n'a commencé à enſeigner qu'à
c. 12. cet âge aprés ſon baptême. Celui qui a été baptiſé en maladie ne peut être ordonné prêtre, patce qu'il ſemble n'avoir pas embraſſé la foi avec une liberté entiere: on pourra toutefois l'ordonner pour ſon merite, & pour la rareté des ſujets. Voilà des cau-
c. 13. ſes de diſpenſe. Les prêtres de la campagne ne peuvent offrir dans l'égliſe de la ville en preſence de l'évêque ou des prêtres de la ville, ni donner le pain ou le calice dans la priere: mais en leur abſence, celui
c. 14. qui s'y trouvera ſeul le peut: les chorévêques offrent par preference. Comme il n'y avoit qu'un ſacrifice, il étoit neceſſaire de regler celui qui devoit l'offrir, c'eſt-à-dire preſider à l'action: & la preference des
c. 15 prêtres de la ville eſt remarquable. Il ne doit y avoir
Act. VI. que ſept diacres en chaque ville, quelque grande qu'elle ſoit, ſuivant la premiere inſtruction. On l'a toûjours gardée à Rome.

c. 6. On doit baptiſer une femme enceinte quand elle le deſire, & l'enfant ſera baptiſé ſeparement: car chacun répond pour ſoi dans le baptême. Peut-être craignoit-on que l'enfant ne parût baptiſé deux fois.
c. 5. Si un catécumene peche, depuis qu'il eſt admis à prier à genoux dans l'égliſe; qu'il ſoit remis au rang des ſimples auditeurs: s'il peche encore en cet état, qu'il ſoit chaſſé. On voit ici deux ordres de catécumenes: dont les uns n'étoient admis qu'à écouter les lectures & les inſtructions, comme les païens: les autres plus avancez, étoient admis à prier avec

les fideles, mais à genoux & avant le ſacrifice. Celui qui a deſiré une femme, ſans accomplir ſon mauvais deſir, paroît avoir été conſervé par la grace. C'eſt-à-dire que l'on n'impoſoit point de penitence canonique pour les pechez de ſimple penſée. Une femme qui a épouſé les deux freres ne recevra la communion qu'à la mort, encore à la charge, ſi elle revient en ſanté, de quitter ce mari & de faire penitence. Ceux qui ſe marioient pluſieurs fois étoient mis en penitence, pendant un certain tems: c'eſt pourquoi il étoit défendu aux prêtres d'aſſiſter aux feſtins des ſecondes nôcés, quoiqu'elles ſoient permiſes, on les regardoit comme une foibleſſe. Voilà les quinze canons du concile de Néoceſarée.

c. 4. *c. 2.* *c. 3.* *c. 7.*

XVIII. Apel des Donatiſtes à l'empereur.

Les peres du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Conſtantin, pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit paſſé: du jugement qu'ils avoient rendu, & de l'opiniâtreté de quelques-uns des Donatiſtes. Car il y en eut pluſieurs qui renoncerent au ſchiſme pour ſe réünir à Cecilien: mais quelques chicaneurs opiniâtres appellerent du jugement des évêques à l'empereur. Il en fut extremement irrité, & envoïa des tribuns & des ſoldats de ſon palais, pour amener à ſa cour ces ſeditieux: les menaçant de les maltraiter, s'ils ne ſe ſoûmettoient au plûtôt. Il écrivit auſſi au Vicaire d'Afrique, d'envoïer à ſon palais ſous bonne garde tous ces rebelles. Cependant il écrivit aux évêques aſſemblez à Arles, d'avoir encore patience, & de laiſſer aux ſchiſmatiques la liberté de prendre le bon parti: mais s'ils les voïoient de-

Aug. ep. 68 al. *Ep. Conſt. Celſo.* *Epiſt. Conſt. ad epiſc. cathol.*

Euf. I. vita c. 45. IV. c. 54. meurer dans leur opiniâtreté, en ce cas de s'en retourner aussi-tôt chacun chez eux. Cette conduite donna juste sujet de blâmer Constantin de trop d'indulgence, envers des méchans qui ne le meritoient pas, & qui n'en devenoient que plus insolens.

Les Donatistes que Constantin avoit fait amener à sa cour, loin d'être punis, comme il les menaçoit de la temerité de leur apel : firent si bien par eux-mêmes & par leurs amis, qu'ils persuaderent à l'empereur de les juger lui-même, aprés le jugement des évêques : *Epist. ad episc. catthol.* quelque aversion qu'il eût euë auparavant d'une telle entreprise contre l'autorité ecclesiastique. Mais il étoit si éloigné de le faire, comme superieur des évêques, qu'il declare lui-même qu'il doit être jugé par eux, & qu'il regarde leur jugement comme celui de Dieu même. Il le fit donc seulement pour ceder à l'importunité des Donatistes, pour leur fermer la bouche à jamais; & pour n'omettre aucun moïen de pacifier l'église. Joint qu'il n'en connoissoit pas encore bien les loix, n'étant ni *Aug. ep. 48. ad Gler. &c.* baptisé, ni même catecumene. D'abord il avoit resolu de faire venir d'Afrique Cecilien : ensuite il changea d'avis, & renvoïa en Afrique les évêques Donatistes, afin que suivant leur desir tout le differend qu'ils avoient avec Cecilien y fût examiné & decidé par les juges que l'empereur auroit choisis. Peu de jours aprés il changea d'avis une seconde fois, & trouva plus à propos de faire venir d'Afrique Cecilien, afin de juger la cause lui-même en personne : craignant que les Donatistes opiniâtres,

comme

comme ils étoient, ne se rendissent pas au jugement des autres. Il écrivit donc à Cecilien, qu'il se trouvât à Rome un certain jour : pour défendre sa cause. Il donna ordre aussi à ses adversaires de s'y rendre : leur promettant que s'ils pouvoient convaincre d'un seul crime Cecilien present, il le tiendroit convaincu de tous ceux qu'ils lui reprochoient. Cependant, afin d'avoir dequoi convaincre les Donatistes de leur calomnie ; il écrivit à Petrone Probien proconsul d'Afrique, d'envoïer à la cour Ingentius, qui étoit en prison, pour avoir été convaincu de fausseté par Elien son predecesseur. C'étoit sous le quatriéme consulat de Constantin & de Licinius : c'est-à-dire l'an 315. AN. 315.

Cecilien ne s'étant pas trouvé à Rome au jour nommé, on ne sait par quelle raison : ses adversaires en prirent avantage : & presserent l'empereur de le condamner par contumace, comme refusant de se soumettre au jugement du prince. Mais Constantin donna un delai, & commanda aux parties de se trouver à Milan. Alors quelques Donatistes, le regardant comme prévenu contre eux en faveur de Cecilien, se déroberent de la cour : & l'empereur s'en étant aperçû, donna des gardes aux autres & les fit conduire à Milan. Mais ceux qui s'étoient dérobez étant arrivez en Afrique, y exciterent de nouveaux troubles : & donnerent beaucoup d'affaires à Domitius Celsus vicaire d'Afrique, que l'empereur avoit chargé d'y pacifier les choses. Leur chef étoit Menalius évêque en Numidie, qui autrefois étant appellé au concile de Cirthe, feignit d'a-

Aug. ep. 43. ab. 162. ad Glorium &c.

AN. 315.

voir mal aux yeux pour n'y point aller : craignant d'être convaincu d'avoir encensé les idoles. Celsus envoïa sa relation à l'empereur, accusant ce Menalius comme le principal auteur de la sédition. L'empereur lui répondit: de laisser les séditieux, de dissimuler pour lors leur insolence; & de mander à Cecilien & à ses adversaires, que lui-même Constantin viendroit en Afrique incontinent : qu'il prendroit conoissance de leur differend avec des juges choisis, & puniroit tres-severement les auteurs du trouble, quels qu'ils fussent.

Optat. lib. 1.

Ep. Constant ad Cels.

XIX.
Constantin condamne les Donatistes à Milan.

Celsus aïant reçû cette reponse, fit venir Cecilien & ses adversaires, & leur lût la lettre de l'empereur, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. Alors Cecilien craignant l'indignation du prince qui paroissoit dans cette lettre : alla en diligence à la cour qu'il trouva à Milan ; & l'empereur sachant son arrivée resolut d'y terminer l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cecilien & ses accusateurs dans son consistoire : car c'est ainsi que l'on nommoit le conseil où l'empereur traitoit les affaires les plus importantes, & où il jugeoit en personne. Mais ce jugement fut rendu secretement avec les seules persones necessaires; & cela pour le respect de la religion, afin que les païens ne connussent pas les differends des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent proposer; il examina tres-soigneusement toute l'affaire, aïant tous les actes, tant ecclesiastiques que seculiers : car on lui avoit tout envoïé. Enfin il donna sa sentence, par laquelle il declare Cecilien innocent, & les évêques du parti de Donat,

Brev. coll. 3. c. 19.

Coll. 3. c. 516.

Aug. ep. 162.

AN. 316.

calomniateurs. Il écrivit ce qu'il avoit fait en ce jugement à Eumalius vicaire d'Afrique, par une lettre du quatriéme des ides de Novembre, ſous le conſulat de Sabin & de Rufin, c'eſt à-dire du dixiéme de Novembre 316.

Aug. ad Donat. poſt. coll.

Les Donatiſtes ne ſe rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à ceux des évêques. Ils ſe plaignirent qu'il s'étoit laiſſé gagner par l'évêque Oſius, qui favoriſoit Cecilien, & qui l'avoit prévenu contre eux. C'eſt pourquoi Conſtantin fut obligé, malgré toute ſa douceur, de bannir les plus ſeditieux : ce qu'il fit dans ce même mois de Novembre 316. mais au reſte il écrivit aux évêques & au peuple catholique, d'attendre de Dieu le remede de ce mal, & de ne ſe deffendre que par la patience : conſiderant que ceux qui ſeroient maltraitez par ces ſeditieux, auroient la gloire du martyre. Enſuite les évêques d'Afrique lui écrivirent, que les Donatiſtes s'étoient emparez de l'égliſe, que lui-même avoit fait bâtir pour les catholiques, dans la ville de Cirthe, capitale de Numidie, nommée alors Conſtantine de ſon nom : & qu'aïant été ſouvent averti de la rendre, par l'empereur & par les juges, ſuivant ſon ordre : ils ne l'avoient pas voulu faire. Sur quoi les évêques imitant la patience de Dieu, leur avoient abandonné ce bâtiment, & demandoient à l'empereur un autre lieu de ſon domaine, il le leur accorda tres-volontiers, & donna les ordres neceſſaires pour leur bâtir une nouvelle égliſe. Et comme les Donatiſtes avoient excité les magiſtrats à

Aug. ep. 68. nunc. 8. cler. Hipp. Januario. ep. 165. nunc. 53. Generoſ. 11. conc. Pet l. c. 92 n. 206. poſt. Collat c. ult. Epiſt. Conſt. ad epiſc. Afri. alia ad Zeuz. Gal. &c.

AN. 316.

impoſer aux clercs de l'égliſe catholique les charges publiques & les fonctions municipales, contre l'exemption que l'empereur leur en avoit accordée: il ordonna qu'ils en fuſſent déchargez. Enfin, voïant que la douceur ne faiſoit que les rendre plus inſolens, il fit contr'eux une loi tres-ſevere, par laquelle il leur ôtoit les baſiliques, & confiſquoit tous les lieux où ils avoient accoûtumé de s'aſſembler.

V. cod. Theodoſ. lib. 16. tit. 2. 1. 2.

XX.
Loix de Conſtantin en faveur de l'égliſe.

1. Cod. Theod. de Jud.

On trouve de lui quelques autres loix en faveur de l'égliſe données vers le même tems. L'une du ſeiziéme de Novembre 315. ſur ce que les Juifs avoient jetté des pierres & inſulté à quelques-uns d'entre eux qui s'étoient convertis: par laquelle l'empereur leur declare, & à leurs patriarches & leurs autres chefs; que ſi à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il ſera brûlé avec tous ſes complices. Il fit deux autres loix, pour introduire en faveur de la religion deux nouveaux moïens d'affranchir les eſclaves. La premiere du ſeptiéme Juin 316. adreſſée à Protogene évêque de Sardique, porte que l'on avoit déja ordonné long-tems auparavant, que les maîtres puſſent affranchir leurs eſclaves dans l'égliſe catholique, pourvû qu'ils le fiſſent en preſence du peuple & des évêques, & qu'il y en eût un écrit, quelqu'il fut. C'eſt pourquoi il permet aux évêques d'afranchir comme ils voudront, pourvû qu'il y ait une preuve certaine de leur volonté. La ſeconde loi qui eſt du premier de May 321. étend ce privilege à tous les clercs, & veut que leurs affranchis joüiſſent de la liberté entiere de quelque maniere qu'ils l'aïent

Cod de his qui in eccl. tit. 13. lib. 1.

reçûë : au lieu que les laïques ne pouvoïent la donner que dans l'assemblée de l'église & en presence de l'évêque. AN. 315.

XXI. Persecution de Licinius.

Tandis que Constantin favorisoit ainsi l'église, Licinius commença à la persecuter. Leur union n'avoit pas duré long-tems. Peu aprés que Licinius eût épousé Constantia, sœur de Constantin, & partagé l'empire avec lui : Constantin lui proposa de faire Cesar Bassien, qui avoit épousé son autre sœur Anastasie : mais Licinius rendit ce projet inutile, & débaucha Bassien qu'il arma contre Constantin même par le moïen de Sinicius frere de Bassien. Constantin aïant convaincu & châtié Bassien, demandoit aussi Sinicius pour le punir : mais Licinius refusa de le livrer : ainsi la guerre fut déclarée, & il y eut une grande bataille prés de Cibale en Pannonie, où Licinius fut défait le huitiéme Octobre 314. Aprés avoir demandé plusieurs fois la paix à Constantin, enfin il l'obtint, & ils partagerent l'empire de nouveau : les deux fils de Constantin Crispe & Constantin le jeune, & Licinius ou Licinien fils de Licinius furent tous trois faits Cesars, les peres furent consuls ensemble l'an 315.

Pagi an. 316. n. 5. Eus. chron. an. Excerpta Anonymi ap. Ammiam. Valesii. Zosim. lib. 2.

Mais Licinius recommença bien tôt à broüiller les affaires, & à maltraiter les Chrétiens en haine de Constantin. Premierement pour trouver des prétextes de calomnie contre les évêques, il leur deffendit d'aller dans les maisons des païens, de peur qu'ils ne les convertissent : d'avoir aucune communication les uns avec les autres : de visiter les églises voisines, ni de tenir des conciles : En sorte

Soc. lib. 1. c. 3.

Eus. 1. vit. c. 51. 1. hist. c. 8.

AN. 316. qu'il les mettoit dans la neceſſité de s'expoſer à la peine s'ils contrevenoient à ſa loi : ou de violer les canons, s'ils lui obéïſſoient : car il n'eſt pas poſſible de regler les grandes affaires de l'égliſe autrement que par des conciles. Ce ſont les paroles d'Euſebe.

Euſ. vita c. 52. Anon. Valeſ. Enſuite Licinius chaſſa tout d'un coup de ſon palais tous les Chrétiens, envoïa en exil ſes ſerviteurs les plus fideles, donna comme eſclaves ceux qu'il avoit honorez pour leurs grands ſervices, confiſqua leurs biens, & les menaça même de mort. C'étoit l'an 319. Conſtantin étant conſul pour la cinquiéme fois avec le jeune Licinius Ceſar. L'empereur Licinius fit une ſeconde loi, par laquelle ſous pretexte d'honnêteté, il deffendoit aux femmes de ſe trouver avec les hommes aux prieres communes, ou aux inſtructions dans les égliſes, & aux évêques de les inſtruire : Il vouloit qu'elles fuſſent inſtruites par d'autres femmes : mais comme tout le monde s'en moquoit, il s'aviſa d'un autre moïen pour détruire les égliſes. Il voulut que les aſſemblées ſe fiſſent hors des villes en pleine campagne, diſant que l'air y étoit meilleur.

c. 53.

c. 54. Comme il vit que cette ordonnance n'étoit pas mieux obſervée, il commença à perſecuter tout ouvertement, & commanda qu'en chaque ville les appariteurs & les autres officiers des gouverneurs fuſſent caſſez, s'ils ne ſacrifioient aux idoles, ainſi pluſieurs perdirent leurs charges. La perſecution fut principalement contre les évêques, qu'il regardoit comme ſes plus grands ennemis, à cauſe de l'affection que Conſtantin leur témoignoit. On compte

entre les autres ſaint Baſile évêque d'Amaſée dans le Pont : & ce fut dans cette ville & les autres de la même province, que l'on exerça les plus grandes cruautez. On abatit quelques égliſes de fond en comble : on ferma les autres. On fit mourir pluſieurs évêques : & il y en eut dont les corps furent mis en pieces comme la chair à la boucherie, puis jettez dans la mer, pour être la pâture des poiſſons. Les fideles recommencerent à s'enfuir, comme dans les perſecutions precedentes, & à ſe retirer dans les montagnes & les ſolitudes. Cependant Licinius ne vouloit pas que l'on parlât de perſecution, & la deſavoüoit de paroles, tandis qu'il l'éxerçoit ſi cruellement en effet. Saint Blaiſe évêque de Sebaſte en Arménie, ſouffrit le martyre en ce tems-là le troiſiéme de Février, apparemment de l'année 320. ſous le gouverneur Agricola. Aprés avoir eû les côtez déchirez avec les peignes de fer; & ſouffert pluſieurs autres tourmens, il eut la tête coupée, & deux jeunes enfans avec lui. On fit auſſi mourir ſept femmes, qui furent reconnuës Chrétiennes, parce qu'elles recüeilloient les goutes de ſon ſang.

Euſ. Chr. an. Pagi. 31. n. Martyrol. 26. Apr.
Euſ. II. vit. c. 1. id. X. hiſt. c. 8.
Socr. I. c. 3. Martyrol.

XXII. Les quarante martyrs.

Acta ſinc. p. 583. ex Baſil. hom. 20.

Dans la même ville de Sebaſte, ſouffrirent quarante ſoldats Chrétiens de differens païs, tous jeunes, bienfaits, braves, & déja conſiderables par leurs ſervices. Le gouverneur Agricola aïant publié les ordres de l'empereur, ils s'avancerent hardiment, & dirent qu'ils étoient Chrétiens. Il eſſaïa de les perſuader par douceur, de les piquer d'honneur, & de les tenter par des promeſſes : enfin il en-

vint aux menaces : mais les martyrs répondirent genereusement : Que pouvez-vous nous donner, qui égale ce que vous nous voulez ôter : vôtre pouvoir ne s'étend que sur nos corps, vous voulez dominer sur nos ames : & vous regardez comme une grande injure si nous ne vous preferons pas à nôtre Dieu. Vous n'avez pas affaire à des lâches, ni à des gens qui aiment la vie. Le gouverneur s'avisa d'un nouveau supplice. L'Armenie est un païs froid : c'étoit l'hyver, le neuviéme de Mars, & le vent de bise souffloit par une forte gelée. Il les fit mettre pendant une nuit sur un estang, qui étoit au milieu de la ville, tellement glacé, que l'on y passoit à pied sûrement. Il commanda qu'ils y fussent exposez tout nuds : & afin de les tenter plus violemment par la facilité du remede : il fit préparer un bain chaud dans une gymnase qui étoit proche.

Les martyrs se dépoüillerent gaïement de tous leurs habits, & s'encourageoient l'un l'autre, comme pour une faction militaire : disant qu'une mauvaise nuit leur vaudroit l'éternité. Ils faisoient tous la même priere : Seigneur nous sommes entrez quarante au combat, qu'il n'en manque pas un. Cependant ils eurent la douleur de voir un d'entre eux perdre courage, & sortir de dessus l'estang pour se jetter dans le bain chaud. Il y avoit là un garde qui se chauffoit en attendant, & qui observoit si quelqu'un des martyrs se viendroit rendre. Il vit un spectacle surprenant. Des anges qui descendoient du ciel, & qui distribuoient des recompenses à ces genereux soldats, excepté à un seul :

&

& c'étoit ce lâche qui ſe laiſſa vaincre à la douleur. AN. 320.
Mais il n'y gagna rien; car ſi-tôt qu'il eut touché l'eau chaude, il mourut. Quand le garde le vit venir, touché de la viſion celeſte, il ôta tous ſes habits, & ſe mit à ſa place avec les martyrs qu'il conſola ainſi de la perte de ce malheureux.

Le jour étant venu comme ils reſpiroient encore, on les mit ſur des chariots, & on les jetta dans le feu, qui rendit leurs douleurs plus cruelles, les faiſant paſſer d'une extremité à l'autre. Il y en eut un que les bourreaux laiſſerent, qui ſembloit plus vigoureux, & qu'ils eſperoient faire changer: mais ſa mere qui ſe trouva preſente, le mit de ſes propres mains dans le chariot avec les autres, en diſant: Vas, mon fils, acheve cet heureux voïage avec tes camarades, afin que tu ne te preſentes pas à Dieu le dernier. Aprés qu'ils eurent été brûlez, on jetta leurs cendres dans le fleuve; & toutefois leurs reliques furent conſervées & portées en diverſes provinces, où depuis on bâtit des égliſes en leur honneur, & on celebra leur memoire avec grande ſolemnité.

XXIII. Information contre Silvain évêque de Cirthe.

En Afrique l'Egliſe ſoufroit une autre perſecution de la part des Donatiſtes: particulierement à Conſtantine capitale de Numidie, où ils avoient Silvain pour évêque & pour chef de la ſédition: mais il fut alors puni. Il avoit dépoſé un nommé Nondinaire, ſon diacre & ſon éleve, prétendant en avoir été offenſé. Celui-ci avoit eſſaïé de l'appaiſer, par le moïen des autres évêques, amis de Silvain, ſans avoir pû rentrer dans ſes bonnes graces. De

AN. 320. dépit, il se rendit son dénonciateur, & donna aux catholiques les preuves de ses crimes : d'avoir livré les vases sacrez dans la persecution, & de s'être fait ordonner évêque par brigue & par simonie. L'information en fut faite juridiquement par Zenophile consulaire de Numidie ; & nous en avons encore le procés verbal qui commence ainsi : Sous le consulat de Constantin le grand auguste, avec Constantin, le jeune tres-noble Cesar, le jour des ides de Decembre, c'est-à-dire, le treiziéme de Decembre l'an 320. Sextus de Thamugade étant entré, & Victor le grammairien, en presence du diacre Nondinaire, Zenophile consulaire, dit : Comment t'appelles-tu? Il répondit : Victor. Zenophile dit : De quelle condition es-tu ? Victor répondit : Je suis professeur des lettres Romaines grammairien latin. Zenophile dit : Quelle est ta dignité ? Victor dit : Mon pere étoit décurion de Constantine, mon grand pere soldat : il avoit servi à la cour. Nôtre origine est du sang des Maures. Zenophile dit : Explique-nous simplement comme aïant ton honneur devant les yeux, quelle a été la cause de division entre les Chrétiens. Victor dit : Je ne sai pas l'origine de la division : je suis un simple particulier. Comme j'étois à Cartage, l'évêque Second y étant enfin venu, on dit qu'ils trouverent je ne sai quel defaut dans l'ordination de l'évêque Cecilien, & ils en ordonnerent un autre. Voilà d'où a commencé la division à Cartage ; & voilà pourquoi je ne puis en bien savoir l'origine. Car nôtre ville de Constantine n'a jamais eu qu'une église ; & s'il y a eu de la di-

tom. 2. Misc. Baluz. p. 91.

vision nous n'en savons rien. Second qu'il nomme AN. 320.
ici, est l'évêque de Tigisi qui présida au concile de *Sup. liv.* IX. *n.* 13.
Cirthe en 305.

Zenophile lui demanda : Communiques-tu avec Silvain ? c'étoit l'évêque de Constantine. Oüi, répondit Victor. Zenophile dit : Pourquoi donc laissant à part celui dont l'innocence est justifiée . . . Et il ajoûta : On dit de plus que tu sais certainement une autre chose : c'est que Silvain est traditeur, confesse-le. Victor dit : Je ne sai point cela. Zenophile dit au diacre Nondinaire : Victor dit qu'il ne sait point que Silvain soit traditeur. Nondinaire dit : il sait s'il a livré des écritures. Victor répondit: J'avois fui cette tempête ; & si je ments que je perisse. La persecution aïant éclaté tout d'un coup, nous nous enfuîmes au mont de Bellone. J'étois assis avec le diacre Mars & le prêtre Victor. On demanda à Mars tous les livres ; il dit qu'il ne les avoit point. Victor donna les noms de tous les lecteurs. On vint à ma maison : comme j'étois absent, les magistrats monterent, & on emporta mes livres, quand je vins, je ne les trouvai plus. Nondinaire dit : Tu as pourtant répondu dans les actes, que tu as donné les livres ; pourquoi nier ce qu'on peut prouver ? Zenophile dit ; Avouë simplement, de peur que tu ne sois interrogé plus rigoureusement. Nondinaire dit ; Qu'on lise les actes. Zenophile dit ; Qu'on les lise. Nondinaire les donna, & un greffier les lut. C'étoit les actes de Munatius Felix, curateur de Cirthe, du dix-septiéme May 303. qui ont été rapportez cy-dessus. *Liv.* VIII. *n.* 41. *p.* 511.

AN. 320. Aprés cette lecture, Zenophile dit à Victor le grammairien: Confesse simplement. Victor répondit: Je n'y étois pas. Le diacre Nondinaire dit: Nous allons lire les lettres des évêques; & il lut la copie de ce memoire, que lui-même Nondinaire avoit presenté aux évêques: J. C. est témoin & ses anges, que ceux avec qui vous avez communiqué sont des traditeurs. Savoir Silvain évêque de Cirthe, qui est traditeur & larron du bien des pauvres. Vous savez tous tant que vous êtes d'évêques, de prêtres, de diacres & d'anciens, ce qui regarde les quatre cens bourses de Lucilla, & vôtre complot de faire Majorin évêque, d'où est venu le schisme. Victor le Foulon a aussi donné vingt bourses en presence de vous & du peuple, pour être fait prêtre, J. C. le sait & ses anges. On lut aussi la copie d'une lettre de Purpurius évêque de Limate, à Silvain évêque de Cirthe, par laquelle il l'exhortoit à se reconcilier avec son diacre Nondinaire, qu'il avoit déposé: lui recommandant fort le secret de ce qui s'étoit passé entre eux: & reconnoissant la verité de ce que Nondinaire avançoit dans son memoire contre Silvain. Une autre lettre du même évêque Purpurius aux clercs & aux anciens de l'église de Cirthe pour le même sujet. C'est-à-dire, pour les exhorter à reconcilier leur évêque avec son diacre. Une autre lettre de l'évêque Fortis à Silvain sur le même sujet: où il témoigne craindre que l'affaire ne devienne publique, & ne soit portée avec scandale au jugement des gentils. Une autre lettre de Fortis au clergé & aux anciens, sur le mê-

me sujet. Il témoigne desirer que cette reconciliation se fasse avant pâque, afin qu'ils puissent celebrer la fête en paix. Une autre lettre de Sabin évêque de Numidie à Silvain sur le même sujet, où il lui dit : Je m'étonne qu'un homme de vôtre gravité en ait agi de la sorte, avec son fils qu'il a nourri & ordonné. C'est ainsi que l'on regardoit un diacre à l'égard de son évêque. Une autre lettre de Sabin à Fortis, où il l'exhorte à travailler à cette paix comme ami particulier de Silvain. Toutes ces lettres sont remplies de passages de l'écriture, & leur stile est fort ecclesiastique, même celles du meurtrier Purpurius. AN. 320.

XXIV. Preuves que Silvain étoit traditeur & simoniaque.

Aprés ces lectures, le consulaire Zenophile dit : Par les actes & les lettres qui ont été lûës, il est certain que Silvain est traditeur ; & parlant à Victor : Confesse simplement, lui dit-il, si tu sais qu'il ait livré quelque chose. Victor dit : Il a livré, mais non pas en ma presence. Zenophile dit : Quel ministere avoit alors Silvain dans le clergé ? Victor dit : La persecution commença sous l'évêque Paul, & Silvain étoit soudiacre. Le diacre Nondinaire dit : Quand on vint à le faire évêque, le peuple dit : Qu'on en fasse un autre, exaucez-nous, mon Dieu. Zenophile dit à Victor : Le peuple a-t-il dit que Silvain étoit traditeur ? Victor dit : Moi-même je me suis efforcé de l'empêcher d'être évêque. Zenophile lui dit : Tu savois donc qu'il étoit traditeur ? confesse-le. Victor dit : Oüi, il étoit traditeur. Nondinaire dit : Vous autres anciens vous criyez : Exaucez-nous, mon Dieu : nous voulons

AN. 320.

un de nos citoïens, celui-ci eſt traditeur. Ce citoïen qu'ils demandoient étoit Donat. Zenophile dit à Victor : Tu as donc crié avec le peuple, que Silvain étoit traditeur, & qu'il ne devoit pas être évêque ? Victor dit : J'ai crié & le peuple auſſi : car nous demandions un de nos citoïens, homme ſans reproche. Je ſavois bien que nous en viendrions là, & que l'affaire ſeroit portée aux empereurs.

On fit auſſi entrer Victor de Samſuric, & Saturnin foſſoïeurs. Zenophile aïant demandé à ce dernier ſon nom & ſa condition, lui dit : Sais-tu que Silvain ſoit traditeur ? Saturnin dit : Je ſai qu'il a livré une lampe d'argent. Zenophile dit : Et quoi encore ? Saturnin répondit : Je ne ſai autre choſe, ſinon, qu'il la tira de derriere un vaiſſeau d'huile. On fit retirer Saturnin ; & Zenophile aïant auſſi demandé à Victor de Samſuric, ſon nom & ſa condition, lui dit : Qui a livré le chapiteau d'argent ? Victor répondit : Je ne l'ai pas vû, je dis ce que je ſai. Zenophile dit : Quoiqu'il ſoit déja prouvé par les interrogatoires precedens : dis-nous toutefois ſi Silvain eſt traditeur ? Victor répondit : Comme on nous menoit à Cartage, j'ai oüi de la propre bouche de l'évêque ces paroles : On m'a donné une lampe d'argent & un chapiteau d'argent, & je les ay livrez. Zenophile dit : A qui l'as-tu oüi dire ? Victor dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : Tu lui as oüi dire à lui-même qu'il les avoit livrez ? Victor dit : Je lui ai oüi dire à lui-même qu'il les avoit livrez de ſes mains. Zenophile dit : Où l'as-tu oüi ? Victor dit : Dans l'égliſe. Zenophile dit : A Conſ-

V. liv. VIII. *n.* 41.

tantine ? Victor dit : il commença à parler au peuple, en disant : De quoi dit-on que j'ai été traditeur, d'une lampe & d'un chapiteau ? A N. 320.

Zenophile dit à Nondinaire : Sur quoi crois-tu qu'il faille encore interroger ceux-ci ? Nondinaire dit : Sur les cuves du fisc, savoir qui les a enlevées. Zenophile dit : Quelles cuves ? Nondinaire dit : Elles étoient dans le temple de Serapis, l'évêque Purpurius les a enlevées : & le vinaigre qui étoit dedans, l'évêque Silvain l'a pris avec le prêtre Dontius & le diacre Lucien. Zenophile dit à Nondinaire : Ceux qui sont ici savent-ils ce fait ? Nondinaire répondit : Oüi ils le savent. Le diacre Saturnin dit : Nos anciens disoient qu'elles avoient été enlevées. Par qui ? dit Zenophile : Saturnin dit : Par l'évêque Purpurius, & le vinaigre par Silvain, avec Dontius & Superius prêtres, & Lucien diacre. Nondinaire dit : Victor a donné vingt bourses, & on l'a fait prêtre. Zenophile dit : A qui les a-t-il données? Saturnin dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit à Saturnin : Donc pour être fait prêtre, il a donné à l'évêque Silvain vingt bourses de recompense ; Saturnin dit ; Il les a données. Zenophile dit ; On a mis cet argent devant Silvain ? Saturnin dit ; Devant la chaire des évêques. Zenophile dit à Nondinaire ; Qui a enlevé l'argent ? Nondinaire dit ; Les évêques l'ont partagé entre-eux. J'appelle toûjours bourse, ce que le latin appelle *follis*, valant plus de cent de nos livres.

Zenophile dit à Nondinaire ; Veux-tu que l'on fasse venir Donat ? Nondinaire dit ; Oüy, qu'il

AN. 320.

vienne. C'est lui de qui le peuple a crié : Exaucez-nous, mon Dieu, nous voulons un de nos citoïens. Zenophile dit à Nondinaire : Est-il vrai que le peuple a ainsi crié ? Oüi, dit Nondinaire. Zenophile dit à Saturnin : A-t-on crié : Silvain est traditeur ? Saturnin dit : Oüi. Nondinaire dit : Quand il fut fait évêque nous ne communiquâmes point avec lui, parce qu'on disoit qu'il étoit traditeur. Saturnin dit : Ce qu'il dit est vrai. Nondinaire dit : Je vis le gladiateur Mutus le porter sur son coû. Zenophile dit à Saturnin : Est-il vrai ? Oüi, dit Saturnin. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est-il vrai, que des gladiateurs l'on fait évêque ? Oüi, dit Saturnin, il y avoit aussi des prostituées. Zenophile dit : Quoi des gladiateurs l'ont porté ? C'est-à-dire, qu'ils l'avoient placé dans la chaire épiscopale. Saturnin dit : Ils l'ont porté avec la populace. Car les citoïens étoient enfermez dans l'aire des martyrs. Nondinaire dit : Le peuple de Dieu étoit-il là ? Saturnin dit ; Il étoit enfermé dans la Case-majeur. C'étoit le nom de l'église, nommée autrement l'aire des martyrs. Zenophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est donc vrai ? Oüi, dit Saturnin. Zenophile dit à Victor : Qu'en dis-tu ? Victor dit ; Tout est vrai, Seigneur. Nondinaire dit : L'évêque Purpurius emporta cent bourses. Zenophile dit à Nondinaire : Touchant les quatre cens bourses, qui crois-tu qu'il faille interroger ? Nondinaire dit ; Qu'on fasse venir le diacre Lucien, car il sait tout. Zenophile dit ; Ceux-ci le savent-ils ? Non, dit Nondinaire. Zenophile dit ; Qu'on fasse venir

venir Lucien. Nondinaire dit : Ceux-ci ſavent qu'on a reçû quatre cens bourſes, mais ils ne ſavent pas que les évêques les ont partagées. Zenophile dit à Saturnin & à Victor : Savez-vous que l'on a reçû des bourſes de Lucilla ? Saturnin & Victor dirent : Oui nous le ſavons. Zenophile dit : Les pauvres ne les ont ils pas reçûës ? Ils dirent : Perſonne n'en a rien reçû. Zenophile leur dit : N'a-t-on rien emporté du temple de Serapis ? Ils dirent : Purpurius a enlevé les cuves : l'évêque Silvain avec les prêtres, Dontius & Superius & le diacre Lucien ont enlevé le vinaigre. Zenophile dit : Par les réponſes de Victor le grammairien, de Victor de Samſuric & de Saturnin, il paroît que Nondinaire n'a rien avancé que de vrai : qu'on les faſſe ſortir. AN. 320.

XXV. Autres témoins des mêmes faits.

Enſuite il dit à Nondinaire : Quels autres crois-tu que l'on doive interroger ? Nondinaire dit : Le diacre Caſtus, afin qu'il diſe ſi Silvain eſt traditeur. C'eſt lui qui l'a fait diacre. Caſtus étant entré, Zenophile lui demanda ſon nom & ſa condition ; puis ſi Silvain étoit traditeur, & il répondit comme les autres, touchant la lampe livrée, les cuves & le vinaigre enlevé. Enſuite Zenophile lui dit : Confeſſe combien de bourſes Victor a données pour être fait prêtre. Caſtus dit : Seigneur, il a apporté un ſac : mais je ne ſai ce qu'il y avoit. Zenophile dit : A qui a-t-on donné ce ſac ? Caſtus dit : Il fut apporté là dans la Caſe-majeure. Zenophile dit : L'argent ne fut point diſtribué au peuple ? Caſtus dit : Non, je n'en ai rien vû. Zenophile dit : Des bourſes que Lucilla donna, le menu peuple n'en

AN. 320. reçût-il rien ? Castus dit : Je ne vis personne en rien recevoir. Zenophile lui dit : Que devinrent-elles donc ? Castus dit : Je n'en sai rien. Nondinaire dit : Vous avez bien vû ou entendu, si on a dit aux pauvres : C'est Lucilla qui vous donne de son bien. Castus dit : Je n'ay vû personne en recevoir. Zenophile dit : il est clair par la confession de Castus, qu'il ne sait point que les bourses données par Lucilla aïent été distribuées au peuple : ainsi qu'il se retire.

On fit entrer le soudiacre Crescentien, & Zenophile lui aïant demandé son nom, lui dit : Confesse simplement comme les autres, si tu sais que Silvain soit traditeur. Crescentien dit : Les clercs plus anciens ont tout dit. Zenophile dit : Qu'ont-ils dit ? Crescentien dit : Ils disoient qu'il étoit traditeur. Zenophile lui dit ensuite : Quand il fut fait évêque y étois-tu ? Crescentien dit : J'y étois avec le peuple, enfermé dans la Case-majeure. Le diacre Nondinaire dit : Ce sont des gladiateurs qui l'ont fait évêque. Zenophile dit à Crescentien : Est-il vrai que le gladiateur Mutus l'a porté ? Il répondit ; Assurement. Zenophile lui dit encore : Sais-tu que l'on ait enlevé des cuves du temple de Serapis? Crescentien répondit : Plusieurs disoient, que l'évêque Purpurius avoit enlevé les cuves, & que nôtre vieil évêque Silvain avoit eu le vinaigre : les enfans d'Elion le disoient aussi. Zenophile lui demanda encore, si le peuple avoit reçû quelque chose des quatre cens bourses de Lucilla. Crescentien dit : Personne n'en a rien reçû. Je ne sai même qui les

à données. Nondinaire dit : Les veuves n'en ont jamais rien reçû. Non, dit Crescentien. Zenophile dit : Quand on donne ainsi quelque chose, tout le peuple ne le reçoit-il pas publiquement ? Crescentien dit : Je n'ai ni oüi ni vû rien donner à personne. Il nous en seroit venu quelque petite part. Zenophile dit : Où donc a-t-on porté ces bourses ? Je ne sai, dit Crescentien, personne n'en a rien reçû. Nondinaire dit : Combien Victor a-t-il donné de bourses pour être fait prêtre ? Crescentien dit : J'ai vû apporter des paniers avec de l'argent. Zenophile dit : A qui a-t-on donné ces paniers ? Crescentien dit : A l'évêque Silvain. Zenophile dit : On n'en donna rien au peuple ? Rien, répondit-il. Nous en devions avoir aussi quelque chose, si on l'eut distribué à l'ordinaire. Zenophile dit à Nondinaire : Que crois-tu qu'il y ait de plus à demander à Crescentien ? Nondinaire dit : Voilà tout. Zenophile dit : Puisque le soudiacre Crescentien a tout confessé simplement, qu'on le fasse retirer. Ensuite entra le soudiacre Janvier, qui fut aussi interrogé : mais nous n'avons pas le reste de ce procés verbal.

AN. 320.

XXVI. Indulgence de l'empereur pour les Donatistes.

Silvain étant ainsi convaincu d'avoir livré les vases sacrez dans la persecution, & d'avoir été fait évêque par brigue & par simonie, Zenophile en envoïa la relation à l'empereur Constantin : y ajoûtant que Silvain étoit dans la Numidie le principal auteur du schisme, qu'il y entretenoit la sedition, & avoit usurpé sur les catholiques la basilique de Constantine. L'empereur touché de ces conside-

AN. 321. rations l'envoïa en exil avec quelques autres de sa faction. Peu de tems aprés les évêques Donatistes presenterent une requeste à Constantin, le priant de les laisser en liberté, sans les contraindre à communiquer avec Cecilien : parce qu'il n'y avoit rien qu'ils ne souffrissent plûtôt. Ils le prioient aussi de rappeller Silvain & les autres de leur exil : ce que l'empereur eut encore la bonté de leur accorder : sans s'arrêter aux injures qu'ils disoient à Cecilien, si pleinement justifié. Il écrivit à Verin vicaire d'Afrique, qu'il avoit rappellé les Donatistes de leur exil, & qu'il falloit laisser à Dieu la punition de leur fureur. Cette lettre étoit du troisiéme des nones de May, sous le second consulat de Crispe & de Constantin le jeune, c'est-à-dire, le cinquiéme de May l'an 321. c'étoit quatre ans & six mois aprés qu'il avoit envoïé les premiers en exil, au mois de Novembre 316. Ainsi les Donatistes eurent liberté de conscience : dont ils n'userent pas mieux qu'auparavant.

Coll. Carth. 3. c. 544. Breviar. c. 21.

Aug. ep. 152. al.

Aug. post coll. c. 33.

Leur schisme s'étendit jusqu'à Rome ; & comme il y en avoit quelques-uns qui s'y étoient établis, ils demanderent un évêque pour présider à leurs assemblées, & on leur envoïa d'Afrique Victor de Garbe : peut être le même qui avoit assisté au concile de Cirthe composé de traditeurs en 305. Quoiqu'il y eût plus de quarante églises à Rome, ils ne purent en obtenir aucune, & furent obligez de s'assembler hors de la ville dans une caverne qu'ils fermerent de claïes : & comme c'étoit dans une montagne, on leur donna le nom de *Montenses*;

Optat. lib. 2.

Sup. liv. IX. n. 13. p. 604.

c'eſt à dire Montagnards : mais on ne ſait pas le tems precis de leur commencement. AN. 321.

XXVII. Edit en faveur de la religion.

L'empereur Conſtantin continuoit toûjours à proteger la religion. Le ſixiéme de Mars de la même année 321. il ordonna que l'on celebreroit le jour du ſoleil, c'eſt-à-dire le dimanche; en ſorte que tous les juges & le peuple des villes obſervaſſent le repos: mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occaſion de le faire utilement. Il ordonna auſſi l'obſervation du vendredi, en memoire de la paſſion de N. S. C'étoit les deux jours où les Chrétiens s'aſſembloient le plus ordinairement. Le premier Juillet de la même année, il ordonna que chacun eût la liberté de laiſſer en mourant ce qu'il voudroit de ſes biens à l'égliſe catholique. C'eſt-à-dire qu'il leva quelque defenſe, qui en avoit été faite auparavant. Il abolit auſſi les anciennes loix Romaines, qui impoſoient des peines à ceux qui gardoient le celibat, & à ceux qui n'avoient point d'enfans legitimes: les rendant incapables de recevoir des legs ou des donations : parce que le celibat des païens n'avoit pour l'ordinaire autre principe que le libertinage & la débauche. Il étoit donc juſte de changer ces loix en faveur des Chrétiens, dont la continence meritoit plûtôt d'être recompenſée. Il abolit encore par une loi le ſupplice de la croix, auparavant uſité chez les Romains. Par une autre, il permit aux parties de decliner la juriſdiction des magiſtrats ſeculiers, pour s'en raporter au jugement des évêques: donnant autorité à leurs ſentences, comme ſi elles étoient émanées de lui mê-

L. 3. Cod. de fer.

Euſ. IV. vit. c. 18.
Sozom. lib. 1. c. 7.
Sup. liv. VI. n. 17.

L. 1. Cod. de Sacr. eccleſ.

L. 1. cod. Theod. de infirm. pœn. calib. lib. 8.

Euſ. IV. vit. c. 26
Sozom. 1. hiſt. c. 9

Ibid. c. 8. 9.

Conſt. apoſt. lib. II. *c.* 46. *&c.*

me ; & ordonnant aux magiſtrats & à leurs officiers de les mettre à execution. Ainſi il autoriſa les arbitrages des évêques, déja établis entre les Chrétiens.

XXVIII. Commencement de l'hereſie d'Arius.

Sozom. I. *c.* 15.

L'égliſe étoit en cet état quand elle fut attaquée au dedans, par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée juſqu'alors. Ce fut l'hereſie d'Arius prêtre d'Alexandrie. Il étoit natif de Lybie, & avoit ſuivi quelque tems le ſchiſme de Melece. L'aïant quitté, il ſe reconcilia avec S. Pierre évêque d'Alexandrie, qui même l'ordonna diacre : mais enſuite il le chaſſa de l'égliſe ; parce qu'Arius le blâmoit d'excommunier les partiſans de Melece. S. Pierre aïant ſouffert le martyre en 311. le ſiege d'Alexandrie vaqua pendant un an : aprés lequel on élût Achillas qui étoit déja prêtre ſous S. Theonas, & deſlors avoit le ſoin de l'école chrétienne d'Alexandrie. C'étoit un homme trés-grave, d'une ame grande, d'une vie pure : la pieté & la ſageſſe reluiſoient dans toutes ſes actions. Toutefois il reçût Arius qui vint lui demander pardon : il l'admit à ſa communion, lui permit d'exercer ſes fonctions de diacre, & enfin il l'éleva à la prêtriſe. S. Achillas ne gouverna l'égliſe d'Alexandrie que quelque mois, & aprés ſa mort on élut Alexandre vers l'an 313. ſa vie étoit ſans reproche, ſa doctrine apoſtolique : il étoit éloquent, aimé du clergé & du peuple, doux, affable, liberal, & charitable envers les pauvres.

Sup. liv. IX. *n.* 37.
Euſ. VII. *hiſt. c.* 32.
Gelaſ. Cyz. lib. II. *c.* 8.
Sozom. I. *c.* 15.
V. Pagi an 311. *n.* 19.
Theod. I. *hiſt. c.* I.

Epiph. hæreſ. 69. *n.* 2.
Sozom. I. *c.* 15.

Deſlors Arius étoit non ſeulement prêtre, mais chargé de la prédication & du gouvernement d'une égliſe. Car il y en avoit pluſieurs à Alexandrie, où

le peuple fidele s'assembloit. On en nomme jusqu'à neuf, en chacune desquelles un prêtre présidoit, & expliquoit les saintes écritures; c'étoit à peu prés comme nos paroisses. Celle d'Arius se nommoit Baucale. Il avoit prétendu à l'épiscopat, & ne pouvoit souffrir qu'Alexandre lui eût été preferé. Ne trouvant rien à reprendre en ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine, & il s'en presenta une occasion. Alexandre parlant de la sainte trinité en presence des prêtres & des autres clercs, soûtint qu'il y avoit unité dans la trinité. Arius prétendit que c'étoit introduire l'heresie de Sabellius, & donna dans l'extremité opposée: disputant avec trop d'aigreur, & disant: Si le pere a engendré le fils, celui qui est engendré a un commencement de son être: d'ou s'ensuit qu'il y a eu un tems auquel le fils n'étoit point, & par consequent qu'il est tiré du neant. Il ajoûtoit, que le fils de Dieu est sa creature & son ouvrage, capable de vertu & de vice par son libre arbitre; & plusieurs autres consequences de son mauvais principe. Cette doctrine étoit nouvelle & inconnuë jusqu'alors: au contraire saint Alexandre enseignoit avec toute l'église, que le fils de Dieu est de même dignité & de même substance que lui.

Theod. 1. hist. c. 2.
Socra. 1. hist. c. 5.
Sozom. 1. c. 15.
Theod. lib. 1. c. 2.

Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers; en sorte que le mal demeura quelque tems caché: mais quand il se vit écouté & soûtenu d'un grand nombre de sectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres qui gouvernoient les églises d'Alexandrie, se

Epiph. hær. 69.

donnerent auſſi la liberté de prêcher des doctrines differentes : & le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étoient Colluthe, Carponas & Sarmate : mais ces deux derniers ſe rangerent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, ſept prêtres, & même quelques évêques. Il avoit de grands talens pour ſéduire : il étoit déja vieux, on croïoit voir en lui de la vertu & du zele : ſon exterieur étoit compoſé, ſa taille extraordinairement grande, ſon viſage ſerieux & abatu, comme de mortification, ſon habit auſtere ; car il ne portoit qu'une tunique ſans manches, & un manteau étroit. D'ailleurs ſa converſation étoit douce & agreable, propre à gagner les eſprits : il étoit inſtruit de la dialectique & des ſciences prophanes. S. Alexandre eſſaïa d'abord de le ramener par les avertiſſemens charitables, & uſa d'une telle patience, que quelques uns s'en plaignoient. Colluthe en prit pretexte de ſe ſeparer, de tenir des aſſemblées à part, & même d'ordonner des prêtres, comme s'il eut été évêque : prétendant avoir beſoin de cette autorité, pour reſiſter à Arius. On dit même qu'il ajoûta l'hereſie au ſchiſme, enſeignant que Dieu n'eſt point l'auteur des maux qui affligent les hommes : comme ſi ce n'étoit pas des biens par raport à ſa juſtice. Mais la ſecte de Colluthe fut bien-tôt diſſipée.

Epiph. hær. 69. n. 3.

Athan. apol. p. 732.

Aug. hær. 65.

Comme celle d'Arius alloit toûjours croiſſant, S. Alexandre aſſembla ſon clergé, & donna à Arius la liberté de ſoûtenir ſon opinion. Il y eut deux conferences, dans leſquelles on ne put convenir de rien

Ruf. 1. c. 1. Soz. 1. c. 15.

rien. Enfin le S. Evêque voïant que cette erreur passoit d'Alexandrie dans les autres villes, assembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniez le prêtre Arius, les diacres Achillas, Euzoïus, Aïthales, Lucius, Sarmate, Jule, Menas, un autre Arius & Helladius, neuf diacres en tout. C'étoit environ l'an 320. Il écrivit une lettre synodale à tous les évêques, qui défendoient la doctrine apostolique; entre autres à Philogone d'Antioche, à Eustathe de Berée, à l'évêque de Byzance, soit que ce fût encore Metrophane ou Alexandre. Nous avons la lettre qu'Alexandre d'Alexandrie lui adressa, où entrant en matiere, il parle ainsi :

Ath. or. 1. in Ar. p. 305.

Theod. 1. c. 3.

XXIX.
Premiere lettre de S. Alexandre.

Arius & Achillas ont depuis peu formé une conspiration contre l'église. Ils tiennent continuellement des assemblées, s'exerçant jour & nuit à inventer des calomnies contre Jesus-Christ & contre nous. Ils censurent la sainte doctrine apostolique, & imitant les Juifs, ils nient la divinité de nôtre Sauveur : ils excitent contre nous tous les jours des seditions & des persecutions: soit en nous traduisant devant les tribunaux, par le credit de quelques femmes indociles qu'ils ont séduites : soit en deshonorant le Christianisme, par l'insolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les ruës. Il ajoûte qu'ils ont écrit à plusieurs évêques, sous pretexte de leur demander la paix & l'union: mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils pussent lire à leurs sectateurs, afin de les retenir dans l'erreur. Il se plaint que quelques-uns les avoient reçus à leur communion, contre le canon apostolique. En effet,

c'étoit une ancienne regle, qu'un évêque ne devoit pas recevoir ceux qui avoient été excommuniez par un autre; & nous la lisons entre les canons attribuez aux apôtres.

Can. apost. 6.

Ensuite il rapporte ainsi leur fausse doctrine : Ils disent qu'il y avoit un tems, où le fils de Dieu n'étoit point, qu'il a été fait, aprés n'avoir point été: & qu'il a été fait tel que sont naturellement tous les hommes. Car ils disent, que Dieu a tout fait de rien, & comprennent le fils de Dieu dans la creation de tout ce qui est; consequemment ils disent qu'il est de nature changeante, susceptible de vice & de vertù. Nous pouvons aussi, disent ces scelerats, devenir enfans de Dieu comme lui : car il est écrit : J'ai engendré des enfans & les ai élevez. Et quand on leur objecte les paroles qui suivent : & ils m'ont méprisé : ils sont assez impies pour repondre, que Dieu aïant prevû que ce fils ne le mépriseroit point; l'a choisi entre tous : sans qu'il ait rien de sa nature, qui le distingue des autres fils. Car, disent-ils, il n'y a personne qui soit naturellement fils de Dieu, ni qui lui appartienne proprement : mais celui-ci étant changeant de sa nature a été choisi, parcequ'il s'est exercé à la vertu avec tant d'aplication, qu'il ne s'est point changé en pis. Ensorte que si Paul ou Pierre avoient fait le même effort, leur filiation ne differeroit point de la sienne. Et ils détournent à ce sens ces paroles du pseaume : Tu as aimé la justice & haï l'iniquité : c'est-pourquoi, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'hujle d'allegresse, plus excellemment que les autres.

Isa. 1. 2. soc 72.

Ps. 44. 8.

Aprés avoir ainſi raporté les blaſphêmes d'Arius, il explique la doctrine de l'égliſe. Et premierement il inſiſte ſur cette parole de S. Jean : Le fils unique *Jo. 1. 18.* qui eſt dans le ſein du pere, pour montrer qu'ils ſont inſeparables. Et pour montrer qu'il n'eſt pas mis au nombre des choſes tirées du neant, il examine ces paroles : Au commencement étoit le verbe, *Jo. 1. 1.* & le reſte. Si toutes choſes, dit-il, ont été faites par lui, comment celui qui a donné l'eſtre aux creatures, peut-il n'avoir pas toûjours été ? Car la raiſon ne peut comprendre que l'ouvrier ſoit de même nature que l'ouvrage : or il eſt contraire & entierement éloigné d'être au commencement, & d'avoir commencé d'être : au lieu qu'on ne voit aucune diſtance entre le Pere & le Fils, pas même concevable par la penſée. S. Jean conſiderant donc de loin que le verbe Dieu étoit, & qu'il étoit au deſſus de l'idée des creatures, n'a point voulu parler de ſa generation & de ſa production, n'oſant pas emploïer les mêmes mots pour nommer le createur & la creature. Non que le verbe ne ſoit engendré ; il n'y a que le pere ſeul qui ne le ſoit point : mais parce que la production ineffable du fils unique de Dieu ſurpaſſe la penſée des évangeliſtes, & peut être même celle des anges. Au reſte, c'eſt une imagination inſenſée que le fils ſoit tiré du neant, & que ſa production ſoit temporelle. Car ce que l'on dit qu'il n'étoit pas, doit ſe raporter à quelque eſpace de tems ou de ſiecle : or s'il eſt vrai que tout a été fait par lui, il eſt clair que tout ſiecle, tout tems, tout eſpace eſt ſon ouvrage ; & comment n'eſt-il pas abſurde qu'il y

ait eû un tems auquel ne fût pas celui qui a fait tous les tems : c'eſt à-dire que la cauſe ſoit poſterieure à l'effet ?

Il applique ici ces paroles de S. Paul : qu'il eſt né avant toute creature : que Dieu l'a établi heritier de tout, & qu'il a fait par lui les ſiecles mêmes. Et encore : Tout a été créé par lui dans le ciel & ſur la terre : les choſes viſibles & les inviſibles, les principautez, les puiſſances & le reſte, & il eſt avant toutes choſes. Le pere eſt donc toûjours pere, parce que le fils exiſte toûjours avec lui. C'eſt une impieté de dire, que la ſageſſe de Dieu, ou ſa puiſſance n'ait pas toûjours été ; que ſon verbe ait été autrefois imparfait : ou de nier l'éternité des autres notions, qui caracteriſent le pere & le fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres : étant conforme à la nature divine du pere, elle le met infiniment au deſſus de ceux, qui ſont devenus par lui enfans adoptifs.

Coloſſ. c. 15.

Heb. I. 2.

Coloſſ. I. 16.

Il eſt d'une nature immuable, étant parfait & ſans aucun beſoin de rien : les autres étant ſujets au changement en bien & en mal, ont beſoin de ſon ſecours. Car quel progrés pourroit faire la ſageſſe de Dieu ? que pourroit aprendre la verité même ? comment ſe pourroit perfectioner la vie, la vraïe lumiere ? Mais combien eſt-il plus contre la nature, que la ſageſſe deviene jamais ſuſceptible de folie, ou la puiſſance de Dieu de foibleſſe : que la raiſon ſoit déraiſonable, ou la vraïe lumiere mêlée de tenebres ? Ceux qui ſont ſes créatures, les hommes & les anges, ont reçû des benedictions pour croître,

en s'exerçant aux vertus & aux préceptes de la loi, afin de ne point pecher. C'eſt pourquoi N. S. J. C. étant par nature fils du pere eſt adoré de tous : les autres, quittant l'eſprit de ſervitude, & recevant l'eſprit d'adoption par le progrés dans les bonnes œuvres, deviennent par ſa grace enfans adoptifs. S. Paul déclare ſa filiation veritable : propre, naturelle, excellente, en diſant de Dieu : Il n'a pas épargné ſon propre fils, mais il l'a livré à la mort pour nous tous : car il l'appelle ſon propre fils, à la difference de nous, qui ne le ſommes ni proprement ni par nature. Il raporte encore ce paſſage de l'évangile : Celui-ci eſt mon fils bien-aimé en qui je me plais : & ces deux des pſeaumes ? Le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils : & Je t'ai engendré de mon ſein avant l'aurore : tout cela pour montrer qu'il eſt fils veritablement & par nature.

Rom. VIII. 15. *Rom.* VIII. 32. *Matth.* III. 17. *Pſ.* 2. 7. *Pſ.* 103. 3.

XXX. Suite de la lettre de S. Alexandre.

S. Alexandre ajoûte : Je laiſſe pluſieurs choſes, que je pourrois dire, mes chers freres ; craignant d'être importun ſi j'uſois de plus longs diſcours en parlant à des docteurs, qui ſont du même ſentiment. On voit ici & en quelques autres endroits, que S. Alexandre adreſſe la parole à pluſieurs évêques : ce qui fait croire que c'eſt une lettre circulaire. Il continuë : Vous êtes inſtruits de Dieu même, & vous n'ignorez pas, que cette nouvelle doctrine ne ſoit celle d'Ebion & d'Artemas, & une imitation de Paul de Samoſate : qui a été chaſſé de l'égliſe par un concile, & par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui ſucceda, & demeura ſeparé pluſieurs années ſous trois évêques : & ceux-ci ſont

imbus de la même impieté. Nous ne voïons point d'autre Lucien à qui ces paroles de ſaint Alexandre puiſſent convenir, que le fameux martyre prêtre d'Antioche, dont en effet Arius ſe vantoit d'être diſciple. Il ſe peut faire que ſa doctrine, faute d'être bien entenduë, ait été quelque tems ſuſpecte : mais quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'au tems de ſon martyre il étoit dans la communion de l'égliſe : auſſi ſaint Alexandre dit bien qu'il en a été ſeparé ; mais non pas qu'il en ſoit demeuré exclus. Il ajoûte : Ils ſont échauffez par l'approbation de trois évêques, de Syrie, ordonnez je ne ſay comment, dont le jugement vous doit être reſervé. Ces trois évêques, qu'il ne nomme point par retenuë, ſont Euſebe de Ceſarée en Paleſtine, Paulin de Tyr & Patrophile, de Scythopolis.

V. to. 2. l. IX. n. 38. p. 678.

Ils ſavent par cœur, continuë t'il, les paſſages qui parlent de la paſſion du fils de Dieu, de ſon humiliation, de ſa pauvreté, de ſon anéantiſſement : & tous les autres termes ſemblables qu'il a empruntez pour nous : ils les oppoſent à ſa divinité. Mais ils oublient les paſſages qui marquent ſa gloire naturelle, ſa nobleſſe & ſa demeure dans le ſein du pere, comme celui-ci : Le pere & moi nous ſommes une même choſe. Ce que le Seigneur dit : non pour montrer qui eſt le pere, ou que les deux perſones n'en ſont qu'une : mais que le fils garde naturellement la reſemblance exacte du pere, & qu'il eſt une image parfaitement conforme à l'original.

Jo. I. 30.

Il ajoûte en parlant des Ariens : Ils ne croïent pas qu'on puiſſe leur comparer aucun des anciens,

ou de ceux qui ont été nos maîtres en nôtre jeunesse : ni qu'aucun des évêques qui sont au monde soit arrivé à la mesure de la sagesse : ils sont les seuls sages, les seuls inventeurs de la doctrine : à eux seuls a été revelé, ce qui n'est pas même venu en pensée à aucun autre sous le soleil. Et ensuite : Il nous accusent d'enseigner qu'il y a deux estres non engendrez ; & soûtiennent qu'il le faut dire, ou dire comme eux que le fils est tiré du neant. Ne voïant pas la distance qu'il y a entre le pere non engendré & les créatures qu'il a faites de rien : au milieu de ces deux extrêmes est le fils unique, le Dieu verbe : par qui le pere a tout fait de rien, que le pere a engendré de lui-même.

S. Alexandre explique ensuite sa foi en ces termes : Nous croïons avec l'église apostolique en un seul pere, non engendré, qui n'a aucun principe de son estre ; immuable & inalterable, toûjours le même, incapable de progrés ou de diminution : qui a donné la loi, les prophetes & les évangiles, qui est le Seigneur des patriarches, des apôtres & de tous les saints. Et en un seul Seigneur J. C. le fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du pere qui est non à la maniere des corps, par retranchement ou par écoulement, comme veulent Sabellius & Valentin : mais d'une maniere ineffable & inénarrable : comme il est dit : Qui racontera sa generation ? & comme il a dit lui-même : Persone ne connoît qui est le pere, que le fils : & personne ne connoît qui est le fils, que le pere. Nous avons apris qu'il est immuable & inalterable comme le pere,

Isa. LIII. 8.
Luc. X. 22.

qu'il n'a beſoin de rien, qu'il eſt parfait & ſemblable au pere, & qu'il ne lui manque, que de n'être pas non engendré comme lui: c'eſt en ce ſens, qu'il
Joan. XIV. 28. a dit lui-même : Le pere eſt plus grand que moi. Nous croïons auſſi que le fils procede toûjours du pere : mais qu'on ne nous ſoupçonne pas pour cela de nier qu'il ſoit engendré ; car ces mots : Il étoit, & toûjours & avant les ſiecles, ne ſignifient pas la même choſe que non engendré. Ils ſemblent ſignifier comme une extenſion de tems, mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, & pour ainſi dire l'antiquité du fils unique. Il faut donc conſerver au pere cette dignité propre de n'être point engendré, en diſant qu'il n'a aucun principe de ſon eſtre : mais il faut auſſi rendre au fils l'honneur qui lui convient : lui attribuant d'être engendré du pere ſans commencement, & reconnoiſſant comme la ſeule proprieté du pere de n'être point engendré.

Nous confeſſons encore un ſeul S. Eſprit, qui a également ſanctifié les ſaints de l'ancien teſtament, & les divins docteurs du nouveau. Une ſeule égliſe catholique & apoſtolique : toûjours invincible, quoique tout le monde conſpire à lui faire la guerre, & victorieuſe de toutes les entrepriſes impies des heretiques : par la confiance que nous donne
Joan. XVI. 33. le pere de famille, en diſant ; Prenez courage, j'ai vaincu le monde. Aprés cela nous reconoiſſons la reſurrection des morts ; dont N. S. J. C. a été les premices, aïant pris de Marie la mere de Dieu un corps veritable, non en apparence. Le terme de mere de Dieu *Theotocos*, eſt ici tres-remarquable pour

pour les suites. Saint Alexandre continuë : Sur la fin des siecles, il a habité avec le genre humain pour détruire le peché : il a été crucifié, il est mort, sans aucun préjudice de sa divinité : il est ressuscité, il est monté au ciel, & il est assis à la droite de la majesté. Voilà ce que nous enseignons, ce que nous prêchons, voilà les dogmes apostoliques de l'église : pour lesquels nous sommes prests à souffrir la mort & les tourmens.

Arius & les autres qui combattent avec lui ces veritez, ont été chassez de l'église, suivant cette parole de S. Paul : Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçû, qu'il soit anathême. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux-ci, que nos freres ont excommuniez : que personne n'écoute leurs discours, ni ne lise leurs écrits : ce sont des imposteurs qui ne disent jamais la verité. Condamnez-les avec nous : à l'exemple de nos confreres qui m'ont écrit, & qui ont souscrit au memoire, que je vous envoïe avec leurs lettres par mon fils le diacre Apion. Il y en a de toute l'Egypte & de la Thebaïde : de la Lybie & de la Pentapole : de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Asie, de Cappadoce & des provinces circonvoisines. Je m'attends à recevoir de vous des lettres semblables. Car aprés plusieurs autres remedes, j'ai crû que ce consentement des évêques acheveroit de guerir ceux qu'ils ont trompez. Telle est la lettre de S. Alexandre, à la fin de laquelle sont les noms de ceux qui étoient excommuniez ; savoir le prêtre Arius & les

Gal. I. 8.

neuf diacres que j'ai nommez, & dont le premier est Achillas.

XXXI. Seconde lettre de S. Alexandre.

Socr. I. c. 6.

Vales. in Theod. hist. I. c. 4.

Le mal croissoit toûjours, & il s'étendoit dans l'Egypte, dans la haute Thebaïde & la Libye : jusques-là que deux évêques s'étoient declarez pour Arius, Second de Ptolemaïde dans la Pentapole, & Theonas de Marmarique : & qu'Eusebe de Nicomedie prenoit hautement son parti. S. Alexandre voïant tout cela, assembla un second concile à Alexandrie, des évêques d'Egypte & de Libye au nombre de prés de cent : où il excommunia de nouveau Arius & ses sectateurs ; & il en rendit compte, par une lettre adressée à tous les évêques du monde, où il dit : Qu'il avoit voulu garder le silence pour étouffer le mal en la personne des apostats, & ne pas soüiller les oreilles des personnes simples. Mais, ajoûte-t-il, puisque Eusebe, qui croit disposer des affaires de l'église, parce qu'il a laissé Beryte, & usurpé l'église de Nicomedie, sans que l'on en ait fait justice : se met aussi à la tête de ces apostats, & écrit de tous côtez en leur faveur : je suis obligé de rompre le silence pour vous faire connoître à tous, & les personnes des apostats, & les malheureux discours de leur heresie : afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Eusebe vous pourroit écrire. Ceux qui se sont separez sont : Arius, , Achillas, Aïthales, Carpones, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Menas, Helladius & Gaïus ; & avec eux, Second & Theonas, cy-devant évêques. Voici ce qu'ils disent & qu'ils ont inventé sans autorité de l'écriture,

Dieu n'a pas toûjours été pere, mais il a été un tems qu'il ne l'étoit point. Le verbe de Dieu n'a pas toûjours été, il a été fait de rien : ce fils eſt une créature & un ouvrage : il n'eſt point ſemblable au pere en ſubſtance, ni ſon verbe veritable, ni ſa vraïe ſageſſe. On le nomme improprement verbe & ſageſſe : aïant été fait lui-même par le verbe propre de Dieu, & par la ſageſſe qui eſt en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'eſt-pourquoi il eſt changeant & alterable de ſa nature, comme toutes les creatures raiſonnables : il eſt étranger, different & ſeparé de la ſubſtance de Dieu. Le pere eſt ineffable pour le fils, qui ne le connoît pas parfaitement : car le fils ne connoît pas même ſa propre ſubſtance telle qu'elle eſt. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'inſtrument par lequel Dieu nous a créés, & il n'auroit point été, ſi Dieu n'avoit voulu nous faire. On leur a demandé ſi le verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait ; & ils n'ont pas eû horreur de dire : Oüi il le peut : car il eſt d'une nature changeante, puiſqu'il a pû être engendré & créé. Comme Arius & ſes ſectateurs ſoutenoient tout cela avec impudence : nous les avons anathematiſez, etant aſſemblez avec les évêques d'Egypte & de Libye, Euſebe & ſon parti les ont reçûs s'efforçant de mêler la verité avec le menſonge : mais ils n'y réüſſiront pas : la verité demeure victorieuſe. *V. Valeſ.*

Car qui a jamais oüi rien de ſemblable, ou qui le peut oüir maintenant ſans être ſurpris, & ſans boucher ſes oreilles, de peur qu'elles n'en ſoient ſoüillées ? Qui peut entendre dire à S. Jean : Au-

commencement étoit le verbe, ſans condamner ceux qui diſent : Il a été un tems qu'il n'étoit point? Qui peut oüir dans l'évangile : Le fils unique ; & Tout a été fait par lui ; ſans deteſter ceux qui diſent que le fils eſt une des creatures ? Comment peut-il être l'une des choſes qui ont été faites par lui : où comment eſt-il fils unique, s'il eſt mis au nombre de tous les autres ? comment eſt-il ſorti du neant ? puiſque le pere dit : Mon cœur a produit une bonne parole ? & : Je t'ai engendré de mon ſein devant l'aurore. Comment peut-il être diſſemblable au pere en ſubſtance, lui qui eſt l'image parfaite & la ſplendeur du pere ; & qui dit : Celui qui me voit, voit auſſi mon pere ? S'il eſt le verbe, c'eſt à dire la raiſon & la ſageſſe du pere, comment n'a t-il pas toûjours été ? ils doivent donc dire que Dieu a été ſans raiſon & ſans ſageſſe. Comment peut-il être ſujet au changement, lui qui dit : Je ſuis dans le pere & le pere en moi ? & encore : Le pere & moi nous ne ſommes qu'un. Et ſelon l'apôtre, J. C. eſt le même aujourd'hui qu'hier & dans tous les ſiecles. Quelle raiſon ont-ils de dire qu'il a été fait pour nous, quand S. Paul dit : Que tout eſt pour lui & par lui ? Quant à ce blaſphême : que le fils ne connoît pas parfaitement le pere, il renverſe cette parole du Seigneur : Comme le pere me connoît je connois le pere. Si donc le pere ne connoît le fils qu'imparfaitement, le fils connoît le pere de même : ce qu'il n'eſt pas permis de dire.

V. Valeſ. — *Pſ.* 44. — *Pſ.* 109. — *Heb.* I. 3. — *Jo.* XIV. 9. — *Jo.* XIV. 10. — *Jo.* X. 20. — *Heb.* XIII. 8. — *Heb.* II. 10. — *Jo.* X. 15.

C'eſt ainſi que nous les avons ſouvent refutez par les divines écritures ; mais ils changent comme le

cameleon, ce sont les pires de tous les heretiques, puisque voulant détruire la divinité du verbe, ils approchent le plus de l'antechrist. Aïant donc oüi nous-mêmes de nos oreilles leur impieté, nous les avons anathematisez & declarez étrangers de la foi & de l'église catholique : & nous en donnons avis à vôtre pieté, nos chers & venerables confreres ; afin que si quelqu'un d'eux a l'audace de se presenter à vous, vous ne le receviez point : & que vous n'ajoûtiez point de foi à ce qu'Eusebe ou quelque autre pourroit vous écrire à leur sujet. On trouve dans quelque exemplaires de cette lettre les souscriptions de dix-sept prêtres & de treize diacres d'Alexandrie ; de seize prêtres & de seize diacres de la Maréote : mais on ne trouve point celles de cent évêques. *Gelas. Cyz. lib. II. c. 3.*

XXXII. Acte de la déposition d'Arius.

Aprés cette lettre S. Alexandre réïtera la déposition d'Arius, par un acte écrit en ces termes : Alexandre aux prêtres & aux diacres d'Alexandrie & de Maréote, nos chers freres en N. S. salut en leur presence. Quoique vous aïez déja souscrit aux lettres que j'ai envoïées aux sectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impieté & à suivre la foi catholique : & que vous aïez declaré la droiture de vos sentimens conformes à la doctrine de l'église catholique : toutefois puisque j'ai écrit à tous nos confreres touchant les Ariens, j'ai crû necessaire de vous assembler, vous clercs de la ville, & de vous mander, vous clercs de Maréote : principalement, parce que quelques-uns d'entre-vous ont suivi les Ariens, & ont bien voulu être déposez avec eux : savoir Charez & Piste prêtres, Sérapion, *Cotcler. not. in lib. 8. Const. apost. p. 317.*

Parammon, Zoſime & Irenée diacres. J'ai donc voulu que vous connoiſſiez ce que j'écris maintenant, que vous témoigniez y conſentir, & que vous donniez vôtre ſuffrage pour la dépoſition d'Arius, de Piſte & de leurs adherens. Car il eſt à propos que vous ſachiez ce que nous écrivons, & que chacun de vous l'ait dans le cœur, comme s'il l'avoit écrit lui-même.

Epiph. hær. 69. n. 4.

Arius ſe voïant ainſi condamné, ſortit d'Alexandrie, & ſe retira en Paleſtine, où il trouva de l'appui auprés de quelques évêques. Son plus puiſſant protecteur étoit Euſebe de Nicomedie dés-lors avancé en âge, de grande autorité à la cour, qui reſidoit d'ordinaire en cette ville. Arius lui écrivit cette lettre, où il explique lui-même ſa doctrine.

XXXIII. Lettre d'Arius à Euſebe de Nicomedie.

Epiph. ibid. n. 5. Theod. 1. c. 5.

A mon tres-cher ſeigneur Euſebe, homme de Dieu, fidelle orthodoxe : Arius injuſtement perſecuté par le pape Alexandre pour la verité victorieuſe de tout, que vous défendez vous-même : ſalut en nôtre Seigneur. Mon pere Ammonius partant pour Nicomedie, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de prendre cette occaſion de vous ſaluer : & en même tems d'informer vôtre charité de la grande perſecution que l'évêque nous fait, remuant tout contre nous ; juſques à nous avoir chaſſez de la ville, comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement : Dieu eſt toûjours, le fils eſt toûjours : le pere & le fils ſont enſemble : le fils eſt avec Dieu ſans être engendré : il eſt toûjours engendré : il eſt engendré & ne l'eſt pas. Le pere ne precede pas le fils d'une moment :

pas même de la pensée. Toûjours Dieu, toûjours le fils : le fils procede de Dieu même. Et parce qu'Eusebe de Cesarée vôtre frere, Theodote, Paulin, Athanase, Gregoire, Aëtius & tous les Orientaux, disent que Dieu est avant son fils sans commencement : ils ont été frappez d'anathême : excepté seulement Philogone, Hellanique & Macaire, trois heretiques ignorans qui disent que le fils est, les uns une exspiration, les autres une projection, les autres non engendré comme le pere. Nous ne pouvons seulement entendre de telles impietez, quand ces heretiques nous menaceroient de mille morts. Mais que disons-nous, que pensons-nous, qu'avons-nous enseigné, qu'enseignons-nous encore? Que le fils n'est point non engendré, ni portion du non engendré en aucune maniere, ni tiré d'aucun sujet. Mais que par la volonté & le conseil du pere, il a subsisté avant les tems & avant les siecles, pleinement Dieu, fils unique, inalterable; & qu'avant que d'être engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'étoit pas : car il n'étoit pas non engendré. Nous sommes persecutez pour avoir dit : Le fils a un commencement, & Dieu n'en a point. C'est pour cela qu'on nous persecute; & pour avoir dit : qu'il est tiré du neant. Ce que nous avons dit; parce qu'il n'est, ni une portion de Dieu, ni tiré d'un sujet. C'est pour cela qu'on nous persecute. Vous savez le reste. Je souhaite que vous vous portiez bien en nôtre Seigneur, & que vous vous souveniez de mes afflictions, pieux Eusebe Collucianiste. Telle fut la lettre d'Arius.

XXXIV. Evêques de l'un & de l'autre parti.

Theod. I. c. 5.

VII. hist. c. 32. Sup. liv. IX. n. 29.

Chrysost. hom. in Philog. tom. 6.

Sup. liv. IX. n. 24. p. 460.

Orat. I. in Arian. p. 291.

Il appelle Eusebe Collucianiste, parce qu'ils avoient été ensemble disciples du martyre S. Lucien prêtre d'Antioche. Les évêques qu'Arius nomme en cette lettre sont : Eusebe de Cesarée en Palestine, & le titre qu'il lui donne de frere de l'autre Eusebe, fait croire qu'ils étoient effectivement parens : Theodote évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusebe a fait l'éloge, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe en Cilicie, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydda, autrement Diospolis. Voilà ceux qu'il prétend avoir pour lui. Les trois qu'il avouë lui être contraires, sont Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phenicie, Macaire de Jerusalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, & plaida devant les tribunaux : il étoit marié, & avoit une fille. Son merite le fit élire évêque d'Antioche vers l'an 318. aprés Vital successeur de Tyran, qui avoit tenu ce siege apostolique depuis l'an 299. jusqu'en 312. Philogone gouverna l'église d'Antioche pendant cinq ans, en des tems fort difficiles. La persecution ne venoit que de cesser, il en restoit de fâcheuses suites, & bien des abus à corriger : & il eût besoin d'une grande sagesse, pour arrêter le cours de l'heresie qui commençoit à paroître. Macaire évêque de Jerusalem avoit succedé à Hermon en 314. & S. Athanase le compte entre les plus grands évêques de son siecle.

XXXV. Lettre d'Eusebe de Nicomedie à Paulin de Tyr.

Eusebe de Nicomedie aïant reçû la lettre d'Arius écrivit à Paulin de Tyr, loüant le zele d'Eusebe de Cesarée pour la défense de la verité, c'est à dire, suivant sa pensée pour la doctrine d'Arius, &

& blâmant le ſilence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour le ſoûtenir. Il explique lui-même cette doctrine en ces termes : Nous n'avons jamais oüi dire qu'il y ait deux eſtres non engendrez, ni un diviſé en deux à la maniere des corps. Nous n'avons rien apris de ſemblable. Mais nous croïons qu'il y a un eſtre non engendré, & un eſtre qu'il a veritablement produit : mais ſans le tirer de ſa ſubſtance, ſans participer aucunement à la nature non engendrée : entierement differente de nature & de puiſſance, toutefois produit à la reſſemblance parfaite de la nature & de la puiſſance de celui qui l'a fait. Nous croïons que ſon commencement eſt inexpliquable par le diſcours, & même incompréhenſible par la penſée, non-ſeulement des hommes, mais de tout ce qui eſt au-deſſus des hommes. Et en parlant ainſi, nous ne nous fondons pas ſur nos raiſonnemens, mais ſur l'écriture, qui nous apprend, qu'il eſt créé, fondé & engendré dans ſa ſubſtance, dans ſa nature inalterable, & dans la reſſemblance avec celui qui l'a fait : comme le Seigneur dit lui-même : Dieu m'a créé au commencement de ſes voïes, & *Prov.* VIII. 22.
m'a fondé avant le ſiecle, & m'a engendré avant *ſec.* 70.
toutes les collines. S'il étoit tiré de lui, comme une partie ou comme un écoulement de ſa ſubſtance : on ne diroit plus qu'il a été créé ou fondé : il ſeroit dés le commencement non engendré, comme celui dont il procederoit. Que ſi, parce qu'il eſt dit engendré, on prend pretexte de dire qu'il eſt produit de la ſubſtance du pere, & qu'il a par conſequent l'identité de nature : nous ſavons que l'écri-

ture ne dit pas de lui seul qu'il est engendré, mais
Isa. I. 2. *sec.* 70. encore de ceux dont la nature est entierement dissemblable; car elle dit des hommes : J'ai engen-
Deut. XXXII. 18. dré & élevé des enfans, & ils m'ont meprisé. Et
Job. XXXVIII. 28. encore : Tu as abandonné Dieu, qui t'a engendré. Et ailleurs : Qui a engendré les goutes de rosée ? Non pour dire qu'une substance soit tirée de l'autre, mais qu'il a tout produit par sa volonté : car rien n'est tiré de sa substance. Il est Dieu, le reste est fait selon son bon plaisir, par son verbe, pour lui devenir semblable : Dieu a tout fait par lui, mais tout vient de Dieu. Prenez ceci & le mettez en œuvre selon la grace que Dieu vous a donnée, & l'écrivez au plûtôt au seigneur Alexandre : car je m'assure que vous le persuaderez. Telle fut la lettre d'Eusebe à Paulin.

XXXVI. Lettres d'Arius à S. Alexandre.

Arius lui-même écrivit de Nicomedie à S. Alexandre, en ces termes : Au bienheureux pape Alexandre, nôtre évêque, les prêtres & les diacres, sa-
Athanas. de synod. p. 885. lut en N. S. la foi que nous avons reçûë de nos
Epiph. hær. 69. *n.* 7. 8. ancêtres, & aprise de vous : bienheureux pape, est telle : Nous reconnoissons un Dieu, seul non engen-
I. *Tim.* VI. 16. dré, seul éternel, seul sans principe, seul veritable, qui seul possede l'immortalité : seul sage, seul bon, seul puissant, seul juge de tous, qui conduit & gouverne tout : immuable, inalterable, juste & bon : le même Dieu de la loi, des prophetes & du nouveau testament : Qui a engendré son fils unique
2. *Tim.* I. 9. *Heb.* I. 2. avant les tems des siecles ; par qui il a fait les siecles mêmes, & tout le reste. Il l'a engendré non en aparence, mais en verité : il lui a donné l'estre par

ſa volonté, & l'a rendu immuable & inalterable, creature de Dieu parfaite, non comme une des creatures : fils, non comme un de ſes fils. Il n'eſt pas ſorti hors du pere, comme Valentin l'a enſeigné : il n'eſt pas comme Manés l'a inventé, une partie conſubſtantielle du pere : ni tel que dit Sabellius, qui diviſant l'unité, a dit qu'il eſt fils & pere tout enſemble : ni ſelon Hiéracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'eſt pas non plus, que celui qui étoit auparavant, ait été engendré depuis ou créé fils. Vous même, bienheureux pape, avez ſouvent condamné au milieu de l'égliſe, & dans l'aſſemblée des prêtres, ceux qui introduiſoient ces erreurs.

Mais nous diſons, qu'il a été créé par la volonté de Dieu, avant les tems & avant les ſiecles, & qu'il a reçû du pere la vie, l'eſtre & la gloire, que le pere lui a conferée en même-tems. Car le pere lui donnant la poſſeſſion de toutes choſes, ne s'eſt pas privé de ce qu'il a en lui-même, comme non engendré. Il eſt la ſource de tout : en ſorte qu'il y a trois hypoſtaſes. Dieu étant la cauſe de tout, eſt ſans principe & tres-ſeul. Le fils engendré hors le tems par le pere, créé & fondé avant les ſiecles, n'étoit pas avant que d'être engendré : mais il ſubſiſte par le pere, ſeul engendré hors le tems avant toutes choſes. Car il n'eſt pas éternel, ni coëternel au pere, ou non engendré comme lui : & il n'a pas l'eſtre en même-tems que ſon pere, comme quelques-uns diſent des choſes relatives, introduiſant deux principes non engendrez. Mais comme l'u-

nité eſt le principe de tout, ainſi Dieu eſt avant toutes choſes. C'eſt pourquoi il eſt auſſi avant le fils comme vous nous l'avez enſeigné, prêchant au milieu de l'égliſe. Donc entant qu'il tient de Dieu l'eſtre, la gloire & la vie, & qu'il en a reçû toutes choſes, c'eſt ainſi que Dieu eſt ſon principe : car il le precede étant ſon Dieu, & avant lui. Que ſi quelques-uns entendent ces expreſſions : Il eſt de lui & de ſon ſein, & Je ſuis ſorti de mon pere, & Je viens, comme s'il étoit une partie conſubſtantielle ou une projection : le pere ſera composé & diviſible, & muable & corps ſelon eux, & ſujet à toutes les ſuites de la nature corporelle, lui qui eſt Dieu incorporel. Telle fut la lettre d'Arius où l'on voit le fonds de ſon hereſie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il ſoûtient à ſon évêque d'avoir enſeigné cette doctrine : lui qui dans ſa lettre à Euſebe de Nicomedie ſe plaint que ſon évêque enſeigne, que le fils eſt coëternel au pere.

Sup. n. XXXIII.

Ce fut comme l'on croit vers ce même-tems qu'Arius compoſa ſa Thalie. C'étoit un cantique ſur la même meſure & ſur le même air des chanſons infâmes, que Sotade avoit autrefois compoſées, pour les feſtins & pour les danſes : ce qui ſuffiſoit pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenoit : car Arius y avoit renfermé la ſubſtance de ſa doctrine. Il fit pluſieurs autres cantiques, pour la répandre & l'inſinuer agreablement dans les eſprits, même des perſonnes les plus groſſieres : il y en avoit pour les voïageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournoient la meule.

Athan. in Ar. or. 2 *p.* 108. 310. *& de Sym. p.* 883. *Sup. liv.* III. *c.* 51.

Philoſtorg. lib. II. *c.* 2.

Eusebe de Nicomedie & ceux de son parti, se sentirent offensez, de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avoit point cedé aux prieres qu'ils lui avoient faites plusieurs fois, de recevoir Arius, & ils en furent plus animez à établir sa doctrine. Deslors ils conçûrent une haine mortelle contre Athanase diacre d'Alexandrie : car s'en étant informez curieusement ils apprirent qu'il étoit continuellement avec l'évêque, & qu'il en étoit singulierement estimé. Ils assemblerent donc un concile en Bithynie, & écrivirent à tous les évêques du monde, de communiquer avec les Ariens, comme aïant des sentimens orthodoxes, & de disposer Alexandre à communiquer avec eux. Comme ils ne gagnoient rien sur Alexandre, qui demeuroit toûjours ferme ; Arius envoïa à Paulin de Tyr, à Eusebe de Cesarée & à Patrophile de Scythopolis, & leur demanda pour lui & pour les siens permission d'assembler le peuple qui étoit avec eux, comme étant déja ordonnez prêtres : puisque c'étoit la coûtume à Alexandrie, que les prêtres assemblassent le peuple des églises particulieres, sans préjudice de l'évêque, qui étoit au dessus de tous. Car alors il n'y avoit d'ordinaire en chaque ville qu'une assemblée ecclesiastique, où l'évêque présidoit : & c'étoit apparemment la grandeur d'Alexandrie, qui obligeoit à en tenir plusieurs. Ces trois évêques s'étant assemblez avec d'autres évêques de Palestine, accorderent à Arius ce qu'il demandoit : & lui permirent à lui & aux autres prêtres Alexandrins de son parti d'assembler leur sectateurs comme auparavant ; mais à la charge de demeurer soûmis

XXXVII. Concile de Bithynie pour Arius. *Sozom. lib. 1. c. 15.*

Conc. Alex. ap. Athan. 2. apol. p. 725. D.

AN. 323. à Alexandre, & de le prier toûjours qu'il leur accordât sa paix & sa communion. Ainsi l'ont voïoit en Palestine des assemblées particulieres sous ces prêtres Ariens, qui malgré l'évêque d'Alexandrie pretendoient faire partie de son église.

XXXVIII. Seconde guerre de Licinius.

Socr. 1. hist. 6.

Eus. II. vit. c. 3.

Anon. Vales. post. Amm. Marc.

V. Pagi. an. 318. n. 3.

Zosim. lib. 2. p. 680.

Le credit d'Eusebe de Nicomedie devint tres-grand par le séjour que Constantin fit en cette ville, aprés avoir entierement défait Licinius. Car Constantin ne pût souffrir long-tems la persecution que son collegue exerçoit contre les Chrétiens; & Licinius s'attira d'ailleurs son indignation. Constantin étoit à Thessalonique, quand les Goths, ou plûtôt les Sarmates voïant la frontiere mal gardée entrerent dans la Thrace & la Messie, & pillerent le plat-païs. Constantin les arrêta par sa vigueur & par la terreur de son nom, & leur fit rendre les captifs. Licinius se plaignit qu'il avoit entrepris la défense de ses terres, contre la foi des traitez, & emploïant tantôt les prieres, tantôt les menaces, il l'excita à lui déclarer la guerre. Licinius s'étoit d'ailleurs rendu odieux par son avarice, sa cruauté, ses débauches: il faisoit mourir plusieurs personnes pour avoir leurs richesses, ou il corrompoit leurs femmes.

A l'occasion de cette guerre, les Romains faisoient les sacrifices qu'ils appelloient, *des lustres*, comme pour se purifier & attirer la faveur des Dieux. Mais comme on y vouloit obliger les Chrétiens & même les ecclesiastiques, Constantin fit une loi, par laquelle il défendit de les y contraindre: sous peine de coups de bâton ou de grosse amande, selon la condition des personnes. Cette loi fut donnée

Cod. Theod. lib. XVI. l. 5 tit. 2. de episc.

V. ibi. Gothofr.

à Sirmium le huitiéme des Calendes de Juin sous le consulat de Severe & de Rufin : c'est-à-dire le vingt-cinquiéme Mai 323. qui fut le tems où commença cette guerre. *Pagi an. 323. n. 3.*

Les preparatifs en furent grands par mer & par terre. Constantin avoit deux cens galeres à trente rames, & plus de deux mille moindres bâtimens : cent vingt mille hommes de pied, dix mille, tant sur les vaisseaux qu'en cavalerie. Sa flotte étoit au port de Pirée prés d'Athenes, commandée par Crispe son fils, qu'il avoit fait Cesar cette même année. Licinius avoit trois cens cinquante galeres d'Egyptiens, de Pheniciens, d'Afriquains & de Grecs Asiatiques : cent cinquante mille hommes de pied, & quinze mille chevaux : sa flotte étoit dans l'Hellespont commandée par Amand. Constantin, pour montrer qu'il attendoit de Dieu la victoire, menoit avec lui des évêques, & faisoit marcher à la tête de ses troupes l'enseigne ornée de la croix, c'est-à-dire le Labarum. On le gardoit dans une tente separée loin du camp : & la veille des jours de combat l'empereur s'y retiroit, pour prier avec peu de personnes: observant une pureté particuliere, & pratiquant le jeûne & la mortification. *Zosim. ibid.*

Licinius s'en moquoit, & menoit avec lui des devins Egyptiens, des magiciens, des empoisoneurs, des sacrificateurs & des prophetes des faux dieux ; ausquels il sacrifioit, les interrogeant sur l'évenement de la guerre. Ils lui promettoient une victoire certaine, par de longs oracles composez en vers magnifiques. Les interpretes des songes, les augu- *Eus. vit. II. c. 3. 4. c. 12. 14.*

AN. 324. res & les aruſpices lui faiſoient les mêmes promeſſes, qui le rempliſſoient de confiance. Il aſſembla les plus confidens de ſes gardes & de ſes amis, dans un bois qu'ils eſtimoient ſacré, rempli de pluſieurs idoles : & aprés qu'il leur eût allumé des cierges & fait les ſacrifices ordinaires, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Voilà mes amis, les dieux de nos peres, que nous honorons, comme nous avons apris d'eux : nôtre adverſaire les a abandonnez, pour je ne ſai quel Dieu étranger, dont le ſigne infame profane ſon armée : cette occaſion fera voir, qui de nous eſt dans l'erreur. Si ce Dieu étranger de Conſtantin, dont nous nous moquons aujourd'hui lui donne la victoire, malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconnoître : ſi les nôtres l'emportent comme il n'en faut pas douter : aprés cette victoire nous ferons la guerre aux impies qui les rejettent. Euſebe de Ceſarée dit avoir apris ce diſcours de ceux qui l'avoient oüi de leurs oreilles.

Ibid. c. 5.

Licinius étoit campé avantageuſement ſur une montagne prés d'Andrinople. Conſtantin plus habile & mieux ſervi, ſurprit ſes troupes & les mit en tel deſordre, qu'il en demeura prés de trente-quatre mille ſur la place : ſon camp fut pris, & Licinius lui-même obligé de s'enfuir & de s'enfermer dans Byzance. C'étoit le cinquiéme des nones de Juillet, ſous le troiſiéme conſulat de Criſpe & de Conſtantin le jeune, c'eſt-à-dire le troiſiéme Juillet l'an 324. Conſtantin ſuivit Licinius, & l'aſſiegea dans Byzance. Cependant ſa flotte conduite par Criſpe, arriva à Gallipoli, où elle gagna une victoire ſi entiere ſur celle

Zoſ. p. 681. Anonym.

Idat. in faſt.

celle de Licinius, qu'Amand qui la conduisoit eut peine à se sauver. Licinius voïant qu'il alloit être assiegé par mer, comme il l'étoit déja par terre, s'enfuit à Calcedoine avec ses tresors. Constantin le poursuivit, & se rendit maître des côtes de Bythinie: Licinius vint encore au devant, il y eut un second combat prés de Calcedoine; il y fut défait, & avec un tel carnage, que de cent trente mille hommes qu'il avoit, à peine s'en sauva-t'il trois mille. Aussi-tôt Byzance & Calcedoine ouvrirent les portes à Constantin: Licinius se retira à Nicomedie, & Constantin l'y assiegea encore. Alors desesperant de ses affaires, il sortit en état de supliant; lui presentant la pourpre, le reconnoissant pour son empereur & son maître, demandant pardon du passé, & se contentant qu'il lui sauvât la vie, en consideration de sa femme Constantia sœur de Constantin. Le vainqueur lui accorda cette grace, & l'envoïa à Thessalonique: où comme il ne pouvoit vivre en repos, il le fit mourir l'année suivante.

AN. 324.

Zosim.

XXXIX. Protection divine sur Constantin.

Constantin reçût en cette guerre plusieurs marques de la protection divine. Dans les villes qui obéïssoient à Licinius, on crut voir en plein midi les troupes de Constantin passer au travers, comme déja victorieuses, quoiqu'elles en fussent encore éloignées. Dans les combats, par tout où paroissoit le Labarum les ennemis fuïoient, & sa presence rassuroit les troupes ébranlées. Cinquante hommes choisis entre les protecteurs ou gardes du corps étoient destinez à la garde de cette enseigne, & la portoient

Eus. vit. II. *c.* 6. *c.* 7. *c.* 8.

AN. 324. tour à tour sur leurs épaules. Un d'eux épouvanté dans le combat la donna à un autre, pour s'enfuir plus librement; & aussi-tôt il fut tué d'un trait dans le ventre. On tira plusieurs coups sur celui qui avoit pris le Labarum; mais il ne fut blessé d'aucun, ils porterent tous sur le bois de l'enseigne. Eusebe avoit apris cette merveille de la propre bouche de l'empereur. Licinius s'étant aperçû de la vertu de cette enseigne, donnoit ordre à ses gens de l'éviter autant qu'il seroit possible.

c. 9.

c. 16.

Sozom. 1. hist. c. 18.

Quand Constantin entra dans Bizance, quelques philosophes s'approcherent de lui, & se plaignirent qu'il introduisoit une religion nouvelle, au mépris des anciennes coûtumes des Grecs & des Romains observées par ses ancêtres. Ils demanderent à entrer en dispute sur cette doctrine avec Alexandre qui étoit évêque de Bizance; & il accepta le combat par ordre de l'empereur, quoi qu'il fût peu exercé à la dialectique, mais il étoit d'une vertu singuliere. Les philosophes étant assemblez vouloient tous parler: mais S. Alexandre les pria d'en choisir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, S. Alexandre dit à celui qui étoit chargé de parler: Au nom de J. C. je te commande de te taire. Aussitôt il demeura muet, comme s'il eut eû la bouche fermée; & on jugea que ce n'étoit pas un petit miracle d'avoir fait taire un philosophe.

XL.
Nouveaux édits de Constantin pour l'église.
Eus. II. vit. c. 10.

Par cette victoire la paix & la sureté au dehors fut entierement renduë à l'église & pour la confirmer, Constantin fit plusieurs loix. Il ordonna que l'on rappellât tous ceux qui avoient été bannis pour

la foi: que l'on déchargeât des fonctions publiques ceux que l'on y avoit rendus ſujets: en les mettant exprés au tableau du conſeil des villes, où ils n'étoient point auparavant: que l'on rendît les biens à ceux qui en avoient été dépoüillez. Il rendit la liberté à ceux qui avoient été releguez dans des iſles, ou condamnez aux mines & aux autres ouvrages publics: entre autres à ceux qui avoient été engagez comme eſclaves du fiſc aux manufactures des toiles c. 34.
& d'étoffes. Il donna le choix à ceux qui avoient c. 33.
été dégradez de la milice comme Chrétiens, de rentrer dans le ſervice, ou de ſe retirer avec un congé honorable. Voilà pour les perſonnes. Quant aux c. 35.
biens, il rendit aux parens les ſucceſſions des martyrs, des confeſſeurs, des bannis pour la foi, qui avoient été dépoüillez: au défaut de parens, il don- c. 36.
na ces biens aux égliſes des lieux; & confirma les donations des martyrs & des confeſſeurs. Il condamna tous les poſſeſſeurs à rendre ces heritages; mais c. 37.
ſans reſtitution de fruits, pourvû qu'ils les rendiſſent d'eux-mêmes. Il voulut que le fiſc fit la même reſti-
tution: que l'on rendît aux égliſes tous leurs immeu- c. 39.
bles, maiſons, terres, jardins; & particulierement c. 40.
les lieux honorez par les corps des martyrs qui y c. 41.
étoient enterrez. Il promit de dédommager ceux qui auroient reçû du fiſc quelqu'un de ces heritages à titre d'achat, de donation, ou autrement.

Cet édit fut propoſé en Orient, & l'empereur le c. 44.
fit executer réellement. Les gouverneurs qu'il envoïoit dans les provinces étoient Chrétiens pour la plûpart: & il défendoit à ceux qui étoient encore

païens de ſacrifier aux idoles. Il en uſoit de même à l'égard des officiers ſuperieurs, comme les prefets du prétoire & leurs vicaires. Il fit en même tems deux autres loix: l'une qui défendoit de ſacrifier aux
c. 45. idoles, ni dans les villes ni à la campagne, ni d'ériger des idoles, ni d'exercer les divinations, ou les autres ſuperſtitions: l'autre loi ordonnoit de rebâtir des égliſes plus grandes qu'auparavant: comme ſi tous les hommes devoient ſe faire Chrétiens, ce qui ne paroiſſoit pas alors croïable. Ces loïx étoient adreſſées aux gouverneurs des provinces, & elles les exhortoient à ne point épargner la dépenſe, que l'empereur fourniſſoit de ſon treſor. Il y avoit auſſi des lettres conformes adreſſées à chaque évêque, au moins à ceux des grands ſieges: pour les exhorter
c. 46. d'exciter les autres évêques, les prêtres & les diacres à rétablir ou augmenter les anciennes égliſes, ou même en bâtir de nouvelles, & à demander aux gouverneurs les choſes neceſſaires pour ces ouvra-
c. 47. 48. &c. ges. Il fit encore un grand édit adreſſé aux provinces d'Orient, pour exhorter tous ſes ſujets à quitter
c. 56. l'idolatrie & embraſſer la vraïe religion: mais il déclare qu'il ne veut contraindre perſonne, il laiſ-
c. 60. ſe une entiere liberté de conſcience, & défend aux particuliers de s'inquieter l'un l'autre pour la diverſité de leurs ſentimens; n'aprouvant pas ceux qui diſoient déja, qu'il faloit abattre les temples.

XLI. Suite de l'Arianiſme.

Conſtantin travailloit ainſi en faveur de l'égliſe, quand il apprit la diviſion qui commençoit en Egypte & dans les provinces voiſines, à l'occaſion des dogmes d'Arius. Ce n'étoit pas ſeulement les

évêques & les prêtres qui disputoient, les peuples entiers étoient divisez : le desordre vint à tel point que les païens dans leurs theatres tournoient en raillerie le Christianisme. Les statuës mêmes de l'empereur furent outragées : & l'on croit que ce fut en cette occasion que pour toute vengeance, il se contenta d'une raillerie. Car comme on lui disoit avec chaleur, qu'on avoit jetté des pierres à une de ses statuës : il porta la main à son visage, & dit qu'il ne se sentoit point blessé. Il y avoit déja un grand nombre de lettres écrites de part & d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favorisoient : S. Alexandre d'Alexandrie recueillit toutes celles qui soûtenoient la doctrine catholique, & on en comptoit des siennes seules jusqu'à soixante & dix. Ces lettres servirent depuis de fondement aux disputes entre les catholiques & les diverses sectes d'Ariens. Les nouvelles de cette division affligerent sensiblement Constantin : mais comme il n'étoit encore ni baptisé, ni suffisamment instruit des mysteres, il fut aisé à Eusebe de Nicomedie de lui en donner telle impression qu'il voulut. L'empereur avoit un grand respect pour les évêques, & Eusebe étoit à portée de lui parler facilement : car aprés avoir vaincu Licinius, il fit du sejour à Nicomedie, qui depuis Diocletien, avoit été en Orient la residence ordinaire des empereurs. Eusebe fit entendre à Constantin, que cette division des églises n'avoit autre fondement, que des disputes de mots & de vaines subtilitez, qui ne faisoient rien au fonds de la religion : que le plus grand mal étoit

Chrysost. stat. orat. 20.

Soc. 1. c. 6.

Epiph. heres. 69. n. 4.

Eus. 11. c. 65. Socr. 1. c. 7.

l'aigreur des esprits, & en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius : & qu'il étoit de la pieté de l'empereur, d'emploïer son autorité pour lui imposer silence.

XLII. Lettre de Constantin à Alexandre & Arius.

Il envoïa donc à Alexandrie Osius évêque de Cordouë capitale d'Espagne, en qui il avoit une confiance particuliere, comme nous avons déja vû. C'étoit un vieillard d'environ soixante & sept ans, évêque depuis trente ans, confesseur dans la persecution de Maximien, renommé par toute l'église. L'empereur le chargea d'une lettre adressée conjointement à Alexandre & à Arius, où il marque ainsi l'idée qu'on lui avoit donnée de leur differend.

Sup. n. 2. n. 10.

Sup. liv. VIII. *n. 46. p. 528.*

Eus. II. *vit. c. 69.*

J'apprens que telle a été l'origine de vôtre dispute. Vous Alexandre, demandiez aux prêtres, ce que chacun d'eux pensoit sur un certain passage de la loi, ou plûtôt sur une vaine question : vous Arius avançâtes inconsiderement, ce que vous deviez n'avoir jamais pensé, ou l'étoufer par le silence. Il faloit ne point faire une telle question ; ou n'y point répondre. Ces questions qui ne sont point necessaires, & qui ne viennent que d'une oisiveté inutile, peuvent être faites, pour exercer l'esprit ; mais elles ne doivent pas être portées aux oreilles du peuple. Qui peut bien entendre des choses si grandes & si difficiles, ou les expliquer dignement ? & à qui d'entre le peuple pourra-t-il les persuader ? Il faut reprimer en ces matieres la démangeaison de parler, de peur que le peuple ne tombe dans le blasphême ou dans le schisme.

Pardonnez-vous donc reciproquement l'indiscre-

tion de la demande & l'inconſideration de la réponſe ; car il ne s'agit point du capital de la loi, vous ne prétendez pas introduire une nouvelle religion : vous êtes d'un même ſentiment dans le fonds, & vous pouvez aiſement vous réünir. Etant diviſez pour un ſi petit ſujet, il n'eſt pas juſte que vous gouverniez ſelon vos penſées une ſi grande multitude du peuple de Dieu. Cette conduite eſt baſſe & puerile, indigne de prêtres & d'hommes ſenſez. Puiſque vous avez une même foi, & que la loi vous oblige à l'union des ſentimens, ce qui a excité entre vous cette petite diſpute ne doit point vous diviſer. Je ne le dis pas pour vous contraindre à vous accorder entierement ſur cette queſtion frivole quelle qu'elle ſoit : vous pouvez conſerver l'unité avec un differend particulier : pourvû que ces diverſes opinions & ces ſubtilitez demeurent ſecrettes dans le fonds de la penſée. Il finit ainſi : Pour vous montrer juſques à quel excés j'ai été affligé de ce differend : dernierement étant venu à Nicomedie j'avois reſolu d'aller en Orient, c'eſt-à-dire vers la Syrie & l'Egypte : mais cette nouvelle m'a fait changer d'avis, pour ne pas voir ce que je ne croïois pas même pouvoir entendre. Ouvrez-moi donc par vôtre union le chemin de l'Orient, que vous m'avez fermé par vos diſputes. Ainſi parloit l'empereur Conſtantin, ou plûtôt le ſecretaire qui dreſſa cette lettre par ſon ordre ; & peut-être fut-elle compoſée par Euſebe de Nicomedie. Au reſte cette queſtion qu'on y traite de ſi frivole, n'étoit rien moins que de ſavoir, ſi J. C. étoit Dieu ou

créature ; & par consequent, si tant de martyrs & d'autres saints, qui l'avoient adoré depuis la publication de l'évangile, avoient été idolâtres, en adorant une créature ; ou s'ils avoient adoré deux dieux, supposé qu'étant Dieu il ne fût pas le même Dieu que le pere.

XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Osius.

Osius étant arrivé à Alexandrie avec cette lettre de l'empereur, y assembla un concile nombreux ; dans lequel le prêtre Colluthe, qui avoit fait schisme, & qui se portant pour évêque avoit prétendu ordonner des prêtres, rentra dans son état de simple prêtre ; ses ordinations furent déclarées nulles, & ceux qu'il avoit ordonnez redevinrent simples laïques. Ainsi fut ôté ce schisme, dont toutefois on voit ensuite quelques restes : & c'est tout l'effet que nous connoissons de ce concile d'Osius. Car il ne put appaiser la dispute qu'Arius avoit émuë ; seulement nous voïons qu'il traita des termes de substance & d'hypostase, pour exclure l'erreur de Sabellius. Osius ne put terminer non plus la question de la pâque, pour laquelle aussi il avoit été envoïé. Car plusieurs en Orient étoient encore attachez à la celebrer le quatorziéme de la lune comme les Juifs : & cette diversité produisoit une division tres-sensible, en ce que les uns étoient en fête & en joïe, tandis que les autres étoient encore dans le jeûne & l'affliction.

ap. Athan. apol. 2. 794. D. 732. C.

Eus. II. vit. c. ult.

Socr. III. hist. c. 7.

Sozom. I. hist. c. 10.

Eus. III. vit. c. 5.

XLIV. Audius schismatique.

Il y avoit deslors en Mesopotamie une secte de schismatiques, dont l'erreur la plus sensible étoit cet attachement à celebrer la pâque comme les Juifs : on les nommoit Audiens ou Odiens du nom d'Audius

Theod. Fabul. IV. c. 10.

Epiph. hæres. 70.

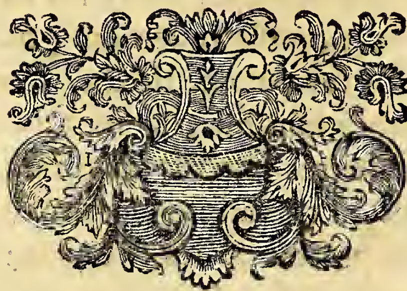
d'Audius leur chef : qui parut dans le même tems, que le concile s'assembla pour déposer Arius. Audius étoit de Mesopotamie, celebre dans son païs, pour ses bonnes mœurs & son zele. Il faisoit profession de dire hardiment la verité, sans avoir égard aux personnes; il resistoit en face aux évêques & aux prêtres, quand ils faisoient quelque chose contre les regles, & ne pouvoit se taire : particulierement s'il voïoit quelque ecclesiastique interessé, ou vivant dans le luxe & les délices. S'étant ainsi rendu incommode à ceux dont la vie n'étoit pas tout à fait reguliere, il fut contredit, haï & maltraité. Il soufrit long-tems leurs mépris & leurs insultes, continuant toûjours à frequenter les assemblées ecclesiastiques, & quoique ses ennemis l'en eussent chassé, il ne cessoit pas de dire la verité, sans rompre le lien de l'unité, ni se separer de l'église catholique. Enfin on en vint jusqu'à le fraper lui & les siens par plusieurs fois, & on le poussa tellement, qu'il se separa de l'église, & fut suivi de plusieurs. Ce n'étoit d'abord qu'un simple schisme, & ils faisoient profession d'une morale tres-severe, sans errer dans la foi. Ils vivoient tous du travail de leurs mains, tant les laïques, que les prêtres & les évêques : car Audius lui-même fut ordonné évêque, par un évêque qui s'étoit separé pour de semblables disputes.

Toutefois ils furent bien-tôt Quartodecimains & Anthropomorphites. Ils celebroient la pâque le quatorziéme de la lune comme les Juifs ; prétendant que c'étoit l'ancienne coûtume de l'église ; & pour le prouver, alleguoient le livre des constitu- *Epiph. ibid. n. 9. 10.*

tions apoſtoliques : mais different de celui que nous avons ſous ce nom. Ils étoient Anthropomorphites, en ce qu'ils prenoient trop à la lettre, ce qui eſt dit que l'homme eſt fait à l'image de Dieu : ſans diſtinguer ſi cette image étoit ſelon l'ame ou ſelon le corps ; & joignant les paſſages qui ſemblent attribuer à Dieu un viſage, des yeux, des mains & le reſte : ils ſe le figuroient corporel, & ſous une forme humaine. Leur vie au reſte étoit pure & innocente, au moins dans ces commencemens ; & ils avoient grand nombre de monaſteres : mais ils ne vouloient ni prier ni communiquer avec perſonne, qui ne fût de leur ſecte, quelque ſainte que fût ſa vie.

V. Petav. hic. Epiph. n. 2. 3. &c.

Epiph. n. 15.



LIVRE ONZIE'ME.

L'EMPEREUR Conſtantin aïant appris par le retour d'Oſius, le peu d'effet de ſa lettre & la grandeur des maux de l'égliſe, qui demandoient un remede plus puiſſant : reſolut par le conſeil des évêques d'aſſembler un concile écumenique, c'eſt-à-dire de toute la terre habitable. La choſe étoit juſqu'alors ſans exemple : l'égliſe n'avoit pas eu la liberté de faire de ſi grandes aſſemblées ſous les empereurs païens ; & Conſtantin ne venoit que de réünir tout l'empire en ſa perſonne, par la défaite de Licinius. Il choiſit pour le lieu de l'aſſemblée la ville de Nicée, l'une des principales de la Bithynie, voiſine de Nicomedie où il reſidoit : & il envoïa de tous côtez aux évêques des lettres reſpectueuſes, pour les inviter à s'y rendre en diligence. Il leur fournit liberalement les voitures ; ſoit des chevaux, ſoit la commodité de ceque les Romains appelloient la courſe publique, pour ceux qui voïageoient par ordre du prince.

I. Convocation du concile de Nicée. *Euſ.* III. *vit. c.* 6. *Ruf.* I. *hiſt. c.* I. *Sozom.* I. *c.* 17. *Sup. liv.* V. *n.* 56.

Les évêques s'aſſemblerent à Nicée au nombre de trois cens dix-huit : ſans compter les prêtres, les diacres & les acolythes. On leur fournit à eux & à leur ſuite toutes les choſes neceſſaires, par ordre de l'empereur. Les plus illuſtres étoient Alexandre évêque d'Alexandrie ; accompagné du diacre Athanaſe, natif d'Alexandrie & encore jeune, qu'il eſtimoit particulierement, & qui lui fut d'un

II. S. Paphnuce & S. Spyridion. *Ruf.* I. *c.* 5. *Socr.* I. *c.* 8. *Ath. apol.* 2. *p* 770. *A.*

AN. 325.

grand ſecours. Il y avoit encore deux fameux évêques entre ceux d'Egypte : Potammon d'Heraclée ſur le Nil & Paphnuce de la haute Thebaïde ; qui dans la perſecution avoit eu l'œil droit crevé & le jaret gauche coupé, comme pluſieurs autres confeſſeurs condamnez aux mines. Il avoit été moine à Piſper diſciple de S. Antoine : il chaſſoit les demons par ſa parole & gueriſſoit les malades par ſa priere : on diſoit même qu'il avoit rendu la vûë à des aveugles. Pendant le concile l'empereur le faiſoit ſouvent venir dans ſon palais, l'embraſſoit & lui baiſoit l'œil qu'il avoit perdu pour la foi.

Ruf. 1. c. 4. *Sozom.* 1. c. 10.

Spyridion évêque de Trimithonte en l'iſle de Chipre, n'étoit pas moins admirable. Il gardoit des moutons, tout évêque qu'il étoit ; & des voleurs étant entrez de nuit dans ſa bergerie, ſe trouverent attachez par des liens inviſibles. Le S. vieillard venant le matin pour mener paître ſon troupeau, les trouva encore ſuſpendus, & en aïant apris le ſujet, il les délia par ſa parole, & leur dit : Prenez un belier, afin que vôtre peine ne ſoit pas perduë : mais vous auriez mieux fait de le demander. Il avoit une fille nommée Irene, qui le ſervoit, & demeura vierge juſques à la mort. Un particulier vint demander un dépôt qu'il lui avoit confié à l'inſçu de ſon pere. Il chercha par toute la maiſon ſans rien trouver : le dépoſitaire perſiſtoit, pleurant, preſſant, menaçant de ſe tuer. Spyridion va au tombeau de ſa fille & l'appelle par ſon nom, Irene. Que vous plaît-il, mon pere, répondit-elle : Où avez-vous mis, dit-il, le dépôt d'un tel ? Elle répond : Vous le trouverez enterré

Ruf. 1. c. 5. *Sozom.* 1. c. 11.

en tel endroit. Il l'y trouva en effet & le rendit. On racontoit plusieurs autres miracles de S. Spyridion.

On admiroit aussi son exactitude pour la tradition ecclesiastique. Un jour les évêques de Chipre étant assemblez, Triphylle évêque de Ledre fut chargé de prêcher le peuple, dans la celebration des mysteres. C'étoit un homme éloquent & de grande litterature. Etant obligé de citer ce passage de l'évangile: Emporte ton grabat & marche: il dit un autre mot grec: comme qui diroit lict, au lieu de grabat. Spyridion en fut indigné, & dit: Es-tu meilleur que celui qui a dit grabat, pour avoir honte d'emploïer ses paroles? & il se leva de sa chaire à la vûë du peuple. Telle étoit sa gravité, & l'autorité que lui donnoit sa vertu & son grand âge. Voici un exemple de son hospitalité. Pendant le carême, & lors qu'il avoit coûtume avec sa famille de passer quelques jours de suite sans manger, c'est à dire apparemment pendant la semaine sainte, il lui vint un voïageur fort fatigué. Il dit à sa fille qui vivoit encore: Lavez-lui les pieds & lui donnez à manger. Il n'y a, dit-elle, ni pain ni farine: nous n'en avons pas besoin à cause du jeûne. Spyridion aïant fait sa priere à Dieu & ses excuses à l'hôte, commanda à sa fille de faire cuire de la chair de porc sallé qu'il avoit dans la maison. Quand elle fut cuite, il se mit à table avec l'hôte en mangea le premier, & l'invita à en faire autant. Celui-ci s'en excusoit, en disant qu'il étoit Chrétien. C'est pour cela, dit-il, que vous devez moins en faire de difficulté: puisque la parole de Dieu dit, que tout est

Sozom. ibid.
Jo. v. 8.
Tit. 1. 15.

pur à ceux qui ſont purs. Voulant montrer par ce diſcours & par ſon exemple, combien les Chrétiens doivent s'éloigner des ſcrupules Judaïques.

III.
S Jacques de Niſibe.
Theod. I. hiſt. c. 7. Idem. Philoth. c. I.

S. Jacques évêque de Niſibe en Meſopotamie étoit auſſi fameux par ſes miracles. Il étoit de Niſibe même, que l'on nommoit en grec Antioche de Mygdonie. D'abord il embraſſa la vie ſolitaire & demeuroit ſur les plus hautes montagnes. L'hiver il ſe mettoit à couvert dans une caverne: pendant les trois autres ſaiſons, il demeuroit à l'air dans les bois. Sa nourriture n'étoit que des fruits ſauvages, qu'il cueilloit ſur les arbres, & des herbes qu'il trouvoit propres à manger; mais il n'uſoit point de feu. Sa tunique & ſon manteau n'étoient que de poil de chévre tres-rude. Dieu lui donna le don de prophetie & des miracles: & il en fit dans un voïage de Perſe, qu'il avoit entrepris pour viſiter les nouvelles égliſes qui s'y formoient. En effet on trouve un évêque de Perſe nommé Jean au concile de Nicée. Le merite & la reputation de Jaques le firent choiſir pour évêque de Niſibe ſa patrie: mais il garda dans la ville la même maniere de vie que ſur les montagnes: ajoûtant aux jeûnes & aux autres auſteritez, le ſoin des pauvres, la correction des pecheurs & les autres travaux de l'épiſcopat. Un jour comme il paſſoit en un certain lieu, quelques pauvres s'aprocherent de lui, demandant dequoi enterrer un de leurs camarades, qui étoit étendu comme mort. Il leur donna, & pria Dieu en même tems pour le mort, de lui pardonner ſes pechez & l'admettre à la compagnie des ſaints: & alors ce

Gelaſ. lib. II. c. 27. 35.

miſerable qui faiſoit le mort expira en effet. Quand le ſaint fut paſſé, ſes camarades le voulant faire lever, furent bien ſurpris de le trouver mort : ils coururent aprés le ſaint, ſe jetterent à ſes pieds, avoüant leur impoſture, & s'excuſant ſur leur pauvreté. Il les écouta, & rendit la vie par ſa priere à celui à qui ſa priere l'avoit ôtée. Tel étoit l'illuſtre Jaques de Niſibe.

IV. Autres évêques illuſtres.

Paul évêque de Neoceſarée ſur l'Eufrate, avoit perdu l'uſage des deux mains, dont on lui avoit brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la perſecution de Licinius. Euſtathe évêque d'Antioche ſe trouva auſſi au concile. Il étoit de Side en Pamphylie ; & aïant été quelque tems évêque de Berée en Syrie, il avoit été appellé au ſiege d'Antioche aprés la mort de S. Philogone. Euſtathe étoit confeſſeur, également eſtimé pour la ſainteté de ſa vie, & pour ſa doctrine. Il compoſa contre les Ariens pluſieurs ouvrages, que nous n'avons plus : mais il nous reſte de lui un traité de la Pythoneſſe : où il montre contre l'opinion d'Origene, qu'elle ne fit pas revenir Samuël même : mais ſeulement que le demón agit ſur l'imagination de cette femme & de Saül.

Theod. 1. c. 7.

Hier. in Catal & epiſt. 126. ad. Evagr.

Sozom. 1. c. 2.

On vit auſſi à Nicée Macaire évêque de Jeruſalem : Leonce de Ceſarée Metropole de la Cappadoce, qui avoit déja aſſiſté au concile d'Ancyre & au concile de Neoceſarée : auſſi-bien qu'Amphion évêque d'Epiphanie en Cilicie. De la même province vint auſſi Macedonius de Mopſueſte, alors encore catholique, depuis Arien. Leonce avoit ſoufert de grands travaux pour la foi, & formé plu-

Sup. l. x. n. 16. 17.

ſieurs martyrs ; entre autre S. Gregoire d'Armenie.
Greg. Naz. orat 19. En venant au concile il inſtruiſit à la foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, pere de S. Gregoire le theologien. De la même province de Cappadoce vint Eupſyque de Tyane : & des provinces voiſines,
Philoſtorg lib. 1. c. 7. Martyrol. l. 14. Nov. ex Monol. Longien de Neoceſarée, Baſile d'Amaſée, Melece de Sebaſtopolis, Hypatius de Gangre en Paphlagonie, qui fut, dit-on, au retour du concile, tué à coups de pierres par les Novatiens, Marcel évêque d'Ancyre metropole de la Galatie, depuis celebre par les erreurs dont il fut accuſé, mais toûjours
Epiſt Jul ap. Athan. apol. 2. p. 750. Gelaſ. lib. II. c. 35. tres-oppoſé aux Ariens, fut reconnu tres-orthodoxe dans le concile.

On y compte auſſi Theonas de Cyzique, Marin de Troade, Eutychus de Smyrne, Nunechius de Laodicée en Phrygie. De Thrace, Phedria, Pedore ou Pederote évêque d'Heraclée, qui en étoit la metropole, compté par ſaint Athanaſe entre les hom-
or. 1. in Ar p. 291. Gelaſ. Cyz. lib. II. c. 6. & 35. mes apoſtoliques. Metrophane évêque de Byzance ne pouvant venir au concile à cauſe de ſon grand âge, y envoïa des prêtres à ſa place : entre leſ-
v. Pagi. an. 307. n. 6. Ath. apol. 2. p. 783. & 799. quels étoit Alexandre qui lui ſucceda incontinent aprés. De Macedoine, Alexandre de Theſſalonique, qui appelloit ſaint Athanaſe ſon fils, depuis même que ce ſaint fut évêque d'Alexandrie : marque de ſa grande autorité. De Grece, Piſte évêque d'Athenes, Ariſtée d'une autre ville. Une autre Piſte évêque de Marcianopolis en Myſie. De Dacie, Protogene évêque de Sardique, illuſtre déſlors ; Silveſtre d'une autre ville. De Sicile, Capiton : d'Afrique, Cecilien évêque de Carthage. On n'y trouve
perſonne

personne du parti des Donatistes. Ils avoient pris occasion de la guerre de Licinius pour exciter de grands troubles en Afrique, pendant que Constantin étoit occupé si loin : & aprés sa victoire, il avoit resolu d'y envoïer des Orientaux, pour réünir les esprits, voïant que les Occidentaux n'y avoient pas réüssi. Mais la nouvelle qu'il reçût en même tems de la question de l'Arianisme, lui fit voir que les Orientaux eux-mêmes avoient plus besoin d'être réünis. AN. 325. *Const. ap. Eus. III. vit. c. 66. 67. 68.*

V. Legats du pape.

Le pape S. Silvestre ne pouvant assister au concile à cause de son grand âge, y envoïa deux prêtres, Vitus & Vincent, avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit. Vitus se trouve aussi nommé Viton & Victor. On croit qu'Osius évêque de Cordouë, étoit chargé de representer le pape en ce concile. Il paroît y avoir présidé, puisque son nom se trouve à la tête de toutes les souscriptions : S. Athanase dit qu'il a gouverné tous les conciles ; & il est certain qu'il presidoit au concile de Sardique vingt-deux ans aprés. Or on ne void pas comment un simple évêque de Cordouë auroit presidé de son chef tous les évêques du monde, mêmes ceux d'Alexandrie & d'Antioche presens en personne. Gelase de Cyzique dit expressement qu'Osius tenoit la place de Silvestre évêque de la grande Rome, avec les prêtres Viton & Vincent : & il ne doit point être suspect en ce point, étant Grec, & écrivant sur les actes & les memoires des Grecs. Enfin la pratique suivante y est conforme ; dans les conciles écumeniques dont nous avons les actes, nous voïons les *Theodo. 1. hist. c. 8.* *Apolog. p. 703. D.* *Gelas. lib. II. c. 5.*

AN. 325.

legats du pape à la tête : & c'est d'ordinaire un évêque avec deux prêtres. Voilà les plus illustres évêques qui assisterent à ce concile.

VI. Evêques Ariens.

On en compte jusques à vingt-deux du parti d'Arius, dont les plus connus sont : les deux Eusebes, de Nicomedie & de Cesarée : Theodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Gregoire de Beryte, Aëtius de Lydde. Arius lui-même comptoit ces sept pour lui. On y en doit joindre sept autres : Maris de Calcedoine, Theognis de Nicée, Menophante d'Ephese, Narcisse de Neroniade en Cilicie, Patrophile de Scythopole en Palestine, Second de Ptolemaïde en Libye, & Theonas de Marmarique. Ces deux derniers avoient été déposez au second concile tenu à Alexandrie par S. Alexandre. Les Ariens étoient en petit nombre en comparaison des catholiques qui étoient prés de trois cens : encore ceux-là pour la plûpart dissimuloient soigneusement leurs erreurs. Il y avoit aussi au concile plusieurs laïques exercez à la dialectique, pour venir au secours des évêques des deux partis : la plûpart plus versez dans les saintes lettres que dans les sciences humaines.

Sup. liv. x. n. 34. *Socr. 1. hist. c. 8.* *Sup. liv. x. n. 37.* *Theod. 1. hist. c. 7.* *Socr. 1. c. 8.* *Sozom. 1. c. 17.*

VII. Conversion d'un Philosophe.

Ibid. c. 18. Ruf. 1. c. 2. Socr. 1. c. 8.

Quelques philosophes païens se trouverent à cette assemblée, & entrerent en conversation avec les évêques : les uns vouloient savoir quelle étoit nôtre doctrine ; les autres irritez de ce qu'ils voïoient le paganisme pancher à sa perte, cherchoient à exciter des disputes entre les Chrétiens, & à les diviser. On dit qu'un vieillard du nombre des confesseurs, simple laïque & ignorant, ne pouvant souffrir le faste

d'un de ces philoſophes s'attacha à lui parler. Il fit rire les plus emportez de ceux qui le connoiſſoient, & donna de la crainte aux plus ſages : toutefois le reſpect les obligea de le laiſſer faire. Il parla donc ainſi : Philoſophe écoute au nom de J. C. Il n'y a qu'un Dieu createur du ciel & de la terre, de toutes les choſes viſibles & inviſibles : qui a tout fait par la vertu de ſon verbe, & a tout affermi par la ſainteté de ſon eſprit. Ce verbe que nous appellons le fils de Dieu, aïant pitié des hommes & de leur vie brutale, a bien voulu naître d'une femme, converſer avec les hommes & mourir pour eux, & il viendra encore pour juger comment chacun aura vêcu. Voilà ce que nous croïons ſans curioſité. Ne te fatigues donc pas en vain pour chercher des raiſons contre les veritez de la foi, ou pour examiner comment cela peut s'être fait ou non : mais répons-moi ſi tu le crois : c'eſt ce que je te demande. Je le croi, dit le philoſophe étonné. Il rendit grace au ſaint vieillard de l'avoir vaincu, il ſe fit Chrétien, & conſeilla aux autres de faire de même, aſſurant avec ſerment qu'il s'étoit ſenti pouſſé par une force divine à ſe convertir. AN. 325.

VIII. Memoires contre les évêques. *l. 1. cod. Theod de div. reſt. v. Pagi an. 325. n. Ruf. 1. c. 2. Sozom. 1. c. 17. Theod. 1. c. 11.*

L'empereur étoit à Nicée dés le vingt-troiſiéme de Mai, pluſieurs évêques voulurent profiter de l'occaſion pour leurs interêts particuliers, & lui donnerent des memoires contre leurs confreres. On croit que c'étoit principalement les Ariens contre les catholiques. L'empereur les reçût, les fit rouler & attacher tous enſemble bien cachetez : ordonnant qu'on les lui gardâ juſques à un certain jour,

AN. 325. qu'il marqua. Cependant il s'appliqua à reconcilier ceux qui se plaignoient les uns des autres : & le jour étant venu il se fit apporter ce paquet, & dit aux évêques : Vous ne devez pas être jugez par les hommes, puisque Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger nous-mêmes : remettez à son jugement vos differens, & unissez-vous pour vous appliquer à decider ce qui regarde la foi. Alors il brûla tous ces memoires en leur presence : assurant avec serment qu'il n'en avoit pas lû un seul, parce que les fautes des évêques ne devoient pas être publiées, de peur de scandaliser le peuple. On dit même qu'il ajoûta, que s'il voïoit de ses yeux un évêque commettre un adultere, il le couvriroit de sa pourpre.

IX. Conferences des évêques. *Sozom. l. c. 17.*

Avant le jour de la séance publique les évêques tinrent des conferences particulieres, où ils appellerent Arius. Il expliqua toutes ses erreurs, comme nous les avons raportées dans ses lettres : Que Dieu n'a pas toûjours été pere, & qu'il y a eu un tems où son fils n'étoit pas : qu'il est tiré du neant, creature & ouvrage comme le reste. Il est muable de sa nature : c'est par son libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon, & quand il voudra, il peut changer comme les autres. C'est-pourquoi Dieu prévoïant qu'il seroit bon, l'a prévenu de cette gloire, qu'il auroit euë depuis sa vertu ; en sorte qu'il est devenu tel par ses œuvres que Dieu a préveuës. Il disoit donc que J. C. n'étoit pas vrai Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de dieux est attribué. Il ajoûtoit qu'il n'étoit pas le

Athan. Or. in Ar. p. 294. C.

verbe ſubſtantiel du pere & ſa propre ſageſſe, par laquelle il a tout fait : mais qu'il a été fait lui-même par la ſageſſe éternelle : qu'il eſt étranger en tout de la ſubſtance du pere : que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour tous : quand Dieu qui étoit ſeul auparavant a voulu nous créer. Qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reſte, n'étant point auparavant Car il n'eſt point une production propre & naturelle du pere, mais un effet de ſa grace : il n'eſt point la vertu naturelle & veritable de Dieu : mais l'écriture lui donne le nom de vertu, comme elle le donne aux chenilles & aux hanetons. Il diſoit encore, que le pere eſt inviſible au fils, & qu'il ne peut le connoître parfaitement, mais ſeulement ſelon la meſure de ſon eſtre, qui a commencé : enfin qu'il ne conoît pas ſa propre ſubſtance. Tels étoient les blaſphêmes d'Arius, odieux même à reciter.

Les évêques aſſemblez de tant de païs, ſe bouchoient les oreilles, & rejettoient cette doctrine, comme étrangere & éloignée de la foi de l'égliſe. Les uns vouloient condamner ſans examen toute nouveauté, pour ſe tenir à la foi, qu'ils avoient receuë par tradition dés le commencement : c'étoit principalement ceux que la ſimplicité de leurs mœurs éloignoit de toute curioſité dans la religion. D'autres ſoûtenoient, qu'il ne faloit pas ſuivre ſans examen les anciennes opinions. Ces conferences donnerent occaſion à pluſieurs des évêques & des clercs qui les avoient ſuivis, de montrer combien ils étoient forts dans la dialectique & exercez à la

Ibid. p. 295. D.

Sozom. 1. c. 12.

AN. 325. dispute : & ils commencerent à être connus de l'empereur & de sa cour, entre autre le diacre Athanase d'Alexandrie.

X. Séance publique du concile. Socr. lib. 1. c. 13. V. Pagi. an. 325. n. 3. 5. Eus. III. vit. c. 10.

Le jour marqué pour la séance publique du concile étoit selon les Romains le treiziéme des calendes de Juillet, sous le consulat de Paulin & de Julien : selon les Macedoniens le dix-neuviéme de Desius l'an d'Alexandre 636. selon nous le dix-neuviéme de Juin l'an de J. C. 325. Ce jour venu, tous ceux qui devoient assister au concile se rendirent dans une sale, qui étoit au milieu du palais plus grande que toutes les autres pieces, & remplie de bancs rangez des deux côtez, où s'étant assis, ils attendoient en silence. Alors entrerent quelques personnes de la suite de l'empereur : non de sa garde ordinaire, ni des gens armez, mais de ses amis & des Chrétiens seulement. Tous se leverent au signal qui marquoit l'entrée de l'empereur, & il parut au milieu de l'assemblée, vêtu de pourpre & orné d'or & de pierreries, qui jettoient un éclat merveilleux. La religion & le respect paroissoient sur son visage, il rougissoit, il baissoit les yeux & marchoit modestement. D'ailleurs il étoit bien fait, d'un corps robuste & d'une taille au dessus de tous ceux qui l'environnoient : tous ces avantages rehaussoient sa modestie & sa pieté. Etant arrivé au haut de la salle, il se tint debout au milieu à la premiere place, devant un petit siege d'or qui lui étoit preparé. Il ne s'assit qu'aprés que les évêques l'en eurent prié par signe, & tous s'assirent aprés lui.

Ibid. c. 11. Theod. 8. c. 7.

Alors l'évêque qui étoit assis le premier du côté

droit, on croit que c'étoit Euſtathe d'Antioche, ſe leva, & adreſſant la parole à l'empereur, rendit graces à Dieu pour lui : puis il ſe raſſit, & tous demeurerent en ſilence les yeux arrêtez ſur l'empereur. Il les regarda d'un viſage ſerain; & aprés s'être un peu recüeilli en lui-même, il parla d'une voix douce & tranquille : leur témoignant une grande joïe de les voir tous raſſemblez, & un extrême deſir de les voir parfaitement réünis de ſentimens. Il parla en latin, qui étoit ſa langue naturelle, & la langue de l'empire : mais on l'expliquoit en grec; parce que la plûpart des peres entendoient mieux cette langue, qui s'étendoit par tout l'Orient. Enſuite l'empereur donna la parole à ceux qui préſidoient au concile, & laiſſa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine. *Euſ. c. 12.* *Socr. I. c. 8. Athan. or. I. in Ar. p. 296. A.*

XI. Examen de la doctrine d'Arius.

On examina d'abord celle d'Arius, on l'entendit lui-même, & il avança les mêmes blaſphêmes en preſence de l'empereur. Les Euſebiens voulant le défendre, cherchoient à diſputer, & ne diſoient que des impietez : les autres évêques, qui étoient ſans comparaiſon le plus grand nombre, leur demandoient doucement de rendre raiſon de leur doctrine, & d'en apporter des preuves conformes à la religion. Mais ſi-tôt qu'ils vouloient parler, ils ſe combattoient eux-mêmes : ils demeuroient interdits, voïant l'abſurdité de leur hereſie, & confeſſoient par leur ſilence, la honte que leur attiroit leur vanité. Les évêques aïant détruit les diſcours qu'ils avoient inventez, expliquerent contre eux la ſainte doctrine de l'égliſe. L'empereur écoûta pa- *Epiſt. Synod. ap. Socr I. c. 9. Theod. I. c. 9. Athan de Decr. p. 251. A.* *Euſ. III. vit. c. 13.*

tiemment cette diſpute, qui fut d'abord fort échauffée. Il s'appliquoit avec grande attention aux propoſitions que l'on avançoit de part & d'autre, & les reprenant tour à tour, il tâchoit de raprocher peu à peu, ceux qui diſputoient avec plus de contention. Il parloit à chacun d'eux avec douceur, ſe ſervant de la langue greque qu'il n'ignoroit pas: il emploïoit les raiſons, les prieres, les loüanges pour les amener tous à l'union.

Euſtath. ap. Theod. I. c. 8.

On lut dans le concile une lettre d'Euſebe de Nicomedie, qui contenoit l'hereſie manifeſtement, & découvroit la cabale du parti. Elle excita une telle indignation, qu'on la déchira devant tout le monde, & Euſebe fut couvert de confuſion. Il y diſoit entre autres choſes que ſi l'on reconnoiſſoit le fils de Dieu increé, il faudroit auſſi le reconnoître conſubſtantiel au pere. Ce qui ſemble montrer que c'étoit la lettre à Paulin de Tyr, où cette penſée ſe trouve exprimée par d'autres paroles. Les Ariens preſenterent auſſi à l'aſſemblée une confeſſion de foi, qu'ils avoient dreſſée: mais ſi-tôt qu'elle eut été lûë, on la déchira en la nommant fauſſe & illegitime: il s'excita contre eux un grand tumulte, & tout le monde les accuſa de trahir la verité.

Ambroſ. III. de fide. c. 7. aliàs 15. n. 125.

ap Theod. c. 6. Sup. liv. X. n. 43.

Theod. I. c. 7.

Le concile voulant détruire les termes impies, dont les Ariens ſe ſervoient, & emploïer les paroles autoriſées par l'écriture: dit que le fils eſt Dieu. Mais les Euſebiens vouloient que ce terme nous fût commun avec lui: parce qu'il eſt écrit: Il n'y a qu'un Dieu de qui eſt tout. Et encore: Je fais toutes choſes nouvelles; & tout eſt de Dieu. Les peres voïant leur

Athan. Decret. p. 267. & epiſt. ad Afric. p. 936. & ap. Theodor. I. hiſt. c. 8.

1. Cor. VIII. 6.

2. Cor. V. 17.

leur malice, furent contraints d'expliquer plus clairement comme le fils eſt de Dieu, & de dire qu'il eſt de la ſubſtance de Dieu : car il eſt vrai de dire que les creatures ſont de Dieu, puiſqu'il en eſt l'auteur, & cette expreſſion eſt neceſſaire, pour montrer qu'elles ne ſont pas par haſard, contre les philoſophes qui vouloient que le monde ſe fût formé par un concours fortuit d'atomes : & pour établir contre quelques heretiques qu'il n'a été fait, ni par les anges, ni par un autre auteur que le vrai Dieu. Donc Dieu qui étoit, a fait par ſon verbe toutes choſes, qui n'étoient point auparavant, le verbe ſeul eſt du pere; & pour le mieux exprimer, on dit qu'il eſt de la ſubſtance du pere, ce qui ne convient à aucune des creatures. Voilà pourquoi on emploïa ce mot de *ſubſtance*, dont il fut depuis tant diſputé. AN. 325.

Les évêques demanderent à ce petit nombre d'Ariens, s'ils diroient, que le fils eſt la vertu du pere, ſon unique ſageſſe, ſon image éternelle, qui lui eſt ſemblable en tout : immuable, ſubſiſtant toûjours en lui, enfin vrai Dieu. Les Euſebiens ſe contenoient, & n'oſoient contredire ouvertement de peur d'être convaincus : mais on s'aperçût qu'ils ſe parloient bas & ſe faiſoient ſigne des yeux que ces termes de *ſemblable* & *toûjours*, & *en lui*, & le nom de *vertu* nous étoient encore communs avec le fils : Nous pouvons, diſoient-ils ſans peine accorder ces termes. Celui de ſemblable, parce qu'il eſt écrit que l'homme eſt l'image & la gloire de Dieu. Celui de toûjours, parce qu'il eſt écrit : Car nous qui vivons ſommes toûjours. En lui : parce qu'il eſt dit, En

1. *Cor.* XI. 7.
2. *Cor.* IV. 11.

A.N. 325.

Act. XVII. 18. *Rom.* VIII. 35. I *Cor.* 12. 10. *Joël.* II. 25.

lui nous sommes, & nous avons la vie & le mouvement. Le mot d'invariable, parce qu'il est écrit: que rien ne nous separe de la charité de J. C. La vertu, parce qu'il est parlé de plusieurs vertus; & ailleurs la chenille & le haneton sont appellez vertu, & la grande vertu. Souvent en parlant du peuple il est dit: que la grande puissance de Dieu sortit d'Egypte: & il y a d'autres vertus celestes, car il est dit:

Ps. XLV. 12.

Le Seigneur des vertus est avec nous. Enfin quand ils diront que le fils est vrai Dieu, nous n'en serons point choquez; car il l'est vraïement, puisqu'il l'a été fait.

XII. Necessité du terme de Consubstantiel.

Alors les évêques voïant leur dissimulation & leur mauvaise foi, furent contraints pour s'expliquer plus nettement de renfermer en un seul mot le sens des écritures, & de dire que le fils est CONSUBSTANTIEL au pere, se servant du mot grec *homoousios*, que cette dispute a rendu depuis si celebre. Il marque que le fils n'est pas seulement semblable au pere, mais si semblable qu'il est le même: & montre que la ressemblance & l'immutabilité du fils est autre que celle que l'on nous attribuë, & que nous acquerons par la vertu & l'observation des commandemens. D'ailleurs les corps semblables peuvent être separez & éloignez; comme entre les hommes, un pere & un fils, quelques semblables qu'ils soient: mais la generation du fils de Dieu est bien differente. Il n'est pas seulement semblable, mais inseparable de la substance du pere:

Jo. X. 30.

le pere & lui ne sont qu'un, comme il a dit lui-même: le verbe est toûjours dans le pere & le pere

dans le verbe: comme la ſplendeur eſt à l'égard de la lumiere. Voilà pourquoi les peres du concile de Nicée s'arrêterent au mot de conſubſtantiel : c'eſt S. Athanaſe qui nous l'aprend, lui qui y fut preſent, & qui y eut ſi grande part. Nous aprenons d'ailleurs que les peres avoient remarqué que ce mot étoit redoutable aux Ariens : Euſebe de Nicomedie, dans ſa lettre qui avoit été luë, relevoit comme un grand inconvenient; que ſi l'on reconnoiſſoit le fils incrée, il faudroit avoüer qu'il eſt de même ſubſtance que le pere.

AN. 325.

Ambr. III *de fide c.* 15. *n.* 125.

Les Ariens rejetterent avec murmure & mocquerie le terme de conſubſtantiel, diſant qu'il ne ſe trouvoit point dans l'écriture, & qu'il enfermoit de mauvais ſens. Car, diſoient-ils, ce qui eſt de même ſubſtance qu'un autre en vient de trois manieres; ou par diviſion, ou par écoulement, ou par production. Par production, comme la plante de ſa racine : par écoulement, comme les enfans des peres, par diviſion, comme deux ou trois coupes d'une ſeule maſſe d'or. Les catholiques expliquerent ſi bien le terme de conſubſtantiel, que l'empereur lui-même comprit qu'il n'enfermoit aucune idée corporelle, qu'il ne ſignifioit aucune diviſion de la ſubſtance du pere abſolument immaterielle & ſpirituelle; & qu'il faloit l'entendre d'une maniere divine & ineffable. Ils montrerent encore l'injuſtice des Ariens, de rejetter ce mot, ſous pretexte qu'il n'eſt pas dans l'écriture : eux qui emploïoient tant de mots qui ne ſont point dans l'écriture, en diſant que le fils de Dieu étoit tiré du neant, &

Soc. I. *hiſt. c.* 2. *p.* 20. *A.*

Baſil. epiſt 300.

Euſeb. Cæſar ap. Theod. I. *hiſt. c.* 12.

Athan. ad Afric.

AN. 325.

n'avoit pas toûjours été. Ils ajoûterent, que le mot de consubstantiel n'étoit pas nouveau, & que d'illustres évêques de Rome & d'Alexandrie, c'étoit les deux SS. Denis, s'en étoient servis pour condamner ceux qui disoient, que le fils étoit un ouvrage, & non pas consubstantiel au pere. Eusebe de Cesarée fut obligé de le reconnoître lui-même.

Sup. liv. VII. *n.* 54. *p.* 389.

Quelques-uns insistoient sur ce que le mot de consubstantiel avoit été rejetté comme impropre, dans le concile d'Antioche tenu contre Paul de Samosate: mais c'est qu'il le prenoit d'une maniere grossiere, & marquant de la division, comme on dit que plusieurs pieces de monnoïe sont d'un même métail. Il étoit seulement question contre Paul de montrer que le fils étoit avant toutes choses, & qu'étant Verbe il s'étoit fait chair: mais les Ariens accordoient qu'il étoit avant le tems: soûtenant qu'il avoit été fait, & qu'il étoit une des creatures; ils disoient que sa ressemblance & son union avec le pere n'étoit pas selon la substance ni selon la nature, mais selon la conformité de la doctrine. Les peres ne trouverent donc point de terme plus propre pour trancher toutes leurs mauvaises subtilitez que celui de consubstantiel, & ce mot fut toûjours depuis la terreur des Ariens.

Sup. liv. VIII. *n.* 1.
Basil. ep. 300.
Athan. de Syn. p. 920. 921. *&c.*

XIII.
Symbole de Nicée.
Athan. ad. solit. p. 837.
Basil. ep. 319.
Eus. Cæsar ap. Theod. I. *c.* 2.

Aprés que l'on fut convenu de ce mot & des autres les plus propres pour exprimer la foi catholique, Osius en dressa le formulaire, & Hermogenes depuis évêque de Cesarée en Cappadoce l'écrivit. Il fut conçû en ces termes: Nous croïons en un seul Dieu, pere tout puissant, createur de toutes

choses, visibles & invisibles : & en un seul Seigneur JESUS-CHRIST fils unique de Dieu engendré du pere, c'est-à dire de la substance du pere. Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vrai Dieu de vrai Dieu : engendré & non fait, consubstantiel au pere : par qui toutes choses ont été faites au ciel & en la terre. Qui, pour nous autres hommes, & pour nôtre salut, est descendu des cieux, s'est incarné & fait homme : a souffert, est ressuscité le troisiéme jour, est monté aux cieux, & viendra juger les vivans & les morts. Nous croïons aussi au S. Esprit. Quant à ceux qui disent : Il y a eû un tems où il n'étoit pas ; & il n'étoit pas avant que d'être engendré ; & il a été tiré du neant : ou qui prétendent que le fils de Dieu est d'une autre hypostase, ou d'une autre substance, ou muable, ou alterable : la sainte église catholique & apostolique leur dit anathême.

AN. 325.
Socr. 1. *c.* 8.
Basil. ep. 78.
Ruf. 1. *c.* 5.

Tous les évêques aprouverent ce symbole, & y souscrivirent, hors un petit nombre d'Ariens. D'abord ils furent dix-sept qui refuserent d'y souscrire : ensuite ils se reduisirent à cinq : Eusebe de Nicomedie, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theonas & Second de Lybie. Eusebe de Cesarée aprouva le mot de consubstantiel, aprés l'avoir combattu le jour precedent. Des cinq, il y en eut trois qui cederent à la crainte d'être déposez & bannis : car l'empereur avoit menacé d'exil ceux qui ne voudroient pas souscrire. Il n'y eut que Theonas & Second qui demeurerent opiniâtrement attachez à Arius, & le concile les condamna avec lui. Les trois qui cederent, furent Eusebe de Nicomedie,

Ruf. 1. *c.* 5.
Soc. c. 1. *c.* 8.
Ath. Dec. p. 251.
Eustath. ap. Theod. c. 8.
epist. Synod. ap. Socr. 1. *c.* 9.

AN. 325. Theognis & Maris. Eusebe se donna bien du mouvement pour engager l'empereur à le soûtenir ; lui faisant parler sous main par differentes persones pour se garantir d'être déposé. Mais enfin il ceda aux persuasions de Constantia, sœur de l'empereur, & ne pouvant éviter de souscrire, il distingua la profession de foi, de l'anathême qui étoit à la fin ; & souscrivit à la foi, mais non pas à l'anathême : parce, disoit-il, qu'il étoit persuadé qu'Arius n'étoit pas tel, que les peres le croïoient, en aïant une conoissance particuliere par ses lettres & par ses conversations. On dit même, & c'est Philostorge auteur Arien qui le dit : qu'Eusebe & Theognis userent de fraude dans leurs souscriptions qui furent semblables ; & que dans le mot homoousios ils insererent un ïota qui faisoit *homoiousios*, c'est-à-dire semblable en substance, au lieu que le premier signifie, de même substance. En condamnant Arius on condamna ses écrits, & nommément sa Thalie. On condamna aussi les persones que le concile d'Alexandrie avoit condamnées avec lui : entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque Arien d'Antioche, & Piste depuis évêque Arien d'Alexandrie.

Epist. Constant. ad Theodor. I. hist. c. 20.

Libell. Euseb. ap. Socr. I. hist. c. 14. & ap. Sozom. II. c. 16.

Philostorg. lib. I. c. 9.

XIV. Decret sur la pâque.

La question de la pâque agitée du tems du pape S. Anicet & de S. Policarpe, & depuis sous le pape S. Victor n'étoit pas encore finie : ce fut un des deux principaux motifs de la convocation du concile de Nicée : c'est-à dire le plus important aprés l'heresie d'Arius : car les églises de Syrie & de Mésopotamie suivoient encore l'usage des Juifs, & celebroient la pâque le quatorziéme de la lune, sans

Sup. liv. III. n. 43.
Liv. IV. n. 43.
Athan. de syn. p. 872. D.
ad Afr. p. 933. B.
Constant. ap. Eus. III. vit. c. 18. 19.

considerer si c'étoit le dimanche ou non. Tout le reste des églises celebroient la pâque le dimanche: c'est-à-dire, Rome, l'Italie, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne; toute la Grece, l'Asie & le Pont. C'étoit une diversité scandaleuse, de voir encore les uns dans le jeûne & l'affliction, tandis que les autres étoient dans la joïe. AN. 325.

Cette question aïant été examinée, tous les peres convinrent d'observer la pâque le même jour, & les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte, & de tout l'Occident; mais on prononça en d'autres termes sur cette matiere que sur celle de la foi. C'est S. Athanase qui en remarque la difference. Sur la foi on dit: Voici quelle est la foi de l'église catholique: Nous croïons & le reste, pour montrer que ce n'étoit pas un reglement nouveau, mais une tradition apostolique. Aussi ne mit-on point à ce decret la date du jour ni de l'année. Sur la pâque on dit: Nous avons resolu ce qui suit; pour marquer que tous y devoient obéïr. Le jour de la Pâque fut fixé au dimanche immediatement suivant la pleine lune, la plus proche de l'equinoxe du printems: parce qu'il est certain que N. S. ressuscita le dimanche, qui suivit le plus prés la pâque des Juifs. Pour trouver plus aisement le premier jour de la lune, & par consequent le quatorziéme, le concile ordonna que l'on se serviroit du cycle de dix-neuf ans; parce qu'au bout de ce terme, les nouvelles lunes reviennent à peu prés aux mêmes jours de l'année solaire.

Epist. Syn. ap. Theod. l. c. 9.

Athan. de Syn. p. 873. A.

Ambros. epist. 23. ad episc. Æmil.

AN. 325.

Petav. Rat. 1. 1. p. lib. III. c. 8. & 2. p. lib. 1. c. 2.

Ce cycle nommé en Grec Enneadecaëteride, avoit été trouvé environ ſept cens cinquante ans auparavant par un Athenien nommé Meton : & on l'a nommé depuis nombre d'or, parce qu'on s'accoûtuma à marquer en lettres d'or dans les calendriers, les jours des nouvelles lunes. On croit que le concile chargea de ce calcul Euſebe de Ceſarée : & il eſt certain qu'il avoit compoſé un canon paſcal de dix-neuf ans, & qu'il avoit expliqué l'origine & le ſujet de cette queſtion, dans un diſcours dédié à l'empereur Conſtantin, qui l'en remercia par une lettre.

Hier de ſcript. in Hippolyto.

Euſ. IV. vit. c. 34. 35.

Nonobſtant la deciſion du concile, il reſta des quartodecimains attachez opiniâtrement à celebrer la pâque le quatorziéme, entre autres les Audiens ſchiſmatiques en Meſopotamie, dont il a été parlé : ſeulement le concile leur ſervit de pretexte pour calomnier l'égliſe ; & dire que ce n'étoit qu'alors que l'on avoit commencé, par complaiſance pour Conſtantin, à quitter l'anciene tradition. Les évêques aïant deferé à Conſtantin le vieillard Audius chef de ce ſchiſme, qui détournoit les peuples de l'unité de l'égliſe, l'empereur le bannit en Scythie. Il y demeura pluſieurs années, & paſſa bien avant chez les Goths : où il inſtruiſit pluſieurs perſonnes dans le chriſtianiſme, & y établit des vierges, des aſcetes & des monaſteres tres reguliers. Leur plus grand mal étoit l'opiniâtreté dans le ſchiſme.

Sup. X. n. 44. Epiph. hær. 70. n. 9. 14.

XV.
Decret touchant les Meleciens.

Sup. l. VIII. n. 24.

Le concile voulut auſſi pourvoir au ſchiſme des Meleciens, qui diviſoient l'Egypte depuis vingt-quatre ans, & fortifioient les Ariens par leur union avec eux. On uſa d'indulgence à l'égard de Mélece ;

car

car à la rigueur il ne meritoit aucune grace. On lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis ; mais sans aucun pouvoir, ni d'élire, ni d'ordonner, ni de paroître pour ce sujet ou à la campagne, ou dans aucune autre ville : en sorte qu'il n'avoit que le simple titre d'évêque. Quant à ceux qu'il avoit ordonnez, il fut dit : qu'ils seroient rehabilitez par une plus sainte imposition des mains, & admis à la communion avec l'honneur & les fonctions de leur ordre ; mais à la charge de ceder le rang en chaque diocese & en chaque église, à ceux qui avoient été ordonnez auparavant par l'évêque Alexandre. Ceci se doit entendre principalement des évêques : car Melece avoit eu l'audace d'en ordonner plusieurs ; & on en trouve jusqu'à vingt-huit, la plûpart dans la haute Egypte. Or leur ordination n'étoit pas legitime, étant faite sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie, contre l'ancienne coûtume de la province. Le concile veut encore, que ceux qui ont été ordonnez par Melece, n'aïent aucun pouvoir d'élire ceux qui leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre : ce qui étoit necessaire, pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire, ceux qui n'avoient point pris de part au schisme, & qui étoient demeurez sans reproche dans l'église catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire & de proposer les noms de ceux qui sont dignes d'entrer dans le clergé, & generalement de faire toutes choses selon la loi ecclesiastique. Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, on pourra faire monter à sa

AN. 325.

Synodica ap. Theod. lib. I. c. 9. & ap. Socr. I. c. 9.

Athan. apol. 2. p. 789.

V. Vales ad Euseb. III. vit. c. 69. 63.

AN. 325. place quelqu'un des nouveaux reçûs, pourvû qu'il en ſoit trouvé digne, que le peuple le choiſiſſe, & que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux Meleciens; mais pour la perſonne de Melece, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cauſe de ſon eſprit indocile & entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles : & l'experience fit voir enſuite que l'on n'avoit eu que trop d'indulgence pour ſes ſectateurs; & qu'il eût mieux valu ne les point recevoir du tout.

Athan. Apol. 2. p. 788.

XVI. Canons de Nicée *Tom. 2. conc. p. 28. Juſtel. bibl. tom. 1.*

Le concile de Nicée fit encore des canons, ou regles generales de diſcipline : non pour en établir une nouvelle, mais pour conſerver l'ancienne, qui ſe relâchoit. Ces canons ſont au nombre de vingt, reconnus de toute l'antiquité. Le premier eſt conçû en ces termes : Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par les chirurgiens en maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé : mais celui qui s'eſt mutilé lui-même étant en ſanté, doit être interdit s'il ſe trouve dans le clergé ; & deſormais on n'en doit promouvoir aucun. Et comme il eſt évident que ceci eſt dit ſeulement contre ceux, qui de deſſein prémedité oſent ſe mutiler eux-mêmes : le canon reçoit dans le clergé, ceux qui ont été faits eunuques par les barbares ou par leurs maîtres, ſi d'ailleurs on les trouve dignes. Ce canon fait connoître que le zele mal reglé de la pureté avoit porté pluſieurs perſonnes à imiter Origene ; & nous voïons en effet une ſecte entiere, quoi qu'aſſez obſcure, qui ſe diſtinguoit principalement par

cette cruelle pratique. On les nommoit Valeſiens : ils étoient tous eunuques, & ne permettoient à leurs diſciples de manger rien qui eût vie, juſques à ce qu'ils fuſſent au même état : enſuite ils leur permettoient tout, comme étant en ſeureté contre les tentations. Ils ne mutiloient pas ſeulement leurs diſciples, mais leurs hoſtes, & ſouvent malgré qu'ils en euſſent. Il y en avoit au-delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie. A.N. 325. *Epiph. hær.* 58.

Le ſecond canon du concile de Nicée défend les ordinations des Neophytes en ces termes : Parcequ'il s'eſt fait bien des choſes contre la regle de l'égliſe par neceſſité ou en cedant à l'importunité : en ſorte que des hommes à peine ſortis du paganiſme pour embraſſer la foi, aprés avoir été inſtruits peu de tems, ont été amenez au baptême, & auſſi-tôt promeus à l'épiſcopat ou à la prêtriſe : il a été jugé à propos que deſormais on ne faſſe rien de ſemblable. Car il faut du tems pour inſtruire le catecumene, & encore plus pour l'éprouver aprés qu'il eſt baptiſé. L'apôtre dit clairement : Non un Néophyte, de peur que l'orgueil ne le faſſe tomber dans la condamnation & dans le piege du démon. Que ſi dans la ſuite du tems cette perſonne ſe trouve coupable de quelque peché de la chair, & en eſt convaincu par deux ou trois témoins : qu'il ſoit privé de ſon miniſtere. Qui contreviendra à ce canon ſe mettra lui-même en peril d'être dépoſé, aïant la hardieſſe de reſiſter au grand concile. Il eſt à croire que les Ariens, comme les autres heretiques, mépriſoient cette regle. Le concile

1 Tim. III. 6.

V. Tertul. præſc. c. 48.

AN. 325. emploïe ici le terme du *peché animal* que je rends par
Conc. Neoc. c. 9. 10. *Eliber. c.* 5. peché de la chair. Le concile de Neocesarée, & auparavant encore le concile d'Eluire avoient ordonné la même chose, touchant ces sortes de pechez.

XVII. Celibat. Remontrance de S. Paphnuce.

Le troisiéme canon de Nicée pourvoit encore à la pureté des ecclesiastiques, en ces termes : Le grand concile a défendu generalement, que ni évêque ni prêtre, ni diacre ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme sous-introduite : si ce n'est la mere, la sœur, la tante & les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. On nommoit femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclesiastiques tenoient dans leurs maisons : par un usage, que l'église condamnoit, comme il fut re-
Sup. liv. VIII. *n.* 4. proché à Paul de Samosate. Parce qu'encore que ce fût sous pretexte de charité & d'amitié spirituelle :
Conc. Eliber. c. 27. les consequences en étoient trop dangereuses, ne fut-ce que pour le scandale. Le concile d'Eluire avoit
Socr. l. I. *c.* II. *Sozom.* I. *c.* 13. déja fait la même ordonnance. On vouloit à Nicée passer plus avant ; & faire une loi generale qui défendît à ceux qui étoient dans les ordres sacrez, c'est à-dire, comme l'explique Socrate, aux évêques, aux prêtres & aux diacres ; d'habiter avec les femmes, qu'ils avoient épousées étant laïques : Sozomene y ajoûte les soudiacres. Alors le confesseur Paphnuce évêque dans la haute Thebaïde se leva au milieu de l'assemblée, & dit à haute voix : Qu'il ne faloit point imposer un joug si pesant aux clercs sacrez ; que le lict nuptial est honorable & le maria-
Heb. XIII. 4. ge sans tache ; que cet excez de rigueur nuiroit plû-

tôt à l'égliſe : que tous ne pouvoient porter une continence ſi parfaite, & que la chaſteté conjugale en ſeroit peut-être moins gardée : qu'il ſuffiſoit que celui qui étoit une fois ordonné clerc n'eût plus la liberté de ſe marier, ſuivant l'ancienne tradition de l'égliſe : mais qu'il ne faloit pas le ſeparer de la femme, qu'il avoit épouſée étant encore laïque. Ainſi parloit ſaint Paphnuce, quoique lui-même eût gardé la virginité ; car il avoit été nourri dés l'enfance dans un monaſtere, & il étoit celebre par ſa pureté, autant qu'aucun autre. Tout le concile ſuivit ſon avis, & on ne fit point ſur ce ſujet de loi nouvelle : c'eſt-à-dire, que chaque égliſe demeura dans ſon uſage & ſa liberté. AN. 325.

En effet, les coûtumes étoient differentes ſur ce point. L'hiſtorien Socrate qui rapporte ce fait, témoigne ailleurs, qu'en Theſſalie on excommunioit un clerc s'il habitoit avec ſa femme, quoiqu'il l'eût épouſée avant ſon ordination ; & que la même coûtume s'obſervoit en Macedoine & en Grece. Qu'en Orient tous obſervoient cette regle, mais volontairement, ſans y être obligez par aucune loi, non pas même les évêques : en ſorte que pluſieurs avoient eu des enfans de leurs femmes legitimes pendant leur épiſcopat. Mais ſaint Jerôme & ſaint Epiphane plus anciens que Socrate, nous apprennent plus diſtinctement la difference de ces uſages. Saint Jerôme dit, que les égliſes d'Orient, d'Egypte & du ſaint ſiege apoſtolique, prenoient pour clercs des vierges ou des continens : ou que s'ils avoient des femmes, ils ceſſoient d'être leurs maris. Voilà les

Lib. v. c. 22. p 235. c.

Hier. adv. Vigil. c. 1.

AN. 325.

Epiph. hær. 59. Cathar. n. 4.

trois grands patriarcats, Rome, Alexandrie & Antioche : car ce dernier eſt ce qu'il appelle l'Orient. S. Epiphane dit : Que l'égliſe obſerve exactement de ne point ordonner les bigames, quoiqu'ils n'aïent épouſé la ſeconde femme qu'aprés la mort de la premiere : que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'eſt point reçû pour être diacre, prêtre, évêque ou ſoudiacre du vivant de ſa femme, s'il ne s'en abſtient : principalement dans les lieux où les canons ſont gardez exactement. Car il avouë qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres & des ſoudiacres, qui uſoient du mariage. Cet uſage, ajoûte-t-il, n'eſt pas conforme à la regle, mais à la foibleſſe des hommes, qui ſe relâchent ſelon l'occaſion, & à cauſe de la multitude, pour laquelle on manqueroit de miniſtres. On peut donc dire, que le celibat des clercs étoit alors mieux gardé qu'à preſent : puiſque la Grece & tout l'Orient s'en ſont relâchez depuis pluſieurs ſiecles : mais il ſuffiſoit que l'uſage ne fût pas univerſel, pour empêcher le concile de Nicée d'en faire une loi univerſelle. Car en ces temslà on ne faiſoit pas des canons pour introduire de nouvelles pratiques, au hazard d'être mal obſervées, mais pour confirmer les anciens uſages de tradition apoſtolique.

XXVIII. Autres canons pour le clergé.

Le neuviéme canon pourvoit encore à la pureté du clergé, en diſant : Si quelqu'un a été ordonné prêtre ſans examen, ou ſi dans l'examen il a confeſſé les pechez qu'il avoit commis ; & qu'aprés ſa confeſſion on n'ait pas laiſſé de lui impoſer les mains contre les canons : nous ne le recevons point. Car

l'églife catholique foûtient la qualité d'irrepréhenfible. C'eft-à-dire, qu'elle obferve la regle donnée par S. Paul fur ce fujet. Jufques-là, & long-tems aprés le crime étoit une irregularité : c'eft-à-dire, que quiconque en avoit commis un depuis fon baptême, n'étoit point admis aux ordres, quelque penitence qu'il eût faite. Parceque la memoire qui en refte affoiblit toûjours la reputation : & l'on a fujet de foupçonner ceux qui font tombez, d'être plus foibles que ceux dont la vie eft entiere. Le dixiéme canon applique cette regle en particulier à ceux qui avoient idolâtré pendant la perfecution, en difant : Ceux qui étant tombez ont été ordonnez par ignorance, ou avec connoiffance de la part des ordinateurs, ne préjudicient point au canon : car étant connus, ils font depofez. Le dix-feptiéme canon regarde encore les mœurs des clercs, & leur défend l'ufure en ces termes : Parceque plufieurs ecclefiaftiques s'adonnant à l'avarice & à l'interêt fordide, oublient l'écriture divine, qui dit : Il n'a point donné fon argent à ufure ; & prête à douze pour cent : le faint & le grand concile a ordonné ; que fi aprés ce reglement il fe trouve quelqu'un qui prenne des ufures d'un prêt, qui faffe quelque trafic femblable, qui exige une moitié au-delà du principal, ou qui ufe de quelque autre invention pour faire un gain fordide : il fera depofé & mis hors du clergé. Comme l'ufure étoit permife par les loix Romaines, il étoit difficile d'en abolir l'ufage ; & l'églife commença par la défendre expreffement aux clercs, fans pour cela l'approuver chez les laïques.

AN. 325.
1. Tim. III 2.
Vide dift. 50. c. 55. &c.
Pf. XIV. 5.

AN. 325.

Le dix-huitiéme canon regarde les diacres en particulier, & dit : On a rapporté au grand concile, qu'en quelques lieux les diacres donnent l'eucharistie aux prêtres. Mais ni les canons ni la coûtume ne permettent, que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir, donnent le corps de Jesus-Christ à ceux qui l'offrent. On a encore appris que quelques diacres prennent l'eucharistie même avant les évêques. Qu'on abolisse tous ces abus. Que les diacres se contiennent dans leurs bornes, sachant qu'ils sont les ministres des évêques, & inferieurs aux prêtres. Qu'ils reçoivent l'eucharistie en leur rang aprés les prêtres, de la main de l'évêque ou du prêtre. Qu'il ne soit non plus permis aux diacres de s'asseoir entre les prêtres : c'est contre les canons & contre l'ordre. Que si quelqu'un ne veut pas obéir, même aprés ce reglement : qu'il soit interdit du diaconat. Les diacres avoient été instituez pour servir aux tables, c'est à dire principalement à la table sacrée : S. Justin témoigne qu'ils distribuoient le pain & le vin à chacun des assistans. Depuis ils ne donnoient que la communion du calice, aprés l'évêque ou le prêtre officiant, qui distribuoit de sa main l'espece du pain ; car alors il n'y avoit ordinairement qu'un seul sacrifice, pour tout le clergé & tout le peuple. D'ailleurs les diacres avoient l'administration des offrandes & de tout le temporel, qui appartenoit aux églises : c'étoit par leurs mains, que les pauvres recevoient les aumônes ; & les clercs leurs pensions & leurs retributions. Cette fonction leur attiroit une grande consideration, & une

Act. VI.
Justin. apol. 2. in fi.

une espece d'autorité sur les prêtres, les moins desintereſſez. Le concile d'Arles avoit déja commencé à reprimer les entrepriſes des diacres: en leur défendant de ſe rien attribuer de ce qui apartient aux prêtres. Conc. Arel. can. 18.

XIX. Ordination & juriſdiction des évêques.

Le quatriéme canon regle l'ordination des évêques, & dit : L'évêque doit être inſtitué, autant qu'il ſe peut, par tous ceux de la province. Mais ſi cela eſt difficile pour une neceſſité preſſante, ou pour la longueur du chemin : il faut du moins qu'il y en ait trois aſſemblez, qui faſſent l'ordination avec le ſuffrage & le conſentement par écrit des abſens : mais c'eſt au metropolitain en chaque province à confirmer ce qui a été fait. On voit ici la diviſion des provinces établie, & le nom de metropolitain donné déſlors à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment metropole, comme qui diroit mere ville : & ces provinces étoient reglées ſuivant la diviſion de l'empire Romain. Le concile d'Arles avoit ordonné la même choſe, contre quelques évêques qui s'attribuoient l'autorité d'ordonner ſeuls d'autres évêques. On peut joindre à ce canon le quinziéme, qui défend les tranſlations en ces termes : A cauſe des grands troubles & des ſéditions qui ſont arrivées, il a été reſolu d'abolir entierement la coûtume, qui ſe trouve introduite en quelques lieux contre la regle : en ſorte que l'on ne transfere d'une ville à l'autre, ni évêque, ni prêtre, ni diacre. Que ſi quelqu'un aprés la définition du ſaint concile entreprend rien de ſemblable, ou y conſent : on caſſera entierement cet attentat ; & il Conc. Arel. 1. c. 20.

AN. 325. ſera rendu à l'égliſe dans laquelle il a été ordonné évêque ou prêtre. L'exemple d'Euſebe, qui de Beryte avoit paſſé à Nicomedie, peut avoir donné occaſion à ce canon : mais Euſebe n'étoit pas ſeul ; & l'abus commençoit à ſe tourner en coûtume. Au reſte il eſt remarquable que le canon s'étend aux prêtres & aux diacres ; & ne leur ordonne pas moins la ſtabilité qu'aux évêques. Le ſeiziéme l'étend même à tous les clercs, en diſant : Ceux qui temerairement, ſans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni connoître les canons, ſe retirent de l'égliſe en laquelle ils ſont prêtres, diacres, ou en quelque rang du clergé que ce ſoit : ceux-là ne doivent aucunement être reçûs en une autre égliſe ; mais on leur doit impoſer une neceſſité abſoluë de retourner dans leurs dioceſes, ou les excommunier s'ils demeurent. Que ſi quelqu'un a la hardieſſe d'enlever celui qui dépend d'un autre, & l'ordonner dans ſon égliſe, ſans le conſentement du propre évêque, d'avec lequel le clerc s'eſt retiré : l'ordination ſera ſans effet.

XX. Privileges des grands ſieges.

Le ſixiéme canon regle encore les bornes de la juriſdiction ; principalement pour l'ordination des évêques ; le voici : Que l'on obſerve les anciennes coûtumes établies dans l'Egypte, la Libye & la Pentapole : en ſorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité ſur toutes ces provinces : puiſque l'évêque de Rome a le même avantage : à Antioche auſſi & dans les autres provinces, que chaque égliſe conſerve ſes privileges. En general, qu'il ſoit notoire, que ſi quelqu'un eſt fait évêque ſans le conſente-

ment du métropolitain : le grand concile déclare An. 325.
qu'il ne doit point être évêque. Mais si l'élection étant raisonnable & conforme aux canons, deux ou trois s'y opposent par une opiniâtreté particuliere : la pluralité des voix doit l'emporter. La derniere partie de ce canon confirme ce qui est dit dans le quatriéme, de l'autorité du métropolitain pour les élections. Mais la premiere partie, qui est la plus importante, fait voir un degré au dessus des métropolitains : c'est-à-dire une jurisdiction sur plusieurs provinces attribuée à certains évêques, que l'on a depuis nommez patriarches ou primats, comme on a aussi nommé les métropolitains archevêques : car ces noms n'étoient pas encore en usage.

Nous voïons donc que deslors les évêques des trois premieres villes du monde, Rome, Alexandrie & Antioche avoient jurisdiction sur les provinces voisines ; & que d'autres avoient encore d'autres privileges. Il y en eut trois que l'on nomma depuis Exarques : savoir, l'évêque d'Ephese capitale de l'Asie proprement dite ; l'évêque de Cesarée en Cappadoce, & celui d'Heraclée en Thrace. L'archevêque de Carthage avoit aussi une grande autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Tous ces droits paroîtront davantage dans la suite de l'histoire ; mais il ne faut pas croire qu'ils aïent commencé seulement du tems des monumens qui nous en restent. Rufin qui vivoit dans le même siecle du concile de Nicée, explique le pouvoir qui est attribué au pape dans ce canon, en disant, qu'il avoit le soin des églises *suburbicaires*, ce qui signifie quel-

Conc. 1. Constantinop. c. 2.

Ruf. lib. 1. c. 6.

AN. 325. que étenduë de provinces ſoumiſes à Rome d'une maniere particuliere : mais quoique ſignifie ce mot obſcur, il ne regarde l'évêque de Rome que comme patriarche en Occident : ſans préjudice de la qualité de chef de l'égliſe univerſelle, ſi bien établie dans les ſiecles précedens. Au reſte, on croit que les entrepriſes des Méleciens contre la juriſdiction de l'évêque d'Alexandrie furent l'occaſion de ce canon.

Le ſeptiéme canon de Nicée regarde en particulier l'égliſe de Jeruſalem. Puiſque ſuivant la coûtume, dit-il, & la tradition ancienne, l'évêque d'Elia eſt en poſſeſſion d'être honoré, il continuëra à joüir de cet honneur : ſans préjudice de la dignité du métropolitain. Jeruſalem aïant été ruïnée par Titus avoit été rétablie par Hadrien, ainſi qu'on a déja vû, ſous le nom d'Elia ; comme une ville nouvelle peu conſiderable, & ſoumiſe à Ceſarée métropole de la Paleſtine. Mais les Chrétiens conſervoient toûjours la memoire de ſon antiquité, des miſteres qui s'y étoient accomplis : & principalement de ce que le roïaume ſpirituel de Jeſus-Chriſt, y avoit commencé pour s'étendre par toute la terre. Cet honneur ne pouvoit guere conſiſter qu'en la préſéance ſur les autres évêques de la province : & en effet; nous avons veu des conciles de Paleſtine où l'évêque de Jeruſalem préſidoit, avec celui de Ceſarée ; au raport d'Euſebe même évêque de Ceſarée ; & il nous a conſervé la ſuite de tous les évêques de Jeruſalem, comme des autres ſieges apoſtoliques.

Liv. III. n. 24.

V. hiſt. c. 12. c. 13. VI. c. 8.

Le cinquiéme canon regarde encore la juriſ-

diction des évêques, & porte : Touchant les excom- AN. 325.
muniez, clercs ou laïques, la sentence doit être observée par tous les évêques de chaque province : suivant le canon qui défend, que les uns reçoivent ceux que les autres ont chassez. Mais il faut examiner, si l'évêque ne les a point excommuniez par foiblesse, par animosité ou par quelque passion semblable. Afin que l'on puisse l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles en chaque province ; où tous les évêques traiteront en commun ces sortes de questions ; & tous declareront legitimement excommuniez, ceux qui seront reconnus avoir offensé leur évêques ; jusques à ce qu'il plaise à l'assemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or ces conciles se tiendront, l'un avant le carême ; afin qu'aïant banni toute animosité, on presente à Dieu une offrande pure : le second vers la saison de l'automne. L'occasion de ce canon semble avoir été le mépris, qu'Eusebe de Nicomedie & ceux de son parti avoient témoigné de l'excommunication prononcée par S. Alexandre contre Arius, comme il s'en plaignoit lui-même dans ses lettres. L'ancien canon mentionné dans celui-ci est nommé apostolique dans la lettre de saint Alexandre à l'évêque de Byzance ; & il *Sup. liv. x. n. 31.*
avoit été confirmé dans le concile d'Arles. On voit ici l'usage frequent des conciles provinciaux, qui ne pouvoient se tenir si regulierement pendant les persecutions : mais si-tôt que l'église est en liberté, elle en profite pour les établir ; parce que c'étoit le tribunal ordinaire où se devoient juger toutes les affai-

AN. 325. res importantes de l'église. On voit aussi qu'il y est parlé du carême, comme d'un tems observé par toute l'église, & comme nous en parlons aujourd'hui. Le mot grec *Tessaracosté* signifie quarantaine comme le latin *Quadragesima* : parce qu'en effet la plûpart jeûnoient quarante jours, quoiqu'il y eût de la difference en quelques églises. Au reste, pendant le carême les évêques étoient tellement occupez à l'instruction des peuples, particulierement des catecumenes & des penitens, que ce n'eût pas été un tems propre à tenir des conciles.

Socr. lib. v. c. 22. p. 234. c.

XXI. Canons pour la penitence.

A la suite du dixiéme canon qui condamnoit les ordinations des apostats on fit l'onziéme qui s'étend aux laïques, & qui porte : Ceux qui ont apostasié sans contrainte, sans perte de leurs biens, sans peril ou rien de semblable, comme il est arrivé sous la tyrannie de Licinius : le concile a trouvé bon d'user envers eux d'indulgence, bien qu'ils en soient indignes. Ceux donc qui se repentiront sincerement, seront trois ans entre les auditeurs, quoique fideles : sept ans prosternez, & pendant deux ans ils participeront aux prieres du peuple sans offrir. On voit ici les mêmes degrez de penitence, qui ont été déja marquez en d'autres canons. Il y en avoit un premier de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'église : le concile en dispense les apostats penitens, puisqu'il n'en fait point mention. Et comme cet onziéme canon ne regarde que les fideles ; on en fit un autre touchant les catecumenes, qui est le quatorziéme, & qui

Sup. liv. VII. n. 17.

porte : Quant aux catecumenes tombez, le grand concile a ordonné qu'ils ſeront trois ans auditeurs ; & qu'enſuite ils prieront avec les catecumenes : c'eſt-à-dire avec les competens. Car il y avoit deux degrez de catecumenes : les oïans ou *auditeurs*, qui ſe préparoient de loin à devenir Chrétiens, en écoutant les inſtructions : ceux qui demandoient le baptême, & que l'un nommoit *competens*, parce qu'ils étoient pluſieurs qui le demandoient enſemble : ils étoient admis aux prieres qui precedoient le ſacrifice. AN. 325.

Le douziéme canon regarde une autre eſpece d'apoſtaſie : Ceux, dit-il, qui aïant été appellez par la grace, & aïant d'abord montré de la ferveur, & quitté leurs emplois, ſont retournez enſuite à leur vomiſſement comme des chiens, juſqu'à donner de l'argent & des preſens pour rentrer dans leurs charges : ceux-là ſeront dix ans proſternez aprés avoir été trois ans auditeurs. Mais ſur tout il faut examiner leur diſpoſition & le genre de leur penitence. Car ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les ſoufrances, les bonnes œuvres, & qui montrent leur converſion, non par l'exterieur, mais par les effets : ceux-là aïant accompli leur tems d'auditeurs pourront participer aux prieres ; & il ſera libre à l'évêque d'uſer envers eux d'une plus grande indulgence. Mais ceux qui ont montré de l'indifference, & qui ont crû, que l'exterieur d'entrer dans l'égliſe ſuffiſoit pour leur converſion : ceux-là accompliront leur tems tout entier. Il ne faut pas entendre ce canon, comme s'il condamnoit le

AN. 325. ſervice de la guerre ou de la cour, puiſque le concile d'Arles condamnoit au contraire ceux qui quittoient le ſervice pendant la paix de l'égliſe. Ce canon douziéme doit s'entendre du tems de la perſecution : & de ceux qui aïant quitté le ſervice pour s'en mettre à couvert, avoient cherché à y rentrer, la perſecution durant encore, & s'étoient expoſez de noûveau à l'idolâtrie. Il faut remarquer en ce canon la faculté qu'il donne à l'évêque d'uſer d'indulgence.

Can. 3.

Le treiziéme canon dit : Quant aux mourans, on gardera toûjours la loi ancienne & canonique ; en ſorte que ſi quelqu'un decede, il ne ſera point privé du dernier viatique ſi neceſſaire. Que ſi quelqu'un a reçû la communion étant à l'extremité, & revient en ſanté : il ſera avec ceux qui ne participent qu'à la priere. En general à l'égard de tous les mourans qui demandent la participation de l'euchariſtie, l'évêque l'accordera avec examen. On voit ici que le viatique eſt la communion & l'euchariſtie : on en voit l'antiquité & la neceſſité.

XXII. Canons pour les Novatiens & les Paulianiſtes.

Il y a deux canons du concile de Nicée qui regardent certains heretiques : le huitiéme eſt pour les Novatiens en ces termes : Ceux qui ſe nomment Purs, s'ils reviennent à l'égliſe, le grand concile juge qu'aprés avoir reçû l'impoſition des mains, ils doivent demeurer dans le clergé. Mais avant toutes choſes, il faut qu'ils déclarent par écrit, qu'ils aprouveront & ſuivront les decrets de l'égliſe catholique & apoſtolique ; ſavoir de communiquer avec les bigames & avec ceux qui ſont tombez dans la perſecution,

persecution, à qui l'on a reglé le tems de leur penitence. Dans les lieux donc où il ne se trouvera point d'autres clercs, soit villes, soit villages : qu'ils gardent le rang où ils se trouvent ordonnez. Mais si quelques-uns viennent dans un lieu où il y ait un évêque ou un prêtre catholique : il est évident que l'évêque de l'église catholique aura la dignité épiscopale ; & celui qui porte le nom d'évêque chez les prétendus Purs aura le rang de prêtres : si ce n'est que l'évêque catholique veüille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement il lui trouvera une place de chorévêque ou de prêtre, afin qu'il paroisse effectivement dans le clergé, & qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville. A N. 325.

Les Novatiens qui se nommoient en grec *Catharis*, c'est-à-dire purs, condamnoient la penitence, que l'église accordoit aux apostats & les secondes nôces. L'imposition des mains par laquelle on les reçoit, semble se devoir entendre comme à l'égard des Meleciens, de celle que l'on donnoit aux heretiques, en les reconciliant à l'église : mais non pas d'une nouvelle ordination. Il est à remarquer, qu'en faveur de la réünion, on laisse dans le clergé ceux que les heretiques avoient ordonnez : mais les dernieres paroles de ce canon sont encore plus remarquables, & contiennent une regle importante, que jamais il ne doit y avoir deux évêques dans la même ville. Sup. liv. VI. n. 53.

L'empereur poussé par le zele de réünir les églises, avoit appellé au concile un évêque Novatien nommé Acesius. Aprés que l'on eut écrit le decret de la foi, & que le concile y eut souscrit, l'empereur Socr. I. c. 10. Sozom. I. c. 22.

AN. 325. demanda à Acesius s'il étoit d'accord de la confession de foi & du decret sur la pâque ? Il répondit : Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau : c'est comme je l'ai appris, ce qui s'est conservé depuis le commencement, & depuis les apôtres, touchant la regle de la foi & le tems de la pâque. Pourquoi donc, dit l'empereur, vous separez-vous de la communion des autres ? Acesius lui expliqua ce qui étoit arrivé sous la persecution de Decius : & la severité du canon qui défendoit, à ce que prétendoient les Novatiens, de recevoir à la participation des saints mysteres, ceux qui aprés le baptême avoient commis quelqu'un de ces pechez, que l'écriture appelle dignes de mort. Qu'il faloit les exciter à penitence ; sans leur faire esperer le pardon par le ministere des prêtres : mais par la seule bonté de Dieu, qui a toute puissance de remettre les pechez. Aprés qu'il eut ainsi parlé, l'empereur lui dit : Acesius, prenez une échelle & montez tout seul au ciel.

1. Jo. v. 16.

L'autre canon du concile de Nicée touchant certains heretiques est le dix-neuviéme, qui porte : Quant aux Paulianistes qui reviennent à l'église catholique : il est décidé qu'il faut absolument les rebaptiser. Que si quelques-uns ont été autrefois dans le clergé & sont trouvez sans reproche : étant rebaptisez, ils seront ordonnez par l'évêque de l'église catholique : mais si dans l'examen on les trouve indignes, il faut les déposer. On gardera la même regle à l'égard des diaconesses, & generalement de tous ceux qui sont comptez dans le clergé. On parle des diaconesses que l'on trouve portant l'habit : mais

comme elles n'ont reçû aucune imposition des mains, elles doivent être comptées absolument entre les laïques. Les Paulianistes étoient les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croïoient Jesus-Christ qu'un pur homme, & ne baptisoient point au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. C'est pourquoi le concile ordonne de les baptiser; & non pas les Novatiens, qui n'erroient ni dans la foi de la Trinité, ni dans la forme du baptême. Nous trouvons à la fin du concile d'Ephese une confession de foi contre Paul de Samosate, attribuée au concile de Nicée: où il est plusieurs fois repeté, que le fils de Dieu est consubstantiel au Pere. Mais d'ailleurs on y prend tant de soin d'expliquer le mystere de l'incarnation, & la distinction des deux natures unies en une seule personne: que cette définition semble être plûtôt de quelque concile tenu dans le cinquiéme siecle.

AN. 325.

Innoc. 1. epist. 22. c. 5.

Conc. Eph. part 3. 5. p. 979. A.

Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, portoient un habit particulier, & étoient comptées entre les personnes consacrées à Dieu. Le concile met celles des Paulianistes au rang des laïques, parce qu'elles n'avoient que l'habit sans imposition des mains. Au reste, les diaconesses faisoient à l'égard des femmes les mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en étoient capables: principalement pour la visite des pauvres & l'instruction des catecumenes. Elles tenoient les portes du côté de l'église, où les femmes étoient separées des hommes; & dans l'action du baptême elles leur aidoient à se deshabiller

Conc. Calced. can. 15.

Const. Epist. lib. 15. c. 11. 57. 111.

Epiph. expos.

AN. 325. & à se revêtir, afin que tout se fît avec bienséance.

Le dernier canon de Nicée regarde une simple ceremonie, & porte : Parce qu'il y en a qui fléchissent les genoux le dimanche & pendant le tems pascal : afin que tout soit uniforme dans tous les dioceses ; le saint concile a ordonné, que l'on fera debout les prieres que l'on doit à Dieu. On voit combien les peres étoient soigneux de conserver jusques aux moindres traditions, quand elles étoient anciennes : Or celle-ci l'étoit dés le tems de Tertullien. *Tertul. de cor. c. 3.* Voilà les vingt canons du concile de Nicée. Le respect de ce grand concile a fait passer sous son nom plusieurs autres regles, qu'il n'avoit pas faites ; & les Chrétiens Orientaux des derniers tems lui ont attribué toute l'ancienne discipline de l'église : c'est ce qu'on appelle les canons Arabiques du concile de Nicée.

XXIII. Lettre synodale.

Le concile, avant que de se separer écrivit une lettre synodale adressée principalement à l'église d'Alexandrie, comme la plus interessée à tout ce qui s'y étoit fait. Elle s'adresse aussi à tous les fideles d'Egypte, de Pentapole, de Lybie & de toutes les églises qui sont sous le ciel. Les évêques y reconnoissent d'abord que c'est par la grace de Dieu & de l'empereur Constantin qu'ils sont assemblez de differentes provinces ; puis ils ajoûtent : Avant toutes choses l'impieté d'Arius & de ses sectateurs a été examinée en presence de l'empereur ; & on a resolu tout d'une voix de l'anathematiser, lui, sa doctrine impie, ses paroles & ses pensées : par lesquelles il blasphémoit contre le fils de Dieu, en disant : Qu'il

eſt tiré du neant, qu'il n'étoit point avant que d'ê- AN. 325.
tre engendré ; & qu'il y a eu un tems auquel il n'étoit pas. Que par ſon libre arbitre, il eſt capable de vice & de vertu, & qu'il eſt creature. Le S. concile a anathematiſé tout cela : ſouffrant même avec peine d'entendre prononcer ces blaſphêmes. Pour ce qui regarde la perſonne d'Arius, vous avez déja appris, ou vous apprendrez aſſez comment il a été traité. Nous ne voulons pas paroître inſulter à un homme, qui a reçû la digne récompenſe de ſon crime. Ceci ſe doit entendre de l'exil, auquel Arius fut condamné auſſi-tôt par l'empereur : car ſa mort n'arriva que quelques années aprés. La lettre ſynodale continuë : Son impieté a eu la force de perdre avec lui Theonas de Marmarique & Second de Ptolemaïde ; & ils ont été traitez de même. Ils racontent enſuite ce qui avoit été ordonné touchant les Meleciens, comme il a été rapporté ci-deſſus : ſe remettant du ſurplus à l'évêque Alexandre, parce que tout s'eſt fait avec ſa participation & de ſon autorité. Ils rap- *Sup. n. 15.*
portent auſſi le decret touchant la pâque, & ajoûtent : Réjoüiſſez-vous donc de tant d'heureux ſuccés, de la paix & de l'union de l'égliſe, & de l'extirpation de toutes les hereſies ; & recevez avec beaucoup d'honneur & de charité nôtre collegue vôtre évêque Alexandre, qui nous a réjoüis par ſa preſence ; & qui dans un âge ſi avancé a pris tant de peine, pour vous procurer la paix. Ils finiſſent en ſe recommandant à leurs prieres.

XXIV. Lettres de l'empereur.

L'empereur Conſtantin écrivit en même tems deux lettres pour publier les ordonnances du concile,

AN. 325.

L'execution du concile.

& les faire connoître à ceux, qui n'y avoient pas assisté. La premiere est adressée aux églises en general ; & ce qu'elle explique en beaucoup de paroles, se reduit à dire que la question de la foi a été examinée & si bien éclaircie, qu'il n'y est resté aucune difficulté. Qu'il a été resolu tout d'une voix, que la pâque seroit par tout celebrée le même jour, & que l'on n'auroit sur ce point rien de commun avec les Juifs. Il exhorte tout le monde à executer l'ordonnance du concile ; ajoûtant ces paroles remarquables : Tout ce qui se fait dans les saints conciles des évêques, doit être rapporté à la volonté de Dieu. Il envoïa des copies de cette lettre dans toutes les provinces. La seconde est adressée en particulier à l'église d'Alexandrie ; & aprés avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoûte : C'est pour y parvenir, que par la volonté de Dieu j'ai assemblé à Nicée la plûpart des évêques : avec lesquels moi-même, comme un d'entre vous, car je me fais un souverain plaisir de servir le même maître, je me suis appliqué à l'examen de la verité. On a donc discuté trés-exactement tout ce qui sembloit donner pretexte à la division. Et Dieu veüille nous le pardonner, quels horribles blasphêmes a-t-on osé avancer touchant nôtre Sauveur, nôtre esperance & nôtre vie : professant une créance contraire aux écritures divines & à nôtre sainte foi. Plus de trois cens évêques, tres-vertueux & tres-éclairez sont convenus de la même foi, qui est en effet celle de la loi divine : Arius seul a été convaincu d'avoir, par l'operation du démon, semé cette doctrine impie : premiere-

Ap. Eus. III. vita c. 17.
Theod. I. c. 10.
Socr. I. c. 9.
Ibid. c. 18.
c. 19.
c. 20.
Socr. I. c. 9. p. 15.

ment parmi vous, & ensuite ailleurs. Recevons donc la foi que Dieu tout-puissant nous a enseignée; retournons à nos freres, dont un ministre impudent du démon nous avoit separez. Car ce que trois cens évêques ont ordonné, n'est autre chose que la sentence du fils unique de Dieu: le S. Esprit a declaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inspiroit. Donc que personne ne doute, que personne ne differe: mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la verité. C'est ainsi que l'on proposoit la décision du concile, comme un oracle divin, aprés lequel il n'y avoit plus à examiner: car on ne doit pas douter, que ces lettres de l'empereur ne fussent dictées par les évêques, ou du moins dressées suivant leurs instructions. AN. 325. Socr. I. c. 9. p. 27. A.

Il publia encore une autre lettre, ou plûtôt un édit, qui condamne Arius & ses écrits en ces termes: Constantin vainqueur, grand, auguste, aux évêques & aux peuples. Puisque Arius a imité les méchans, il merite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre aïant composé des écrits impies contre la religion, est devenu l'opprobre de la posterité, & ses écrits ont été supprimez: de même je veux qu'Arius & ses sectateurs soient nommez Porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'il ont imitez: que s'il se trouve quelque écrit composé par Arius, il soit jetté au feu: afin qu'il n'en reste aucun monument; & je declare, que quiconque sera convaincu d'avoir caché quelque écrit d'Arius, au lieu de le representer & de le brûler, celui-là sera puni de mort, aussi-tôt qu'il sera pris.

AN. 325.

Je prie Dieu qu'il vous conſerve. On voit ici comme l'empereur uſe de ſon autorité temporelle, pour executer le jugement du concile. On croit qu'il donna aux Ariens le nom de Porphyriens, pour montrer qu'ils vouloient ramener l'idolâtrie : car diſant que le fils qu'ils apelloient Dieu engendré étoit une creature, ils adoroient la creature outre le createur; & ne differoient des païens qu'en ce qu'ils n'en adoroient qu'une. En même tems l'empereur exila Arius & les deux évêques qui étoient demeurez les plus opiniâtres dans ſon parti, Second & Theonas.

Athan. IV. in Arian. p. 468. 469.

Il fit publier une autre lettre contre Arius & ſes ſectateurs qu'il fit propoſer par tout dans les villes; & nous la liſons encore. Elle eſt trés-longue, d'un ſtile d'orateur, ou plûtôt de déclamateur emporté, aſſez ordinaire en ce tems-là, dans la chûte des beaux arts. L'auteur y diſpute contre Arius, lui dit des injures, le raille, & tourne en ridicule ſon exterieur ſevere & negligé. Il lui applique une prétenduë prophetie de la Sibylle Erythrée. Ce qu'il y a de plus remarquable, eſt que ſes ſectateurs y ſont condamnez à païer, outre leur capitation, celle de dix autres perſonnes. L'exemplaire qui nous reſte fut porté en Egypte par deux officiers nommez Sincletius & Gaudentius, lorſque Paterius en étoit gouverneur, & fut lû dans le palais.

Socr. I. c. 9. p. 31. D. & ibi Valeſ. Gelaſ. Cyz. lib. III. c. I.

XXV. Concluſion du concile.

Euſ. III. vit. c. 15. Sozom. I. c. alt.

La concluſion du concile ſe rencontra au même tems, que le commencement de la vingtiéme année du regne de Conſtantin, c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme d'Août 325. Ce devoit être le vingt-cinquiéme de

de Juillet, car il avoit commencé à regner à pareil jour de l'an 306. mais on croit qu'en faveur de la conclusion du concile il differa cette fête, qui se celebroit par tout l'empire avec grande solemnité. En cette joïe publique Eusebe de Cesarée prononça un panegyrique à la loüange de l'empereur, & en sa presence, au milieu des évêques; & l'empereur les voulut regaler magnifiquement, avant qu'ils se retirassent. Ils vinrent tous au palais; & c'étoit pour eux un spectacle bien nouveau de passer sans crainte, au milieu des gardes qui étoient à l'entrée l'épée nuë à la main. Ils entrerent jusqu'aux appartemens les plus secrets, & se mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres séparément sur des lits preparez des deux côtez. Ils croïoient voir une image du regne de Jesus-Christ, & plûtôt un songe qu'une verité. L'empereur aprés le festin les salua chacun en particulier, & leur fit des presens magnifiques à proportion de leur dignité : puis quand ils furent prests à se separer, il leur parla pour prendre congé d'eux, & les exhorter à la paix, à l'union & la condescendance reciproque, & conclut en se recommandant à leurs prieres. Ainsi finit le grand concile de Nicée, dont les Grecs & les Orientaux celebrent encore la memoire entre les fêtes des saints. L'empereur fit de grandes largesses aux peuples des villes & de la campagne à cette fête de la vingtiéme année de son regne : & donna aux évêques des lettres pour les gouverneurs des provinces, par lesquelles il établissoit aux vierges, aux veuves & aux clercs, des pensions annuelles, mesurées par sa libe-

AN. 325.
Sup. liv. IX. *n.* 23.
Pagi. an. 325. *n.* 3.
Eus. vit. c. 1.
Ibid. c. 15.
Theod. I. *c.* 1.
Eus. III. *vit. c.* 16.
Ibid. c. 27.
Eus. III. *vit. c.* 22.
Theod. I. *c.* 11.

AN. 325. ralité, plûtôt que par leurs besoins. Elles durerent jusques au regne de Julien l'apostat, qui les ôta toutes.

Les principaux évêques furent chargez de porter dans leurs provinces, & de faire connoître par tout, les ordonnances du concile; & voici le catalogue qui nous en reste. Osius par les prêtres Viton & Vincent qui l'accompagnoient, les envoïa à Rome, en Italie, en Espagne, & à toutes les autres nations jusqu'à l'Ocean, c'est-à-dire en Gaule, en Germanie, en Bretagne. Alexandre d'Alexandrie avec Athanase son archidiacre, à toute l'Egypte, la Libye, la Pentapole & aux provinces voisines. Macaire de Jerusalem avec Eusebe de Cesarée à la Palestine, l'Arabie & la Phenicie. Eustathe d'Antioche à la Celesyrie, la Mesopotamie & la Cilicie. Jean évêque Persan à toute la Perse & aux grandes Indes. Leonce de Cesarée à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande & la petite Armenie. Theonas de Cyzique à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie & la Carie : par les évêques qu'il avoit sous lui, Eutichyus de Smyrne & Marin de Troade. Nunechius de Laodicée à la premiere & à la seconde Phrygie. Alexandre de Thessalonique, par ceux qni dépendoient de lui, à la premiere & seconde Macedoine avec la Grece, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une & l'autre Scythie. Alexandre de Byzance alors prêtre, & depuis évêque avec Paul lecteur son notaire, à toutes les isles Cyclades. Protogene de Sardique à la Dacie, la Dardanie, & les païs voisins. Pist de Marcianople à la

Gelas. lib. II. c. 35.

Myſie & aux nations voiſines. Cecilien de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie. Ce dénombrement eſt utile pour connoître la ſubordination des égliſes, & la geographie eccleſiaſtique. AN. 325.

XXVI. Lettre d'Euſebe de Ceſarée. *Theod. de decr. p. 151. c. & de Synod. p. 882. B.*

Euſebe de Ceſarée écrivit en ſon particulier une lettre à ſon égliſe, où quelques-uns apparemment l'accuſoient d'avoir trahi le parti. Il ſuppoſe qu'ils ont déja appris par la renommée ce qui s'eſt paſſé dans le concile touchant la foi : mais pour les en mieux inſtruire, il leur envoïe la formule qu'il dit avoir propoſée, & enſuite celle du concile. Dans la ſienne il reconnoît que J. C. eſt le verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, vie de vie, fils unique, premier né de toute creature, engendré du pere avant tous les ſiecles. Il dit d'abord : C'eſt ce que nous avons appris des evêques nos predeceſſeurs, & au premier catechiſme & quand nous avons reçû le baptême ; & par la lecture des ſaintes écritures : ce que nous avons crû & enſeigné dans la prêtriſe & dans l'épiſcopat. Et à la fin il ajoûte : Nous aſſeurons que nous le croïons ainſi, que nous l'avons toûjours crû, & que juſques à la mort nous perſevererons dans cette foi, anathématiſant toute hereſie. Nous proteſtons devant Dieu tout-puiſſant & N. S. J. C. que nous avons eû ces ſentimens dans le cœur & dans l'ame, depuis que nous nous connoiſſons, que nous le penſons encore & le diſons en verité ; & nous pouvons prouver que nous l'avons crû & enſeigné par le paſſé.

Il ajoûte qu'aprés qu'il eut propoſé cette formule

AN. 325. perſonne ne pût y contredire, que l'empereur reconnut que c'étoit ſa créance, & voulut que tout le monde y ſouſcrivit, en y ajoûtant ſeulement le mot de conſubſtantiel. L'empereur, dit-il, expliqua ce mot lui-même, en diſant, qu'on ne l'entendoit pas d'une maniere corporelle, par diviſion ou par ſection; mais d'une maniere divine & myſterieuſe, convenable à la nature ſpirituelle. Il raporte enſuite le ſymbole du concile, & dit: Je me fis encore expliquer comment on diſoit que le fils eſt de la ſubſtance du pere & conſubſtantiel; & je crûs devoir admettre ce mot, pour le bien de la paix: voïant qu'on lui donnoit un bon ſens, entierement éloigné des idées corporelles; & qu'il avoit été emploïé par quelques anciens évêques, ſavans & illuſtres écrivains. Il marque ici principalement S. Denis d'Alexandrie. Il ajoûte, que tous ont conſenti à la formule de foi du concile, aprés l'avoir bien examinée: qu'ils ont auſſi reçû ſans peine l'anathême qui eſt à la fin, parce qu'il défend d'emploïer des termes qui ne ſont point dans l'écriture, & qui étoient la cauſe de tout le deſordre. C'eſt ainſi qu'Euſebe de Ceſarée juſtifioit la conduite qu'il avoit tenuë dans le concile.

Athan. ad Afric. p. 937. C.

XXVII. Exil d'Euſebe de Nicomedie.

Sozom. II. c. 21.

Mais Euſebe de Nicomedie & Theognis de Nicée firent bien-tôt paroître que leurs ſouſcriptions n'avoient pas été ſinceres. On dit qu'ils les effacerent, aïant gagné celui qui gardoit les actes du concile par ordre de l'empereur; & qu'ils entreprirent d'enſeigner publiquement; qu'il ne faut pas croire que le fils ſoit conſubſtantiel au pere. Qu'Eu-

ſebe en étant accuſé, dit hardiment à l'empereur An. 325.
en montrant l'habit qu'il portoit: Si on déchiroit ce manteau en ma preſence, je ne dirois jamais que les deux pieces fuſſent de la même ſubſtance. Il eſt certain que l'empereur aïant fait venir d'Alexandrie des Ariens qui broüilloient encore, Euſebe & Theognis les reçûrent, les mirent en ſeureté & communiquerent avec eux. On tint donc un concile, où ils furent dépoſez & d'autres évêques mis à leur place, Amphion à Nicomedie & Chreſtus à Nicée. Pour Euſebe & Theognis, l'empereur irrité les envoïa en exil dans les Gaules, trois mois aprés le concile de Nicée; & ils y demeurerent trois ans.

Epiſt. ad Nicom. ap. Theod. I. c. 20.

Synod. ad Athan. apol. p. 727. C. V. Valeſc. not. ad Socr. I. c. 14.

Philoſtorg. lib. II. c. ult.

En même tems Conſtantin écrivit à l'égliſe de Nicomedie une grande lettre, dont la premiere partie eſt un diſcours de théologie aſſez obſcur, ſur la divinité du verbe; le reſte eſt une invective vehemente contre Euſebe. Il l'accuſe d'avoir été complice de la cruauté du tyran, c'eſt-à-dire Licinius, dans les maſſacres des évêques & dans la perſecution des Chrétiens. Il a, dit-il, envoïé contre moi des eſpions pendant les troubles, & il ne lui manquoit que de prendre les armes pour le tyran: j'en ai des preuves, par les prêtres & les diacres de ſa ſuite que j'ai pris. Et enſuite: pendant le concile de Nicée, avec quel empreſſement & quelle impudence a-t'il ſoûtenu contre le témoignage de ſa conſcience l'erreur convaincuë de tous côtez? tantôt en m'envoïant diverſes perſonnes pour me parler en ſa faveur: tantôt en implorant ma protection, de

Gelaſ lib. III. c. 2. Theod. lib. I. c. 20.

AN. 325. peur qu'étant convaincu d'un si grand crime il ne fût privé de sa dignité. Il m'a circonvenu & surpris honteusement ; & a fait passer toutes choses comme il a voulu. Encore depuis peu, voïez ce qu'il a fait avec Theognis. J'avois commandé qu'on amenât d'Alexandrie quelques deserteurs de nôtre foi, qui allumoient la discorde : ces bons évêques, que le concile avoit reservez pour faire penitence, non seulement les ont reçûs & protegez, mais encore ont communiqué avec eux. C'est pourquoi j'ai fait prendre ces ingrats & les ai envoïez au loin. Il exhorte les peuples à qui il écrit, à s'attacher à la vraïe foi, & à recevoir avec joïe les évêques fideles, purs & sinceres, c'est-à-dire Amphion & Chrestus ; usant de menaces contre ceux qui oseront encore faire mention des seducteurs & leur donner des loüanges. L'empereur écrivit aussi à Theodote de Laodicée, pour l'exhorter doucement à profiter de cet exemple ; & à effacer de son esprit les mauvaises impressions, qu'Eusebe & Theognis pourroient lui avoir donnez.

Gelas. lib. III. c. 3.

XXVIII. Conduite de S. Alexandre avec Mélece.

Athan. apol. p. 788.

Saint Alexandre d'Alexandrie étant de retour en Egypte, & connoissant l'esprit artificieux de Mélece, lui demanda un état des évêques, qu'il prétendoit avoir en Egypte ; & des prêtres & des diacres qu'il pouvoit avoir à Alexandrie, & dans le territoire qui en dépendoit. Ce qu'il fit de peur que Mélece abusant de la liberté que le concile lui avoit accordée, ne vendît plusieurs titres, & ne fit des faussetez, en supposant tous les jours ceux qu'il voudroit. Mélece donna l'état des évêques au nombre de

vingt-neuf, dont lui-même étoit le premier; & le dernier Jean de Memphis, qui par ordre de l'empereur devoit être avec l'archevêque : apparemment afin que l'on pût l'observer de plus prés : les clercs d'Alexandrie étoient quatre prêtres & cinq diacres. Le nom d'archevêque attribué ici à l'évêque d'Alexandrie est remarquable. Mélece en donnant cet état, presenta à saint Alexandre ceux qui y étoient nommez : il lui rendit aussi les églises dont il avoit usurpé la superiorité, & demeura à Lycopolis, où il mourut quelque tems aprés. Mais en mourant il nomma pour son successeur, contre l'ordonnance du concile de Nicée, un de ses disciples nommé Jean; & peut être le même Jean de Memphis. Ainsi le schisme recommença, & les Méleciens continuerent leurs assemblées : il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'église. Mais les schismatiques envoïerent à l'empereur une députation contre Alexandre : dont les principaux députez étoient Paphnuce anachorete, de qui la mere avoit confessé la foi, Jean chef de tout le parti, & Callinique évêque de Pelusе. Ils furent reçûs de l'empereur avec honneur, comme des évêques : mais il ordonna, même par écrit, que le decret du concile fût observé, & les exhorta à la concorde.

AN. 326.

Sozom. II. c. 21.

Epiph. hær. 68. n. 5.
Ath. apol. p. 764. B

Epiph. ibid.

Eus. III. vit. c. 23.

XXIX.
S. Athanase évêque d'Alexandrie.

Saint Alexandre d'Alexandrie mourut cinq mois aprés qu'il fut revenu chez lui : le lundi vingt-deuxiéme du mois Egyptien Bermouda, c'est-à-dire le dix-septiéme Avril l'an 326. Il déclara qu'il desiroit Athanase pour son successeur; & on crut qu'il le faisoit par inspiration divine. Car comme il étoit

Pagi. an. 326. n. 3.
Theod. I. c. 26.

AN. 326.

prés de mourir, il l'appella par ſon nom. Saint Athanaſe s'étoit abſenté & caché, prévoïant ce qui arriva. Un autre Athanaſe qui étoit préſent, répondit : mais ſaint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'étoit pas lui qu'il avoit appellé. Il appella encore Athanaſe, & repeta ce nom pluſieurs fois. Celui qui étoit preſent ſe tût ; on comprit de qui le ſaint évêque parloit ; & il ajoûta par eſprit prophetique : Athanaſe tu penſe avoir échapé par la fuite, mais tu n'échaperas pas. En effet, aprés la mort d'Alexandre, les évêques de la province s'étant aſſemblez avec tout le peuple catholique : la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanaſe, témoignant que c'étoit un homme vertueux, pieux, veritablement Chrétien, menant la vie aſcetique. Ils le demandoient publiquement à Jeſus-Chriſt, & conjuroient les évêques de l'ordonner : ne ſortant point de l'égliſe pendant pluſieurs jours, & ne les en laiſſant point ſortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques à la vûë de toute la ville & de toute la province. Toutefois les Ariens oſerent bien avancer depuis, que ſix ou ſept évêques l'avoient ordonné en cachete. L'ordination de ſaint Athanaſe ne ſe fit que le vingt-ſeptiéme de Decembre de cette année 326. car il ſe cacha long-tems ; & il en faloit encore pour aſſembler les évêques de toutes les provinces qui dépendoient d'Alexandrie. Il tint le ſiege quarante-ſix ans entiers : auſſi étoit-il encore jeune à proportion d'une telle place.

Synodica ap. Ath. 2. apol. p. 726. C.

Pagi. an. 326. n. 3.

Nous

Nous avons dit que Leonce évêque de Ceſarée en Cappadoce, venant au concile de Nicée, inſtruiſit dans la veritable foi Gregoire, depuis évêque de Nazianze, & pere du Theologien. Gregoire étoit de la ſecte des Hypſiſtaires, ainſi nommez, parce qu'ils faiſoient profeſſion d'adorer le Dieu trés-haut, en grec *hypſiſtos* : mais ils reveroient auſſi le feu & les lampes, & obſervoient le ſabat & la diſtinction des viandes, comme les juifs. Gregoire vivoit moralement bien, obſervant la juſtice & la chaſteté conjugale avec ſa femme Nonne, Chrétiene, & d'une rare vertu; & ce fut elle qui contribua le plus à ſa converſion. En aïant conçû le deſir, il le fit connoître aux évêques, qui paſſerent au lieu où il étoit, en allant au grand concile : particulierement à S. Leonce de Ceſarée. En l'inſtruiſant ils le firent mettre à genoux par mégarde, au lieu que les catecumenes devoient être debout : & cette mépriſe fut regardée comme un préſage de ſon épiſcopat : parce que deſlors on faiſoit mettre à genoux celui que l'on ordonnoit évêque. Peu de tems aprés il reçût le baptême, & en ſortant du bain ſacré, il fut environé d'une lumiere extraordinaire, & ſi ſenſible, que l'évêque de Nazianze qui le baptiſoit, s'écria qu'il ſeroit un jour ſon ſucceſſeur.

XXX. S. Gregoire de Nazianze le pere. *Sup. n. 4. Greg. Naz. orat. 19. p. 289. B.*

Ibid. p. 294.

En effet, quelques années aprés aïant été ſuffiſamment éprouvé, il fut élevé à l'épiſcopat de cette même ville. C'étoit comme l'on croit vers l'an 328. il pouvoit être âgé de cinquante ans, & il en vêcut encore plus de cinquante, c'eſt-à-dire en tout prés de cent ans. Quoiqu'il eût étudié tard les

Ibid. p. 296.

ſaintes écritures, il en acquit en peu de tems une telle connoiſſance, & inſtruiſit ſi bien ſon troupeau qu'il ſe preſerva des troubles que l'Arianiſme excitoit par tout l'Orient; & adoucit les mœurs ſauvages de ſon peuple : car la ville de Naziance étoit petite & peu conſiderable juſques-là : elle étoit en Cappadoce voiſine de Ceſarée.

Du mariage de Gregoire & de Nonne naquirent trois enfans : deux fils, Gregoire & Ceſaire ; & une fille nommée Gorgonie, que l'on croit avoir été l'aînée. Gregoire fut le fruit des prieres de ſa mere, qui avoit inſtamment demandé à Dieu de lui donner un fils. Auſſi le lui offrit-elle auſſi-tôt aprés ſa naiſſance, & ſanctifia ſes mains en lui faiſant toucher les livres ſacrez. Il s'apliqua dés l'enfance à les lire, & donna deſlors de grandes marques de vertu. Etant encore fort jeune, il eut un ſonge myſterieux. Il crut voir auprés de lui deux jeunes filles de même âge, & d'une rare beauté, vêtuës de blanc, mais ſans ornement, & avec une extreme modeſtie. Elles le baiſoient & le careſſoient comme leur enfant. Tranſporté de joïe il leur demanda leurs noms : l'une dit : Je m'apelle la chaſteté, l'autre la temperance : nous ſommes debout devant le trône de J. C. en la compagnie des troupes celeſtes : vient avec nous, mon enfant, nous t'éleverons juſqu'à la lumiere de la Trinité immortelle. Aïant ainſi parlé elles s'envolerent au ciel ; & comme il les ſuivoit de la vûë, il s'éveilla. Deſlors il conçut l'amour de la virginité, & renonça au mariage, tels furent les commencemens du jeune Gregoire.

Carm. 1. p. 39.

Carm. 4. p. 71.

Nous trouvons quelques loix de Constantin touchant les matieres ecclesiastiques, données pendant le cours de son regne 326. c'est-à-dire, sous son septiéme consulat, & le premier de son fils Constantius. La premiere est du premier jour de Juin adressée à Ablavius, & défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étoient sujets, sous pretexte de clericature. Elle ordonne donc que l'on n'élira de nouveau un clerc, que pour remplir une place vacante par la mort d'un autre : que l'on n'élira point ceux, qui par leur naissance ou par leurs richesses sont sujets aux charges publiques. Car il faut, dit la loi, que les riches portent les charges du siecle, & que les pauvres soient nourris des biens des églises. Le nombre des clercs étoit reglé, parce qu'il n'y avoit point d'ordinations vagues ; tous étoient attachez à une église certaine : ils étoient exempts des charges publiques ; mais on ne soufroit pas que cette exemption tournât en abus.

A. N. 326.

XXXI. Loix de Constantin.

L. 6. cod. Theod de epis. & cler. lib. 16.

Les deux autres loix de cette année regardent les heretiques. L'une est du premier de Septembre, & porte : que les privileges accordez en consideration de la religion ne doivent profiter qu'aux catholiques, non aux heretiques & aux schismatiques : qui doivent au contraire être chargez plus que les autres. La derniere accorde aux Novatiens la paisible possession des maisons de leur église & de leurs sepultures, qu'ils avoient aquises à juste titre : non de ce qui avant leur division avoit apartenu à l'église catholique. Les Novatiens étoient les moins odieux des heretiques de ce tems-là : & leur évêque

L. 1. cod. Theod. de hæret. lib. 16.

Lib. 2. ibid.

Sozom. II. c. 32.

AN. 326. Acesius étoit estimé de l'empereur à cause de ses mœurs.

XXXII. Invention de la croix par sainte Helene.

Entre les liberalitez que fit Constantin à l'occasion de la vingtiéme année de son regne, on peut compter les bâtimens de plusieurs églises magnifiques, particulierement dans la terre sainte. Les païens s'étoient efforcez d'abolir la memoire de la resurrection de J. C. Ils avoient comblé la grotte du saint sepulcre, élevé au dessus une grande quantité de terre, pavé de pierres le haut, & bâti un temple de Venus, où ils offroient des sacrifices à cette idole : afin que les Chrétiens parussent l'adorer, quand ils viendroient en ce lieu pour adorer J. C. Constantin donna ordre d'y bâtir une église magnifique, & en écrivit à l'évêque Macaire : lui recommandant que ce bâtiment surpassât en beauté, non seulement les autres églises, mais tous les édifices des autres villes. J'ai donné ordre, ajoûte-t'il, à Dracilien, vicaire des prefets du pretoire, & gouverneur de la province, d'emploïer suivant vos ordres, les ouvriers necessaires pour élever les murailles. Mandez-moi quels marbres précieux, & quelles colonnes vous jugerez plus convenables, afin que je les y fasse conduire. Je serai bien aise de savoir si vous jugez à propos que la voûte de l'église soit ornée de lambris ou de quelque autre sorte d'ouvrage : si c'est du lambris on y pourra mettre de l'or.

Sup. liv. III. n. 25.
Eus. III. vit. c. 26. 27. &c.
Ruf. I. hist. c. 7.

Theod. I. c. 18. Ce fut sainte Helene mere de l'empereur, qui se chargea elle-même de l'execution. Elle étoit alors âgée de quatre-vingt ans, vivant depuis plusieurs

années dans la pieté & les œuvres de charité. L'empereur son fils lui fit connoître la vraïe religion qu'elle ignoroit auparavant : lui donna le titre d'Auguste, & fit mettre son effigie sur la monoïe d'or. Elle disposoit de ses tresors, mais c'étoit pour faire des liberalitez & des aumônes. Elle étoit tres assiduë aux églises, les paroit de divers ornemens, & ne negligeoit pas les oratoires des moindres villes : on la voïoit au milieu du peuple avec un habit simple & modeste dans les assemblées ecclesiastiques. AN. 326. *Euseb.* III. *vit. c.* 47. *Ibid. c.* 45.

Elle alla nonobstant son grand âge visiter les saints lieux ; & prendre soin de les orner de somptueux édifices par la liberalité de son fils. En traversant l'Orient elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautez & à chacun des particuliers qui s'adressoient à elle. Aux uns elle donnoit de l'argent, aux autres des habits : elle délivroit les uns des prisons, les autres du travail des mines, elle rapelloit les exilez. Etant arrivée à Jerusalem, elle commença par faire abattre le temple & l'idole de Venus, qui profanoient le lieu de la croix & de la resurrection. On ôta les terres, on creusa si avant que l'on découvrit le saint Sepulcre ; & tout proche on trouva trois croix enterrées. On ne savoit laquelle étoit celle du Sauveur : l'évêque S. Macaire imagina ce moïen de s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une femme de qualité malade depuis long-tems, & reduite à l'extremité : on lui appliqua chacune des croix en faisant des prieres ; & si-tôt qu'elle eut touché la derniere elle fut en- *Ibid. c.* 42. *Ibid. c.* 44. *Theod.* I. *c.* 18. *Ruf.* I. *c.* 78. *Socr.* I. *c.* 17. *Sozom* II. *c.* I. *Ambrof. de ob. Theod. n.* 42. *&c. Cyrill. ad Hierof. epist. ad Const. imp.*

AN. 326. tierement guerie. Avec la croix on trouva auſſi le titre, mais ſeparé avec les cloux, que ſainte Helene envoïa à l'empereur, avec une partie conſiderable de la croix: laiſſant l'autre à Jeruſalem. Elle la fit mettre dans une châſſe d'argent, & la donna en garde à l'évêque pour la conſerver à la poſterité. En effet, dans le ſiecle ſuivant on ne la montroit qu'une fois l'année à la ſolemnité de pâque, c'eſt-à dire le vendredi ſaint. L'évêque aprés l'avoir adorée le premier, l'expoſoit pour être adorée de tout le peuple; & de là ſans doute eſt venuë dans toutes les égliſes cette pieuſe ceremonie. On ne montroit point à Jeruſalem la vraïe croix hors ce ſeul jour: ſinon quelquefois par grace particuliere de l'évêque, en faveur des perſones de pieté, qui avoient fait exprés le pelerinage. Quant aux cloux, Conſtantin en fit mettre une partie dans ſon caſque, & une partie au mors de la bride de ſon cheval, pour lui ſervir de ſauve-garde dans les combats.

Paulin. epiſt. II. ad. Seve.

Cependant par ſes ordres & par les ſoins de ſa mere, on bâtiſſoit l'égliſe du ſaint Sepulcre, qui ne fut achevée que ſix ans aprés. Autour s'élevoit une ville contre l'anciene, mais non à la même place: & ce ſembloit être la nouvelle Jeruſalem prédite par les prophetes. Prés de là ſur le haut du mont des Olives l'empereur fit auſſi bâtir une égliſe magnifique; pour honorer le lieu de l'aſcenſion de J. C. & une autre à Betlehem, pour honorer la grotte ſanctifiée par ſa naiſſance Ces édifices étoient ornez de dons precieux, de vaſes d'or & d'argent, de voiles de diverſes couleurs; & ſervoient à éter-

Euſ. I. I. c. 33.

Ibid. c. 41.

c. 53.

nifer la memoire de l'empereur & de fa mere. Elle fit encore quelque fejour en Paleftine ; & entre les autres marques de fa pieté, elle rendit un grand honeur aux vierges confacrées à Dieu. Car les aïant toutes affemblées, & fait coucher fur plufieurs nates, elle les fervit à table : tenant elle-même l'aiguiere fur le baffin pour leur laver les mains, aportant les viandes, verfant le vin, & leur prefentant à boire. Enfin, cette pieufe princeffe étant retournée à Rome y mourut au mois d'Août de cette même année 326. entre les bras de l'empereur fon fils, & de fes petits fils les Cefars ; & l'empereur lui fit des funerailles roïales. L'églife honore fa memoire le dix-huitiéme d'Août. Conftantin étoit à Rome dés le mois de Juillet : il y celebra la vingtiéme année de fon regne par des fêtes magnifiques, & y demeura trois mois : mais fon application à ruiner l'idolâtrie le rendit odieux au fenat & au peuple Romain, & ce fut le dernier voïage qu'il fit à Rome.

AN. 326.

Ruf. II. *c.* 8. *Theod.* I. *c.* 18.

Theophan. Pagi h. n. 9.

Gothefr. chronol. cod. Theod.

XXXIII. Conftantin s'applique à ruiner l'idolâtrie.

Euf. III. *vit. c.* 54. *Sozom.* II. 2. *c.* 5.

En effet, il y eut des temples en plufieurs villes, dont il fit ôter les portes : d'autres qu'il fit découvrir, en forte qu'ils tomboient en ruine : d'autres dont il fit enlever les ftatuës de bronze, reverées & fameufes depuis plufieurs fiecles, pour les expofer aux yeux de tous dans les places publiques. Quant aux idoles d'or & d'argent, il en fit un autre ufage : il envoïa fecretement dans les provinces, des Chrétiens de fon palais, gens de confiance ; qui fans violence & fans éclat, obligerent les facrificateurs à donner les idoles les plus précieufes, mêmes celles que l'on difoit être defcenduës du ciel ; & de les

AN. 326. tirer des lieux ſecrets où elles étoient cachées. Les particuliers craignoient pour eux & pour leurs familles, s'ils reſiſtoient à la volonté de l'empereur: les prêtres & les gardiens des temples n'oſoient s'y oppoſer, ſe voïant abandonné de la multitude; & les émiſſaires de l'empereur mettant à part, pour le faire fondre, ce qu'il y avoit d'or & d'argent, laiſſoient aux idolâtres ce qui reſtoit d'inutile. Il prit ſoin de détruire entre les autres, quelques temples les plus odieux. En un lieu nommé Aphaque ſur une des hauteurs du mont Liban, & prés du fleuve Adonis étoit un temple de Venus, bâti à l'écart, & loin de tout commerce. On diſoit qu'à un certain jour, en vertu d'une certaine invocation, un feu ſemblable à une étoile tomboit du ſommet de la montagne & ſe perdoit dans le fleuve; & que c'étoit Venus Uranie ou celeſt. Ce temple en effet étoit un école d'impureté, où des hommes effeminez & des femmes abandonnées commettoient toutes ſortes d'abominations, ſous pretexte de religion; & cela impunément, parce qu'aucun homme grave n'oſoit ſeulement y paſſer. L'empereur fit abattre ce temple depuis les fondemens par la main des ſoldats qu'il y envoïa; & le lieu fut purifié.

Euſ. ibid. c. 55. Socr. 1. c. 18. Sozom. i. id.

Ibid. c. 56.

A Ege en Cilicie étoit un temple fameux d'Eſculape, où l'on diſoit que ſouvent il aparoiſſoit à ceux qui dormoient, & gueriſſoit toutes ſortes de maladies: les peuples le regardoient comme un dieu ſauveur, les ſages même d'entre les païens en publioient les merveilles. Conſtantin fit encore ruiner ce temple de fond en comble par ſes ſoldats; en ſorte qu'il

Socr. 1. c. 18.
c. 57.

qu'il n'en reſta pas de veſtige. En Egypte les païens attribuoient à leur dieu Serapis l'inondation du Nil, qui fait la fertilité du païs, parce que la colomne qui ſervoit à la meſurer étoit dans le temple de cette idole. Conſtantin l'aïant fait transferer dans l'égliſe d'Alexandrie, les païens diſoient que le Nil ne monteroit plus à cauſe de la colere de Serapis: mais l'année ſuivante & toutes les autres, il monta à l'ordinaire.

En Cilicie il y avoit un fameux oracle d'Apollon Pythien, dont l'empereur fit abattre le temple de fond en comble. Alors un grand nombre de païens ouvrirent les yeux, connoiſſant la vanité de leur religion: pluſieurs devenoient Chrétiens, pluſieurs mépriſoient au moins ce qu'ils reſpectoient auparavant, voïant ce que cachoit la belle apparence des temples & des idoles. On y trouvoit ou des os & des têtes de mort détournées pour des operations magiques, ou de ſalles haillons, ou des monceaux de foin & de paille: car c'étoit ce qui rempliſſoit le creux des idoles. On ne trouvoit dans les parties les plus ſecrettes des temples ni dieu qui rendît des oracles, comme on avoit cru, ni de demon, ni fantôme tenebreux. Il n'y avoit caverne ſi obſcure & ſi profonde, ni ſanctuaire ſi fermé, où ceux que l'empereur envoïoit & les ſoldats mêmes ne penetraſſent impunément: on reconnoiſſoit l'aveuglement qui regnoit depuis tant de ſiecles.

A Heliopolis de Phenicie les païens adorateurs de Venus avoient leurs femmes communes, & proſtituoient leurs filles aux paſſans, comme par droit c. 58. Socr. 1. c. 18.

d'hoſpitalité. Conſtantin leur défendit de le faire à l'avenir, & leur écrivit pour les exhorter à ſe convertir & à reconnoître le vrai Dieu. Il fit même bâtir une grande égliſe en ce lieu-là, où jamais il n'y en avoit eu : il y établit un évêque, des prêtres & des diacres, & pour y attirer plus de gens à la vraïe religion il donna de grands biens pour les pauvres.

XXXIV. Egliſe au cheſne de Mambré.

Ibid. c. 52. v. Valeſ. Geneſ. XVIII.

Sozom. II. *c.* 4.

Eutropia Syriene & mere de l'imperatrice Fauſta écrivit à l'empereur ſon gendre, qu'auprés du cheſne de Mambré dans la Paleſtine, où Abraham avoit logé & exercé l'hoſpitalité envers les trois anges, on avoit dreſſé des idoles & un autel, & que l'on y offroit des ſacrifices impies. Ce lieu ſe nommoit autrement le Terebinthe, à cauſe d'un arbre tres ancien : c'étoit à trente mille ou dix lieuës de Jeruſalem, autrement à deux cens cinquante ſtades. On y faiſoit tous les ans en eſté une fête celebre, & on y tenoit une foire où venoit un grand nombre de marchands du païs même & des parties plus avancées de la Paleſtine, de la Phenicie & de l'Arabie. Chacun celebroit la fête ſelon ſa religion : les Juifs honoroient la memoire de leur patriarche : les Chrétiens l'apparition du fils de Dieu. Car les Orientaux pour la plûpart, croïoient qu'il y avoit paru lui-même avec deux anges. Les païens honoroient les anges, & on croit que les idoles qu'ils y avoient dreſſées, étoient pour les repreſenter comme des dieux ou des demons favorables. Ils les invoquoient & leur offroient des libations de vin & de l'encens : d'autres immoloient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourriſſoit avec ſoin pen-

dant toute l'année ce qu'il avoit de meilleur, pour en faire avec les ſiens le feſtin de cette fête. Ils avoient tous un tel reſpect pour ce lieu, ou craignoient tellement la vengeance divine, s'ils l'euſſent profané : qu'ils n'oſoient y commettre aucune impureté, ni avoir commerce avec les femmes, quoiqu'elles y fuſſent plus en vûë & plus parées qu'à l'ordinaire, & qu'ils campaſſent tous peſle meſle : car c'étoit un camp ſans bâtimens, hors la maiſon que l'on diſoit être celle d'Abraham auprés du cheſne & le puits où perſonne ne puiſoit pendant la fête ; parce que les païens en gâtoient l'eau y jettant du vin, des gateaux, des pieces de monoïe, des parfums ſecs ou liquides ; outre les lampes qu'ils allumoient ſur le bord.

La belle-mere de Conſtantin étant venuë en Paleſtine pour accomplir un vœu, & aïant veu ces ſuperſtitions qui ſe pratiquoient au cheſne de Mambré lui en donna avis ; & il écrivit une lettre adreſſée à ſaint Macaire & aux autres évêques de Paleſtine, par laquelle aprés leur avoir doucement reproché leur negligence à ſouffrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire inceſſament brûler les idoles qui ſe trouveroient en ce lieu là : renverſer l'autel, & punir ſelon leur merite, ceux qui au mépris de cette défenſe ſeroient aſſez hardis pour y commettre quelque impieté. Il ajoûte qu'il a ordonné que le même lieu ſoit orné d'une égliſe : & recommande aux évêques, que s'il ſe paſſe quelque choſe de contraire à ces ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que les coupa-

Euſ. III. vit. c. 52. 53.

bles ſoient punis du dernier ſuplice. En execution de cet ordre on bâtit en ce lieu une égliſe magnifique. Mais apparemment ceci ne ſe paſſa que quelque tems aprés le voïage de ſainte Helene.

XXXV.
Hiſtoire du comte Joſeph.
Epiph. hæreſ. 30. n. 5.

L'empereur Conſtantin fit bâtir pluſieurs égliſes en Paleſtine par les ſoins du comte Joſeph Juif de naiſſance, dont la converſion eſt remarquable. Il étoit natif de Tiberiade, & tenoit le rang d'apôtre : car c'eſt ainſi que les Juifs nommoient ceux qui étoient les premiers aprés le patriarche chef de toute la nation, & qui compoſoient ſon conſeil. Le patriarche étoit alors Hillel de la race du fameux Gamaliel. Hillel étant malade & prés de mourir, pria l'évêque voiſin de Tiberiade de le venir trouver & de lui donner le baptême, ſous pretexte de medecine. L'évêque vint à titre de medecin, & fit preparer un bain comme un remede utile au malade : qui de ſon côté fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainſi le patriarche fut baptiſé & reçut les ſaints myſteres. Joſeph étoit à la porte, & regardant par des fentes ; il vit tout ce qui ſe paſſoit audedans, & le remarqua ſoigneuſement. Il vit auſſi que le patriarche aïant dans la main une quantité d'or conſiderable, le donna à l'évêque, en diſant : Offrez-le pour moi : car il eſt écrit : que ce que les prêtres de Dieu lient & délient ſur la terre eſt lié & délié au ciel. Enſuite on ouvrit les portes : ceux qui étoient venus voir le patriarche, lui demandoient comment il ſe trouvoit de ſon bain ; & il répondit qu'il ſe portoit trés-bien, l'entendant d'une autre maniere qu'eux. Aprés deux ou trois

jours, pendant lesquels l'évêque le visitoit souvent comme Medecin, il mourut heureusement; laissant son fils qui étoit trés-jeune, sous la conduite de Joseph & d'un autre personnage trés-vertueux. Ce fils nommé Judas étoit le patriarche des Juifs: car cette dignité passoit de pere en fils par succession, & pendant son bas âge, ses deux tuteurs gouvernoient tout.

Il y avoit à Tiberiade une chambre destinée à garder le tresor, & scellée, ce qui faisoit soupçonner qu'elle renfermoit de grandes richesses. Joseph eut la hardiesse de l'ouvrir en secret: mais il n'y trouva que des livres: savoir, l'évangile selon saint Jean, & les actes des apôtres: l'un & l'autre traduit de grec en hebreu; & l'évangile selon S. Matthieu en hebreu, comme il l'avoit écrit. La lecture de ces livres & le souvenir de ce qui s'étoit passé au baptême du patriarche, donnoit à Joseph de grandes inquietudes. Cependant le jeune patriarche Judas devenant grand s'abandonna à la débauche, jusques à emploïer la magie pour corrompre des femmes. Il attaqua aussi une femme Chrétienne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de Jesus-Christ & le signe de la croix. Cette preuve du pouvoir de Jesus Christ toucha encore fortement Joseph, mais sans le persuader de se faire Chrétien. Le Sauveur lui apparut lui-même en songe, & lui dit: Je suis Jesus que tes peres ont crucifié: crois en moi. Il ne se rendit pas; & tomba dans une grande maladie, dont on desesperoit. Le Sauveur lui apparut encore, lui disant de croire & qu'il seroit gueri. Il le promit:

mais il ne tint pas sa parole, & demeura dans son endurcissement. Il tomba dans une autre maladie aussi dangereuse ; & comme on crut qu'il alloit mourir, un vieux docteur de la loi vint lui dire à l'oreille : Croi en Jesus-Christ crucifié sous Ponce Pilate, fils de Dieu, & ensuite né de Marie : qui est le Christ de Dieu, qui est ressuscité, & qui doit venir juger les vivans & les morts. S. Epiphane qui raconte cette histoire, témoigne que les Juifs avoient accoûtumé d'en user ainsi, & qu'il avoit appris d'un autre, qui étoit encore Juif : qu'étant malade à la mort, on lui avoit dit à l'oreille : J. C. crucifié, fils de Dieu te jugera. Il semble qu'ils emploïoient ces paroles comme un caractere pour guerir les maladies.

Joseph demeuroit toûjours endurci. J. C. lui apparut encore en songe, & lui dit : Je te gueris, croi quand tu seras relevé. Il releva en effet de cette maladie : mais il ne crut point. J. C. lui apparut en songe, comme il étoit en santé, lui en fit des reproches, & lui dit : Pour te convaincre, si tu veux faire quelque miracle en mon nom, je te l'accorde. Il y avoit à Tiberiade un insensé qui alloit tout nud par la ville, & déchiroit tous les habits qu'on lui donnoit. Joseph voulant faire l'experience de sa vision, mais encore incertain & honteux l'amena chez lui, & aïant fermé la porte, prit de l'eau sur laquelle il avoit fait le signe de la croix, & en arrosa de sa main le furieux, en disant : Au nom de Jesus Nazaréen crucifié sors de lui, demon, & qu'il soit gueri. Cet homme fit un grand cri, tomba

par terre, écuma, ſe débatit violemment, puis demeura longt-tems immobile. Joſeph crut qu'il étoit mort. Une heure aprés il ſe leva en ſe frottant le viſage, & voïant ſa nudité il ſe couvrit des mains comme il put, ne ſe pouvant plus ſouffrir ainſi. Joſeph lui donna un habit, il s'en vêtit; & étant revenu en ſon bon ſens, il lui rendit, & à Dieu de grandes actions de graces, voïant qu'il étoit gueri par ſon moïen. Ce miracle fut connu par toute la ville; & les Juifs diſoient: Joſeph a ouvert le treſor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, & l'aïant lû, il fait de grands miracles. Ils diſoient la même choſe de J. C. qu'il avoit fait ſes miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu qu'il avoit trouvé dans le temple. Joſeph demeura encore endurci.

Le patriarche Judas étant venu en âge d'homme lui donna par reconnoiſſance, ou lui confirma la charge d'apôtre, qui étoit lucrative chez les Juifs. Il l'envoïa en Cilicie avec ſes lettres, où étant arrivé, il faiſoit païer les dixmes & les prémices par les Juifs de la province. Dans une certaine ville il ſe trouva logé prés de l'égliſe : aïant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda ſecretement les évangiles & les liſoit. Sa charge d'apôtre l'obligea de dépoſer & de changer pluſieurs moindres officiers, comme des archiſynagogues, des prêtres, des anciens, des Azanites : c'eſt ainſi qu'ils nommoient ceux qui tenoient lieu de diacres ou de miniſtres. Joſeph voulant corriger leurs fautes & conſerver la diſcipline, s'attira la haine de pluſieurs. Pour s'en venger ils recherchoient curieuſement ſes actions :

AN. 326. Si bien qu'étant entrez chez lui tout d'un coup, ils le surprirent lisant les évangiles. Ils se saisirent du livre, & de Joseph lui-même: le traînant par terre, & le maltraitant avec de grands cris: ils le menerent dans la synagogue & le foüetterent: l'évêque survint & le tira de leurs mains. Une autre fois ils le rencontrerent en un voïage, le jetterent dans le fleuve Cydnus qui passe en Cilicie, & crurent l'avoir noïé: mais il s'en sauva & reçût peu de tems aprés le baptême. Il alla à la cour & fut aimé de l'empereur Constantin, à qui il raconta toute son histoire. L'empereur lui donna la dignité de comte, & lui dit de demander encore ce qu'il voudroit. Joseph demanda pour toute grace, d'avoir commission de l'empereur pour faire bâtir des églises dans les villes & bourgades des Juifs, où jamais personne n'y en avoit pû bâtir, parce qu'il n'y avoit en ces lieux avec eux, ni païens, ni samaritains, ni Chrétiens. Ce qu'ils observoient principalement à Tiberiade, à Diocesarée, à Sephoris, à Nazaret & à Capharnaum, de n'y souffrir aucun mélange d'étrangers.

Joseph aïant reçû ce pouvoir par des lettres de l'empereur avec la dignité de comte vint à Tiberiade. Ses lettres lui donnoient commission de faire travailler aux dépens de l'empereur, & lui attribuoient une pension. Il commença à bâtir premierement à Tiberiade, & se servit d'un grand temple qu'il y trouva commencé & imparfait, que l'on nommoit Adrianée, parce qu'il avoit été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le

dessein

dessein de le consacrer à J. C. comme il fit dans toutes les villes au rapport de Lampride. Celui de Tiberiade étoit déja élevé à quelque hauteur, & bâti de pierres carrées de quatre coudées : les citoïens en vouloient faire un bain public. Le Comte Joseph aïant entrepris d'en faire une église, fit bâtir hors de la ville sept fours à chaux : mais les Juifs en arrêterent le feu par des enchantemens : en sorte que les ouvriers voïant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvoient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut aussi-tôt ; & aïant fait emplir d'eau un grand vase de cuivre, en presence d'une grande multitude de Juifs assemblez, pour voir ce qu'il vouloit faire, il fit de son doigt le signe de la croix sur le vase, & dit : Au nom de Jesus le Nazaréen, que mes peres & ceux de tous les assistans ont crucifié, que cette eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux-ci ont fait, & de donner au feu son activité pour l'accomplissement de la maison du Seigneur. Il prit de l'eau avec sa main, & en arrosa chaque fournaise. Le charme s'évanoüit, & la flame commença à sortir à gros boüillons devant tout le peuple, qui s'écria : Il n'y a qu'un Dieu qui assiste les Chrétiens : & ils se retirerent. Comme ils persecutoient souvent le comte Joseph, il se contenta de bâtir à Tiberiade une petite église dans une partie du temple d'Adrien, & vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit aussi, & acheva des églises à Diocesarée, & en quelques autres villes.

Lamprid. in Alex. p. 229. O.
Sup. liv. V. n. 48.

XXXVI. Nouvelles églises à Rome & ailleurs *Eus. III. c. 50.*

Constantin fit bâtir plusieurs autres églises en divers lieux : il orna les principales villes de chaque

province. A Nicomedie capitale de Bithynie, & residence des empereurs, depuis plusieurs années, il en fit élever à ses dépens une tres grande & tres-magnifique. A Antioche capitale de tout l'Orient, il en fit une autre d'une beauté singuliere : le corps de l'église étoit d'une hauteur extraordinaire, de forme octogone, & ses ornemens si riches, qu'on la nomma l'église d'or. Elle étoit accompagnée tout autour de plusieurs sales ou chapelles, & de lieux élevez & souterains, le tout enfermé dans une vaste enceinte. A Rome il bâtit premierement la basilique, qui de son nom a toûjours été nommée Constantiniene, autrement l'église du Sauveur, dans le palais de l'imperatrice Fausta sa femme, auparavant nommé la maison de Lateran : où s'étoit déja tenu le concile contre les Donatistes. Et parce qu'il y fit aussi un baptistere, & que les baptisteres avoient l'image de S. Jean-Baptiste, on nomme plus ordinairement cette église S. Jean de Lateran. C'est la principale église de Rome où est marquée la station des jours les plus solemnels; & les papes y ont fait leur residence pendant plusieurs siecles.

Sup. liv. x. n 12.

On trouve suivant les anciens memoires de l'église Romaine, que Constantin donna à ce baptistere en maisons & en terres, non seulement en Italie, mais en Sicile, en Afrique & en Grece, treize mille neuf cens trente-quatre sous d'or revenu annuel : ce qui revient à prés de cent quinze mille livres de rente. Car le sous d'or de ce tems-là valoit huit livre cinq sous de nôtre monoïe. Il bâtit sept autres églises à Rome. Celle de S. Pierre au Vatican

Anastas. bibl. in Silvestro.

à la place d'un temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martire, & la ſepulture du prince des apôtres : celle de S. Paul au lieu de ſon martire : celle de ſainte Croix en la maiſon de Seſſorius, que l'on nomme ſainte Croix de Jeruſalem, à cauſe d'une portion de la vraïe croix qu'il y mit. Celle de ſainte Agnes avec un baptiſtere, à la priere de ſa fille Conſtantia & de ſa ſœur du même nom, qui furent baptiſées par S. Silveſtre. Celle de S. Laurent hors de la ville ſur le chemin de Tibur, au lieu de la ſepulture de ce martir. Celle des martirs S. Marcellin & S. Pierre, au lieu dit entre deux lauriers ; où fut la ſepulture de ſainte Helene. Il fit auſſi de grands dons à l'égliſe que ſaint Silveſtre avoit bâtie dans la maiſon d'un de ſes prêtres nommé Equitius, prés les thermes de Domitien. Dans le reſte de l'Italie, Conſtantin bâtit encore pluſieurs égliſes : une à Oſtie en l'honeur des apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & de ſaint Jean-Baptiſte : une à Albe en l'honeur de ſaint Jean Baptiſte. Une à Capouë en l'honeur des apôtres, que l'on nomma Conſtantiniene : une autre à Naples. Les revenus dont il dota toutes ces égliſes, montent enſemble à dix-ſept mille ſept cens dix-ſept ſous d'or, c'eſt-à-dire à plus de cent quarante mille livres de nôtre monoïe. Elles avoient encore la valeur de plus de vingt mille livres de rentes, en divers aromates que les terres d'Egypte & d'Orient devoient fournir en eſpeces. Encore ne les comptai-je que ſuivant le prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres ſans comparaiſon que ceux d'alors.

L'église de saint Pierre, par exemple, avoit des maisons dans Antioche, & des terres aux environs: à Tarse en Cilicie, & à Tyr. Elle en avoit en Egypte prés d'Alexandrie & ailleurs : & dans la province de l'Eufrate prés de Cyr. Une partie de ces terres étoient destinées à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de baume, de storax, de canelle, de safran, & d'autres drogues précieuses pour les encensoirs & pour les lampes. Je ne parle point des vases d'or & d'argent pour le service & l'ornement de ces églises, dont les mêmes memoires raportez par Anastase font un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avoit été donné par d'autres empereurs : mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conservez. Ceci peut suffire pour donner quelque idée de la magnificence roïale avec laquelle Constantin fonda tant d'églises. Il ne tiroit pas du tresor public toutes ces liberalitez, il y appliquoit des biens confisquez sur des martirs ou sur d'autres Chétiens dont il ne se trouvoit point d'heritiers : les revenus des temples d'idoles qu'il ruïna, & des jeux profanes qu'il abolit. En effet, il ôta en Orient les combats de gladiateurs : du moins il défendit d'y emploïer ceux qui étoient condamnez pour leurs crimes, ordonnant au prefet du pretoire de les envoïer plûtôt travailler aux mines. La loi est dattée du premier d'Octobre 325. à Berite en Phenicie.

Socr. I. c. 18.
L. 1. Cod. Theod. de gladiat. lib. 15. & ibid. Gothofr.

XXXVII.
Conversions de païens.
Sozom. II. c. 5.

Il se convertissoit un grand nombre de païens. Les uns par la connoissance de l'inutilité de leurs anciennes superstitions, & de leur peu de fondement :

les autres par émulation des chrétiens qu'ils voïoient honorez & cheris de l'empereur, & pour se conformer à l'inclination du maître. D'autres s'appliquant à considerer la doctrine chrétiene ; touchez par des miracles ou des songes, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeoient qu'il valoit mieux être chrétiens. Depuis ce tems, on vit les villes & les peuples entiers se convertir : abatre d'eux-mêmes leurs temples & leurs idoles, & bâtir des églises. Les habitans de Majuma qui étoit le port de Gaza en Palestine, auparavant tres attachez à leurs anciennes superstitions, se firent chrétiens tout d'un coup ; & l'empereur répondant à leur pieté, érigea en cité, ce lieu qui ne l'étoit pas, & la nomma Constantia du nom de Constantius, le plus cher de ses fils. Par une raison semblable, il nomma Constantine une ville de Phenicie. Il nomma aussi Helenople en l'honeur de sa mere, une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drepane : qu'il érigea en cité, & lui donna exemption de tributs, en l'honeur du martir S. Lucien d'Antioche, dont les reliques y étoient. Eusebe de Nicomedie qui se vantoit d'être disciple de S. Lucien, procura peut-être cette fondation.

Eus. IV. vit c. 37. 38.

Eus. ibid. c. 39. Soc. I. c. 18. Chr. pasch. an. 327.

Sup. liv. IX. n. 39.

La religion chrétienne s'étendoit même hors de l'empire Romain. Les nations des environs du Rhein, & les parties les plus reculées de la Gaule vers l'océan ; étoient déja chrétiennes : les Goths & les autres peuples voisins du Danube l'étoient aussi ; & la religion avoit donné à toutes ces nations des mœurs plus douces & plus raisonables. Elles avoient

Sozom. II. c. 6.

Sup. l. VII. *n.* 58. commencé à se convertir par les incursions qu'elles firent sous l'empereur Gallien, environ soixante ans auparavant : les évêques captifs leur avoient inspiré l'amour de la religion, par leurs vertus & par leurs miracles ; & les aïant instruits, y avoient formé des églises. *Sozom.* II. *c.* 8. Les Armeniens avoient reçû le Christianisme depuis long-tems. On dit que leur prince Tiridate à l'occasion d'un miracle arrivé dans sa maison s'étoit fait Chrétien, & avoit ordonné à tous ses sujets d'embrasser la même religion. Elle s'étoit étenduë dans les païs voisins ; & le commerce de l'Osroëme & de l'Armenie l'avoit fait passer *Sup. n.* 3. en Perse, où il y avoit des églises nombreuses. L'empereur Constantin en étoit bien informé : c'est pourquoi Sapor roi de Perse lui aïant envoïé une ambassade & des presens pour faire un traité d'alliance, il la fit ; & lui renvoïa des presens plus magnifiques. En même tems il lui écrivit une grande lettre, en faveur des Chrétiens qui étoient dans ses états. Il y releve les avantages de la vraïe religion : la punition des persecuteurs ; particulierement de Valerien pris par les Perses, & finit en lui recommandant les Chrétiens.

Eus. IV. *hist. c.* 8. 9 *&c.* *Soc.* I. *c.* 25.

XXXVIII. Mission de Frumentius. *Ruf.* I. *c.* 9.

Le Christianisme s'étendit encore plus loin. Un philosophe nommé Metrodote, poussé par la curiosité de voir le païs & de connoître le monde, alla jusqu'à l'Inde ulterieure, comme parlent les anciens ; mais en effet, ce n'étoit qu'une partie de l'Ethiopie. A son retour, il presenta à Constantin des perles & des pierreries ; & se plaignit que le roi de Perse Sapor lui avoit ôté des choses bien plus

Amm. Mar. lib. 15. *c.* 4. *& ibi. Vales. & Cedren. an. Const.* 21.

précieuſes. A l'exemple de Metrodote, un autre philoſophe Tyrien nommé Meropius, entreprit le même voïage, par le même motif, & mena avec lui deux jeunes enfans qu'il inſtruiſoit, parce qu'ils lui étoient proches: le plus jeune ſe nommoit Edeſius; l'autre Frumentius. Le philoſophe aïant ſatisfait à ſa curioſité, ſe mit en chemin pour revenir; & le vaiſſeau qui le portoit moüilla dans un port pour faire de l'eau, ou prendre quelque autre choſe neceſſaire. C'étoit la coûtume chez ces barbares d'égorger tous les Romains qui ſe trouvoient chez eux, quand ils avoient appris de leurs voiſins que leur traitez avec les Romains étoient rompus. On attaque le vaiſſeau, le philoſophe & tous les autres ſont tuez. On trouve ſous un arbre les enfans étudiant, & preparant leurs leçons: les barbares en ont pitié & les menent à leur roi. Il fit Edeſius ſon échanſon; & croïant voir en Frumentius plus d'eſprit & de conduite, il lui confia ſes écritures & ſes comptes. Depuis ce tems, ils furent fort honorez & fort aimez de ce roi. Il mourut laiſſant le roïaume à ſa femme avec un fils encore enfant; & accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Mais la reine qui n'avoit perſone plus fidelle dans tout ſon roïaume, les pria inſtamment d'en partager le ſoin avec elle, juſqu'à ce que ſon fils fût en âge: principalement Frumentius, dont la ſageſſe étoit plus profonde: car l'autre ne montroit que de la fidelité & de la moderation.

Frumentius aïant ainſi le gouvernement de cet-

état, Dieu lui inſpira de chercher avec ſoin s'il y avoit des Chrétiens entre les Romains qui venoient y trafiquer : de leur donner un grand pouvoir, & les exhorter à faire en chaque lieu des maiſons d'aſſemblée pour y prier en commun, à la maniere des Romains. Lui même en donnoit l'exemple, & les attiroit à l'imiter par ſa faveur & par ſes bienfaits. Il fourniſſoit les places pour bâtir, & les autres choſes neceſſaires : s'empreſſant à planter & faire fructifier le Chriſtianiſme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner, Edeſius & Frumentius lui rendirent un compte fidele de leur adminiſtration, & revinrent en leur païs, malgré les prieres de la reine & du jeune roi, & les efforts que l'on fit pour les retenir. Edeſius ſe preſſa d'aller à Tyr pour revoir ſes parens : mais Frumentius prit le chemin d'Alexandrie, diſant qu'il n'étoit pas raiſonable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à S. Athanaſe qui en étoit évêque, tout ce qui s'étoit paſſé ; & l'exhorte à choiſir quelqu'un qui fût digne d'être envoïé pour évêque à ce grand nombre de Chrétiens déja aſſemblez, & à ces égliſes bâties dans les terres des barbares. Saint Athanaſe conſiderant attentivement les diſcours & les actions de Frumentius dans une aſſemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joſeph : Et quel autre pourrons-nous trouver qui ait l'eſprit de Dieu comme vous, & qui puiſſe executer de ſi grandes choſes ? Puis l'aïant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grace de Dieu au lieu d'où il venoit. C'étoit Auxume en Ethiopie où Frumentius fit des miracles comme les

Gen. XLI. 38.

Inf. liv XIII. *n.*34.

les apôtres, & convertit une infinité de barbares. Rufin qui raporte cette histoire l'avoit apprise de la bouche d'Edesius, qui fut depuis ordonné prêtre à Tyr sa patrie. Toute l'église honore la memoire de S. Frumentius : les Latins le vingt-septiéme d'Octobre, les Grecs le trentiéme Novembre : & les Abissins le reconnoissent encore pour leur apôtre. *Holsten. not. ad Martyr. Rom. p. 323.*

XXXIX. Conversion des Iberiens. *Ruf. 1. c. 10.*

La conversion des Iberiens, peuples voisins du Pont-Euxin, ne fut pas moins merveilleuse. Une femme Chrétienne étant captive chez eux, attira leur admiration par la pureté de sa vie, sa sobrieté, sa fidelité, son assiduité à l'oraison qui lui faisoit veiller les nuits entieres. Les barbares étonez lui demandoient ce que cela vouloit dire. Elle declara simplement qu'elle servoit ainsi le Christ son Dieu. Ce nom leur étoit aussi nouveau que le reste : mais sa perseverance excitoit la curiosité naturelle des femmes, pour savoir si ce grand zele de religion étoit de quelque utilité. C'étoit leur coûtume quand quelque enfant étoit malade, que la mere le portoit par les maisons, pour s'informer si quelqu'un savoit un remede. Une femme aïant ainsi porté son enfant par tout inutilement, vint aussi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne savoit aucun remede humain : mais que son Dieu, Jesus-Christ qu'elle adoroit, pouvoit donner la santé aux malades les plus desesperez. Aïant donc mis l'enfant sur le cilice qui lui servoit de couche, & aïant fait sur lui sa priere : elle le rendit gueri à sa mere. Le bruit de ce miracle se répand, & vient aux oreilles de la reine, qui étoit malade avec de grandes douleurs & reduite

au deſeſpoir. Elle prie qu'on lui amene la captive, qui refuſe d'y aller, craignant de paroître avoir trop bonne opinion d'elle-même, & manquer contre la bien-ſeance de ſon ſexe. La reine ſe fait porter à la cellule de la captive : qui la met ſur ſon cilice, & aïant invoqué le nom de J. C. la fait lever auſſi-tôt en parfaite ſanté. Elle lui apprend que c'eſt J. C. Dieu & fils de Dieu ſouverain qui l'a guerie, & l'exhorte à l'invoquer : diſant, que c'eſt lui qui donne la puiſſance aux rois & la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez elle remplie de joïe; le roi lui demanda comment elle avoit été guerie ſi promptement; & l'aïant appris, il commanda que l'on portât des preſens à la captive. Mais la reine lui dit : Seigneur, elle mépriſe tout cela : elle ne veut ni or, ni argent : le jeûne eſt ſa nourriture : la ſeule recompenſe que nous pouvons lui donner, c'eſt d'adorer J. C. ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guerir. Le roi differa pour lors, & negligea de ſe convertir, quoique ſa femme l'en preſſât ſouvent : mais un jour comme il chaſſoit dans les bois, il ſurvint une obſcurité ſi épaiſſe en plein jour, que toute ſa ſuite s'écarta, & il demeura ſeul égaré, ne ſachant où ſe tourner. Dans cet embarras, il lui vint en penſée que ſi ce Chriſt, dont la captive avoit parlé à ſa femme le délivroit de ces tenebres, il quitteroit tous les autres dieux pour l'adorer. Si-tôt qu'il eût fait ce vœu de penſée, ſans prononcer une parole, le jour revint, & il arriva heureuſement à la ville. Il conte la choſe à la reine : on fait prompte-

ment venir la captive : il lui declare, qu'il ne veut plus honorer d'autre dieu que J. C. & lui demande la maniere de le ſervir. Elle l'explique autant qu'elle en étoit capable, demande que l'on bâtiſſe une égliſe & en décrit la forme.

Le roi aïant aſſemblé ſon peuple, raconte ce qui étoit arrivé à lui & à la reine ; & les inſtruit comme il pouvoit dans la religion Chrétienne : la reine de ſon côté inſtruit les femmes : on s'empreſſe d'un commun conſentement à bâtir l'égliſe. Les murailles étoient déja élevées, il étoit tems de poſer les colomnes. On dreſſa la premiere & la ſeconde : mais quand ce vint à la troiſiéme, aprés l'avoir élevée en penchant, on ne put jamais paſſer outre, quelque force d'hommes & de bœuf, & quelque machine qu'on emploïât. On eſſaïa pluſieurs fois ſans pouvoir même l'ébranler : on ne ſavoit plus que faire, le roi commençoit à ſe décourager. Tout le monde s'étant retiré à la fin du jour, la captive demeura ſeule dans le bâtiment, & y paſſa la nuit en prieres. Le roi inquiet vint de grand matin avec les ſiens ; & vit la colomne poſée à plomb ſur la baſe, mais à un pied de diſtance, en ſorte qu'elle étoit ſuſpenduë en l'air. Tout le peuple commence à loüer Dieu, & dire que la religion de la captive étoit veritable ; & à leurs yeux la colomne deſcend inſenſiblement ſur ſa baſe, ſans que l'on y touchât : les autres furent ſi faciles à placer, que l'on acheva de les mettre le même jour. L'égliſe étant bâtie, comme ce peuple deſiroit ardemment d'être inſtruit dans la foi, on envoïa par le conſeil

de la captive une ambaſſade au nom de toute la nation à l'empereur Conſtantin. On lui expoſe la choſe, & on le prie d'envoïer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoïa avec honneur, & ſentit plus de joïe de cette converſion que d'une grande conquête. Rufin qui rapporte encore cette hiſtoire, dit l'avoir appriſe à Jeruſalem de Bacurius, homme tres-pieux & tres-ſincere, qui aprés avoir été roi de cette nation; étoit devenu chez les Romains comte des domeſtiques & duc des limites de Paleſtine du tems de l'empereur Theodoſe.

Socr. I. c. 20.
V. Valeſ. ad Amm. Marc. lib. 31. c. 12.

XL.
Rappel d'Arius & d'Euſebe de Nicomedie.
Ruf. I. c. II.
Sozom. II. c. 27.
Socr. I. c. 25.

Aprés la mort de ſainte Helene, l'empereur Conſtantin témoigna une tendreſſe particuliere à ſa ſœur Conſtantia veuve de Licinius, comme pour ſe conſoler de la perte de leur mere commune. Conſtantia avoit grande confiance en un prêtre qui favoriſoit ſecretement le parti d'Arius. Il fut longtems ſans lui en parler: mais quand il ſe fut aſſez établi dans ſa familiarité, il commença peu à peu à lui inſinuer qu'on avoit rendu Arius odieux injuſtement, & que ſon évêque jaloux de l'affection que le peuple lui portoit, avoit fait éclater ſon inimitié particuliere. Il repeta ſi ſouvent de ſemblables diſcours, qu'il gagna l'eſprit de Conſtantia. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut, & dans les viſites que lui rendoit l'empereur ſon frere pour la conſoler & lui parler de pieté, on dit qu'elle lui demanda pour derniere grace de prendre confiance en ce prêtre, & d'écouter ce qu'il lui diroit pour ſon ſalut. Pour moi, diſoit-elle, étant prête à ſor-

tir du monde je n'y ai plus aucun intereſt : mais je crains pour vous, que les ſouffrances des innocens exilez n'attirent la ruine de vôtre état. Conſtantin perſuadé de la bonne intention de ſa ſœur & de ſon affection pour lui, donna libre accés à ce prêtre, prit confiance en lui, & aprés l'avoir écouté, crut qu'Arius pouvoit être calomnié, & le rappella de ſon exil. Il rappella auſſi Euſebe de Nicomedie, Maris & Theognis, aprés qu'ils eurent envoïé aux principaux évêques une retractation par écrit en ces termes : Aïant été condamnez par vôtre pieté ſans connoiſſance de cauſe, nous devons ſouffrir en patience vôtre jugement : mais de peur de donner nous-même par nôtre ſilence un pretexte aux calomnies : nous declarons que nous convenons de la foi, & qu'aïant examiné le ſens du mot de conſubſtantiel, nous ſommes entierement portez à la paix, n'aïant jamais ſuivi l'hereſie. Mais aprés avoir repreſenté pour la tranquilité des égliſes ce qui nous venoit à l'eſprit, & avoir perſuadé ceux que nous devions ſatisfaire : nous avons ſouſcrit à la profeſſion de foi. Il eſt vrai que nous n'avons pas ſouſcrit à l'anathême, non que nous trouvions à dire à la profeſſion de foi : mais parce que nous ne croïons pas que l'accuſé fût tel que vous penſiez, étant aſſurez du contraire par les lettres qu'il nous avoit écrites, & par ce qu'il nous avoit dit de ſa bouche. Mais ſi vôtre ſaint concile l'a crû coupable, nous ne nous oppoſons pas à vôtre jugement, nous y acquieſçons, & nous vous aſſurons par cet écrit de nôtre conſentement. Non que nous aïons

Socr. I. c. 14. Sozom. II. c. 16. & ibi Valeſ. Pagi. an. 327. n. 14.

AN. 328. peine à porter l'exil : mais pour nous purger de tout soupçon d'heresie. Car si vous voulez bien nous admettre en vôtre presence, vous nous trouverez entierement soumis à vos jugemens. Au reste, puisque vous avez usé d'indulgence envers l'accusé lui-même, jusques à le rappeller, il seroit étrange de nous rendre suspects par nôtre silence ; tandis que celui qui sembloit coupable est rappellé & justifié. Aïez donc la bonté, comme il est digne de vous, d'en parler à l'empereur, de remettre en ses mains cette requête, & de resoudre au plûtôt ce que vous croirez devoir faire pour nous. Telle fut la retractation d'Eusebe & de Theognis, où l'on voit la distinction du droit & du fait : c'est à dire de la foi & de l'anathême contre les personnes. L'accusé qu'ils ne nomment point est Arius, & l'on voit qu'il étoit déja rappellé aprés avoir satisfait aux évêques : sans doute par quelque retractation équivoque, comme il fit depuis. Eusebe & Theognis furent donc rappellez aprés environ trois ans d'exil : c'est-à-dire l'an 328. Ils rentrerent dans leurs églises, & en chasserent ceux qui avoient été ordonnez à leur place, Amphion à Nicomedie & Chrestus à Nicée.

Philostorg. II. c. 7.

Quoiqu'Arius fût revenu de son exil, S. Athanase ne vouloit point le recevoir ni lui permettre de rentrer à Alexandrie : ainsi les Ariens le regardant comme un ennemi irreconciliable, resolurent de le perdre. Eusebe de Nicomedie écrivit en Egypte aux Méleciens, les gagna par de grandes promesses, & prit avec eux de secretes liaisons, se

Socr. ibid. c. 14.

Athan. Apol. p. 777. D.

Athan. apolog. p. 778. A.

chargeant de les avertir quand il seroit tems qu'ils agissent. Cependant il commença par écrire à S. Athanase, l'exhortant à recevoir à Arius : il l'en prioit par ses lettres ; & le faisoit menacer de vive voix : mais S. Athanase répondoit qu'il n'étoit pas juste de recevoir les auteurs de l'heresie anathematisez par le concile écumenique. Eusebe lui en fit écrire par l'empereur même. La lettre fut portée par deux officiers du palais Syncletius & Gaudence ; & contenoit ces paroles entre autres : Etant donc informé de ma volonté, laissez libre l'entrée de l'église à tous ceux qui veulent y venir. Car si j'apprens que vous l'aïez refusée à quelqu'un de ceux qui la desirent, j'envoïerai aussi-tôt vous déposer, & même vous éloigner. S. Athanase sans s'étoner de ces menaces, écrivit à l'empereur ; & lui fit enrendre qu'une heresie qui attaque J. C. ne peut avoir de communion avec l'église catholique.

XLI.
Saint Antoine vient à Alexandrie.

On peut croire que pour fortifier les catholiques, il fit venir à Alexandrie S. Antoine, qui n'y avoit point paru depuis la persecution de Maximin. Il est certain que ce saint abbé à la priere des évêques & de tous les fideles, descendit de la montagne, & étant entré dans Alexandrie excommunia les Ariens, disant que c'étoit une des dernieres heresies qui précedoit l'antechrist. Il enseignoit au peuple, que le fils de Dieu n'est point une creature, ni fait de rien : mais éternel, de la substance du Pere, son verbe & sa sagesse. N'aïez donc, disoit-il, aucune communication avec les impies Ariens. Vous êtes Chrétiens : eux qui disent que le fils de Dieu

Sup. liv. IX. *n.* 37.

Vita Ant. c. 24. *p.* 491. *c.*

Rom. 1. 25. eſt une creature, ne different en rien des païens, adorant la creature au lieu du createur. Tout le peuple ſe réjoüiſſoit de lui entendre anathematiſer l'hereſie : on accouroit en foule pour le voir : les païens même & leurs ſacrificateurs venoient à l'égliſe, en diſant : Nous deſirons de voir l'homme de Dieu : car tous le nommoient ainſi ; & par ſes prieres Dieu délivra pluſieurs poſſedez & guerit pluſieurs inſenſez. Pluſieurs, même des païens, deſiroient au moins de le toucher, croïant en être ſoulagez : & dans ce peu de jours, il ſe fit plus de Chrétiens qu'il ne s'en ſeroit fait en une année. Quelques-uns croïant que la foule pourroit l'importuner, vouloient faire retirer tout le monde : il leur dit ſans s'émouvoir : Ils ne ſont pas en plus grand nombre que les demons avec qui nous combattons ſur la montagne. Comme il s'en retournoit accompagné de pluſieurs perſonnes & de ſaint Athanaſe lui-même, lorſqu'ils furent à la porte de la ville une femme crioit derriere : Demeurez, homme de Dieu, ma fille eſt cruellement tourmentée par le demon, demeurez, je vous prie, que je ne meure moi-même à force de courir. On le pria d'arrêter, & il le fit volontiers. La femme s'approcha : ſa fille ſe jettoit par terre : mais Antoine aïant prié & nommé Jeſus-Chriſt, le demon ſortit & ſa fille ſe leva guerie : la mere beniſſoit Dieu ; tous lui rendoient graces, & Antoine partit avec joïe retournant à la montagne comme à ſa maiſon.

c. 25. Deux philoſophes païens l'y allerent trouver un jour

jour. Il avança, & leur parlant par interprete, il leur dit : Pourquoi vous fatiguez-vous tant à chercher un insensé. Ils dirent, qu'ils le croïoient tres-sage, & il ajoûta : Si vous venez chercher un insensé, vôtre peine est inutile : & si vous me croïez sage, devenez comme moi. Car si je vous étois allé chercher, je vous imiterois : or je suis Chrétien. Ils se retirerent étonnez. D'autres l'étant venu trouver sur la montagne exterieure ; & croïant se moquer de ce qu'il n'avoit pas étudié : il leur dit : Que vous en semble ? lequel est le premier, le bons sens ou les lettres ; lequel est la cause de l'autre ? C'est, dirent ils, le bon sens qui est le premier, & qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne sont pas necessaires à celui qui a le sens droit. Ils s'en allerent surpris de la sagesse de cet ignorant : car il n'étoit point rustique pour avoir vieilli dans la montagne, mais agreable & civil ; & ses discours étoient assaisonnez d'un sel divin. Une autre fois il confondit d'autres philosophes, leur montrant par un grand discours l'excellence de la religion Chrétienne, & l'absurdité de l'idolâtrie, dont ils faisoient profession.

c. 26. 27.

XLII. Calomnie contre S. Athanase.

Athan. ibid p. 778. C.
Socr. 1. c. 27.

Eusebe de Nicomedie voïant la fermeté de saint Athanase à ne point recevoir Arius, écrivit aux Meletiens, qu'il étoit tems d'executer leur dessein, & d'inventer des pretextes pour accuser saint Athanase. Aprés en avoir cherché plusieurs inutilement, ils l'accuserent de concert avec les Eusebiens, d'avoir imposé aux Egyptiens un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie, & d'a-

Cang. gloss. gr. Sticharion.

voir commencé par eux à l'exiger. L'empereur étoit à Nicomedie, quand cette plainte lui fut portée par trois des principaux Meletiens : Iſion, Eudemon & Callinique, dont les noms ſe trouvent dans l'état des évêques Meletiens que Melece donna à ſaint Alexandre. Deux prêtres de l'égliſe d'Alexandrie Apis & Macaire ſe trouverent à Nicomedie tout à propos pour juſtifier leur évêque : en ſorte que l'empereur écrivit en Egypte, condamnant Iſion, & mandant à ſaint Athanaſe de ſe rendre auprés de ſa perſonne. Euſebe retint à la cour les Meletiens ; & ſi-tôt que S. Athanaſe y fut arrivé, ils propoſerent deux nouvelles accuſations : l'une contre le prêtre Macaire, l'accuſant d'avoir briſé un calice, l'autre contre S. Athanaſe, qui étoit un crime d'état : diſant, qu'il avoit envoïé une bourſe pleine d'or à un rebelle nommé Philumene. Conſtantin examina ces accuſations à Pſammathie prés de Nicomedie ; & aïant reconnu l'innocence de S. Athanaſe, il le renvoïa avec une lettre adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie, où aprés avoir déploré la malice de ceux qui troublent & diviſent l'égliſe, pour ſatisfaire à leur jalouſie & à leur ambition : il ajoûte : Les méchans n'ont eu aucun pouvoir contre vôtre évêque. Croïez-moi, mes freres, toute leur application eſt d'abuſer de nôtre tems, & de ſe mettre hors d'état de ſe repentir en cette vie. Et enſuite : J'ai reçû avec joïe vôtre évêque Athanaſe, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu ; & je l'ai chargé de vous ſaluer de ma part. Le prêtre Macaire fut auſſi juſtifié devant l'empereur.

Ap. Ath. ibid. p. 789.

Theod. 1. c. 26.

Ap. Ath p. 779.

Un autre ennemi redoutable des Ariens, étoit Eustathe évêque d'Antioche, la premiere église aprés Alexandrie, & la troisiéme du monde. Il étoit confesseur, docte & éloquent, & combattit l'heresie par plusieurs écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans le clergé plusieurs personnes suspectes : dont la plûpart furent depuis faits évêques par le credit des Ariens : comme Estienne, Leonce l'eunuque & Eudoxe, alors évêque de Germanie, qui furent tous trois évêques d'Antioche l'un aprés l'autre ; George de Laodicée, Theodose de Tripoli & Eustathe de Sebaste. Saint Eustathe d'Antioche ne se contentoit pas de conserver son église, il envoïoit dans les autres des hommes capables d'instruire & d'encourager les fidelles. Il attaqua en particulier Eusebe de Cesarée, & l'accusa d'avoir alteré la confession de foi de Nicée : Eusebe soûtenoit qu'il ne s'en étoit point écarté ; mais qu'Eustathe introduisoit le Sabellianisme. Car c'étoit le reproche ordinaire de ceux qui n'aimoient pas le mot de consubstantiel : ils accusoient ceux qui le recevoient de favoriser les erreurs de Sabellius de Montan. Ce n'est pas que Montan lui-même eût rien avancé contre la Trinité : mais il y avoit de ses disciples, qui nioient comme Sabellius, la distinction des personnes, & disoient que le même étoit Pere, Fils & saint Esprit. Saint Eustathe n'étoit pas moins declaré contre Paulin de Tyr, & Patrophile de Scythopolis, qui par leur autorité entraînoient la plûpart des évêques d'Orient.

XLIII. Déposition de S. Eustathe d'Antioche.

Athan. ad. Solit. p. 811. Hier. ep. 84.

Chrisost. hom. 51. in Eustat.

Socr. 1. c 23. Sozom. 11. c. 18.

Theod. 3. fabul. c. Vales ad. Soc. 1. c. 23.

Sozom. 11. c. 19.

Les Ariens aïant donc resolu de le perdre : Eu-

Theod. 1. hist. c. 21.

ſebe de Nicomedie feignit un grand deſir de voir Jeruſalem, & en particulier l'égliſe magnifique que l'empereur y faiſoit bâtir. Il le flata ſi bien par ce pretexte, qu'il partit de Nicomedie avec grand honeur; l'empereur fourniſſant les voitures & tous les frais du voïage. Theonis de Nicée ſon confident partit avec lui. Arrivez à Antioche, ils ſe couvrirent du maſque de l'amitié, & reçûrent de S. Euſtathe toutes ſortes de bons traitemens, & toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivez aux ſaints lieux, ils virent ceux qui étoient dans leurs ſentimens; Euſebe de Ceſarée, Patrophile de Scythopolis, Aëtius de Lydde, Theodote de Laodicée & les autres Ariens: ils leur découvrirent leur deſſein, & revinrent avec eux à Antioche; car tous ceux-ci les accompagnerent au retour ſous pretexte de leur faire honneur.

Tous ces évêques ſe trouvant enſemble à Antioche tinrent un concile, où Euſtathe aſſiſta & pluſieurs évêques catholiques, qui ne ſavoient rien du complot. Quand on eut fait ſortir tout le monde, les Ariens firent entrer une femme débauchée qu'ils avoient apoſtée; & qui montrant un enfant à la mamelle qu'elle nourriſſoit, dit qu'elle l'avoit eu de l'évêque Euſtathe: criant avec impudence. Euſtathe demanda qu'elle produisît quelque témoin: elle dit qu'elle n'en avoit point: mais les juges lui défererent le ſerment. Elle jura, & dit encore à haute voix, que l'enfant étoit à Euſtathe; & comme s'il eût été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques qui n'étoient point du

complot, reclamoient ouvertement contre la ſentence, & défendoient à Euſtathe d'y aquieſcer. Ils repreſentoient qu'elle étoit contre toutes les regles: puiſque la loi de Dieu dit expreſſément, que pour la preuve il faut deux ou trois témoins; & S. Paul défend de recevoir autrement une accuſation contre un prêtre. Toutefois Euſtathe demeura condamné & déposé: ſeulement, on ne publia pas la cauſe. On dit ſourdement qu'il avoit été chargé d'un crime honteux: à quoi l'on joignit le reproche general de Sabellianiſme. *Deut.* XIX. 15. I. *Tim.* V. 19. *Socr.* I. *c.* 24. *Sozom.* II. *c.* 19.

A la place de ſaint Euſtathe on voulut mettre Euſebe de Ceſarée, & le transferer à Antioche. Sa reputation étoit grande, & l'empereur même l'eſtimoit. Le concile donc en écrivit à l'empereur, témoignant qu'ils deſiroient cette tranſlation, & que le peuple y conſentoit. Mais en effet il n'y en avoit qu'une partie; l'autre tenoit ferme pour Euſtathe, & vouloit le conſerver. Cette diviſion du peuple vint juſqu'à la ſédition, & penſa renverſer la ville d'Antioche: car tout le monde prit parti, même les magiſtrats & les ſoldats; & ils en ſeroient venus aux mains, ſi l'empereur n'y eût mis ordre. Euſebe & Theognis retournerent promptement auprés de lui, laiſſant les autres évêques aſſemblez à Antioche. Ils perſuaderent à l'empereur qu'Euſtathe étoit coupable, non-ſeulement du crime dont on l'accuſoit; mais d'avoir autrefois fait injure à ſainte Helene ſa mere, & d'agir tyranniquement: car ils faiſoient tomber ſur lui la haine de la ſedition. L'empereur envoïa à Antioche, pour adoucir les *Euſeb.* III. *vit. c.* 62. *Ibid. c.* 59. *Theod.* I. *c.* 21.

eſprits, un de ſes plus fideles ſerviteurs qui avoit la dignité de comte ; & écrivit lettres ſur lettres pour les exhorter à la paix. Il ſe fit envoïer Euſtathe : qui avant que de partir aſſembla ſon peuple, & l'exhorta à demeurer ferme dans la bonne doctrine ; & ces exhortations furent de grand poids, comme la ſuite fera voir. L'empereur l'aïant oüi, ne laiſſa pas d'ajoûter foi aux calomnies, & l'envoïa en exil en Thrace : pluſieurs prêtres & pluſieurs diacres furent bannis avec lui. On croit qu'un de ces prêtres bannis alors ; fut Paul depuis évêque de C. P. que l'empereur Conſtantin envoïa dans le Pont. Saint Euſtathe crût que le meilleur parti étoit de porter tranquillement cette perſecution ; & nous ne voïons aucun effort qu'il ait fait pour ſe rétablir. Il mourut dans ſon exil, & fut enterré à Trajanople dans la Thrace La malheureuſe femme qui l'avoit accuſé, étant tombée dans une longue & fâcheuſe maladie, declara à pluſieurs évêques toute l'impoſture, & avoüa qu'on l'avoit engagée à cette calomnie pour de l'argent : mais elle ne croïoit pas ſon ſerment entierement faux, par ce qu'elle avoit eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre nommé Euſtathe.

Chryſ. in Euſt.

Pagi. an. 340. n. 10.

Sozom. 1. c. 19. Theod. 1. c. 21.

Hier. de ſcript. 85.

Cependant Euſebe de Ceſarée ne jugea pas à propos d'accepter la tranſlation de ſon égliſe à celle d'Antioche : ſoit par zele de la diſcipline, comme l'empereur le crut : ſoit par la crainte du peuple catholique d'Antioche, qui ne vouloit point reconoître d'autre évêque que S. Euſtathe. Euſebe écrivit donc à l'empereur ; & l'empereur lui répon-

dit par une lettre qu'Eusebe a pris grand soin de nous conserver. Constantin le loüe de son attachement aux canons & à la tradition apostolique ; & le felicite de ce que presque tout le monde l'a jugé digne de gouverner l'église. L'empereur écrivit en même tems au peuple d'Antioche, pour le détourner du dessein d'élire Eusebe. Je conois, dit-il, depuis long-tems sa doctrine & sa modestie ; & j'aprouve la bonne opinion que vous en avez : mais il ne faut pas pour cela renverser ce qui a été sagement établi, ni priver les autres de ce qui leur apartient. Ce que vous avez fait n'est pas retenir un évêque, c'est l'enlever ; il n'y a que de la violence en un tel procedé, & point de justice : c'est un sujet de sédition. Il les exhorte enfin à conserver la tranquillité puisque l'on a ôté d'entre eux ce qui pouvoit causer de la corruption. Par où il semble marquer la calomnie contre Eustathe, à laquelle il avoit ajoûté foi.

Eus. 3. vit. c. 61.

Ibid. c. 60.

Eusebe raporte une troisiéme lettre de l'empereur adressée à Theodote, à Theodore, à Narcisse, à Aëtius, à Alphée, & aux autres évêques qui étoient à Antioche. Si Eusebe de Nicomedie & Theognis y eussent encore été : il est vrai semblable qu'ils eussent été nommez. Dans cette lettre Constantin témoigne qu'il a été informé de tout ; tant par les lettres des évêques, que par celles d'Acace & de Strategius. On croit qu'Acace étoit le comte d'Orient, dont la residence étoit à Antioche : & Strategius, autrement Mausonien, le comte que l'empereur y avoit envoïé exprés pour appai-

Ibid. c. 62.

Vales. ad Eus. hic.

ſer cette ſedition. Les lettres d'Euſebe, dit-il, me paroiſſent tres-conformes aux loix de l'égliſe : mais il faut auſſi vous dire mon avis. J'ai apris qu'Euphronius prêtre, citoïen de Ceſarée en Cappadoce, & George d'Arethuſe auſſi prêtre, ordonnés par Alexandre d'Alexandrie ſont tres-éprouvez pour la foi : vous pourrez les propoſer avec les autres que vous jugerez dignes de l'épiſcopat, pour en decider conformément a la tradition apoſtolique. Une telle propoſition de l'empereur ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids. Auſſi furent-ils tous deux évêques, George à Laodicée, Euphrone à Antioche même, mais aprés quelque intervalle. Car d'abord on y mit Paulin de Tyr, qui mourut ſix mois aprés, & Eulalius lui ſucceda. C'étoït l'an 328. ou environ. Eulalius ne dura que trois mois ; & Euphronius lui ſucceda, qui mourut auſſi aprés un an & quelques mois. Le peu de durée de ces trois évêques, fait que les hiſtoriens ne les comptent pas tous, ou les placent diverſement. Enfin Placillus ou Flaccillus fut ordonné évêque d'Antioche vers l'an 331. & tint le ſiege douze ans. Tous ces évêques étoient du parti des Ariens ; & cependant le peuple catholique qu'ils nommoient les Euſtathiens, tenoit à part ſes aſſemblées.

Pagi. an. 240. n. 20. Philaſtorg. III. c. 15. Theod. I. c. 22.

Les Ariens firent auſſi chaſſer en même tems deux autres ſaints évêques : Aſclepas de Gage & Eutrope d'Andrinople. Aſclepas fut accuſé de mauvaiſe doctrine, & Quintien fut mis à ſa place. Eutrope reprenoit ſouvent Euſebe de Nicomedie, & conſeilloit à ceux qui paſſoient chez lui à Andrinople,

Athan. ad ſolit. p. 812. D. Id. apol. p. 766. A. Id. p. 812. D.

ple, de ne pas croire ſes diſcours impies. Ils ſe ſervirent contre lui de la paſſion de Baſiline femme de Jules Conſtantius, & mere de Julien l'apoſtat: car Euſebe étoit parent de cette princeſſe, & elle haïſſoit Eutrope.

XLIV. Fondation de Conſtantinople.

Conſtantin ſe rendit odieux au ſenat & au peuple idolâtre de Rome, qui étoit encore le plus grand nombre, par le mépris qu'il faiſoit de l'idolâtrie. Il commença par les divinations qui en étoient une partie conſiderable. Comme il étoit à Rome, il vint une fête, où ſuivant la coûtume il devoit monter au capitole avec toute ſa cour: mais il ſe moqua ouvertement de cette ceremonie. Les païens voulurent s'en venger par des diſcours injurieux: il ſe dégoûta de Rome, & reſolut de bâtir une ville qui pût lui être comparée & d'y établir ſa reſidence. Diocletien avoit déja voulu le faire à Nicomedie & la rendre égale à Rome. Conſtantin voulut d'abord bâtir prés de l'ancienne Troïe: il y jetta des fondemens, & commença à élever des murailles: mais il changea d'avis, & étant venu à Byzance, il fut touché de ſa ſituation merveilleuſe, ſur des collines qui s'avancent dans le détroit qui fait la communication des deux mers de la Propontide & du Pont Euxin, & des deux continents d'Europe & d'Aſie. Il ſe fixa en ce lieu & y bâtit la grande ville qui porte encore ſon nom.

Soz. lib. 2. p. 685. 686.

Lact. de mort. c. Sozom. II. hiſt. c. 3.

L'ancienne Byzance avoit été bâtie par Byzas roi de Thrace, la troiſiéme année de le trentiéme Olimpiade: c'eſt à dire l'an 99. de la fondation de Rome la cinquante-cinquiéme de Manaſſés roi de Juda.

Chron. Euſeb.

AN. 330. Calcedoine qui est vis-à vis du côté de l'Asie avoit été bâtie dix-huit ans auparavant la deuxiéme année de la vingt-sixiéme Olimpiade. Byzance conserva sa liberté sous les Romains comme les autres villes grecques, qui vivoient suivant leurs ancienes loix : elle avoit même la dignité de métropole. Mais l'empereur Severe l'aïant prise sur le parti de Pescennius Niger, la demantela, la ruina, la reduisit en une simple bourgade, dépendante de Perinthe, autrement Heraclée, à qui elle demeura toûjours sujette ; en sorte que l'évêque de Byzance reconnoissoit celui d'Heraclée pour son métropolitain. Constantin la prit sur Licinius ; & quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de sa victoire.

En effet, il commença à y faire travailler peu aprés, c'est-à-dire l'an 326. & il la fit dédier solemnellement l'an 330. indiction troisiéme le lundi onziéme de Mai. C'étoit l'an 1080. aprés la fondation de Rome : par consequent l'an 981. aprés la fondation de Byzance. On nomma la nouvelle ville en grec, qui étoit la langue du païs, *Constanti-nou-polis*, c'est à-dire ville de Constantin : elle fut aussi nommée la nouvelle Rome. Sa dédicace fut celebrée tous les ans comme un jour de fête avec des jeux solemnels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze stades ; qui sont environ trois quarts de lieuë, mais elle fut augmentée par les empereurs suivans. Constantin y attira de nouveaux habitans de l'anciene Rome & des provinces, & lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des

Socr. 1. hist. c. 12.

Sozom. II. c. 3.

bâtimens que pour la nourriture des citoïens. Il y établit un ſenat, des magiſtrats & des ordres du peuple, ſemblables en tout à ceux de Rome: dont les loix y étoient obſervées & la nouvelle Rome en avoit tous les privileges. Elle étoit diviſée comme l'ancienne en quatorze regions ou quartiers, & ornée des mêmes ſortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit pluſieurs places environnées de galeries couvertes. La principale de ces places garda le nom de Conſtantin: & ſa ſtatuë étoit au milieu ſur une colomne de porphyre. Il y avoit deux palais pour la demeure de l'empereur: & devant le plus grand un cirque ou hippodrome pour les courſes de chevaux: des ſtades ou carrieres pour les courſes à pied: un amphitheâtre pour les combats de bêtes, des theâtres pour les autres ſpectacles: pluſieurs portiques ou galeries pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avoit un capitole, où les profeſſeurs des arts & des ſciences avoient leurs auditoires: un pretoire, & pluſieurs autres tribunaux de differentes juriſdictions: pluſieurs baſiliques ou l'on s'aſſembloit pour les affaires. Des greniers publics; & grand nombre de degrez pour diſtribuer le pain à trois ſortes de perſonnes; aux officiers du palais; aux ſoldats & aux citoïens. Car Conſtantin accorda à tous ceux qui bâtiſſoient dans ſa ville une certaine quantité de pain, pour eux & leurs familles à perpetuité.

Id. VII. *c.* 9.

V. Cang. Conſt. Chriſtiana.

XLV. Egliſes de C. P.

Mais ce qu'il y eut de plus conſiderable à C. P. furent les égliſes. Conſtantin en bannit l'idolâtrie:

il n'y laissa point de temples, ou il les fit consacrer à Dieu : il n'y souffrit point d'autels où l'on brûlât des victimes, & ne laissa des idoles que dans les lieux profanes, pour y servir d'ornemens. Il y fit même apporter exprés celles qui étoient les plus renommées dans chaque province, pour exposer au mépris & à la dérision publique, ce qui étoit gardé dans les temples avec le plus de veneration. Ainsi l'on voïoit d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien : le trépied de Delphes si fameux par les oracles, étoit dans l'hyppodrome : les Muses d'Helicon dans le palais. C. P. en étoit toute remplie. On y voïoit aussi Rhée la mere des dieux, apportée du mont de Dindyme prés de Cyzique, où l'on disoit que les Argonautes l'avoient placée : mais Constantin la défigura, en lui ôtant ses lions & changeant la situation de ses mains, en sorte qu'elle paroissoit suppliante.

Eus. III. vit. c. 48.

Ibid. c. 54.

Sos. II. p. 687.

Cedren.

La principale église fut dediée à la sagesse éternelle, d'où elle garde encore le nom de sainte Sophie. Il y en eut une en l'honneur des douze apôtres. Elle étoit en forme de croix d'une hauteur merveilleuse : incrustée en dedans de marbres de diverses couleurs depuis le pavé jusques au toit, qui étoit revêtu d'un lambris de menuiserie tout doré. Le dessus étoit couvert de cuivre, au lieu de tuiles, & doré en plusieurs endroits : en sorte qu'il reflechissoit fort loin les raïons du soleil : le dôme étoit environné d'une balustrade de cuivre & d'or : cette église étoit au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries, accompagnées de basili-

Eus. IV. vit. c. 58. & ibi Vales.

ques ou grandes ſales, de bains, de chambres, & de divers appartemens pour ceux qui avoient la garde du lieu. Conſtantin le deſtina pour ſa ſepulture, & y fit mettre ſon tombeau au milieu de douze autres qu'il avoit élevez pour la memoire des apôtres, ſix de chaque côté. Il le faiſoit par un mouvement de foi, pour participer aprés ſa mort aux prieres qui s'y celebroient en l'honeur des apôtres, perſuadé de l'utilité qui en reviendroit à ſon ame. C'eſt ainſi qu'en parle Euſebe de Ceſarée.

Euſ. ib. 69.

Conſtantin bâtit encore à C. P. une égliſe de ſainte Irene joignant ſainte Sophie : ſi ce n'eſt la même ſous ces deux divers noms, de ſageſſe & de paix. On lui en attribuë encore pluſieurs autres. Celle de ſainte Euphemie prés l'hyppodrome : celle de S. Mocius, au lieu d'un temple d'Hercule : une de S. Procope : une de S. Acace, une de S. Agathonique, une de S. Diomede hors la ville, au lieu nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à ſept milles : une égliſe de S. Jean l'évangeliſte au lieu nommé Anaplus ſur le bord de la mer du côté d'Europe : une égliſe en l'honeur de l'archange S. Michel, celebre depuis par pluſieurs miracles. Dans la ville, hors les égliſes, Conſtantin mit encore des marques de ſa religion. Sur les fontaines qui étoient au milieu des places, on voïoit l'image du bon paſteur ; & Daniel entre les lions, de bronze doré. Dans la principale chambre de ſon palais, au milieu & tout en haut, étoit un grand tableau, contenant une croix de pierres précieuſes enchâſſées en or. Au veſtibule étoit un autre tableau où il

Soc. I. c. 16. II. c. 6. & .6.

Sozom. II. c. 3.

Euſ. III. vit c. 49.

Ibid. c. 3. étoit repréſenté avec ſes enfans, aïant la croix ſur ſa tête, & ſous ſes pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre ; & précipité dans la mer.

Ap. Euſ. IV. vit. c. 36. Il faloit des livres pour le ſervice des nouvelles égliſes de C. P. L'empereur s'adreſſa pour ce ſujet à Euſebe de Ceſarée, & lui écrivit une lettre par laquelle il lui marque, qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir pluſieurs égliſes : & le charge de faire écrire en beau parchemin par les meilleurs ouvriers cinquante exemplaires des ſaintes écritures liſibles & portatifs d'une écriture belle & correcte. J'ai écrit, ajoûte-t'il, au treſorier de la province de fournir toute la dépenſe neceſſaire : vous aurez ſoin que ces exemplaires ſoient écrits au plûtôt ; & en vertu de cette lettre vous prendrez des voitures publiques pour me les envoïer par un des diacres de vôtre égliſe. Euſebe ne manqua pas d'executer promptement cet ordre, & d'envoïer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois & de quatre feüilles magnifiquement ornez. Au reſte, il y avoit raiſon de s'adreſſer à Euſebe plûtôt qu'à un autre, pour avoir des exemplaires corrects ; parce qu'outre qu'il étoit connu pour tres-ſavant, il avoit herité de la bibliotheque du martyr Pamphile.

Il n'y avoit pas long-tems qu'Euſebe avoit mis au jour ſon hiſtoire eccleſiaſtique. C'eſt la plus anciene qui nous reſte : elle commence à l'avenement du Sauveur & à la publication de l'évangile, & continuë juſques à la fin des perſecutions & la défaite

de Licinius. Tout l'ouvrage eſt diſtribué en dix livres ; & ce qui le rend plus pretieux, eſt le grand nombre de paſſages des auteurs plus anciens qui, la plûpart, ne nous reſtent plus ailleurs. On croit qu'il prit occaſion de la ſolemnité de la vingtiéme année du regne de Conſtantin pour publier cet ouvrage. Sa chronique finit auſſi au même tems, c'eſt-à-dire l'an 327. Ce ſont des tables de l'hiſtoire univerſelle, depuis le commencement du monde, année par année ; & c'eſt le principal fond qui nous reſte pour l'étude de la chronologie. *Pagi. an. 326. n. 12.*

XLVI.
Loix contre les heretiques.
Circoncellions.
Euſ. III. *c.* 64.

L'empereur croïant avoir éteint les diſputes des Ariens, fit une loi contre les autres heretiques : nomément contre les Novatiens, les Valentiniens, les Marcionites, les Paulianiſtes, les Cataphrygiens ou Montaniſtes : par laquelle il leur défend de s'aſſembler pour l'exercice de leur religion, ni dans les lieux publics, dont ils étoient en poſſeſſion, ni même dans leurs maiſons particulieres. Ordonnant que les lieux d'aſſemblées leur ſeroient ôtez & donnez à l'égliſe catholique, ou adjugez au public. Il ordonna auſſi la recherche de leurs livres ; & par là on découvrit que pluſieurs s'apliquoient à des malefices. Les chefs s'enfuirent : quant à leurs ſectateurs, il y en eut un grand nombre qui revinrent à l'égliſe ; les uns de mauvaiſe foi en diſſimulant pour un tems, les autres ſincerement. Les évêques les diſcernoient avec ſoin : rejettant les hypocrites, & ne recevant les autres, qu'aprés de longues épreuves. Ils traitoient ainſi les heretiques : mais pour ceux qui n'étoient que ſchiſmatiques, on

Ibid. c. 65.
Ibid. c. 66.

AN. 330. les admettoit ſans difficulté, ſi-tôt qu'ils revenoient à l'égliſe.

Sozom. II. c. 32.

Cette loi ne nomme point les Ariens, parce qu'ils ne faiſoient point encore un corps à part : ils ſe contentoient de diſputer en particulier ſur la doctrine, & ne laiſſoient pas de s'aſſembler dans les égliſes avec les catholiques. Pour les anciens heretiques nommez dans la loi, elle les fit tomber pour la plûpart : en ſorte que la memoire même s'en abolit en peu de tems. Ils avoient eû ſous les empereurs païens la même liberté de dogmatiſer & de s'aſſembler, que les catholiques : car les païens ne les diſtinguoient pas : ils mépriſoient & perſecutoient également tout ce qui portoit le nom de Chrétiens. Mais depuis cette loi de Conſtantin, ils n'oſoient s'aſſembler, ni en public ni en ſecret ; étant par tout obſervez par les évêques & les clercs. Ainſi ceux qui demeurerent opiniâtres, moururent ſans laiſſer de ſucceſſeurs de leur doctrine. Car la plûpart de ces ſectes étoient peu nombreuſes, à cauſe de l'abſurdité des dogmes, ou des mauvaiſes mœurs de leurs auteurs. La vertu apparente des Novatiens les ſoûtint plus long-tems ; & il demeura auſſi des Montaniſtes dans la Phrygie où ils avoient pris naiſſance.

L. 7. cod. Theod. de epiſc. lib. XVI. & ibi Gothofr.

Les Donatiſtes commençoient alors à ſe déclarer plus ouvertement ; & on croit qu'ils donnerent occaſion à une loi adreſſée à Valentin conſulaire de Numidie, le cinquiéme de Février 330. par laquelle Conſtantin ordonne que les lecteurs, les ſoudiacres & les autres clercs, qui par la vexation des heretiques ſont appellez aux charges publiques des villes,

villes en ſoient déchargées, & qu'ils joüiſſent de l'immunité entiere comme en Orient. Les heretiques ne pouvant conteſter cette exemption aux évêques & aux prêtres, la diſputoient aux moindres clercs. On rapporte à l'an 329. le commencement de Donat faux évêque de Carthage, qui fut plus hardi que ſes predeceſſeurs; diſant inſolemment: Mon parti: il mépriſoit les gouverneurs, & ſembloit ne reconnoître aucun ſuperieur ſur la terre. Vers le même tems, comme l'on croit, commencerent chez les Donatiſtes, les Circoncellions. C'étoit des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades & les marchez avec des armes, ſe diſant les défenſeurs de la juſtice, mettant en liberté les eſclaves, déchargeant les gens oberez de leurs dettes, & menaçant de mort les créanciers s'ils ne les déchargeoient. Il n'y avoit point de ſûreté ſur les grands chemins: ils faiſoient deſcendre les maîtres de leurs chariots pour les faire courir devant leurs eſclaves, qu'ils avoient fait monter à leur place: perſonne n'étoit aſſuré dans ſa maiſon. Les deux plus fameux étoient Maxida & Faſir, qui prenoient le beau titre de chefs des ſaints. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner, & d'écrire au comte Taurin, qu'ils ne pouvoient les corriger, & qu'il les reprimât lui-même. Il envoïa contre eux des ſoldats en un lieu nommé Octavenſe, & il y en eut pluſieurs de tuez, que les Donatiſtes honorerent depuis comme martyrs. Ils en reveroient auſſi qui s'étoient précipitez ou tuez eux-mêmes d'une autre maniere, par une fureur que

A N. 330.

Hier. in chron.

Optat. lib 3.

AN. 330.

leurs ſectaires traitoient de zele pour la religion.

l. 2. cod. Theod. de Jul. lib. XVI.

Cette même année 330. fut donnée une loi en faveur des Juifs, qui confirme à leurs patriarches & à leurs anciens, c'eſt-à-dire à ceux qui gouvernoient leurs ſynagogues, l'exemption de toutes charges perſonelles & civiles, pour ne les point détourner de leurs fonctions. Une autre loi de l'année ſuivante accorde l'exemption de toutes charges corporelles, generalement à tous ceux qui ſervoient aux ſynagogues.

l. 4. ibid.

XLVI. Calomnies contre S. Athanaſe. Arſene.

Ath. apol. p. 781.

Cependant les ennemis de S. Anathaſe continuoient de l'attaquer par leurs calomnies. Ils renouvellerent contre le prêtre Macaire l'accuſation d'avoir briſé un calice dans la Maréote province d'Egypte, chez un nommé Iſchyras, qu'ils qualifioient prêtre, & diſoient que comme il offroit le ſaint ſacrifice, Macaire étoit venu par ordre de l'évêque Athanaſe, avoit renverſé l'autel, briſé le calice & maltraité Iſchyras. Ils inventerent contre ſaint Athanaſe lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accuſerent d'avoir tué Arſene évêque Melecien d'Hypſele en Thebaïde: & ajoûterent qu'il lui avoit coupé la main droite, pour s'en ſervir à des operations magiques. En effet, Arſene avoit diſparu tout à coup; & les Meleciens montroient une main droite deſſechée, qu'ils portoient dans une boîte, & qu'ils diſoient être la main d'Arſene, ſe plaignant avec larmes, que l'on avoit caché le reſte du corps. Le principal acteur de cette piece étoit Jean Arcaph, chef des Meleciens. L'accuſation fut portée juſques à l'empereur, & la main lui

Socr. I. c. 26. Theod. I. c. 30.

fût representée. Il écrivit à Antioche au censeur Dalmace son frere, & lui ordona de prendre connoissance de cette affaire. Dalmace aïant reçû l'ordre, écrivit à saint Athanase de venir & de se tenir prest pour répondre à l'accusation. *Athan. apol. p.* 782.

Saint Athanase, qui sur le témoignage de sa conscience avoit jusques-là méprisé cette calomnie, commença à la regarder serieusement, quand il vit que l'empereur en étoit touché. Il écrivit aux évêques d'égypte, pour s'informer où pouvoit être Arsene, qu'il n'avoit point vû depuis cinq ou six ans; & il envoïa un de ses diacres le chercher. Le diacre chercha si bien, qu'il aprit qu'Arsene étoit caché dans le monastere de Premencyrce, au territoire d'Anteople dans la Thebaïde. Il y alla aussitôt accompagné de quelques autres; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinnes prêtre & superieur du monastere, l'avoit mis dans un bateau avec un moine nommé Elie, pour descendre par le Nil dans la basse Egypte. Le diacre ne trouvant plus Arsene, se saisit du prêtre Pinnes & du moine Elie, & les fit conduire à Alexandrie. On les presenta au duc de la province, c'étoit l'officier qui y commandoit les troupes; & ils avoüerent qu'Arsene étoit vivant, & qu'il avoit été caché chez eux. Pinnes donna aussitôt avis de tout ceci à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opiniâtrât pas davantage à accuser S. Athanase de la mort d'Arsene, puisque toute l'Egypte savoit qu'il étoit vivant; & la lettre tomba entre les mains de S. Athanase. *Athan. apol. p.* 784.

Il falloit encore trouver Arsene. Il étoit sorti d'A- *Socr. 1. c. 29*

lexandrie, & avoit paſſé à Tyr. Des ſerviteurs du conſulaire Archelaüs aïant oüi dire dans un cabaret, qu'Arſene étoit caché dans une certaine maiſon, remarquerent ceux qui l'avoient dit, & en avertirent leur maître. On le chercha, on le trouva, il fut mis en ſûreté; & le conſulaire en donna avis à S. Athanaſe. Arſene ſe voïant pris, nia qu'il fût Arſene: juſqu'à ce qu'il eût été preſenté juridiquement à Paul évêque de Tyr, qui le connoiſſoit depuis long-tems. S. Athanaſe envoïa à l'empereur un diacre nommé Macaire, pour l'inſtruire de tout ce qui s'étoit paſſé; & l'empereur écrivit à Dalmace de faire ceſſer les pourſuites, commanda aux Euſebiens aſſemblez à Antioche, de s'en retourner à leurs égliſes, & écrivit à S. Athanaſe une lettre, où il condamne avec indignation les impoſtures des Meleciens. Il ordonne qu'elle ſoit lûë ſouvent au peuple; & ajoûte que ſi les impoſteurs continuënt leurs entrepriſes, il ne les traitera plus ſelon les loix de l'égliſe, mais ſelon les loix publiques, & prendra connoiſſance de l'affaire par lui-même. Les Meleciens cederent à ce coup. Arſene lui même écrivit à S. Athanaſe au nom de tout ſon clergé d'Hipſele pour lui demander ſa communion, & lui proteſter l'obéïſſance qu'il lui devoit ſelon les canons, comme à ſon metropolitain. Jean, le chef des Meleciens, demanda auſſi la paix & l'amitié de S. Athanaſe; & en écrivit à l'empereur, qui en eut tant de joïe, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de ſa bienveillance. Ainſi finit alors l'affaire d'Arſene.

Athan. apol. p. 783. A.

Ap. Athan. p. 785.

Ap. Athan. p. 786.

Ap. Athan. p. 787.

Mais Eusebe & ceux de son parti n'abandonnerent pas leur entreprise ; & aïant encore gagné quelques Meleciens, ils les presenterent à l'empereur, renouvellant contre Athanase des accusations vagues de crimes énormes. Ils firent tant qu'ils le porterent à assembler un concile, & proposerent la ville de Cesarée en Palestine, à cause d'Eusebe qui en étoit évêque, l'un des principaux du parti. Saint Athanase ne voulut point s'y rendre, sachant qu'il n'y auroit point de liberté. Il se passa trente mois, c'est-à-dire deux ans & demi, depuis l'an 331. que ce concile avoit été indiqué, jusques à l'an 334. Enfin les Eusebiens se plaignirent à l'empereur de la désobéïssance d'Athanase, le traitant de superbe & de tyran. L'empereur en fut irrité, & en prit de mauvaises impressions contre lui. Il changea le lieu du concile, & ordonna qu'il s'assembleroit à Tyr. Ce fut en l'année 335. la trentiéme du regne de Constantin, sous le consulat de Constantius & d'Albin. La cause de la convocation de ce concile étoit, disoit-on, pour réünir les évêques divisez, & rendre la paix à l'église. L'empereur étoit bien aise encore, d'assembler un grand nombre d'évêques en Palestine, pour rendre plus solemnelle la dédicace de l'église de Jerusalem qui étoit achevée: mais les Eusebiens firent ensorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquerent, & qu'il y envoïa un comte pour les appuïer de son autorité, sous pretexte de maintenir l'ordre, & d'empêcher le tumulte. Ce comte étoit Flavius Denis, auparavant consulaire de Phenicie, dont

AN. 335.

XLVIII. Concile de Tyr.

Sozom. II. *c.* 26. *Theod.* I. *c.* 28.

V. Pagi. an. 332. *n.* 2.

Eus. IV. *vit. c.* 41. 42. *Socr.* I. *c.* 28. *Epi. h. heres.* 68.

AN. 335. Tyr étoit capitale. L'aſſemblée fut nombreuſe. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Egypte, de la Lybie, de l'Aſie, de la Bythinie, de toutes les parties de l Orient : de la Macedoine, de la Pannonie : mais ils étoient Ariens pour la plûpart. Les plus celebres étoient les deux Euſebes, Placille ou Flaccille d'Antioche, Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Narciſſe de Neroniade, Theodore de Perinthe ou Heraclée, homme tres ſavant, qui écrivit des commentaires ſur l'évangile de ſaint Matthieu & de S. Jean, ſur S. Paul & ſur les pſeaumes : ſon ſtile étoit clair & élegant, & il s'attachoit au ſens hiſtorique. Patrophile de Scytople, Theophile, Urſace de Singidon, & Valens de Murſe, deux villes de Pannonie : ces deux évêques étoient des premiers diſciples d'Arius : Macedonius de Mopſueſte, George de Laodicée. Il y avoit auſſi quelques évêques, qui n'étoient pas du parti des Ariens, comme Maxime de Jeruſalem qui avoit ſuccedé à ſaint Macaire. Maxime avoit ſouffert dans la perſecution de Maximien, on l'avoit condamné aux mines, & on lui avoit crevé l'œil droit, & brûlé un des jarrets, comme à pluſieurs autres confeſſeurs. Marcel d'Ancyre & Alexandre de Theſſalonique ſe trouverent auſſi à ce concile. Aſclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputoit des erreurs contre la foi. Il y avoit ſoixante évêques, ſans les Egyptiens qui ne vinrent pas d'abord : car S. Athanaſe refuſa tant qu'il put de s'y trouver.

Theod. II. c. 3. Hier. de ſcript.

Ruf. I. c. 17. Theod. II. c. 26.

Socr. I. c. 28.

Il ſavoit que Flaccille, un de ſes adverſaires, pre-

ſidoit à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient : il ſavoit que pluſieurs magiſtrats ſeculiers y aſſiſtoient : le gouuverneur de la Paleſtine, Archelaüs comte d'Orient ; & ſur tout, le comte Denis envoïé exprés de la cour pour cette commiſſion qui étoit accompagné de miniſtres de juſtice, d'appariteurs & de ſoldats. C'étoit un geolier qui tenoit la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres le devoient faire. Le prêtre Macaire fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes, & traîné par des ſoldats : & comme ſaint Athanaſe tardoit d'y venir : on lui envoïa des lettres de l'empereur, qui le menaçoient de l'y faire amener de force ; & nous en voïons encore une adreſſée au concile, qui menace même d'éxil celui qui refuſera d'y aſſiſter. Saint Athanaſe y vint donc enfin, pour ôter à ſes ennemis tout pretexte de le décrier auprés de l'empereur, & de dire qu'il refuſoit d'obéïr, parce qu'il ſe ſentoit coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres, les illuſtres confeſſeurs Paphnuce & Potamon.

AN. 335.

Synod. Alex. ap. Athan. apol. 2. p. 728.

Ibid. p. 788.

Ap. Euſ. IV. vit. c. 42.

Quand S. Athanaſe fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accuſé devant ſes juges. Potamon ne le put ſouffrir : il en répandit des larmes ; & s'adreſſant à Euſebe de Ceſarée, il lui dit tout haut : Quoi Euſebe tu es aſſis pour juger Athanaſe qui eſt innocent ? le peut-on ſouffrir ? Dis-moi, n'étois-tu pas en priſon avec moi durant la perſecution ? pour moi j'y perdis un œil : te voilà ſain & entier : comment en es-tu ſorti

Epiph. hæreſ. 61. Synodica ap. Athan. apol. p. 7. c.

AN. 335.

ſans rien faire contre ta conſcience ? Euſebe ſe leva à l'inſtant, & ſortit de l'aſſemblée en diſant : Si vous avez la hardieſſe de nous traiter ainſi en ce lieu, peut-on douter que vos accuſateurs ne diſent vrai ? & ſi vous exercez ici une telle tyranie, que ne faites-vous point chez vous ? Paphnuce de ſon côté s'adreſſa à Maxime de Jeruſalem, & traverſant l'aſſemblée, il le prit par la main & lui dit : Puiſque je porte les mêmes marques que vous, & que nous avons perdu chacun un œil pour J. C. je ne puis ſouffrir de vous voir aſſis dans l'aſſemblée des méchans. Il le fit ſortir, l'inſtruiſit de toute la conſpiration qu'on lui avoit diſſimulée, & le joignit pour toûjours à la communion de S. Athanaſe. Les autres évêques d'Egypte inſiſtoient auſſi à ne point reconnoître pour juges de leur Archevêque, ceux qui étoient ouvertement déclarez contre lui. Ils recuſoient nommément les deux Euſebes, Narciſſe, Flaccille, Theognis, Maris, Theodore, Patrophile, Theophile, Macedonius, George, Urſace & Valens. Ils reprochoient à Euſebe de Ceſarée ſon apoſtaſie, à George de Laodicée, qu'il avoit été depoſé par S. Alexandre : mais on n'eut point d'égard à ces remontrances.

Ruf. I. 4.

XLIX.
Accuſations contre S. Athanaſe. Iſchyras.

On attaquoit l'ordination de S. Athanaſe. Ses ennemis diſoient : Tous les évêques d'Egypte étoient convenus de ne point ordonner d'évêque à Alexandrie, juſques à ce qu'ils euſſent terminé leurs differens : il y en a ſept qui ont violé leur ſerment pour élire Athanaſe : c'eſt ce qui nous a obligez à nous retirer de ſa communion. Lui de ſon côté a eu recours

Philoſtorg. III. c. 11. Sozom. II. c. 17. c. 25. Synod. Alex. ap. Ath. p. 726.

cours aux voïes de fait, jusques à faire emprisonner ceux qui lui resistoient. On l'accusoit encore d'avoir commis de grandes violences à la fête de pâque, se faisant accompagner par des comtes, qui pour contraindre les peuples de communiquer avec lui, envoïoient les uns en prison, faisoient battre, foüetter & tourmenter les autres. On lisoit un acte qui portoit que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit à cause de lui, se resoudre à venir aux assemblées de l'église, mais cet acte aussi-bien que les autres accusations, ne venoient que de la part des Meleciens, des Colluthiens & des Ariens. Aucun des cent évêques qui reconnoissoient Alexandrie pour leur metropole ne se plaignoit d'Athanase : & de tous les catholiques d'Egypte, il n'y en avoit aucun, ni prêtre, ni laïque qui fît aucune plainte contre lui.

Epist. Pseudo-syn. Sardin. ap. Hilar. fragm.

Sozom. II. c. 25.

L'accusation qui fit le plus de bruit dans ce concile, fut celle d'Ischyras & du calice rompu. Voici comme les accusateurs la proposoient. Dans le canton d'Egypte nommé Mareote prés d'Alexandrie, il y avoit un prêtre nommé Ischyras, qui gouvernoit un village nommé la paix de Secontarure. Athanase faisant sa visite dans la Mareote voulut interdire Ischyras, & envoïa le prêtre Macaire, qui arriva comme Ischyras étoit à l'autel & offroit le sacrifice. Macaire entra avec violence, rompit le calice, brisa l'autel, renversa à terre les saints misteres, brûla les livres sacrez, abatit la chaire sacerdotale & démolit l'église jusques aux fondemens. De plus, Athanase a plusieurs fois dé-

Sozom. ibid.

feré Iſchyras à Hygin gouverneur d'Egypte : l'accuſant fauſſement d'avoir jetté des pierres à la ſtatuë de l'empereur, & l'a fait mettre en priſon. Il a depoſé Callinique évêque catholique de Peluſe, qui avoit été dans la communion d'Alexandrie : & la cauſe de ſa dépoſition eſt, que Callinique refuſoit de communiquer avec Athanaſe, s'il n'avoüoit la verité de ce calice rompu. A la place de Callinique Athanaſe a donné l'égliſe de Peluſe à un prêtre nommé Marc qui avoit été dépoſé. Cependant Callinique étoit gardé par des ſoldats : preſenté au tribunal des juges & battu outrageuſement. Cinq autres évêques du parti de Jean le Melecien, ſavoir ; Euplus, Pacome, Iſaac, Achille & Hermeon, accuſoient auſſi Athanaſe de les avoir frappez avec excés.

Apolog. 2. p. 781. &c.

S. Athanaſe répondoit : Iſchyras n'a jamais été prêtre & n'a point eu d'égliſe. Il n'a jamais été ordonné dans l'égliſe catholique ; & ne l'a pas été non plus chez les Meleciens, puiſqu'il ne ſe trouve point dans l'état, que Melece donna à l'évêque Alexandre du clergé de ſa communion. Il eſt vrai qu'Iſchyras prétendoit avoir été ordonné par Colluthe : mais Colluthe étant rentré dans la communion de l'égliſe au concile d'Alexandrie, où vint Oſius, toutes les ordinations qu'il avoit faites furent declarées nulles. Quelque tems aprés faiſant ma viſite dans la Mareote, je fus averti par le prêtre de qui dépendoit le hameau de Secontarure, qu'Iſchyras continuoit d'y faire les fonctions de prêtre, quoi qu'il n'eût pas plus de ſept perſonnes dans ſa

communion, dont ses parens même n'étoient pas. J'envoïai le prêtre du lieu avec le prêtre Macaire, qui étoit de ma suite, pour m'amener Ischyras. Ils le trouverent malade au lit dans sa chambre; & dirent à son pere de l'avertir de ce qu'ils venoient lui signifier de ma part : qu'il n'eût plus à s'ingerer d'aucune fonction de prêtre. Voilà tout ce qui se passa à cette visite. Ce jour là n'étoit pas un jour d'assemblée pour les Chrétiens, puisqu'il n'étoit pas dimanche. Ischyras étant laïque n'avoit pas de vases sacrez, le lieu où il fut trouvé étoit une maison particuliere; & celui où il tenoit ses assemblées étoit une petite chambre, appartenant à un orfelin nommé Ision. Cependant Ischyras s'étant joint aux Meleciens nous a déja accusez, le prêtre Macaire & moi, devant l'empereur à Nicomedie : mais n'ayant pû rien prouver, l'empereur a meprisé cette calomnie. Depuis le même Ischyras pressé pas les reprimandes de ses parens & les reproches de sa conscience, est venu fondant en larmes se jetter à mes pieds & me demander ma communion. Il m'a donné même une déclaration par écrit signée de sa main, par laquelle il proteste que ce n'est point de son mouvement qu'il a parlé contre moi : mais à la suggestion de trois évêques Meleciens : Isaac, Heraclide & Isaac de Lete, qui l'ont même frapé outrageusement pour l'y contraindre; declarant au surplus que toute l'accusation est fausse, & qu'il n'y a eu ni calice brisé ni autel renversé. Cet écrit est signé d'Ischyras, & donné en presence de six prêtres & de sept diacres qui y son nommez. Aprés

AN. 335. l'avoir reçû, je n'ai pas jugé pour cela Iſchyras digne de la communion de l'égliſe ; & vous le voïez encore contre moi avec les Meleciens. Telle étoit la défenſe d'Athanaſe.

L. Députation dans la Mareote. *Athan. apol. 2. p.* 789.

Ce fait d'Iſchiras & du calice rompu étant articulé ſi diverſement par les deux parties, les Euſebiens perſuaderent au comte Denis qu'il faloit en avoir des informations plus amples, & pour cet effet, envoïer des commiſſaires à la Mareote, qui s'inſtruiſiſſent exactement de la verité ſur les lieux. S. Athanaſe & les évêques d'Egypte repreſentoient que cette procedure étoit inutile, & que depuis deux ou trois ans que l'on méditoit cette accuſation, on avoit eu le loiſir d'en chercher toutes les preuves. Du moins ils demandoient que ſi on jugeoit neceſſaire cette information ſur les lieux, on n'y envoïât point de commiſſaires ſuſpects ou recuſez. Le comte en convenoit ; & il écrivit au concile que les commiſſaires devoient être nommez du *Ath. 2. apol. p.* 740. conſentement de tous. Neanmoins les Euſebiens s'aſſemblerent en ſecret, & choiſirent pour commiſſaires ſix des plus grands ennemis d'Athanaſe, Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Urſace & Valens. Il y avoit déja quatre jours que les Meleciens qui étoient à Tyr avoient envoïé quatre des leurs en Egypte, ne doutant point que cette députation ne fut ordonnée ; & le ſoir même ils dépêcherent un courier pour faire venir des Meleciens de tout le reſte de l'Egypte dans la Mareote, où il n'y en avoit point encore, & y aſſembler les Colluthiens & les Ariens.

Cependant les Eusebiens couroient de tous côtez à Tyr, pour faire signer à chaque évêque en particulier leur decret de députation : ce que voïant les évêques d'Egypte, ils firent une protestation par écrit ; adressée à tous les évêques : par laquelle aprés avoir representé la conspiration des Eusebiens, leurs artifices & leurs violences ; ils concluent en exhortant les peres à penser qu'ils rendront compte de cette action au jour du jugement, & à se garder de rien faire pour appuïer les entreprises des Eusebiens. Alexandre de Thessalonique écrivit au comte Denis sur le même sujet, en ces termes : Je voi une conspiration manifeste contre Athanase : car sans nous rien faire sçavoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'il avoit recusez : quoi que l'on eût arrêté qu'il faudroit déliberer tous ensemble, qui on y envoïeroit. Prenez donc garde que l'on ne precipite rien : de peur que l'on ne nous blâme de n'avoir pas suivi dans ce jugement les regles de la justice. On craint que ces députez parcourant les églises, dont les évêques sont ici n'y jettent tellement l'épouvante, que toute l'Egypte en soit troublée : car ils sont tout à fait abandonnez aux Meleciens. Le comte Denis envoïa cette lettre aux Eusebiens, les avertissant qu'Athanase auroit sujet de se plaindre qu'il étoit circonvenu & traité injustement ; & leur representant que ce leur seroit un grand reproche, de n'avoir pas le suffrage d'Alexandre, qu'il nomme le Seigneur de son ame, tant il avoit pour lui de respect & de tendresse. Mais la cabale des Eusebiens l'em-

AN. 335.

Ibid. p. 795.

Athan. 2. apolog. p. 798.

Ibid. p. 793.

AN. 335.

porta ; & les évêques d'Egypte voïant que le comte Denis étoit prêt d'y ceder, lui adresserent encore une protestation, pour le conjurer de ne passer pas outre en cette affaire ; & d'en reserver la connoissance à la persone de l'empereur. Tout cela fut sans effet ; & les deputez partirent avec l'autorité du concile, & une lettre adressée à Philagre prefet d'Egypte : ils avoient aussi un escorte de soldats.

LI. Continuation du concile de Tyr Arsene.

Ruf. I. 17. *Theod.* I. c. 30. *Sozom.* c. 25.

On continuoit à Tyr de calomnier S. Athanase. Il fut accusé d'avoir violé une vierge consacrée à Dieu ; & en effet, les évêques étant assemblez, on fit paroître au milieu d'eux une persone qui s'écria qu'elle étoit bien malheureuse, qu'elle avoit fait vœu de virginité ; mais qu'aïant logé chez elle l'évêque Athanase, il avoit abusé d'elle, malgré toute sa resistance, & lui avoit fait ensuite quelque present pour l'appaiser. S. Athanase étoit averti, & avoit concerté ce qu'il devoit faire avec un de ses prêtres nommé Thimothée. Etant entré & sommé de répondre à cette accusation, il ne dit mot, comme si elle ne l'eût pas regardé. Mais Thimothée prenant la parole, & se retournant vers la femme, dit : Quoi vous pretendez que j'ai logé chez vous, & que je vous ai deshonorée ? La femme étendit la main vers Thimothée, le montra du doigt, & s'écria haussant encore la voix : Oüi c'est vous-même qui m'avez fait cet outrage : ajoûtant les circonstances du tems & du lieu avec beaucoup de paroles. La plûpart des assistans ne purent s'empêcher de rire, de voir une accusation si mal concertée & si bien détruite ; & ceux qui avoient fait venir cette mal-

heureuse furent couverts d'une telle confusion, qu'ils la chasserent promptement de l'assemblée, nonobstant l'opposition d'Athanase, qui demandoit qu'elle fût arrêtée & mise à la question s'il étoit besoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêcherent même que cette ridicule accusation ne fût inserée dans les actes du concile. AN. 335.

Mais ils s'écrierent en tumulte, qu'il y avoit des crimes plus importans à examiner, qu'on ne s'en justifioit point par subtilité, qu'il suffisoit d'avoir des yeux pour en être convaincu. Alors ils ouvrirent leur boîte & firent paroître cette main dessechée, qu'ils gardoient depuis si long-tems. Athanase, dirent-ils, voilà vôtre accusateur, voilà la main droite de l'évêque Arsene : c'est à vous à dire comment, & pourquoi vous l'avez coupée. Il se leva alors un bruit confus; tous s'écrierent d'étonnement & d'indignation : les uns contre S. Athanase croïant l'accusation veritable, les autres contre ses accusateurs, sachant combien elle étoit fausse. S. Athanase aïant enfin obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie conoissoit Arsene : plusieurs se leverent, en disant qu'ils l'avoient connu particulierement. Alors S. Athanase demanda un de ses domestiques, & lui donna ordre d'aller querir un homme, qu'il montra à l'assemblée, lui faisant lever la tête, & disant : Est-ce là cet Arsene que j'ai tué & à qui j'ai coupé une main aprés sa mort, cet homme que l'on a tant cherché? Ceux qui connoissoient Arsene furent étrangement surpris de le voir : les uns parce qu'ils le croïoient mort, les

Ruf. I. 17. *Socr.* I. 29. *Theod.* I. 30. *Sozom.* II. c. 25. *Athan apol.* 2. p. 789. D.

AN. 335. autres parce qu'ils le croïoient fort éloigné : car Arſene n'avoit point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les Euſebiens le tenoient caché dans un autre païs : mais qu'aïant ſçû le peril où ſe trouvoit S. Athanaſe à ſon occaſion, il s'enfuit de nuit & vint le trouver en diligence. Quoi qu'il en ſoit, il ſe rendit ſecretement à Tyr, & ſe vint offrir à S. Athanaſe qui le tint caché chez lui, juſqu'au moment qu'il l'envoïa querir, pour le produire dans le concile.

Arſene ſe preſenta couvert de ſon manteau, en ſorte que ſes mains ne paroiſſoient point : S. Athanaſe en découvrit une, en levant un côté du manteau ; on attendoit s'il montreroit l'autre, lorſqu'il tira un peu Arſene par derriere, comme pour lui dire de s'en aller ; mais auſſi-tôt il leva l'autre côté du manteau, & découvrit l'autre main. Alors il s'adreſſa à tout le concile, & dit : Voilà Arſene avec ſes deux mains : Dieu ne vous en a pas donné davantage : c'eſt à mes accuſateurs à chercher où pouvoit être placé la troiſiéme ; ou à vous à examiner d'où vient celle que l'on vous montre. Les Ariens s'écrierent qu'Athanaſe étoit un magicien, qui trompoit les yeux par ſes preſtiges. Jean le Melecien ſortit dans le tumulte & s'enfuit : les autres ſe jetterent en furie ſur ſaint Athanaſe, & l'auroient mis en pieces, ſi le comte Archelaus & les autres officiers de l'empereur ne l'euſſent arraché de leurs mains. Ils furent contraints pour le mettre en ſeureté, de l'embarquer ſur un vaiſſeau & le faire partir la nuit ſuivante. Ses accuſateurs pour donner

quelque

quelque couleur à leur imposture, direntqu'un évê- AN. 335.
que dépendant d'Athanase nommé Plusien, avoit par son ordre mis le feu à la maison d'Arsene, & qu'aprés l'avoir attaché à une colomne & foüetté *Sozom.* II. c. 25. avec des courroïes, il l'avoit enfermé dans une chambre, d'où il s'étoit sauvé; ce qui avoit donné juste sujet de le croire mort & de s'informer de ce qu'il étoit devenu : parce que c'étoit un homme illustre & un confesseur. Quant au reproche de magie contre S. Athanase, quelque absurde qu'il fût, il ne laissa pas de trouver créance auprés de ceux qui ne le connoissoient point, comme les païens; & Ammien Marcellin rapporte sérieusement dans son histoire, qu'il passoit pour devin & tres-savant dans les augures. Mais les Chrétiens ont *Amm. lib.* XV. c. 7. attribué à une grace divine la connoissance qu'il *Sozom.* IV. c. 9. *inf.* avoit de l'avenir.

LII. Information dans la Mareote. Protestation. *Athan.* 2. *apol. p.* 790. *Epist. Jud. ibid. p.* 746 747.

Les députez du concile de Tyr étant arrivez en Egypte, cherchoient des preuves contre lui, touchant l'affaire d'Ischyras. Quand ils furent à Alexandrie, ils s'adresserent au prefet d'Egypte, qui partit avec eux, accompagné de ses officiers & de ses soldats, pour aller dans la Mareote. Ce prefet se nommoit Philagre natif de Cappadoce, homme de mauvaises mœurs, païen & apostat : ses soldats étoient païens : les commissaires menoient Ischyras qui mangeoit & logeoit toûjours avec eux. Etant arrivez dans la Mareote, ils prirent sa maison pour y loger & y faire leurs informations. Ils n'interrogerent ni les prêtres de la ville d'Alexandrie, ni ceux du canton de Mareote, qui s'offroient de les

AN. 335. inſtruire de la verité : mais ils firent parler des Ariens & les parens d'Iſchyras : ils oüirent même des catechumenes, des Juifs & des païens, quoiqu'il s'agît du ſaint ſacrifice & des myſteres, dont il n'y avoit que les Chrétiens baptiſez qui fuſſent inſtruits : on n'oſoit même en parler devant les autres, ſuivant la diſcipline qui s'obſervoit encore alors exactement dans l'égliſe. Entre ces témoins il y en avoit que l'on pretendoit qu'Athanaſe avoit fait enlever par le treſorier general ; en ſorte que l'on ne ſavoit ce qu'ils étoient devenus ; & toutefois ils ſe trouvoient preſens, & dépoſoient dans les informations. Outre que les commiſſaires choiſiſſoient les témoins, ils les intimidoient par leurs menaces & par la crainte de Philagre : ils leur marquoient par des ſignes ce qu'ils devoient répondre ; & les ſoldats frapoient & outrageoient ceux qui faiſoient reſiſtance. Toutefois par ces informations ſi irregulieres, il paroiſſoit qu'Iſchyras étoit malade dans ſa chambre, quand le prêtre Macaire entra chez lui ; que ce jour n'étoit pas un dimanche, & qu'il n'y avoit point eu de livres brûlez. Auſſi les commiſſaires ne firent délivrer qu'une expedition de ces informations, & ne permirent point que l'on en donnât de copies.

Le clergé de l'égliſe catholique proteſta par écrit contre cette procedure. La proteſtation du clergé de la ville étoit conçûë en ces termes : Aux évêques qui ſont venus de Tyr, ſavoir : Theognis, Maris, Macedonius, Theodore, Urſace & Valens de la part des prêtres & des diacres de l'égliſe ca-

Ap. Athan. apol. p. 790.

tholique d'Alexandrie sous le reverendissime évê- AN. 335.
que Athanase. Vous deviez en venant ici amener avec vous le prêtre Macaire, comme vous ameniez son accusateur : car c'est l'ordre des jugemens, suivant les saintes écritures, que l'accusateur paroisse avec l'accusé. *Act. xxv. 16.* Mais puisque vous n'avez pas amené Macaire, & que nôtre reverendissime évêque Athanase n'est pas venu avec vous : nous vous avons prié, que du moins nous pûssions assister à la procedure, afin que nôtre presence la rendît plus autentique, & que nous y pûssions déferer. Vous nous l'avez refusé, & vous avez voulu agir seuls avec le prefet d'Egypte & l'accusateur : c'est pourquoi nous declarons que nous prenons un mauvais soupçon de cette affaire, & que vôtre voïage nous paroît visiblement une conspiration. Nous vous donnons donc cette lettre, qui servira de témoignage à un veritable concile : afin que tout le monde sache, que vous avez fait ce que vous avez voulu en l'absence d'une des parties ; & que vôtre unique dessein a été de nous surprendre. Nous en avons donné copie à Pallade curieux de l'empereur, de peur que vous ne la cachiez : car vôtre conduite nous oblige à nous défier & à user de précaution avec vous. Cet acte étoit signé de seize prêtres & de cinq diacres.

Il y eut une protestation semblable adressée au concile de l'église catholique par tous les prêtres & tous les diacres de la Mareote, pour faire conoître la verité qu'ils savoient certainement. Ils déclarent que jamais Ischyras n'a été du nombre des *Apol. p. 792.*

AN. 335.

ministres de l'église : qu'il avoit seulement pretendu avoir été ordonné par Colluthe ; mais que depuis le concile d'Osius, il est demeuré au rang des laïques. Que jamais il n'a eu d'église dans la Mareote ; & que ce que l'on impute à leur évêque touchant le calice rompu est une pure calomnie. Ce que nous disons, ajoûtent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de nôtre évêque : nous sommes tous avec lui quand il visite la Mareote, car il ne fait jamais ses visites seul, mais avec tous nous autres prêtres & les diacres, & beaucoup de peuple. Les commissaires n'ont trouvé personne parmi tous les catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque : ils nous ont rejettez, & n'ont pas même voulu que nous fussions presens, pour leur dire si les témoins que l'on produisoit étoient catholiques ou Ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver, mais nous avons cru qu'il suffisoit d'y envoïer quelques-uns de nous avec ces lettres. L'acte est signé de quinze prêtres & de quinze diacres. Ces prêtres & ces diacres de la Mareote adresserent un autre acte au prefet Philagre, à Pallade le curieux, & à Antoine Biarque centenier des prefets du pretoire. On appelloit Curieux certains controlleurs qui avoient l'œil sur les voitures publiques, & en general sur tout ce qui regardoit le service de l'empereur : le Biarque étoit un intendant des vivres. Cette derniere protestation contient en abregé le même fait d'Ischyras, & finit en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de l'empereur & de ses enfans, d'en donner avis à l'empereur. Elle est dattée du consu-

Apol. 2. p. 794. Not. Imper.

Cang. gloss. lat. Curiosus.

Ibid. Biarchus.

lat de Jules Constantius & de Rufin Albin, le dixiéme du mois Egyptien Thot : c'est-à-dire le septiéme de Septembre de l'année 335. AN. 335.

Les commissaires étant de retour à Alexandrie, les soldats qui les accompagnoient, commirent des violences odieuses contre des vierges catholiques : On tira l'épée contre-elles, on les déchira à coups de foüet : quelques-unes furent tellement maltraitées qu'elles en demeurerent estropiées & boiteuses. Les artisans & la populace païene furent soulevez contre-elles, & excitez à les dépoüiller toutes nuës, à les fraper, & les menacer d'autels & de sacrifices idolâtres. Il se trouva un homme assez insolent, pour prendre par la main une de ces vierges consacrées à Dieu, & la traîner devant un autel qui se rencontra par hazard, comme s'il eût voulu renouveller la persécution : les autres vierges s'enfuïoient & se cachoient, & les païens se moquoient de la religion Chrétiene. Ces violences se commettoient en la maison où les évêques étoient logez & presens, comme pour les divertir ; & encore en un jour de jeûne, par des gens qui sortoient de leur table.

Athan. apol. p. 734.

LIII. Fin du concile de Tyr.

Soc. I. c. 32. Sozom. II. c. 25. Ephi. h. hær. 68.

Quand ils revinrent à Tyr ils n'y trouverent plus S. Athanase : mais aprés qu'ils eurent raporté leur information, les Eusebiens firent prononcer contre lui une sentence de déposition, avec défense de demeurer à Alexandrie, de peur que sa presence n'y excitât de nouveaux troubles. La plûpart des évêques souscrivirent à ce jugement : mais il y en eut qui le refuserent constamment, entre-autres Marcel

AN. 335. d'Ancyre. Le concile écrivit à Constantin pour lui mander la déposition d'Athanase : ils l'écrivirent aussi à tous les évêques, les avertissant de ne le pas admettre dans leur communion, de s'abstenir de lui écrire ou de recevoir ses lettres. Ils disoient pour raisons de sa condamnation : qu'aprés s'être fait attendre long-tems à Cesarée, il étoit venu à Tyr avec une grande escorte, & y avoit excité du trouble, refusant de répondre, recusant ses juges & faisant injure à plusieurs évêques. Qu'il avoit été convaincu d'avoir brisé un calice, par les informations faites dans la Mareote, & de plusieurs autres crimes, qu'ils raportoient succintement : n'oubliant pas même la mort d'Arsene, quoique son nom parût entre les souscriptions de ce jugement.

Le concile de Tyr avant que de se separer, reçut à la communion de l'église, Jean le Melecien avec tous ceux de son parti : leur conservant tous leurs honeurs, comme à des gens injustement persecutez. Ils donnerent aussi à Ischyras le nom d'évêque ; & obtinrent de l'empereur que le tresorier general d'Egypte, lui fit bâtir une église à Secontarure : comme pour rétablir celle qu'ils prétendoient qu'Athanase avoit fait abattre : quoiqu'il n'y eût jamais eu en ce lieu ni évêque ni chorévêque. Toutes les églises de la Mareote étoient soumises à l'évêque d'Alexandrie : il y avoit environ dix grandes bourgades, dont chacune avoit un prêtre ; mais celle d'Ischyras étoit si petite, que l'église étoit dans la bourgade voisine. Cette creation d'un évêché sans peuple étoit contre l'anciene tradition & contre tou-

Athan. 2. apol. p. 802 B.

tes les regles ; mais les Eusebiens n'osoient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrît la verité. Ils étoient prêts d'achever leur ouvrage, en recevant Arius à la communion de l'église : quand ils reçurent une lettre de l'empereur, qui leur ordonoit de terminer cette assemblée, & de se rendre en diligence à Jerusalem, pour y dédier l'église qu'il avoit fait bâtir. Cet ordre leur fut aportée par Marien notaire de l'empereur, qui étoit une charge considerable. AN. 335.

LIV. Dedicace de l'église du S. Sepulcre. *Eus. vit.* IV. 43.

Ils partirent donc de Tyr dans les voitures publiques, & se rendirent à Jerusalem : où ils trouverent d'autres évêques, que Constantin y avoit fait venir en grand nombre de tous côtez. Ainsi ce concile fut tres-nombreux ; mais nous ne conoissons point les évêques qui y assisterent, hors ceux qui vinrent de Tyr; & un évêque de Perse, que l'on croit être le martir S. Milles. Un peuple innombrable étoit accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la ceremonie : on leur fournissoit à tous les choses necessaires aux dépens de l'empereur, qui avoit envoïé des persones considerables de sa cour, pour faire les honeurs de cette fête sous les ordres de Marien. Cet officier fit distribuer de grandes sommes d'argent, & un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, & offrit de riches presens de la part de l'empereur pour orner la nouvelle église.

Eus. III. *vit c.* 24. 35. 36. *&c.*

La caverne du S. Sepulcre, pour laquelle tout l'édifice fut bâti, étoit revêtuë en dehors de colomnes excellentes & de magnifiques ornemens.

AN. 335.

Delà on paſſoit dans une grande place pavée de marbre & environnée de longues galeries de trois côtez, c'eſt-à-dire excepté le côté du levant où étoit l'égliſe. Elle étoit admirable pour ſa hauteur, ſa longueur & ſa largeur : le dedans étoit incruſté de marbre de diverſes couleurs : le dehors bâti de pierres ſi polies & ſi bien jointes, qu'elles ne cedoient pas au marbre en beauté. Le toit étoit couvert de plomb, & revêtu en dedans d'un lambris orné de ſculptures & tout doré, jettant un éclat merveilleux. De chaque côté de l'égliſe étoient deux galeries à double étage, l'une en bas, l'autre en haut : elles s'étendoient par toute la longueur de l'égliſe, & leurs voûtes étoient auſſi enrichies d'or. Celles qui joignoient le corps de l'égliſe étoient ſoûtenuës de grandes colomnes; celles qui étoient au-delà s'appuïoient ſur des pilaſtres tres-ornez. Il y avoit trois portes tournées à l'Orient; c'eſt-à dire qu'on regardoit l'Orient en y entrant. Vis-à-vis, & au chef de tout l'édifice étoit un demi cercle couronné de douze colomnes en l'honeur des douze apôtres; & leurs chapiteaux étoient ornez de grandes coupes d'argent. Ce demi cercle étoit le preſbytere ou ſanctuaire, au milieu duquel étoit l'autel.

En ſortant de l'égliſe hors la cour qui a été marquée, on trouvoit une avant-cour, accompagnée de deux galeries, une de chaque côté. On en ſortoit par une porte qui ſervoit d'entrée à tout le lieu ſaint; & donnoit ſur une grande place où ſe tenoit le marché. Ce premier veſtibule étoit magnifiquement orné; & les paſſans étoient frapez de ce qu'ils en

découvroient

découvroient au dedans. Telle étoit l'églife du S. Sepulcre, au raport d'Eufebe qui affifta à la dédicace. Il ajoûte, que l'empereur l'avoit pourvûë avec une magnificence roïale, d'une quantité inombrable de vafes d'or & d'argent, ornez même de pierreries. Au refte, ceux qui vont aujourd'hui vifiter les faints lieux, y chercheroient inutilement les veftiges de ce fuperbe édifice : il a été plufieurs fois ruiné & rebâti. Il fut entre autres abatu l'an 1009. par Aziz ou fon fils, l'un des Chalifes Fatimites, & rétabli par l'empereur Michel Paphlagonien, environ trente ans aprés. Autour de l'églife bâtie par Conftantin, fe forma une nouvelle ville : qui fembloit à quelques-uns être la nouvelle Jerufalem prédite par les prophetes. Ce qui eft certain, c'eft qu'elle n'étoit pas à la place de l'ancienne, au dehors de laquelle étoient le S. fepulcre & le calvaire. Depuis ce tems elle perdit le nom d'Elia, que l'empereur Adrien lui avoit donné environ deux cens ans auparavant : elle reprit le nom de Jerufalem, & ne ceffa d'être frequentée par les pelerinages des Chrétiens, que la pieté y attiroit de toutes les parties du monde.

AN. 335.

Glaber. lib. III. *c.* 7. *Cedren. an.* 6518. *p.* 706. *Id. p.* 731.

Euf. III. *vit. c.* 33.

Sup. liv. III. *n.* 24.

Pendant la fête de la dedicace, les évêques occupoient le peuple de divers exercices de pieté. Les uns offroient des facrifices non fanglans, & des prieres pour l'églife, pour l'empereur & pour fes enfans. Ceux qui étoient les plus favans & les plus éloquens, faifoient des difcours publics : foit pour expliquer ce que l'on avoit lû des faintes écritures & en découvrir les fens myftiques, foit pour enfeigner la theologie la plus fublime : foit pour faire

Euf. IV. *vit. c.* 43.

dés panegyriques à la loüange de l'empereur, & relever par leurs deſcriptions la magnificence de la nouvelle égliſe: Euſebe de Ceſarée s'y ſignala entre les autres. Cette dedicace ſe fit en 335. en même tems que l'on celebroit la fête de la ſainte croix, c'eſt-à-dire le treiziéme de Septembre.

LV. Concile de Jeruſalem où Arius eſt reçû. *Socr. I. c. 25. 26. Sozom. II. c. 27.*

Voilà ce qui paroiſſoit au dehors : mais dans les aſſemblées des évêques qui compoſoient le concile on traitoit d'autres affaires. Arius y vint avec une lettre de l'empereur, & une confeſſion de foi qu'il lui avoit preſentée. Car l'empereur l'avoit invité pluſieurs fois à le venir trouver, eſperant qu'il ſe repentiroit ſincerement de ſes erreurs, & voulant le renvoïer à Alexandrie. Il vint enfin à C. P. avec le diacre Euzoïus, que ſaint Alexandre d'Alexandrie avoit dépoſé avec lui; & ils preſenterent à l'empereur un écrit en ces termes : A Conſtantin nôtre maître tres-pieux & tres-cheri de Dieu Arius & Euzoïus. Suivant vos ordres, Seigneur, nous vous expoſons nôtre foi, & nous declarons par écrit devant Dieu, que nous & ceux qui ſont avec nous, croïons comme il s'enſuit : c'eſt à ſavoir en un ſeul Dieu pere tout-puiſſant ; & en N. S. J. C. ſon fils, produit de lui avant tous les ſiecles, Dieu verbe, par qui tout a été fait au ciel & ſur la terre. Qui eſt deſcendu, s'eſt incarné, a ſouffert, eſt reſſuſcité & monté aux cieux, & doit encore venir juger les vivans & les morts. Et au ſaint Eſprit : nous croïons la reſurrection de la chair, la vie éternelle, le roïaume des cieux : & en une ſeule égliſe catholique de Dieu, étenduë d'une extrêmité à l'autre. C'eſt la foi que

nous avons prise dans les saints évangiles, où le Seigneur dit à ses disciples : Allez, instruisez toutes les nations ; & les baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Si nous ne croïons pas ainsi, & ne recevons pas veritablement le Pere, le Fils & le saint Esprit, comme toute l'église catholique, & comme l'enseignent les écritures, que nous croïons en toutes choses : Dieu est nôtre juge, & maintenant & au jugement futur. C'est pourquoi nous vous supplions, tres-pieux empereur, puisque nous sommes enfans de l'église, & que nous tenons la foi de l'église & des saintes écritures ; que vous nous fassiez réünir à l'église nôtre mere en retranchant toutes les questions & les paroles superfluës : afin qu'étant en paix avec l'église, nous puissions tous ensemble faire les prieres accoûtumées, pour la prosperité de vôtre empire & de vôtre famille. AN. 335.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, ne prenant pas garde que le mot de consubstantiel n'y étoit point, ni rien d'équivalent : qu'au contraire, il étoit rejetté sous le nom general de paroles inutiles ; & que cette clause, de croire selon les écritures étoit un pretexte pour expliquer comme on vouloit, les termes qui paroissoient les plus forts pour la divinité du Fils de Dieu. L'empereur crut donc qu'Arius & Euzoïus étoient revenus de bonne foi à la décision du concile de Nicée : il en eut de la joïe ; mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion, avant le jugement de ceux qui devoient les examiner, suivant la loi de l'église ; ainsi il les envoïa au concile qui se tenoit à Jerusalem ;

AN. 335.

auquel il écrivit d'examiner leur profeſſion de foi, & de juger en leur faveur, s'ils paroiſſoient orthodoxes & calomniez par envie; ou s'ils s'étoient repentis aprés avoir été legitimement condamnez. Les évêques du parti ne manquerent pas d'embraſſer cette occaſion, qu'ils cherchoient depuis long-tems. Ils reçûrent Arius & Euzoïus avec les prêtres de leur parti, & avec toute la multitude du peuple, qui avoit été ſeparé de l'égliſe à cauſe d'Arius.

Soc. I. c. 33. Sozom. II. c. 2.

La lettre ſynodale étoit adreſſée à l'égliſe d'Alexandrie, aux évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole; & generalement à tous les évêques, les prêtres & les diacres de tout le monde. Nous avons été comblez de joïe, diſoit-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à bannir de l'égliſe de Dieu l'envie qui avoit ſeparé depuis ſi long-tems les membres de J. C. & de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius. L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi: dont il eſt informé, non-ſeulement par le raport d'autrui, mais pour les avoir oüis lui-même, par leur bouche, & avoir vû leur confeſſion de foi par écrit: qu'il nous a envoïée au bas de ſes lettres, & que nous avons tous reconnuë être orthodoxe & eccleſiaſtique. Nous croïons que cette réünion vous remplira de joïe: lorſque vous recevrez vos freres, vos peres, vos propres entrailles. Car il ne s'agit pas ſeulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui étoit ſeparée de vous à leur occaſion. Puis donc que vous ne pouvez douter qu'ils n'aïent

Athan. de Syn. p. 890.

été reçûs par ce ſaint concile, recevez-les avec un eſprit de paix : d'autant plus que leur confeſſion de foi montre clairemenr qu'ils conſervent la tradition & la doctrine apoſtolique reçûë univerſellement de tout le monde. Marcel évêque d'Ancyre métropolitain de Galatie, ne ſe trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la reception d'Arius. Ceux du parti le citerent pour y comparoître : l'accuſant d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avoit composé pour refuter celui du Sophiſte Aſterius grand partiſan des Ariens; mais comme cette accuſation ſe pourſuivoit, les évêques furent mandez inopinément par l'empereur, & obligez d'aller à C. P. pour rendre raiſon du jugement qu'ils avoient rendu contre ſaint Athanaſe.

AN. 335.

Sozom. II. *c.* 33. *Socr.* I. *c.* 36.

LVI. Plainte de ſaint Athanaſe à l'empereur & ſon exil. *Socr.* I. *c.* 32. 34. *Sozom.* II. *c.* 28. *Ath. apol.* 2. *p.* 804.

Car s'étant ſauvé de Tyr, il vint à C. P. & comme l'empereur entroit à cheval dans la ville, il ſe preſenta tout d'un coup à lui au milieu de la ruë accompagné de quelques autres. Conſtantin qui ne s'attendoit à rien moins qu'à trouver Athanaſe en ce lieu, en fut fort ſurpris ; & ne le reconnoiſſant pas d'abord, il demanda qui c'étoit : quelques-uns des ſiens le lui firent reconoître, & lui conterent l'injuſtice qu'il avoit ſoufferte. S. Athanaſe demandoit audiance : mais Conſtantin refuſoit de l'écouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il regardoit comme condamné par un concile d'évêques ; & peu s'en falut qu'il ne le fiſt chaſſer de ſa preſence. Alors S. Athanaſe lui dit : Le Seigneur jugera entre vous & moi; puiſque vous vous

Epiph. hær. 68. *n.* 8.

joignez à ceux qui me calomnient ; & il insista hardiment, disant : qu'il ne demandoit aucune grace, sinon de faire venir ceux qui l'avoient condamné, afin de pouvoir se plaindre en sa presence. Cette demande parut raisonable à l'empereur, & conforme à ses maximes : c'est pourquoi il manda à C. P. tous les évêques qui avoient été assemblez à Tyr, pour lui faire une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé en ce concile : où l'on disoit que l'on avoit procedé avec beaucoup de desordre & de tumulte. Cette lettre aïant été renduë aux évêques comme ils étoient à Jerusalem ; ils se garderent bien de venir tous, quoiqu'elle le portât expressément : mais les Eusebiens firent ensorte qu'il n'y eût que six deputez : savoir les deux Eusebes, Theognis, Patrophile, Ursace & Valence : Les autres se retirerent à leurs églises.

Les deputez étant arrivez à C. P. ne parlerent plus ni du calice, ni d'Arsene : mais ils inventerent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avoit menacé d'empêcher à l'avenir que l'on ne transportât du bled d'Alexandrie à C. P. A ce discours l'empereur s'enflamma de colere, & fit de terribles menaces contre Athanase : car il étoit fort jaloux de la grandeur de sa ville de C. P. qui ne pouvoit subsister sans les convois d'Egypte ; & sur un semblable soupçon, il avoit fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'il cherissoit auparavant. L'accusation & les menaces de l'empereur furent entenduës par cinq évêques d'Egypte qui étoient avec Athanase : savoir Adamance, Anubien, Agatham-

Athan. 2. apol. p. 805.
Syn Alex. ibid. p. 729. 730.
Eunap. in Ædesio.
Apol. 2. p. 730.

mon, Arbethion & Pierre. Athanaſe gemit, & proteſta que cette accuſation n'étoit point vraïe. Car diſoit-il, comment aurois-je un tel pouvoir, moi qui ne ſuis qu'un ſimple particulier & un homme pauvre? Mais Euſebe de Nicomedie ſoûtint publiquement la calomnie; & pour la rendre vraiſemblable, jura qu'Athanaſe étoit riche, puiſſant & capable de tout. L'empereur ajoûta foi trop aiſément à ces évêques, qui lui paroiſſoient être tout autres que ce qu'ils étoient en effet; & crut faire grace à Athanaſe de ne le pas condamner à mort. Il ſe contenta de l'exiler, & l'envoïa à Treves, qui étoit alors la capitale des Gaules. Toutefois ſaint Athanaſe excuſe Conſtantin; & reconnoît qu'il l'exila moins pour le punir, que pour l'éloigner de ſes ennemis, & le mettre à couvert de leur fureur. Les Euſebiens firent bannir en même tems quatre prêtres de l'égliſe d'Alexandrie, & voulurent établir un autre évêque à la place de ſaint Athanaſe: mais l'empereur refuſa d'y envoïer celui qu'ils avoient choiſi; & comme ils inſiſterent, il leur fit des menaces ſi rigoureuſes, qu'ils abandonnerent cette entrepriſe.

A N. 335.

Apolog. 2. *p.* 730.

Theod. I. 35.

Apol. 2. *p.* 808. *C.*

Athan. apol. 2. 748. *ad. ſolit.* 844.

S. Athanaſe arriva à Treves au commencement de Février l'an 336. Cette ville étoit la metropole de la premiere province Belgique, & le ſéjour le plus ordinaire des gouverneurs, ou même des empereurs, quand ils étoient dans les Gaules: parce que leurs guerres étoient contre les peuples de Germanie, qui faiſoient des efforts continuels pour entrer ſur les terres des Romains. L'évêque de Treves

AN. 336.

Vita. S. Maxim. ap. Sur. 29. Maj.

étoit Maximin illustre pour la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs & ses miracles. Il étoit d'une famille noble, né à Poitiers, dont son frere Maxence fut évêque. Pour lui il fut attiré à Treves, comme plusieurs autres, par la reputation de l'évêque Agritius: qui l'éleva sous sa discipline, & l'appella aux fonctions ecclesiastiques. Aprés sa mort il fut élû pour remplir sa place, par les suffrages de tout le clergé & le peuple, & par le choix des évêques voisins. Tel étoit Maximin évêque de Treves: qui reçût avec respect Athanase, tout disgracié qu'il étoit. Il est vrai que Constantin le jeune, fils de l'empereur, qui commandoit dans les Gaules, & residoit à Treves, le traitoit aussi avec beaucoup d'honeur, & lui fournissoit abondamment toutes les choses necessaires à sa subsistance. Outre sa grande reputation, il étoit porté à le respecter par l'affection qu'il savoit que son peuple d'Alexandrie lui portoit, & par la dignité de son exterieur. Le saint siege de Rome venoit de changer d'évêque: le pape saint Silvestre aprés l'avoir rempli pendant prés de vingt-deux ans, étoit mort le dernier jour de Decembre 335. & Marc avoit été mis à sa place le dix-huitiéme de Janvier 336.

LVII.
Concile de C. P.
Marcel d'Ancyre déposé.

Eusеb. in Marcell. lib. . insti. p. 55. D.

On tenoit cependant à C. P. un concile assemblé de divers provinces: de Pont, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Bythinie, de Thrace & d'autres parties d'Europe. Alexandre évêque de C. P. voïant que les Eusebiens y dominoient, s'efforça de l'empêcher: mais il ne le put. On y traita l'affaire

Sup. n. 55.

de Marcel d'Ancyre, & on continua la procedure

qui

qui avoit été commencé contre lui à Jerusalem. AN. 336.
L'accusation étoit d'avoir écrit des heresies dans son livre contre le sophiste Asterius. On appelloit sophistes ceux qui faisoient profession de philosophie & d'éloquence : Asterius l'avoit exercée dans la Galatie, étant né en Cappadoce, & l'avoit quittée pour se faire Chrétien : on prétendoit même qu'il avoit été disciple de S. Lucien d'Antioche. Ce qui étoit constant, c'est qu'il avoit sacrifié aux idoles dans la persecution de Maximien, & que cette tache avoit empêché les Eusebiens de l'élever à la clericature : quoiqu'il fût le plus zelé de leurs disciples, qu'ils l'eussent toûjours auprés d'eux, & le fissent même assister aux assemblées des évêques. Ce fut par leur avis qu'il composa un livre rempli de leur doctrine; c'est-à-dire des plus grands blasphêmes d'Arius. Il couroit dans la Syrie & de tous côtez montrer cet ouvrage à tout le monde; & pour le lire publiquement, il avoit la hardiesse de s'asseoir dans les églises à la place des ecclesiastiques. Marcel évêque d'Ancyre, metropole de la Galatie, entreprit de refuter ce livre; & en composa un qu'il intitula : De la sujetion de N. S. J. C. où il expliquoit ces paroles de saint Paul : Quand J. C. aura remis le roïaume à son Pere, & le reste. Eusebe de Cesarée composa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel. Acace qui lui succeda à Cesarée, fit un livre sur le même sujet. Asterius défendit lui-même sa cause, & écrivit contre Marcel, l'accusant de Sabellianisme : c'étoit le reproche ordinaire que les Ariens faisoient aux

Athan. de Syn. p. 887.

Hilar. cont. Arr. 1 Cor. XV. 24.

AN. 336.

catholiques; & ce fût le fondement de l'accusation formée contre Marcel à Jerusalem; & renouvellée à Constantinople.

Socr. I. c. 36. Sozom II. c. 33.

Les Eusebiens prétendoient aussi l'avoir convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samosate, & de dire que le Fils de Dieu avoit pris son commencement de Marie; & que son regne auroit une fin. Ils disoient même qu'il avoit promis de brûler son livre; & comme il refusoit de le faire, & resistoit courageusement à toutes leurs sollicitations, ils aigrirent l'empereur contre lui, sous pretexte qu'il lui avoit fait injure, en n'assistant pas à la dedicace de l'église de Jerusalem. Ils le déposerent donc, & même l'excommunierent; puis ils mirent à sa place Basile qui avoit la reputation d'être éloquent & capable d'instruire. Ils crûrent en le faisant évêque donner un puissant défenseur à leur heresie. En même tems ils dresserent une exposition de leur foi, opposée aux pretenduës heresies de Marcel; & l'envoïerent aux évêques d'Orient, pour leur faire savoir en quel sens ils avoient reçû la doctrine de la consubstantialité. Car n'osant combattre ouvertement le symbole de Nicée, qui étoit la foi du prince, ils tâchoient de l'éluder par des explications captieuses.

Athan. in Arr. I. p. 290.

Epiph. hær. 73 n. 1.

LVIII.
Mort d'Arius.
Ruf. I. II.
Socr. I. c. 37.
Sozom. II. c. 19.

Mais le but principal des Eusebiens dans ce concile de C. P. étoit le rétablissement entier d'Arius. Il étoit present, & l'empereur l'avoit fait venir pour rendre compte de sa conduite. Car aprés qu'il eût été reçû à Jerusalem, il s'en alla à Alexandrie, esperant profiter de l'absence de S. Athanase: mais

le peuple catholique ne l'y pouvoit souffrir ; & comme il avoit grand nombre de partisans, il s'excita des tumultes, dont l'empereur fut averti, & ordonna à Arius de venir à C. P. On disoit même que les Eusebiens avoient sollicité cet ordre : du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'église, dans la ville imperiale à la face de l'univers. Le saint évêque Alexandre de C. P. quoi qu'âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, leur resista avec une force invincible, & n'aïant pû détourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eût aucune complaisance pour lui quand il fut arrivé. Les Eusebiens le prioient d'avoir compassion de ce prêtre, & de le recevoir en esprit de paix : ils le faisoient solliciter par d'autres personnes, qui ne s'apercevant pas de leur malice, venoient de bonne foi lui faire de grands éloges de la douceur. Alexandre répondoit : La douceur dont j'userois envers Arius, seroit une vraïe cruauté à l'égard d'une infinité d'autres : les loix de l'église ne me permettent pas de contrevenir par une fausse compassion à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée. — AN. 336.

Les Eusebiens voiant que l'artifice étoit inutile, s'emporterent contre Alexandre, & le menacerent hautement, que s'il ne recevoit Arius un certain jour qu'ils lui marquoient, ils le feroient déposer lui-même ; & qu'aprés l'avoit relegué bien loin, on mettroit en sa place un autre évêque, qui ne manqueroit pas de recevoir Arius & ses disciples. L'exemple de S. Athanase montroit quel étoit leur — *Epiph. hær. 69. n. 10.*

AN. 336. pouvoir ; & l'église sembloit reduite à une terrible extremité. Alors S. Jacques de Nisibe qui se trouva à C. P. conseilla aux fideles d'avoir recours à Dieu, & de faire pendant sept jours des jeûnes & des prieres. Comme on savoit qu'il avoit le don des miracles & de la prophetie, son conseil fut suivi : Alexandre l'executa le premier : il renonça aux discours & aux contestations : & pendant que les Eusebiens s'agitoient par leurs intrigues, il s'enfermoit seul dans l'église de la paix. Là se jettant sous l'autel, le visage contre terre il prioit avec larmes ; & continuoit sans interruption pendant plusieurs nuits.

Theod. in Philot. c. 1.

Socr. 1. c. 37.

Les Eusebiens persuaderent à l'empereur qu'Arius tenoit la doctrine de l'église ; & sur ce fondement resolurent de le faire recevoir dans la communion un certain jour qui étoit un dimanche. Le samedi precedent, Constantin voulant s'assurer davantage, fit venir Arius dans son palais, & lui demanda s'il suivoit la foi de Nicée. Arius dit qu'oüï. Constantin lui demanda sa profession de foi par écrit. Arius la donna aussi-tôt. Elle étoit conçûë avec un tel artifice, que l'heresie n'y paroissoit point, & on n'y voïoit que des paroles de l'écriture. Constantin lui demanda s'il n'avoit point d'autre créance, & ajoûta : Si vous parlez sincerement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la verité : mais si vous faites un faux serment, craignez la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avoit jamais dit ni écrit autre chose que ce qui étoit dans son papier : & qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs, pour lesquelles on l'avoit

Socr. 1. c. 38.

Ath. ad Serap. p. 670.

condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenoit à la main étoit le ſymbole de Nicée ; qu'en même tems il tenoit ſous ſon bras un autre papier, où étoit ſa veritable doctrine, & que c'étoit à ce dernier qu'il prétendoit raporter ſon ſerment. Quoi qu'il en ſoit, l'empereur trompé par ce ſerment. manda l'évêque Alexandre, & lui dit, qu'il faloit tendre la main à un homme qui cherchoit à ſe ſauver. Alexandre s'efforça de détromper l'empereur : mais voïant qu'il ne faiſoit que l'irriter par ſes remontrances, il ſe tut & ſe retira. AN. 336. *Libell. Marcell. & Fauſti. p.* 18.

Les Euſebiens le rencontrerent, comme ils accompagnoient Arius qu'ils avoient pris à la ſortie du palais, & le menoient par la ville avec pompe, pour le faire voir à tout le monde. Ils vouloient le faire entrer dans l'égliſe à l'heure même ; & comme Alexandre s'y oppoſoit, ils renouvellerent leurs menaces, & lui dirent qu'ils avoient fait venir Arius à Conſtantinople malgré lui, & qu'ils ſauroient bien auſſi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour ſuivant. Euſebe de Nicomedie lui dit ces mêmes paroles : Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi, dés le point du jour : & comment l'empêcherez-vous ? Alexandre ſaiſi de douleur entra promptement dans l'égliſe accompagné de deux perſonnes, dont l'une étoit Macaire prêtre d'Alexandrie. Là le ſaint vieillard fondant en larmes, ſe proſterna devant l'autel, le viſage contre terre, & dit : Seigneur, s'il faut qu'Arius ſoit demain reçû dans l'égliſe, re- *Ath. I. cont Arian. Id. ad Serap p.* 670. *Epiph. hereſ.* 69. *n.* 10.

AN. 336.

tirez vôtre serviteur de ce monde : mais si vous avez encore pitié de vôtre église, & je sai que vous en aurez pitié, voïez les paroles d'Eusebe : ne permettez pas que vôtre heritage tombe dans le mépris, ôtez Arius du monde ; de peur que s'il entre dans vôtre église, il ne semble que l'heresie y soit entrée avec lui. Alexandre prioit ainsi le samedi sur les trois heures aprés midi ; & cependant les Eusebiens continuoient de mener Arius par la ville comme en triomphe ; & lui se comptant déja pour rétabli, tenoit plusieurs vains discours. Il étoit prés de la place de Constantin où étoit la colomne de porphyre : quand il fut saisi de crainte & du reproche de sa conscience. En même tems il se sentit pressé de quelque necessité naturelle, qui lui fit demander quelque lieu public de commodité, comme il y en avoit dans toutes les grandes villes : on lui en montra un derriere la place, il y entra, & quelque tems aprés on l'y trouva mort : aïant perdu une grande quantité de sang.

Soc. 1. c. 38. & ibi Vales.

Cette nouvelle s'étant répanduë par toute la ville, les fideles accoururent à l'église, pour rendre graces à Dieu d'une protection si visible qu'il avoit donnée à la verité. Car ils ne regardoient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prieres d'Alexandre & de Jacques de Nisibe ; & comparoient cette mort si hideuse à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impieté. Alexandre eut la consolation de celebrer le lendemain le saint sacrifice en la compagnie des seuls orthodoxes, remerciant Dieu du secours qu'il avoit

Greg. Naz. or. 16. Ambr. 1. de fide Grat. c. 9.

donné à son église en une telle extremité. Constantin voïant le doigt de Dieu & la prompte punition du parjure d'Arius: ne douta plus qu'il ne fût veritablement heretique, & s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Plusieurs Ariens se convertirent : mais ceux qui demeurerent opiniâtres, attribuerent cette mort à un sortilege, tant il étoit constant, qu'elle n'étoit pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit : on l'alloit voir en foule, & on s'avertissoit d'éviter le siege funeste. Cela dura jusques à ce qu'un Arien riche & puissant y fit bâtir une maison, afin d'en effacer la memoire en changeant la forme de l'édifice.

AN. 336.

Sozom. II. *c.* 30.

LIX.
L'empereur écrit à S. Antoine.
Vita An. c. 28.
Hier. Chr. an 337.

La réputation de S. Antoine vint jusques à l'empereur : il lui écrivit avec ses deux fils Constantius, & Constant: le traitant de pere, & lui demandant réponse. Antoine sans s'émouvoir, quand il reçût ces lettres, appella les moines, & leur dit : Ne vous étonez pas si un empereur nous écrit, ce n'est qu'un homme : étonez-vous plûtôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, & nous a parlé par son propre fils. Il ne vouloit pas même recevoir ces lettres, disant qu'il ne savoit pas y répondre. Mais les moines lui aïant representé que les empereurs étoient Chrétiens, & qu'ils pourroient se scandaliser comme étant méprisez : il permit qu'on les lût, & y fit réponse, donnant aux empereurs des avis salutaires : de ne pas faire grand cas des choses presentes, mais de penser plûtôt aux jugement futur : de considerer que J. C. est le seul roi

veritable & éternel : enfin il les prioit d'être humain, d'avoir ſoin de la juſtice & des pauvres ; & cette lettre fut bien reçûë.

Sozom. II. c. 31.

Mais S. Antoine en écrivit enſuite d'autres à l'empereur, qui ne lui furent pas ſi agréables. C'étoit pour demander le retour de S. Athanaſe, & le prier de ne pas croire les calomnies des Meleciens. Conſtantin lui répondit, qu'il ne pouvoit mépriſer le jugement du concile ; il entendoit celui de Tyr. Car, diſoit-il, quand même quelques-uns auroient jugé par haine ou par faveur, on ne doit pas croire la même choſe d'un ſi grand nombre de bons & ſages évêques : qu'Athanaſe étoit inſolent, ſuperbe & ſeditieux. Car c'étoit principalement ſur cette calomnie que ſes ennemis inſiſtoient : ſachant combien l'empereur étoit ſenſible de ce côté-là. Le peuple d'Alexandrie crioit auſſi ſans ceſſe, & faiſoit des prieres publiques pour le retour de S. Athanaſe : mais l'empereur leur écrivit, les accuſant de folie & d'emportement ; & recommandant aux clercs & aux vierges ſacrez de ſe tenir en repos. Il aſſuroit qu'il ne revoqueroit point ſes ordres, & ne rapelleroit point Athanaſe, parce qu'il étoit ſeditieux, & condamné par un jugement eccleſiaſtique. Et comme il eut appris que l'égliſe d'Egypte étoit diviſée : que les uns étoient pour Athanaſe, les autres pour Jean le Melecien : il exila Jean lui-même, quoiqu'il eut été rétabli par le concile de Tyr. Ce fut bien malgré les ennemis de ſaint Athanaſe : mais Conſtantin étoit inflexible à l'égard de ceux qu'il croïoit auteurs de diviſion entre les Chrétiens.

On

On trouve un rescrit en faveur des Juifs convertis, donné cette année 336. sous le consulat de Nepotien & de Facondus ; par lequel l'empereur défend aux Juifs d'inquieter ceux d'entre eux, qui se font Chrétiens, ou leur faire aucun mauvais traitement : sous peine d'être punis à proportion de l'injure. En même tems il défendit aux Juifs de circoncire les esclaves qu'ils auroient achetez, soit Chrétiens, soit de quelque autre secte que ce fût : sous peine de leur faire perdre l'esclave en lui donnant la liberté.

AN. 336.
L. 5. cod. Theod. de Jud.
L. 1. cod. Theod. Ne Christ. man.

L'empereur Constantin étoit alors âgé d'environ soixante & cinq ans, & avoit joüi jusques-là d'une si parfaite santé, qu'il faisoit encore sans peine tous les exercices militaires. Se preparant à la guerre contre les Perses, il avoit retenu des évêques pour le suivre ; & il avoit fait faire une tente en forme d'église portative ; ornée richement pour y prier avec eux. La fête de pâque étant venuë, il passa la veille en prieres avec les fideles selon sa coûtume, car il étoit le premier à celebrer cette solemnité ; & pour la rendre plus éclatante, il faisoit éclairer pendant cette nuit, non seulement les églises, mais les ruës par toute la ville de C. P. Des hommes prepolez pour cela y allumoient de grands cierges, ou plûtôt des colomnes de cire, & quantité de flambeaux. Le jour étant venu, il faisoit de grandes liberalitez au peuple, pour imiter les bienfaits du Sauveur. Ayant donc celebré la pâque à son ordinaire cette année 337. il tomba malade, & eut recours aux bains chauds de C. P. puis à ceux

LX.
Baptême de Constantin & sa mort.
Eus. IV. vit. c. 53.
c. 56.
c. 57.
Ibid. c. 22.
AN. 337.
Eus. c. 6.
Socr. I. c. 39.

AN. 337.

Sozom. II. 34.
Theod. I. c. 32.

d'Helenople : & là il passa beaucoup de tems en prieres, dans l'église du martir S. Lucien. Ce fut alors que se voïant proche de sa fin, il resolut de recevoir le baptême. Aïant donc repassé dans son esprit la necessité de ce sacrement & sa vertu merveilleuse, il se jetta par terre dans cette oratoire & confessa ses pechez : puis il reçût l'imposition des mains avec les premieres oraisons, pour être mis au rang des catechumenes. Delà il se fit transporter à Achyron prés de Nicomedie ; & aïant fait venir les évêques, il leur parla ainsi : Voici le tems que j'ai tant souhaité, où j'espere obtenir de Dieu la grace du salut & ce signe si saint, qui donne l'immortalité. J'avois eu dessein de recevoir le baptême dans le fleuve du Jourdain, où le Sauveur l'a reçû lui-même, pour nous montrer l'exemple : mais Dieu, qui connoît ce qui nous est le plus utile, veut me faire ici cette faveur : ne faites donc point de difficultê de me l'accorder. S'il permet que je passe encore quelque tems sur la terre, je suis resolu de me mêler avec tous les fideles dans les assemblées de l'église ; & de me prescrire pour la conduite de ma vie, des regles qui soient dignes de la sainteté de Dieu. C'étoit une devotion ordinaire en ces premiers tems de se faire baptiser dans le Jourdain, ou du moins de s'y baigner, comme font encore les pelerins. Aprés qu'il eut ainsi parlé, Eusebe de Nicomedie & les évêques qui l'accompagnoient, lui donnerent le baptême & les autres sacremens, observant exactement toutes les ceremonies accoûtumées ; puis ils lui firent quitter la pourpre, & on

V. Vales. in Eus. IV 16.
Chron. Hieron. an. 938.

Eus. & Hier. de locis.
Vales ubi sup.

le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence étoit convenable à sa dignité : son lit fut aussi tout couvert de blanc. Alors élevant sa voix, il adressa sa priere à Dieu, pour lui rendre grace d'un tel bien-fait, & finit par ces paroles : Maintenant je me trouve veritablement heureux : je me puis croire digne de la vie immortelle, participant de la lumiere divine : quel malheur d'être privé de tels biens ! Et comme ses capitaines étant entrez dans sa chambre, s'affligeoient de sa perte, & prioient que Dieu prolongeât ses jours : il leur répondit, qu'il connoissoit mieux que personne les grands biens qu'il venoit de recevoir, & qu'il ne vouloit plus differer d'aller à son Dieu. Tout cela se passoit à la fête de la pentecôte.

A N. 337.
Eus. IV. vit c. 61.

Constantin avoit fait son testament, par lequel il avoit confirmé le partage de l'empire, fait de son vivant entre ses trois fils & ses deux neveux. Il ordonna aussi que S. Athanase fût rappellé de son exil, quoiqu'Eusebe de Nicomedie s'efforçât de l'en détourner. Le dépositaire du testament de Constantin, fut ce prêtre Arien, que sa sœur Constantia lui avoit recommandé en mourant ; & Constantin lui ordonna de ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constantius. L'empereur Constantin aïant ainsi donné ordre à toutes choses, mourut sur le midi le jour de la pentecôte vingtiéme de Mai, sous le consulat de Felicien & de Tatien, c'est-à-dire l'an 337. aprés en avoir regné trente-un. C'estoit le plus long regne que l'on eût vû depuis Auguste. Le corps fut mis dans un cercueil d'or & porté

Theod. I. c. 32.
Eusfeb. IV. 68.

AN. 337. à C P. En attendant que quelqu'un de ses fils fût
Euſ. IV. c. 70. arrivé, on le déposa dans la principale chambre du palais, élevé sur des degrez couverts de pourpre & environnez de quantité de flambeaux, dans des chandeliers d'or : plusieurs personnes y veilloient jour & nuit; & ce spectacle étoit tout à fait nouveau. Constantius fut le seul de ses fils qui se trouva à tems pour prendre soin de sa sepulture : car comme il étoit le plus proche, il reçût le premier la nou-
Ibid. c. 71. velle de sa maladie ; & toutefois il le trouva mort. Il fit porter le corps avec pompe dans l'église des apôtres, & suivit lui-même le convoi : puis il se retira avec les soldats, n'étant que cathecumene. Mais le clergé & le peuple fidele vinrent faire les prieres
Chriſoſt. in 2. cor. hom. 2. ad. pap. An. 66. & offrir le sacrifice. Le corps de l'empereur étoit élevé sur une haute estrade pendant les prieres ; & fut enterré dans le vestibule de la basilique prés de la porte. Il y eut des personnes destinées pour demeurer en ce lieu & y faire des prieres.

La memoire de l'empereur Constantin est en benediction dans l'église, pour les grands biens qu'il lui a faits, en la protegeant de tout son pouvoir, & montrant en tant de manieres son zele pour la veritable religion. Les Grecs l'honorent entre les
Menolog. ibid. saints, & en font la fête le vingt-uniéme de Mai, le joignant à sa mere sainte Helene. On doit croire que le baptême a effacé toutes les taches de sa vie : mais on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eût vû la croix miraculeuse, & qu'il se fût declaré
Zoſim. lib. 2. p. 685. pour la religion chrétiene. De Minervine sa premiere femme, il avoit un fils nommé Crispe,

AN. 337.

qu'il avoit fait Cesar & qu'il destinoit à l'empire, dont en effet il s'étoit montré digne, par plusieurs belles actions, toutefois il le fit mourir, persuadé des calomnies, dont Fausta sa seconde femme chargea ce jeune prince; & ensuite à la persuasion d'Helene sa mere, il fit mourir Fausta, dont il avoit reconnu l'imposture; & qu'il avoit d'ailleurs convaincuë de s'être abandonnée à un valet: il la fit étouffer dans un bain chaud. Aprés cela, on ne s'étonnera pas s'il ajoûtoit foi trop facilement aux calomnies des Ariens, contre S. Athanase & les autres évêques catholiques. Eusebe son grand admirateur avoüe lui même que plusieurs se plaignoient de sa trop grande facilité; & qu'elle donna cours à deux grands vices: à la violence de ceux qui oprimoient les foibles, pour contenter leur avidité insatiable: & à l'hypocrisie des faux Chrétiens, qui entroient dans l'église pour gagner ses bonnes graces. Enfin, on ne se trompera point sur Constantin, en croïant le mal qu'en dit Eusebe, & le bien qu'en dit Zozime.

Victor. epitom. Philostorg II. c. 4.

Eus. IV. *vit. c.* 54.



AN. 337.

LIVRE DOUZIE'ME.

I.
Partage entre les enfans de Constantin.
Eus. IV vit. c. 51. Zosim. lib. 2. p. 691. Aur. Vict. epit.

LES trois fils de Constantin partagerent l'empire, comme il l'avoit ordonné. Constantin qui étoit l'aîné eut l'Espagne, la Gaule & tout ce qui est en deça des Alpes: Constant qui étoit le plus jeune eût l'Italie, l'Afrique, la Sicile & l'Illyrie: Constantius qui étoit le second eut l'Asie, l'Orient & l Egypte. Ils avoient un oncle nommé Jules Constantius fils de Constantius Chlorus, mais d'une autre mere que Constantin le grand, c'est à-dire de Theodora; & de la même femme Constantius Chlorus avoit eû un autre fils Dalmace surnommé Hanniballien, que Constantin son frere fit censeur. Celui-ci étoit mort & avoit laissé deux fils: Jules Dalmace & Claude Hanniballien. Constantin avoit donné à Dalmace le titre de Cesar avec la Thrace, la Macedoine & l'Achaïe: à Hanniballien le titre de roi, avec la Cappadoce, le Pont & l'Armenie: sa residence étoit à Cesarée de Cappodoce.

Zosim. p. 692.

Quelque tems aprés la mort du grand Constantin, les soldats ne voulant, disoient-ils, obéir qu'à ses enfans, firent mourir son frere Jules & ses deux neveux, Dalmace & Hanniballien. On accusa l'empereur Constantius d'avoir ordoné secretement ces executions, ou du moins d'y avoir consenti trop facilement: quelques-uns même ont prétendu que Constantin en avoit donné l'ordre avant sa mort. Quoiqu'il en soit, deux des nouveaux empereurs

en profiterent : Conſtantius eut la Thrace avec la Cappadoce, Conſtantin eut l'Achaïe & la Macedoine. Il reſta deux fils de Jules, qu'il avoit eu de differens lits : le premier nommé Gallus, de Galla, de laquelle il avoit auſſi eu la femme de l'empereur Conſtantius : le ſecond nommé Julien, de Baſiline fille d'Anicius Julien d'une famille illuſtre, mais païenne. Ces deux jeunes princes furent épargnez par mépris : Gallus, parce qu'il étoit alors malade, & que l'on ne croïoit pas qu'il pût vivre longtems : Julien pour ſon bas âge, car il n'avoit pas huit ans : étant né à C. P. le ſixiéme de Novembre l'an 332. ſous le conſulat de Pacatien & d'Hilarien, par où l'on voit qu'il y eut quelques années d'intervalle entre la mort de Conſtantin, celle de ſon frere & de ſes neveux. Euſebe de Nicomedie prit ſoin de l'éducation de Gallus & de Julien ; parce qu'il étoit parent, quoiqu'éloigné, de Baſiline mere de Julien. On les mena en Cappadoce prés le mont Argée à un lieu nommé Macel, où étoit une maiſon roïale bâtie magnifiquement, accompagnée de bains, de fontaines & de jardins. On leur donna des maîtres pour les lettres, les ſciences & les exercices convenables à leur âge ; on les inſtruiſit des ſaintes écritures & comme ils témoignoient de la pieté, on les mit dans le clergé, où on leur donna l'ordre des lecteurs.

Sozom. v. hiſt. c. 2.

Amm. lib. XXII. p. 310 c. 3.

II.
Conſtantius gagné par les Ariens.
Socr. II. c 2.
Sozom. III. c. 1.

L'empereur Conſtantius donna un grand pouvoir aux eunuques de ſon palais, dont le principal étoit Euſebe prefet de la chambre, homme vain, avare, injuſte & cruel ; qui d'une tres-baſſe origine

AN. 338.

Amm. lib. XV. *c.* 3. XXII. *c.* 3. *Jul. ad Atheniens.*

Theod. II. *c.* 3.

s'étoit élevé jusques à gouverner l'empereur. Cet Eusebe tomba dans l'Arianisme à la persuasion du prêtre, que le grand Constantin avoit fait dépositaire de son testament; & qui avoit acquis par là une grande autorité & une grande liberté d'entrer dans le palais: il avoit même infecté de son heresie l'esprit de l'imperatrice. L'empereur commença aussi à revoquer en doute ce que l'on devoit croire de cette nouvelle opinion: tout le monde en disputoit dans le palais, les femmes avec les eunuques, les gardes mêmes. De-là ce mal se répandit dans les familles particulieres, dans les autres villes & les provinces éloignées: car le tumulte que ces questions causoient, excitoit tout le monde à en demander le sujet & à entrer en dispute. L'Illyrie toutefois & le reste de l'Occident n'y prirent point de part; & demeurerent fermes dans la foi de Nicée.

Athan. ad solit. p. 819. *p.* 854. 856.

Sozom. III. *c.* 2.

Eusebe de Nicomedie & Theognis conçûrent alors de grandes esperances; & pour empêcher S. Athanase de rentrer à Alexandrie, ils resolurent d'y mettre un évêque de leur parti.

III.
Rappel de saint Athanase.

Athan. apol. 2. *p.* 805.
Theod lib. II. *c.* 2.
V. Pagi an. 338.

Mais l'empereur Constantin le jeune ne leur en donna pas le tems; car dés l'année 338. il envoïa S. Athanase à son église, avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie, où il dit: que le saint évêque avoit été envoïé dans les Gaules, de peur que par la fureur de ses ennemis il ne demeurât exposé à un malheur sans remede: que l'intention du grand Constantin étoit de le rendre à son église, s'il n'eût été prevenu par la mort. Quand donc, ajoûte-t-il, Athanase sera arrivé chez

vous:

vous, vous connoîtrez combien nous l'avons honoré; & vous ne devez pas vous en étonner; puisque nous y avons été portez par vôtre affliction, que nous nous representions, & par la presence venerable de ce grand homme. Que la providence divine vous conserve, mes chers freres. Donné à Treves le quinziéme des Calendes de Juillet: c'est-à-dire le dix-septiéme de Juin. L'empereur Constantin n'osa s'opposer au retour de S. Athanase, qui partit de Treves aprés un éxil de deux ans & quatre mois. Il passa par la Syrie, arriva en Egypte; & rentra à Alexandrie, où il fut reçû avec une joïe incroïable de tout le monde, du clergé, du peuple de la ville & de la campagne, qui accouroient en foule pour le voir. Toutes les églises retentissoient de prieres & d'actions de graces. Les autres évêques qui avoient été chassez de leurs sieges furent aussi rétablis: entre autres Asclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Les Ariens se plaignirent hautement du retour d'Athanase, comme d'une entreprise contre la discipline de l'église: disant qu'il ne pouvoit être rétabli, que par l'ordonnance du concile, aprés avoir été chassé par le concile de Tyr.

A N. 338.

Syn. Alex. ap. Athan. 2. apol. p. 728. A.

IV. Nouvelles calomnies contre S. Athanase.

Ils écrivirent des lettres aux trois empereurs, pour l'accuser de plusieurs crimes, dont celui-là étoit le premier: d'avoir violé les canons en rentrant dans son siege, sans ordonnance de concile. Ils l'accusoient encore d'avoir causé à son retour du tumulte & des seditions, des pleurs & des gemissemens parmi le peuple, qui, disoient-ils, le recevoit à regret: d'avoir pillé les églises d'Alexan-

Ap. Athan. p. 724.

drie : d'y avoir commis des violences & des meurtres : d'avoir détourné le fonds des aumônes, que l'empereur Constantin avoit ordonnées pour la subsistance des veuves & des ecclesiastiques en Lybie, & en quelques endroits de l'Egypte ; & d'avoir fait vendre pour son profit particulier le bled destiné à cet usage, dont il avoit la distribution. Ils obtinrent même une lettre de l'empereur Constantius, qui appuïoit ce dernier chef d'accusation. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprés de Constant, ni de Constantin ; quoique les Eusebiens y eussent envoïé des deputez pour les soûtenir : car S. Athanase y envoïa aussi des ecclesiastiques avec des lettres qui le justifierent & couvrirent ses ennemis de confusion.

Athan. p. 737.

Ad. Solit p. 815.

Apol. ad Const. p. 675. D.

Les Eusebiens envoïerent à Rome Macaire prêtre, Martyrius & Hesychius diacres, pour porter au pape Jules, des lettres, où ils accusoient non seulement S. Athanase, mais encore Asclepas de Gaze & Marcel d'Ancyre. Ces deputez solliciterent en faveur de Piste, que les Eusebiens avoient ordonné évêque pour Alexandrie, & qui n'en fut jamais en possession : ils vouloient engager le pape à lui écrire, comme étant en sa communion. Saint Athanase envoïa de son côté quelques prêtres à Rome : mais si-tôt que Macaire sût qu'ils alloient arriver, il craignit d'être honteusement convaincu au sujet de Piste, & se retira de nuit tout malade qu'il étoit, quoique le pape l'attendît : Martyrius & Hesychius demeurerent. Les deputez de S. Athanase étant arrivez, firent connoître au pape, que ce

Julius P. ap. Athan. apol. 2. p. 743.

Epiph. hæres. 69. p. 8.

prétendu évêque de Pifte étoit un des premiers disciples d'Arius : que lui & Second de Ptolemaïde qui l'avoit ordonné, avoient été excommuniez par S. Alexandre, & enfuite par le concile de Nicée ; & le diacre Martyrius n'ofa dire le contraire. Ils confondirent de même les Eufebiens, fur tous les chefs d'accufation, dans une conference publique en prefence du pape. Enfin, les deputez des Eufebiens le prierent d'affembler un concile, & d'y mander Athanafe & fes accufateurs : declarant qu'ils refervoient à y produire leurs preuves. Le pape accepta la propofition ; écrivit aux uns & aux autres, & manda S. Athanafe en particulier.

An. 340.

Jul. ap. Athan. apol. 2. p. 741.

Ad Solit. p. 819.

V. Mort du jeune Conftantin.

Socr. ibid. c. 5. Zosim. lib. 2. p. 692. Victor. epift.

Le jeune Conftantin ne vêcut pas long-tems aprés avoir renvoïé S. Athanafe. Il étoit entré en differend avec Conftant, touchant l'Afrique & l'Italie : Conftant diffimula fa haine pendant trois ans, voulant furprendre fon frere, enfin le voïant entré fur fes terres, il envoïa des troupes, fous pretexte de donner du fecours à Conftantius, pour la guerre contre les Perfes. Ils prirent Conftantin à leur avantage, & le tuerent prés d'Aquilée fous le confulat d'Acyndinus & de Proculus, c'eft-à-dire l'an 340. Conftant joignit à fon partage celui de Conftantin, & tout l'empire fut reduit à deux parties, l'Orient & l'Occident. La mort de Conftantin ôta une puiffante protection à faint Athanafe & à toute l'églife catholique.

VI. Mort d'Eufebe de Cefarée, fa doctrine.

Socr. II. c. 14. Sozom. III. c. 2.

Ce fut environ ce tems-là, c'eft-à-dire vers l'an 340. que mourut Eufebe de Pamphile évêque de Cefarée en Paleftine, le plus favant homme que

l'églife ait eu de fon tems. Outre les ouvrages dont j'ai parlé, favoir : le traité contre Hierocles, la preparation & la démonftration évangelique, la cronique & l'hiftoire ecclefiaftique : il compofa encore fur la fin de fa vie, un grand traité contre Marcel d'Ancyre, la vie de l'Empereur Conftantin, ou plûtôt fon éloge, & un panegyrique qui en eft comme l'abregé ; & qu'il prononça en fa prefence à la folemnité de la trentiéme année de fon regne. Nous avons ces ouvrages, mais nous avons perdu les trente livres contre Porphyre, & plufieurs autres. C'eft principalement par l'ouvrage contre Marcel, que l'on doit juger de la doctrine d'Eufebe, touchant le verbe divin : car cet ouvrage eft écrit depuis que les Ariens eurent émû la queftion, & qu'ils eurent été condamnez au concile de Nicée : dans le fort des difputes, & fur la matiere même, qui y eft traitée à fonds.

IV. vit. c. 49.

Il eft divifé en cinq livres : les deux premiers font intitulez fimplement : Contre Marcel d'Ancyre, & ne contienent prefque autre chofe, que l'expofition de fes fentimens, qui fuffit à ce qu'Eufebe prétend, pour le convaincre de Sabellianifme. Les trois autres livres font intitulez : De la theologie ecclefiaftique, & adreffez à Flaccille évêque d'Antioche : dans ceux-ci, Eufebe refute Marcel ; & lui oppofe la doctrine qu'il dit être celle de l'églife catholique. C'eft à peu prés la même qu'il avoit propofée dans fes autres ouvrages : particulierement dans la demonftration évangelique. Il condamne ceux qui avoient ofé dire que le verbe étoit

Theod. l. 1. c. 9.

creature & tiré du néant. Car, dit-il, comment seroit-il fils & fils unique de Dieu, s'il étoit de même nature que toutes les autres creatures? Et encore: Ceux qui mettent deux hypostases, l'une non engendrée, l'autre créée de rien: sauvent bien l'unité de Dieu; mais selon eux, il n'y a plus de fils unique: il n'est ni Seigneur ni Dieu, & n'a plus rien de commun avec la divinité du pere. Et ailleurs expliquant ce fameux passage où suivant la version greque, la sagesse dit: Le Seigneur m'a créé. Il dit: Si quelqu'un veut dire qu'il a été créé; qu'il ne le dise pas, comme s'il avoit passé du non être à l'être, ou comme s'il avoit été tiré du neant à la maniere des autres creatures; ainsi que quelques-uns ont mal pensé. Ensuite il explique doctement ce passage, suivant l'hebreu; & montre qu'il n'étoit pas ignorant de cette langue.

Ibid. c. 10.

III. Theol. c. 2. p. 150. D.

Prov. VIII. 22.

Il dit que le fils de Dieu est la source de la vie: la vie, la lumiere, la raison même. Il parloit ainsi dans la demonstration évangelique: ajoûtant qu'il est la beauté & la bonté même, s'il est permis de donner ces noms à ce qui est produit. Dans le même ouvrage, il disoit: Il est dangereux de dire simplement que le fils a été tiré du neant, comme les autres productions: car autre est la generation du fils, autre la creation faite par le fils. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'il les a écrites avant le concile de Nicée. Et dans le même ouvrage, il dit qu'il faut concevoir le fils, non comme n'étant point en certain tems & produit ensuite: mais comme étant avant des tems infinis,

I. Theol. c. 2.

IV. Demonst. c. 2.

V. Dem. c. 2. p. 214. C.

préexiſtant & coéxiſtant toûjours avec le pere. Cette doctrine eſt bien contraire à celle d'Arius, qui accuſoit S. Alexandre de dire : Toûjours le pere, Toûjours le fils. Euſebe dit encore dans la theologie, que le pere a declaré ſon fils ſeigneur, ſauveur & Dieu de tout, & participant de ſon trône. Tout cela ſemble juſtifier la foi d'Euſebe.

Sup. lib. x. n. Lib. I. c. II.

Athan. de Syn. p. 886. C.

Toutefois en écrivant à l'évêque Euphration, il n'avoit pas craint de dire nettement, que le Chriſt n'eſt pas vrai Dieu : & nous trouvons dans ce même ouvrage contre Marcel, des expreſſions fâcheuſes. Il ſemble mettre de la difference entre la divinité du fils & celle du pere ; car il dit : S'ils craignent que nous ne mettions deux dieux, qu'ils ſachent que même en confeſſant que le fils eſt Dieu, il ne ſe trouve qu'un ſeul Dieu : ſavoir celui qui ſeul eſt ſans principe, & non engendré, qui poſſede la divinité en propre, & qui eſt cauſe que le fils eſt, & qu'il eſt tel. Il ne dit jamais ſuivant le langage reçû depuis dans l'égliſe : que le pere & le fils ſont un ſeul Dieu. Il ne ſe ſert point du terme de conſubſtantiel ; & quand il le reçût au concile de Nicée, ce ne fut qu'avec des explications qui n'établiſſent pas l'égalité parfaite, comme nous avons vû dans ſa lettre. Au contraire il accuſe Marcel de Sabellianiſme, parce qu'il diſoit qu'avant la creation du monde, il n'y avoit que Dieu ſeul ; & que Dieu & ſon verbe étoit une ſeule & même choſe : ce qu'il n'y a point de catholique qui ne diſe aujourd'hui. Euſebe pretend que parler ainſi, c'eſt nier l'hypoſtaſe du fils & le mettre dans le pere,

c. II.

Sup. liv. XI. n. 26. I. Theol. c. 16. 17.

II. Theol. c. 14. p. 122. D. II. Theol. c. 4.

omme un accident dans ſon ſujet. Suivant ce prin-
ipe, il ne veut pas que l'on diſe que le ſouverain
)ieu s'eſt incarné : parce qu'il ne donne ce titre
ju'au pere. Il ſemble mettre de l'inegalité entre le
ere & le fils, en diſant : Il n'eſt pas neceſſaire de *Ibid. c. 7. p. 109. C.*
nettre deux dieux, en mettant deux hypoſtaſes : car
ous ne les tenons pas égales en dignité, ni toutes
eux ſans principe & non engendrée ; c'eſt pourquoi *Joan. xx. 17.*
e fils même enſeigne que le pere eſt auſſi ſon Dieu.
l dit enſuite, que nous ne rendons au fils les ho- *Ibid. p. 111. c.*
eurs divins, qu'à cauſe du pere : que nous hono-
ons par lui, comme un roi en ſon image. Et ail-
eurs : que le fils reconnoît ſon pere pour ſeul vrai *Ibid. c. 23. p. 141.*
)ieu : parce qu'encore que lui-même ſoit vrai
)ieu, il ne l'eſt que comme image, & le titre de
eul convient au pere, comme étant l'original.
Il ſemble encore plus marquer l'inegalité du pere *Lib. 1. c. 1. p. 8. D.*
: du fils, en diſant : que le fils n'eſt ni le ſouve-
ain Dieu ni un des anges : mais qu'il eſt au milieu
: le mediateur du pere & des anges. Il parle de
nême dans la demonſtration évangelique ; & pre- *IV Demonſtr. c. 6.*
end prouver qu'il étoit neceſſaire que Dieu pro-
uiſit avant tout le reſte une puiſſance moïenne :
our temperer la diſproportion infinie qu'il y a en- *Ibid. c. 2. c. 4.*
re lui & la creature. Dans ce même ouvrage, il
omme le fils miniſtre & inſtrument de la creation :
l le nomme même ouvrage, *demiourgéma.* Il dit *c. 2.*
jue le pere exiſte & ſubſiſte avant la generation
lu fils, entant qu'il eſt ſeul non engendré. Il dit
jue le fils n'eſt pas un accident inſeparable, com-
ne la ſplendeur de la lumiere : mais qu'il ſubſiſte

n. 3. p. 147. D. Ib. p. 148. A. III. Theod. c. 6. p. 175 A. par la volonté du pere, qui l'a produit de propos deliberé. Enfin ce qui paroît moins excusable, il dit que le S. Esprit n'est ni Dieu ni fils, mais une des choses faites par le fils : & il le dit dans l'ouvrage contre Marcel. On peut toutefois expliquer favorablement la plûpart des expressions d'Eusebe, si l'on considere que de son tems, quoique la doctrine de l'église fût certaine, son langage sur ce mystere si sublime n'étoit pas entierement formé ; & tout le monde n'étoit pas encore convenu, des termes les plus propres pour trancher également toutes les chicanes des heresies opposées. Ap. Eus. III. Theol. c. 4. p. 168. C. Arius Marcel d'Ancyre reprochoit à Asterius d'admettre dans la Trinité deux persones distinctes : parce que le mot grec *prosôpon*, qui signifie persone, n'étoit pas universellement reçû en cette matiere. On peut dire encore, qu'Eusebe ne distingue pas assez ce qui convient à J. C. selon la nature divine & selon la nature humaine.

Mais quand on pourroit excuser la doctrine d'Eusebe de Cesarée, il est difficile de justifier sa conduite. Il est marqué, dés le commencement, entre Sup. liv. x. n. 34. n. 42. les évêques qui prirent Arius sous leur protection contre S. Alexandre d'Alexandrie. Il ne dit pas un mot dans son histoire ecclesiastique, de cette dispute si fameuse ; & afin que l'on ne puisse dire qu'il finit son histoire dans le tems qu'elle commençoit, il n'en parle pas plus clairement dans la vie de Constantin : il se contente de dire en general qu'il y avoit de la division dans l'église, principalement en Egypte, sans jamais en expliquer le sujet ;

ſujet ; & on croïroit, ſelon lui, que dans le concile de Nicée, on ne traita point de queſtion plus importante, que celle du jour de la pâque. En raportant les loix de Conſtantin contre les heretiques, il ne parle point de celle qui condamnoit au feu les écrits d'Arius : en parlant du concile de Tyr, il ne dit pas un mot du procés de S. Athanaſe, qui en étoit le ſujet. Ce ſilence ſi affecté autoriſe plus ceux d'entre les anciens qui l'ont accuſé d'Arianiſme, que ceux qui l'en ont voulu juſtifier. Auſſi Acace ſon diſciple & ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Ceſarée, fut dans la ſuite un des chefs des Ariens. Cet Acace étoit borgne, & le ſurnom lui en demeura : il avoit de l'eſprit & du ſavoir, & compoſa pluſieurs ouvrages, entre autres la vie d'Euſebe ſon predeceſſeur.

V. Teſtimon. de Euſeb. Ap. Valeſ.

Socr. II. hiſt. c. 4.

VII. Mort de S. Alexandre de C. P. Paul évêque. Puis Euſebe.

Soc. II. c. 6. Sozom. III. c. 3. V. Pagi. 340. n. 9.

Vers le même tems mourut S. Alexandre de C. P. aprés avoir vécu quatre-vingt-dix-huit ans, dont il avoit paſſé vingt-trois dans l'épiſcopat. Comme il étoit preſt à mourir, ſes clercs lui demanderent à qui on devoit confier aprés lui le gouvernement de l'égliſe. Si vous cherchez, dit-il, un homme d'une vie exemplaire & capable d'inſtruire, vous avez Paul : ſi vous regardez l'habileté pour les affaires du dehors & pour le commerce avec les grands joint un exterieur de pieté, Macedonius vaut mieux. Paul étoit originaire de Theſſalonique, encore jeune : mais d'une prudence fort avancée. Il avoit déja été exilé par le grand Conſtantin, à la ſolicitation des Ariens : Macedonius étoit vieux & diacre depuis long-tems. Tant que S. Alexandre vécut, les ca-

Athan. ad. ſolit. p. 813.

tholiques eurent le deſſus à C. P. à ſa mort les Ariens ſe releverent, & ſe crurent aſſez forts pour faire élire Macedonius : ce qui cauſa quelque trouble, car les catholiques demandoient Paul ; & ils l'emporterent pour cette fois. Paul fut donc ordonné évêque de C. P. dans la baſilique de la paix, depuis jointe à ſainte Sophie. Macedonius forma d'abord quelque accuſation contre lui, mais il l'abandonna, ſe réünit, & étant ordonné prêtre ſervit ſous lui en cette qualité. Comme l'élection de Paul s'étoit faite en l'abſence de l'empereur Conſtantius : il en fut extremement irrité, lorſqu'il vint à C. P. Il pretendit qu'il étoit indigne de l'épiſcopat ; & par la faction de ſes ennemis, il aſſembla un concile où il le fit dépoſer & mettre à ſa place Euſebe de Nicomedie, qui fut ainſi transferé pour la ſeconde fois contre les regles de l'égliſe. Depuis ce tems les Ariens furent les maîtres à C. P. l'eſpace de quarante ans.

Athan. Ibid.

Socr. II. *c.* 7.
Sozom. III. *c.* 4.

Socr. V. *hiſt. c.* 7.

VIII.
Concile d'Alexandrie pour S. Athanaſe.

Athan. 2. *apol. p.* 720. *B.*
Id. ad. Afric. p. 940. *D.*

Cependant il s'aſſembla à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Libye & de la Pentapole : qui tous enſemble écrivirent une lettre ſynodale à tous les évêques catholiques du monde. Ils ſe plaignent d'abord de ce que les Euſebiens ne ceſſent point de perſecuter S. Athanaſe ; qu'ils l'ont fait exiler, & auroient voulu le faire mourir ; & que depuis ſon retour, ils ont envoïé aux trois empereurs une lettre remplie de nouvelles calomnies, où ils ne l'accuſent pas de moins que d'avoir commis des meurtres. Quand ces accuſations ſeroient veritables,

2. Apol. p. 723. *B.*

disent-ils, ils seroient coupables de violer la regle du Christianisme, en portant aux oreilles des empereurs des accusations de meurtres contre des évêques: mais ce n'est que mensonge & calomnie, & nous avons honte d'être obligez d'y répondre. Ils entrent donc en justification, en disant: Les meurtres & les emprisonnemens sont éloignez de nôtre église. Athanase n'a livré persone au bourreau, ni mis persone en prison: nôtre sanctuaire est encore pur, comme il l'a toûjours été; il ne se glorifie que du sang de J. C. Athanase n'a fait mourir ni prêtre ni diacre: il n'est auteur ni de meutre ni de bannissement. Ses ennemis avoüent clairement dans leur lettre, que c'est le prefet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers; & ils n'ont pas de honte d'attribuer ces condamnations à Athanase, qui n'étoit pas encore rentré à Alexandire, & qui se trouvoit alors en Syrie au retour de son exil. Ces procés n'ont été faits pour aucune cause ecclesiastique, comme vous verrez par les actes que nous vous envoïons: car nous les avons curieusement recherchez, aïant sçu ce que les Eusebiens ont écrit. Vous pourrez juger par-là des calomnies precedentes.

p. 724. A.

p. 725. A.

Ils reprennent ensuite depuis l'origine, les persecutions que S. Athanase avoit souffertes. Que dés la déposition d'Arius, les Ariens l'avoient pris en haine, lorsqu'il n'étoit encore que diacre, à cause du credit qu'il avoit auprés d'Alexandre son évêque. Que leur haine s'étoit acruë au concile de Nicée, où ils avoient connu son zele par leur propre expe-

rience : que le voïant élevé à l'épiscopat & ennemi declaré de l'heresie, ils avoient fait éclater leur malice, excitant l'empereur contre lui, le menaçant de tenir des conciles, comme fut enfin celui de Tyr. Ils vienent aux calomnies avancées contre S. Athanase, dont la premiere étoit, que six ou sept évêques l'avoient ordonné secretement. Au contraire disent-ils, nous sommes témoins, nous & toute la
Sup. liv. XI. n. 29. ville & toute la province, que tout le peuple de l'église catholique demanda Athanase pour évêque tout d'une voix, & que la plus grande partie de nous l'ordonnerent aux yeux de tout le peuple : sur quoi nous sommes plus croïables que ceux qui n'y étoient pas.

Mais Eusebe reprend l'ordination d'Athanase, lui qui peut-être n'a jamais reçu d'ordination ; & qui quand il l'auroit reçûë, l'a lui-même aneantie. Il étoit d'abord à Beryte : il l'a quittée pour venir à Nicomedie : l'une & l'autre contre la loi. Le desir de la seconde lui a fait mépriser l'affection qu'il devoit porter à la premiere ; & il n'a pas même gardé la seconde qu'il avoit injustement usurpée : il vient d'en sortir pour envahir encore la place d'un autre ; mettant la religion dans la richesse & dans la grandeur des villes, & ne comptant pour rien le partage que l'on a reçû par l'ordre de Dieu. Les évêques d'Egypte parlent ici de la derniere translation d'Eusebe à C. P. & continuënt : Il ne sait pas que le Seigneur est au milieu de deux ou trois assemblez en son nom : il ne pense pas à ce que dit
Matth. XVIII. 20. l'apôtre : Je ne tire point ma gloire du travail d'au-

trui ; & à ce precepte qu'il donne : Si tu es lié à une femme ne cherche point à te délier. Car si cela est dit d'une femme, combien doit-on plus l'entendre d'une église? quiconque y est une fois lié par l'épiscopat, ne doit plus en chercher d'autre : de peur d'être trouvé adultere, suivant les divines écritures. Telles étoient alors les maximes des saints évêques touchant les translations. Ils viennent au concile de Tyr, & montrent comme la cabale d'Eusebe y dominoit, appuïé du comte Denis & de la puissance seculiere : comme S. Athanase fut obligé de s'en retirer, pour se plaindre à l'empereur : la nouvelle calomnie dont les Eusebiens le chargerent touchant le bled de C. P. Ils soûtiennent que l'on ne doit point donner le nom de concile à une assemblée qui n'agissoit que par l'autorité du prince : où les évêques étoient contraints de se trouver par ses ordres ; & où il avoit un comte & des soldats, comme les satellites des évêques. Ils justifient S. Athanase du meurtre d'Arsene & du calice d'Ischyras : surquoi ces paroles sont remarquables : Puisqu'il n'y avoit point-là d'église ni de prêtre pour sacrifier, & que le jour ne le demandoit pas, n'étant pas un dimanche : comment y auroit-on brisé une coupe mystique ? Il y a quantité de coupes dans les maisons & dans le marché : on les brise sans impieté : mais c'est une impieté de briser volontairement la coupe mystique. Elle ne se trouve que chez les prêtres legitimes : vous avez droit de la presenter aux peuples : vous l'avez reçûë suivant la regle de l'église. Que

1. Cor. x. 15.
1. Cor. 11. 27.
p. 731. D.

ſi celui qui briſe le calice eſt impie : celui-là l'eſt bien davantage qui profane le ſang de J. C.

Paſſant à la députation du concile de Tyr pour informer dans la Mareote, ils relevent les irregularitez de la procedure. On avoit exclus, diſent-ils, les miniſtres ſacrez ; & on informoit devant des païens, touchant une égliſe, une coupe, une table, les choſes ſaintes ; & ce qui eſt pire, on citoit des païens pour témoins. Ils repreſentent les violences qui furent commiſes à Alexandrie, par l'autorité du prefet Philagre : & diſent que l'on exila quatre prêtres de cette ville, qui toutefois n'avoient point été à Tyr. Ils juſtifient S. Athanaſe de la nouvelle calomnie, d'avoir vendu & détourné à ſon profit le bled, que le grand Conſtantin avoit donné pour la nourriture des veuves, en Lybie & en quelques cantons d'Egypte : quoiqu'en effet, on eût toûjours continué de le diſtribuer, & qu'il n'en revinſt à S. Athanaſe que de la peine.

p. 733. D.

p. 737. C.

p. 738. A.

Les évêques d'Egypte ajoûtent : Nous vous avons envoïé le témoignage des évêques de Libye, de Pentapole & d'Egypte, pour vous faire conoître la calomnie. Les Euſebiens ne font tout cela que pour établir l'hereſie des Ariens, en retenant par la crainte les défenſeurs de la verité : mais grace à vôtre pieté, vous avez écrit pluſieurs fois anathême aux Ariens, & vous ne leur avez point donné place dans l'égliſe. Quant au Euſebiens, il eſt aiſé de les convaincre : car aprés leurs premiers écrits touchant les Ariens, dont nous vous avons envoïé des copies, ils ſoulévent ouvertement con-

tre l'églife catholique, ces mêmes Ariens qu'elle a anathematifez : ils leur ont donné un évêque ; c'eft de Pifte apparemment que la lettre parle. Elle continuë : Ils divifent l'églife par les menaces & la terreur, afin d'avoir par tout des miniftres de leur impieté : ils envoïent même aux Ariens des diacres, qui font reçûs publiquement dans leurs affemblées, ils leur écrivent & reçoivent leurs réponfes, en déchirant l'églife par cette communication. Ils envoïent par tout des lettres, pour établir leur herefie, comme vous pourrez aprendre de ce qu'ils ont écrit à l'évêque de Rome, & peut-être à vous-mêmes.

C'eft pourquoi étant maintenant affemblez, nous vous écrivons & vous conjurons de recevoir ce témoignage ; de compâtir à nôtre confrere Athanafe, d'animer vôtre zele contre les Eufebiens, auteurs de cette entreprife, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de femblable. Nous vous demandons juftice de tant de crimes, fuivant cette parole de l'apôtre : Oftez les mauvais d'entre vous : car leurs actions les rendent indignes de la communion des fideles. Ne les écoutez donc point, s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanafe ; car tout ce qui vient d'eux n'eft que menfonge. Quand leurs lettres porteroient les noms de quelques évêques d'Egypte ; ce ne fera pas nous affurément, mais des Meleciens, toûjours fchifmatiques & feditieux : ils ordonnent fans raifon des hommes prefque païens, & font des chofes que nous avons honte d'écrire : mais vous pourrez les apprendre de ceux qui vous rendront cette let-

1. Cor. v. 13.

AN. 340.

Athan. p. 379. A.

tre. Ainsi finit la lettre que les évêques d'Egypte envoïerent à tous les évêques, & en particulier au pape Jules. Ils y joignirent plusieurs actes, pour justifier ce qu'ils avançoient: savoir les procés de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir, avant le retour de S. Athanase: la lettre que le grand Constantin avoit écrite, quand il sut qu'Arsene étoit vivant: celle d'Alexandre de Thessalonique, la retractation d'Ischyras, les protestations du clergé d'Alexandrie & de la Mareote: les attestations de divers évêques d'Egypte & de Lybie, que saint Athanase avoit distribué fidelement le bled des veuves: la lettre des Eusebiens en faveur des Ariens. Plusieurs autres évêques écrivirent au pape Jules pour S. Athanase.

Ap. Athan. p. 745. D.

IX. Prediction de S. Antoine.

Vita Ant. c. 28 p. 497. D.

Cependant S. Antoine eut une revelation de ce qui devoit arriver dans l'église d'Alexandrie. Un jour étant assis il entra comme en extase; & demeura long-tems en contemplation, gemissant de tems en tems. Une heure aprés il se tourna vers les assistans: il soupira, il trembla, il se leva pour prier: se mit à genoux, y demeura long-tems, & se releva en pleurant. Les assistans tremblans & saisis de crainte lui demandoient ce que c'étoit; & le presserent tant, qu'enfin ils l'obligerent de leur parler. Il fit un grand soupir, & leur dit: O mes enfans, il vaut mieux que je meure, avant que ce que j'ai veu s'accomplisse. Comme ils le pressoient encore, il dit en pleurant: La colere de Dieu va tomber sur l'église: elle va être livrée à des hommes semblables aux bêtes brutes. Car jai veu la

AN. 340.

ſainte table environnée de tous côtez de mulets, qui renverſoient à coups de pieds ce qui étoit deſſus : comme quand ces animaux ſautent & ruënt en confuſion. Vous avez oüi ſans doute comme j'ai ſoupiré : j'entendois une voix qui diſoit : Mon autel ſera profané. Voilà ce que dit alors le ſaint vieillard ; & deux ans aprés on vit l'accompliſſement de ſa prophetie. Toutefois il conſola deſlors ſes diſciples, en ajoûtant : Ne vous decouragez pas, mes enfans : comme le Seigneur s'eſt mis en colere, il nous pardonnera : l'égliſe reprendra ſa beauté & ſa ſplendeur ordinaire : vous verrez les perſecutez rétablis, l'impieté renfermée dans ſes tanieres, la foi catholique prêchée librement par tout. Seulement ne vous laiſſez pas infecter par les Ariens : cette doctrine n'eſt pas celle des apôtres, mais celle des demons & de leur pere le diable : elle eſt ſterile & ſans raiſon comme les mulets. Ainſi parloit ſaint Antoine : marquant le caractere de l'Arianiſme, qui nioit la fecondité de la nature divine & la divinité du verbe.

Inf. n. 14.

X.
Concile d'Antioche Dedicace.

L'égliſe magnifique que le grand Conſtantin avoit commencée à Antioche, ne fut achevée qu'au bout de dix ans ; la cinquiéme année du regne de ſes enfans 341. de J. C. On celebroit avec ſolemnité ces années cinq, dix, vingtiéme des regnes : ainſi on voulut faire en celle-ci la dedicace de cette égliſe ; & pour cet effet, on aſſembla à Antioche un grand nombre d'évêques. Euſebe de C. P. qui ne pouvoit vivre en repos, prit ce pretexte pour tenir un grand concile, & executer ſes mauvais deſſeins

AN. 341.

Socr. I. *c.* 8.
Sozom. III. *c.* 5.

AN. 341.

Pallad. vita. Chryſ. p. 78.

contre S. Athanaſe. Il y vint quatre-vingt-dix-ſept évêques, dont la plûpart étoient catholiques, mais il y en avoit quarante Ariens. Les provinces dont ils s'aſſemblerent étoient la Syrie, la Phenicie, la Paleſtine, l'Arabie, la Meſopotamie, la Cilicie, l'Iſaurie, la Cappadoce, la Bithynie & la Thrace. Les évêques les plus connus étoient, Euſebe de C. P. Dianée de Ceſarée en Cappadoce, Flaccille d'Antioche, Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Macedonius de Mopſueſte, Maris de Calcedoine, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Patrophile de Scythopolis, Eudoxe de Germanicie en Syrie, George de Laodicée, Theophrone de Tyane. Entre ceux-là étoient quatre metropolitains; d'Antioche, d'Heraclée, des deux Ceſarées. Marcel d'Ancyre metropolitain de Galatie fut le cinquiéme, s'il eſt vrai, comme il y a lieu de le croire, qu'il aſſiſtât à ce concile. S. Maxime évêque de Jeruſalem refuſa de s'y trouver: ſe ſouvenant comme il avoit été ſurpris pour ſouſcrire à la condamnation de ſaint Athanaſe. Il n'y vint aucun évêque d'Italie, ni du reſte de l'Occident, ni perſone de la part du pape Jules: bien qu'il y ait un canon, qui défend aux égliſes de rien ordoner ſans le conſentement de l'évêque de Rome. Ce ſont les paroles de Socrate: que l'on entend des ordonances generales; & non des reglemens particuliers.

Socr. II. c. 8. Sozom. II. c. 6.

V. Valeſ. hic.

Ce concile d'Antioche ſe tint ſous le conſulat de Marcellin & de Probin, indiction quatorziéme, c'eſt-à-dire l'an 341. avant le mois de Septembre. L'empereur Conſtantius y étoit preſent en perſone.

Comme les évêques Eusebiens étoient accusez d'heresie par tous les autres, ils dresserent une confession de foi en forme de lettre, qu'ils leur presenterent : afin qu'ils ne fissent point de difficulté de communiquer avec eux. Elle étoit conçûë en ces termes : Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius : comment suivrions-nous un prêtre, étant évêques? Nous n'avons reçû aucune autre profession de foi, que celle qui a été proposée dés le commencement ; mais nous avons examiné & éprouvé sa foi, & nous l'avons reçû, plûtôt que nous ne l'avons suivi. Vous le verrez par ce que nous allons dire. Nous avons apris dés le commencement de croire en un seul Dieu, souverain, createur & conservateur de toutes les choses intelligibles & sensibles. Et en un seul fils unique de Dieu, subsistant avant tous les siecles, & coéxistant au pere qui l'a engendré : par qui ont été faites toutes les choses visibles & invisibles. Qui dans les derniers jours est descendu selon le bon plaisir du pere, pris chair de la sainte Vierge, & a accompli toute la volonté de son pere, a souffert, est ressuscité, est retourné au ciel : qui est assis à la droite du pere, & qui doit venir juger les vivans & les morts, qui demeure roi & Dieu dans tous les siecles. Nous croïons aussi au saint Esprit. Et s'il faut l'ajoûter : nous croïons encore la resurrection de la chair & la vie éternelle. Cette formule étoit conçûë de telle sorte, qu'elle pouvoit contenter les Catholiques & les Ariens. Elle ne contenoit que ce dont les uns & les autres convenoient ; & on n'y emploïoit aucun terme qui

AN. 341.

Athan. de Syn. p. 891. D.
Socr. II. c. 10.

Sozom. III. c. 5.

AN. 341. ne fût de l'écriture : on n'y disoit ni que le fils fût coéternel ou consubstantiel au pere, ni qu'il ne le fût pas. Les Eusebiens eurent soin d'envoïer cette lettre à tous les évêques en chaque ville ; & on doit croire que ceux qui étoient à Antioche s'en contenterent, puisqu'ils communiquerent avec eux.

Hillar. de Synod. p. 333. 334.

Aprés la ceremonie de la dédicace, on traita des affaires de l'église, & premierement de ce qui regardoit la foi. On ne parla point de l'heresie qui disoit que le Pere, le Fils & le S. Esprit étoient de substance differente : c'est-à-dire, de celle d'Arius, déja condamnée, & rejettée de tous, au moins en apparence : mais on s'assembla contre l'heresie, qui aprés le concile de Nicée revenoit à dire, que c'étoit seulement trois noms attribuez au pere. Car un des évêques étoit soupçonné de cette erreur ; & la suite fait voir que c'étoit Marcel d'Ancyre accusé de Sabellianisme. Pour condamner cette heresie, on proposa une confession de foi composée autrefois par le martir saint Lucien ; & que l'on disoit avoir trouvée écrite de sa propre main. Tous les quatre-vingt-dix-sept évêques l'approuverent : elle étoit conçûë en ces termes :

Sozom. III. c. 5

XI. Formules de foi.

Ath. de Synod. p. 892. D. Hilar. de Synod. p. 333. Socr. II. c. 10.

Suivant la tradition de l'évangile & des apôtres, nous croïons en un seul Dieu pere tout puissant, createur de toutes choses. Et en un seul Seigneur J. C. le fils unique de Dieu, par qui tout a été fait : qui a été engendré du pere avant tous les siecles, Dieu de Dieu : tout de tout, seul d'un seul, parfait de parfait : roi de roi : seigneur de seigneur. Verbe vivant, sagesse, vie, lumiere veritable : voïe, veri-

té, resurrection : pasteur, porte : immuable & inalterable. Image invariable de la divinité, de l'essence, de la puissance, de la volonté & de la gloire du pere : le premier né de toute creature : qui étoit au commencement en Dieu, verbe Dieu, comme il est dit dans l'évangile : Et le verbe étoit Dieu. Par qui toutes choses ont été faites, & en qui toutes choses subsistent. Qui dans les derniers jours est descendu d'enhaut, est né d'une vierge suivant les écritures, & a été fait homme : mediateur de Dieu & des hommes : apôtres de nôtre foi : auteur de la vie. Et un peu aprés : Nous croïons aussi au saint Esprit qui est donné aux fideles, pour leur consolation, leur sanctification & leur perfection. Comme N. S. J. C. a ordonné à ses disciples, en disant : Allez, instruisez toutes les nations, & baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit. Il est clair que c'est d'un pere qui est vraiment pere, d'un fils qui est vraiment fils, d'un saint Esprit qui est vraiment saint Esprit. Ce ne sont pas de simples noms donnez en vain : mais ils signifient exactement la subsistance, l'ordre & la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme : en sorte que ce sont trois choses, quant à la subsistance, une quant à la concorde. Et ensuite : Si quelqu'un enseigne qu'il y ait eu un tems ou un siecle avant que le Fils de Dieu fût engendré, qu'il soit anathême. Et si quelqu'un dit, que le Fils soit creature comme une des creatures, ou production comme une autre production, & ne se conforme pas à la tradition des écritures, qu'il soit anathême.

AN. 341.

AN. 341.

Hilar. de Syn. p. 134. 135.

Les ſaints évêques qui aprouverent cette confeſſion de foi, n'avoient en vûë que l'erreur qui éludoit la verité des perſones divines, par la pluralité des noms qu'elle attribuoit au pere ſeul. C'eſt pourquoi ils dirent trois hypoſtaſes, pour ſignifier par ce mot des perſones ſubſiſtantes : non pour ſeparer la ſubſtance du Pere, du Fils & du ſaint Eſprit par la diverſité d'eſſence. Dans cette formule, il n'y a rien qui marque diverſité d'eſſence & de nature entre le pere & le fils : puiſqu'il eſt dit, Dieu de Dieu, tout de tout, parfait de parfait. Il eſt dit un d'un ſeul, pour exclure les idées de la generation des hommes : il eſt dit roi de roi, ſeigneur de ſeigneur, pour montrer l'égalité de puiſſance ; & ce qui acheve d'exclure toute diverſité, c'eſt qu'il eſt dit image immuable & inalterable de la divinité, de l'eſſence & de la gloire du pere : pour montrer qu'il eſt né de lui, ſans aucun changement de la nature divine en l'un ni en l'autre. C'eſt ainſi que quelques années aprés S. Hilaire expliquoit cette profeſſion de foi, & montroit qu'elle étoit entierement catholique. Il traduit eſſence le mot grec *ouſia*, qui ſe rend plus ſouvent par ſubſtance : mais c'eſt qu'il emploïe celui de ſubſtance pour le grec *hypoſtaſis*, que j'ai rendu par ſubſtance. Cette formule fut depuis tres-celebre, principalement parmi ceux, qui ſans être proprement Ariens, rejettoient le terme de conſubſtantiel.

Ath. de Syn. p. 894.

Toutefois comme la longueur de cette formule la rendoit un peu obſcur, Theophrone évêque de Tyane en propoſa une plus courte en ces termes :

Dieu ſait & je le prens à témoin ſur mon ame que je crois ainſi : En Dieu pere tout-puiſſant createur de l'univers, de qui eſt tout; & en ſon fils unique Dieu verbe, puiſſance, & ſageſſe N. S. J. C. par qui eſt tout : engendré du pere avant les ſiecles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui eſt en Dieu en hypoſtaſe; & qui dans les derniers jours eſt deſcendu & né de la vierge, & le reſte qui regarde l'incarnation. Puis il ajoûte : Et au ſaint Eſprit le conſolateur, l'eſprit de verité; que Dieu par ſes prophetes a promis de répandre ſur ſes ſerviteurs, que le Seigneur a promis d'envoïer à ſes diſciples, & l'a envoïé en effet. Que ſi quelqu'un enſeigne ou penſe quelque choſe contre cette foi qu'il ſoit anathême. Soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre, ou de Sabellius, ou de Paul de Samoſate; qu'il ſoit anathême, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Theophrone aïant compoſé cette confeſſion de foi, la propoſa devant le concile : tous les évêques la reçûrent & y ſouſcrivirent. Elle a deux choſes particulieres : l'une, qu'elle explique plus nettement que la precedente, la diſtinction des perſones, ſans diverſité de ſubſtance : en diſant que le verbe eſt en Dieu en hypoſtaſe, c'eſt-à-dire ſubſiſtant par lui-même, & non comme un accident dans ſon ſujet. L'autre choſe qui lui eſt particuliere, eſt de nommer l'évêque dont la foi ſuſpecte donnoit occaſion à ces confeſſions de foi, ſavoir Marcel d'Ancyre; & les deux anciens heretiques qu'il étoit accuſé de ſuivre.

AN. 341.

XII. Canons du concile d'Antioche.

Le concile aïant ainſi reglé ce qui regardoit la

AN. 341.

Can. Antioch. tom. 2. conc. p. 561.

foi, composa vingt-cinq canons de discipline, qui ont été reçûs par toute l'église. Le premier ordonne que ceux qui s'opiniâtrent encore à ne pas observer le decret du concile de Nicée touchant la pâque, soient excommuniez & chassez de l'église s'ils ne sont que laïques; s'ils sont clercs, c'est-à-dire évêques, prêtres, ou diacres, le concile les declare deslors étrangers de l'église : comme chargez non-seulement de leur peché, mais de celui des peuples qu'ils pervertissent, en se separant & faisant la pâque avec les Juifs. Non-seulement ils sont déposez, mais privez de tous les honeurs exterieurs dont joüit le clergé : & ceux qui oseront communiquer avec eux aprés leur déposition, encourent la même peine. On voit ici une censure portée de plein droit, sans attendre le jugement; & étenduë à ceux qui communiquent avec le coupable.

Le second canon condamne ceux qui entroient dans l'église & écoutoient les saintes écritures; mais par un esprit de désobéïssance, ne participoient point à la priere avec le peuple, ou refusoient la communion de l'eucharistie. Ils seront chassez de l'église jusques à ce qu'ils confessent leur peché, qu'ils supplient pour obtenir le pardon, & montrent des fruits de penitence. Il n'est pas permis de communiquer avec les excommuniez : ni de s'assembler dans les maisons pour prier avec ceux qui ne prient pas avec l'église : ni de recevoir dans une église, ceux qui ne vont pas aux assemblées dans un autre. Si un évêque, un prêtre, un diacre ou quelque autre du clergé est trouvé communiquant avec

avec les excommuniez, il ſera auſſi excommunié. Ces deux premiers canons peuvent bien avoir été faits à l'occaſion des Audiens ſchiſmatiques, qui avoient commencé en même tems que les Ariens. Car ils faiſoient la pâque avec les Juifs, ſans ſe ſoucier de l'ordonance du concile de Nicée : ils ne prioient point avec ceux qui n'étoient pas de leur ſecte ; & pretendoient remettre les pechez par une ſimple ceremonie, ſans obſerver le tems preſcrit pour la penitence ſuivant les loix de l'égliſe. Le cinquiéme canon regarde encore les ſchiſmatiques & porte : Si un prêtre ou un diacre au mépris de ſon évêque ſe ſepare de l'égliſe, tient une aſſemblée à part, & érige un autel : & refuſe d'obéïr à l'évêque, étant rapellé une & deux fois : qu'il ſoit dépoſé abſolument, ſans eſperance d'être rétabli. S'il continuë de troubler l'égliſe : qu'il ſoit reprimé par la puiſſance exterieure, comme ſeditieux. C'eſt ce que nous appellons aujourd'hui implorer le ſecours du bras ſeculier. Le concile ajoûte : Celui qui aura été excommunié par ſon évêque ; ne ſera point reçû par les autres, qu'il ne ſe ſoit juſtifié dans un concile, & y ait obtenu un jugement plus favorable. Cette regle eſt commune pour les clercs & pour les laïques. Aucun étranger ne ſera reçû ſans lettres pacifiques : les prêtres de la campagne n'en donneront point, ni des autres lettres canoniques, ſinon aux évêques voiſins : mais les chorévêques donneront des lettres pacifiques.

AN. 341.

Sup. liv. x. n. 34. Epiph. hæreſ. 70. Theod hær. fab. IV. c. 10.

can. 6.

can. 7.

can. 8.

Touchant la ſtabilité & la reſidence des eccleſiaſtiques le concile d'Antioche, ſuivant la diſpoſi-

can. 3.

AN. 341. tion de celui de Nicée prononce ainsi : Si un prêtre, *Can. Nic. 15. 16.* diacre ou un autre clerc, quitte son diocese pour passer dans un autre, y demeurer long-tems & s'y établir : il ne fera plus de fonction : principalement s'il refuse de retourner dans le diocese, étant rappellé par son évêque. Mais s'il persevere dans la désobéïssance : il sera déposé absolument, sans esperance d'être rétabli. Si un autre évêque reçoit celui qui aura été déposé pour ce sujet : il sera puni par le concile, comme infracteur des loix de l'église. *can. 11.* Si un évêque, un prêtre ou quelque autre clerc entreprend d'aller trouver l'empereur, sans le consentement & les lettres des évêques de la province, & principalement du metropolitain : qu'il soit privé non seulement de la communion, mais de sa dignité : comme aïant la hardiesse d'importuner les oreilles de l'empereur, contre les loix de l'église. Si quelque affaire necessaire l'oblige d'y aller, qu'il le fasse de l'avis du metropolitain & des comprovinciaux, & qu'il soit muni de leurs lettres.

En particulier contre les translations des évêques. *can. 21.* Qu'un évêque ne passe point d'un diocese à l'autre, soit en s'y ingerant volontairement, soit en cedant à la violence du peuple, ou à la necessité imposée par les évêques : mais qu'il demeure en l'église qu'il a reçûë de Dieu la premiere pour son partage : suivant qu'il a déja été ordonné. On marque ici le quinziéme canon de Nicée, & on retranche tous les pretextes de l'éluder, comme d'avoir été forcé par l'affection du peuple, ou par le choix des évêques. Ce canon fait voir qu'Eusebe de C. P. ne do-

minoit pas dans le concile d'Antioche, ſi ce n'eſt qu'aïant ſatisfait ſon ambition, il conſentiſt volontier à borner celle des autres. AN. 341.

Si un évêque vacant s'empare d'une égliſe vacante, & en uſurpe le ſiege ſans le concile legitime : qu'il ſoit chaſſé, quand même tout le peuple de l'égliſe qu'il a envahie le choiſiroit. Le concile legitime ou entier eſt celui où le metropolitain eſt preſent. Si un évêque aïant reçû l'impoſition des mains, refuſe d'aller ſervir l'égliſe qui lui eſt confiée : qu'il ſoit excommunié, juſqu'à ce qu'il obéïſſe; ou que le concile de la province en ordonne autrement. Si l'évêque ordoné n'a pû prendre poſſeſſion de ſon égliſe, ſans qu'il y ait de ſa faute : mais par le refus du peuple, ou par quelque autre cauſe qui ne vienne pas de lui : il joüira de l'honeur & des fonctions : à condition de ne point s'ingerer aux affaires de l'égliſe, dans laquelle il aſſiſte aux offices divins; & il ſe ſoûmettra aux ordonances du concile de la province. Voilà ce que le canon ſeiziéme appelle un évêque vacant, & on ne dit point que le peuple auquel il étoit deſtiné dût être contraint à le recevoir : tant le gouvernement des égliſes étoit doux & volontaire.

can. 16. *can. 17.* *can. 18.*

L'évêque ne ſera ordoné que dans un concile en preſence du metropolitain & de tous les évêques de la province, que le metropolitain doit convoquer par ſes lettres. Le mieux eſt qu'ils s'y trouvent tous : mais s'il eſt difficile, du moins que la plus grande partie ſoient preſens, ou donnent leur conſentement par lettres, afin que l'ordination ſoit le-

can. 19.

AN. 341.

gitime : autrement elle ne sera d'aucune valeur. Mais si l'ordination est faite suivant cette regle, & que quelques-uns s'y opposent par opiniâtreté : la pluralité des suffrages l'emportera. Le concile d'Arles & le concile de Nicée avoient déja ordonné la même chose. Le concile d'Antioche continuë : Il n'est pas permis à un évêque de se donner un successeur, même à la fin de sa vie. S'il le fait, l'ordination sera nulle, & on gardera la regle de ne promouvoir à l'épiscopat, que celui qui aprés le decés du premier, sera trouvé digne, par le jugement des évêques assemblez en concile. Origene avoit autrefois remarqué cet abus des évêques qui prétendoient se donner des successeurs. Il est vrai toutefois que l'on avoit souvent égard en cette matiere au jugement d'un saint évêque.

Conc. Ares. I. con. 20. Nic. can. 4.

can. 23.

In Numer. hom. 22.

XIII. Suite des canons d'Antioche.

can. 10.

Contre les entreprises d'autorité. Le concile veut que ceux qui sont dans les bourgs ou les villages ou que l'on nomme chorévêques, quoiqu'ils aïent reçû l'ordination d'évêques, connoissent les bornes de leur pouvoir, & se contentent de gouverner les églises qui leur sont soûmises. Ils peuvent ordonner des lecteurs, des soûdiacres & des exorcistes : mais non pas des prêtres ou des diacres, sans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui osera violer cette regle sera déposé : le chorévêque sera ordonné par l'évêque de la ville. Ce canon semble donner aux chorévêques le caractere épiscopal : ce qui n'est pas sans difficulté. Le treiziéme porte : Qu'aucun évêque ne soit assez hardi pour passer d'une province dans une autre, & y ordonner per-

V. Conc. Ancyr. 13. V. Conc. Neocæs. can 14.

can. 13.

ſone pour les fonctions eccleſiaſtiques ; quand même il meneroit d'autres avec lui : s'il n'eſt appellé par les lettres du metropolitain & des évêques de la province où il va. Que ſi ſans être appellé il va faire des ordinations, ou diſpoſer des affaires eccleſiaſtiques qui ne le regardent point : tout ce qu'il aura fait ſera nul ; & pour peine de ſon entrepriſe déraiſonnable, il eſt dépoſé dés à-preſent par le ſaint concile. Les évêques de chaque province doivent ſavoir, que l'évêque de la metropole prend auſſi le ſoin de toute la province : parce que tous ceux qui ont des affaires viennent à la metropole de tous côtez. C'eſt pourquoi l'on a jugé qu'il devoit les preceder en honeur ; & que les autres ne devoient rien faire de conſiderable ſans lui, ſuivant l'ancienne regle obſervée par nos peres. Chaque évêque n'a pouvoir que ſur ſon dioceſe, c'eſt-à-dire la ville & le terroire qui en dépend. Il le doit gouverner ſelon ſa conſcience : il peut ordonner des prêtres & des diacres ; & juger les affaires particulieres : mais il ne fera rien au delà ſans l'avis du metropolitain, ni le metropolitain ſans l'avis des autres.

AN. 341.

can. 9.

Nic. can. 4.

Touchant les jugemens eccleſiaſtiques. Pour les beſoins de l'égliſe, & la déciſion des differends, il a été jugé à propos que les évêques de chaque province s'aſſemblent en concile deux fois l'année : étant avertis par le metropolitain. Le premier concile ſe tiendra dans la quatriéme ſemaine aprés pâques : le ſecond aux ides d'Octobre, qui eſt le dixiéme d'Hyperberetée. En ces conciles viendront

can. 20.

AN. 341. les prêtres, les diacres & tous ceux qui croiront avoir reçû quelque tort ; & on leur fera justice : mais il n'est pas permis de tenir des conciles en particulier sans les metropolitains. Les deux conciles par an, avoient déja été ordonnez à Nicée : il n'y a que le tems de different. Le concile d'Antioche dit encore : Si un évêque est accusé, & que les voix des comprovinciaux soient partagées, en sorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable : le metropolitain en appellera quelques uns de la province voisine, pour lever la difficulté ; & confirmera le jugement avec ses comprovinciaux. Mais si un évêque est condamné tout d'une voix, par tous les évêques de la province : il ne pourra plus être jugé par d'autres, & ce jugement subsistera. Si un évêque déposé par un concile, ou un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ose s'ingerer dans le ministere pour servir comme auparavant : il n'aura plus d'esperance d'être rétabli dans un autre concile, & ses défenses ne seront plus écoutées. Même tous ceux qui communiqueront avec lui, seront chassez de l'église : principalement s'ils savoient sa condamnation. Ce canon quoique juste en lui-même, semble avoir été proposé artificieusement par les Eusebiens pour s'en prévaloir contre S. Athanase : comme ils firent, aussi-bien que du suivant. Si un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ou un évêque déposé par un concile, ose importuner les oreilles de l'empereur, au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile : il sera indigne de pardon : on n'écoutera point sa dé-

Nic. can. 5.

can. 14. Antioch.

can. 15.

can. 4.

can. 12.

fenſe, & il n'aura point d'eſperance d'être rétabli. AN. 341.

Touchant le temporel des égliſes. Que les biens de l'égliſe lui ſoient conſervez avec tout le ſoin & la fidelité poſſible, devant Dieu qui voit & juge tout. Ils doivent être gouvernez avec le jugement & l'autorité de l'évêque, à qui tout le peuple & les ames des fideles ſont confiées. Ce qui appartient à l'égliſe doit être connu, particulierement aux prêtres & aux diacres; & rien ne leur doit être caché. En ſorte que ſi l'évêque vient à déceder, on ſache clairement ce qui apartient à l'égliſe; afin que rien n'en ſoit perdu ni diſſipé; & que les biens particuliers de l'évêque ne ſoient point embaraſſez, ſous pretexte des affaires de l'égliſe. Car il eſt juſte devant Dieu & devant les hommes, de laiſſer les biens propres de l'évêque à ceux pour leſquels il en aura diſpoſé; & de garder à l'égliſe ce qui eſt à elle. Il ne faut pas qu'elle ſouffre aucun dommage: ni que ſon intereſt ſoit un pretexte pour confiſquer les biens de l'évêque, embaraſſer d'affaires ceux qui lui apartienent, & rendre ſa memoire odieuſe. *can. 24.*

L'évêque doit avoir la diſpoſition des biens de l'égliſe, pour les diſperſer à tous ceux qui en ont beſoin, avec toute la religion & la crainte de Dieu poſſible. Il prendra lui-même pour ſes beſoins, s'il a beſoin, ce qui eſt neceſſaire pour lui & pour les freres à qui il fait l'hoſpitalité; en ſorte qu'ils ne manquent de rien, ſuivant cette parole du divin apôtre: Aïant de quoi nous nourrir & nous couvrir, ſoïons-en contens. Que s'il ne s'en contente pas, & tourne les biens de l'égliſe à ſon uſage parti- *can. 25.* *1. Tim. VI. 8.*

AN. 341.

culier : s'il adminiſtre les revenus de l'égliſe, ſans la participation des prêtres & des diacres; donnant l'autorité à ſes domeſtiques, ſes parens, ſes freres ou ſes enfans : de maniere que les affaires de l'égliſe en ſoient ſecretement endommagées : il en rendra compte au concile de la province. Que ſi d'ailleurs l'évêque ou ſes prêtres ſont en mauvaiſe reputation, comme détournant à leur profit les biens de l'égliſe : en ſorte que les pauvres en ſoufrent, & que la religion en ſoit décriée : ils ſeront auſſi corrigez ſuivant le jugement du concile. Ce canon ſemble n'accorder à l'évêque, & par conſequent anx autres clercs l'uſage des biens eccleſiaſtiques, qu'en cas qu'ils en aïent beſoin, & ne puiſſent ſubſiſter d'ailleurs. Voilà les vingt-cinq canons du concile d'Antioche. Ils furent accompagnez d'une lettre ſynodique au nom de tout le concile, pour les adreſſer aux évêques de toutes les provinces, & les prier de les confirmer par leur conſentement. Et en effet, comme la diſcipline en étoit ſainte & apoſtolique, ils furent reçûs par toute l'égliſe.

Tom. 2. concil. p. 560.

XIV. Gregoire intrus à Alexandrie.

Toutefois les Euſebiens en prirent occaſion de perſecuter de nouveau S. Athanaſe. Le quatriéme & le douziéme canon ôtent toute eſperance de rétabliſſement à un évêque depoſé, s'il n'a pas laiſſé de faire ſes fonctions, ou s'il s'eſt adreſſé à l'empereur. Ils pretendirent qu'il étoit tombé dans ces deux cas : puiſqu'aïant été dépoſé à Tyr, il s'étoit plaint au grand Conſtantin, & depuis étoit rentré dans ſon égliſe, ſans être rétabli par un concile.

Peut-être

Peut être aussi, de ces deux canons en firent-ils un nouveau, qu'ils suposerent avoir été fait par tout le concile. Quoiqu'il en soit, s'étant unis quarante qu'ils étoient, & autorisez par la presence de l'empereur, ils presserent l'ordination d'un évêque d'Alexandrie à la place d'Athanase comme deposé ; & c'étoit principalement pour en venir là, qu'ils avoient procuré ce concile. Ils renouvellerent donc contre lui leurs dernieres calomnies, & même les anciennes, qu'ils avoient avancées à Tyr ; & proposerent d'abord pour lui succeder Eusebe, depuis évêque d'Emese. Il étoit natif d'Edesse en Mesopotamie d'une famille noble : Dés sa jeunesse il avoit apris les saintes lettres : puis il avoit été instruit dans les sciences des Grecs à Edesse même : enfin Patrophile de Scythopolis & Eusebe de Cesarée lui avoient expliqué les livres sacrez. Il se trouva à Antioche lorsqu'Eustathe fut deposé, & il demeura avec Euphrone son successeur. Il alla à Alexandrie, fuïant l'honeur du sacerdoce, & y aprit la philosophie. Etant revenu à Antioche, il s'attacha à Flaccille successeur d'Euphrone ; & c'est l'état où il se trouvoit lorsqu'Eusebe de C. P. le proposa pour Alexandrie. Mais sachant combien S. Athanase étoit aimé de son peuple, il refusa cet évêché ; & fut envoïé à Emese. Son ordination excita du trouble, parce qu'il étoit décrié comme étant mathematicien, c'est-à dire astrologue ; & il fut obligé de s'enfuir. Il se retira à Laodicée auprés de l'évêque George, qui l'aïant ramené à Antioche procura son rétablissement à Emese, par le moïen de Flac-

AN. 341.

V. Pagi 341. n. 32. &c.

Socr. II. c. 8. Sozom. III. c. 5.

Socr. II. c. 9.

Sup. XI. c. 49.

AN. 341.

cille & de Narcisse. Il fut encore accusé comme tenant les erreurs de Sabellius : mais tout cela n'arriva que long-tems aprés. L'empereur Constantius l'emmena avec lui, marchant contre les barbares, on disoit même qu'il avoit fait des miracles : ce qui a donné occasion de le mettre en quelques martyrologes. Il mourut sous cet empereur & fut enterré à Antioche. Il composa des livres innombrables d'un stile élegant & d'une rhetorique populaire : les principaux étoient contre les Juifs, les Gentils, les Novatiens ; & des homelies courtes sur les évangiles : mais il ne nous en reste rien.

Hier. in catal. script.

Socr. II. c. 10.

Eusebe d'Emese aïant refusé la chaire d'Alexandrie, les Eusebiens proposerent Gregoire, & l'ordonerent en effet. Ce Gregoire étoit né en Cappadoce, & avoit fait du séjour à Alexandrie pour étudier : S. Athanase l'y avoit reçû favorablement, prenant confiance en lui, & le traitant comme son fils ; & toutefois on l'accusoit d'avoir eu part à la calomnie du meutre d'Arsene. Les Eusebiens l'aïant ordonné contre toutes les regles, pour une église qui ne le demandoit point, & où ils n'avoient aucun pouvoir : se servirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en possession. Ils obtinrent qu'il écrivist des lettres, & qu'il fist une seconde fois prefet d'Egypte Philagre, dont ils avoient déja éprouvé le talent pour persecuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Mareote. Il étoit compatriote de Gregoire, apostat & sans honêteté dans ses mœurs. Avec lui l'empereur envoïa un eunuque nommé Arsace & des soldats

Greg. Naz. Orat. 22. p. 681. C.

Athan. ad. solit. p. 815. C.
Sup. liv. XI. n. 29.

pour préter main forte. D'abord le prefet proposa publiquement des lettres en forme d'édit, portant que Gregoire de Cappadoce venoit de la cour pour succeder à Athanase. Tout le monde fut troublé d'une chose si nouvelle, & dont on n'avoit point encore oüi parler. Le peuple catholique s'assembla avec plus d'empressement dans les églises, se plaignant hautement aux autres juges & à toute la ville, & representant qu'il n'y avoit ni accusation ni plainte contre Athanase de la part des fideles ; & que c'étoit un jeu joüé par les Ariens : que quand même Athanase seroit prévenu de quelque crime, il faloit le juger legitimement, & lui donner un successeur suivant les regles. A N. 441. *Athan. ad Orthod. p. 944.*

Le prefet Philagre gagne la populace païene, les Juifs & les gens dereglez, par des promesses qu'il accomplit ensuite. Il assemble les pastres & la jeunesse la plus insolente des places publiques, les échauffe, & les envoïe par troupes avec des épées & des bâtons contre le peuple assemblé dans les églises : ils se jetterent dans celle qui portoit le nom de Quirin. Ils y mirent le feu & au baptistere : des vierges furent dépoüillées & traitées indignement ; & ne le voulant pas souffrir, elles furent en peril de leur vie : des moines furent foulez aux pieds & en moururent. Il y en eut de confisquez comme esclaves, d'autres tuez à coups d'épée & de bâton, d'autres blessez ou battus : les saints mysteres furent emportez & jettez à terre par des païens, qui sacrifierent sur la sainte table des oiseaux & des pommes de pin, en loüant leurs idoles & blasphemant con- *Epist. Jul ap. Ath. apol. 2. p. 749. c. 751.* *Ad Orthod. p. 945.*

AN. 342. tre J. C. ils brûlerent les livres ſacrez qu'ils trouverent dans l'égliſe. Les Juifs & les païens entrerent dans le baptiſtere, & s'étant mis tout nuds, y firent & y dirent de telles infamies, que la pudeur ne permet pas de les raconter. Quelques impies imitant la perſecution, prenoient des vierges & des femmes qui gardoient la continence, les traînoient pour les contraindre à blaſphémer & à renier le Seigneur, & comme elles le refuſoient, ils les frappoient & les fouloient aux pieds. L'égliſe fut abandonnée en proïe : les uns enlevoient ce qu'ils trouvoient devant eux : d'autres partageoient les dépoſts de quelques particuliers. Il y avoit quantité de vin, ils le burent, le répandirent ou emporterent: ils pillerent l'huile : ils enleverent les portes & les baluſtre : ils mirent les lampes à terre contre les murailles : ils allumerent les cierges de l'égliſe en l'honeur de leurs idoles. On prenoit des prêtres & des laïques : on menoit les vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur, & on les mettoit en priſon : d'autres étoient vendus comme eſclaves, d'autres foüettez. On ôtoit le pain aux miniſtres de l'égliſe & aux vierges.

Tout cela ſe paſſoit dans le carême & vers la fête de pâque. Le vendredi ſaint, Gregoire entra dans une égliſe avec le gouverneur & des païens, & voïant l'horreur que les peuples avoient de ſon entrée violente, il obligea le gouverneur à faire foüetter publiquement, & mettre en priſon trente-quatre perſones tant vierges que femmes mariées & hommes de condition. Une de ces vierges entres-autres

fut foüettée, tenant encore entre ses mains le pseautier, qui fut déchiré par les bourreaux. Ils voulurent en faire de même dans une autre église, où S. Athanase logeoit le plus ordinairement pendant ces jours-là, afin de le prendre & de s'en défaire. Mais se voïant découvert, & craignant que l'on ne commist dans cette église les mêmes excés que dans les autres, il se déroba à son peuple avant que Gregoire fût arrivé, & s'embarqua pour aller à Rome: voulant assister au concile qui s'y devoit tenir. Gregoire n'épargna pas même la fête de pâque, & fit emprisoner plusieurs catholiques en ce saint jour. Il s'empara de toutes les églises, en sorte que le peuple & le clergé catholique étoit reduit à n'y point entrer, ou à communiquer avec les Ariens. AN. 342.

Gregoire ne vouloit pas même souffrir que les catholiques priassent dans leurs maisons: il les dénonçoit au gouverneur, & il observoit les ministres sacrez avec une telle rigueur, que plusieurs particuliers qui se trouvoient en danger ne pouvoient recevoir le baptême, & les malades étoient privez de consolation: ce qui leur étoit plus amer que la maladie, mais ils aimoient mieux s'en passer que de recevoir la main des Ariens sur leurs têtes. De peur que ces violences ne fussent connuës, Gregoire fit donner des ordres pressans aux maîtres des vaisseaux, & même aux passagers de ne point parler contre lui, & au contraire de se charger de ses lettres; quelques-uns le refuserent, & souffrirent pour ce sujet la prison, les fers & les tourmens. Il fit aussi écrire par le gouverneur un de-

cret adressé à l'empereur, comme au nom du peuple contre S. Athanase : le chargeant de telles calomnies, qu'il y avoit dequoi le condamner, non-seulement à l'exil, mais à la mort. Ce decret fut souscrit par des païens & des gardiens d'idoles, & par les Ariens avec eux.

Cependant les Eusebiens écrivirent à Philagre, afin qu'il accompagnât Gregoire dans une visite par toute l'Egypte. On foüettoit des évêques, & on les mettoit aux fers : Sarapammon évêque & confesseur fut banni : Potammon aussi évêque & confesseur, qui avoit perdu un œil dans la persecution, fut frappé sur le coû jusques à ce qu'on le crut mort. A peine put-on le faire revenir au bout de quelques heures à force de remedes : mais il mourut peu de tems aprés, avec la gloire d'un double martyre. C'est le même Potammon évêque d'Heraclée, qui avoit assisté au concile de Nicée & depuis à celui de Tyr : l'église honore sa memoire le dix-huitiéme de May. Il y eut plusieurs autres évêques battus & plusieurs solitaires fustigez ; & pendant ces executions, Gregoire étoit assis avec un officier nommé Balacius, qui portoit le titre de duc. Aprés cela il invitoit tout le monde à communiquer avec lui : ne voïant pas la contradiction, de les faire maltraiter comme des méchans, & de leur offrir sa communion comme à des saints. Il persecuta la tante de S. Athanase ; jusqu'à ne permettre pas qu'on l'enterrast quand elle fut morte : & elle fut demeurée sans sepulture, si ceux qui l'avoient retirée ne l'eussent portée en terre, comme

Sup. liv. XI. *n.* 2. 48.
Martyrol. 18.
Athan. ibid. 815.

leur apartenant. Il ôta l'aumône que l'on donnoit à des pauvres enfermez : faiſant caſſer les vaiſſeaux dans leſquels on leur portoit du vin & de l'huile. Voilà une partie des violences de Gregoire.

Comme il ne s'appuïoit que ſur la puiſſance temporelle, il ſe tenoit bien plus honoré de l'amitié des magiſtrats, que de celle des évêques & des moines. Quand il recevoit des lettres de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il étoit dans une joïe extraordinaire, & faiſoit des preſens à ceux qui les aportoient : mais quand S. Antoine lui écrivit de ſa montagne, il n'en témoigna que du mépris ; & fut cauſe de celui qu'en fit auſſi le duc Balacius. Car S. Antoine aïant apris les violences qu'il faiſoit pour ſervir les Ariens, juſques à battre des vierges, dépoüiller & foüetter des ſolitaires ; il lui écrivit en ces termes : Je voi la colere de Dieu venir ſur toi. Ceſſe donc de perſecuter les Chrétiens, de peur qu'elle ne te ſurprene : car elle eſt preſte à tomber. Balacius ſe mit à rire, jetta la lettre par terre & cracha deſſus ? il maltraita ceux qui l'avoient aportée, & les chargea de dire à Antoine pour réponſe : Puiſque tu prens ſoin des moines, je vais auſſi venir à toi. Cinq jours n'étoient pas paſſez, que la vangeance divine éclata ſur lui. Il alloit avec Neſtorius vicaire d'Egypte à Cherée qui étoit la premiere couchée d'Alexandrie : tous deux montez ſur des chevaux de Balacius, les plus doux de ſon écurie. Ils n'étoient pas encore arrivez au giſte, quand les chevaux commencerent à ſe joüer enſemble, comme il eſt ordinaire : mais tout d'un coup

XV. S Antoine declaré pour S. Athanaſe.

Vita S. Ant. c. 30. p. 500. A.

AN. 342. celui que montoit Neſtorius, & qui étoit le plus doux ſe jetta ſur Balacius, le mordit & lui déchira la cuiſſe à belles dents. On le raporta à la ville, il mourut en trois jours; & tout le monde admira le prompt accompliſſement de la prediction de S. Antoine. Auſſi les autres officiers avoient un merveilleux reſpect pour lui. Tous les juges le prioient de deſcendre de la montagne, puiſqu'ils ne pouvoient l'aller trouver, à cauſe de ceux qui les ſuivoient pour leurs affaires. Ils demandoient ſeulement à le voir; & comme il s'en excuſoit, ils lui envoïoient des criminelles conduits par des ſoldats. Ainſi forcé par la compaſſion qu'attiroient leurs plaintes, il venoit à la montagne exterieure: & ce n'étoit pas ſans fruit. Il conſeilloit aux juges de preferer la juſtice à toutes choſes: de craindre Dieu, & de ſe ſouvenir qu'ils ſeroient jugez comme ils auroient jugé les autres: mais rien ne lui étoit ſi cher que le ſéjour de ſa montagne. Un jour donc aïant été forcé de deſcendre par les prieres d'un capitaine qui portoit le titre de duc: il lui donna en peu de mots des avis ſalutaires; & comme le duc le preſſoit de demeurer plus long-tems; il dit: Comme les poiſſons meurent s'ils ſont long-tems ſur la terre: ainſi les moines ſe relâchent en demeurant avec vous: il faut nous preſſer de retourner à la montagne, comme le poiſſon à la mer.

c. 29. p. 499.

XVI. Mort de S. Paul Hermite. *Hier. Vit. Pauli.*

S. Antoine avoit alors quatre-vingt-dix ans; & il lui vint en penſée qu'il n'y avoit point dans le deſert d'autre moine parfait que lui. La nuit comme il dormoit il lui fut revelé, qu'il y en avoit plus avant

avant un autre plus excellent, & qu'il devoit l'aller voir. Si-tôt que le jour parut, le ſaint vieillard commence à marcher appuïé ſur un bâton, ſans ſavoir où il alloit : mais ſe confiant que Dieu lui feroit voir ſon ſerviteur. En effet, comme il le lui avoit fait conoître, il lui fit trouver le chemin de ſa demeure; & le troiſiéme jour de grand matin il arriva à la caverne où S. Paul le premier ermite s'étoit retiré, il y avoit quatre-vingts-dix ans, à peu prés en même tems que S. Antoine étoit né. S. Antoine ne vit rien d'abord tant l'entrée en étoit obſcure. Il avançoit doucement, s'arrêtant de tems en tems pour écouter, marchant legerement & retenant ſon haleine. Enfin, il aperçut de loin quelque lumiere, cela le fit hâter : il choqua des pieds contre une pierre & fit du bruit. Alors S. Paul ferma au verroüil ſa porte qui étoit ouverte. S. Antoine ſe proſterna, & y demeura juſques à plus de midy; le priant d'ouvrir, & lui diſant : Vous ſavez qui je ſuis, d'où je viens & pourquoi. Je ſai que je ne merite pas de vous voir : toutefois je ne m'en irai point ſans vous avoir vû. Je mourrai à vôtre porte : au moins vous enterrerez mon corps. Paul lui répondit : On ne demande point en menaçant : vous étonez-vous que je ne vous reçoive pas, puiſque vous ne venez que pour mourir.

Sup. liv. VI. *n.* 48.

Alors il lui ouvrit ſa porte en ſouriant. Ils s'embraſſerent, ſe ſalüerent par leurs noms, eux qui jamais n'avoient oüi parler l'un de l'autre; & rendirent enſemble graces à Dieu. Aprés le ſaint baiſer s'étant aſſis, Paul commença ainſi : Voici celui

que vous avez cherché avec tant de peine : un corps consumé de vieillesse ; couvert de cheveux blancs & negligez : un homme qui sera bien-tôt reduit en poudre. Mais dites-moi, comment va le genre humain : fait-on de nouveaux bâtimens dans les ancienes villes : comment le monde est-il gouverné : y a-t-il encore des adorateurs des demons. Comme ils s'entretenoient de cette sorte, ils voïent un corbeau perché sur un arbre, qui volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, & se retira. Ha ! dit S. Paul, voïez la bonté du Seigneur, qui nous a envoïé à dîner. Il y a soixante ans que je reçoi tous les jours la moitié d'un pain : à vôtre arrivée Jesus-Christ a doublé la portion. Aïant fait la priere ils s'assirent sur le bord de la fontaine. Pour savoir qui romproit le pain, la dispute pensa durer jusques au soir. Paul alleguoit l'hospitalité, & Antoine l'âge : ils convinrent que chacun le tireroit de son côté. Ensuite ils bûrent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, & passerent la nuit en veilles & en prieres.

Le jour étant venu S. Paul dit à S. Antoine : Mon frere, je savois il y a long-tems que vous demeuriez en ce païs, & Dieu m'avoit promis que je vous verrois : mais parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoïé pour couvrir mon corps de terre. Alors S. Antoine pleurant & soupirant, le prioit de ne le pas abandonner, & de l'emmener avec lui. Il répondit : Vous ne devez pas chercher ce qui vous est avantageux : il est utile aux

freres d'être encore inſtruits par vôtre exemple.
C'eſt pourquoi je vous prie, ſi ce n'eſt point trop de peine, allez querir, pour enveloper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanaſe. Ce n'eſt pas que S. Paul ſe ſouciât beaucoup que ſon corps fût enſeveli : mais il vouloit épargner à S. Antoine l'affliction de le voir mourir. S. Antoine étonné de ce qu'il lui avoit dit de S. Athanaſe & du manteau, crut voir J. C. preſent en lui, & n'oſa rien repliquer ; mais en pleurant, il lui baiſa les yeux & les mains, & retourna à ſon monaſtere avec plus de diligence, que ſon corps épuiſé de jeûnes & de vieilleſſe ne ſembloit porter. Deux de ſes diſciples qui le ſervoient depuis long-tems, vinrent au devant de lui, & lui dirent : Mon pere, où avez-vous tant demeuré : Il répondit : Ah malheureux pecheur que je ſuis, je porte bien à faux le nom de moine ! J'ai vû Elie, j'ai vû Jean dans le deſert : j'ai vû Paul dans le paradis. Il n'en dit pas davantage ; & ſe frapant la poitrine, il tira le manteau de ſa cellule. Ses diſciples le prioient de s'expliquer : mais il leur dit : il y a tems de parler & tems de ſe taire.

Alors il ſortit & ſans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin, aïant toûjours Paul dans l'eſprit & devant les yeux, & craignant ce qui arriva. Le lendemain il avoit déja marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophetes & des apoſtres, Paul monter en haut, revêtu d'une blancheur éclatante. Auſſi tôt il ſe proſterna ſur le viſage, jetta du ſable ſur ſa tête, *Eccl.* III. 7.

& dit en pleurant : Paul pourquoi me quittez vous ? je ne vous ai pas dit adieu : faloit il vous conoître si tard pour vous perdre si-tôt. Il sembla voler pendant le reste du chemin ; & quand il fut arrivé dans la caverne, il trouva le corps à genoux, la tête levée, les mains étenduës en haut. Il crut d'abord qu'il vivoit & prioit encore, & se mit aussi à prier : mais ne l'entendant point soûpirer, comme il avoit accoûtumé de faire dans la priere, il l'embrassa en pleurant, & vit qu'il ne prioit plus que de la posture. Il envelopa le corps, le tira dehors, & chanta des hymnes & des pseaumes suivant la tradition de l'église. Mais il étoit affligé de n'avoir point aporté d'instrument pour creuser la terre : & ne savoit quel parti prendre, de retourner au monastere ou de demeurer : quand deux lions accoururent du fonds du desert faisant flotter leurs crinieres. D'abord il en fremit : mais la pensée de Dieu le rassura. Ils vinrent droit au corps de S. Paul, & le flatant de leurs queuës se coucherent à ses pieds, rugissant comme pour témoigner leur douleur. Puis ils commencerent là proche à grater la terre de leurs ongles, & jettant le sable dehors, ils firent une fosse capable de tenir un homme. Aussi-tôt comme pour demander leur récompense, ils vinrent à S. Antoine la tête basse & remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandoient sa benediction ;
Matth. I. 29. & dit : Seigneur, sans la volonté duquel un moineau ne tombe pas à terre, donnez-leur ce que vous savez qui leur convient : & faisant signe de la main, il leur commanda de s'en aller. Aprés qu'ils furent

partis, il enterra le corps, & éleva de la terre au-dessus suivant la coûtume. Le lendemain il prit la tunique que saint Paul s'étoit fait lui-même de feüilles de palmier entrelacées comme dans les corbeilles : il retourna à son monastere avec cette riche succession, & raconta tout par ordre à ses disciples. Il se revêtit toûjours depuis de la tunique de S. Paul aux jours solemnels de pâque & de la pentecôte.

XVII. Miracles de S. Hilarion. *Vita. S. Hil. c. 19.*

S. Antoine recevoit aussi une grande consolation par les nouvelles qu'il apprenoit de tems en tems de S. Hilarion. Il lui écrivoit & recevoit volontiers de ses lettres : & quand il venoit à lui des malades du côté de la Syrie : Pourquoi, disoit-il, vous êtes-vous fatiguez à venir si loin, puisque vous avez-là mon fils Hilarion ? S. Hilarion commença à faire des miracles, aprés qu'il eut été vingt-deux ans dans le desert; c'est-à-dire vers l'an 329. Un des premiers fut la guerison miraculeuse des trois fils d'Elpide, qui fut depuis prefet du pretoire. Il revenoit de voir S. Antoine avec eux & avec sa femme Aristenete Chrétiene, & illustre pour sa vertu : à Gaze ses enfans furent saisis d'une fievre double tierce, si violente, que les medecins en desesperoient. La mere affligée vint trouver le Saint dans son desert montée sur un âne, & accompagnée de quelques femmes & de quelques eunuques. Quoiqu'il eût fait resolution de n'entrer dans aucun lieu habité, elle le pressa tant qu'il vint à Gaze; & s'étant approché des lits de ces trois enfans, il invoqua J. C. aussi-tôt il sortit de ces corps brûlans une sueur si abondante,

Sup. liv. x. c. 10.

c. 8.

qu'ils paroiſſoient trois fontaines : ils prirent de la nourriture, ils reconnurent leur mere, benirent Dieu & baiſerent les mains du Saint. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les peuples de Syrie & d'Egypte venoient à l'envi voir Hilarion : pluſieurs ſe firent Chrétiens, & pluſieurs embraſſerent la vie monaſtique. Il n'y avoit point encore de monaſteres en Paleſtine & en Syrie : S. Hilarion en fut le fondateur, comme S. Antoine de ceux d'Egypte.

c. 10. S. Hilarion rendit la vûë à une femme du bourg de Facidia, prés de Rinocorure en Egypte, elle étoit aveugle depuis dix ans, & avoit dépenſé tout ſon bien à ſe faire traiter. Si vous l'aviez donné aux pauvres, lui dit-il, J. C. le vrai medecin vous auroit guerie : il lui cracha ſur les yeux & les guerit. Il délivra pluſieurs poſſedez : entre autres un nommé Orion tourmenté par une legion de demons.
c. 13. *4. Reg.* v. 20. 27. *Act.* VIII. 18. Etant gueri il vint au monaſtere avec ſa femme & ſes enfans, apportant de grands preſens. N'aviez-vous pas lû, dit le Saint, ce qui arriva à Giezi & à Simon ? à l'un pour avoir voulu vendre la grace du ſaint Eſprit : à l'autre pour avoir voulu l'acheter. Et comme Orion lui diſoit en pleurant : Prenez & le donnez aux pauvres : il répondit : Vous pouvez mieux diſtribuer vôtre bien, vous qui allez par les villes & qui connoiſſez les pauvres. Pourquoi deſirerois-je le bien d'autrui, aprés avoir quitté le mien ? le nom de pauvres eſt ſouvent un pretexte d'avarice : la charité eſt ſans artifice : on ne peut mieux donner qu'en ne gardant rien pour ſoi. Orion demeuroit triſte couché ſur le ſable : S. Hilarion lui

dit : Ne vous affligez point, mon fils : ce que je fais, je le fais pour vous & pour moi : ſi je prends ceci j'offenſerai Dieu, & la legion des demons rentrera en vous.

Un citoïen de Majume nommé Italicus, qui étoit Chrétien, nouriſſoit des chevaux pour courir dans le cirque, contre un duumvir de Gaze adorateur de Marnas ; c'étoit le nom de l'idole de Gaze, qui ſignifie en ſyriaque, ſeigneur des hommes. Italicus ſachant que ſon adverſaire uſoit de malefices pour arrêter ſes chevaux, vint à S. Hilarion lui demander du ſecours. Le venerable vieillard trouva ridicule d'emploïer des prieres pour un ſujet ſi frivole, & lui dit en ſouriant : Que ne donnez-vous plûtôt aux pauvres le prix de vos chevaux pour le ſalut de vôtre ame. Italicus répondit : que c'étoit une charge publique à laquelle il étoit forcé : qu'étant Chrétien il ne pouvoit uſer d'art magique, & avoit recours à un ſerviteur de J. C. contre les habitans de Gaze ennemis de Dieu, qui inſultoient à l'égliſe. A la priere des freres, S. Hilarion fit emplir d'eau une coupe de terre dans laquelle il bûvoit, & la lui donna. Italicus en arroſa l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot & les barrieres. Le peuple étoit dans une grande attente : car ſon adverſaire avoit publié la choſe pour s'en moquer. Le ſignal donné, les chevaux d'Italicus ſembloient voler, les autres ſembloient avoir des entraves : il s'éleve de grands cris ; & les païens mêmes diſoient : Marnas eſt vaincu par J. C. Les vaincus demandoient en furie : qu'on leur livraſt Hilarion le magicien des Chré-

c. 15.

Boch. Chan. lib. 11. c. 12. p. 824.

tiens pour le punir : mais plusieurs infideles se convertirent. Le saint délivra aussi une fille de Gaze, qu'un jeune homme avoit renduë amoureuse, par des paroles & des figures monstrueuses gravées sur une lame de cuivre, qu'il avoit mis sous le seüil de sa porte avec une tresse de fil. Le demon pretendoit être attaché par ces charmes : mais S. Hilarion délivra la fille, sans vouloir que l'on cherchast ni le jeune homme, ni les marques du sortilege : disant qu'il ne faloit pas qu'il parust necessaire de rompre le charme pour chasser le demon, ni ajoûter foi à ses paroles toûjours trompeuses.

c. 17. La reputation de S. Hilarion s'étendit si loin, qu'un garde de l'empereur Constantius, du nombre de ceux que l'on nommoit Candidats, à cause de l'habit blanc qu'ils portoient, vint aussi le trouver pour être délivré d'un démon qui le tourmentoit dés l'enfance. L'empereur lui donna des voitures publiques & des lettres pour le consulaire de Palestine ; ainsi il arriva à Gaze avec une grande suite : car ces gardes, qui servoient auprés de la personne du prince, tenoient un rang considerable. Il s'adressa au decurion du lieu, & demanda où demeuroit le moine Hilarion. Ils l'y menerent, & pour lui faire honeur & pour apaiser le saint, qu'ils avoient maltraité : car ils craignoient que l'empereur n'eût envoïé ces officiers pour les en punir. Le saint vieillard se promenoit sur le sable, recitant des pseaumes. Il s'arrêta quand il vit venir cette grande troupe, les salua tous, & leur donna sa benediction de la main. Une heure aprés il congedia

tous

tous les autres, ne retenant que le candidat avec ses esclaves & les officiers qui l'accompagnoient. Car à son visage & à ses yeux il avoit reconnu ce qui l'amenoit. Il étoit de la nation des Francs : on le voïoit à la blancheur de son teint, & à ses cheveux blonds : il ne savoit point d'autre langue que le latin, & sa langue naturelle, qui étoit la germanique. Le saint l'interrogea en syriaque : aussitôt il fut élevé, en sorte qu'il touchoit à peine des pieds à la terre, & criant effroïablement, il répondit en syriaque, selon l'idiome de Palestine, prononçant parfaitement avec l'accent & les aspirations. Le saint l'interrogea aussi en grec, pour le faire entendre à ses interpretes qui ne savoient que cette langue & la latine. Le demon déclara comment il étoit entré, & prétendoit y avoir été forcé par des operations magiques. S. Hilarion dit : Je ne me soucie pas comment tu es entré, mais au nom de N. S. J. C. je te commande de sortir. Le Franc étant gueri, lui offrit par simplicité dix livres d'or ; & S. Hilarion lui fit present d'un pain d'orge, en lui disant : que ceux qui se nourrissoient ainsi comptoient l'or pour de la boue.

XVIII. Visite de S. Hilarion. c. 19. c. 21.

Son exemple aïant produit une multitude innombrable de monasteres dans toute la Palestine, il les visitoit à certains jours avant la vendange : car ces moines avoient des vignes qu'ils cultivoient. Tous les freres se joignoient à lui pour l'accompagner en cette visite, portant leur provision ; & ils s'assembloient quelquefois jusques à deux mille. Mais avec le tems, chaque bourgade offroit volon-

tiers aux moines de ſon voiſinage des vivres pour ces ſaints hoſtes. S. Hilarion ne manquoit à viſiter aucun des freres, quelque peu conſiderable qu'il fût; & dreſſoit un memoire de ſa viſite, marquant les lieux où il devoit loger, & ceux où il ne faiſoit que paſſer. Dans une de ces viſites, il vint à Eleuſe en Idumée, le jour que tout le peuple étoit aſſemblé dans le temple de Venus pour celebrer ſa feſte: car les Sarraſins adoroient cette déeſſe, à cauſe de la planete qui en porte le nom. Comme S. Hilarion avoit délivré pluſieurs poſſedez de cette nation: quand ils ſeurent qu'il paſſoit par là, ils vinrent au devant par troupes avec leurs femmes & leurs enfans: baiſſant la tête & criant *Barec*, c'eſt-à-dire en ſyriaque beniſſez. Il les reçût avec douceur & humilité, les conjurant d'adorer Dieu plûtôt que des pierres. En même tems il regardoit le ciel, fondant en larmes, & leur promettoit de les venir voir ſouvent, s'ils croïoient en J. C. Ils ne le laiſſerent point aller qu'il ne leur eût tracé le plan d'une égliſe; & que leur ſacrificateur couronné comme il étoit, n'eût été fait catecumene.

c. 20.

XIX.
Lettre de S. Athanaſe aux orthodoxes.
Athan. to. 1. p. 943.
Judic. XIX. 39.

Cependant S. Athanaſe écrivit une lettre circulaire à tous les évêques orthodoxes, pour les inſtruire de ce qui s'étoit paſſé dans l'intruſion de Gregoire. Il la commence par l'hiſtoire de ce Levite, dont la femme étant morte des outrages qu'elle avoit ſoufferts, il la coupa en douze pieces, qu'il envoïa à chacune des tribus d'Iſraël. Il compare la perſecution preſente à ce deſaſtre, & exhorte tous les évêques à ſe réünir en cette occaſion

pour secourir l'église, & pour empêcher la corruption de la discipline & de la foi. Car, dit-il, l'une & l'autre est en danger, si Dieu ne se sert promptement de vous pour punir ces crimes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les canons ont été donnez aux églises, nous les avons reçûs par une sage & ferme tradition de nos peres. La foi n'a pas commencé maintenant, elle nous est venuë du Seigneur par ses disciples. De peur donc que ce qui s'est conservé dans les églises depuis le commencement jusques à nous ne perisse en nos jours, & que l'on ne nous demande compte de ce qui nous a été confié: excitez-vous, mes freres, comme étant les dispensateurs des mysteres de Dieu, & voïant vôtre bien pillé par des étrangers. Vous en apprendrez davantage de ceux qui vous rendront cette lettre: mais je ne puis m'empêcher de vous le marquer en abregé, afin que vous voïez, qu'il n'est jamais rien arrivé de semblable dans l'église depuis l'ascension du Sauveur. AN. 341.

Il vient à l'intrusion de Gregoire, qu'il dit avoir été envoïé aux Ariens par les Eusebiens, ou plûtôt par Eusebe même. Il montre combien son ordination est irreguliere, en disant: S'il y avoit quelque plainte contre moi, il faloit selon les canons & la parole de S. Paul, que le peuple fût assemblé avec l'esprit des ordinateurs, & la puissance de N. S. J. C. que toutes choses fussent examinées & faites regulierement en presence du peuple & du clergé qui demanderoit un évêque; & non pas qu'un homme vint de dehors, comme aïant

p. 944. D.

1. Cor. v. 4.

AN. 341. acheté le nom d'évêque, se jetter lui-même par force & par l'autorité des juges seculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le connoissent, & ne savent rien de ce qui s'est passé. Ce seroit aneantir les canons; & donner aux païens lieu de soupçonner que les ordinations se font, non selon une loi divine, mais par brigue & par autorité. Il décrit ensuite l'entrée de Gregoire, & les violences qui s'y commirent : comme lui-même fut obligé de s'enfuïr pour sauver sa vie : la persecution que l'on fit au clergé & au peuple pour les obliger à communiquer avec Gregoire : puis il ajoûte :

p. 948. D. Gregoire est donc Arien & envoïé par les Ariens: car personne qu'eux ne l'a demandé. C'est-pourquoi comme mercenaire & étranger, il traitte cruellement le peuple catholique, par le moïen du gouverneur. Vous savez que les Eusebiens avoient auparavant ordonné Piste pour les Ariens; & qu'après que je vous en eus écrit, il fut rejetté & anathematisé justement, par tous tant que vous êtes d'évêques catholiques : c'est pour cela qu'ils ont maintenant envoïé Gregoire aux mêmes Ariens. Et de peur de recevoir encore un affront par les lettres que nous écrirons contr'eux : ils ont emploïé contre nous la puissance seculiere, afin qu'étant maîtres des églises, ils semblent éviter le soupçon de l'Arianisme. Mais ils s'y sont encore trompez : car personne ne s'est joint à Gregoire, sinon les heretiques, ceux qui pour leurs crimes ont été chassez de l'église, ou ceux qui dissimulent par la crainte du gouverneur. C'est une piece que les Eu-

Sup. n. 4.

ſebiens méditent & compoſent depuis long-tems. AN. 341.

Enſuite il les excite ainſi à s'animer pour la cauſe commune : Tandis que vous êtes aſſis dans l'égliſe, dit-il, avec le peuple aſſemblé ſans aucune plainte contre vous : ſi quelqu'un venoit tout d'un coup avec un ordre de l'empereur pour prendre vôtre place, ne le trouveriez-vous pas mauvais ? n'en demanderiez-vous pas juſtice ? Vous devez donc être indignez de ces excés, de peur que ſi on les diſſimule, le mal ne paſſe bien-tôt aux autres égliſes ; & que la charge d'enſeigner parmi nous ne ſoit plus qu'une marchandiſe & une affaire temporelle. Et enſuite : Si dés l'année derniere, avant que tout ceci fût arrivé, nos freres de Rome ont demandé un concile pour faire juſtice de ce qui s'étoit paſſé auparavant : combien devez-vous être plus indignez pour tant de nouveaux excés ? Il finit ſa lettre en priant les évêques de ne point recevoir celles de Gregoire, s'il leur écrit, mais de les déchirer, & de traiter avec mépris ceux qui les apporteront, comme des impies & des miniſtres d'iniquité. Si même il oſe vous écrire, dit il, ſelon la formule pacifique : c'eſt-à-dire non comme évêque, mais comme ſimple fidelle, ne recevez pas ſes lettres : car ceux qui s'en chargent, ne le font que par la crainte du gouverneur. Ne vous laiſſez pas non plus prevenir de ce que les Euſebiens pourroient vous écrire en ſa faveur. Au reſte, Gregoire ne peut nier qu'il ne ſoit Arien : puis qu'Ammon qui ſouſcrit ſes lettres, a été chaſſé de l'égliſe il y a long-tems, par le bien-heureux Alexandre, principalement pour

p. 950. A.

AN. 341.

ſon impieté. Je vous prie par toutes ſortes de raiſons de me faire réponſe, & de condamner les impies, afin que nôtre clergé & nôtre peuple ſe réjoüiſſent de vôtre union, & que les coupables ſoient excitez à penitence.

XX. S. Athanaſe à Rome.

Ath. apol. 1. p. 677. D. 678. A.

S. Athanaſe étant arrivé à Rome y fut bien receu par pluſieurs perſonnes conſiderables, entr'autres par Eutropia tante des empereurs, par Abuterius & Sperantius, & par le pape Jules qui rendoit depuis graces à Dieu de lui avoir fait connoître un ſi grand homme. Il avoit ſuccedé au pape Marc qui étoit mort le ſeptiéme d'Octobre 336. le ſaint ſiege vaqua quatre mois, & Jules fut élû le dix-huitiéme de Janvier 337. en ſorte qu'il gouvernoit l'égliſe Romaine depuis quatre ans. S. Athanaſe laiſſa à l'égliſe le ſoin de ſes affaires : ſa principale occupation étoit d'aſſiſter aux divins offices. Il avoit amené avec lui quelques moines, entr'autres Ammonius & Iſidore. Ammonius étoit ſi peu curieux, qu'il n'alla voir aucun des bâtimens magnifiques de Rome, & ne viſita que l'égliſe de S. Pierre & de S. Paul. Depuis comme on le traînoit par force pour le faire évêque ; il s'enfuit, & ſe coupa l'oreille droite, afin d'éviter l'ordination par cette difformité. Iſidore étoit tres-ſavant dans les ſaintes écritures, & tres-éclairé dans les choſes de Dieu : ſa douceur extrême le faiſoit reſpecter même des païens. Il fut depuis prêtre & ſuperieur de l'hôpital d'Alexandrie, & vêcut quatre-vingt-cinq ans. Il pouvoit en avoir vingt-trois quand il vint à Rome. S. Athanaſe commença à y faire connoître la profeſ-

Mart. 7. Octob. Pagi. an. 336. n.

Ibid. p. 675 D.

Socr. IV hiſt. c. 23. ſub. fin.

Pallad. Lauſiac. c. 1.

Hier epiſt. 16. ad Princip.

ſion monaſtique, principalement par l'écrit qu'il avoit composé de la vie de S. Antoine, quoique ce Saint vêcut encore. Juſques-là cette profeſſion étoit mépriſée comme nouvelle : elle étoit même inconnuë aux dames Romaines : Marcelle fut la premiere qui l'embraſſa, ſans toutefois ſortir de Rome. S. Athanaſe y demeura dix-huit mois, attendant inutilement les Euſebiens. A N. 341.

Epiſt. Jul. ap. Atha. p. 748. B.

Cependant le pape Jules leur écrivit pour les inviter à venir à Rome au concile, que leurs deputez avoient demandé : Il leur marquoit un certain jour auquel ils devoient venir, s'ils ne vouloient ſe rendre ſuſpects; ſa lettre n'étoit adreſſée qu'à ceux qui lui avoient écrit par Martyrius & Heſychius, & elle étoit ſeulement en ſon nom, quoiqu'il fût bien aſſuré que tous les évêques d'Italie & des provinces voiſines étoient du même avis. Il envoïa cette lettre par deux de ſes prêtres Elpidius & Philoxene, qui trouverent encore les Euſebiens à Antioche Ceux-ci furent extremement ſurpris d'apprendre qu'Athanaſe étoit à Rome, car ils ne s'attendoient pas qu'il y dût aller. D'ailleurs ils comprirent que ce concile de Rome ſeroit un jugement vraïement eccleſiaſtique : qu'il n'y auroit ni comte ni ſoldats aux portes, ni ordres de l'empereur. Ainſi la peur & le reproche de leur conſcience les empêcha d'y aller; ils retinrent les prêtres envoïez par le pape, même au delà du terme preſcrit; & cependant ils dreſſerent une quatriéme confeſſion de foi quelques mois aprés les precedentes; où ils ne mirent rien expreſſement que de catholique; mais ils

Ap. 2. p. 739. Ad Solitar. p. 816. Sozom. III. c. 8.

Athan. de Syn. p. 894. 895.

AN. 342. supprimerent le mot de consubstantiel ; quoiqu'ils semblent n'avoir fait cette formule, que pour se purger du soupçon d'Arianisme comme la premiere.

Ath. ad Solit. p. 813. A. Marcelli libell. ap. Epiph. hær. 72. n. 2.

Marcel d'Ancyre qui venoit d'être condamné à Antioche, se rendit aussi à Rome ; & le pape ne fit pas de difficulté de communiquer avec lui, parce que sa foi s'étoit fait connoître au concile de Nicée contre les Ariens. Il demeura quinze mois à Rome, attendant inutilement ses adversaires. Outre Athanase & Marcel, plusieurs évêques de Thrace, de Syrie, de Phenicie, de Palestine, & des prêtres d'Alexandrie & d'autres lieux se rendirent aussi à Rome. Entre ces évêques, on nomme Asclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople persecutez & chassez de leurs sieges par la faction des Ariens. Tous les évêques opprimez avoient recours au pape, parce que la dignité & la prerogative de son siege lui donnoit droit de prendre soin de toutes les églises. C'est ainsi qu'en parlent Socrate & Sozomene auteurs Grecs, & par consequent non suspects de flatter l'église Romaine.

Epist. Jul. ap. Ath. p. 751. A. Socr. II. c. 15. Sozom. III. c. 8.

XXI. S. Paul rétabli à C. P. & rechassé.

Epiph. hær. 69. n. 5. Socr. II. c. 12. Sozom. III. c. 7.

Eusebe de C. P. ne survécut pas long-tems au concile d'Antioche ; & il devoit être dans une extrême vieillesse, s'il étoit déja vieux quand l'Arianisme commença, vingt ans auparavant. Le parti des Ariens ne mourut pas avec lui : ceux qui lui aidoient à le soûtenir se mirent à la tête, sçavoir Theognis de Nicée, Maris de Calcedoine, Theodore d'Heraclée, Ursace de Singidon & Valens de Murse dans la haute Pannonie. Aprés la mort d'Eusebe,

ſebe, le peuple catholique de C. P. rétablit Paul dans ſon ſiege, dont il avoit été injuſtement chaſſé, mais les Ariens conduits par Theognis & Theodore, ordonnerent Macedonius dans une autre égliſe. Le peuple des deux partis s'échauffa tellement, qu'il en vint à la ſedition & à une eſpece de guerre civile : il y avoit continuellement des combats, & pluſieurs perſonnes y perirent. AN. 342.

Ce deſordre vint aux oreilles de l'empereur Conſtantius, qui étoit encore à Antioche, comme il envoïoit en Thrace Hermogene maître de la milice, il lui donna ordre en paſſant de chaſſer Paul. Hermogene étant arrivé à C. P. la mit toute en trouble, voulant executer cet ordre par violence : le peuple ſe ſoûleva, & ſe mit en devoir de défendre ſon évêque. Et comme Hermogene inſiſtoit pour l'enlever à main armée : la multitude irritée, comme il arrive en ces occaſions, s'emporta contre lui avec fureur ; brûla ſa maiſon, le tua lui-même & le traîna par la ville. Ce deſordre arriva ſous le conſulat des deux empereurs, qui étoit le troiſiéme de Conſtantius & le ſecond de Conſtant. C'eſt-à-dire l'an 342. Conſtantius aïant appris le meurtre d'Hermogene, monta à cheval, partit d'Antioche & vint à C. P. avec une extreme diligence, nonobſtant les neiges & les pluïes : ce qui montre que c'étoit l'hyver. Il ne fit mourir perſonne : mais ſe laiſſant flechir aux larmes du peuple qui vint au-devant de lui & aux prieres du Senat, il ſe contenta pour punir le peuple de lui ôter la moitié du bled que l'empereur ſon pere lui faiſoit don-

Socr. II. c. 13.

Lietan. Baſilic. p. 128.

AN. 342.

ner gratuitement, & qui venoit d'Alexandrie : c'est-à-dire quarante mille mesures au lieu de quatre-vingt mille. Mais il chassa Paul de la ville ; sans toutefois confirmer l'élection de Macedonius, étant mal content de ce qu'on l'avoit ordonné sans son consentement ; & le regardant aussi bien que Paul, comme la cause de la sedition. Il le laissa seulement comme il étoit, souffrant qu'il tint ses assemblées dans l'église où il avoit été ordonné ; & s'en retourna à Antioche.

XXII. Concile de Rome.

Athan. apol. p. 744. D. Epist. Jul. ibid. p. 740. &c.

Les Eusebiens y étoient encore assemblez : car la mort d'Eusebe n'empêcha pas qu'on ne les nommât long-tems ainsi ; & ils y retenoient toûjours les legats du pape, Elpidius & Philoxene. Enfin, ils les renvoïerent au mois de Janvier avec une lettre, par laquelle ils s'excusoient d'aller à Rome pour se trouver au concile : sous pretexte de la guerre de Perse, de la longueur du chemin & de la brieveté du terme prescrit ; se plaignant de la convocation de ce concile, comme injurieuse à ceux qui avoient déja été tenus pour les mêmes causes ; c'est à-dire à celui de Tyr contre S. Athanase, celui de C. P. contre Marcel d'Ancyre & les autres semblables. Ils se plaignoient aussi que le pape eût reçû à sa communion ces deux évêques, qu'ils pretendoient condamnez. Ils reconnoissoient la primauté de l'église Romaine : mais en remarquant que l'évangile avoit commencé en Orient. Ils soûtenoient que le pouvoir des évêques étoit égal, & ne se devoit pas regler par la grandeur des villes. Tout le stile de cette lettre étoit artificieux & mo-

queur : plein de contention & d'oſtentation d'une vaine éloquence. Elpidius & Philoxene aporterent cette lettre, & revinrent à Rome affligez de ce qu'ils avoient vû à Antioche : & de ce qu'ils avoient apris des violences commiſes à Alexandrie.

Le pape Jules aïant reçû la lettre des Orientaux, & l'aïant lûë avec une ſerieuſe reflexion, la garda par devers lui ſans la faire voir : eſperant toûjours que quelqu'un viendroit de leur part, & qu'il ne ſeroit pas obligé de la publier ; car il ſavoit combien il affligeroit pluſieurs perſonnes qui étoient à Rome. Enfin, quand il fut aſſuré que les Orientaux ne viendroient point : il aſſembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cauſe de S. Athanaſe & des autres qui s'étoient venus plaindre des Euſebiens. On dit que S. Paul de C. P. y étoit auſſi venu aïant été chaſſé par l'empereur. Le concile ſe tint à Rome dans l'égliſe où le prêtre Viton avoit accoûtumé d'aſſembler le peuple ; c'eſt-à-dire dont il étoit curé, comme nous dirions aujourd'hui : or ce prêtre avoit été un des legats du pape S. Silveſtre au concile de Nicée.

Ath. ad Solit. p. 818. A.

Socr. II. c.
Sozom. III. c.
Athan. apol. p. 739. C.

La cauſe de S. Athanaſe fut examinée de nouveau dans le concile. On aprouva la conduite du pape à l'égard des Euſebiens, la lettre qu'il leur avoit écrite par Elpidius & Philoxene, & la patience avec laquelle il les avoit attendus. Leur refus de venir au concile, aprés que leurs deputez l'avoient demandé, les rendit ſuſpects ; & leur lettre étant lûë publiquement, tout le monde en fut ſi étonné, qu'à

AN. 342. peine pouvoit-on croire qu'ils l'eussent écrite : tant elle parut éloignée de l'esprit de sincerité & de charité qui regnoit dans les personnes ecclesiastiques. Au contraire ou eut grand égard à la lettre du concile tenu deux ans auparavant à Alexandrie : où S. Athanase étoit justifié par le témoignage de cent évêques. Plusieurs autres évêques, plusieurs prêtres, & plusieurs diacres de la Mareote & d'ailleurs étoient venus à Rome pour défendre S. Athanase. Ils representoient d'une maniere touchante les violences des Eusebiens, & particulierement les dernieres exercées à l'occasion de Gregoire ; & raportoient les lettres des évêques & des prêtres d'Egypte, qui se plaignoient qu'on les avoit empêchez de venir au concile : c'étoit des préjugez bien favorables pour S. Athanase.

Sup. n. 8.

Dans le fonds on ne voïoit aucune preuve des accusations formées contre lui. Arsene qu'on l'accusoit d'avoir tué étoit vivant: il n'y avoit eu ni autel renversé ni calice brisé chez Ischyras, comme il paroissoit par sa propre reconnoissance & par les informations, que les accusateurs eux-mêmes avoient faites dans la Mareote, qu'ils avoient envoïées au pape ; & dont la nullité étoit évidente à la seule lecture. Ainsi la procedure du concile de Tyr sur lequel celui d'Antioche étoit fondé, fut trouvé entierement injuste & irreguliere; & S. Athanase fut declaré innocent & confirmé dans la communion de l'église comme évêque legitime.

XXIII. Profession de foi de Marcel d'Ancyre.

On examina aussi la cause de Marcel d'Ancyre, & on lût apparemment dans ce concile un mê-

moire en forme de lettre qu'il avoit adreſſé au pape, pour ſatisfaire à la demande qu'il lui avoit faite d'expliquer ſa foi. Le memoire étoit conçû en ces termes : A mon tres-ſaint collegue Jules : ſalut en J.C. Puiſque quelques-uns de ceux qui ont été condamnez pour leurs erreurs contre la foi, & que j'ai convaincus dans le concile de Nicée, ont oſé en recriminant écrire à vôtre ſainteté ; comme ſi j'avois moi-même des ſentimens contraires à ceux de l'égliſe : j'ai crû neceſſaire de venir à Rome & de vous prier de les mander : afin que je puiſſe les convaincre en leur preſence, que ce qu'ils ont écrit contre moi eſt faux, qu'ils perſiſtent encore dans leur anciene erreur, & qu'ils ont fait des entrepriſes étranges contre les égliſes & contre nous qui les gouvernons. Mais puiſqu'ils n'ont pas voulu venir : quoique vous leur aïez envoïé des prêtres, & que je ſois demeuré à Rome quinze mois entiers : j'ai crû neceſſaire avant que d'en partir, de vous donner ma profeſſion de foi écrite de ma propre main en toute verité, comme je l'ai apriſe, dans les écritures divines ; & de vous repreſenter les mauvais diſcours dont ils ſe ſervent pour ſeduire les auditeurs.

Epiph. hær. 72. n. 2. Epiſt. Jul. ap. Athan. apol. 2. p. 750. B.

Enſuite, il les accuſe de dire que N. S. J. C. n'eſt pas le veritable verbe de Dieu : mais qu'il y a un autre verbe, une autre ſageſſe, une autre vertu ; par qui aïant été fait il a été nommé verbe, ſageſſe & vertu. C'eſt pourquoi ils lui attribuoient une autre hypoſtaſe, differente de celle du Pere. Ils diſoient que le Pere préexiſtoit au Fils ; & ne le re-

AN. 342. connoissent être de Dieu que comme toutes les autres choses. Qu'il y avoit un tems auquel il n'étoit pas, qu'il est creature & ouvrage. Pour moi, dit-il, je croi un Dieu & son fils unique le verbe, toûjours coéxistant au pere: qui n'a jamais commencé d'être: qui est veritablement de Dieu: non créé, non fait: mais toûjours existant & toûjours regnant avec Dieu le pere. C'est le fils, la vertu, la sagesse: le propre & veritable verbe de Dieu, N. S. J. C. Et ensuite: Nous avons apris par les saintes écritures, que la divinité du pere & du fils est indivisible Car si quelqu'un separe le fils, c'est-à-dire le verbe, d'avec le Dieu tout-puissant: il faut ou qu'il croïe qu'il y a deux Dieux, ce qui est éloigné de la vraïe doctrine: ou qu'il confesse que le verbe n'est pas Dieu: ce qui n'est pas moins éloigné de la foi catholique; puisque l'évangeliste dit: Et le verbe étoit Dieu. Pour moi j'ai apris certainement que le fils est la vertu du pere, inseparable & indivisible. Car J. C. lui-même dit: Le pere est en moi & je suis dans le pere. Et encore: Le pere & moi nous sommes un. Et encore: Qui me voit, voit le pere. C'est la foi que j'ai prise dans les saintes écritures, & que j'ai reçûë de nos peres spirituels. Je la prêche dans l'église de Dieu; je vous la donne maintenant par écrit: j'en garde autant pardevers moi; & je vous prie d'en inserer la copie dans la lettre que vous écrirez aux évêques: de peur que quelques-uns de ceux qui ne me connoissent pas bien, ne se trompent en ajoûtant foi à ce que mes calomniateurs ont écrit Tel fut le memoire de Marcel d'Ancyre.

Ibid. n. III.

Jo I.

Jo. XIV. 10.

Jo X. 30.

Le concile en fut satisfait : il declara Athanase, Marcel & Asclepas innocens, mal condamnez & mal déposez. Il y a apparence qu'il rétablit aussi les autres évêques qui étoient venus se plaindre ; & de l'avis de tous, le pape Jules écrivit aux Orientaux en ces termes : Jules à Danius, à Flaccille, à Narcisse, à Eusebe, à Maris, à Macedonius, à Theodore, & aux autres qui nous ont écrit d'Antioche avec eux, nos chers freres en N. S. salut. Danius ou Dianée qui est ici nommé le premier étoit évêque de Cesarée en Cappadoce : Eusebe est apparemment celui d'Emese. Aprés ce titre, la lettre commence ainsi : J'ai lû la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius & Philoxene ; & je me suis étonné que vous aïant écrit avec charité & dans la sincerité de mon cœur : vous m'aïez répondu d'un stile si peu convenable : qui ne respire que la contention, & fait paroître du faste & de la vanité. Ces manieres sont éloignées de la foi chrétienne : puisque je vous avois écrit avec charité, il falloit répondre de même & non pas avec un esprit de dispute. Car n'étoit-ce pas une marque de charité de vous avoir envoïé des prêtres pour compâtir aux affligez ; & d'avoir exhorté ceux qui m'avoient écrit à venir pour regler promptement toutes choses, pour faire cesser les souffrances de nos freres & les plaintes que l'on faisoit contre vous ?

AN. 342.
XXIV.
Lettre du pape Jules.

Ap. Athan. apol. 2. p. 739. & to. 2. Concil. p. 493.

Sozom. III. c. 5. Ibid. c. 6.

Et ensuite : Si celui qui a dicté vôtre lettre a cherché la gloire de l'éloquence : ce motif conviendroit mieux à d'autres. Dans les affaires ecclesiastiques, il ne s'agit pas d'ostentation de paroles : mais de

P. 740. C.

AN. 342. canons apoſtoliques, & du ſoin de ne ſcandaliſer perſone. Que ſi la cauſe de vôtre lettre eſt le chagrin & l'animoſité que quelques petits eſprits ont conçû les uns contre les autres : il ne faloit pas que le ſoleil ſe couchât ſur leur colere ; ou du moins qu'elle fût pouſſée juſques à la montrer par écrit. Car enfin, quel ſujet vous en ai-je donné par ma lettre ? Eſt-ce, parce que je vous ai invitez à un concile ? vous deviez plûtôt vous en rejoüir. Ceux qui ſe tiennent aſſurez de leur conduite, ne trouvent pas mauvais qu'elle ſoit examinez par d'autres : ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuſte. C'eſt pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les decrets d'un concile fuſſent examinez dans un autre : afin que les juges aïant devant les yeux le jugement qui pourra ſuivre, ſoient plus exacts dans l'examen des affaires ; & que les parties ne croïent pas avoir été jugées par paſſion. Vous ne pouvez honnêtement rejetter cette regle : car ce qui a une fois paſſé en coûtume dans l'égliſe, & qui eſt confirmé par des conciles ne doit pas être aboli par un petit nombre.

Il leur repreſente enſuite combien ils ſon déraiſonnables, de ſe plaindre d'avoir été invitez à ce concile, qui avoit été demandé par leurs propres deputez, le prêtre Macaire & les diacres Martyrius *Sup. n. 4.* & Heſychius, ſe trouvant confondus par les deputez de S. Athanaſe. Delà il paſſe à une autre plainte. *P. 742. A.* Chaque concile, diſoient les Euſebiens, doit avoir une autorité inebranlable ; & c'eſt deshonorer le juge, que de faire examiner par d'autres ſon jugement : ce

ce qu'ils disoient principalement pour soûtenir leurs conciles de Tyr & de C. P. A quoi Jules répond ainsi : Voïez mes chers freres, qui sont ceux qui deshonorent un concile, & qui renversent les jugemens déja prononcez. Et pour ne charger personne en particulier, je me contente de ce qui vient d'être fait, & que l'on ne peut oüir sans horreur. Les Ariens qu'Alexandre l'évêque d'Alexandrie d'heureuse memoire avoit chassez : qui avoient été non seulement excommuniez en chaque ville, mais anathematisez par tout le concile de Nicée : & dont le crime étoit si grand, puisqu'ils n'attaquoient pas un homme, mais J. C. même le fils du Dieu vivant : on dit que ces Ariens rejettez & notez par toute l'église sont maintenant reçûs. Je ne croi pas que vous-mêmes le puissiez apprendre sans indignation. Il ajoûte ensuite que Gregoire pretendu évêque d'Alexandrie lui a envoïé à Rome Carponas, & d'autres Ariens notez ; & que leurs propres deputez Macaire, Martyrius & Hesychius, l'ont voulu obliger d'écrire à Piste, qu'ils avoient nommé évêque d'Alexandrie avant Gregoire. Qui sont donc, dit-il, ceux qui deshonorent les conciles ? ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien, les suffrages de trois cens évêques ? car l'heresie des Ariens a été condamnée & proscrite par tous les évêques du monde : mais Athanase & Marcel en ont plusieurs qui parlent & qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avoit resisté aux Ariens dans le concile de Nicée ; qu'Athanase n'avoit pas même été condamné

AN. 342

p. 743. B.
Sup. n. 4.

AN. 342. dans le concile de Tyr, & qu'il n'étoit pas present dans la Mareote, où l'on prétend avoir fait des procedures contre lui. Or vous savez, mes chers freres, que ce qui est fait en l'absence d'une des parties est nul & suspect. Nonobstant tout cela, pour connoître plus exactement la verité & ne recevoir de prejugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur: nous les avons tous invitez à venir, afin de tout examiner dans un concile & ne pas condamner l'innocent, ou absoudre le coupable.

Il ne faut pas s'étonner que le pape écrivant aux Eusebiens leur parle des Ariens comme d'heretiques abominables & rejettez de tout le monde : ils n'osoient le nier ouvertement; & quoique tout l'effort de leur cabale ne tendit qu'à rétablir cette heresie, ou plûtôt à la maintenir : ils se gardoient bien de le dire, ni d'avoüer qu'ils fussent Ariens. On le voit par la premiere profession de foi qu'ils donnerent à Antioche lors de la dédicace. Ils ne faisoient paroître en ce tems-là autre dessein que de faire condamner Athanase, Marcel & leurs autres ennemis, & les empêcher de rentrer dans leurs sieges.

Les Eusebiens pour relever l'autorité des conciles avoient allegué les exemples de ceux qui condamnerent Novat & Paul de Samosate. Le pape répond que ces exemples confirment l'autorité du concile de Nicée : & que les Ariens qu'il a condamnez, ne sont pas moins heretiques que les Novatiens & les Paulianistes. Il leur reproche un autre

attentat contre le concile de Nicée, les tranſlations d'évêques : & retourne contre eux, pour les confondre, ce qu'ils avoient avancé pour affoiblir l'autorité de l'égliſe Romaine. Si vous croïez veritablement, dit-il, que la dignité épiſcopale eſt égale par tout, & ſi comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes : il faloit que celui à qui on en avoit confié une petite y demeurât : ſans paſſer à celle dont il n'eſt pas chargé ; ni mépriſer celle qu'il a reçûë de Dieu, & Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes.

Ils ſe plaignoient de la brieveté du terme, qu'il leur avoit donné pour venir au concile : il montre que ce n'eſt qu'un pretexte, puiſqu'ils ne ſe ſont pas même mis en chemin, & qu'ils ont retenu ſes prêtres juſques au mois de Janvier : c'eſt donc ſeulement une preuve qu'ils ſe défioient de leur cauſe. Ils ſe plaignoient encore qu'il n'avoit écrit qu'à Euſebe ſeul & non à eux tous : il dit, qu'il n'a dû répondre qu'à ceux qui lui avoient écrit ; & ajoûte : Vous devez ſavoir, qu'encore que j'aïe écrit ſeul, ce n'eſt pas mon ſentiment particulier, mais celui de tous les évêques d'Italie & de ces païs ci : je n'ai pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas charger de trop de lettres ceux à qui j'écrivois : mais encore à preſent les évêques ſont venus au jour nommé, & ont été du même avis. On voit par là que cette lettre du pape Jules, eſt le reſultat du concile de Rome ; & qu'il ne s'attribuë point à lui ſeul l'autorité de decider.

AN. 342.
XXV.
Suite de la lettre du pape Jules.
P. 745. D.

Il vient ensuite au fonds, & montre que ce n'est ni legerement ni injustement qu'il a reçû à sa communion S. Athanase & Marcel d'Ancyre. Eusebe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanase, vous venez vous-mêmes de m'écrire : mais plusieurs évêques d'Egypte & d'autres provinces m'ont écrit pour lui. Premierement les lettres que vous avez écrites contre lui se contredisent, & les secondes ne s'accordent pas avec les premieres : en sorte qu'elles ne font point de preuve. De plus, si vous voulez que l'on croïe vos lettres, on doit aussi croire celles qui sont en sa faveur : d'autant plus que vous êtes éloignez, & que ceux qui le défendent étant sur les lieux, savent ce qui s'y est passé, connoissent sa personne, rendent témoignage à sa conduite, & assurent que tout n'est que calomnie. Ici il explique le fait d'Arsene, & encore plus celui d'Ischyras, comme il a déja été expliqué : montrant que la calomnie des Eusebiens paroissoit par leur propre information de la Mareote ; & il ne manque pas de relever l'absurdité, de prétendre qu'Ischyras qui étoit malade au lit derriere la porte d'une petite chambre eût offert le sacrifice, puisqu'il faloit être pour cela debout devant l'autel ; & d'en produire pour témoin un catecumene ; puis que quand l'heure de l'oblation étoit venuë, on faisoit sortir les catecumenes. Nous avons été étonnez, ajoûte-il, de voir que cette information touchant une coupe & une table sacrée se fît en presence du gouverneur & de sa cohorte, devant des païens & des Juifs : Cela nous paroissoit d'abord incroïable, mais

Sup. liv. VI. n. 46. 47. 49.

P. 747. C.

P. 750. A.

les actes en font foi. On ne permet pas aux prêtres d'y assister, eux qui sont les ministres des sacremens ; & devant un juge seculier, des catecumenes presens, & ce qui est pire, des païens & des Juifs ennemis du Christianisme, on informe touchant le corps & le sang de J. C. S'il étoit commis quelque crime, il faloit qu'il fût examiné legitimement dans l'église par des ecclesiastiques.

Il ne manque pas de relever l'irregularité de l'ordination de Gregoire. Voïez, dit-il, qui sont ceux qui ont agi contre les canons: nous qui avons reçû un homme si bien justifié, ou ceux qui à Antioche à trente six journées de distance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, & l'ont envoïé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoïé en Gaule ; car on l'auroit dû faire deslors, s'il avoit été veritablement condamné : cependant à son retour il a trouvé son église vacante, & y a été reçû. Maintenant je ne sai comment tout s'est fait. Premierement pour dire le vrai aprés que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne faloit pas en prevenir le jugement. Il blâme ici la precipitation du concile d'Antioche. Ensuite il ne faloit pas introduire une telle nouveauté dans l'église. Car qu'y a-t'il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique ? que l'église étant en paix, & tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanase évêque d'Alexandrie, on y envoïe Gregoire étranger, qui n'y a point été baptisé ; Qui n'y est point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évê- p. 748. c.

AN. 342. ques, ni par le peuple : qu'il ſoit ordonné à Antioche & envoïé à Alexandrie, non avec des prêtres & des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte; mais avec des ſoldats : car c'eſt ce que diſoient ceux qui ſont venus ici, & de quoi ils ſe plaignoient. Quand même Athanaſe aprés le concile auroit été trouvé coupable : l'ordination ne ſe devoit pas faire ainſi contre les loix & les regles de l'égliſe. Il faloit que les évêques de la province ordonnaſſent un homme de la même égliſe d'entre ſes prêtres ou ſes clercs. Si l'on avoit fait la même choſe contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas juſtice ? Mes chers freres, nous vous parlons en verité comme en la preſence de Dieu, cette conduite n'eſt ni ſainte ni legitime ni eccleſiaſtique. Voilà les regles des élections ſuivant le témoignage de ce ſaint pape.

p. 751. B. Venant à Marcel d'Ancyre, il témoigne être entierement ſatisfait de ſa foi, & la trouver conforme à celle de l'égliſe catholique : puis il ajoûte : Il nous a aſſuré qu'il avoit toûjours eu les mêmes ſentimens; & nos prêtres qui avoient aſſiſté au p. 750. D. concile de Nicée ont rendu témoignage qu'il étoit orthodoxe. Il ajoûte que l'on avoit commis à Ancyre les mêmes excés qu'à Alexandrie, comme Marcel & d'autres lui avoient apris; & continuë ainſi : On nous a fait des plaintes ſi atroces contre quelques-uns de vous, car je ne les veux pas nommer, que je n'ai pû me reſoudre à les écrire : mais peut-être les avez vous apriſes d'ailleurs. C'eſt donc principalement pour cela que j'ai écrit & que je vous ai

invitez à venir, afin de vous le dire de bouche, & que l'on pût corriger & rétablir tout. C'eſt ce qui doit vous exciter à venir, pour ne vous pas rendre ſuſpects de ne pouvoir vous juſtifier. AN. 342.

Il les exhorte enſuite à corriger tous ces deſordres, & dit entre autres choſes: O mes freres, les jugemens de l'égliſe ne ſont plus ſelon l'évangile: ils vont deſormais au banniſſement & à la mort. Si Athanaſe & Marcel étoient coupables, il faloit nous écrire à tous, afin que le Jugement fut rendu par tous. Car c'étoient des évêques & des égliſes qui ſouffroient, & non pas des égliſes du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées par eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivoit on pas principalement touchant la ville d'Alexandrie? ne ſavez-vous pas que c'étoit la coûtume, de nous écrire d'abord, & que la decision devoit venir d'ici? Si donc il y avoit de tels ſoupçons contre l'évêque de ce lieu-là, il faloit écrire à nôtre égliſe. Maintenant ſans nous avoir inſtruits, aprés avoir fait ce que l'on a voulu, on veut que nous y conſentions ſans connoiſſance de cauſe. Ce ne ſont pas là les ordonnances de Paul: ce n'eſt pas la tradition de nos peres, c'eſt une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'eſt pour l'utilité publique que je vous écris: je vous déclare ce que nous avons apris du bien-heureux apôtre Pierre; & je le croi ſi connu de tout le monde, que je ne l'aurois pas écrit ſans ce qui eſt arrivé. Il faut bien remarquer ce que dit ici le pape Jules touchant les jugemens eccleſiaſtiques & l'autorité de l'égliſe Ro-

p. 753. B.

AN. 342.

maine, ſans laquelle on ne doit point décider les affaires importantes : comme la dépoſition des évêques des premieres égliſes & des ſieges apoſtoliques. Mais il faut obſerver auſſi que le pape ne s'attribuë pas ce droit à lui ſeul ; mais à ſon égliſe ; & ces mots : Il faloit écrire à nous tous, ſemblent s'étendre encore plus loin, à tous les évêques d'Italie, & peut-être de tout l'Occident ; car c'étoit la coûtume de les conſulter en ces rencontres : comme témoigne S. Ambroiſe avec les autres évêques d'Italie, dans une lettre écrite à l'empereur Theodoſe le grand, quarante ans aprés ceci. Ce qui paroît évidemment ; c'eſt que la force des Jugemens eccleſiaſtiques venoit du conſentement univerſel. Le pape Jules conclut ſa lettre ſans aucune menace, en priant ſeulement les Orientaux de ne plus rien faire de ſemblable, & d'écrire plûtôt contre les auteurs de ces déſordres : Afin ; dit-il, de ne nous pas expoſer à la riſée des païens, & principalement à la colere de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du Jugement. Nous n'avons point d'autre original de cette lettre, que le grec rapporté par S. Athanaſe, & comme il ne dit point que ce fût une traduction, on peut croire qu'elle avoit été écrite ainſi ; car les papes ne manquoient pas d'interpretes & de ſecretaires.

Ambroſ. epiſt. 13. nova ed. p. 816.

Valeſ. obſervat. eccleſ. lib. 1. c. 8.

XXVI. Députation des Orientaux vers Conſtant.

Socr. II. c. 18. Sozom. III. c. 10.

Le pape voïant le peu d'effet de ſa lettre, fit connoître à l'empereur Conſtant, l'injuſtice que l'on faiſoit à S. Athanaſe & à S. Paul de C. P. L'empereur en fut toûché, & écrivit à Conſtantius ſon frere, le priant de lui envoïer trois évêques pour rendre

rendre compte de la dépoſition de Paul & d'Athanaſe. Conſtantius en envoïa quatre : Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Maris de Calcedoine & Marc d'Arethuſe en Syrie : qui vinrent en Gaule où étoit l'empereur, comme deputez du concile d'Antioche. Maximin de Treves ne voulut point les recevoir ; & eux ne voulurent point accepter de conference avec S. Athanaſe, prétendant juſtifier leur procedé & ſoûtenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profeſſion de foi : ils cacherent celle qui avoit été publiée à Antioche, c'eſt-à-dire la ſeconde, & preſenterent à l'empereur Conſtant la derniere, compoſée quelque mois aprés. Il vit ainſi qu'ils avoient perſecuté ces deux évêques ſans ſujet ; & que ce n'étoit pour aucun crime comme ils pretendoient, qu'ils rejettoient leur communion, mais parce qu'ils ne convenoient pas avec eux de la doctrine : ce qui obligea l'empereur à les renvoïer, ſans ſe laiſſer perſuader à leurs diſcours. AN. 342. *Ath. de Syn. p.* 834. D.

XXVII. Loix contre l'idolâtrie.

On trouve quelques loix des deux empereurs données vers ce même tems contre l'idolatrie. L'une de Conſtantius en 341. qui défend les ſacrifices : l'autre de cette année 342. adreſſée au prefet de Rome, & par conſequent de Conſtant : qui ordonne que les temples qui ſont hors la ville demeureront en leur entier : à cauſe des ſpectacles qui en avoient tiré leur origine, & dont il ne veut pas priver le peuple : mais au reſte, il veut que toute ſuperſtition ſoit abolie. Par une autre loi de cette année 342. l'empereur ordonne que les temples ſeront fermez *L. 2. Cod. Theod. de pagan.* *L. 3. ibid.* *v. Gothofred.* *L. 4. ibid.*

AN. 343.

par tout, ſans qu'il ſoit permis à perſone d'en aprocher; & défend les ſacrifices, ſous peine de la vie & de confiſcation des biens : menaçant les gouverneurs des provinces de la même peine, s'ils negligent de punir ces crimes.

XXVIII. Perſecution de Perſe. S. Simeon & S. Uſthazade. *Sozom* II. c. 8. 9 *Acta Sincer* p. 632.

Cependant Sapor roi de Perſe perſecutoit cruellement les Chrétiens, qui étoient en grand nombre dans ſon roïaume. On croit que la foi y étoit entrée par le commerce de l'Oſroëne & de l'Armenie avec la Perſe; & elle s'y étoit tellement accruë par le tems, qu'il y avoit des égliſes nombreuſes. Les mages en furent ſenſiblement affligez : car c'étoit eux qui gouvernoient la religion des Perſes dés l'origine de la nation, étant comme une race ſacrée, où le ſacerdoce ſe conſervoit par ſucceſſion. Les Juifs naturellement ennemis des Chrétiens, étoient auſſi jaloux de leurs progrés. Simeon ſurnommé le Foulon, autrement Jombaphée étoit archevêque de Seleucie & de Creſiphonte, les deux villes roïales de Perſe, éloignées ſeulement l'une de l'autre d'environ trente mille ou dix lieuës : Seleucie étoit auſſi nommée Salec. Simeon fut accuſé auprés du roi Sapor d'être ami de l'empereur Romain, & de lui découvrir les affaires des Perſes. Sapor perſuadé de cette calomnie, commença par accabler les Chrétiens d'impoſitions exceſſives, pour les reduire à une pauvreté inſuportable : car il ſavoit que la plûpart s'exerçoient au mépris des richeſſes; & il commit l'exaction de ces tributs à des hommes impitoïables. Enſuite, il ordonna de faire mourir par le glaive les prêtres & les miniſtres

de Dieu : d'abattre les égliſes, de confiſquer leurs treſors ; & de lui amener Simeon, comme traître à la religion & à l'état. Cette perſecution commença la ſeptiéme année de Conſtantius 343. de J. C. Les mages avec le ſecours des Juifs eurent bien-tôt abatu les égliſes. AN. 343. *Hier. Chron.*

Simeon fut pris & mené au roi chargé de fers. Il ne ſe proſterna point devant lui, comme il avoit accoûtumé : dequoi Sapor extremement irrité lui en aïant demandé la cauſe : Simeon répondit : Les autres fois on ne m'amenoit pas enchaîné pour trahir le vrai Dieu ; c'eſt-pourquoi je ſuivois ſans reſiſtance la coûtume d'honorer la roïauté : maintenant il ne m'eſt plus permis de le faire, puiſque je viens combattre pour la religion. Aprés qu'il eut ainſi parlé, le roi lui commanda d'adorer le ſoleil : lui promettant de grandes recompenſes, s'il obéïſſoit, ſinon le menaçant de le faire perir, & tous les Chrétiens avec lui. Comme il demeura ferme, le roi commanda qu'on le tint quelque tems en priſon : eſperant apparemment qu'il changeroit de ſentiment. Un vieil eunuque nommé Uſthazade, qui avoit élevé le roi Sapor en ſon enfance, & étoit le premier de ſa maiſon, ſe trouva aſſis à la porte du palais, comme on menoit Simeon en priſon. Il ſe leva & ſe proſterna devant lui. Simeon lui fit des reproches vehemens d'un ton de colere, & paſſa en détournant le viſage : parce qu'Uſthazade, qui étoit Chrétien, s'étoit laiſſé contraindre depuis peu à adorer le Soleil. Auſſi-tôt l'eunuque pleurant avec de grands cris, quitta l'habit blanc qu'il portoit, en

AN. 343. prit un noir pour marque de deüil, & demeura aſſis devant le palais gemiſſant & fondant en larmes. Helas, diſoit-il que dois-je attendre de Dieu que j'ai renoncé : puiſque dés à preſent, à cauſe de lui, Simeon mon ancien ami, s'eſt ainſi détourné de moi ſans me vouloir parler ?

Sapor l'aïant appris, envoïa querir Uſthazade & lui demanda la cauſe de ſon deüil, & s'il étoit arrivé quelque malheur dans ſa maiſon. Non, Seigneur, répondit-il, mais plût à Dieu, qu'au lieu de ce qui m'eſt arrivé je fuſſe tombé dans toutes ſortes de malheurs. Je ſuis affligé de vivre & de voir le ſoleil, que j'ai adoré en apparence, par complaiſance pour vous. Je merite la mort à double titre : pour avoir trahi J. C. & pour vous avoir trompé. Enſuite il jura le Createur du ciel & de la terre qu'il ne changeroit plus de ſentiment. Le roi ſurpris de ce changement ſi peu attendu, n'en fut que plus irrité contre les Chrétiens, croïant qu'ils l'avoient procuré par des enchantemens. Toutefois la compaſſion qu'il avoit de ce vieillard, le fit paroître tantôt doux, tantôt cruel pour tâcher de le gagner. Mais Uſthazade proteſtoit toûjours qu'il ne ſeroit jamais ſi inſenſé, que d'adorer la creature pour le Createur. Alors Sapor revint à la colere, & commanda qu'on lui coupât la tête. Comme les bourreaux le menoient, il les pria d'arrêter un peu, parce qu'il avoit quelque choſe à dire au roi : & aïant appellé un des eunuques les plus fideles, il le chargea de dire à Sapor : Je n'ai beſoin du témoignage de perſone, pour vous aſſurer de l'affection avec laquelle je

vous ai servi depuis ma jeunesse, & vôtre pere avant vous : vous en êtes assez informé. La seule récompense que je vous demande, est que ceux qui ne savent pas le sujet de ma mort, ne croïent pas que je sois puni pour avoir trahi l'état, ou pour quelque autre crime. C'est pourquoi je vous prie, qu'un crieur public déclare, que l'on coupe la tête à Usthazade, non comme méchant, mais comme Chrétien ; & parce qu'il n'a pas voulu renoncer à son Dieu, pour obéïr au roi. Usthazade voulut ainsi reparer le scandale qu'il avoit causé, en adorant le soleil : & Sapor lui accorda sa demande croïant épouvanter les Chrétiens : quand ils verroient qu'il n'épargnoit pas même un vieillard, par qui il avoit été élevé, & un domestique si fidele.

Simeon aïant appris dans la prison le martyre d'Usthazade, en rendit graces à Dieu ; & le lendemain qui étoit le vendredi saint, le roi commanda qu'il mourut aussi par le glaive. Car aïant été encore amené devant lui, il avoit parlé trés-courageusement de la religion ; & n'avoit voulu adorer, ni lui ni le soleil. Le même jour du vendredi saint, le roi commanda que l'on fit mourir aussi cent autres Chrétiens prisonniers ; & que Simeon fut executé le dernier, aprés les avoir veu mourir tous. C'étoient des évêques, des prêtres & des clercs de divers ordres. Comme on les menoit à la mort, le grand chef des mages s'avança & leur demanda s'ils vouloient vivre & suivre la religion du prince en adorant le soleil. Pas un n'accepta la vie à ce prix ; & quand ils furent au lieu de l'execution,

AN. 343. les bourreaux commencerent à couper des têtes. Cependant Simeon debout au milieu d'eux les exhortoit à la constance, leur parlant de la mort & de la resurrection; leur prouvant par l'écriture qu'une telle mort est la veritable vie, que la vraïe mort est d'abandonner Dieu par lâcheté; & que de toutes les bonnes œuvres la plus excellente est de mourir pour Dieu. Aprés que les cent martyrs eurent été executez, Simeon le fut aussi avec Abdechalas & Ananias, tous deux vieillards & prêtres de son église, qui avoient été pris avec lui, & l'avoient accompagné dans la prison.

Cap. II. Pousiqués intendant des ouvriers du roi étoit present; & voïant Ananias qui trembloit comme on le preparoit au supplice: Mon pere, lui dit-il, fermez un peu les yeux & prenez courage, vous allez voir la lumiere de J. C. A peine eut-il ainsi parlé, qu'il fut pris & mené au roi; & comme il confessa qu'il étoit Chrétien, & parla librement en faveur de la religion & des martyrs: le roi se tint offensé, & le fit mourir d'un nouveau genre de supplice. Les bourreaux lui percerent la gorge auprés des tendons, & par là lui arracherent la langue. Sa fille vierge consacrée à Dieu fut dénoncée en même tems, & executée à mort.

XXIX. Autres martyrs S. Sadoth. Sainte Tarbule.

L'année suivante le même jour du vendredi saint, on publia par toute la Perse un édit de Sapor: qui condamnoit à mort, non seulement les ecclesiastiques, mais tous ceux qui se confesseroient Chrétiens. On dit qu'il y en eut alors une multitude innombrable, qui passerent par le tranchant de l'é-

pée. Car les mages cherchoient avec ſoin par les villes & par les villages ceux qui s'étoient cachez, pendant que d'autres ſe découvroient eux-mêmes; pour ne pas paroître renoncer J. C. par leur ſilence. Comme on faiſoit mourir tous les Chrétiens ſans miſericorde, il y en eut pluſieurs d'executez, même dans le palais : juſques à l'eunuque Azade tres-cheri du roi, & dont il fut extremement affligé quand il apprit ſa mort. Il défendit alors de tuer indifferemment tous les Chrétiens, & ſe reduiſit aux eccleſiaſtiques. AN. 344.

Le ſucceſſeur de S. Simeon dans l'évêché de Seleucie & de Cteſiphonte fut S. Sadoth ou Sadoſt, c'eſt-à-dire ami du roi : en effet, il étoit rempli de l'amour du roi celeſte. Il aſſembla ſes prêtres & ſes diacres, qui ſe tenoient cachez par la crainte de la perſecution, & leur raconta en ces termes un ſonge, qu'il avoit eu : J'ai vû cette nuit une échelle lumineuſe qui touchoit au ciel ; au haut étoit le S. évêque Simeon, dans une gloire immenſe, & moi j'étois en bas ſur la terre. Il m'a dit avec une grande joïe : Montez, Sadoth, montez ne craignez point : je montai hier, vous monterez aujourd'hui. J'ai crû deſlors être appellé à la confeſſion de J. C. & j'ai compris, que je ſoufrirai le martyre cette année, comme il le ſoufrit l'année derniere. Enſuite, il commença à exhorter ſon clergé au mépris de la mort, & au deſir de la gloire éternelle. *Acta ſinc. p. 642.*

Le roi Sapor vint cette année à Seleucie : on lui déféra Sadoth, & il ſe le fit amener avec ſon clergé & d'autres eccleſiaſtiques du païs voiſin,

AN 343. des moines & des religieuses : le tout au nombre de cent vingt-huit persones. On les chargea de fers, & on les mit dans une prison obscure & incommode, où ils demeurerent cinq mois dans des grandes souffrances. On leur lioit les jambes avec des cordes, & on leur serroit les épaules & les reins avec des pieces de bois pour les étendre : en sorte que leurs os craquoient, comme si on eût pressé des fagots de bois. En les tourmentant, on leur disoit : Adorez le soleil, obéïssez au roi & vous vivrez. S. Sadoth répondoit pour tous : qu'ils adoroient le Createur, & non le soleil qui est son ouvrage, ni le feu que les Perses adoroient aussi. Enfin, ils furent condamnez à perdre la tête : on les mena hors de la ville ; & ils ne cesserent point de loüer Dieu, jusques à ce qu'on les eût tous executez. S. Sadoth fut mené chargé de chaines dans un païs nommé Bethusa, à la ville de Bethlapat, ou Bethlabad, & y eut la tête tranchée. Les latins honorent ces saints martyrs le vingt-uniéme de Fevrier, & les Grecs le dix-neuviéme d'Octobre.

C. 12. En ce même tems la reine tomba malade ; & les Juifs accuserent les sœurs de l'évêque S. Simeon de l'avoir empoisonnée, pour venger la mort de leur frere. Elles étoient deux : l'une vierge sacrée nommée Tarbula ou Pherbuta, l'autre veuve qui avoit renoncé aux secondes nôces. La reine crut facilement cette calomnie : tant par la disposition naturelle des malades, qui prétent volontiers l'oreille aux remedes extraordinaires, que par la confiance particuliere qu'elle avoit aux Juifs ; car elle étoit

étoit dans leurs ſentimens, & pratiquoit leurs ceremonies On prit donc les deux ſœurs, & avec elles une ſervante de Tarbula, vierge comme elle: on les mena au Palais, & on les mit entre les mains des mages pour faire leur procés. Le mauptés, c'eſt ainſi que l'on nommoit le pontife des mages, vint les interroger avec deux autres officiers. Comme on leur parla de l'empoiſonnement, dont on les accuſoit: Pherbuta répondit, que la loi de Dieu condamne à mort les empoiſonneurs comme les idolâtres, & qu'elles étoient autant éloignées de ce crime que de renoncer à Dieu. Et comme on diſoit qu'elles l'avoient fait pour venger leur frere. Pherbuta dit: Eh quel mal avez vous fait à mon frere? Il eſt vrai que vous l'avez fait mourir par envie, mais il vit & regne dans les Cieux. Aprés cet interrogatoire on les envoïa en priſon. *Acta ſinc. p. 639.*

Pherbuta étoit d'une beauté rare, & le mage en avoit été frapé. Il envoïa donc ſecretement le lendemain lui dire que ſi elle vouloit être ſa femme, il obtiendroit du roi ſa grace & celle de ſes compagnes: mais elle le refuſa avec mépris & indignation, diſant qu'elle étoit épouſe de J. C. & ne craignoit point la mort, qui la rejoindroit à ſon cher frere. Les juges firent leur raport au roi, comme ſi les martyrs euſſent été convaincuës de l'empoiſonnement; & le roi ordonna de leur ſauver la vie, ſi elles adoroient le ſoleil. Comme elles le refuſerent, on remit aux mages à ordonner le genre de mort, & ils dirent que la reine ne pouvoit être guerie qu'en paſſant au milieu de leurs corps coupez en deux. On

mena donc ces ſaintes femmes devant la porte de la ville : chacune fut attachée à deux pieux à l'un par le cou, à l'autre par les pieds, & les aïant ainſi étenduës, on les coupa par le milieu avec des ſies : puis aïant planté en terre trois grandes pieces de bois de chaque côté de la ruë, on y pendit les moitiez de leurs corps. On aporta la reine dans cette ruë, & on la fit paſſer au milieu de cette boucherie, ſuivie d'une multitude innombrable de peuple ; car c'étoit le jour que le roi recevoit certain tribut. Au reſte, de couper des victimes en deux pour paſſer au travers ; c'étoit en Orient une ancienne ceremonie, pratiquée dans les alliances, & approuvée même dans l'écriture. On trouve auſſi que les Macedoniens prétendoient purifier leur armée en la faiſant paſſer entre les moitiez d'une chienne coupée en deux.

Gen. XV. 10. *Jerem.* XXXIV. 18. *Liv. lib.* XL. *cap.* 6. X. *c.* 9.

XXX. Autres martyrs S. Acepſimas, &c.

Comme Sapor ne permettoit plus de faire mourir pour la religion, que les eccleſiaſtiques : les mages parcourant toute la Perſe, s'appliquerent à perſecuter les évêques & les prêtres ; principalement dans la province d'Adiabene, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens ; auſſi étoit-elle ſur la frontiere des Romains. On prit l'évêque Acepſimas, & pluſieurs de ſes clercs. Enſuite, les mages aïant conſulté, ſe contenterent de la capture du prelat, & renvoïerent les autres dépoüillez de leurs biens. Un prêtre nommé Jacques, ſuivit volontairement Acepſimas, & obtint des mages d'être mis en priſon avec lui. Il lui rendoit avec joïe les ſervices dont il avoit beſoin, à cauſe de ſon grand âge ;

Sozom. II. *c.* 13.

il pensoit ses plaïes, & le soulageoit autant qu'il pouvoit. Car peu aprés sa prise, les mages le foüetterent cruellement avec des lanieres cruës; pour le contraindre à adorer le soleil: & comme il ne ceda point, ils le remirent en prison. Un autre prêtre nommé Aïthalas, Azadan & Abdiesu diacres, étoient aussi en prison pour la religion, aprés avoir été rudement foüettez par les mages: Abdiesu signifie serviteur de Jesus. Long-tems aprés le grand chef des mages parla de ces prisonniers au roi Sapor, qui lui permit de les punir comme il voudroit, s'ils n'adoroient le soleil. Le mage leur declara cet ordre, & comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiroient jamais J. C. il les tourmenta sans misericorde. L'évêque Acepsimas mourut en perseverant constamment dans la confession de la foi; & des Armeniens qui étoient en ôtage chez les Perses, enleverent secretement ses reliques & les enterrerent. Les autres quoiqu'ils n'eussent pas été moins tourmentez, vêcurent contre toute apparence; & comme ils ne changeoient point de sentimens, on les remit en prison. Aïthalas en étoit: à force de l'étendre en le frappant, on lui disloqua les jointures des bras avec les épaules: ses mains demeurerent mortes & pendantes, en sorte qu'il faloit lui mettre la nourriture dans la bouche.

AN. 343.

Sous ce même regne, il y eut une multitude innombrable de prêtres, de diacres, de moines, de vierges, & d'autres personnes consacrées à la religion qui souffrirent le martyre. On a conservé les noms de vingt-trois évêques, entre lesquels étoient

Dausas & Milles. Dausas avoit été pris par les Perses en un lieu nommé Zabdée, & fut alors martyrisé avec Mareabdes chorevêque, & ses clercs, au nombre d'environ deux cent cinquante, qu'ils avoient aussi pris captifs. Milles avoit d'abord porté les armes en Perse; puis il embrassa la vie apostolique, & fut ordonné évêque d'une ville du païs. Il y souffrit beaucoup, & fut souvent battu & traîné sans pouvoir convertir personne: de sorte qu'il se retira mal content: donnant sa malediction à cette ville. Peu de tems aprés les principaux de ce lieu aïant offensé le roi, il y envoïa une armée avec trois cens élefants; la ville fut renversée & reduite en terre labourable. Cependant Milles s'en alla en devotion à Jerusalem, portant seulement un sac où étoit le livre des évangiles, de là il passa en Egypte pour y visiter les moines, enfin il souffrit le martyre; & des Syriens écrivirent sa vie pleine de miracles. Il y eut un tres grand nombre d'autres martyrs en Perse, qui souffrirent de tres cruels tourmens: car le païs étoit fertile en telles inventions. On avoit conservé les noms de seize mille, tant hommes que femmes: le reste étoit en si grand nombre, que l'on n'avoit jamais pû le savoir: quelque soin qu'en eussent pris les Perses, les Syriens & les habitans d'Edesse.

Cap. 14.

XXXI.
Mission de Theophile l'Indien.
Philostorg. lib. III. *c.* 4. 5. 6.

Le christianisme faisoit toujours du progrés hors l'empire Romain; & l'empereur Constantius prit soin de l'étendre, par une ambassade qu'il envoïa aux peuples que l'on nommoit alors Homerites, qui habitoient l'extremité de l'Arabie heureuse vers

l'Ocean, & que l'on prétendoit être les anciens Sabéens. Ils gardoient la circoncision le huitiéme jour, comme descendus d'Abraham par Cetura, & ne laissoient pas d'adorer le soleil, la lune & les demons du païs. Il y avoit grand nombre de Juifs mêlez avec eux. Constantius y envoïa donc une ambassade avec des presens magnifiques, pour gagner le chef de la nation, entre autres deux cens des plus beaux chevaux de Cappadoce : le priant de permettre que l'on bâtit des églises pour les Romains qui y voïageoient, & pour ceux du païs qui se voudroient convertir : les ambassadeurs portoient avec eux de quoi faire la dépense de ces bâtimens. Un des principaux de cette ambassade étoit Theophile l'Indien, qui aïant été envoïé en ôtage tres jeune au grand Constantin, par les habitans de l'isle Diu sa patrie, avoit demeuré long-tems chez les Romains : & embrassé la vie monastique avec une grande reputation de vertu. Eusebe de Nicomedie l'avoit ordonné diacre ; & à l'occasion de cette ambassade, les Ariens lui firent donner la dignité d'évêque. Car il étoit de leur parti ; & peut-être ne procurerent-ils cette mission que par jalousie de celle que Frumentius avoit faite de l'autre côté de la mer rouge en Ethiopie, & qui avoit été apuïée par S. Athanase. Ce qui est certain, est que Theophile l'Indien étoit de leur parti, qu'ils l'élevoient jusques au ciel, & lui attribuoient le don des miracles. *Sup. liv.* XI. *n.* 38.

L'ambassade eut un grand succés, nonobstant la resistance des Juifs : le prince des Homerites se con-

AN. 345.

vertit & fit bâtir trois églises, non aux dépens de l'empereur, mais au siens : l'une dans la ville capitale de toute la nation nommée Tafar ou Dafar : l'autre à Adane ou Aden, qui étoit la ville, où les Romains abordoient pour le commerce vers l'Ocean : la troisiéme à la ville de commerce des Perses à l'embouchure du golfe persique. Theophile aïant dedié ces églises, & y aïant mis autant qu'il put les ornemens convenables, passa dans l'isle de Diu sa patrie, & de là en d'autres parties des Indes, où il reforma quelques abus dans les pratiques de la religion : car ils écoutoient assis la lecture de l'évangile, & faisoient d'autres choses contre les regles. Enfin, de la grande Arabie, il passa de l'autre côté de la mer rouge chez les Ethiopiens Auxumites, où Frumentius étoit évêque. Etant revenu de tous ces voïages, il reçût de grands honeurs de l'empereur Constantius; & demeura avec le titre d'évêque sans être attaché à aucune église particuliere.

XXXII.
Longue formule des Orientaux.
Athan. de Syn. p. 895.
Socr. II. c. 19.
Sozom. III. c. II.
V. Pagi an. 344. n. 2.

Les Eusebiens s'assemblerent à Antioche, trois ans aprés qu'ils eurent envoïé aux Occidentaux la quatriéme formule de foi, dont il a été parlé : c'est-à-dire l'an 345. Dans ce concile ils en firent encore une nouvelle, qui pour sa longueur fut nommée Macrostiches ou à longues lignes, & qui ne contient rien que l'on puisse absolument condamner. D'abord c'est l'exposition de la foi, formée presque toute des paroles de l'écriture sainte, sans parler de consubstantiel ni de substance. Ensuite on condamne ceux qui disent, que le fils est tiré du neant, ou

d'une autre hypoſtaſe & non de Dieu ; & qu'il y a eu un tems ou un ſiecle où il n'étoit point. On condamne auſſi ceux qui diſent, qu'il y a trois dieux ou que J. C. n'eſt pas Dieu : ou qu'avant les ſiecles il n'étoit ni le Chriſt ni le Fils de Dieu : ou que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont le même : ou que le Fils n'eſt pas engendré, ou que le Pere ne l'a pas engendré par ſa volonté. C'eſt-à-dire comme ils l'expliquent enſuite, que l'on ne doit pas dire, qu'il l'ait engendré malgré lui par une neceſſité forcée. Ils diſent que le Pere, le Fils & le S. Eſprit ſont trois choſes ou trois perſonnes. Ils condamnent Paul de Samoſate, qui nioit que J. C. fut Dieu avant les ſiecles, & diſoit que ce n'étoit qu'un pur homme, qui par ſon merite avoit été fait Dieu : mais ils reconnoiſſoient qu'il eſt de ſa nature Dieu veritable & parfait ; qui étant Dieu s'eſt fait homme, ſans perdre ce qu'il étoit. AN. 345.

Ils condamnent encore ceux qui l'appellent ſimple verbe de Dieu & ſans ſubſiſtance propre : comme étant dans un autre, tantôt comme parole proferée, tantôt comme parole conçûë : voulant qu'il n'ait été avant les ſiecles ni Chriſt, ni Fils de Dieu, ni ſon image, ni mediateur : mais qu'il ſoit devenu Chriſt & Fils de Dieu depuis l'incarnation, c'eſt-à-dire depuis environ quatre cens ans ; que ſon regne ait commencé alors & doive finir au jugement. Tels ſont, diſent-ils, les ſectateurs de Marcel & de Photin d'Ancyre. Et aprés l'avoir refuté, ils ajoûtent : Nous croïons que Jeſus-Chriſt n'a reçû aucune dignité nouvelle ; mais qu'il a toûjours été

AN. 345. parfait & en tout ſemblable au pere. Nous condamnons auſſi ceux qui diſent que le même eſt pere, fils & S. Eſprit, apliquant les trois noms à une ſeule & même perſonne ; puiſque par l'incarnation ils rendent comprehenſible & paſſible, le pere qui eſt incomprehenſible & impaſſible. Ce ſont ceux que les Romains nomment Patropaſſiens & nous Sabelliens. Ils finiſſent par ces mots : Nous avons été obligez de faire cette expoſition de foi plus étenduë aprés celle que nous avions donnée en abregé. Nous ne le faiſons pas par vanité : mais pour effacer tous les ſoupçons de ceux qui ne connoiſſent pas nos ſentimens ; & pour faire connoître à tous les Occidentaux la calomnie des heretiques, & la pure doctrine des Orientaux, fondée ſur le témoignage inébranlable des écritures.

Hier. ſcript. Socr. II. c. 18. Sever. Sul. p. 11. Vincent. Lirin. Conm. I. Epiph. hæreſ. 71. Hilar. fragm. p. 411. B. edit. Pariſ. 1605.

Photin qui eſt ici condamné avec Marcel d'Ancyre étoit évêque de Sirmium capitale de l'Illirie. Il étoit né en Galatie à Ancyre même & avoit été inſtruit par l'évêque Marcel, dont il fut quelque tems diacre. Il parloit facilement ; étoit éloquent & perſuaſif : ce qui lui attacha fortement ſon peuple, depuis qu'il fut évêque. Mais ſes mœurs étoient corrompuës ; & ſa doctrine le fut bien-tôt, juſqu'à devenir heretique. Il nioit la trinité, ne reconnoiſſant qu'une ſeule operation ou énergie dans le pere, le verbe & le S. Eſprit. Selon lui, le pere ſeul étoit Dieu : le S. Eſprit ne ſubſiſtoit pas perſonellement, le Chriſt & le Fils de Dieu n'étoit pas avant Marie, & n'étoit pas Dieu, mais un pur homme ; né toutefois d'une vierge par operation du S. Eſprit. Ainſi il

il joignoit les erreurs de Sabellius & de Paul de Samosate. C'est ici le premier concile où nous le trouvons condamné : il le fut plusieurs fois depuis; & comme son nom signifie en grec lumineux, les anciens l'ont quelquefois nommé Scotin, qui veut dire tenebreux. AN. 346. *Inf. n. 39.*

XXXIII. Concile de Milan. *Socr. II. 20. Sozom. III. c. 11. Athan. Synod. p. 695. D.*

Les Orientaux envoïerent en Occident leur longue formule, par Eudoxe de Germanicie, Macedonis de Mopsueste, Martyrius, Demophile, & quelques autres évêques. Ils trouverent plusieurs évêques Occidentaux assemblez à Milan, où étoit l'empereur Constant; & il y avoit même fait venir S. Athanase. Les Occidentaux refuserent de souscrire cette nouvelle formule, quelque instance qu'en fissent les deputez Orientaux; & dirent qu'ils se contentoient de la foi de Nicée, sans vouloir rien chercher au delà. Au contraire, ils presserent les deputez Orientaux de condamner la doctrine d'Arius : ce qu'ils refuserent; & se retirerent en colere du concile de Milan : c'étoit l'an 346. S. Athanase étoit venu à ce concile sans en savoir le sujet; & il apprit que quelques évêques avoient prié l'empereur Constant d'écrire à son frere Constantius, pour assembler un concile d'Orient & d'Occident; afin de réünir l'église divisée, & de rétablir Athanase & Paul dans leurs sieges, comme Constant en avoit plusieurs fois prié Constantius par lettres, mais inutilement. Constantius se rendit à la proposition du concile, & on convint de le tenir à Sardique en Illyrie, metropole des Daces, aux confins des deux empires. Les évêques qui exciterent le plus l'em-

Apol. 1. p. 676. A.

Epist. 2. Liberii ad Const.

Pagi. 344. n. 3. &c. Apol. 1. ibid. Socr. II. c 20. Sozom. II. c. 11.

AN. 347. pereur Conſtant à demander ce concile furent le pape Jules, Oſius & S. Maximin de Treves.

Epiſt. pſeudoſyn. ap. Hilar. frag. & to. 3. Concil p. 700.

XXXIV. Concile de Sardique.

Ath. apol. 2. p. 754. C. Socr. II. c. 20. Sozom. III. c. 11. Inſcrip. epiſt. ſynod & epiſt. pſeudoſyn. Athan. ad Solit. p. 819.

Le concile ſe tint donc à Sardique du commun conſentement des deux empereurs & par leur ordre, la onziéme année depuis la mort du grand Conſtantin, ſous le conſulat d'Euſebe & de Rufin, c'eſt à dire l'an 347. Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces; entre autres d'Italie, d'Eſpagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macedoine, de Theſſalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Crete, de Phrygie & des autres provinces de l'Aſie mineure: de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Syrie, de Meſopotamie, de Phenicie, de Paleſtine, d'Arabie, de Thebaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques étoit environ de cent ſoixante & dix: cent Occidentaux & les autres Orientaux. Les plus celebres furent le grand Oſius de Cordoüe, Protogene de Sardique, Protais de Milan, Severe de Ravenne, Lucille de Verone, Janvier de Benevent, Vincent de Capoüe, Veriſſime de Lion, Maximin de Treves, Euphratas de Cologne, Gratus de Carthage. S. Athanaſe, Marcel d'Ancyre & Aſclepas de Gaze ne manquerent pas auſſi de s'y trouver; & ils étoient le principal ſujet du concile. Le pape Jules s'excuſa d'y venir, ſur la crainte, que les ſchiſmatiques & les heretiques ne profitaſſent de ſon abſence, pour nuire à ſon troupeau; & ſon excuſe fut approuvée par le concile. Il envoïa à ſa place les prêtres Archidame & Philoxene & le diacre Leon.

Athan. ad Solit. p. 818. B.

Synodica ad Jul.

De la part des Orientaux ou plûtôt des Euſe-

biens les principaux évêques étoient Theodore d'Heraclée, Narciſſe de Neroniade, Eſtiene d'Antioche, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Menophante d'Epheſe, Urſace & Valens : Quintien de Gaze, Marc d'Arethuſe, Eudoxius de Germanicie, Baſile d'Ancyre, Callinique de Peluſe Melecien, & le fameux Iſchyras. Ils menoient avec eux deux comtes Muſonien & Heſychius qui avoit la charge de Caſtrenſis : c'étoit un officier de la chambre de l'empereur. Les Euſebiens croïoient, à leur ordinaire, dominer dans le concile par l'autorité ſeculiere ; & cette eſperance les y faiſoit venir avec un grand empreſſement. AN. 347.

Cang. Gloſſ. Gr. & Gloſſ. lat.

Athan. 2. apol. p. 754. D. & ad ſolit. p. 818. C.

Mais quand ils virent que les Occidentaux n'avoient à leur tête qu'Oſius, & que ce concile ſeroit un jugement purement eccleſiaſtique, ſans aſſiſtance de comte ni de ſoldats : ils furent ſurpris & troublez par le remors de leur conſcience. Ils s'étoient imaginez, que S. Athanaſe & les autres accuſez n'oſeroient pas même ſe preſenter : cependant ils les voïoient comparoître hardiment. Ils voïoient qu'il étoit venu contre eux-mêmes des accuſateurs de diverſes égliſes, avec les preuves en main : que quelques-uns de ceux qu'ils avoient fait bannir, ſe repreſentoient avec les chaînes, dont on les avoit chargez : que des évêques venoient parler pour d'autres qui étoient encore exilez : que des parens & des amis de ceux qu'ils avoient fait mourir ſe preſentoient : que d'autres évêques racontoient comment par des calomnies ils avoient mis leur vie en peril, & avoient fait effectivement perir de leurs

AN. 347.

confreres; entr'autres l'évêque Theodule, qui étoit mort dans sa fuite. Quelques-uns montroient les coups d'épée qu'ils avoient reçus: d'autres se plaignoient de la faim qu'on leur avoit fait souffrir. Ce n'étoit pas seulement des particuliers, mais des églises entieres; dont les deputez representoient les violences des soldats & de la populace, les menaces des juges, les suppositions des lettres fausses: les vierges dépoüillées, les ministres sacrez emprisonez, les églises brûlées; & tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les Ariens. Les Eusebiens voïoient encore que deux évêques Orientaux Arius ou Macaire d'Arabie & Asterius de Palestine, aïant fait le voïage avec eux, les avoient quittez, pour se joindre aux Occidentaux; à qui ils avoient découvert leurs fourberies & leurs alarmes.

Epist. Synod. ad omn. episc. ap. Ath. p. 762. B.

Voïant tout cela, ils resolurent de venir à Sardique, pour témoigner de la confiance en leur cause: mais y étant arrivez, ils se renfermerent dans le palais où ils étoient logez; & se dirent les uns aux autres: Nous sommes venus pour une chose, & nous en voïons une autre; nous avons amené des comtes, & le jugement se fait sans eux: nous serons assurément condamnez. Vous savez tous quels sont les ordres des empereurs: Athanase a les procedures de la Mareote, qui ne serviront qu'à le justifier & à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous? inventons des pretextes & nous retirons: il vaut mieux fuïr, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus & jugez calomniateurs. Si nous fuïons, nous pouvons encore soûtenir nôtre

Ad Solit. p. 318.

parti : s'ils nous condamnent en nôtre absence, nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laissera pas chasser de nos églises. Telles étoient les pensées des Eusebiens. Osius & les autres évêques leur parloient souvent : relevant la confiance de S. Athanase & des autres accusez. Si vous craignez le jugement, disoient-ils, pourquoi êtes vous venus ? il faloit ne pas venir, ou ne pas reculer ensuite. Voilà Athanase & ceux que vous accusiez en leur absence : ils se presentent, afin que vous puissiez les convaincre, si vous avez dequoi le faire. Si vous en faites semblant sans le pouvoir, vous êtes des calomniateurs manifestes ; & c'est le jugement que le concile portera de vous. — AN. 347.

Les peres du concile representerent souvent tout cela aux Orientaux de vive voix & par écrit : mais le pretexte qu'ils prirent d'abord, pour ne se pas joindre à eux ; fut qu'ils communiquoient avec Athanase, Marcel & les autres accusez : qu'ils étoient assis & conferoient avec eux dans l'église, où apparemment se tenoit le concile suivant la coûtume, & qu'ils celebroient avec eux les divins mysteres. Ils demandoient que les Occidentaux commençassent par les separer de leur communion. Ceux-ci soûtenoient, que cela n'étoit ni convenable ni possible : puisqu'Athanase avoit pour lui le jugement du pape Jules, rendu avec grande connoissance de cause, & le témoignage de quatre-vingts évêques. Les Orientaux prétendoient qu'Athanase, Marcel & les autres dont ils se plaignoient, étoient jugez par les conciles, contre lesquels on ne pouvoit plus

Epist. Synod. ad Alex. Item epist. ad omnes episc.

Epist. pseudosyn.

Epist. pseudosyn.

AN. 347.

revenir : d'autant moins que la plûpart des témoins, des juges & des autres personnes necessaires ne vivoient plus. On leur répondoit, que le concile de Sardique étoit assemblé pour examiner ces prétendus jugemens ; qu'Athanase se présentoit pour être jugé, au lieu qu'on l'avoit condamné absent, & que les procedures faites contre lui étoient raportées.

Les Orientaux se réduisirent à dire : Puisque de six évêques qui ont fait l'information dans la Mareote, il y en a encore cinq de vivans; que l'on envoïe de chaque côté quelques évêques sur les lieux où Athanase a commis les crimes : s'ils se trouvent faux, nous serons condamnez, & non recevables à nous plaindre ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun évêque : s'ils se trouvent vrais, vous serez condamnez & non recevables, vous qui avez communiqué avec Athanase depuis sa condamnation. Mais les Occidentaux refuserent cette proposition qui ne tendoit qu'à éluder le jugement, & à multiplier les procedures inutiles : outre que Gregoire étant le maître en Egypte, les Eusebiens y eussent fait ce qu'ils auroient voulu. Comme ils étoient venus trouver Osius dans l'église où il demeuroit, il les invita à proposer ce qu'ils avoient à dire contre Athanase; les exhortant à parler hardiment, & les assurant qu'ils ne devoient attendre qu'un jugement tres-équitable. Il le fit une & deux fois : ajoûtant que s'ils ne vouloient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquassent du moins à lui-seul. Je vous promets, disoit-il, que si Athanase se

Epist. Osii ap. Ath. ad Solit. p. 839. A.

trouve coupable, nous le rejetterons abſolument; & quand même il ſe trouveroit innocent & vous convaincroit de calomnie : ſi vous ne pouvez vous réſoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Eſpagne avec moi. S. Athanaſe conſentoit à cette propoſition : mais ſes ennemis ſe défioient tant de leur cauſe, qu'ils la refuſerent comme les autres. AN. 347.

Le concile étoit d'ailleurs bien informé de leur mauvaiſe volonté, par Macaire & Aſterius, qui les avoient quittez aprés être venus d'Orient avec eux. Ces deux évêques racontoient, que pendant tout le voïage les Euſebiens faiſoient en certains lieux des aſſemblées, où ils avoient reſolu que quand ils ſeroient arrivez à Sardique, ils ne ſe ſoumettroient à aucun jugement; & ne s'aſſembleroient pas même avec le concile : mais qu'aïant ſignifié leur preſence par une proteſtation, ils ſe retireroient promptement. En effet étant arrivez ils ne permirent point à ceux qui étoient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile : ni même d'approcher de l'égliſe où il ſe tenoit. Car il y avoit pluſieurs évêques Orientaux attachez à la ſaine doctrine, qui vouloient ſe ſeparer d'eux, & qu'ils retenoient par menaces & par promeſſes. C'eſt ce que témoignoient Macaire & Aſterius, ſe plaignant de la violence qu'ils avoient eux-mêmes ſoufferte.

Synodica ap. At. p. 765. C.

XXXV. Retraite des Orientaux, & jugement du concile.

Soz. III. c. II. Athan. ad ſolit. p. 819.

Les Euſebiens ne pouvant plus reculer, & le jour marqué pour le jugement étant expiré : ils dirent qu'ils étoient obligez de ſe retirer, parce que l'empereur leur avoit écrit, pour celebrer ſa victoire ſur les Perſes; & ils n'eurent point de honte d'envoïer

AN. 347.

une telle excuſe par Euſtathe prêtre de l'égliſe de Sardique. Le concile ne pouvant plus douter de leur mauvaiſe intention, leur écrivit nettement : Ou venez vous défendre des accuſations dont vous êtes chargez, particulierement des calomnies, ou ſachez que le concile vous condamnera comme coupables, & declarera ceux qui ſont avec Athanaſe innocens & exempts de tout reproche. Leur conſcience les preſſa plus que cette lettre : ils s'enfuirent en diligence, & ſe retirerent à Philippopolis en Thrace.

Synodica ad Julium. Athan. ad Antioch. p. 576. C.

Il y avoit trois choſes à traiter dans le concile : la foi catholique, les cauſes de ceux que les Euſebiens accuſoient, & les plaintes formées contre les Euſebiens mêmes. On propoſa de compoſer une nouvelle profeſſion de foi ; & cette propoſition fut ſoûtenuë avec chaleur, & rejettée par le concile avec indignation. Il ordonna que l'on n'écriroit rien touchant la foi, & que l'on ſe contenteroit du ſymbole de Nicée parce qu'il n'y manquoit de rien ; & qu'en faiſant une autre formule, il ſembleroit que l'on jugeât ce ſymbole imparfait ; & on donneroit pretexte à ceux qui vouloient écrire ſouvent des confeſſions de foi. Ceux qui avoient fait cette propoſition ne laiſſerent pas de dreſſer une formule ; que quelques-uns firent paſſer depuis ſous le nom du concile de Sardique.

Ap. Theod. II. c. 8.

Epiſt. Synod ad Alex. ap. Ath. p. 757. 758. Item ad omn. epiſc. ibid. p. 763.

On traita l'affaire de S. Athanaſe ; & quoique la fuite de ſes adverſaires le juſtifiât aſſez, on examina de nouveau leurs accuſations, autant qu'on le pouvoit en leur abſence. Quant au meurtre d'Arſene la calomnie étoit évidente & groſſiere : puiſqu'il

qu'il vivoit comme tout le monde ſavoit, & qu'il ſe montroit lui-même. Quant au calice briſé chez Iſchiras, les propres informations faites par les adverſaires dans la Mareote, détruiſoient leur pretention : d'ailleurs deux prêtres autrefois Meleciens, & depuis reçûs par S. Alexandre, rendoient témoignage que jamais Iſchiras n'avoit été prêtre, même du tems de Melece. Ainſi on reconnut la juſtice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanaſe; & la verité du témoignage, que lui rendoient les quatre-vingts évêques d'Egypte. Sa cauſe ſe trouva ſans aucune difficulté, & tous les évêques le reconnurent innocent, & le confimerent dans la communion de l'égliſe. Ils declarerent encore innocens quatre prêtres d'Alexandrie, que les Euſebiens avoient perſecutez & obligez à fuir pour éviter la mort : ſavoir Aphthone, Athanaſe fils de Capiton, Paul & Plution. Leurs noms, horſmis celui de Paul, ſe trouve dans la proteſtation contre l'information de la Mareote : ce qui montre leur attachement à S. Athanaſe.

A N. 347.

p. 759. D.

p. 791.

Le concile examina la cauſe de Marcel d'Ancyre. Et comme les Euſebiens renfermoient leur accuſation dans ſon écrit contre Aſterius, qu'ils prétendoient être plein d'hereſies : le concile fit lire cet écrit; & trouva qu'il n'avançoit que par maniere de queſtions; ce que l'on prétendoit qu'il eut ſoûtenu. En liſant ce qui precedoit & ce qui ſuivoit, on voïoit qu'il étoit orthodoxe : car il ne diſoit point, comme ils prétendoient, que le verbe de Dieu eût pris ſon commencement de la ſainte

Epiſt. Pſeudoſyn.

Ap. Ath. p. 764. C.

AN. 347. vierge Marie, ni que ſon regne dût finir : mais que ſon regne étoit ſans commencement & ſans fin. Ainſi le concile le declara innocent. Aſclepas de Gaze raporta les procedures faites à Antioche en preſence de ſes accuſateurs & d'Euſebe de Ceſarée ; & ſon innocence parut par les avis de ceux qui l'avoient jugé dans le même concile, qui dépoſa ſur des calomnies, S. Euſtate évêque d'Antioche. Les peres du concile de Sardique jugerent donc Aſclepas pleinement juſtifié.

Sup. liv. XI. n. 40.

Ils vinrent enſuite à la troiſiéme queſtion qu'ils avoient à juger, & qui ſans doute étoit la plus conſiderable : ſavoir les plaintes formées de toutes parts contre les Euſebiens. La plus capitale étoit celle que le pape Jules avoit déja ſi bien relevée dans ſa lettre : qu'ils communiquoient avec les Ariens condamnez au concile de Nicée, & notez en particulier ; & que non ſeulement ils les avoient reçûs dans l'égliſe, mais encore qu'ils avoient élevé les diacres au ſacerdoce, & les prêtres à l'épiſcopat. On voïoit par tout leur deſſein d'établir cette hereſie : car toutes les violences qu'ils avoient commiſes à Alexandrie & ailleurs, n'étoient que contre ceux qui refuſoient de communiquer avec les Ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la juſtification de ceux qu'ils avoient voulu perdre. Theognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fauſſes lettres contre Athanaſe, Marcel & Aſclepas, afin d'irriter les empereurs contre eux : les lettres furent lûës dans le concile ; & ceux qui avoient été alors diacres de Theognis, en montre-

Synod. ad omnes.

rent la fausseté. On prouva que Valens avoit voulu quitter son église de Murse pour usurper celle d'Aquilée, beaucoup plus considerable; & que dans la sedition excitée à cette occasion, un évêque nommé Viator avoit été tellement pressé & foulé aux pieds, qu'il en étoit mort le troisiéme jour à Aquilée même.

AN. 347.

Synod. ad Jul.

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction, que l'église avoit tolerez jusques-là: savoir Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade, Estiene d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Cesarée en Palestine, Menophante d'Ephese, Ursace de Singidon & Valens de Murse. Ces huit furent déposez & excommuniez: c'est à-dire privez non seulement de l'épiscopat; mais de la communion des fideles. On traita de même les trois usurpateurs des sieges de S. Athanase, de Marcel & d'Asclepas, c'est-à-dire Gregoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre & Quintien de Gage. On défendit de les reconnoître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres & de leur écrire.

Synod. ad om. p. 766.

XXXVI.
Lettres du concile de Sardique.

Tel fut le jugement du concile de Sardique, qu'il declara par quatre lettres synodales: l'une aux empereurs l'autre à tous les évêques, la troisiéme au pape Jules en particulier, la quatriéme aux églises dont les évêques avoient été rétablis. Nous avons la lettre adressée à l'église d'Alexandrie, la lettre à tous les évêques, & la lettre au pape Jules: mais celle qui fut écrite aux empereurs est perduë. Elle contenoit le recit de tout ce qui s'étoit passé, & ten-

Ap. Athan. apol. 1. p. 756 Ap. Theodor. II c. 8.

E Synod. ad Alex.

AN. 347. doit à prier les empereurs de faire cesser la persecution des Ariens ; & empêcher que les magistrats, qui ne doivent avoir soin que des affaires publiques, ne jugeassent les clercs, & n'emploïassent leur autorité seculiere pour inquieter les fideles, sous pretexte des affaires ecclesiastiques.

Tom. 2. conc. p. 660.

La lettre au pape approuve les raisons par lesquelles il s'étoit excusé de venir au concile ; & ajoûte qu'il est tres-convenable, que les évêques aportent de tous côtez les affaires au chef de l'église, c'est-à-dire au siege de S. Pierre. Ils disent sommairement ce qui s'est passé dans le concile, sur les trois points qu'il avoit à traiter : la foi, les évêques persecutez, & les crimes des Ariens : car, disoient-ils, les empereurs ont permis que tout fut examiné de nouveau. Les peres se raportent du surplus aux actes & aux pieces, à la relation que les legats du pape lui en feroient de vive voix, & à la lettre des empereurs dont ils lui envoïent copie. Ils le prient de donner connoissance par écrit de tout ceci aux évêques d'Italie, de Sicile & de Sardaigne; de peur que par ignorance ils ne reçoivent des lettres de ceux que le concile a excommuniez.

Tom. 2. conc. p. 664. & ap. Ath. p. 756.

La lettre à l'église d'Alexandrie porte, que le concile a reconnu la justice & l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de S. Athanase : ce qui marque que le concile l'avoit examiné. Ensuite, ils expliquent au long les preuves de la calomnie des Eusebiens, & dans leur maniere d'agir & dans le fonds des accusations. Ils exhortent l'église d'Alexandrie à conserver avant toutes choses, la foi ca-

tholique ; pour laquelle & pour leur évêque Athanaſe ils doivent ſouffrir toutes ſortes de perſecutions, les regardant comme un eſpece de martyre. Ils déclarent la dépoſition de Gregoire, ou plûtôt la nullité de ſon ordination : exhortant tous ceux qui ont communiqué avec lui, par crainte ou par fraude, à l'abandonner & à ſe réünir à l'égliſe catholique. Avec cette lettre ils joignoient la copie de la lettre à tous les évêques; afin, diſent les peres du concile, que vous donniez vôtre conſentement à ce que nous avons ordonné. Enfin la lettre à tous les évêques contient une ample relation de tout ce qui s'étoit paſſé au concile, comme il a été raporté : car c'eſt-là principalement que nous en voïons l'hiſtoire. Elle finit en ces termes : Aïez ſoin, nos chers confreres, de donner vôtre conſentement comme preſens en eſprit à nôtre concile, & de le marquer par vôtre ſouſcription, afin de conſerver l'uniformité des ſentimens entre tous nos collegues. Quelques-uns joignoient à cette lettre, la profeſſion de foi qui avoit été propoſée & rejettée par le concile: mais elle en doit être retranchée.

AN. 347.

Tom. 2. conc. p. 670.
Ap. Athan. p. 760.
Ap. Hilar. fragm.
ap. Theod. II. c. 8.

Theod. ibid. Valeſ.

XXXVII. Canons de Sardique.

Tom. 2. conc. p. 644.

Can. 1.

Le concile de Sardique fit auſſi vingt canons de diſcipline, propoſez par divers évêques, la plûpart par Oſius, & approuvez par tous les autres. Les deux premiers ſont contre les tranſlations en ces termes: Oſius évêque de Cordouë a dit : Il faut déraciner abſolument la pernicieuſe coûtume, & défendre à aucun évêque de paſſer de ſa ville à une autre. Il ne s'en eſt point trouvé qui ait paſſé d'une grande à une petite : ainſi il eſt manifeſte qu'ils n'y ſont

AN. 347. pouſſez que par l'avarice & l'ambition. Si vous l'aprouvez tous, cet abus ſera puni plus ſeverement ; en ſorte que celui qui l'aura commis, n'ait pas même la communion laïque. Tous répondirent : Nous l'aprouvons. Oſius ajoûta : S'il s'en trouve quelqu'un aſſez inſenſé, pour vouloir s'excuſer & ſoûtenir qu'il a reçû des lettres du peuple : il eſt manifeſte, que l'on aura pû corrompre par argent, quelque peu de ceux dont la foi n'eſt pas ſincere, pour les faire crier dans l'égliſe, & le demander pour évêque. Il faut donc condamner abſolument ces artifices : en ſorte que celui-là ne reçoive pas même à la mort la communion laïque. Ordonnez-le ſi vous l'aprouvez tous. Le concile a répondu : Nous l'aprouvons. En ceci le concile de Sardique déroge au concile de Nicée, qui ordonnoit de ne refuſer la communion à aucun de ceux qui la demanderoient à la mort.

Can. 2.

Can. Nic. 13.

Can. 5. lat. Oſius propoſa encore ce canon touchant les ordinations des évêques : S'il ne reſte qu'un évêque dans une province qui en avoit pluſieurs ; & qu'il neglige de venir pour en ordonner un, le peuple étant déja aſſemblé : les évêques de la province voiſine doivent l'inviter à ſe trouver avec eux, pour ordonner un évêque qui rempliſſe un des ſieges vacans : s'il ne répond pas à leurs lettres ; ils ſatisferont le peuple & feront l'ordination ſans lui. Au reſte, on ne doit point permettre d'ordonner un évêque dans un village, ou dans une ville ſi petite, qu'un ſeul prêtre y peut ſuffir ; pour ne pas avilir le nom & la dignité d'évêque. Ceux donc qui ſont invitez

Can. 6.

d'une autre province, ne doivent en ordonner que dans les villes qui en ont eu : ou qui ſont ſi grandes & ſi peuplées, qu'elles meritent d'en avoir. Afin que ces mots de grandes villes & peuplées ne nous impoſent pas : il faut bien remarquer, qu'elles ſont celles que le concile trouve indignes d'un évêque : celles où un ſeul prêtre peut ſuffire : ainſi nous ne ſeront pas ſurpris de la multitude d'évêchez, que nous trouvons dans tous les païs, qui étoient les mieux peuplez en ces premiers ſiecles de l'égliſe. Au reſte, la prétenduë ordination d'Iſchyras ſemble avoir donné lieu à ce canon. AN. 347.

Les entrepriſes des Euſebiens peuvent auſſi avoir été l'occaſion de cet autre. Si un riche, un avocat ou un homme d'affaires eſt demandé pour évêque : il ne doit être ordonné qu'aprés avoir fait les fonctions de lecteur & de diacre, ou de prêtre. Il paſſera par tout ces degrez, & y demeurera long-tems, afin que l'on puiſſe éprouver ſa foi, ſa modeſtie & la gravité de ſes mœurs ; & l'élever juſqu'à l'épiſcopat, s'il s'en trouve digne. Car il n'eſt pas permis d'ordonner legerement des Neophytes. On défend auſſi aux évêques de ſolliciter les clercs de leurs confreres ; & en general de les ordonner ſans le conſentement de leur évêque : parce, dit-on, que ces entrepriſes ſont les ſources ordinaires des diviſions. *Can. 13. lat. 10. Gr.* *Can. lat. 18.* *Can lat. 19. Gr. 15.*

XXXVIII. Canons ſur la reſidence.

Il y a pluſieurs canons en ce concile touchant la reſidence des évêques, & particulierement contre leurs voïages à la cour : nouvel abus introduit ſeulement depuis la converſion des empereurs. Voici comme Oſius s'en plaint : Nôtre importunité, nos *Can. 8 lat. Gr. 7.*

AN. 347. assiduitez & nos demandes injustes nous ôtent le credit & l'autorité que nous devrions avoir. Car il y a des évêques, qui ne cessent point de venir à la cour, particulierement des Africains. Ils méprisent (nous le savons) les salutaires conseils de nôtre frere Gratus. C'étoit l'évêque de Carthage present au concile. Osius continuë : Les Affaires qu'ils portent à la cour ne sont d'aucune utilité pour l'église : ce sont des emplois & des dignitez seculieres, qu'ils demandent pour d'autres personnes. Il est honête aux évêques d'interceder pour les veuves ou les orfelins dépoüillez ; car souvent ceux qui soufrent vexation ont recours à l'église : ou les coupables condamnez à l'exil & à quelque autre peine. Ordonnez donc, s'il vous plaist, que les évêques n'aillent à la cour que pour ces causes ; ou quand ils seront appellez par des lettres de l'empereur. Ils dirent tous : Nous le voulons : qu'il soit ordonné.

Can. 9. lat. 8. Gr. Osius ajoûta : Pour ôter aux évêques les pretextes d'aller à la cour, il vaut mieux que ceux qui auront à soliciter ces affaires de charité, le fassent par un diacre, dont la presence sera moins odieuse, & qui pourra plus promptement raporter la réponse. On l'ordonna ainsi. On ajoûta, que les évêques de chaque province, envoïeroient au métropolitain les requestes & le diacre qu'ils en auroient chargé ; afin qu'il lui donnât des lettres de recommandation, adressées aux évêques des villes où se trouveroit l'empereur. Que si un évêque a des amis à la cour on ne l'empêche pas de leur recommander par son diacre quelque affaire honête & convenable.

Can. 9. Gr.

ble. Ceux qui viendront à Rome presenteront à l'évêque de Rome les requestes dont ils seront chargez, afin qu'il examine si elles sont justes & honnêtes, & qu'il prenne soin de les envoïer à la cour. Ces regles furent approuvées de tous. AN. 347. *Can. 10. lat.*

Gaudence évêque de Naïsse en Mesie, ajoûta: qu'il étoit necessaire, pour retenir par la crainte ceux qui n'observeroient pas ces regles, d'ordonner qu'ils seroient déposez de l'épiscopat, avec connoissance de cause. Et pour venir à l'execution, continua-t-il, il faut que chacun de nous qui sommes sur le canal, ainsi nommoit-on les grands chemins; que chacun, dis-je, quand il verra passer un évêque, s'enquiere où il va & des causes de son voïage. S'il va à la cour, qu'il voïe s'il y est invité: mais s'il y va pour des sollicitations, telles qu'il a été dit: qu'il ne souscrive point à ses lettres, & ne le reçoive pas même à sa communion. Cet avis fut approuvé de tout le monde. Seulement Osius y ajoûta une restriction: que ceux qui avant que de savoir ce decret du concile arriveroient aux villes situées sur les grandes routes, en seroient avertis par l'évêque du lieu; & que celui qui seroit ainsi averti, envoïeroit son diacre de ce lieu-là, & retourneroit à son diocese. *Can. 11. lat. 20. Gr.* *V. Berg. grands chemins liv. IV. ch. 18. n. 9.* *Can. 12. lat.*

Osius se plaignit d'un autre abus. Quelquefois, dit-il, un évêque vient dans un autre diocese, ou dans une autre province, & y demeure long-tems par ambition: parce que l'évêque du lieu a peut-être moins de talent pour instruire; & l'évêque étranger se met à prêcher souvent, pour le faire mépri- *Can. 14. lat. 11. Gr.*

AN. 347.

ſer & ſe faire deſirer, & transferer à cette égliſe. Reglez donc le tems du ſéjour : car il y a de l'inhumanité à ne pas recevoir un évêque, & du danger à le ſouffrir trop long-tems. Je me ſouviens que nos freres ont ordonné cy-devant dans un concile, que ſi un laïque paſſoit trois dimanches, c'eſt-à-dire trois ſemaines, ſans venir à l'aſſemblée de la ville où il demeure, il ſeroit privé de la communion. Si on l'a ordonné pour les laïques, il eſt bien plus à propos qu'un évêque ne s'abſente pas plus long-tems de ſon égliſe, ſans une grande neceſſité. Cet avis fut approuvé de tous. On croit que ce concile dont parle Oſius étoit le concile d'Eluire, où il avoit aſſiſté environ quarante-deux ans auparavant: car nous y trouvons l'ordonnance dont il parle ici. Il ajoûta cet autre canon, qui fut auſſi approuvé. Il y a des évêques qui ont peu de bien dans leur dioceſe; & beaucoup ailleurs, dont ils peuvent ſoulager les pauvres. On doit leur permettre de demeurer trois ſemaines dans les lieux où leur bien eſt ſitué, pour en recüeillir les fruits; & afin que cet évêque ne paſſe pas un dimanche ſans venir à l'égliſe, qu'il faſſe l'office dans l'égliſe la plus proche, où un prêtre a coûtume de le faire : mais qu'il n'aille pas trop ſouvent à l'égliſe de la ville, où reſide l'évêque; pour éviter le ſoupçon d'ambition, ſans préjudice de ſon intereſt domeſtique. Cette regle de n'être abſent que trois ſemaines fut étenduë aux prêtres & aux diacres : ſur ce qu'Aëtius évêque de Theſſalonique repreſenta, que dans ſa ville, qui étoit grande & metropole de la Macedoine, il en

Conc. Eliber. c. 21.

Can. Sardic. lat. 15. gr. 12.

Can. lat. 20. gr. 16.

venoit ſouvent des autres païs; & qu'aprés un long séjour, on avoit peine à les faire retourner chez eux. Mais ſur la remontrance d'Olympius évêque d'Enos en Thrace, on ajoûta cette exception, en faveur des évêques perſecutez & chaſſez injuſtement de leurs ſieges, pour la défenſe de la verité, qu'on leur permettroit de demeurer ailleurs, juſques à ce qu'ils euſſent la liberté de retourner chez eux: puiſqu'ils meritoient toute ſorte de bon traitement. L'injuſtice des Ariens ne rendoit ces cas que trop frequens.

AN. 347.

Can. lat. 21.

On confirma ce qui avoit déja été ordonné : qu'un diacre, un prêtre ou un autre clerc excommunié par ſon évêque, ne devoit pas être reçû par un autre; & que l'évêque qui le ſachant excommunié le recevroit à ſa communion au mépris de ſon confrere, en rendroit compte à l'aſſemblée des évêques. Oſius ajoûta: Si un évêque ſe laiſſant aller à la colere plus qu'il ne doit, s'emporte contre ſon prêtre ou ſon diacre & l'excommunie : l'excommunié pourra s'adreſſer aux évêques voiſins, & il doit être écouté. L'évêque qui l'a condamné doit trouver bon que l'affaire ſoit examinée par pluſieurs : mais avant cet examen perſonne ne doit avoir la hardieſſe de communiquer avec le condamné. Que ſi l'aſſemblée trouve de la part des clercs, du mépris de leur évêque & de l'inſolence : qu'on leur faſſe une ſevere reprimande; car comme l'évêque doit témoigner à ſes clercs une charité ſincere, auſſi de leur part doivent-ils avoir pour lui une veritable ſoumiſſion.

XXXIX.
Canons ſur les jugemens eccleſiaſtiques.
Can. lat. 16. gr. 13.

Can. lat. 17. gr. 14.

AN. 347. On regla encore la maniere de juger les évêques ; & c'eſt le canon le plus fameux du concile de Sardique. A la ſuite des deux premiers qui défendent les tranſlations ; & pour en ôter les occaſions qui étoient les voïages inutiles des évêques,

Can. 3. Oſius dit : Il faut ajoûter, qu'aucun évêque ne paſſe de ſa province à une autre où il y a des évêques, s'il n'y eſt invité par ſes confreres : car nous ne voulons pas fermer la porte à la charité. Et pour en ôter tout pretexte, il ajoûte encore : Si deux évêques de même province ont une affaire enſemble, aucun des deux ne pourra prendre pour arbitre un évêque d'une autre province. Que ſi un évêque aïant été condamné, ſe tient ſi aſſuré de ſon bon droit, qu'il veüille être jugé de nouveau dans un concile : honorons, ſi vous le trouvez bon, la memoire de l'apôtre ſaint Pierre ; que ceux qui ont examiné la cauſe, écrivent à Jules évêque de Rome : s'il juge à propos de renouveller le jugement, qu'il donne des juges : s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir ; on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné. Le concile

Can. 4. approuva cette propoſition. L'évêque Gaudence ajoûta : Que pendant cette appellation on n'ordonneroit point d'évêque à la place de celui qui étoit depoſé : juſqu'à ce que l'évêque de Rome eût jugé ſa cauſe.

Can. 7. lat. 5. Gr. Pour éclaircir davantage le canon precedent, Oſius dit : Quand un évêque depoſé par le concile de la province aura appellé & eu recours à l'évêque de Rome : s'il juge à propos que l'affaire ſoit examinée de nouveau, il écrira aux évêques de la

province voisine, afin qu'ils en soient les juges. Et si l'évêque déposé persuade à l'évêque de Rome d'envoïer un prêtre d'auprés de sa personne : il le pourra faire, & envoïer des commissaires pour juger de son autorité avec les évêques : mais s'il croit que les évêques suffisent pour terminer l'affaire, il fera ce que sa sagesse lui suggerera. Le jugement que le pape Jules avec le concile de Rome avoit rendu en faveur de S. Athanase & des autres évêques persecutez, semble avoir donné lieu à ce canon; & nous avons vû que ce pape se plaignoit que l'on eût jugé S. Athanase sans lui en écrire. Tel fut le vrai concile de Sardique. Outre les évêques presens plusieurs autres y souscrivirent, sur les copies qui leur en furent envoïées, & saint Athanase en compte plus de trois cens.

AN. 447.

Sup. n. 24.

Apol. 2. p. 720. C.

XL. Conciliabule de Philippopolis.

Sozom. III. c. II. to. 2. conc. p. 699. ex Hilar. fragm.

Cependant les Orientaux qui s'étoient retirez de Sardique, s'arrêterent à Philippopolis en Thrace, sur les terres de Constantius assez prés de C. P. & pretendant être le veritable concile, ils écrivirent une lettre adressée à Gregoire usurpateur du siege d'Alexandrie, à Amphion de Nicomedie, à Donat évêque schismatique de Carthage, à Didier de Campanie, Fortunat de Naples, Eutychius de Rimini, Maxime de Salone en Dalmatie ; & generalement, disent-ils, à tous les évêques, les prêtres & les diacres de l'église catholique. Car c'est ainsi qu'ils les nomment, suivant le stile ordinaire de chaque parti. Ils disent avoir été assemblez à Sardique de diverses provinces d'Orient, dont ils font l'énumeration: & y avoir celebré le concile. Ils commencent par

AN. 347. ſe vanter d'un grand zele, pour la diſcipline de l'égliſe & pour la fermeté de ſes jugemens ; & entrent en matiere par Marcel d'Ancyre, dont la condamnation avoit plus de fondement. Ils l'accuſent d'avoir renouvellé les hereſies de Sabellius & de Paul
Sup. liv. XI. *n.* 54. de Samoſate ; & diſent que dans le concile de C. P. tenu ſous le grand Conſtantin, aprés avoir été pluſieurs fois averti inutilement & repris de ſes erreurs, il a été juridiquement condamné. Ils viennent enſuite à S. Athanaſe : ils l'accuſent de ſacrilege & de profanation des myſteres : d'avoir briſé de ſes propres mains un calice ſacré, rompu l'autel, renverſé la chaire ſacerdotale, demoli l'égliſe juſques aux fondemens, & empriſonné le prêtre. Tout cela eſt la calomnie d'Iſchiras. Ils paſſent legerement ſur celle d'Arſene : mais ils chargent S. Athanaſe de violences commiſes à la fête de pâque à ſon occaſion, dont il eſt difficille de deviner le pretexte ; car ils ne doivent parler en cet endroit que de ce qui preceda ſon exil : puiſqu'ils ajoûtent que pour tous ces crimes, il y eut un concile, indiqué premierement à Ceſarée en Peleſtine, puis tenu à Tyr : où les évêques aſſemblez de pluſieurs provinces, ne voulant pas juger legerement, envoïerent des perſonnes illuſtres d'entre eux : qui aïant été ſur les lieux & reconnu de leurs yeux la verité, en firent leur rapport au concile : c'eſt la députation de la Mareote. Qu'enſuite Athanaſe fut condamné preſent, qu'il s'enfuit & appella à l'empereur : qui aïant examiné & reconnu ſes crimes, l'envoïa en exil.

Mais, ajoûtent-ils, aïant procuré ſon retour ; &

revenant long-tems aprés de Gaule à Alexandrie, il commit des crimes pires que les precedens. Par tout le chemin il troubloit l'église, en rétabliſſant les évêques condamnez, promettant à d'autres leur rétabliſſement : mettant pour évêques des infideles, du vivant des vrais paſteurs; & cela par la violence & les armes des gentils, agiſſant en deſeſperé, ſans reſpect pour les loix. Enfin un ſaint évêque aïant été mis à ſa place par le jugement d'un concile; il a amené des gentils, brûlé le temple de Dieu, briſé l'autel, & s'en eſt fui ſecretement. Ils parlent de l'intruſion de Gregoire: ils attribuent à S. Athanaſe les violences faites à cette occaſion, le chargeant des crimes de ſon ennemi. — AN. 347.

Ils accuſent de même Paul de C. P. Marcel d'Ancyre, Aſclepas de Gaze & Lucius d'Andrinople, de pluſieurs crimes, de violences & de ſacrileges, que l'on peut voir dans leur lettre. Mais l'évidence de leurs calomnies contre S. Athanaſe, doit faire juger des autres faits, dont nous ne ſommes pas ſi bien inſtruits. Ils reviennent à lui, & diſent qu'il a parcouru divers païs, trompant par ſes artifices & ſes flatteries de bons évêques, qui ne ſavoient pas ſes crimes, particulierement des Egyptiens; & mandiant des lettres en ſa faveur, qui troublent la paix des égliſes. Mais, ajoûtent-ils, les recommandations de ceux qui n'ont point été juges, ni preſens quand on interrogeoit Athanaſe, ne doivent ſervir de rien, contre le jugement porté il y a long-tems par un concile de ſaints évêques. Enfin, voïant que tout cela lui étoit inutile, il eſt allé à

AN. 347. Rome trouver Jules & quelques évêques d'Italie, qu'il a ſeduits par des lettres pleines de fauſſetez ; & ils l'ont reçû à leur communion, avec une facilité exceſſive, qui les a engagez à prendre ſa défenſe pour ſoûtenir leur propre conduite. Tous les autres qui ont été convaincus de crimes, ſont maintenant joints à Marcel & à Athanaſe : comme Aſclepas déposé il y a dix-ſept ans, c'eſt-à-dire au concile

Sup. liv. XI. n. 41.

d'Antioche en 330. Paul, Lucius, & tous leurs ſemblables. Ils ont couru enſemble dans les païs étrangers, non dans les lieux où ils avoient commis leurs crimes, ni dans le voiſinage, ni où étoient leurs accuſateurs, mais dans les païs éloignez : ſe juſtifiant devant ceux qui ne les connoiſſoient point ; & leur perſuadant de ne pas croire leurs juges. Voilà leur fineſſe : ils ſavent que pluſieurs de leurs juges, de leurs accuſateurs & des témoins ſont morts ; c'eſt-pourquoi ils veulent revenir aprés tant de jugemens, croïant que la longueur du tems a obſcurci leurs crimes ; & ils demandent à ſe défendre devant nous, qui ne les avons ni accuſez ni jugez : eux qui n'ont pû ſe défendre, quand ils avoient leurs accuſateurs en face.

XLI. Plainte contre le concile de Sardique.

Athanaſe eſt allé en Italie & en Gaule ſolliciter ce jugement. Jules évêque de Rome, Maximin de Treves, Oſius & pluſieurs autres y ont conſenti mal à propos ; & ont obtenu de la bonté de l'empereur qu'il ſe tint un concile à Sardique. Nous y ſommes venus, appellez par des lettres de l'empereur ; & y étant arrivez, nous avons appris qu'Athanaſe, Marcel & tous les ſcelerats, juſtement condamnez

damnez & dépoſez par le jugement des conciles, étoient aſſis au milieu de l'égliſe avec Oſius & Protogene : qu'ils y parloient, & qui pis eſt, y celebroient les divins myſteres. Protogene n'avoit pas de honte de communiquer avec Marcel, dont il avoit condamné l'hereſie par quatre fois en concile, de vive voix & en ſouſcrivant au jugement des évêques. Ils accuſent de même S. Athanaſe d'avoir condamné Aſclepas ; & S. Paul d'avoir condamné S. Athanaſe : mais nous ne voïons point d'ailleurs de preuve de ces faits. AN. 347.

Quant à nous, continuënt les Orientaux, nous attachant à la diſcipline de l'égliſe, nous avons ordonné à ceux qui étoient avec Protogene & Oſius, d'exclure de leur aſſemblée les condamnez, & de ne point communiquer avec les pecheurs : enſuite d'écouter avec nous, ce que nos peres avoient jugé contre eux. Ils n'ont point voulu ſe ſeparer de leur communion : autoriſant l'hereſie de Marcel, & les crimes d'Athanaſe & des autres ; & les preferant à la foi & à la paix de l'égliſe. Nous n'en voïons pas la raiſon ; ſi ce n'eſt qu'ils craignent en les rejettant, de ſe condamner eux-mêmes ; parce qu'ils avoient communiqué avec eux. Ils pretendoient encore introduire une nouvelle erreur : preferant aux conciles Orientaux le jugement de quelques évêques d'Occident : ſe faiſant juges des juges mêmes ; & voulant retoucher au jugement de ceux qui ſont déja avec Dieu. Les Orientaux pourroient de même détruire ce que les Occidentaux auroient fait : mais nous nous en tenons aux regles que nos peres nous

AN. 347.

ont laiſſées : ce que des conciles legitimes ont ordonné doit demeurer ferme ; l'égliſe n'y peut toucher, elle n'a pas reçû de Dieu un tel pouvoir. Les Orientaux ont confirmé ce qui avoit été jugé à Rome, par les conciles contre Novat, Sabellius & Valentin ; & tous ont confirmé ce qui avoit été ordonné en Orient, contre Paul de Samoſate. On voit ici les commencemens de la jalouſie des évêques d'Orient contre ceux d'Occident : dont nous verrons de terribles effets dans toute la ſuite de l'hiſtoire.

Ils continuënt : Nous les avons priez pluſieurs fois de ne pas renverſer cette tradition, au mépris du droit divin, & de ne pas continuer à troubler le monde entier pour un ou deux ſcelerats : qui devroient ceder d'eux-mêmes, s'il leur reſtoit quelque crainte & quelque ſemence de religion ; & dire comme le prophete : Jettez-moi dans la mer, puiſque je ſuis cauſe de la tempête. Et quand même ils ne ſeroient pas coupables, tout le monde devroit les rejetter avec horreur : puiſqu'ils déchirent l'unité de l'égliſe par leur attachement à leur dignité & par leur ambition enragée. C'eſt pour eux, que nous avons été contraints de quitter le ſoin des peuples, la predication de l'évangile, & venir de ſi loin malgré nôtre grand âge & nos infirmitez corporelles ; en ſorte que nous en avons laiſſé quelques-uns des nôtres malades par les chemins : c'eſt pour eux que les voitures publiques ſont ruinées. Les peuples en murmurent ; & les freres attendent avec inquietude par toutes les provinces, quelle ſera la fin de ces maux.

Jon. I. 12.

Aprés donc avoir prié pendant plusieurs jours Osius & Protogene de les rejetter : nous leur avons offert d'envoïer de nouveau sur les lieux, les cinq évêques, qui restoient des six qui avoient été à la Mareote: nous soûmettant à n'être plus oüis, si les accusations ne se trouvoient pas veritables : mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Au contraire, ils nous ont traité de schismatiques, soûlevant le peuple contre nous, & excitant la ville à sedition. A N. 347.

XLII. Excommunication contre Jules, Osius, &c.

Voïant les choses en cet état, nous avons resolu de retourner chacun chez nous, & de vous écrire de Sardique, pour vous aprendre ce qui s'est passé, & vous declarer nôtre jugement. Il n'est pas impossible qu'ils eussent écrit cette lettre à Sardique, encore qu'ils ne l'aïent publiée que depuis leur retraite à Philippopolis. Quoi qu'il en soit, voici leur prétendu jugement. Nous quatre-vingts évêques, vous dénonçons expressément, qu'aucun de vous ne se laisse surprendre, pour communiquer avec Osius, Protogene, Athanase, Marcel, Asclepas, Paul, Jules: ni avec aucun de ceux qui sont condamnez & rejettez de l'église, ni à leurs adherans : c'est pourquoi vous ne devez jamais leur écrire, ni recevoir leurs écrits. Ils ajoûtent ensuite Gaudence de Naïsse & Maximin de Treves; & voici les raisons qu'ils rendent de leur jugement. Ils condamnent le pape Jules comme l'auteur du mal; parce qu'il a le premier communiqué avec Athanase & avec les autres condamnez. Ils condamnent Osius par la même raison; & de plus pour avoir persecuté un certain Marc, & défendu quelques méchans évê-

AN. 347. ques qu'ils nomment : mais nous ne ſavons pas le fondement de ces calomnies. Ils condamnent Maximin pour n'avoir pas voulu recevoir les évêques qu'ils avoient envoïez en Gaule ; c'étoit les députez du concile d'Antioche en 342. pour avoir communiqué le premier avec Paul de C. P. & avoir été cauſe de ſon rappel & des hommicides qui avoient ſuivi. Ils diſent que Protogene s'eſt condamné lui-même ; parce qu'il a pluſieurs fois ſouſcrit la condamnation de Marcel : que Gaudence n'a pas ſuivi ſon predeceſſeur Cyriaque, qui avoit ſouſcrit à la condamnation des coupables ; & qu'il a eu l'impudence de défendre Paul.

Sup. n. 23.

Et parce, diſent-ils, que ceux qui étoient avec Oſius ont voulu ruiner la foi catholique, en introduiſant l'hereſie de Marcel : nous avons été obligez de dreſſer une confeſſion de foi, que nous vous prions tous de ſouſcrire, auſſi bien que nos decrets : ſi-tôt que vous aurez reçû nos lettres. Ils mettent enſuite leur confeſſion de foi, qui n'a de remarquable que l'omiſſion affectée du conſubſtantiel. Cette lettre eſt ſouſcrite par ſoixante & treize évêques, dont les principaux ſont Eſtienne d'Antioche qui eſt le premier, Menophante d'Epheſe, Acace de Ceſarée en Paleſtine, Theodore d'Heraclée, Quintien de Gaze, Marc d'Arethuſe, Dion ou plûtôt Dianée de Ceſarée en Cappadoce, Baſile d'Ancyre, Eudemon de Tanis & Callinique de Peluſe, tous deux Meleciens : le fameux Iſchiras de Mareote, Narciſſe d'Irenopolis, Eutychius de Philippopolis & Valens de Murſe. Cette lettre fut adreſſée entre

Ap. Hilar. de ſynod. p. 336.

Ap. Athan. 2. apol. p. 789.

autres à Donat évêque ſchiſmatique de Carthage, pour l'attirer au parti des Ariens. Ce qui n'empêcha pas les Donatiſtes de demeurer dans la vraïe doctrine, ſur ce point de la conſubſtantialité du verbe. Seulement ils prenoient avantage de cette lettre, pour montrer qu'ils étoient unis de communion avec les Orientaux, la faiſant paſſer ſous le nom du concile de Sardique : & il faut avoüer que cet équivoque nuiſit depuis au veritable concile. Ceux qui ne voulurent pas reconnoître l'autorité de ſes canons, particulierement touchant les appellations à Rome, le traitoient de concile d'Ariens : & ceux qui vouloient faire valoir ces canons, les attribuoient au concile de Nicée ; conſiderant celui de Sardique comme une ſuite. Enfin, le concile de Sardique fut décrié par l'abſolution de Marcel d'Ancyre, dont la reputation eſt demeurée tachée ſur le point de la doctrine. Saint Athanaſe lui-même aïant découvert dans ſes diſcours, quelques nouveautez qui avoient donné occaſion aux erreurs de Photin, ſe ſepara de ſa communion ; & ſaint Epiphane dit, qu'aïant un jour demandé à ſaint Athanaſe ce qu'il en penſoit : S. Athanaſe lui répondit en ſouriant : Il n'étoit pas éloigné de la malice.

AN. 347.

Aug. epiſt. 44. n. 6. ad Eleuſ.

V. conc. Carthag. XI. an. 419.

Hilar. fragm. p. 413. A.

Epiph. hæreſ. 72. n. 4.

Depuis ces deux conciles, l'Orient fut quelque tems diviſé de l'Occident : la borne de leur communion étoit celle des empires, le mont Tiſouquis entre la Thrace & l'Illyrie. Juſques-là, c'eſt-à-dire en Orient, ceux qui croïoient differemment ne laiſſoient pas de communiquer enſemble : mais en

Socr. II. c. 20. Sozom. III. c. 13.

AN. 347.

deçà vers l'Occident, il n'y avoit plus de communion avec les heretiques : l'église y étoit pure, conservant la doctrine qu'elle avoit reçûë de ses peres, sans disputes ni divisions. Il est vrai qu'Auxence évêque de Milan, Ursace & Valens s'efforçoient d'établir l'Arianisme : mais le pape & les autres évêques leur resistoient soigneusement. La confusion étoit plus grande en Orient. On disputoit sur le consubstantiel : plusieurs n'étoient choquez que du mot, & ne s'opiniâtroient à le combattre, que parce qu'ils s'y étoient engagez d'abord. D'autres à force de disputer s'étoient fait une telle habitude de penser ce qu'ils soûtenoient, qu'ils ne pouvoient plus changer d'opinion : d'autres frapez de l'inconvenient des disputes, tomboient dans celui d'une complaisance excessive, & prenoient l'un ou l'autre parti, selon que le credit ou l'amitié les attiroient : d'autres méprisant ces disputes comme frivoles, suivoient paisiblement la foi de Nicée. Le plus grand nombre y étoit attaché : particulierement les moines, qui commençoient alors à reluire par une sainteté éclatante.

XLIII. Violences des Ariens.

Ath. ad Solit. p. 820. C.

Ceux que le concile de Sardique avoit condamnez redoublerent leurs violences. Les clercs d'Andrinople ne voulurent point communiquer avec eux quand ils y passerent, les regardant comme des fugitifs & des coupables. Ils s'en plaignirent à l'empereur Constantius, & firent couper la tête à dix laïques emploïez à la fabrique des armes qui étoit en cette ville ; & cela par le ministere de Philagre, qui avoit été fait comte encore une fois. On voïoit

devant la ville, les tombeaux de ces martyrs : car l'église les honore comme tels l'onziéme de Fevrier, avec S. Lucius leur évêque, qui mourut aussi pour cette cause. Comme il parloit contre les Ariens avec une grande liberté, & refutoit leur heresie; ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenoient par le col & par les mains; & l'envoïerent ainsi en exil où il mourut : on les soupçonna même d'avoir avancé sa mort. Ils firent bannir un évêque nommé Diodore : apparemment celui de Tenedos, qui souscrivit au concile de Sardique. Ils persecuterent Olympius d'Enos & Theodule de Trajanapolis, tous deux en Thrace. L'empereur surpris par les calomnies d'Eusebe, les avoit déja condamnez par écrit à être bannis de leurs villes & de leurs églises, & punis de mort par tout où on les trouveroit : ils le firent souvenir de cet ordre & en poursuivirent l'execution.

AN. 347.

ibid. p. 821.

Sozom. VI. *c.* 2.

Ils firent envoïer dans la haute Libye, les deux évêques qui les avoient quittez à Sardique, Arius & Asterius : l'un de Petra en Palestine, l'autre de Petra en Arabie; & leur exil fut accompagné de mauvais traitemens. Comme ils en vouloient particulierement à S. Athanase, ils firent releguer en Armenie deux prêtres & trois diacres d'Alexandrie : ils firent écrire de garder les ports & les entrées des villes : de peur que S. Athanase ne se servît de la permission de retourner, que le concile lui donnoit : Ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie, que si Athanase ou quelques prêtres, qu'ils nommoient, étoient trouvez dans la ville ou

AN. 347.

dans ſon territoire, il ſeroit permis de leur faire couper la tête. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux ; & quand ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochoit leur fuite, ou qui déteſtoit leur hereſie : ils le faiſoient foüetter, empriſoner, ou bannir. La terreur faiſoit un grand nombre d'hypocrites ; & pluſieurs s'enfuïoient dans les deſerts, plûtôt que de tomber entre leurs mains. Voilà ce qui ſe paſſoit en Orient.

XLIV. Second concile de Milan.

V. Pagi an. 345. n. 5. & 347. n. 7. &c

Hilar. fragm. p. 411. B.

Sup. n. 28.

En Occident peu de tems aprés le concile de Sardique & la même année 347. il s'en tint un à Milan où reſidoit l'empereur Conſtant ; pour chercher le remede à cette diviſion des égliſes, & les moïens d'executer le jugement de Sardique, & pour condamner Photin. Il l'avoit déja été par les Euſebiens à Antioche en 345. mais il ne l'avoit point encore été en Occident où il tenoit une place conſiderable étant évêque de Sirmium metropole de l'Illyrie. Auſſi ce concile fut nombreux, raſſemblé au moins de cette province & de celle d'Italie, dont la metropole étoit Milan ; & il y aſſiſta des prêtres de l'égliſe Romaine. Urſace & Valens qui, quoi-qu'évêques étoient des ignorans & des eſprits legers, ſe voïant condamnez & dépoſez par les Occidentaux, entre leſquels ils ſe trouvoient ſituez, voulurent profiter de l'occaſion de ce concile pour ſe faire abſoudre, & feignirent d'abjurer l'Arianiſme, par un écrit qu'ils preſenterent au concile ſigné de leur main, demandant pardon de leur faute : le concile leur fit grace & leur rendit la communion.

Ep. ad fragm. Hilar. p. 412.

Epiſt. Synod. Arimin.

Socr. lib. II. c. 22.

On ne pouvoit executer le jugement du concile de

de Sardique, ni rétablir les évêques injuſtement chaſſez, ſans l'autorité de l'empereur d'Orient. C'eſt pourquoi le concile de Milan députa vers lui deux évêques, Vincent de Capouë peut être le même qui avoit aſſiſté au concile de Nicée au nom de S. Silveſtre & Euphratas de Cologne. L'empereur Conſtant les chargea d'une lettre à ſon frere, & envoïa avec eux un officier de guerre nommé Salien, illuſtre par ſa vertu & ſa pieté. Par cette lettre, Conſtant prioit ſon frere Conſtantius d'écouter les évêques qu'il lui envoïoit, de s'informer des crimes d'Eſtiene d'Antioche, & des autres du même parti, & de rétablir Paul & Athanaſe; puiſqu'ils étoient pleinement juſtifiez. Il ajoûtoit à la fin, des menaces de les rétablir malgré lui, & de lui declarer la guerre.

Theodor II c. 8. Athan. ad Solit. p. 810.

XLV. Eſtiene d'Antioche depoſé.

Athan. ad Solit p. 822. Theodor. II. hiſt. c. 9.

Les deputez étant arrivez à Antioche où étoit Conſtantius, Eſtiene évêque de cette ville entreprit de les perdre de reputation pour leur ôter tout credit. Il y avoit un jeune homme inſolent & de mœurs tres-corrompuës que l'on nommoit Onagre, c'eſt-à-dire aſne ſauvage, parce qu'il frapoit des pieds & des mains. Non ſeulement il inſultoit à tout le monde dans la place publique: mais il entroit impudemment dans les maiſons, pour en tirer les hommes & les femmes les plus honêtes. Celui-ci pouſſé par l'évêque Eſtiene, fit marché avec une femme publique, pour paſſer la nuit, diſoit-il, avec des étrangers qui venoient d'arriver. Il prit quinze compagnons, & les aïant cachez derriere des murailles qui étoient ſur la colline, il amena la femme. Puis

aïant fait le ſignal dont ils étoient convenus ; & voïant que ſes compagnons y étoient, il vint au logis des évêques & trouva la porte de la cour ouverte : car il avoit gagné par argent un des domeſtiques. Il fit entrer la femme toute deshabillée, lui montra la porte de la premiere chambre, où couchoit un des évêques, & lui dit d'y entrer : cependant il ſortit pour appeller ſes compagnons Il ſe trouva qu'Euphratas, qui étoit le plus vieux des deux évêques, couchoit dans cette premiere chambre, & Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra volontiers, croïant que quelque jeune homme la demandoit : mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendoit à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla & dit : Qui va-là ? Elle répondit ; & Euphratas entendant une voix de femme dans les tenebres, crut que c'étoit une illuſion du demon, & appella Jeſus-Chriſt à ſon ſecours. Onagre ſurvint avec ſa troupe criant contre les évêques, que c'étoient des ſcelerats. La femme voïant à la lumiere le viſage d'un vieillard & l'apparence d'un évêque, crioit de ſon côté, qu'on l'avoit ſurpriſe. Onagre vouloit l'obliger à ſe taire & à calomnier l'évêque. Cependant au bruit les domeſtiques accoururent & Vincent ſe leva : on ferma la porte de la cour, pour arrêter les conjurez : mais on ne put en prendre que ſept, que l'on garda avec la femme : Onagre ſe ſauva avec les autres. La choſe aïant éclaté quand il fut jour, toute la ville accourut à cette maiſon ; & le ſcandale fut d'autant plus grand, que

c'étoit aux fêtes de pâque. Les évêques éveillerent Salien, cet officier qui étoit venu avec eux; & dés le grand matin ils allerent ensemble au palais de l'empereur, se plaignant hautement qu'Estiene eût osé entreprendre une telle calomnie; & disant qu'il n'étoit besoin pour punir ses crimes, ni de jugement en forme ni de tourmens: mais qu'il suffisoit d'un jugement ecclesiastique. Salien soûtenoit le contraire, & prioit l'empereur de commander qu'une action si hardie fut examinée, non par un concile, mais dans les formes de la justice; & promettoit de livrer les clercs des évêques tous les premiers, pour être mis à la question; disant qu'il faloit y mettre aussi ceux d'Estiene. Il s'y opposoit impudemment, & disoit que des clercs ne devoient pas être exposez aux tourmens: mais l'empereur & ses grands officiers furent d'avis que l'on donneroit la question: avec cette precaution seulement, que cette information se feroit en secret dans le palais. On voit ici la difference des jugemens ecclesiastiques, & des jugemens seculiers. Dans les ecclesiastiques, les évêques étoient les juges, les loix étoient l'écriture sainte & les canons, les tourmens ni la prison n'avoient point de lieu: les peines n'étoient que spirituelles, comme la déposition & l'excommunication.

On interrogea d'abord la femme; & on lui demanda qui l'avoit amenée au logis des évêques. Elle dit que c'étoit un certain jeune homme, qui l'avoit demandée pour des étrangers, & le reste comme il s'étoit passé. Ensuite on presenta à la question

le plus jeune de prisonniers, qui n'attendit pas les coups de foüet : mais il découvrit tout le complot, & declara qu'Onagre en étoit l'auteur. On fit venir Onagre ; & il dit qu'il l'avoit fait par l'ordre d'Estiene. On fit aussi venir la maîtresse de la femme : car ces miserables étoient d'ordinaire esclaves. Elle reconnut & convainquit ceux qui s'étoient adressez à elle ; & on trouva que c'étoient des clercs d'Estiene, qui le chargerent aussi. Etant ainsi convaincu, on le mit entre les mains des évêques qui étoient presens, pour le déposer : ce qu'ils firent & le chasserent de l'église. L'empereur Constantius frappé de cet évenement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les Ariens avoient fait à Euphratas lui firent juger de leurs autres entreprises. Déslors il ordonna le rappel des prêtres & des diacres d'Alexandrie, qui étoient exilez en Armenie ; & il écrivit expressement à Alexandrie, de ne plus persecuter les clercs ni les laïques qui étoient pour S. Athanase.

Athan. ad Solit. p. 822. C.

XLVI. Leonce évêque d'Antioche.

Mais les Ariens eurent encore le credit de faire élire évêque d'Antioche l'eunuque Leonce, un des appuis de leur parti. Il étoit Phrygien de naissance & d'un esprit caché : il prétendoit avoir été disciple du martyr S. Lucien, & avoit suivi les erreurs d'Arius dés le commencement. S. Eustathe évêque d'Antioche qui le connoissoit, lui refusa toûjours l'entrée dans son clergé : mais aprés l'exil de S. Eustathe, il fut élevé à la prêtrise. Depuis il fut déposé en vertu du premier canon de Nicée, pour s'être lui-même rendu eunuque. Car comme il vi-

Thod. II. c. 10. Philostrog. III. c. 15. Epiph. hær. n. 69. 5.

Athan. ad Solit. p. 822. C.

voit avec une jeune femme nommée Euſtolie, qu'il faiſoit paſſer pour vierge, quoiqu'il l'eut corrompuë : ſe trouvant preſſé de rompre ce commerce ſcandaleux, il ſe fit lui-même de ſa main cette operation, pour avoir pretexte d'habiter librement avec cette femme, qu'il ne pouvoit quitter. Ce crime, qui l'avoit fait dépoſer de la prêtriſe & le rendoit irregulier, n'empêcha pas les Ariens de le faire évêque d'Antioche. Il tint ce ſiege pendant huit ans : uſant d'une profonde diſſimulation, pour cacher ſon hereſie, & ne pas éloigner de lui les catholiques, dont il craignoit la multitude; & encore plus les menaces de l'empereur Conſtantius, contre ceux qui diroient que le Fils n'étoit pas ſemblable au Pere. Mais ſa conduite le découvroit : car il n'ordonnoit aucun catholique, & ne donnoit à aucun de l'emploi dans ſon égliſe, quelque vertueux qu'il fût : il donnoit toute ſa confiance aux Ariens & les élevoit aux ordres ſacrez, quoiqu'ils vêcuſſent dans la débauche. Ainſi le clergé étoit beaucoup plus infecté d'hereſie que le peuple. Il éleva au diaconat Aëtius qui devint plus celebre dans la ſuite : mais deux illuſtres laïques Flavien & Diodore s'y oppoſerent, & menacerent Leonce de ſe ſeparer de ſa communion, d'aller en Occident & de faire connoître ſa conduite. Leonce en eut peur, & interdit le miniſtere à Aëtius, continuant de le favoriſer en tout le reſte.

Ath. apol. p. 718. C.

Theod. II. c. 24. Athan. ad ſolit p. 817. B.

Flavien & Diodore qui ſoûtinrent alors à Antioche la doctrine, avoient tous deux embraſſé la vie aſcetique. Diodore étoit ſi pauvre, qu'il ne poſ-

Facund. lib. IV. c. 2. ex Chrys. ſedoit rien ſur la terre, ni maiſon, ni table, ni lit: ſes amis le nourriſſoient, & il donnoit tout ſon tems à la priere & à l'inſtruction. La pâleur de ſon viſage & le reſte de ſon exterieur témoignoit ſa mortification extreme: qui lui cauſa une foibleſſe d'eſtomac, avec de grandes douleurs: mais il ne laiſſa pas de vivre tres long-tems. Il avoit étudié à *Ibid. ex Julian. Imp.* Athenes la philoſophie & la retorique; & avoit été diſciple de Silvain de Tarſe, dont lui-même fut enſuite évêque. Flavien fut évêque d'Antioche, mais long-tems aprés. L'un & l'autre s'appliquoient jour & nuit du tems de Leonce à exciter dans les fideles le zele de la religion. Ils les aſſembloient aux tombeaux des martyrs; & y paſſoient les nuits avec eux à loüer Dieu. Leonce n'oſoit les en empêcher, à cauſe de la multitude qui les ſuivoit d'une grande affection: mais avec une douceur apparente il les pria de faire ce ſervice dans l'égliſe. Quoiqu'ils connuſſent bien ſa malice, ils ne laiſſerent pas de lui obéïr. Ils furent les premiers qui inſtituerent la pſalmodie à deux chœurs, chantant alternativement; & cet uſage aïant commen- *Philoſt. III. c. 13.* cé à Antioche, s'étendit par toute la terre. On dit que Flavien fut le premier, qui aïant aſſemblé pluſieurs moines chanta: Gloire au Pere & au Fils, & au S. Eſprit. Auparavant, à ce que prétendoient les Ariens, on diſoit: Gloire au Pere par le Fils dans le S. Eſprit; & quelques uns: Gloire au Pere dans *Theod. II. c. 24.* le Fils & le S. Eſprit. Les catholiques & les Ariens priant enſemble le diſoient chacun à leur maniere: mais ceux qui étoient auprés de Leonce, obſerve-

rent qu'il paſſoit ſous ſilence tout le reſte du verſet, & diſoit ſeulement à la fin : Et dans les ſiecles des ſiecles. Il y avoit toûjours à Antioche un autre parti de catholiques qui ne communiquoient point avec les Ariens, & ne reconnoiſſoient point d'évêque depuis S. Euſtathe : auſſi les nommoit-on Euſtathiens.

XLVII. Commencemens d'Aëtius. *Philoſt. lib.* III. *c.* 15. *& ibi Valeſ. Greg. Nyſſ. lib.* I. *cont Eunom. p.*30. *in append.*

Aëtius que Leonce avoit fait diacre étoit Syrien natif d'Antioche. Son pere avoit ſervi entre les officiers du gouverneur; mais s'étant mal conduit, il perdit la vie & ſon bien fut confiſqué. Aëtius aïant été quelque tems eſclave d'une femme & recouvré ſa liberté, on ne ſait comment : s'appliqua au métier de chaudronier, & gagnoit ſa vie avec peine à racommoder la vaiſſelle de cuivre. Une femme lui aïant donné un colier ou un braſſelet d'or à redreſſer, il lui en rendit un de cuivre doré tout ſemblable : mais la dorure s'étant effacée & la fraude découverte, il fut pourſuivi en juſtice & puni comme larron : ce qui lui fit faire ſerment de renoncer à ſon métier. Il ſe mit donc à la ſuite d'un charlatan nommé Sopole, qui couroit le païs ſous le nom de medecin : puis aïant trouvé un Armenien aſſez ſimple pour le croire fort habile, il en tira beaucoup d'argent, & commença à exercer la medecine de ſon chef, & à ſe mêler dans les aſſemblées des medecins, où il diſputoit & crioit vigoureuſement; ce qui lui attira l'affection de ceux qu'il appuïoit de ſa voix & de ſa hardieſſe.

Se trouvant un peu au large il quitta encore la medecine, & s'appliqua à la philoſophie : car parmi

ces Grecs qui n'avoient aucune langue à apprendre, il ne faloit que de l'eſprit pour aſpirer à toutes ſortes de ſciences. Son premier maître fut Paulin, qui de l'évêché de Tyr paſſa à celui d'Antioche aprés la dépoſition de S. Euſtathe. Mais Paulin étant mort ſix mois aprés, Eulalius qui lui ſucceda, chaſſa Aëtius d'Antioche. Il ſe retira à Anazarbe en Cilicie, & ſe mit d'abord au ſervice d'un grammairien, qui lui enſeigna ſon art : puis il ſe retira auprés de l'évêque d'Anazarbe nommé Athanaſe : de là il paſſa à Tarſe, où il demeura aſſez long-tems auprés d'un prêtre Arien nommé Antoine, qui ſe vantoit auſſi-bien qu'Athanaſe d'Anazarbe, d'être diſciple de S. Lucien. Car la pluſpart des premiers Ariens ſe faiſoient honeur d'un tel maître, comme Arius même. Aëtius revint enſuite à Antioche, pour écouter Leonce qui n'étoit encore que prêtre. Il fut auſſi diſciple d'Euſtathe depuis évêque de Sebaſte, qui étoit à Antioche vers le même tems. Mais comme Aëtius ne pouvoit retenir ſa langue, il fut encore chaſſé d'Antioche & retourna en Cilicie : où il s'attacha à diſputer avec un de ceux que l'on nommoit Borboriens, & qui étoient les plus infames des Gnoſtiques : Aëtius fut entierement vaincu, & en penſa mourir de chagrin : mais il prétendit avoir eu une viſion celeſte, pour le conſoler & le rendre dés-lors invincible dans la diſpute.

Baſil. ep. 79. 82.

Il alla enſuite en Egypte, pour voir à Alexandrie un chef des Manichéens nommé Aphthone, qui avoit la reputation d'une grande ſageſſe & d'une grande éloquence : mais Aëtius étant entré en diſ-

pute

pute avec lui, lui ferma la bouche en peu de paroles; & le couvrit d'une telle confuſion, qu'il tomba malade & mourut au bout de ſept jours. Ce fut à *Epiph. hær. 76. n. 2.* Alexandrie qu'Aëtius s'appliqua à la dialectique ſous un ſophiſte ſectateur d'Ariſtote : il ne s'occupoit qu'à reduire en figures de ſyllogiſmes la doctrine de l'égliſe touchant le verbe divin; & il demeuroit aſſis depuis le matin juſques au ſoir, appliqué à former une theologie en methode geometrique. Il s'attachoit fort aux categories d'Ariſtote, *Socr. lib. II. c. 35.* dit l'hiſtorien Socrate; & peut être ſous ce nom *V. Aug. IV. Conf. c. 16.* entend-il toute ſa logique. Il ajoûte qu'Aëtius ne comprenoit pas le but de cet ouvrage, qui n'étoit que d'exercer les jeunes gens contre les Sophiſtes, qui ſe mocquoient de la vraïe philoſophie : c'eſt pourquoi les Academiciens ſectateurs de Platon blâmoient cette methode d'Ariſtote. Mais Aëtius demeura dans ces ſubtilitez, faute d'avoir été inſtruit par un Academicien; & ne put jamais comprendre, qu'il pût y avoir de generation éternelle. Il avoit fort peu d'étude : mais un grand exercice de diſputer, comme en peut avoir un homme ruſtique. Il ne connoiſſoit preſque pas la ſainte écriture, & n'avoit point étudié les anciens interpretes, comme Clement d'Alexandrie, Africain & Origene.

Sa hardieſſe à diſputer ſur la nature de Dieu, fit *Sozom. lib. III. c. 15.* que le peuple lui donna le ſurnom d'Athée. Toute- *Epiph. hær. 76. n. 4.* fois il ſe vantoit de connoître Dieu auſſi clairement qu'il ſe connoiſſoit lui-même; & abuſant de ce paſſage de l'évangile : Que la vie éternelle eſt de connoî- *Joan. XVII. 3.* tre Dieu & J. C. il reduiſoit toute la religion de cette

connoiſſance ſpeculative ; n'eſtimant ni les jeûnes & les autres pratiques de pieté, ni même l'obſervation des commandemens de Dieu. Juſques-là, que comme on ſe plaignoit devant lui de quelques-uns qui étoient tombé en faute avec des femmes : il n'en fit que rire, traitant ce crime de neceſſité naturelle du corps, comme de ſe grater l'oreille. Au reſte, la doctrine d'Aëtius étoit le pur Arianiſme ; & il ne differoit des autres, qu'en ce qu'il avoit mieux ſuivi leur principe, & pouſſé plus loin les conſequences : ſoûtenant que le verbe, non ſeulement n'étoit pas égal au pere, mais ne lui étoit pas même ſemblable.

XLVIII. Paul & Macaire envoïez en Afrique. *Optat. lib. 3.*

On peut croire qu'au retour du concile de Sardique, Gratus évêque de Carthage pria l'empereur Conſtant de remedier aux beſoins de l'égliſe d'Afrique. Car cet empereur y envoïa deux perſonages conſiderables Paul & Macaire, ſans autre commiſſion qui paruſt, que de diſtribuer des aumônes & ſoulager les pauvres en chaque égliſe : mais en même tems ils exhortoient tous les fideles, à revenir à l'unité de l'égliſe catholique, & à quitter le ſchiſme des Donatiſtes. Ceux-ci firent courir le bruit que Paul & Macaire venoient exciter la perſecution : que quand l'autel ſeroit preparé pour le ſaint ſacrifice, ils feroient paroître une image & la mettroient ſur l'autel. Ce qui faiſoit dire aux fideles : Quiconque participera à ce ſacrifice, c'eſt comme s'il mangeoit des viandes immolées aux idoles. Mais quand ils furent arrivez, on ne vit rien de ſemblable ; & le ſaint ſacrifice fut celebré à l'ordinaire, ſans rien ajoûter ou

Ibid. ſub fin.

diminuer. On croit que c'étoit l'image de l'empereur ; & en effet, on continua ſous les empereurs Chrétiens d'apporter leurs images dans les provinces, & de les propoſer, pour être honorées par le peuple ; mais ſans aucun mélange de ſuperſtition : au lieu que ſous les empereurs païens on les adoroit, & on leur offroit de l'encens & des ſacrifices.

Baron. an. 348. n. 33.

l. un Cod. Theod. de imag. imper. lib. 15.

Paul & Macaire s'adreſſerent à Donat faux évêque de Carthage, lui déclarant le ſujet de leur voïage ; & comme l'empereur envoïoit des ornemens pour les égliſes & des aumônes pour les pauvres. Il eſt vrai qu'il n'y avoit rien pour Donat en particulier : il répondit en colere : Qu'a de commun l'empereur avec l'égliſe ? & dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il ajoûta, qu'il avoit déja envoïé des lettres par tout, pour défendre de diſtribuer aux pauvres, ce qu'ils auroient apporté. Un autre Donat, évêque ſchiſmatique de Bagaïe fit encore pis. Comme il ſut que Paul & Macaire approchoient de ſa ville, il envoïa des crieurs dans les lieux circonvoiſins & dans les marchez, pour aſſembler tous les circoncellions : ces furieux qui couroient en armes par la campagne, & que les évêques Donatiſtes avoient été obligez d'abandonner eux-mêmes, ſous le comte Taurin. Donat de Bagaïe eut alors recours à eux ; & Paul & Macaire craignant leur fureur, demanderent main-forte au comte Silveſtre : non pour faire violence à perſonne : mais pour ſe défendre, & pour conſerver l'argent des pauvres dont ils étoient chargez.

Optat. ibid.

Sup. liv. XI. n. 43.

Les Donatiſtes aſſemblerent une grande multi-

tude ; & pour la nourrir, firent d'une église le magaſin de leurs vivres. Quand les fourriers vinrent, pour marquer les logis des ſoldats de Silveſtre, on refuſa de les recevoir : ils retournerent maltraitez à leurs compagnies : tous en furent irritez, de telle ſorte que leurs officiers même ne pouvoient les retenir. Il ſe rencontra donc des gens armez de part & d'autre, qui remplirent les villes de tumulte. Les évêques Donatiſtes s'enfuirent tous avec leur clergé : quelques-uns furent tuez, quelques-uns pris & releguez en des lieux éloignez. Quoique les évêques catholiques n'y euſſent aucune part, les Donatiſtes en prirent pretexte, de décrier la réünion d'un grand nombre des leurs, qui revinrent alors à l'égliſe catholique. Ils traiterent Paul & Macaire de perſecuteurs, & tous les catholiques de païens ; leur donnant le nom de Macariens, un nommé Marculus ſe precipita d'un rocher : Donat de Bagaïe ſe jetta dans un puits : les Donatiſtes attribuerent leur mort à cette perſecution, & les honorerent comme martyrs.

Aug. tract. 11. in Joan. n. 15.

XLIX.
Premier concile de Carthage.
To. 2. concil p. 713.

Aprés cette réünion, Gratus aſſembla un concile nombreux de toutes les provinces d'Afrique, que l'on compte pour le premier de Carthage ; parce que c'eſt le plus ancien dont nous aïons les canons: car au reſte, nous y avons déja vû pluſieurs conciles, particulierement ſous ſaint Cyprien. Celui-ci ne peut avoir été celebré plûtôt que l'an 348. ni plus tard que l'an 349. Gratus en fit l'ouverture, en remerciant Dieu d'avoir réüni les membres de ſon égliſe ; & propoſa aux évêques de faire les re-

glemens neceſſaires, pour conſerver la diſcipline, ſans alterer l'union par une exceſſive dureté. Ils firent quatorze canons propoſez par Gratus & par d'autres évêques; & approuvez de tous, ſuivant la forme du concile de Sardique. Le premier eſt pour ne point rebatiſer ceux qui l'ont été dans la foi de la Trinité. C'étoit l'erreur capitale des Donatiſtes, de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'eſt auſſi contre leurs abus, que l'on défend de profaner la dignité des martyrs; en honorant comme tels, ceux qui s'étoient precipitez, ou tuez d'une autre maniere par folie, & à qui l'égliſe n'accorde la ſepulture que par compaſſion. A plus forte raiſon, ceux qui ſe tuënt par deſeſpoir & par malice. *can. 2.*

On renouvelle les défenſes déja faites aux clercs en tant de conciles, d'habiter avec des femmes; & on l'entend à toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ont embraſſé la continence même dans la viduité: leur défendant d'habiter avec des perſonnes étrangeres, ni même de les viſiter. On renouvelle la défenſe faite aux clercs, de prêter à uſure, comme étant un peché condamnable même dans les laïques, & contraire aux prophetes & à l'évangile. On défend auſſi aux clercs de ſe charger de l'intendance des maiſons & du maniment des affaires ſeculieres, ſuivant la regle de S. Paul. Par conſequent on défend d'ordonner ceux qui ſont intendans, agens des affaires, ou tuteurs exerçant en perſonne: juſqu'à ce que les affaires ſoient finies & les comptes rendus: de peur que s'ils étoient ordonnez plûtôt, l'é- *can. 3* *can. 4.* *can. 13.* *can. 6.* *2. Tim. II. 4.* *can. 8.*

c. 9. glise n'en reçût du deshonneur. On défend aux laïques de choisir des clercs pour garder leurs magasins, ou tenir leurs comptes.

c. 10. Il est défendu aux évêques d'entreprendre les uns *c. 5.* sur les autres. Aucun ne doit recevoir le clerc d'un autre, sans les lettres de son évêque, ni le garder chez lui : ni ordonner un laïque d'un autre diocese, sans le consentement de son évêque. Sur ce canon Gratus dit : Cette pratique conserve la paix ; & je *Can. Sard. 18. lat.* me souviens, que dans le saint concile de Sardique il a été défendu de solliciter les clercs d'un autre *Can. Carthag. 12.* diocese. Antigone évêque de Madaure se plaignit d'un autre évêque nommé Optautius. Ils avoient divisé leurs dioceses d'un commun consentement, dont il y avoit des actes signez de leur main : cependant Optautius ne laissoit pas de visiter le peuple d'Antigone & de se l'attirer. Le concile ordonna que les conventions seroient observées, pour main- *can. 7.* tenir la paix. On étendit aux laïques la défense, de communiquer avec le peuple d'un autre diocese, sans les lettres de son évêque : pour empêcher les artifices de ceux, qui fuïant la communion de l'un, *c. 11.* étoient admis par surprise à celle d'un autre. On ordonne de reprimer l'orgüeil des clercs, qui ne sont pas soumis à leurs superieurs : mais pour les juger, il faut un certain nombre d'évêques : trois pour un diacre, six pour un prêtre, douze pour un évêque ; *c. 14.* & ce nombre est remarquable. L'observation de tous ces canons est recommandée sous peine d'excommunication pour les laïques, & de déposition pour les clercs ; le tout avec connoissance de cause.

Gregoire uſurpateur du ſiege d'Alexandrie, mourut dix mois aprés qu'Eſtienne eut été dépoſé du ſiege d'Antioche, c'eſt-à-dire au commencement de l'an 349. Alors Conſtantius n'aïant plus de pretexte d'empêcher le retour de ſaint Athanaſe, & intimidé par les menaces de l'empereur ſon frere: conſulta les évêques Orientaux, qui lui conſeillerent de le rappeller, plûtôt que de s'expoſer à une guerre civile. Il lui écrivit donc une lettre fort obligeante, où il témoigne une grande compaſſion des maux qu'il a ſoufferts, éloigné de ſa patrie. J'eſperois, dit-il, que vous viendriez vous même, m'en demander le remede; peut-être la crainte vous a retenu: je vous écris donc, afin que vous ne differiez pas davantage. J'ai auſſi prié monſeigneur & mon frere l'empereur Conſtant, de vous permettre de venir. Saint Athanaſe ne ſe preſſa pas; & Conſtantius lui écrivit une ſeconde lettre, pour l'exhorter à venir hardiment à ſa cour, & lui offrit les voitures publiques. Il lui envoïa même un des prêtres d'Alexandrie qui étoit à la ſuite de ſa cour: puis un diacre nommé Architas, avec une troiſiéme lettre pour le raſſurer & le preſſer de venir inceſſamment; & il lui fit écrire par ſix de ſes comtes; à qui il ſavoit que S. Athanaſe ſe fieroit davantage. Ils l'aſſuroient que l'empereur l'attendoit depuis un an entier, & qu'il n'avoit jamais voulu permettre, que l'on ordonnaſt un évêque à Alexandrie à la place de Gregoire.

AN. 349.
L.
Rappel de ſaint Athanaſe
Athan. ad Solit. p. 823.
Pagi. 348. *n.* 2.
Socr. II. *hiſt. c.* 23.
Sozom. III. *c.* 10.
Philoſtorg. III. 6. 12.
Ap. Ath. apol. 2. *p.* 769.
Ad Solit. p. 823.

Saint Athanaſe reçût les lettres de Conſtantius à Aquillée, où il ſéjourna long-tems au retour du

Apol. 1. *p.* 676. B.

AN. 349. concile de Sardique. Aïant reçû la troisiéme lettre, il resolut de remettre le tout à Dieu, & de retourner en Orient : mais auparavant comme l'empereur Constant l'avoit mandé, il alla le trouver en Gaule, apparemment à Milan sa residence ordinaire dans la Gaule, qu'on nommoit à Rome Cisalpine. Il alla aussi à Rome, dire à-dieu au pape S. Jules & à son église, qui le reçût avec une extrême joïe. Le pape écrivit à l'église d'Alexandrie une lettre pleine de tendresse : où il les felicite de leur fermeté dans la foi, & rend témoignage à la charité, que leur évêque a toûjours conservée pour eux: il se represente l'allegresse publique, avec laquelle il sera reçû ; & finit par des prieres, pour leur attirer les graces qu'ils meritent. Par tout où S. Athanase passa, les évêques lui donnerent des lettres de paix.

Apol. p. 770. B.

Ap. Athan. apol. 2. 770.

LI. S. Athanase à Antioche.

2. Apol. p. 772 ad Solit. p. 823.

Il arriva à Antioche où étoit l'empereur Constantius, qui le reçût d'un visage favorable ; & lui confirma de vive voix la permission de retourner en son païs, & de reprendre le gouvernement de son église : lui accordant encore des lettres, outre les ordres qu'il avoit déja donnez, de garder les passages ; afin qu'il pust achever librement son voïage. S. Athanase se plaignit de ce que l'empereur avoit autrefois écrit contre lui ; & le pria de ne plus écouter ses ennemis en son absence. Appellez-les, dit-il, si vous voulez : je suis content qu'ils paroissent & je les convaincrai. L'empereur ne le voulut pas : mais il ordonna d'effacer tout ce qui avoit été écrit à son desavantage ; & l'assura qu'il ne recevroit

cevroit plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette reſolution ſeroit inébranlable : il la confirma par des ſermens, & en prit Dieu à témoin. Il lui dit pluſieurs autres choſes pour le conſoler ; & écrivit pluſieurs lettres en ſa faveur : une aux évêques & aux prêtres de l'égliſe catholique, il faut entendre d'Egypte, où il declare que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui communiquoient avec Athanaſe doit être mis en oubli ; qu'ils ſeront à l'avenir exempts de tout ſoupçon ; que les clercs qui ſont avec lui joüiront de l'exemption des tributs, dont ils joüiſſoient auparavant ; & que la meilleure marque du bon parti ſera d'être uni à lui. La ſeconde lettre, eſt adreſſée au peuple catholique d'Alexandrie ; & tend principalement à l'exhorter à la paix : l'avertiſſant que l'empereur a écrit aux juges, de punir les ſeditieux ſelon les loix. Il y a deux lettres à Neſtorius prefet d'Egypte : dont la premiere fut auſſi envoïée aux gouverneurs de la province Auguſtamnique, de la Thebaïde & de la Lybie. La ſeconde ordonne à Neſtorius d'envoïer à la cour, toutes les lettres qui ſe trouveront dans ſes regiſtres, contre la reputation d'Athanaſe. Un décurion nommé Euſebe fut chargé de l'execution de ces ordres ; & retira tous ces actes des regiſtres du duc & du prefet d'Egypte.

AN. 349.

Apol. 2. p. 772.

Ibid p. 773.

Ibid. p. 774.

Ad Solit. p. 824.

Apol. 2. p. 774.

Pendant le ſejour que S. Athanaſe fit à Antioche, il ne communiqua point avec Leonce, & l'évita comme un heretique : mais il communiqua avec les Euſtathiens, qui étoient la plus pure partie du peuple catholique ; & aſſiſta à leurs aſſemblées,

Sozom. III. c. 20.

AN. 349. qui ſe tenoient dans des maiſons particulieres. L'empereur lui dit un jour : Vous voïez que je ſuis prêts d'accomplir tout ce que je vous ai promis : mais j'ai auſſi une grace à vous demander. C'eſt que de tant d'égliſes qui dépendent de vous, vous en laiſſiez une à ceux qui ne ſont pas de vôtre communion. Athanaſe répondit : Il eſt juſte, Seigneur, de vous obéïr : mais puiſque dans cette ville d'Antioche il y a auſſi des gens qui fuïent la communion de ceux qui ne ſont pas dans nos ſentimens ; je demande pour eux la même grace, qu'ils aïent une égliſe où ils puiſſent s'aſſembler en liberté. La propoſition parut juſte à l'empereur : mais les Ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. Car, diſoient-ils, nôtre doctrine ne fera pas grand progrés à Alexandrie tant qu'Athanaſe y ſera : au contraire ſi nous ſouffrons que les Euſtathiens s'aſſemblent librement à Antioche : leur grand nombre paroîtra, & ils entreprendront quelque choſe. Il vaut donc mieux demeurer comme nous ſommes. En effet, ils voïoient que bien qu'ils fuſſent maîtres des égliſes, & qu'une grande partie du peuple catholique s'y aſſemblât avec eux ; les catholiques ne laiſſoient pas de témoigner la diverſité de leur créance, dans la conclusion des pſeaumes, en diſant : Gloire au Pere & au Fils & au ſaint Eſprit ; & non pas comme les Ariens : Gloire au Pere par le Fils. Leonce n'oſoit l'empêcher : mais il en voïoit bien la conſequence ; & diſoit en touchant ſes cheveux blancs : Quand cette neige ſera fonduë il y aura bien de la bouë : pour marquer la diviſion du peuple, qui éclateroit

Sup. n. 25.

aprés ſa mort. L'empereur renvoïa donc S. Atha-naſe ſans lui demander autre choſe. Il renvoïa en même tems Marcel à Ancyre & Aſclepas à Gaze. Aſclepas fut reçû agreablement : mais à Ancyre comme il falut chaſſer Baſile, il y eut de grands troubles, qui furent occaſion de nouvelles calomnies contre Marcel.

AN. 349.

Socr. II. *c.* 23. *Sozom.* III. *c.* 24.

LII. Commencemens d'Apollinaire.

Philoſtorg. III. *c.* 12.

S. Athanaſe continuant ſa route vers l'Egypte, travailloit, par toutes les villes où il paſſoit, à ramener les évêques qui s'étoient écartez de la doctrine du conſubſtantiel. Il étoit reçû diverſement : ſes amis ſentoient une joïe pure, quelques-uns avoient honte de leur conduite, ou ſe repentoient d'avoir écrit contre lui : d'autres cachoient leurs ſentimens. En paſſant à Laodicée de Syrie, il fut reçû par Apollinaire lecteur, qui étoit originaire d'Alexandrie. Son pere qui en étoit natif & portoit le même nom, avoit d'abord enſeigné la grammaire à Beryte, puis à Laodicée où il s'étoit marié, & avoit eu ce fils, qui s'étoit auſſi appliqué avec ſuccés aux lettres humaines ; & enſeignoit la retorique. Ils étoient tous deux dans le clergé : le pere prêtre, le fils lecteur dés le tems de l'évêque Theodote predeceſſeur de George, qui tenoit alors le ſiege de Laodicée. Saint Athanaſe aïant vû ce jeune homme, le prit en affection pour ſes bonnes qualitez ; car il avoit un grand eſprit naturel & bien cultivé par les lettres. L'évêque George, qui étoit Arien en fut irrité : regardant comme un crime d'être en communion avec Athanaſe. Ainſi il chaſſa honteuſement de l'égliſe Apollinaire, l'ac-

Sozom. VI. *c.* 25. *Socr.* II. *c.* 46.

AN. 349.

cuſant d'avoir en cela violé les canons. Il rappella encore une anciene faute, qu'Apollinaire avoit effacée par la penitence. Du tems de l'évêque Theodote il y avoit à Laodicée un fameux Sophiſte païen nommé Epiphane, fort ami des Apollinaires, & dont le fils étoit diſciple. L'évêque leur avoit défendu de le frequenter, craignant qu'il ne les entraînât au paganiſme, mais ils ne laiſſoient pas de le voir. Un jour Epiphane recitoit un hymne à la loüange de Bacchus, en preſence de pluſieurs perſones, & des deux Apollinaires le pere & le fils. Au commencement il dit ſelon la coûtume : Que ceux qui n'étoit pas initiez & les profanes euſſent à ſe retirer : mais les Apollinaires ne ſortirent point, ni aucun autre des Chrétiens qui étoient preſens. L'évêque Theodote l'aïant apris, le trouva fort mauvais : il pardonna aux autres, qui n'étoient que laïques, aprés une legere reprimande : mais pour les Apollinaires, il les blâma publiquement, & les ſepara de l'égliſe. Toutefois comme ils firent penitence, dans les larmes & les jeûnes ; il les reçût quelque tems aprés. Ce fut donc cette anciene faute que George reprocha de nouveau au jeune Apollinaire, avec la communion de S. Athanaſe : pour avoir pretexte de le chaſſer de l'égliſe.

LIII.
S. Athanaſe à Jeruſalem : puis à Alexandrie.

Apol. 2. p. 774. C.
Ad Solit. p. 825. E.

S. Athanaſe aïant traverſé la Syrie, vint en Paleſtine, où tous les évêques le reçûrent favorablement : excepté deux ou trois Ariens, comme Acace de Ceſarée & Patrophile de Scythopolis. Tous les autres embraſſerent ſa communion ; & s'excuſerent

d'avoir écrit contre lui : disant qu'on les y avoit contraints par violence. Ils s'assemblerent en concile à Jerusalem, où ils écrivirent une lettre synodale en sa faveur, adressée aux évêques d'Egypte & de Libye : aux prêtres, aux diacres & au peuple d'Alexandrie : pour les feliciter du retour de leur évêque. Ils les exhortent aussi à prier pour les empereurs : ce qui montre que Constant vivoit encore, & que c'étoit la même année 349. Cette lettre étoit souscrite par seize évêques : dont le premier est S. Maxime de Jerusalem, qui presidoit au concile ; & tous, excepté un nommé Macrin, avoient assisté au concile de Sardique. AN. 349.

S. Athanase entra en Egypte par Peluse, & traversant le païs pour aller à Alexandrie, il exhortoit en chaque ville, de s'éloigner des Ariens ; & de s'attacher à ceux qui confessoient le consubstantiel. Il fit même des ordinations en quelques églises. Enfin il arriva à Alexandrie, où il fut reçû avec une joïe incroïable non seulement du peuple, mais des évêques d'Egypte & des deux Libyes qui accouroient de tous côtez. Ils se réjoüissoient de voir encore leur ami en vie contre leur esperance, & de se voir eux-mêmes délivrez de la tyrannie des heretiques. L'allegresse étoit generale, & dans les saintes assemblées ils s'excitoient les uns les autres à la vertu. Plusieurs filles, qui auparavant se destinoient au mariage, consacrerent à J. C. leur virginité. Plusieurs jeunes hommes embrasserent la vie monastique, touchez des exemples des autres. Les peres y excitoient leurs enfans : ou du moins se laissoient

Socr. II. c. 24. Athan. ad Solit. p. 825. c.

AN. 349.

1. Cor. VII. 5.

fléchir à leurs prieres, pour ne les en point détourner. Les maris & les femmes se persuadoient l'un à l'autre de vaquer à la priere, suivant le conseil de l'apôtre: la charité des peuples s'appliquoit à nourrir & à vêtir des orfelins & des veuves: l'émulation étoit telle, que chaque maison sembloit être une église destinée à la priere & la pratique des vertus. Voilà les effets que la joïe publique produisoit alors chez les Chrétiens. Les églises étoient dans une paix profonde: tous les évêques écrivoient à S. Athanase; & recevoient de lui des lettres pacifiques selon la coûtume. Plusieurs se retractoient de ce qu'ils avoient écrit contre lui. Plusieurs de ses ennemis se reconcilioient avec lui sincerement. Quelques-uns le venoient trouver de nuit; & s'excusoient sur la necessité qui les avoit engagez avec les Ariens, dont ils détestoient l'heresie; & protestoient que dans le cœur ils avoient toûjours communiqué avec lui.

Ad Solit. p. 827.

LIV.
Retractation d'Ursace & de Valens.

Hilar. fragm. p. 411.
V. Pagi an. 349. n. 4. 5. &c.

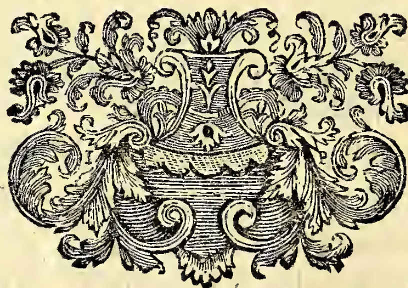
La retractation la plus importante fut celle d'Ursace & de Valens. Ils prirent l'occasion d'un concile assemblé de plusieurs provinces pour déposer de l'épiscopat, Photin condamné à Milan comme heretique deux ans auparavant. Ce concile apparemment se tenoit à Rome: car ce fut au pape Jules, qu'Ursace & Valens s'adresserent pour le prier d'être reçûs à la communion de l'église. Jules aïant pris conseil, leur accorda cette grace, pour diminuer d'autant les forces des Ariens à l'avantage de l'église. Mais on ne les reçût qu'à condition de reconnoître l'innocence de S. Athanase; & ils le firent

par écrit en ces termes : Au Seigneur le bienheureux A N 349.
pape Jules : Valens & Urſace ſalut. Parceque nous *Athan. 2. apol. p. 176.*
avons ci-devant écrit pluſieurs choſes fâcheuſes *Hilar. fragm. p. 411.*
touchant l'évêque Athanaſe ; & qu'aïant reçû ſur ce ſujet des lettres de vôtre ſainteté, nous ne lui en avons point rendu compte : nous declarons devant V. S. en preſence de tous nos freres les prêtres, que tout ce qui eſt venu juſques ici à nos oreilles touchant cet évêque, nous a été fauſſement raporté ; & ne doit avoir aucune force ; & par conſequent nous embraſſons de tres-bon cœur la communion du même Athanaſe : vû principalement que V. S. a bien voulu par ſa bonté nous pardonner nôtre faute. Nous declarons auſſi par cet écrit ſigné de nôtre main, que nous anathematiſons, comme nous avons toûjours fait, l'heretique Arius & ſes ſectateurs, qui diſent qu'il y avoit un tems où le fils n'étoit pas ; qu'il eſt tiré du neant, & qu'il n'a pas été *Sup. n. 42.*
avant les ſiecles : comme il eſt contenu dans nôtre precedent écrit, que nous avons preſenté à Milan. Ceci étoit écrit de la main de Valens ; & au deſſous de la main d'Urſace : Moi Urſace évêque, j'ai ſouſcrit cette profeſſion de foi.

Il ſemble, ſuivant cet écrit, qu'Urſace & Valens dans leur premiere retractation faite à Milan, avoient ſeulement renoncé à l'Arianiſme ; & qu'à Rome on les obligea de plus à juſtifier S. Athanaſe. Quoi qu'il en ſoit, quelque tems aprés, étant à Aquilée, ils lui écrivirent à lui-même en ces termes : A nôtre Seigneur & frere Athanaſe, Urſace & Valens. Nous avons trouvé l'occaſion de nôtre frere le prê-

AN. 349. tre Moïse qui va vers vôtre charité, par qui nous vous salüons tres affectueusement de la ville d'Aquilée, & nous souhaitons que cette lettre vous trouve en bonne santé. Vous nous donnerez de la confiance, si vous voulez bien aussi nous écrire de vôtre part. Soïez assuré par cette lettre, que nous avons avec vous la paix & la communion ecclesiastique. La divine bonté vous conserve, nôtre cher frere. Ces deux lettres d'Ursace & de Valens, furent envoïées à S. Athanase par Paulin évêque de Treves successeur de S. Maximin. Ursace & Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques, qui leur furent presentées par deux prêtres de S. Athanase, Pierre & Irenée, avec un laïque nommé Ammonius; quoique saint Athanase ne les eût point chargez de lettres pour eux.

2. apol. p. 775. D. Ad Solit. 826.



LIVRE

LIVRE TREIZIE'ME.

CEPENDANT il s'éleva en Gaule un parti contre l'empereur Conſtant. On ſe plaignoit qu'il donnoit trop de credit à des barbares ; qu'il exerçoit des cruautez, & qu'il vendoit les gouvernemens. Les chefs de la conjuration furent Chreſtius, Marcelin & Magnence. Ils s'aſſemblerent à Auſtun, où Marcelin prefet du Treſor leur fit un grand feſtin & à pluſieurs officiers des troupes, le jour de la naiſſance de ſon fils ; pendant que l'empereur Conſtant étoit à la chaſſe : c'étoit le quinziéme des Calendes de Février ſous le conſulat de Sergius & de Nigrien : c'eſt-à-dire le dix-huitiéme de Janvier l'an 350. de J. C. Le feſtin dura bien avant dans la nuit ; & Magnence étant ſorti ſous pretexte de quelque neceſſité, revint paré de l'habit imperial, & fut ſalué Auguſte par toute la compagnie. Conſtant l'aïant appris s'enfuit vers les Pyrenées : Gaïſon le pourſuivit par ordre de Magnence, le joignit à Elne & le fit mourir. Il avoit regné treize ans, depuis la mort du grand Conſtantin ſon pere ; & en avoit vêcu environ vingt-neuf. Vetranion, qui commandoit en Pannonie aïant appris ces nouvelles, ſe déclara auſſi empereur à Sirmium le premier jour de Mars ; & Nepotien fils d'Eutropia ſœur du grand Conſtantin prit la pourpre à Rome le troiſiéme de Juin, comme y aïant droit par la naiſſance : mais il n'étoit ſoûtenu que d'une troupe de

I. Mort de Conſtant. Magnence, Vetranion, Nepotien, empereurs.
Zoſim. lib. 2. p. 693. Victor. epit.

Idac. faſt. an 350.

AN. 350. gladiateurs. Ces trois pretendus empereurs faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme.

II
Siege de Niſibe. S. Jacques.
Philoſt. p. III. c. 22.
Julian. orat. I.
Pagi. 350. n. 5.

L'empereur Conſtantius qui étoit alors à Edeſſe faiſant la guerre aux Perſes, aïant appris la revolte de Magnence, commença à marcher vers l'Occident; & Sapor roi de Perſe profitant de l'occaſion vint aſſieger pour la ſeconde fois, Niſibe en Meſopotamie, le plus puiſſant rempart de l'empire ſur cette frontiere. Il avoit une grande armée d'infanterie & de cavalerie avec pluſieurs élephans : le ſiege dura quatre mois. On fit la circonvallation, on éleva des tours, on emploïa toutes les machines dont on ſe ſervoit alors dans les ſieges; mais inutilement. Enfin aprés ſoixante & dix jours de travaux, Sapor fit arrêter le fleuve Mygdone, qui traverſoit la ville : par une digue qu'il fit élever aſſez loin au deſſus; & qu'il fit rompre quand l'eau fut à ſa hauteur. Cette eau retenuë venant avec effort contre la muraille de la ville, en abattit une eſpace conſiderable. Les Perſes témoignerent leur joïe par de grands cris : mais ils differerent l'aſſaut au lendemain, parce que l'inondation rendoit la bréche inacceſſible. Quand ils approcherent ils furent bien ſurpris de trouver derriere une nouvelle muraille. C'étoit S. Jacques, l'évêque de cette ville, celebre par ſa vertu & par ſes miracles, qui avoit encouragé la garniſon & les habitans, à élever ſi promptement cet ouvrage : demeurant cependant en priere dans l'égliſe.

Theod II. hiſt. c. 30. & Philoth. c. I.
Philoſt. III. c. 23.
Chr. paſch. an. 350.

Sup. liv. XI. n. 2.

Sapor s'étant lui-même approché, crut voir ſur la muraille un homme vêtu à la roïale, dont la pour-

pre & le diadême jettoient un éclat merveilleux. Il ne douta point que ce ne fut l'empereur Romain, & menaça de mort ceux qui lui avoient dit qu'il n'étoit pas à Nisibe. Mais comme ils l'assurerent de nouveau que Constantius étoit à Antioche: il comprit ce que signifioit la vision, & que Dieu combattoit pour les Romains : de dépit il jetta en l'air un javelot, comme pour se vanger du ciel. Alors S. Ephrem diacre & disciple de S. Jacques le pria de monter sur la muraille, pour voir les Perses, & jetter sur eux sa malediction. Le S. évêque monta sur une tour; & voïant cette multitude infinie, il ne fit autre imprecation que de demander à Dieu des moucherons, pour faire éclater sa puissance par les plus petits animaux. Il en vint aussi-tôt fondre sur les ennemis comme des nuées. Ils entroient dans les trompes des élephans : dans les oreilles & les nazaux des chevaux, & des autres bêtes : qui entrans en fureur, rompoient leurs brides & leurs harnois, jettoient leurs hommes, troubloient les rangs, & fuïoient où elles pouvoient. Sapor forcé de reconnoître la puissance de Dieu, leva le siege & se retira honteusement. Philostorge Arien, & par consequent peu favorable à S. Jacques de Nisibe, rendoit témoignage à ce miracle dans son histoire. Le Saint mourut quelque tems aprés, sous le regne de Constantius, qui le fit enterrer dans la ville de Nisibe, suivant l'ordre du grand Constantin son pere, comme pour en être le protecteur : car l'usage étoit de mettre des sepultures hors les villes. Il laissa un grand nombre de livres en sa langue syria-

Lib. III. c. 23.

Gennad. Catalog. n. 1.

AN. 350. que la plûpart de morale : on comptoit en tout vingt-six volumes. Il y avoit entre-autres une chronique moins curieuse que celle des Grecs, mais plus solide : car elle n'étoit composée que de passages de l'écriture, & tendoit à fermer la bouche à ceux qui veulent philosopher vainement sur l'antechrist ou sur le dernier avenement de N. S.

III. Déposition de Vetranion. *Theodor. III. c. 3.*

L'empereur Constantius aïant donné ordre à la seureté des places de Syrie, partit d'Antioche avant le mois de Juin, pour marcher contre Magnence. Ses troupes étant assemblées, il conseilla à tous ceux qui n'avoient pas encore reçû le baptême de le recevoir au plûtôt : leur representant les perils de la guerre, & déclarant que ceux qui ne seroient pas baptisez, n'avoient qu'à quitter le service & se retirer chez eux. Toutefois il ne se fit baptiser lui-même qu'onze ans aprés, & à l'article de la mort. Peut-être donna-t-on le nom de Païens à ceux qui quitterent le service plûtôt que de se faire Chrétiens : Car *paganus* en latin signifioit celui qui ne portoit pas les armes, étant opposé à *miles* ; & delà il peut s'être étendu à tous les infidelles en general : peut-être aussi ce nom vient-il de *pagus*, d'où nous avons fait païs : car les païsans furent les derniers, qui s'opiniâtrerent à conserver l'idolâtrie. Magnence envoïa des ambassadeurs à Constantius & à Vetranion ; à qui Constantius avoit envoïé de son côté, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois.

Zosim. 2. p. 694. Victor de Cesar. & in epit. Eutrop.

Vetranion prefera l'alliance de Constantius ; & comme c'étoit un vieillard grossier, simple & pres-

que imbecile, Constantius lui persuada ce qu'il voulut. Ils se joignirent en Pannonie; & Constantius étant monté sur le Tribunal avec Vetranion, commença à haranguer les soldats en latin, & leur representa ce qu'ils devoient à la memoire du grand Constantin : les sermens qu'ils avoient fait d'obéïr à ses enfans, la trahison de Magnence & la mort indigne de Constant : les conjurant de ne pas laisser ce crime impuni, & de lui aider à recouvrer la succession de son frere. Quoiqu'il ne parlât directement que contre Magnence, les soldats gagnez auparavant en firent l'application à Vetranion; & crierent tout d'une voix, qu'il falloit ôter tous ces faux empereurs, pour n'obéïr qu'à Constantius; & le proclamerent Auguste & empereur, sans faire aucune mention de Vetranion. Ce pauvre vieillard se voïant abandonné, quitta la pourpre, descendit du tribunal; & se vint jetter aux pieds de Constantius : qui non seulement lui donna la vie, mais le fit manger à sa table, & l'envoïa à Pruse en Bithynie, où il lui fournit magnifiquement de quoi vivre le reste de ses jours : lui pardonnant de bonne foi sa revolte. Vetranion de son côté lui fut fidelle, & acheva sa vie en repos. Comme il étoit Chrétien, il assistoit assiduement aux assemblées des fidelles, distribuoit de grandes aumônes & honoroit les ministres de l'église. Il écrivoit souvent à Constantius, pour le remercier du bien qu'il lui avoit procuré : & lui conseilloit de se le procurer à lui-même en renonçant à l'embarras des affaires. Vetranion fut déposé le vingt-cinquiéme de Decembre 350. aprés avoir regné dix mois.

AN. 350.

Chr. pasch. an. 350. p. 292.

Socr. II. c. 28. Sozom. IV. c. 4.

AN. 351.

IV. Gallus Cesar.

Zosim. lib. 2. p. 44. Victor. Epit. Eutrop.

Magnence s'étoit délivré cependant de Nepotien : aïant envoïé contre lui Marcellin, qui le vainquit en un grand combat. Nepotien fut tué & sa tête portée par la ville de Rome au bout d'une lance. Il ne regna que vingt-huit jours, depuis le troisiéme de Juin jusques au premier de Juillet 350. sa mort fut suivie d'une cruelle proscription. On fit mourir Eutropia sa mere, & plusieurs autres personnes considerables. Ainsi au commencement de l'an 351. il ne restoit plus que Magnence, qui disputât l'empire à Constantius. Avant que de marcher contre lui, il voulut pourvoir à la seureté de sa maison & des provinces d'Orient contre les Perses; & n'aïant point d'enfans mâles, il choisit Gallus son cousin germain, fils de Jules Constantius, & le déclara Cesar le quinziéme de Mars 351. lui faisant épouser sa sœur Constantia, veuve d'Annibalien. Gallus avoit environ vingt-cinq ans, & on le trouve aussi nommé Constantius : car l'empereur lui donna son nom. Il l'envoïa à Antioche où Gallus fit transporter dans le faux-bourg de Daphné les reliques de S. Babylas pour purger ce lieu de la superstition & des impuretez qui s'y commettoient, & depuis ce tems; il ne se rendit plus d'oracles au fameux temple d'Apollon, qui rendoit ce lieu illustre.

Athan. 1. apol. p. 617. D.

Sozom. 5. hist. c. 19.

V. Croix miraculeuse.

Socr II. c. 28. Sozom. IV. c. 5.

Dans le même tems que Gallus vint à Antioche, il arriva un grand miracle en Orient. Une croix lumineuse parut dans le ciel sur la ville de Jerusalem : s'étendant depuis le calvaire jusques au mont des olives, par l'espace de quinze stades, qui

font prés de trois quarts de lieuë : la largeur étoit proportionnée à la longueur : ce n'étoit pas des raïons étendus comme d'une comete, mais un amas de lumiere épaisse & éclatante. Ce phenoméne parut en plein jour, à neuf heures du matin, le septiéme de May de cette année 351. Tous ceux qui se trouverent à Jerusalem en furent épouvantez : ils quitterent les places, les maisons & tout ce qui les occupoit, pour courir à l'église avec les femmes & les enfans ; tous ensemble loüoient J. C. & confessoient sa divinité. La nouvelle s'en répandit promptement de tous côtez : car il venoit toûjours à Jerusalem des étrangers de tous les païs du monde, pour prier & pour visiter les saints lieux. Ce miracle convertît un grand nombre de païens & de Juifs. AN. 351.

L'empereur Constantius en reçût divers avis ; mais principalement par S. Cyrille évêque de Jerusalem, qui venoit de succeder à S. Maxime. Nous avons encore la lettre où il raconte ainsi le miracle : Du tems de Constantin, vôtre pere d'heureuse memoire, le bois salutaire de la croix fut trouvé à Jerusalem : de vôtre tems les miracles ne viennent plus de la terre, mais du ciel. Car pendant ces saints jours de la pentecôte, aux nones de May, vers l'heure de tierce, une tres grande croix composée de lumiere a paru au dessus du saint Golgotha, s'étendant jusques à la sainte montagne des olives ; & s'est montrée tres-clairement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourroit penser, un phe-

AN. 351.

noméne paſſager : il a ſubſiſté ſur la terre pendant pluſieurs heures, viſible aux yeux & plus éclatant que le ſoleil, dont la lumiere l'auroit effacé, ſi la ſienne n'eut été plus forte. Auſſitôt tout le peuple de la ville eſt accouru dans l'égliſe, avec une crainte mêlée de joïe : les jeunes & les vieux, les hommes & les femmes, & juſques aux filles les plus retirées : les Chrétiens du païs & les étrangers ; & les païens qui y étoient venus de divers lieux. Tous d'une voix loüoient N. S. J. C. le fils unique de Dieu, le faiſeur de miracles, voïant par experience la verité de la doctrine chrétienne à qui le ciel rend témoignage. Ce que S. Cyrille nomme ici les jours de la pentecôte ne ſont pas les feſtes qui la ſuivent, mais ſelon le ſtile des anciens, les jours qui la precedent, c'eſt-à-dire les cinquante jours du tems paſchal. Il finit en ſouhaitant que l'empereur glorifie à jamais la ſainte & conſubſtantielle Trinité : ce qui montre combien S. Cyrille étoit attaché à la foi de Nicée, quoiqu'il eut liaiſon avec Acace de Ceſarée, qui l'avoit ordonné évêque.

VI.
Concile de Sirmium. Photin dépoſé.
Socr. II. c. 28. 29.

L'empereur étoit demeuré en Pannonie aprés la dépoſition de Vetranion ; & aïant envoïé des troupes contre Magnence, il attendoit à Sirmium l'évenement de la guerre. Il y aſſembla un concile cette même année 351. aprés le conſulat de Sergius & de Nigrien : car la guerre civile fit qu'il n'y eut point de Conſuls reconnus par tout l'empire : ce qui obligea de compter par ceux de l'année precedente. Ce concile fut compoſé de pluſieurs évêques Orientaux

taux qui avoient ſuivi l'empereur. Les plus fameux ſont Narciſſe de Neroniade, Theodore d'Heraclée, Baſile d'Ancyre, Eudoxe de Germanicie, Demophile de Berée, Cecropius de Nicomedie, Silvain de Tarſe, Macedonius de Mopſueſte & Marc d'Arethuſe. Urſace & Valens y étoient auſſi; & on y compte juſques à vingt-deux évêques. Le but de ce concile étoit la dépoſition de Photin évêque de la ville même de Sirmium: qui s'y maintenoit toûjours, bien qu'il eût été déja condamné pluſieurs fois par les évêques d'Occident. Les Orientaux le condamnerent auſſi, & le dépoſerent comme tenant la doctrine de Sabellius & de Paul de Samoſate; & ce jugement comme juſte fut aprouvé de tout le monde.

AN. 351.

Hilar. fragm. p. 412. F.

On n'aprouva pas de même une nouvelle formule de foi, qui y fut dreſſée en grec. Elle contient d'abord une expoſition de la foi un peu étenduë: puis vingt-ſept anathêmes contre differentes erreurs des Ariens declarez, des Sabelliens & de Photin. Cette formule n'eſt pas tant mauvaiſe en elle même que ſuſpecte, à cauſe des évêques qui l'aprouverent, dont pluſieurs avoient été dépoſez au concile de Sardique. Elle ne dit, ni que le fils ſoit conſubſtantiel au pere, ni même qu'il lui ſoit ſemblable; & dit expreſſément: Nous n'égalons pas le fils au pere, mais nous concevons qu'il lui eſt ſoûmis. Elle dit anathême à ceux qui diront, que ce n'eſt pas le fils qui apparut à Abraham, ou qui lutta contre Jacob; & il eſt vrai que pluſieurs des anciens ont crû que le fils de Dieu avoit commencé

Socr. II. c. 30. Hilar. de Syn. p. 339. Athan. de Synod. p. 900. V. Pagi an 351. n. 12.

Sozom. I. c. 6.

Anath. 17.

Anath. 15. 16.

AN. 351.

déslors à être envoïez vers les hommes. Photin le nioit, parce qu'il ne vouloit pas avoüer que Dieu eût un fils, avant que Jesus fût né de Marie: mais d'ailleurs les Ariens en abusoient, prétendant prouver par là, que le Pere seul étoit de sa nature invisible & incomprehensible. Or S. Augustin a fort bien prouvé depuis, que ces apparitions ont été executées par des anges: que souvent il n'y a pas plus de raison, de les raporter à une des persones divines qu'à l'autre; & que la Trinité même s'est manifestée aux hommes en ces occasions.

De Trin. lib. II. c. 9. 10. &c.

Cette formule aïant été approuvée de tous les évêques du concile, ils voulurent persuader à Photin d'y souscrire, lui promettant de le rétablir dans son siege à cette condition: mais il ne l'accepta pas; & se sentant soûtenu par son peuple qui l'aimoit, il se plaignit à l'empereur d'avoir été injustement condamné. Il obtint une conference pour examiner encore sa doctrine: Basile d'Ancyre se chargea de disputer contre lui, en presence des évêques & de huit commissaires nommez par l'empereur d'entre les senateurs: entre autres Thalassius qui avoit un grand credit auprés de l'empereur, & qui fut envoïé cette année avec le cesar Gallus, en qualité de prefet du pretoire d'Orient. La conference fut écrite sur le champ, par six notaires ou écrivains en notes, qui en firent trois copies: l'une fut envoïée cachetée à l'empereur, l'autre aussi cachetée fut delivrée aux comtes ou senateurs: la troisiéme à Basile & au concile. La dispute fut grande, mais Photin y fut vaincu & demeura condamné. L'em-

Socr. II. c. 30.

Epiph hær. 71. n. 1. Zosim. lib. 2. p. 698.

V. Vales. ad Socr. II. c. 30.

pereur le bannit, & il paſſa le reſte de ſa vie en exil : où il compoſa un ouvrage contre toutes les hereſies, qui ne tendoit qu'à établir la ſienne. Il l'écrivit en grec & en latin : car il n'ignoroit pas cette langue, quoiqu'il fût né en Orient. A ſa place on fit évêque de Sirmium Germinius venu de Cyzique & du parti des Ariens. AN. 351.

Athan. ad ſolit. p. 860.
Orat. 1. in Arian. p. 290. B.

VII.
Magnence vaincu à Murſe.

Zoſim. lib. 2. p. 699.

Magnence étant maître des Gaules & de l'Italie, avoit paſſé les Alpes, & s'étoit avancé dans l'Illyrie & la Pannonie : où ſes troupes en vinrent enfin aux mains avec celles de Conſtantius, dans une grande plaine prés de Murſe ſur la Drave, où eſt à preſent le point d'Eſſec. Conſtantius ne jugea pas à propos d'expoſer ſa perſone dans cette bataille ; il demeura cependant dans une égliſe de martyrs hors de la ville, aïant pris avec lui pour ſa conſolation, Valens évêque de Murſe, même fameux Arien. Celui-ci avoit adroitement donné ordre d'être averti en diligence de l'évenement du combat : afin d'être le premier à porter une bonne nouvelle, ou à ſe mettre en ſûreté. Ainſi comme l'empereur & le peu de gens qui l'accompagnoient étoient en grande inquietude, Valens vint dire que les ennemis fuïoient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avoit donné l'avis : Valens dit que c'étoit un ange. Conſtantius le crut ; il dit ſouvent depuis hautement, qu'il devoit cette victoire plûtôt aux merites de Valens, qu'à la valeur de ſes troupes ; & le credit des Ariens s'accrut conſiderablement par cette impoſture. La bataille de Murſe ſe donna le vingt-huitiéme de Septembre cette année 351. La victoire

Sulp. Sever. hiſt. lib. 2.

Idac. faſt.

AN. 351.

Aurel. epit.

fut ſanglante, mais entiere. Magnence fut contraint de repaſſer les Alpes & de ſe retirer dans les Gaules: où aïant été encore vaincu, il ſe tua à Lion d'un coup d'épée, aïant regné trois ans & demi, & vêcu prés de cinquante. Decentius ſon frere qu'il avoit fait Ceſar s'étrangla quand il eut appris ſa mort. Mais tout ceci n'arriva que deux ans aprés, au mois d'Août de l'an 354.

Idac. faſt. pagi. 353. n. 3.

VIII.
Martyre de S. Paul de C. P.

Athan. ad Solit. p. 828. A.
Sup. liv. XII. n. 18.
Theod. II. hiſt. c. 5.
Socr. II. c. 16.

La proſperité de Conſtantius releva le courage des Ariens, & renouvella la perſecution contre les évêques catholiques, que l'autorité de Conſtant avoit arrêtée. Urſace & Valens revinrent au parti: diſant tout haut, quoique fauſſement, que leur retractation avoit été forcée, & que l'empereur Conſtant les y avoit contraints par violence.

Un des premiers évêques dont ils ſe délivrerent, fut S. Paul de C. P. Depuis que Conſtantius l'avoit chaſſé en 342. il étoit revenu à C. P. ſoit par le credit de Conſtant, ou autrement; & il y demeura pendant le concile de Sardique, où le peuple ne permit pas qu'il fût mené, craignant les entrepriſes de ſes ennemis. Mais depuis Conſtantius étant à Antioche, manda à Philippe prefet du pretoire tres favorable aux Ariens, de chaſſer Paul de l'égliſe & de mettre Macedonius à ſa place. Philippe craignant une ſedition, uſa d'artifice: il cacha l'ordre de l'empereur; & ſous pretexte de quelques affaires publiques, il alla le premier dans un bain nommé Zeuxippe, d'où il envoïa reſpectueuſement prier Paul de le venir trouver, comme pour une affaire neceſſaire. Il y vint: le prefet lui montra

l'ordre de l'empereur, l'évêque se soumit volontiers: bien qu'il fût condamné sans connoissance de cause. Mais comme le peuple, se doutant de quelque chose, s'étoit déja assemblé en grand nombre au tour de ce bain public: Philippe fit rompre le treillis d'une fenêtre, par laquelle on amena Paul dans le palais. Il s'y trouva un vaisseau tout prest, pour le jetter dedans & l'envoïer en exil: ce qui fut executé promptement. A N. 351.

Cependant Philippe sortit du bain public & marcha droit à l'église: menant avec lui dans son chariot Macedonius, qui s'étoit trouvé là, comme sorti d'une machine. Ils étoient environnez de soldats l'épée à la main. Le peuple courut à l'église, tant les catholiques que les Ariens, chacun s'en voulant saisir le premier. Mais quand ils en furent proche, une peur sans raison les prit tous & les soldats mêmes. La foule étoit si grande, que le prefet & Macedonius ne pouvoient trouver de passage, les soldats commencerent à pousser: le peuple trop pressé ne pouvoit reculer: ils crûrent qu'il resistoit exprés pour les empêcher d'entrer; & aïant les épées nuës, ils commencerent à frapper tout de bon, en sorte qu'il y mourut, à ce que l'on disoit, plus de trois mille persones; les uns tuez par les soldats, les autres étouffez dans la presse. Telle fut l'entrée de Macedonius dans l'église de Constantinople.

L'évêque Paul fut envoïé chargé de chaines de fer, premierement à Singare en Mesopotamie: d'où il fut transferé à Emese, & enfin à Cucuse sur les confins de la Cappadoce & de l'Armenie, dans les

Athan. ad. Solit. p. 83. 84. Id. apol. p. 703. Theodor. II. c. 5.

AN. 351. deserts du mont Taurus. Là ses ennemis l'enfermerent dans un lieu étroit & obscur, où ils le laisserent, esperant qu'il mourroit de faim. Mais au bout de six jours aïant trouvé qu'il respiroit encore, ils l'étranglerent; & publierent qu'il étoit mort de maladie. Philagre vicaire du prefet du pretoire, qui étoit alors sur les lieux, & tres-favorable aux Ariens, peut-être fâché de ne l'avoir pas fait mourir lui-même, dit à plusieurs persones comment la chose s'étoit passée; & S. Athanase témoigne l'avoir appris d'eux-mêmes. Toute l'église honore S Paul de C.P. comme martyr. Sa mort arriva vers le commencement de cette année 351. & la vengeance divine suivit de prés le prefet Philippe, qui l'avoit procurée aussi-bien que son exil: car avant l'année revoluë, il fut honteusement privé de sa charge: & devenu simple particulier, banni de son païs, n'attendant que l'heure où l'on viendroit le faire mourir: il perit miserablement.

Menolog. 6. sept.
Martyr. 7. Juin.

IX.
Calomnies contre S. Athanase.

Athan. ad solit. p. 817.

Le principal objet de la haine des Ariens étoit toûjours S. Athanase. Ils le voïoient en repos dans son église, uni de communion avec plus de quatre cens évêques. Le pape, toute l'Italie, la Sicile & les autres isles, toute l'Afrique, la Gaule, la Grande Bretagne, l'Espagne & le grand Osius, la Pannonie, la Dalmacie, la Dacie, la Macedoine, la Grece, la plus grande partie de la Palestine, toute l'Egypte & la Libye conservoient avec lui la paix & l'union ecclesiastique. Les Ariens ne le pouvoient suporter: l'envie & la crainte de voir leur heresie vaincuë & proscrite en tous lieux les agitoit violemment.

Les chefs du parti étoient alors Leonce d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Cesarée en Palestine, Theodore d'Heraclée, Narcisse de Neroniade: tous déposez au concile de Sardique, dont le jugement les avoit couverts de confusion. Ils s'adressent à l'empereur tous ensemble, & lui disent: Vous n'avez pas voulu nous croire la premiere fois : nous vous disions bien, quand vous rapellâtes Athanase, que c'étoit bannir nôtre doctrine. Il s'y est opposé dés le commencement & ne cesse de l'anathematiser : il a rempli le monde des lettres qu'il écrit contre nous : la plûpart des évêques sont en communion avec lui : Il a gagné une partie de ceux qui sembloient être pour nous, il aura bien-tôt le reste : nous demeurerons seuls. Il est à craindre que l'on ne nous appelle heretiques & vous aussi; & qu'on ne nous traite comme les Manichéens. AN. 351.

A ces considerations ils en ajoûtoient de plus pressantes pour Constantius. Athanase, disoient ils, a été l'occasion du mécontentement de l'empereur Constant vôtre frere, & vous a pensé jetter dans une guerre civile. Il a mal parlé de vous à Constant, les deux fois qu'il lui a parlé: enfin il a été du parti de Magnence, & lui a écrit une lettre, dont nous avons la copie. Il a dédié sans vôtre participation l'église que Gregoire avoit commencée à Alexandrie, par vôtre ordre & à vos dépens. Constantius échauffé par ces discours, & parce qu'en marchant contre Magnence il avoit vû lui-même la multitude d'évêques, qui communiquoient avec S. Atha- *Apol. 1. p. 677.*

AN. 352.

nase : changea entierement de disposition à son égard. Il oublia des letttres favorables qu'il lui avoit écrites, & les promesses qu'il lui avoit faites de vive voix, même avec serment, lorsqu'il le renvoïa chez lui : il resolut de le faire condamner par les évêques d'Occident, & de le chasser encore de son église. Ou plûtôt il se laissa entraîner à la passion des Ariens.

X.
Libere pape.
Concile d'Arles.

Lib. Pontif.

Sup. liv. XI. n. 58.

Ils commencerent par s'adresser au pape Libere. Il avoit succedé à Jules, qui mourut le douziéme d'Avril sous le cinquiéme Consulat de l'empereur Constantius avec le Cesar Constantius Gallus, c'est-à-dire l'an 352. aprés avoir tenu le saint siege quinze ans deux mois & six jours. Nous n'avons de lui que les deux lettres dont il a été parlé : la grande aux Eusebiens, l'autre à l'église d'Alexandrie sur le retour de saint Athanase. Libere fut élû pape malgré lui un ou deux mois aprés : s'étant aquité de son devoir dans un ministere inferieur avec une grande humilité. Les évêques Orientaux lui écrivirent contre saint Athanase, pour lui persuader de lui refuser sa communion ; & il lut leur lettre dans un concile d'évêques d'Italie assemblez à Rome : mais il y lut aussi une lettre de soixante & quinze évêques d'Egypte en faveur de S. Athanase. C'est pourquoi le concile voïant un plus grand nombre d'évêques de son côté, jugea qu'il étoit contre la loi de Dieu de consentir aux Orientaux. Libere leur fit réponse conformement à cette resolution ; & de l'avis du même concile, il envoïa à l'empereur Constantius Vincent évêque de Capouë, & quelques

Epist. 2. Liberii ap. Hilar. frag. p. 426. & ap. Lucif. & tom. 2. Conc. p. 745.

Epist. 1. tom. 2. Conc. p. 744.

quelques autres pour le prier de faire aſſembler un concile à Aquilée, comme il avoit reſolu depuis long-tems. On croit que Vincent de Capouë eſt le même qui vingt-huit ans auparavant avoit preſidé au concile de Nicée, au nom du pape S. Silveſtre. Le concile ſe tint dans les Gaules à Arles, où l'empereur vint aprés la défaite & la mort de Magnence, & y ſéjourna depuis le mois d'Octobre de l'an 353. juſques au prin-tems de l'année ſuivante. AN. 353.

Amm XIV. *c.* 3. *Pagi*. 353. *n*. 5.

Au mois de May de la même année étant à C. P. il avoit fait un édit en faveur des clercs: pour rendre plus faciles les aſſemblées eccleſiaſtiques des peuples, qui ſe convertiſſoient tous les jours. Il accorde aux clercs par cette loi, premierement l'exemption des cens, que l'on païoit au fiſc pour les fonds de terres: ſecondement l'exempton des charges ſordides: comme de fournir de la farine, du pain, du charbon: à l'exemple des principaux officiers qui en étoient exempts. La troiſiéme exemption eſt de la contribution luſtrale, qui ſe levoit ſur les marchands. La derniere des parangaries, ou courvées, pour fournir les chevaux & les voitures publiques. On étend ces privileges à leurs femmes, leurs enfans & leurs eſclaves: car la pluſpart des clercs inferieurs étoient mariez, & pluſieurs étoient marchands ou artiſans. Or il eſt certain, dit cette loi, que le gain qu'ils tirent de leurs boutiques tourne au profit des pauvres. Sur la fin de la même année Conſtantius fit une autre loi pour défendre les ſacrifices nocturnes, que Magnence avoit permis.

L. 10. *Cod. Theod. de epiſc. l.* 13. 14. *de extraord. &c. C. Th. lib.* XI.

L. 5. *Cod Theod. de pag.* *Athan. ap* I. *p.* 678. *A.*

AN. 353.

Car tout Chrétien qu'il étoit, il donnoit créance aux magiciens & aux enchanteurs, contre la loi de Dieu. Les Ariens lui avoient fait aussi publier un édit, pour condamner au bannissement tous ceux qui ne souscriroient pas la condamnation d'Athanase.

Sev. Sulp. hist. lib. 2. p. 406. Varior.

Comme ils savoient que les Occidentaux n'y avoient jamais voulu consentir : ce fut la premiere chose qu'ils demanderent dans le concile d'Arles. Les legats du pape, savoir Vincent de Capouë & Marcel évêque d'une autre ville de Campanie, demandoient que l'on traitât la cause de la foi, avant la cause personelle d'un particulier : & que l'on commençât par la condamnation de l'heresie d'Arius. Ils allerent même jusques-là, touchez du trouble de toutes les églises, de promettre & par écrit, qu'à cette condition ils consentiroient à la condamnation d'Athanase. On s'assembla là-dessus, & aprés avoir deliberé, les Orientaux répondirent : qu'ils ne pouvoient condamner la doctrine d'Arius ; & qu'il falloit excommunier Athanase : car c'étoit la seule chose qu'ils pretendoient. Enfin Vincent de Capouë ceda à la violence & aux mauvais traitemens, & consentit à la condamnation de S. Athanase. S. Paulin évêque de Treves refusa constamment d'y souscrire : déclarant qu'il consentoit seulement à la condamnation de Photin & de Marcel, mais non pas à celle d'Athanase. Il fut donc banni, & envoïé en Phrygie parmi les Montanistes : on changea de tems en tems le lieu de son exil, & il y mourut cinq ans aprés en 358.

Ep. Liber. ad Const.

Athan. apol. p. 692. B.

Lib. Marc. & Faust. p. 28.

Sev. Sup. ibid. Athan. p 692. A. Hilar. in Const. p. 291. D. Hier. Chr. 359.

AN. 353.

XI.
Lettre de l'empereur à saint Athanase par Montan.

Cependant S. Athanase sachant que l'on avoit prevenu l'empereur contre lui, par plusieurs calomnies, & ne croïant pas qu'il y eût pour lui de seureté à la cour : y envoïa cinq évêques choisis & trois prêtres, pour appaiser l'empereur, répondre aux calomnies, & faire tout le reste de ce qu'ils jugeroient utile pour l'église & pour lui. Mais les Ariens persuaderent à l'empereur, que S. Athanase avoit écrit pour demander à venir en Italie, afin de remedier aux maux de l'église. L'empereur lui envoïa un officier du palais nommé Montan, avec une lettre qui lui permettoit de venir, & lui offroit les commoditez du voïage. S. Athanase qui n'avoit rien demandé fut extremement surpris : toutefois comme la lettre de l'empereur ne portoit point d'ordre de venir, mais seulement une permission: il crut devoir demeurer dans son église, & ne laissa pas de se tenir prêt à partir au premier ordre. Il demeura vingt-six mois sans oüir parler de rien. Ses ennemis vouloient apparemment le tirer d'Alexandrie, pour y mettre plus facilement en son absence un évêque de leur parti ; & ils ne laisserent pas de le calomnier de n'être pas venu : comme s'il eût méprisé un ordre de l'empereur. Entre les évêques qu'envoïa S. Athanase, étoit Serapion, de Thmoüis, qui avant son épiscopat avoit été moine & superieur de plusieurs moines, aussi bien qu'Ammon, que l'on croit aussi avoir été un des cinq envoïez. Car on avoit deslors élevé à l'épiscopat plusieurs saints moines ; & S. Athanase en compte jusques à sept dans sa lettre à Draconce ; que l'on peut raisonnablement raporter à ce tems-ci.

Sozom IV. *c.* 9.
Ath. I *apolog. p.* 686.

Inf XIV. 26.
Epist. ad Serap. p. 671. D.
Epist. ad Dracon. p. 957. D.

XII.
Lettre de S. Athanase à Draconce.
P. 945. To. 1.

Draconce étoit moine, prêtre & abbé d'un monastere. Il fut élu évêque d'Hermopolis prés d'Alexandrie, d'un consentement general même des païens. Mais aprés avoir été ordonné, il se retira & se cacha, ne pouvant se resoudre à accepter une telle charge, & étant soutenu par les conseils de quelques autres. S. Athanase qui étoit lié avec lui d'une étroite amitié, lui écrivit sur ce sujet une lettre, qui commence ainsi : Je ne sai que vous écrire. Me plaindrai-je de vôtre refus : ou de ce que vous avez égard au tems, & vous cachez par la crainte des Juifs ? mais soit ce motif, soit un autre : Il y a lieu, mon cher Draconce, de se plaindre de vôtre conduite. Il ne falloit pas vous cacher aprés avoir receu la grace, ni donner aux autres un pretexte de fuïr, étant aussi sage que vous êtes. Cette union si peu attenduë qui a paru dans vôtre élection, sera necessairement rompuë par vôtre retraite : cette église sera en proïe à plusieurs ; & à plusieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les connoissez : & les païens qui auroient promis de se faire Chrétiens, demeureront païens, vous voïant mépriser la grace que vous avez receuë. Quelle excuse pourrez-vous alleguer, quel remede apporterez-vous à tant de maux ? O mon cher Draconce, vous nous avez mis dans l'affliction, au lieu de la joïe & de la consolation que nous attendions de vous. Vous devez sçavoir qu'avant vôtre ordination vous viviez pour vous : à present vous êtes à vôtre peuple : il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'écriture sainte. Si vous vous nourrissez seul, quand N.

S. J. C. viendra nous juger : quelle excuſe aurez-vous d'avoir laiſſé mourir de faim ſon troupeau ?

Si vous craignez le tems, où eſt donc vôtre courage ? c'eſt en ces rencontres qu'il faut montrer de la hardieſſe & du zele pour J. C. Eſt-ce que la diſpoſition des égliſes ne vous plaît pas, ou que vous ne croïez pas que le miniſtere épiſcopal ait ſa recompenſe ? ce ſeroit mépriſer le Sauveur qui l'a établi : de telles penſées ne ſeroient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres, eſt bon & ſolide : il demeurera ; & la lâcheté des freres ceſſera. Si tous avoient eû les mêmes ſentimens, comment auriez-vous été fait Chrétien, ſans évêques ? & ſi ceux qui viendront aprés nous prenoient les mêmes penſées, comment les égliſes ſubſiſteroient elles ? Ceux qui vous donnent de tels conſeils, croïent-ils que vous n'avez rien receu, parce qu'ils le mépriſent ? Ils devroient donc croire auſſi, que la grace du baptême ne ſeroit rien, pour ceux qui la mepriſeroient. N'avez-vous pas *1. Tim. IV. 14.* oüi ce que dit l'apôtre : Ne negligez pas la grace qui eſt en vous. Qui veulent-ils que vous imitiez, celui qui doutoit & qui voulant bien ſuivre J. C. *Luc. IX. 60. 61.* differoit & déliberoit à cauſe de ſes parens ? ou le bien-heureux Paul, qui à l'inſtant que le miniſtere lui eſt confié, ne défere point à la chair & au ſang ? Car encore qu'il diſe : Je ne ſuis pas digne *Gal. I. 16. 1. Cor. XV. 9.* d'être nommé apôtre : toutefois connoiſſant ce qu'il *Ibid IX. 16.* a receu & de qui il l'a receu, il dit : Malheur à moi ſi je ne prêche l'évangile. Au contraire en le prêchant, ceux qu'il inſtruit ſont ſa joïe & ſa cou-

ronne. Son zele le fait prêcher jusques en Illyrie : il n'a point de peine d'aller à Rome & de passer en Espagne, afin que sa recompense croisse avec son travail.

Peut-être vous conseillent-ils de vous cacher, à cause du serment que vous avez fait, de ne point paroître si vous étiez ordonné; & croïent en cela qu'il y a de la pieté. Mais la veritable pieté est de craindre Dieu, qui vous a imposé cette charge. *Exod.* IV. 10. *Jerem.* 5. 6. Qu'ils blâment donc aussi Jeremie & le grand Moïse. Etant envoïez & aïant receu la grace de la prophetie, ils se sont excusez : mais ensuite ils se sont soumis. Quand vous auriez la voix foible & la langue embarassée, quand vous vous croiriez trop jeune : craignez celui qui vous a formé, & qui vous connoissoit avant que de vous former. Quand vous auriez donné vôtre parole, qui doit être pour *Jerem.* XX. 9. les saints comme un serment : lisez Jeremie : aprés qu'il eut dit : Je ne parlerai plus au nom du Seigneur, il craignit le feu secret qu'il sentoit en lui ; & sans s'arrêter à ce qu'il avoit dit, il prophetisa jusques à la fin. Ne savez-vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'être enfui, & qu'il ne laissa pas de prophetiser ensuite ? Le Seigneur nous connoît mieux que nous-mêmes : il sait à qui il confie ses églises. Celui qui n'en est pas digne, ne doit pas regarder sa vie passée, mais son ministere : de peur qu'il n'ajoûte aux desordres de sa vie, la malediction de sa negligence. Quand vous seriez veritablement foible, vous devez prendre soin de l'église, de peur que ses ennemis la trouvant abandonnée, ne pren-

nent l'occaſion de la ravager. Ne nous laiſſez pas ſeuls dans le combat : venez à nous qui vous aimons, & qui vous conſeillons ſuivant l'écriture.

Vous n'êtes pas le ſeul d'entre les moines qui avez été ordonné, ni le ſeul qui avez gouverné un monaſtere & qui avez été cheri des moines. Vous ſavez que Serapion eſt moine, & de combien de moines il a été ſuperieur : vous n'ignorez pas de combien de moines Apollos a été le pere : vous connoiſſez Agathus & Ariſton : vous vous ſouvenez d'Ammonius qui a voïagé avec Serapion. Peut-être avez-vous oüi parler de Moüite dans la haute Thebaïde : vous pouvez être informé de Paul, qui eſt à Latos & de pluſieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, & toutefois ils n'en ſont pas devenu pires : au contraire ils attendent la recompenſe de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils convertis ? combien en ont-ils ramené de leurs coûtumes diaboliques ? combien de ſerviteurs ont-ils acquis au Seigneur ? Ils ont perſuadé la virginité aux filles & la continence aux jeunes hommes. Ne croïez donc pas ceux qui vous diſent que l'épiſcopat eſt une occaſion de peché ; vous pouvez étant évêque avoir faim & ſoif comme Paul, & ne point boire de vin comme Timothée. Nous connoiſſons des évêques qui jeûnent, & des moines qui mangent : des évêques qui ne boivent point de vin, & des moines qui en boivent : des évêques qui font des miracles ; & des moines qui n'en font pas. Pluſieurs évêques n'ont jamais été mariez ; & pluſieurs moines ont eu des enfans. Auſſi

il y a des évêques qui ont été peres, & des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs nous savons, qu'il y a des clercs qui souffrent la faim & des moines qui jeûnent : la couronne ne se donne point selon les lieux, mais selon les œuvres. Hâtez-vous, puis que la sainte fête approche. Qui annoncera au peuple le jour de la pâque en vôtre absence ? qui leur apprendra à la solemniser dignement ? Il semble que cette fête devoit être l'épiphanie, où suivant l'ancienne coûtume on annonçoit la pâque de la même année.

XIII. Grande apologie de saint Athanase.

Ce fut aussi vers le même tems, que S. Athanase écrivit sa grande apologie : que l'on compte ordinairement pour la seconde, & qui contient toutes les preuves de son innocence. Elle est adressée à ses amis, & montre deux choses : premierement que sa cause ne devoit plus être examinée, aprés avoir été jugée solemnellement par les conciles d'Alexandrie, de Rome & de Sardique : dont le jugement avoit été confirmé, par la retractation d'Ursace & de Valens. En second lieu, il prouve que dans le fonds, le jugement rendu en sa faveur étoit solidement établi sur la verité & sur la justice de sa cause. Aussi dans cet écrit il n'y a de lui qu'une preface & une conclusion fort courte : tout le corps de l'ouvrage est un tissu de pieces qui servoient à sa défense, suivant la division qui vient d'être marquée. C'est-à-dire qu'il raporte premierement l'histoire de sa justification, commençant au concile d'Alexandrie en 334. & finissant à la retractation d'Ursace & de Valens en 349. Ensuite il montre que ceux

p. 722.
p. 77.

qui

qui l'ont abſous ne l'ont fait ni par complaiſance ni par crainte, mais par un pur motif de juſtice ; & pour cet effet, il reprend l'hiſtoire de toutes les calomnies avancées contre lui dés l'origine : c'eſt-à-dire dés la conjuration des Ariens avec les Meleciens, au commencement de ſon épiſcopat. Là il raporte l'affaire d'Iſchyras & celle d'Arſene, la procedure du concile de Tyr, la députation à la Mareote, ſon banniſſement à Treves ; & finit à la lettre du jeune Conſtantin pour ſon retour. Ce qui eſt dit à la fin, de la chute de Libere & de celle d'Oſius, ſemble avoir été ajoutée depuis ; & il paroît par le corps de la piece qu'elle eſt écrite avant qu'Urſace & Valens euſſent retracté leur retractation, ou du moins avant que S. Athanaſe en eût connoiſſance. *p. 805.*

XIV. Libere demande un concile.

Le pape Libere aïant appris la foibleſſe avec laquelle Vincent de Capoüe ſon legat au concile d'Arles avoit cedé aux Ariens, en fut ſenſiblement affligé. Il en parloit ainſi dans une lettre à Oſius : J'eſperois beaucoup de lui, parce qu'il ſavoit tres-bien l'affaire, & qu'il en avoit été pluſieurs fois juge avec vous : non ſeulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la diſſimulation. J'en ſuis doublement affligé ; & j'ai reſolu de mourir pour Dieu, plûtôt que d'être le dernier délateur. Il veut dire être le calomniateur de S. Athanaſe. Il en écrivit auſſi à Cecilien évêque de Spolete : l'exhortant à ne ſe pas décourager par l'action de Vincent. Comme Libere étoit en cette peine ; voïant qu'on preſſoit publiquement les autres évê- *Frag. epiſt. ap. Bar. an. 353. n. 19. & in fragm. Hil. p. 426.* *Hilar. in fragm. p. 425.* *Epiſt. 3. ad Euſeb. to. 2. conc. p. 740.*

AN. 354.

Athan. apol 1. p. 703. D.

Libell. Faustin. & Marc. p. 28.

ques d'Italie, pour les contraindre à se soûmettre au jugement des Orientaux: Lucifer vint fort à propos le trouver. Il étoit évêque de Caliari metropole de Sardaigne & des isles voisines: son mépris pour le monde, son amour pour les saintes lettres, la pureté de sa vie & sa constance dans la foi, l'avoient déja rendu illustre dans l'église. Il connoissoit à fonds toute cette affaire, & savoit que le dessein des heretiques étoit d'attaquer la foi, sous pretexte de la personne de S. Athanase. Il s'offrit avec un grand zele d'aller à la cour, & d'expliquer tout à l'empereur: pour obtenir de lui, que l'on pût traiter dans un concile tout ce qui étoit en question.

Athan. ad Solit. p. 836.

Epist. ad Const.

Libere accepta cet offre, & envoïa avec Lucifer un prêtre nommé Pancrace ou Eutrope, & un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur pleine de respect & de fermeté. Il lui represente, qu'il ne lui avoit pas demandé un concile seulement pour l'affaire d'Athanase, mais pour plusieurs autres; & qu'avant toutes choses on devoit traiter la cause de la foi. Il se justifie de ce qu'on l'accusoit d'avoir supprimé les lettres des Orientaux, qui chargeoient Athanase: en disant qu'il les a lûës en plein concile, mais qu'il n'a pû y ajoûter foi, parce qu'elles étoient contredites par le jugement de soixante & quinze évêques d'Egypte. Il dit ensuite: Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous. Quelle paix, Seigneur, peut-il y avoir: puis qu'il y a quatre évêques du même parti, savoir Demophile, Macedonius, Eudoxe & Martyrius, qui à Milan il y a huit ans,

n'aïant pas voulu condamner l'opinion heretique d'Arius, ſortirent en colere du concile ? On voit par là que cette lettre eſt écrite l'an 354. Car ce concile dont il parle eſt le premier de Milan, tenu en 346. Libere repreſente encore dans cette lettre ce qui venoit de ſe paſſer à Arles, ou quelques offres que ſes legats euſſent faites, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'hereſie d'Arius : c'eſt-pourquoi il conjure l'empereur, de faire encore tout examiner ſoigneuſement dans une aſſemblée d'évêques, où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, & le prie d'écouter favorablement Lucifer Pancrace & Hilaire qu'il lui envoïe. AN. 354. *Sup. liv.* XII. *n.* 19.

Il écrivit en même tems à Euſebe évêque de Verceil, & par conſequent voiſin de la cour, qui ſe tenoit à Milan. Il étoit natif de Sardaigne, & de là pouvoit venir ſa liaiſon avec Lucifer de Caliari: mais il quitta ſon païs & le repos dont il pouvoit joüir dans ſa famille. A Rome il fut ordonné lecteur : enſuite il vint à Verceil, & s'y fit eſtimer à tel point, que le ſiege venant à vaquer on le prefera à tous ceux du païs. Tout le peuple le demanda, les évêques l'éleurent ; & c'eſt le premier évêque de cette égliſe que l'on connoiſſe. Il fut le premier dans l'Occident, qui joignit la vie monaſtique à la vie clericale, vivant lui-même & faiſant vivre ſes clercs dans la ville à peu prés comme les moines des deſerts : dans les jeûnes, la priere frequente le jour & la nuit, la lecture & le travail : ſeparez de la compagnie des femmes, ſe gardant l'un l'autre contre les tentations. Leur communauté ſe *Epiſt. 3. ad Euſ.* *Hier. ſcript.* *Ambroſ. ad Vercell. epiſt. 63. n. 68.* *n. 66.* *n. 81.*

AN. 354. nommoit auſſi monaſtere ; & de cette ſainte école ſortirent pluſieurs illuſtres évêques. S. Euſebe profita lui-même de cette vie auſtere, pour porter plus facilement les perſecutions, qu'il eut à ſouffrir enſuite. Le pape Libere connoiſſoit ſon zele & ſon union avec Lucifer : c'eſt-pourquoi il lui écrivit : le priant de ſe joindre à lui s'il en trouvoit l'occaſion, pour perſuader à l'empereur ce qui étoit de l'interêt de la foi, pour appaiser ſon indignation & le porter à procurer la paix des égliſes. Non content de cette premiere lettre, il lui en écrivit une ſeconde, aprés que ſes legats furent partis : le priant encore de ſe joindre à eux, pour la défenſe de la foi catholique & de l'abſent, que l'on vouloit condamner contre toutes les loix : c'eſt-à-dire de S. Athanaſe. Euſebe receut tres-bien les legats, & en écrivit à Libere, qui le remercia par une troiſiéme lettre : l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cauſe de l'égliſe, & à procurer le concile. Libere avoit encore écrit à Fortunatien évêque d'Aquilée : le croïant plus touché de l'eſperance des biens éternels, que de la crainte des hommes, il le prioit de s'appliquer avec eux à cette affaire, & même de les aider de ſa preſence s'ils le deſiroient. Fortunatien étoit Africain de nation, & écrivit des commentaires ſur les évangiles d'un ſtile court & ruſtique. Il ne répondit pas dans la ſuite à la bonne opinion qu'en avoit le pape Libere.

n. 71. *Epiſt. 4.* *Epiſt. 5.* *Ead. ep. 5.* *Hier. ſcript.*

XV. Mort du Ceſar Gallus. *Socr. II. c. 33. Sozom. IV. c. 7*

Tandis qu'en Occident on ſe preparoit au concile, les Juifs ſe ſouleverent encore en Orient. Ils prirent les armes à Dioceſarée en Paleſtine, égor-

gerent de nuit la garniſon & coururent les païs voiſins, ſous la conduite d'un nommé Patrice, qu'ils reconnurent pour leur roi : ne voulant plus obéïr aux Romains. Le Ceſar Gallus qui étoit à Antioche y envoïa des troupes, qui en tuerent une grande quantité, & juſques aux enfans ; brûlerent & ruinerent Dioceſarée, Tiberiade, Dioſpolis & pluſieurs autres villes. Gallus eut auſſi quelque avantage contre les Perſes, & ces bons ſuccez le rendirent inſolent : il ſe laiſſa emporter à la violence & à la cruauté : il fut même accuſé d'avoir voulu s'attribuer l'empire. Enfin Conſtantius l'aïant attiré en Occident, le fit arrêter : on lui fit ſon procés, & il eut la tête coupée, dans une iſle nommée Flanone prés de Pole en Iſtrie. Gallus étoit âgé de vingt-neuf ans & en avoit regné quatre, depuis l'an 351. juſques en 354. car il mourut ſur la fin de cette année, étant conſul pour la troiſiéme fois & Conſtantius pour la ſeptiéme. Gallus fit profeſſion de la religion Chrétienne juſques à la fin, mais il étoit attaché aux Ariens : car il donna accés auprés de lui à Theophile l'Indien ou le Blemmyen, ce fameux voïageur dont il a été parlé. Theophile introduiſit auprés de Gallus Aëtius, que Leonce avoit fait diacre à Antioche : mais aïant eu part aux violences de Gallus, ils furent envelopez dans ſa diſgrace.. Theophile qui l'accompagna dans ſon dernier voïage, fut banni en même tems que Gallus fut tué ; & Aëtius fut épargné par mépris.

AN. 354.
Hier chr. an 353. Victor. Cæſar.
Philoſtorg. III. *c.* 28. & IV. *c.* I.
Amm. Marcell. lib. XIV. *c.* II.
Sozom. IV. *c.* 7. *Theod.* III. *hiſt.* I. *c.* 3.
Greg. Nyſſ. lib I. *conc. Eunom. p.* 30. B.
Philoſtorg. IV. *c.* I. *Sup. liv.* XII. *n.* 31.

Julien frere de Gallus fut alors en grand peril. Il avoit conceu de hautes eſperances quand Gallus

Amm. lib. XV. *c.* 2.

AN. 355.

fut fait Cesar. Il commença à sortir de la crainte dans laquelle il avoit vêcu depuis son enfance ; & quittant le château de Macel en Cappadoce, où il avoit été enfermé six ans avec son frere, il passa en Asie & en Grece, pour continuer & perfectionner ses études. A la mort de Gallus on lui fit un crime de ces voïages : on l'accusa premierement d'avoir quitté le château de Macel ; ensuite d'avoir vû son frere qui passoit à C. P. mais il montra qu'il n'avoit fait ni l'un ni l'autre sans ordre de Constantius ; & fut puissamment secouru par l'imperatrice Eusebia. On l'amena à Come auprés de Milan, il vit une fois l'empereur ; & enfin au bout de six mois, il obtint la liberté de retourner en Grece continuer ses études, & se retira à Athenes.

Julian. ad Athan.

XVI. Apostasie de Julien.

Jul. ep. 51. p. 210.

Sozom. v. hist. c. 2.

Socr. III. c. 1.

Greg. Naz. in Jul. or. 3. p. 59.
Theod. III. c. 2.
Sozom. v. c. 2.

Julien avoit alors vingt-trois ans, & depuis trois ans il n'étoit plus Chrétien qu'en apparence. Il dit lui-même qu'il l'avoit été vingt ans ; c'est à-dire depuis le commencement de sa vie : car il fut baptisé dés l'enfance. Constantius le faisant élever avec son frere Gallus, avoit eu soin de lui donner des maîtres Chrétiens, entre-autres le Sophiste Ecebole qui lui enseigna la retorique : mais dessors il arriva un accident que l'on regarda comme un presage miraculeux de son apostasie. Gallus & Julien firent bâtir une église en l'honneur du martyr S. Mamas sur son sepulcre prés de Cesarée en Cappadoce. Le côté de Gallus se bâtit fort bien, celui de Julien ne put subsister : les murailles tomberent, la terre repoussa les fondemens. Lors que les deux freres furent plus avancez, & qu'ils étudierent la philoso-

phie & l'éloquence : Julien s'exerçant à parler avec Gallus, prenoit ſouvent le parti des païens, ſous pretexte de ſoûtenir la cauſe la plus foible : mais en effet, il ſuivoit ſon inclination. Quand Gallus fut fait Ceſar, l'empereur Conſtantius permit à Julien d'aller étudier dans l'Aſie mineure : mais avec déſenſe expreſſe de frequenter le Sophiſte Libanius, parce qu'il étoit païen. L'Aſie fut pour Julien une école d'impieté : on y enſeignoit l'aſtrologie, les horoſcopes, la divination par les prodiges & la magie. Il alla à Pergame voir le Sophiſte Edeſius, le plus fameux de ceux qui faiſoient profeſſion de la philoſophie ſuperſtitieuſe de Plotin & de Porphire : Edeſius conſumé de vieilleſſe & de maladie renvoïa Julien à ſes diſciples. Allez, dit-il, puiſer chez eux la ſageſſe & les ſciences; & ſi vous arrivez aux myſteres, vous aurez honte de porter le nom d homme. Je voudrois que Maxime fut ici : mais on l'a envoïé à Epheſe; & je vous dirois auſſi la même choſe de Priſcus, mais il eſt paſſé en Grece. Il vous reſte ici de mes diſciples Euſebe & Chryſanthe. Julien s'attacha donc à ces deux derniers, ſans quitter Edeſius.

Gr. Naz. p. 61. C.

Eunap. in Max. p. 80. &c.

Chryſanthe étoit dans les mêmes ſentimens que Maxime, attaché à la magie : Euſebe ne comptoit de ſcience ſolide que la dialectiqne & les raiſonemens : traitant le reſte d'imagination & d'impoſture. Julien l'aïant un jour prié de s'expliquer; il lui dit : Maxime eſt tres-ſavant & d'un grand eſprit naturel, mais il abuſe de ſes avantages : il mépriſe les demonſtrations & s'amuſe à des folies. Dernie-

rement il nous mena, tout ce que vous nous voïez ici au temple d'Hecate, & aprés que nous eûmes adoré la déesse, il nous dit: Asséïez-vous, mes amis voïez ce qui va arriver, & si je me distingue du commun. Aïant dit cela, quand nous fûmes tous assis il purifia un grain d'encens, & dit tout bas un certain hymne. Alors la statuë de la déesse parut sourire, & comme nous témoignions nôtre étonnement: Ne faites point de bruit, dit-il: les flambeaux que la déesse tient à ses mains vont s'allumer; & ils furent plûtôt allumez qu'il ne l'eut dit. Nous nous retirâmes étonnez de ces prodiges: mais pour vous, continua Eusebe, parlant à Julien, ne les admirez point, non plus que moi: qui suis purifié par la raison.

Julien aïant oüi ce discours, dit à Eusebe: Adieu: appliquez-vous à vos livres, vous m'avez montré celui que je cherchois; & aïant baisé Chrysanthe à la tête, il s'en alla promptement à Ephese: où il trouva Maxime, & s'attacha tellement à s'instruire de sa doctrine, que lui & Chrysanthe, qu'il avoit fait venir ne pouvoient suffire à contenter sa curiosité. Avec la superstition & la folle créance de connoître l'avenir, Maxime inspira à Julien le desir de regner, conformément aux bruits qui se répandoient déja parmi le peuple, qu'il étoit digne de l'empire: pour son esprit, son éloquence & sa moderation apparente. Car on le voïoit à C. P. où il demeura quelque tems avec un exterieur de philosophe, un habit simple & des manieres populaires. Toutefois craignant l'empereur Constantius, il feignoit

Socr. III. c. 1.

Soz. v. c. 1.

noit toûjours d'être Chrétien ; & pour mieux diſ- AN. 355.
ſimuler il ſe fit raſer la tête, & profeſſa quelque tems exterieurement la vie monaſtique. Il ne ſe cacha pas ſi bien de Gallus ſon frere, qui pour le ramener au Chriſtianiſme, lui envoïa Aëtius, ce Sophiſte Arien qui fit depuis tant de bruit : mais dont Gallus avoit une grande opinion. Aëtius le raſſura, en lui diſant que Julien frequentoit les égliſes & les memoires des martyrs, & qu'il perſeveroit dans la Religion Chrétiene.

Epiſt. Galli. ap. Julian.

Aprés la mort de Gallus, Julien étant paſſé en Grece, ſe confirma de plus en plus dans l'idolâtrie: & continua de chercher par tout des devins & des interpretes d'oracles. Il tomba entre autres dans les mains d'un impoſteur; qui l'aïant mené à un temple d'idoles & fait entrer dans la partie la plus ſecrete, commença à invoquer les demons. Ils parurent ſous la forme qu'ils avoient accoûtumé de prendre: Julien en eut peur, & fit ſur ſon front le ſigne de la croix : auſſi-tôt les demons diſparurent. L'enchanteur s'en plaignit à Julien, qui avoüa ſa peur, & témoigna admirer la vertu de la croix. Ce n'eſt pas la crainte, dit l'enchanteur, qui les a fait retirer, mais l'horreur qu'ils ont eu de vôtre action. Julien ſe païa de cette raiſon & ſe fit initier aux ceremonies profanes.

Theod. III. hiſt. c. 3.

XVII. Concile de Milan.

L'empereur Conſtantius étoit à Milan, & y fit aſſembler le concile, que le pape Libere & les évêques Orientaux demandoient inſtamment, mais dans des veuës bien differentes : le pape pour reünir les égliſes, les Orientaux pour faire ſouſcrire les Oc-

Sup. liv. 2. p. 408.

Sozom. IV. c. 9.

AN. 355.

cidentaux à la condamnation de S. Athanase. Il n'y vint pas un grand nombre d'évêques Orientaux : la plûpart s'excuserent sur leur vieielleſſe, ou sur la longueur du chemin : mais les Occidentaux furent plus de trois cens. Ils s'aſſemblerent dans les premiers mois de l'année 355. sous le consulat d'Arbetion & de Lollien. Comme S. Eusebe de Verceil faisoit difficulté d'y venir, le concile lui députa deux évêques, Eustomius & Germinius, dont le dernier étoit le nouvel évêque de Sirmium ; & les chargea d'une lettre, pour l'exhorter à prendre confiance en eux, & se resoudre par leur conseil, à conserver l'unité & le lien de la charité : c'eſt-à dire à juger touchant les heretiques Marcel & Photin & le ſacrilege Athanaſe, ce que preſque tout le monde avoit jugé. Ajoûtant que s'il croit devoir agir autrement ; ils ne laiſſeront pas de juger ſuivant la regle de l'évangile : c'eſt ainſi qu'ils nomment leurs prejugez. Ils n'oſoient pas qualifier S. Athanaſe heretique, quoiqu'ils ne le perſecutaſſent qu'à cauſe de ſon zele pour la vraïe doctrine : mais ils le nomment ſacrilege, à cauſe de la calomnie du calice rompu chez Iſchyras, qui étoit le plus ſolide fondement de leur perſecution. Cette lettre étoit ſouſcrite par trente évêques : entre leſquels on voit Valens de Murſe, Urſace de Singidon, Saturnin d'Arles, Germinius de Sirmium, Epictete de Centumcelles, Leonce d'Antioche, Acace de Ceſarée, Patrophile de Scythopolis : tous fameux Ariens. L'empereur écrivit auſſi à Euſebe, comme toutes choſes étant déja reglées par le concile : pour l'exhorter à être

Socr. II. c. 36.

Pagi 355. n. 2. Sulpit. 2. p. 42.

Ap. Bar. n. an. 355. & in append. to. 2. conc. p. 773. 774.

du même avis que les autres. S. Eusebe fit réponse, & promit que quand il seroit à Milan, il feroit tout ce qui lui paroîtroit juste & agreable à Dieu. Lucifer & les deux autres legats du pape, Pancrace & Hilaire écrivirent à Eusebe de leur côté : le pressant de venir pour dissiper les artifices des Ariens, & resister à Valens, comme saint Pierre à Simon le magicien. AN. 355.

Quand S. Eusebe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'église où se tenoit le concile ; puis on le manda quand on jugea à propos. Il vint avec les trois legats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire. On le pressa d'abord de souscrire à la condamnation de S. Athanase : il dit qu'il faloit auparavant être assuré de la foi des évêques ; parce qu'il savoit certainement, que quelques-uns des assistans étoient infectez d'heresie. Il proposa le symbole de Nicée ; & promit que quand tous l'auroient signé il feroit ce que l'on desiroit. Denis évêque de Milan successeur de Protais se mit le premier en état de souscrire au symbole de Nicée : mais Valens de Murse lui arracha le papier & la plume d'entre les mains ; & s'écria qu'on ne feroit jamais rien par cette voïe. La contestation fit tant de bruit qu'elle vint à la conoissance du peuple : & tout le monde fut sensiblement affligé, de voir la foi attaquée par les évêques. Les Ariens craignant le jugement du peuple, passerent de l'église au palais, par l'ordre de l'empereur, qui voulut presider à ce jugement.

Hilar. 2. orat. ad Constan. in fine p. 305.

Sev. Sulp. lib. 2.

Le concile étant donc transferé au palais, les

AN. 355.

Ariens y proposerent un édit ou une lettre de l'empereur, qui contenoit tout le venin de leur herefie. L'empereur prétendoit avoir reçû en songe un ordre d'expliquer ainsi la foi ; & pour faire recevoir aux évêques cet écrit, il leur representoit qu'il ne vouloit que rétablir la paix ; & que l'on ne devoit pas douter que sa foi ne fût catholique, puisque Dieu se declaroit en sa faveur par tant de victoires. Les legats du pape, Lucifer, Pancrace & Hilaire répondirent que la foi de Nicée avoit toûjours été la foi de l'église, & demanderent la condamnation de la doctrine d'Arius : Constantius soûtint qu'elle étoit catholique ; & ajoûta qu'il ne leur demandoit pas conseil, & qu'ils ne l'empêcheroient pas de suivre Arius s'il vouloit. Les Ariens firent paroître au dehors la lettre de l'empereur : afin que si le peuple la recevoit favorablement elle fut autorisée : si elle étoit mal reçûë, que la faute en retombât sur l'empereur : en qui elle seroit pardonnable, parce que n'étant que catecumene, il pouvoit encore ignorer les mysteres. Mais cette lettre aïant été lûë dans l'église le peuple la rejetta.

Lucif De non conven. p. 206. Edit. Paris 1568. Idem. de non parc. p. 226. Idem. II pro Ath. p. 104. Idem. I pro Ath. p. 22. de reg. apost. init.

Idem. II. pro. Athan. p. 112.

Id. de non parc. p. 235.

Sulp. p. 410.

On revint donc à presser la condamnation de S. Athanase. L'empereur aïant fait venir Lucifer, Eusebe & Denis, les pressoit d'y souscrire. Ils insistoient sur la retractation d'Ursace & de Valens, qui avoient eux-mêmes reconnu son innocence. Alors l'empereur se leva brusquement ; & dit : C'est moi qui suis l'accusateur d'Athanase : croïez sur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. Ils répondirent : Quand vous l'accuseriez, on ne peut le juger

Sulp. p. 409. Lucif. II. pro. Ath. p. 105. Athan. ad solit. p. 831.

Ad solit. p. 861. D. 862.

en ſon abſence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle pour vous en croire comme empereur : c'eſt le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvez-vous accuſer ? vous êtes trop éloigné pour ſavoir le fait par vous-même ; & ſi vous dites ce que vous avez apris de ſes ennemis, il eſt juſte que vous croïez auſſi ce qu'il dit : ſi vous les croïez plûtôt que lui on pourra juger qu'ils n'accuſent Athanaſe que pour vous plaire. L'empereur ſe tint offenſé de ce diſcours ; & comme il les preſſoit toûjours de ſouſcrire à la condamnation de S. Athanaſe & de communiquer avec les heretiques : ils lui dirent que ce n'étoit pas la regle de l'égliſe. Mais ce que je veux, dit-il, doit paſſer pour regle : les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainſi : obéïſſez donc, ou vous ſerez exilez. Les évêques étonez leverent les mains au ciel, & lui repreſenterent hardiment que l'empire ne lui apartenoit pas, mais à Dieu, de qui il l'avoit reçu, & qui pouvoit l'en priver : ils le menaçoient du jour du jugement, & lui conſeilloient de ne pas corrompre la diſcipline de l'égliſe, en y mêlant la puiſſance Romaine. Mais il n'écouta rien, & ſans les laiſſer parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, & commanda d'en mener quelques-uns au ſupplice : puis changeant auſſi-tôt d'avis, il les condamna ſeulement au baniſſement. Denis évêque de Milan s'étoit laiſſé perſuader de ſouſcrire la condamnation de S. Athanaſe, pourveu que les évêques examinaſſent la foi : mais comme il demeura ferme en ce point de ſoûtenir la foi de Nicée, ſa ſouſcription

A N. 355.

Ibid. p. 831.

Sulp. liv. II. p. 409.

Lucif. pro Ath. p. 105.

Athan. ad ſolit. p. 836. C.

AN. 356. ne lui servit de rien, & il fut envoïé en exil. Avant que d'emmener les legats du pape, le diacre Hilaire fut dépoüillé & foüetté sur le dos, en lui disant: Pourquoi n'as tu pas resisté à Libere: pourquoi as-tu aporté ses lettres? C'étoit Ursace, Valens & les eunuques de leur faction qui le maltraitoient ainsi, en riant & se moquant de lui; cependant il benissoit Dieu.

XVIII.
Eusebe, Denis & Lucifer exilez.

Hilar. in. Const. 1. p. 291. D.
Athan. ad solit. p. 832. A.
Ruf. lib. 1. c. 20.

Les tribuns se firent un chemin au travers du peuple avec toute sorte de cruauté, & entrerent jusques dans le sanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel: ils partirent pour leur exil: levant les yeux au ciel & secoüant la poussiere de leurs pieds. Telle fut l'issuë du concile de Milan: la plûpart des évêques par surprise ou par foiblesse souscrivirent à la condamnation de S. Athanase. On remarque entre les autres, Fortunatien d'Aquilée, qui succomba aprés avoir resisté genereusement. Denis, Eusebe & Lucifer ne furent pas les seuls qui demeurerent fermes: il y en eut plusieurs autres qui n'abandonnerent point S. Athanase, & qui furent bannis comme eux, soit au sortir du concile de Milan, ou quelque tems aprés. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne parussent pas bannis pour la cause de Dieu. On remarque entre autres Exuperance, qui avoit servi sous Eusebe dans l'église de Verceil, & qui fut depuis évêque de Tortone. Maxime évêque de Naples fut long-tems éprouvé par les tourmens: parce que la foiblesse de son corps faisoit esperer qu'il y succomberoit, enfin il fut banni & mourut dans son

Athan. apol. 1. p. 691. B.
Apol. 2. p. 807. A. Ad. solit. p. 742. C.
Lucif. 11. pro Athan. p. 106.
Serm. 56. in app. Ambr. n. 2. al. Serm. 15.
Libell. Faust. & Marc. p. 29.

exil. Les Ariens lui donnerent pour ſucceſſeur un nommé Zoſime. Rufinien homme d'une ſimplicité admirable ſouffrit le martyre en cette occaſion : car Epictete Arien évêque de Centumcelles le fit courir ſi long-tems devant ſon chariot, que ſes veines ſe rompirent & il perdit tout ſon ſang par la bouche. AN. 355. *Ibid. p. 54.* *Ibid. p. 30.*

Les évêques exilez profiterent de leur exil pour ſervir l'égliſe. En quelque lieu qu'ils allaſſent, ils prêchoient dans leurs fers la foi catholique, condamnoient l'hereſie Ariene & publioient l'infame rechute d'Urſace & de Valens. Tout le monde les regardoit avec reſpect comme des confeſſeurs de J. C. on leur aportoit de tous côtez en abondance de l'argent pour leur dépenſe, & preſque toutes les provinces leur envoïerent des députez : au contraite les Ariens étoient en horreur comme leurs bourreaux. En effet leur exil fut accompagné des circonſtances les plus fâcheuſes ; & on les envoïa dans des lieux ſeparez, ce que Maximien & les autres perſecuteurs idolâtres ne faiſoient pas. Euſebe de Verceil fut relegué en Paleſtine à Scythopolis, dont l'évêque étoit Patrophile l'un des chefs des Ariens. Lucifer fut envoïé à Germanicie en Syrie, dont Eudoxe autre Arien celebre étoit évêque ; & il parle ainſi lui-même de ce qu'il ſoufroit, s'adreſſant à l'empereur : Parce que nous nous ſommes ſeparez de vôtre concile d'iniquité, nous ſommes exilez, nous languiſſons en priſon, privez de la veuë du ſoleil, gardez avec ſoin dans les tenebres ; & on ne laiſſe entrer perſone pour nous voir. S. Denis de Milan fut relegué en Cappadoce ; & il obtint par *Athan. ad ſolit. p. 832.* *Sulpit. lib. 2. p. 414.* *Athan. ad ſolit. p. 836.* *Lucif. 1. pro Athan. p 17. Id. de non conven. cum hæret. p. 199.* *Amb. epiſt. 63. n. 70. al. ep. 25.*

AN. 355.

fes prieres d'y mourir promptement, pour ne pas voir le trouble de fon églife. Ses reliques furent raportées depuis à Milan; & l'églife honore fa memoire le vingt-cinquiéme de May. A fa place on mit Auxence Arien, qui avoit été fait prêtre par Gregoire le faux évêque d'Alexandrie. L'empereur le fit venir exprés de Cappadoce à Milan, où il n'étoit point connu; & il ne favoit pas parler latin, non plus que la plûpart des Grecs. C'étoit un favant homme d'affaires plûtôt qu'un Chrétien; & il fut intrus à main armée dans cette églife.

Marty. Rom.

Hilar. in Auxent. p. 314. F. Athan. ad folit. p. 861. A.

Amb. III. de Spir. c. 10. n. 59.

Epift. 6. p. 750. To. 2. conc.

Le pape Libere écrivit à S. Eufebe de Verceil & aux autres confeffeurs exilez une lettre circulaire, où il dit: Quelle loüange puis-je vous donner étant partagé entre la douleur de vôtre abfence & la joïe de vôtre gloire? vous ne pouvez recevoir de meilleure confolation de ma part, que de me croire exilé avec vous. J'aurois fouhaité, mes chers freres, d'être le premier immolé pour vous tous, & vous donner l'exemple de la gloire que vous avez aquife: mais ç'a été la recompenfe de vos merites. Et enfuite: Soïez affurez des promeffes celeftes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, fecourez-moi auprés de lui par vos prieres: en forte que je puiffe fuporter ces efforts, d'autant plus terribles que l'on nous menace de jour en jour. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'églife catholique en fon entier, & que le Seigneur daigne auffi nous accorder la recompenfe. Et comme je defire favoir plus exactement tout ce qui s'eft paffé dans le combat: je vous prie de me marquer tout

dans

dans vos lettres, afin que vôtre exhortation puiſſe fortifier mon courage abattu par diverſes maladies, & mon corps même dont les forces ſont attenuées. On peut juger par ces dernieres paroles, que Libere étoit dans un âge avancé.

A N. 355.

XIX.
Libere perſecuté.
Athan. ad ſolit. p. 832. *D.*
Amm. lib. XV. *c.* 7.

Les Ariens croïant que s'ils pouvoient le gagner ils ſeroient bien-tôt maîtres de tous les autres, le perſuaderent à l'empereur : car il deſiroit ardemment que la condamnation d'Athanaſe fut confirmée par l'autorité, qui reſide principalement dans les évêques de Rome. C'eſt ainſi que parle Ammian Marcellin l'hiſtorien païen du même tems. L'empereur envoïa donc au pape un eunuque nommé Euſebe, avec des preſens & des lettres pleines de menaces. L'eunuque étant arrivé à Rome, exhorta Libere à ſouſcrire contre S. Athanaſe & à communiquer avec les Ariens : diſant que c'étoit la volonté de l'empereur : puis lui montrant les preſens, il lui prenoit les mains & lui diſoit : Obéïſſez à l'empereur & recevez ceci. Le pape répondit: Comment ſeroit-il poſſible de condamner Athanaſe, aprés qu'il a été ſi bien juſtifié : non ſeulement par un concile, mais par deux, aſſemblez de tous les païs du monde, & que l'égliſe Romaine l'a renvoïé en paix ? Qui nous recevra, ſi nous rejettons abſens celui que nous avons cheri preſent ? Ce n'eſt pas là la regle de l'égliſe, ni la tradition que nous avons receuë de nos peres, qui l'avoient receuë du bienheureux apôtre S. Pierre. Mais ſi l'empereur prend ſoin de la paix de l'égliſe, s'il veut faire revoquer ce que nous avons écrit pour Athanaſe : que l'on

AN. 355. casse aussi ce qui a été fait contre lui & contre tous les autres : que l'on tienne un concile vraïement ecclesiastique, loin du palais, sans que l'empereur y soit, sans comte, sans juge qui menace : mais où l'on se contente de la crainte de Dieu & de l'ordonnance des apôtres. Afin qu'avant toutes choses on conserve la foi de l'église, que les peres ont declarée dans le concile de Nicée : que les Ariens soient chassez, & que les catholiques aïent liberté de parler. Car il n'est pas possible d'admettre au concile ceux dont la creance est mauvaise : ni bien séant de juger une affaire personelle avant l'examen de la foi. N. S. J. C. ne guerissoit les malades qu'aprés qu'ils avoient declaré ce qu'ils croïoient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos peres : dites le à l'empereur, car c'est ce qui lui est utile & ce qui peut édifier l'église. Qu'il n'écoute point Ursace & Valens : aprés leur retractation ils ne meritent plus de creance. Ainsi parloit le pape Libere.

L'eunuque affligé, non pas tant de ce qu'il refusoit de souscrire contre S. Athanase, que parce qu'il se déclaroit ennemi de l'heresie : oublia qu'il étoit devant un évêque, & lui fit de grandes menaces ; puis il s'en alla à l'église de l'apôtre S. Pierre où il déposa ses presens comme une offrande : mais Libere l'aïant appris, en fut extremement irrité contre le gardien de l'église, qui ne l'avoit pas empêché ; & il fit jetter dehors cette offrande profane. L'eunuque en fut encore plus en colere, & étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir : Il ne faut plus se mettre en peine de ce que Libere ne veut

pas souscrire : mais de ce qu'il se déclare contre nôtre doctrine, jusques à anathematiser nommément les Ariens. Il échauffa par ce discours les autres eunuques, qui étoient en grand nombre auprés de Constantius, & pouvoient tout sur son esprit. L'empereur écrivit donc à Leonce, qui étoit gouverneur de Rome, de surprendre Libere par artifice pour le tirer & l'envoïer à la cour : ou de le persecuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville : on emploïa de grande promesses, pour exciter plusieurs personnes contre Libere : On menaça plusieurs familles : plusieurs évêques se cacherent : plusieurs femmes de qualité se retirerent à la campagne, pour éviter les calomnies des hérétiques. On mit en fuite des personnes établies & domiciliées à Rome : on tendit des pieges aux ascetes : on garda le port & les avenuës de la ville, afin qu'aucun catholique ne pût entrer pour voir Libere. Rome connut par experience ce qu'elle ne pouvoit croire, du ravage que faisoient les hérétiques dans les autres églises. Enfin Libere fut enlevé de Rome, au milieu de la nuit & avec grande difficulté, par la crainte du peuple, qui le cherissoit ardemment. AN. 355. *Amm. lib.* XV. *c.* 7.

Quand il fut arrivé à Milan l'empereur lui donna audiance, ou plûtôt l'interrogea : apparemment dans son consistoire. C'est ainsi que l'on nommoit le conseil où s'examinoient les affaires les plus importantes, & les actes en étoient redigez par l'art des notes : ce qui donna moïen à des personnes pieuses de conserver cet interrogatoire, pour exci- XX. Libere à Milan devant l'empereur. *Theod.* II. *c.* 15. 16.

AN. 355. ter le zele des Chrétiens par un tel exemple. L'empereur Constantius dit : Parce que vous êtes Chrétien & évêque de nôtre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir, pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanase. Toute la terre l'a jugé ainsi ; & il a été retranché de la communion de l'église, par le jugement d'un concile. L'évêque Libere répondit : Seigneur, les jugemens ecclesiastiques se doivent faire avec une grande justice. C'est pourquoi si vôtre pieté le trouve à propos, ordonnez que l'on établisse un tribunal, & si Athanase est trouvé digne de condamnation, sa sentence sera prononcée suivant l'ordre de la procedure ecclesiastique : car nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Constantius dit : Toute la terre a condamnée son impieté ; & il ne cherche qu'à gagner du tems, comme il a toûjours fait. Libere dit : Tous ceux qui ont souscrit n'ont point veu de leurs yeux ce qui s'est passé : ils ont été touchez par le desir de la gloire, ou par la crainte & l'infamie, dont vous les menaciez. L'empereur dit : Que veut dire la gloire, la crainte & l'infamie ? Libere dit : Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, preferant vos bienfaits, ont condamné sans le juger celui qu'ils n'ont point vû : cela ne convient pas à des Chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant present au concile de Tyr ; & dans le concile tous les évêques du monde l'ont condamné. Peut-être l'empereur veut-il ici parler du concile de Mi-

lan, qui en effet étoit trés-nombreux. Libere répondit : Jamais il n'a été jugé en sa presence : tous ceux qui le condamnerent alors, c'est-à-dire à Tyr, le condamnerent sans raison, aprés qu'il se fut retiré.

L'eunuque Eusebe dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Cet Eusebe étoit sans doute le prefet de la chambre, qui avoit alors tant de credit ; & comme il étoit Arien, il nommoit foi catholique, l'heresie que S. Athanase avoit toûjours combattuë. Libere sans s'arrêter à lui, continua ainsi de répondre à l'empereur : Il n'y en a que cinq qui l'ont jugé, savoir ceux qui ont été envoïez dans la Mareote, pour informer contre lui. De ces cinq deux sont morts, Theognis & Theodore : les trois autres vivent, savoir Maris, Valens & Ursace. Le concile de Sardique a prononcé sa sentence contre ces commissaires ; & ils ont donné des requêtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuses qu'ils avoient faites par défaut contre Athanase dans la Mareote : nous avons maintenant leurs requêtes entre les mains. Libere parle ici de la retractation d'Ursace & de Valens au concile de Rome aprés le concile de Sardique. Il continue ainsi : A qui doit-on nous obliger de communiquer : à ceux qui ont condamné Athanase, & en ont ensuite demandé pardon : ou à ceux qui viennent de les condamner ?

V. Vales. in Theod.

L'évêque Epictete dit : Seigneur, ce n'est pas pour l'interêt de la foi ou des jugemens ecclesiastiques, que Libere vous tient ce discours ; mais pour

AN. 355.

ſe vanter à Rome aux ſenateurs, qu'il a confondu l'empereur. Conſtantius dit à Libere : Pour combien vous comptez-vous dans le monde, de vous élever ſeul avec un impie, pour troubler la paix de l'univers ? Libere dit : Quand je ſerois ſeul, la cauſe de la foi ne ſuccomberoit pas pour cela. Autrefois il ne ſe trouva que trois perſonnes, qui reſiſterent à l'ordonnance. Il entendoit les compagnons de Daniel : l'eunuque Euſebe le comprit bien & dit : Vous faites de l'empereur un Nabucodonoſor ? Libere répondit : Non : mais vous n'êtes pas plus raiſonnable de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande auſſi moi, que l'on commence par apporter une ſignature generale, qui confirme la foi de Nicée : qu'enſuite on rappele de leur exil tous nos freres, qu'on les rétabliſſe dans leurs ſieges ; & quand on verra ceux qui troublent maintenant les égliſes ſe conformer à la foi apoſtolique : alors que tous s'aſſemblent à Alexandrie où eſt l'accuſé & les accuſateurs ; & ceux qui prennent leurs interêts : afin qu'aïant tout examiné nous en puiſſions juger.

Epictete dit : Les voitures publiques ne ſuffiront pas pour tranſporter tant d'évêques. Libere répondit : L'égliſe n'a pas beſoin de voitures publiques, chaque égliſe fournira bien à conduire ſon évêque juſques à la mer. L'empereur dit : Ce qui eſt une fois reglé ne peut être renverſé : le jugement de la plûpart des évêques doit l'emporter. Vous êtes le ſeul qui vous attachez à l'amitié de cet impie. Libere dit : Seigneur, nous n'avons jamais oüi dire qu'un

AN. 355.

accusé n'étant pas present, un juge le traite d'impie, comme étant son ennemi particulier : L'empereur dit : Il a offensé generalement tout le monde ; & moi plus que personne. Il ne s'est pas contenté de la perte de mon frere aîné ; il n'a point cessé d'exciter Constant d'heureuse memoire à me haïr ; si je n'avois resisté par ma douceur à ses efforts & à ceux de mon frere. Je ne me saurai si bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Silvain, que d'avoir éloigné ce scelerat des affaires de l'église. Ce Silvain étoit un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il servit long-tems fidelement : mais poussé au desespoir par des calomnies dont on le noircit auprés de Constantius, il se revolta & fut tué à Cologne, aprés avoir porté le titre d'empereur seulement vingt-huit jours. Cet évenement étoit arrivé cette même année 355.

Amm. Marcell. lib. XV. c. 5.

Libere dit : Seigneur, ne vous servez pas des évêques pour vous vanger de vos ennemis : les mains des ecclesiastiques doivent être occupées à sanctifier : commandez s'il vous plaît que les évêques soient renvoïez chez eux ; & s'ils s'accordent sur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'assemblent afin de pourvoir à la paix de l'univers ; mais qu'il ne semble pas que l'on veüille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'est question que d'une chose. Je veux vous renvoïer à Rome quand vous aurez embrassé la communion des églises. Cedez au bien de la paix : souscrivez & retournez à Rome : Libere dit : J'ai déja pris congé des freres de Rome : car

Pagi 353. n. 4.

AN. 355.

les loix de l'église sont preferables au séjour de Rome. L'empereur dit : Vous avez trois jours pour déliberer, si vous voulez souscrire & retourner à Rome : ou voïez en quel lieu vous voulez être mené. Libere dit : L'espace de trois jours ou de trois mois ne changent point ma resolution ; c'est pourquoi envoïez-moi où il vous plaira.

XXI. Libere exilé. Felix antipape. *Theod. ibid. Sozom. IV. c. II.*

Deux jours aprés l'empereur fit appeller Libere ; & comme il n'avoit point changé de sentiment ; il ordonna de le releguer à Berée en Thrace. Quand Libere fut sorti, l'empereur lui envoïa cinq cens sous d'or pour sa dépense : c'étoit plus de quatre mille livres de nôtre monnoïe. Libere dit à celui qui les avoit apportez : Allez, donnez-les à l'empereur, il en a besoin pour ses soldats. L'imperatrice lui en envoïa autant. Libere dit : Rendez-les à l'empereur, il en a besoin pour la dépense de ses armées ; & si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il les donne à Auxence ou à Epictete : ils en ont besoin. Comme il n'avoit rien voulu prendre de l'empereur ni de l'imperatrice, l'eunuque Eusebe lui en offrit d'autres : mais Libere lui dit : Tu as rendu desertes toutes les églises du monde, & tu m'offres une aumône comme à un criminel : va commence par te faire Chrétien. Et sans avoir rien pris, il partit trois jours aprés pour aller en exil. Libere conseile à l'eunuque Eusebe de se faire Chrétien, parce que les catholiques ne tenoient pas les Ariens pour Chrétiens. Demophile celebre Arien étoit évêque de Berée, où on l'envoïoit. Epictete, dont il est ici parlé plusieurs fois, étoit un jeune Neophite, hardi

&

& violent, que l'empereur avoit fait évêque d'un lieu fort éloigné de son païs, & où il n'étoit pas connu : c'étoit Centumcelles sur la mer de Toscane prés de Rome. Ce fut par son ministere que l'empereur fit mettre un évêque à Rome à la place de Libere. Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autre tant qu'il vivroit : mais la faction des Ariens choisit Felix archidiacre de l'église Romaine ; & comme on ne leur donnoit entrée dans aucune église, ils l'ordonnerent dans le palais. Trois eunuques representerent l'assemblée du peuple, & trois évêques, dont l'un étoit Acace de Cesarée, lui imposerent les mains. Felix toutefois garda toûjours la foi de Nicée ; seulement il communiquoit avec les Ariens.

AN. 355.
Libell. Faust. p. 30. Ath. in Arian. I. p. 290. B. Et ad Solit. p. 831. B.
Hier. Chr. p. 350.
Athan. ibid. Hier Script. in Acac. Theod. II. c. 17. Sozom. IV. c. II.

XXII.
Osius persecuté. Sa lettre.
Athan. ad. Solit. p. 837. C.

Aprés l'exil du pape Libere & de tant d'évêques, les Ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Osius seroit en repos. Il étoit regardé comme le premier des évêques, il avoit été confesseur, il avoit plus de soixanre ans d'épiscopat. Il conduisoit tous les conciles : ses lettres étoient reçûës par tout, avec soûmission : il avoit proposé le symbole de Nicée & declaré par tout, les Ariens heretiques. Ils s'adresserent donc à l'empereur, & dirent que tout le reste étoit inutile si l'on ne gagnoit ce vieillard. L'empereur lui écrivit, & le fit venir dans le même tems qu'il écrivit à Libere. Quand il fut arrivé, l'empereur lui voulut persuader de condamner S. Athanase & de communiquer avec les Ariens : mais le saint vieillard lui témoigna la peine que de tels discours lui faisoient, même à entendre : il le re-

AN. 355.

prit avec autorité, & lui persuada de le laisser retourner à son église. Les Ariens s'en plaignirent, & les eunuques de leur parti presserent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Osius avec menaces & d'une maniere injurieuse : lui nommant les autres exilez ; & lui reprochant qu'il étoit le seul qui lui resistât ; quelquefois aussi il le flatoit & le nommoit son pere : car il lui écrivit plusieurs lettres. Osius demeura ferme, & répondit à l'empereur par cette lettre.

Ibid. p. 838.

Osius à l'empereur Constantius, salut en N. S. J'ai confessé la premiere fois dans la persecution sous Maximien vôtre aïeul. Si vous voulez aussi me persecuter, je suis encore prêt à tout souffrir, plûtôt que de répandre le sang innocent, & de trahir la verité ; & je renonce à vôtre communion si vous écrivez & menacez de la sorte. N'écrivez-donc plus ainsi, ne suivez pas la doctrine d'Arius, n'écoutez pas les Orientaux, & ne croïez pas Ursace & Valens. Ce n'est pas tant contre Athanase qu'ils parlent, qu'en faveur de leur heresie. Croïez-moi, Constantius, je suis vôtre aïeul par l'âge. J'étois au concile de Sardique, quand vous nous assemblâtes tous, vous & vôtre frere Constant d'heureuse memoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanase à venir dans l'église où je logeois, pour dire ce qu'ils savoient contre lui : les exhortant à ne rien craindre & à n'attendre qu'un jugement équitable : Je ne le fis pas une fois, mais deux : leur offrant, s'ils ne vouloient pas que ce fût devant tout le concile, du moins de me le dire à moi seul ; &

promettant s'il se trouvoit coupable, que nous le rejetterions absolument : en cas qu'il se trouve innocent, disois-je, & qu'il vous convainque de calomnie : si vous ne voulez pas le recevoir, je lui persuaderai de venir avec moi en Espagne. Athanase y consentoit : mais ils n'oserent, & refuserent également. Athanase vint ensuite à vôtre cour à Antioche, quand vous l'eûtes mandé, & comme ses ennemis y étoient, il demanda qu'on les appellât, tous ensemble ou separément : afin qu'ils prouvassent en sa presence leurs accusations, ou qu'ils ne le calomniassent plus en son absence. Vous ne l'écoutâtes point ; & ils le refuserent de leur côté. AN. 355.

Pourquoi donc les écoutez-vous encore ? comment souffrez-vous Valens & Ursace, aprés qu'ils se sont retractez & ont reconu par écrit leur calomnie ? car ils ne l'ont point fait par force comme ils prétendent : ils n'ont point été pressé par des soldats, vôtre frere n'y a point eu de part. On n'en usoit pas de son tems comme l'on fait aujourd'huy : à Dieu ne plaise. Eux-mêmes de leur bon gré vinrent à Rome ; & écrivirent en presence de l'évêque & des prêtres : aïant auparavant écrit à Athanase une lettre d'amitié & de paix : s'ils prétendent avoir souffert violence. S'ils reconoissent que c'est un mal : si vous ne l'aprouvez pas : ne le faites donc pas : n'écrivez point & n'envoïez point de comtes, rappellez les exilez : pour ne pas exercer de plus grandes violences que celles dont vous vous plaignez. Car qu'est-ce que Constant a fait de semblable ? quel évêque a été exilé ? quand

AN. 355.

a-t-il aſſiſté à un jugement eccleſiaſtique? quel de ſes officiers a contraint de ſouſcrire contre quelqu'un? pour donner pretexte à Valens de tenir ces diſcours. Ceſſez je vous prie d'agir ainſi, & ſouvenez-vous que vous êtes un homme mortel. Craignez le jour du jugement : ne vous ingerez point dans les affaires eccleſiaſtiques : ne prétendez point nous donner des ordres en ces matieres, aprenez les plûtôt de nous. Dieu vous a donné l'empire & nous a confié l'égliſe : comme celui qui entreprend ſur vôtre puiſſance contrevient à l'ordre de Dieu ; ainſi craignez de vous charger d'un grand crime, ſi vous tirez à vous ce qui nous regarde. Il eſt écrit : Rendez à Ceſar ce qui eſt à Ceſar & à Dieu ce qui eſt à Dieu. Il ne nous eſt donc pas permis de dominer ſur la terre ; & vous n'avez pas la puiſſance de ſacrifier. Je vous écris ceci par le ſoin que j'ai de vôtre ſalut : mais touchant ce que vous m'avez mandez, voici mon ſentiment. Je ne puis ni convenir avec les Ariens, dont j'anathematiſe l'hereſie : ni écrire contre Athanaſe, juſtifié par l'égliſe Romaine, par tout le concile & par moimême. Vous le ſavez ſi bien, que vous l'avez rappellé, & lui avez permis de retourner avec honeur dans ſon païs & dans ſon égliſe. Quel pretexte avez-vous d'un tel changement? Il a les mêmes ennemis qu'il avoit auparavant : ce qu'ils diſent tout bas, car ils n'oſent le dire tout haut en ſa preſence, c'eſt ce qu'ils diſoient contre lui, avant que vous l'euſſiez rappellé : c'eſt ce qu'ils publioient dans le concile : & dont ils ne purent donner de preuve, quand je

Matth. XX. V. 21.

les en pressai, comme j'ai dit. S'ils en eussent eû, ils n'eussent pas fui si honteusement. Qui vous a donc persuadé aprés tant de tems d'oublier vos lettres & vos paroles? Arrêtez-vous, & n'écoutez pas les méchans, de peur de vous rendre coupable pour leurs interêts. Vous agissez ici pour eux: mais au jour du jugement vous vous défendrez tout seul. Ils veulent se servir de vous, pour opprimer leur ennemi particulier; & vous rendre le ministre de leur méchanceté, pour semer dans l'église leur detestable heresie. Il n'est pas prudent de se jetter dans un peril évident, pour faire plaisir à d'autres. Cessez je vous prie & me croïez, Constantius: il me convient de vous écrire ainsi, & à vous de ne le pas mépriser. Telle fut la lettre d'Osius: mais l'empereur n'en fut point touché: il ne laissa pas de le menacer & de chercher des pretextes de le maltraiter; & quoi qu'il ne s'en trouvât point, sinon qu'il encourageoit les autres évêques, principalement en Espagne, à ne pas abandonner S. Athanase: Constantius ne laissa pas de se le faire encore amener, & de le tenir un an à Sirmium sans respect pour son âge: car Osius avoit environ cent ans.

AN. 355.

Athan. ad solit. p. 841.

XXIII. Persecution generale. *Ibid. p. 829. B.*

Cette persecution contre les catholiques fut generale. L'empereur Constantius envoïoit par tout des officiers avec des ordres menaçans adressez aux évêques & aux juges. Aux évêques pour écrire contre S. Athanase, & communiquer avec les Ariens: sous peine de bannissement pour eux, & pour les peuples qui s'assembloient avec eux, de prison, de

AN. 355.

punition corporelle, de confiſcation de biens. Les juges étoient chargez de l'execution; & pour les y exciter, ceux qui étoient envoïez avoient avec eux des clercs d'Urſace & de Valens, qui denonçoient à l'empereur les juges negligens. Les autres heretiques avoient la liberté de publier leurs blaſphémes, à la faveur des Ariens : il n'y avoit que les catholiques de perſecutez. Pluſieurs évêques furent donc menez devant les juges : qui leur ordonnoient de ſouſcrire, ou de ſe retirer de leurs égliſes. Pluſieurs particuliers s'écarterent en chaque ville, de peur d'être accuſez comme amis des évêques. Car on avoit auſſi écrit aux magiſtrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignoient chacun leur évêque à ſouſcrire. Toutes les villes étoient pleines de crainte & de trouble. On envoïoit quelques évêques à l'empereur: afin qu'ils fuſſent intimidez par ſa preſence : on inventoit contre quelques-uns des calomnies pour épouvanter les autres; & il y en eut pluſieurs qui cederent & qui renoncerent à la communion de S. Athanaſe. Ceux qui venoient trouver l'empereur n'avoient point la permiſſion de le voir, ni même de ſortir de leur logis : on ne leur donnoit aucun relâche, qu'ils n'euſſent ſouſcrit; & s'ils le refuſoient ils étoient bannis. Les Ariens vouloient groſſir leur parti, du moins en apparence, en amaſſant un grand nombre de ſignatures. L'empereur ne relâchoit point les évêques exilez pour ce ſujet : quoique dans le même tems, il rappellât ſouvent au bout de peu de mois des criminels bannis pour des larçins, des meurtres, ou des ſeditions.

Ad ſolit. p. 856. A

Quiconque étoit ami des Ariens, quoique chargé d'ailleurs & convaincu d'une infinité de crimes, n'étoit point accusé : ou s'il étoit jugé pour la forme il étoit justifié. Il devenoit celebre parmi eux & ami de l'empereur : il obtenoit des juges tout ce qu'il vouloit. Au contraire, celui qui combattoit leur heresie, quelque innocent qu'il fût, étoit aussi-tôt enlevé sous quelque pretexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur ou blasphemé contre Dieu : il étoit jugé par l'empereur & envoïé en exil. A la place d'un évêque ainsi exilé, on envoïoit aussi-tôt quelqu'un zelé pour l'heresie, que l'on faisoit recevoir à main armée par les peuples qui ne le connoissoient point; & l'on punissoit de confiscation & de peines les plus rigoureuses ceux qui refusoient de s'y soûmettre. On vouloit les contraindre à haïr celui qu'ils aimoient, qui les avoit instruits, qui étoit leur pere spirituel : pour aimer un homme dont ils ne vouloient point, & confier leurs enfans à celui dont ils ne connoissoient ni la vie ni la conduite.

AN. 355. *Ibid. p. 810. D. p. 812. D.*

XXIV. Commencemens de S. Gregoire de Nazianze & de S. Basile.

Depuis la mort du Cesar Gallus, Julien son frere étoit demeuré à Athenes, qui étoit encore celebre pour la philosophie, l'éloquence & les beaux arts. Il y passa la plus grande partie de cette année 355. & y connut entre autres S. Basile & S. Gregoire de Nazianze, si illustres depuis dans l'église. Ils étoient tous deux de Cappadoce : Basile de Cesarée, autrement nommée Mazaca, grande ville, metropole de la province, & dont presque tous les habitans étoient Chrétiens. Gregoire étoit de Na-

Naz. orat. 4. p. 132. D.

AN. 355.

Sup. liv. XI. n. 30.

Greg. presb. vita Naz. Greg. Naz. Carm. 1.

Hier. Script. in Euz.

ziance, autrement Diocesarée, fils de Gregoire qui étoit alors évêque de la même ville. Le fils avoit un tres bel esprit & une tres forte inclination pour les lettres. Au sortir de l'enfance il alla étudier à Cesarée capitale de la province: puis à Cesarée de Palestine où il apprit la retorique, sans imiter les mœurs des maîtres qui l'enseignoient. Le sien fut Thespesius; Euzoius depuis évêque Arien de la même ville y étudioit en même tems. Gregoire étudia ensuite à Alexandrie: puis il s'embarqua pour passer en Grece: mais pendant ce voïage il fut acüeilli d'une furieuse tempête, qui lui donna de terribles allarmes, parce qu'il n'étoit pas encore baptisé. Enfin il arriva heureusement à Athenes, & s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant plusieurs années, se preservant de la corruption des mœurs qui regnoit dans cette ville curieuse.

Basil. ep. 331. Greg. Naz. orat 20. p. 318. Basil. ep. 75.

Basile y vint aprés lui. Son pere nommé aussi Basile étoit originaire du Pont, d'une famille noble; fils de Macrine née à Neocesarée, & instruite par les disciples de S. Gregoire Thaumaturge. Son mari & elle, avoient un grand zele pour la foi, & souffrirent considerablement dans la persecution de Maximin Daïa. Leur fils Basile fut savant, éloquent & d'une grande pieté. Il épousa Emmelie illustre aussi par sa pieté & son amour pour les pauvres. Elle auroit desiré de demeurer vierge: mais aïant perdu jeune son pere & sa mere, & se voïant exposée à être enlevée à cause de sa rare beauté: elle se resolut au mariage pour se mettre en seureté, & épousa Basile dont elle eut dix enfans. Macrine qui

Sup liv. IX. n. 20.

Greg Naz. vita S. Macr. p. 178.

qui fût l'aînée de tous, garda la virginité & vêcut dans une vertu parfaite. Basile fût l'aîné des fils : Gregoire fut depuis évêque de Nysse, & Pierre le plus jeune de tous fut évêque de Sebaste. S. Basile fut élevé auprés de sainte Macrine son aïeule paternelle, de qui il apprit dés l'enfance la saine doctrine de l'église, suivant la tradition de S. Gregoire Thaumaturge. Son pere l'instruisit aussi dans la pieté & dans les lettres humaines. Ensuite il alla à Cesarée continuer ses études : delà il passa à C. P. où il écouta les sophistes ou philosophes qui y avoient le plus de reputation. Enfin il vint à Athenes, où il fut receu par S. Gregoire de Nazianze, déja lié avec lui d'une amitié qui dura toute leur vie. *Bas. ep. 75.* *Naz. orat. 20. p. 325.*

Gregoire rendit d'abord service à Basile, en le mettant à couvert de l'insolence des autres étudians. Ils étoient passionnez chacun pour leurs sophistes, comme le peuple dans les spectacles prenoit parti, pour ceux qui faisoient courir des chevaux. Ainsi ces jeunes gens alloient au devant de ceux qui venoient de nouveau pour étudier à Athenes : il les attendoient dans les ports, les avenuës, & jusques dans les lieux deserts : se répandant par toute la Grece, & faisant entrer le peuple dans leurs factions. Aprés avoir conduit le nouveau venu chez eux, ou chez quelqu'un de leurs amis : ils l'exposoient à une dispute publique, où il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cet exercice faisoit plus de peur que de mal, & servoit à rendre le nouveau venu plus traitable & moins presomptueux. Ensuite ils le con- *Ibid. p. 327.* *Eunap. in Prisc.*

duiſoient au bain en ceremonie, marchant devant lui deux à deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier & à ſauter comme des furieux; faiſant ſemblant de l'empêcher de paſſer outre. Ils frappoient à la porte & faiſoient grand bruit pour l'épouvanter, puis ils le laiſſoient entrer; & deſlors il étoit initié, & on lui faiſoit part de tous les honneurs des autres étudians. Gregoire aïant repreſenté à ſes amis la ſageſſe & la gravité de Baſile; joint la réputation qu'il avoit déja : le fit exempter de cette formalité.

Baſile fut ſi dégoûté de ces manieres d'agir peu ſerieuſes : qu'il vouloit quitter Athenes, ſi Gregoire ne l'eût retenu. Baſile avoit, avant l'âge, la gravité d'un vieillard; & s'attiroit plus d'eſtime par ſa vertu que par ſa ſcience & ſon éloquence, quoiqu'il excellât en l'une & en l'autre. Il travailloit avec grande application, bien qu'il eût une telle vivacité d'eſprit, qu'il ſembloit pouvoir tout apprendre ſans travail. Auſſi devint-il tres-ſavant. Il ſe forma une éloquence forte & enflammée : il ſavoit la grammaire, qui conſiſtoit à bien parler la langue grecque, à connoître l'hiſtoire & les poëtes : il ſavoit toutes les parties de la philoſophie, ſoit pratique, ſoit ſpeculative; il poſſedoit la logique, de telle ſorte, qu'il étoit difficile de ſe tirer de ſes argumens. Il étudia l'aſtronomie, la geometrie & l'arithmetique, autant, qu'il étoit neceſſaire, pour n'être pas embaraſſé par ceux qui s'en piquoient : rejettant le reſte comme ſuperflu. Ses frequentes maladies l'engagerent à apprendre la medecine. C'eſt ainſi que

Gr. Naz. or. 20. p. 332.

Greg. Nyſſ in Baſil. p. 911. D.

S. Basile étudia les sciences profanes, sans quitter les saintes lettres qu'il avoit étudiées dés le berceau. Ses maîtres pour l'éloquence furent Himerius & Prophereſius, qui étoit auſſi de Ceſarée en Cappadoce & Chrétien. AN. 355.

Socr. lib. IV. c. 26. Sozom. lib. VI. c. 17.

XXV. Julien fait Ceſar.

Quand le prince Julien vint à Athenes, il entra dans la connoiſſance de Baſile & de Gregoire, & étudia avec eux, non ſeulement les lettres profanes, mais les ſaintes écritures; quoique deſlors il eût reſolu de renoncer au Chriſtianiſme: mais il n'oſoit le déclarer. Ils découvrirent le déreglement de ſon eſprit, par ſa phyſionomie & tout ſon exterieur. Il étoit de mediocre taille, le col épais, les épaules larges, qu'il hauſſoit & remuoit ſouvent, auſſi bien que la tête. Ses pieds n'étoient point fermes, ni ſa démarche aſſurée. Ses yeux étoient vifs, mais égarez & tournoïans: le regard furieux, le nez dédaigneux & inſolent, la bouche grande, la lévre d'en-bas pendante, la barbe heriſſée & pointuë: il faiſoit des grimaces ridicules, & des ſignes de tête ſans ſujet: rioit ſans meſure & avec de grands éclats, s'arrêtoit en parlant & reprenoit haleine: faiſoit des queſtions impertinentes & des réponſes embaraſſées l'une dans l'autre, qui n'avoient rien de ferme ni de methodique. Gregoire diſoit en le voïant: Quel mal nourrit l'empire Romain! Dieu veüille que je ſois faux prophete.

Amm. Marc. lib. XXV. c. 9.

Greg. Naz. orat. 4. p. 122. A.

Julien étoit à Athenes, quand il vint un ordre de l'empereur pour le rappeller en Italie. Le mauvais état des Gaules, que les barbares ravagêoient, obligea Conſtantius à le declarer Ceſar & l'y en-

Amm. lib. XV. c. 8. Zoſim. lib. 3. init.

AN. 355.

voïer : tandis que lui-même demeureroit en Italie; pour ne pas trop s'éloigner des autres parties de l'empire. Julien ſortit d'Athenes à regret : ſoit par l'amour de l'étude, ſoit par la crainte de ſes ennemis, fondée ſur l'exemple de ſon frere. Il tournoit ſes yeux baignez de larmes vers le temple de Minerve, dont il reclamoit la protection : il crut effectivement en avoir ſenti les effets, & qu'elle lui avoit envoïé pour ſa conſervation des anges tirez du ſoleil & de la lune : car c'eſt ainſi qu'il en parle. Etant arrivé à Milan, on lui fit quitter ſa barbe & ſon manteau de philoſophe : il fut déclaré Ceſar par Conſtantius en preſence des ſoldats, le huitiéme des ides de Novembre; ſous le conſulat d'Arbetion & de Lollien, c'eſt-à-dire le ſixiéme de Novembre 355. Peu de jours aprés Conſtantius lui fit épouſer ſa ſœur Helene; & le fit partir promptement pour aller en Gaule, le faiſant obſerver de prés, & prenant toutes les precautions qu'il pouvoit, pour l'empêcher de ſe rendre trop puiſſant.

Julian. epiſt. ad Athan. p. 504. 505.

Liban. paneg. in Jul. p. 235. C.

XXVI. Perſecution contre S. Athanaſe. *Sup. n. 11. ad Solit. p. 819. A.*

S. Athanaſe avoit été vingt-ſix mois ſans recevoir aucun ordre de l'empereur Conſtantius, depuis la lettre que Montan lui avoit apportée. Il eſt vrai qu'incontinent aprés le concile de Milan, l'empereur avoit écrit au gouverneur d'Egypte, d'ôter à Athanaſe le bled que Conſtantin ſon pere avoit accordé aux égliſes, & de le donner aux Ariens; & encore de permettre, à qui le voudroit, d'inſulter à ceux qui s'aſſembloient avec Athanaſe. Au bout de vingt-ſix mois Diogene & Hilaire notaires de l'empereur, c'étoient des ſecretaires & des perſones con-

Ibid. p. 843. A.

ſiderables, vinrent avec des Palatins, c'eſt-à-dire de moindres officiers, apportant au duc d'Egypte & à ſes ſoldats des lettres menaçantes, pour contraindre tout le monde à communiquer avec les Ariens. Diogene vouloit obliger S. Athanaſe à ſe retirer : mais il demanda où étoit l'ordre de l'empereur : le clergé & le peuple d'Alexandrie demandoit la même choſe. Diogene ne montra point de lettre qui ordonnât à S. Athanaſe de ſortir, & il ne ſe preſenta pas même devant lui : au contraire voïant le peuple prêt à s'armer pour la défenſe de ſon évêque, il ſe retira ſans rien faire.

AN. 356.

Ad Solit. p. 845. A.

Apolog. p. 688. B.

Sozom IV. hiſt. c. 9.

On fit donc venir d'Egypte & de Lybie des Legions conduites par le duc Syrien ; & dés qu'il fut arrivé à Alexandrie, les Ariens ſe vanterent qu'ils alloient faire ce qu'ils vouloient. Syrien preſſa S. Athanaſe de partir pour aller à la cour de l'empereur : mais il demanda encore à voir des lettres qui portaſſent cet ordre. Car diſoit-il, je ne ſuis revenu que par ordre exprés de l'empereur : il m'en a écrit juſques à trois lettres ; & aprés la mort de ſon frere Conſtant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon égliſe, ſans m'inquieter de rien, ni avoir égard à ceux qui me voudroient épouvanter. Cette derniere lettre me fut rendu par Pallade qui a été maître du palais, & par Aſterius qui a été duc d'Armenie. Aïant donc des ordres ſi précis : je ne dois ſortir que par des ordres ſemblables : ſans compter le devoir d'évêque & les regles de l'écriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Comme Syrien avoüa qu'il n'avoit point

Athan. apol. p. 688. &c.

AN. 356.

d'ordre par écrit, S. Athanase insista qu'au moins lui ou Maxime prefet d'Egypte lui en écrivissent : mais ils ne le voulurent point faire, ni même dire positivement, qu'ils agissoient par ordre de l'empereur. S. Athanase crut donc avoir droit de supposer, qu'ils n'agissoient que de leur chef à la solicitation des Ariens : voïant en effet qu'ils en avoient toûjours une troupe autour d'eux, qu'ils les faisoient manger à leur table, & déliberoient avec eux de tout ce qu'ils devoient faire. Le peril manifeste où il exposoit son église, s'il l'abandonnoit à la merci des heretiques, le rendoit si ferme dans la resolution de n'en point sortir.

P. 690. A.

P. 689. D.

Le peuple d'Alexandrie avec les prêtres & la plus grande partie de la ville, allerent trouver Syrien, & le prierent d'écrire à Athanase pour marquer son pouvoir, ou de ne plus troubler les assemblées, jusques à ce qu'ils eussent envoïé des deputez à l'empereur. Aprés qu'ils eurent insisté long-tems, Syrien voïant que la priere étoit raisonnable, leur protesta par la vie de l'empereur, qu'il en useroit ainsi. C'étoit en presence du prefet Maxime, du notaire Hilaire, des deux compagnies d'officiers, du duc & du prefet ; & le prytanis magistrat de la ville demeura dépositaire de cette parole ; qui fut donnée le dix-huitiéme de Janvier l'an 356. & sur laquelle le peuple continua de s'assembler sans inquietude.

XXVII.
Lettre de S. Athanase aux évêques d'Egypte.

Cependant S. Athanase écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Egypte & de Libye, pour les encourager contre la persecution des Ariens. Il

marque ainſi le ſujet de ſa lettre: J'ai appris certainement que quelques Ariens aſſemblez ont fait un écrit touchant la foi, qu'ils veulent vous envoïer pour le ſouſcrire: menaçant de faire bannir quiconque le refuſera; & ils ont déja commencé à inquieter les évêques de ces quartiers. Cet écrit des Ariens étoit peut-être la lettre de l'empereur Conſtantius, qu'ils propoſerent au concile de Milan l'année precedente: peut-être auſſi avoient-ils fait quelque confeſſion de foi à Antioche, lorſqu'ils y ordonnerent George évêque d'Alexandrie. Quoi qu'il en ſoit, S. Athanaſe prétend que cette tentative viſe à deux fins. L'une, dit-il, de couvrir par vos ſignatures la honte du nom d'Arius, & de ne paroître pas ſuivre ſes erreurs: l'autre d'obſcurcir le concile de Nicée, & d'effacer la foi qui y a été expoſée.

AN. 356.

Orat. 1. in Ar. p. 283.
Ibid. p. 287. D.

Sup. n. xvi.

Athan. or. 1. inſtr. p. 288.

Cette variation continuelle des Ariens & ces frequentes formules montrent clairement leur ignorance & leur mauvaiſe foi. Car, ou ils écrivent ſans ſujet, ou à deſſein de ſoutenir l'hereſie, & de la cacher par des termes équivoques, n'oſant la défendre ouvertement. Mais ce qui découvre leurs ſentimens, c'eſt qu'ils reçoivent & favoriſent les Ariens les plus declarez: comme Seconde de Pentapole, George de Laodicée, Leonce l'eunuque, Urſace, Valens & les autres que le concile de Sardique a dépoſez. C'eſt par ce même motif qu'ils ont fait évêques des gens venus de fort loin & inconnus aux peuples, comme Cecropius de Nicomedie & Auxence de Milan, parce qu'ils étoient propres à ſoutenir leur hereſie.

P. 289.

AN. 356.
P. 290. C.

C'eſt pour cela, continuë-t'il, qu'ils veulent envoïer maintenant un certain George de Cappadoce, qu'ils ont bien païé : mais dont on ne fait aucun compte : car il a la reputation de n'être pas même Chrétien. S. Athanaſe fait enſuite le dénombrement des plus grands évêques de ſon tems & les plus attachez à la foi catholique. Premierement le grand confeſſeur Oſius, Maximin de Gaule & ſon
P. 291. B.
ſucceſſeur, c'eſt-à-dire Paulin de Treves : Philogone & Euſtathe d'Orient, c'eſt-à-dire d'Antioche : Jules & Libere évêques de Rome, Cyriaque de Myſie, Piſte & Ariſtée de Grece, Silveſtre & Protogene de Dacie, c'eſt-à dire de Sardique : Leonce & Eupſyquius de Cappadoce, Cecilien d'Afrique, c'eſt-à-dire de Carthage, Euſtorge d'Italie, Capiton de Sicile : Macaire de Jeruſalem, Alexandre de C. P. Pederote d'Heraclée : Baſile, Melece, Longin d'Armenie & du Pont : Loup & Amphion de Cilicie : Jaques de Meſopotamie, c'eſt-à-dire de Niſibe, Alexandre d'Alexandrie.

P. 294. C.
Pour rendre inutiles les artifices des Ariens, qui déguiſoient leurs erreurs, il rapporte la doctrine d'Arius à découvert, telle qu'il la propoſa d'abord,
P. 296. A.
lorſqu'il fut chaſſé de l'égliſe par S. Alexandre ſon évêque : puis il la refute par les paſſages les plus formels de l'écriture ; & marque ſoigneuſement à
P. 299. D.
la fin, comment il faut diſtinguer ce qui eſt dit de J. C. comme Dieu, & ce qui eſt dit de lui comme homme. Il raporte la mort d'Arius, comme la peine
P. 301. C.
de ſa diſſimulation & de ſon parjure. Il exhorte les évêques à s'attacher à la foi de Nicée, à ſe défier des

des heriques, & à leur resister courageusement : parce qu'il s'agit ici de toute la religion. Le martyr, dit il, ne consiste pas seulement à ne point offrir d'encens aux idoles : il y a le martyre de la conscience, qui est de ne pas renier la foi. Judas le traître n'a point sacrifié aux idoles ; ni Hymenée & Alexandre, dont la foi a fait naufrage : au contraire Abraham, David, Samuel & les autres, dont S. Paul releve la foi, n'ont point répandu leur sang. Les Ariens & les Meleciens se haïssent pour leur differends particuliers, & ne se réünissent que pour combattre la verité. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont connus pour ennemis de l'église. Il y a cinquante-cinq ans que les Meleciens ont fait schisme, & trente-six ans que les Ariens ont été déclarez heretiques & chassez de l'église, par le jugement de tout le concile universel. Il faut entendre le premier concile de S. Alexandre avec les évêques d'Egypte tenu en 320. car cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an 356. & pour les Meleciens, leur schisme commença vers l'an 301. Par toute cette lettre Athanase excuse autant qu'il est possible la bonne intention de l'empereur Constantius, rejettant tout sur la malice des Ariens.

AN. 356.
P. 304. *C.*
2. *Tim.* II. 17. IV. 14.
Heb. XI.
P. 305. *B.*
Sup. liv. X. *n.* 31.
Sup. liv. VIII. *n.* 24.

XXVIII. Violences de Syrien.

Nonobstant la parole que Syrien avoit donnée le dix-huitiéme de Janvier : vingt-trois jours aprés, c'est-à-dire le neuviéme de Février, le peuple étant assemblé la nuit dans l'église de S. Theonas, pour veiller en priere, parce que l'on devoit celebrer les misteres le lendemain, qui étoit un vendredi, Syrien vint à l'église sur le minuit, conduit par les Ariens

Protest. pop. ap. Athan. p. 866.
Ath. de fug. *p.* 717.

AN. 356. & accompagné d'Hilaire. Ils étoient ſuivis de plus de cinq mil hommes des legions, le caſque en tête, l'épée nuë à la main, avec des arcs, des maſſuës & d'autres armes. Ces troupes inveſtirent l'égliſe, afin que perſonne ne pût échaper. Mais S. Athanaſe ne crut pas devoir abandonner ſon peuple en ce peril : il demeura aſſis dans ſa chaire, & fit lire par un diacre un des pſeaumes, qui porte que la miſericorde de Dieu eſt éternelle : exhortant le peuple à ſe retirer cependant chacun chez ſoi. Durant cette lecture, les ſoldats rompirent les portes, entrerent, & commencerent à crier & à faire ſonner leurs armes & briller leurs épées, à la lueur des lampes. Syrien commanda de tirer, & il y eut des hommes tuez à coups de fleches : d'autres foulez aux pieds, tombant en confuſion par l'effort que les ſoldats faiſoient pour entrer. Quelques vierges y moururent : d'autres furent dépoüillées toutes nuës; ce qui leur étoit plus terrible que la mort. Des ſoldats environnoient le ſanctuaire pour prendre S. Athanaſe, qui demeuroit toûjours aſſis dans ſa chaire, ne voulant ſortir que le dernier : quoique ceux qui étoient les plus proches de lui, tant du clergé que du peuple, lui criaſſent de ſe retirer. Enfin il ſe leva & ordonna de faire une priere, les conjurant encore de s'en aller tous, & diſant qu'il valoit mieux qu'il fut expoſé au peril. La plûpart étoient ſortis & les autres ſuivoient : quand les moines & les clercs qui reſtoient l'entraînerent en s'en allant. Il fut tellement pouſſé dans la foule, qu'il penſa être mis en pieces. Il tomba dans une grande foibleſſe, & on

l'enleva pour mort : en ſorte qu'il fut ſauvé comme par miracles, au travers des ſoldats qui entouroient le ſanctuaire, & des autres qui environnoient l'égliſe. En ſuite on ſe mit à piller : on rompoit les portes ; & tous entroient indifferemment dans des lieux dont l'entrée n'étoit pas même permiſe à tous les Chrétiens. Gorgonius capitaine de la ville aſſiſtoit à ce deſordre. AN. 356.

On fit enlever par des ſoldats les corps morts pour les cacher : mais les vierges qui avoient été tuées, furent miſes dans des ſepulcres & conſiderées comme martyres. On honore encore la memoire de tous ceux qui moururent en cette occaſion. Les fideles pendirent dans l'égliſe les fleches, les épées & les autres armes qu'ils y trouverent, pour ſervir de preuve inconteſtable de cette violence : qu'ils atteſterent encore par une proteſtation ſolemnelle. Syrien voulut les obliger à la revoquer, & à declarer qu'il n'y avoit point eu de tumulte ni perſonne de tué ; il fit même donner des coups de bâton à ceux qui l'allerent prier de ne forcer perſonne à nier la verité. Il envoïa pluſieurs fois le bourreau de ſa cohorte & le capitaine de la ville, pour ôter les armes qui étoient ſuſpenduës dans l'égliſe : mais les catholiques l'empêcherent & firent une ſeconde proteſtation qui commence ainſi :

Martirol. Rom. 28. Janvier.

XXIX. Proteſtation du peuple d'Alexandrie

Ap. Athan. p. 866.

Le peuple de l'égliſe catholique d'Alexandrie, qui eſt ſous le reverendiſſime évêque Athanaſe. Nous avons déja proteſté touchant l'invaſion nocturne faite dans nôtre égliſe : quoi qu'il ne fût pas beſoin de proteſtation, pour une choſe notoire à toute

AN. 356.

la ville. On a exposé en public les corps de ceux qui ont été trouvez morts : les armes & les arcs qui sont dans l'église crient vengeance. Mais puisque l'illustre duc Syrien veut nous faire dire, qu'il n'y a point eû de tumulte, c'est une preuve manifeste qu'il n'a pas agi par la volonté du tres-clement empereur Constantius : car s'il l'avoit fait par ordre, il ne craindroit rien. Et ensuite : Quelques-uns de nous étant prêts d'aller vers le tres-pieux empereur, nous conjurons par le Dieu tout-puissant pour le salut de l'empereur même, le prefet d'Egypte Maxime & les curieux de lui raporter le tout & aux prefets du pretoire. Nous conjurons aussi tous les maîtres de vaisseaux de le publier par tout, de le porter aux oreilles de l'empereur, des prefets & des juges de chaque lieu : afin que l'on connoisse la guerre que l'on fait à l'église ; & que sous le regne de Constantius, Syrien a fait souffrir le martyre à des vierges & à d'autres personnes. Car la veille du cinquiéme jour avant les ides de Février, c'est-à-dire le quatorziéme du mois Mechir, comme nous étions dans l'église à veiller & à prier..... Ils racontent ensuite tout ce qui s'étoit passé. Mechir étoit le sixiéme mois des Egyptiens, qui commençoit le vingt-sixiéme de Janvier, & dont le quatorziéme tomboit au huitéme de Février, c'est-à-dire au jeudi veille du neuviéme, qui cette anné 356. étoit le vendredi. La protestation finit ainsi : S'il y a ordre de nous persecuter, nous somme prêts à souffrir tous le martyre ; s'il n'y a point d'ordre de l'empereur, nous prions Maxime

prefet d'Egypte & tous les magiſtrats de le prier, qu'on n'entreprene plus rien de ſemblable. Nous prions auſſi qu'on lui porte la requête que nous faiſons, afin que l'on n'entreprene point d'introduire ici un autre évêque : nous ſommes preparez à la mort, par l'affection que nous portons au reverendiſſime Athanaſe, que Dieu nous a donné dés le commencement, ſuivant la ſucceſſion de nos peres, que l'empereur Conſtantius lui-même nous a envoïé, avec des lettres accompagnées de ſermens. Nous ne croïons pas qu'il veüille les violer. Au contraire nous ſommes perſuadez, que s'il aprend ce qui s'eſt paſſé, il en ſera indigné, & qu'il ordonnera de nouveau, que l'évêque Athanaſe demeure avec nous. Donné ſous le conſulat de ceux qui ſeront deſignez aprés Arbetion & Lollien, le dix-ſeptiéme de Mechir autrement la veille des ides de Février. C'eſt-à-dire le douziéme de Février 356. AN. 356.

Loin que cette proteſtation eût aucun effet, l'empereur Conſtantius aprouva tout ce qui s'étoit paſſé. Il écrivit au ſenat & au peuple d'Alexandrie, excitant la jeuneſſe à s'aſſembler & à pourſuivre Athanaſe, ſous peine de ſon indignation. Il tâchoit auſſi de cacher la honte de ſon changement, en diſant, qu'il n'avoit ſouffert le retour d'Athanaſe; qu'en cedant pour un tems à l'amitié de ſon frere; & qu'en le baniſſant, il imitoit le grand Conſtantin ſon pere, qui l'avoit relegué dans les Gaules. Enfin il prétendoit couvrir toute ſa conduite du zele des canons de l'égliſe. Cette lettre fut apportée & propoſée en public par le comte Heraclius;

Ad ſolit. p. 843. B.

V inf. n. 48.

Ibid. p. 846. C.

AN. 356.

& il declara de la part de l'empereur, que si l'on n'y obéïssoit pas, il ôteroit le pain que l'on donnoit par ordre public, & reduiroit en servitude plusieurs des magistrats & du peuple. Il menaçoit même de renverser les idoles, pour intimider les païens qui étoient encore en grand nombre. En faisant ces menaces, il disoit publiquement que l'empereur ne vouloit point d'Athanase, & qu'il commandoit que l'on donnât les églises aux Ariens. Tous s'en étonnoient, & se regardant l'un l'autre, ils se demandoient si Constantius étoit devenu heretique? Heraclius fit plus, il contraignit des senateurs, des magistrats & des païens gardiens des temples d'idoles, de déclarer par écrit, qu'ils recevroient l'évêque que l'empereur envoïeroit. Ces païens rachetoient par cette souscription la seureté de leurs idoles & de leurs manufactures, & cedoient à la volonté du prince, comme quand on leur envoïoit un gouverneur.

XXX. Violences d'Heraclius.

Ad Solit. p. 847. *B.*

La resistance des catholiques leur attira bien-tôt de nouvelles violences. Le peuple étant assemblé dans la grande église un mécredi, qui étoit jour de station, le comte Heraclius prit avec lui le prefet d'Egypte Cataphronius, Faustin catholique ou tresorier general, & un heretique nommé Bithynus: puis alleguant l'ordre de l'empereur, il excita les plus jeunes des idolâtres, qui se trouvoient sur la place, à s'en aller dans l'église jetter des pierres au peuple. L'office étoit fini, & la plûpart des fideles s'étoient retirez: il ne restoit que quelques femmes, qui demeuroient assises, apparemment pour se repo-

ſer aprés la priere, qui ſe faiſoit alors debout. Tout d'un coup ces jeunes gens entrent nuds avec des bâtons & jettant des pierres. Ils frappent les vierges, arrachent leurs voiles, leur découvrent la tête, & irritez par la reſiſtance, ils leur donnoient des coups de pied; & leur diſoient des paroles inſolentes. Elles fuïoient pour ne les point oüir, comme pour éviter des morſures d'aſpics : les Ariens n'en faiſoient que rire. Enſuite les païens prirent les bancs, la chaire, l'autel qui étoit de bois, les rideaux de l'égliſe, & tout le reſte qu'ils purent emporter & le brûlerent devant le portail dans la grande place. Ils jetterent de l'encens ſur ce feu en loüant leurs idoles, & en diſant Conſtantius eſt devenu païen, & les Ariens ont reconnu nôtre religion. Ils prirent même une geniſſe, qui ſervoit à tirer de l'eau pour arroſer les jardins du quartier, & penſerent la ſacrifier : ils n'en furent empêchez, que parce qu'ils reconnurent que c'étoit une femelle : car il n'étoit pas permis de les immoler. AN. 356.

Dans ce deſert il arriva deux accidens, qui parurent des marques ſenſibles de la vengeance divine. Un jeune inſolent courut s'aſſeoir dans la chaire épiſcopale, & faiſoit reſonner ſon nez d'une façon deshonnête; puis il ſe leva & s'efforça de rompre la chaire, mais en tirant à lui, un morceau de bois lui entra dans le ventre, de telle ſorte qu'il lui fit ſortir les inteſtins; il tomba, on l'emporta & il mourut un jour aprés. Un autre entra avec des feüilles, qu'il ſecoüoit à la maniere des païens en ſe moquant. Auſſi tôt il fut tellement ébloüi P. 848. C.

AN. 356. qu'il ne voïoit plus & ne savoit où il étoit : il seroit tombé, si on ne lui eût donné la main pour le soûtenir & l'emmener. A peine pût-il au bout d'un jour revenir à lui ; & il ne savoit ni ce qu'il avoit fait ni ce qui lui étoit arrivé. La terreur de ces exemples arrêta l'emportement des païens : mais les Ariens n'en furent que plus endurcis.

XXXI. Intrusion de George à Alexandrie.

Amm. Marc. lib. XXII. c. 11. Greg. Naz. orat. 21. p. 382. B. Athan. ad solit. p. 844. c. 861. A.

George qu'ils avoient ordonné évêque d'Alexandrie étoit de Cappadoce, homme de basse naissance, fils d'un foulon. Il fut d'abord parasite & livré à qui lui faisoit bonne chere. Ensuite il se mit dans les affaires, & prit la commission de fournir la chair de porc que l'on donnoit aux soldats ; mais aïant malversé & tout consumé, il s'enfuit de C. P. où il avoit cet emploi ; & demeura quelque tems errant de province en province. Il étoit grossier & ignorant, sans agrément dans l'esprit, sans aucune teinture des bonnes lettres, païen dans le fonds & Chrétien seulement de nom : ainsi il suivoit la doctrine qui convenoit mieux à ses interêts : mais sans témoigner aucune pieté même en apparence : au contraire, il étoit avare, mal faisant, broüillon & naturellement cruel. Ce fut ce personnage que les Ariens choisirent, pour remplir le siege d'Alexandrie à la place de S. Athanase : le regardant comme un homme agissant & attaché à leur doctrine. On croit qu'ils l'ordonnerent à Antioche dans un concile de trente évêques de leur parti tenu l'an 354. où ils condamnerent de nouveau S. Athanase, & écrivirent à tous les évêques de ne point communiquer avec lui ; mais avec George qu'ils avoient ordonné

Athan de synod p. 912. B. id. in Ar. orat. 1. p. 290. C.

Sozom. III. hist. c. 7. in fine. id. lib. IV. c. 8.

Pagi. an. 354. n. 9.

ordonné. Quoi qu'il en soit, il enrra à Alexandrie pendant le carême de cette année 356. & commença ses violences à la fête de pâques. Le peuple catholique abandonna les églises, & s'assembla ce saint jour & les dimanches suivans dans un lieu desert prés le cimetiere. La semaine d'aprés la pentecôte, le peuple aprés avoir jeuné, vint en ce même lieu pour prier. George l'aïant appris excita le duc Sebastien qui étoit Manichéen d'y aller, comme il fit le dimanche même, avec des soldats armez au nombre de plus de trois mille. Ils donnerent l'épée à la main sur ce peuple assemblé pour prier, avec des femmes & des enfans : mais il en restoit peu, & la plusparc s'étoient déja retirez. Sebastien fit allumer un grand feu, devant lequel il pressoit les vierges, de dire qu'elles suivoient la foi d'Arius : mais voïant que la vûë de ce feu ne les ébranloit pas, il les fit dépoüiller & frapper sur le visage, de telle sorte que long tems aprés on avoit encore peine à les reconoître. Il fit prendre quarante hommes, à qui l'on déchira le dos, les frapant avec des branches de palmes fraîchement coupées & encore armées de leurs pointes : qui entrerent si avant, que pour les retirer, il fallut mettre les blessez entre les mains des chirurgiens, & leur faire plusieurs incisions : quelques-uns même en moururent. Il y eut des vierges traitées de la même sorte. On refusa de rendre les corps de ceux qui moururent en cette occasion : on les détourna, on les jetta aux chiens ; & leurs parens les retirerent à grande peine pour les enterrer secretement. Ils furent comptez pour martyrs ; &

A. N. 356.

Apolog. p. 692. C.

De Fuga. p. 704. C.

Ad Solit. p 859. B.

AN. 356. l'église fait encore leur memoire le vingt-uniéme
Martyrol. Rom. May. Ceux qui resterent en vie furent bannis dans le desert nommé la grande Oasis.

XXXII. Persecution à Alexandrie. *Ad Solit. p. 849. C.* Sous pretexte de chercher S. Athanase, on séella plusieurs maisons, on en pilla plusieurs, on ouvrit même des sepultures : on enleva des deposts que S. Athanase avoit mis chez des personnes de probité. *p. 859. C.* Les catholiques perdoient la plus grande partie de leur bien, pour conserver le reste, & empruntoient pour se racheter de la vexation des Ariens. Ils *p. 853. B.* fuïoient leur rencontre : plusieurs passoient de ruë en ruë, de la ville dans les faux-bourgs : mais ceux qui les retiroient étoient traitez comme eux. D'autres passoient la nuit dans le desert : d'autres aimoient mieux s'exposer à la mer que d'entendre *p. 850. A.* leurs menaces : car ils avoient toûjours à la bouche le nom de l'empereur. Ils enleverent plusieurs vierges de leurs maisons, & insulterent à d'autres dans les ruës, principalement par leurs femmes, qui se promenoient insolemment comme des bacchantes, cherchant l'occasion d'outrager les femmes catholiques.

p. 852. B. p. 858. B. On chassa par l'autorité du duc Sebastien les prêtres & les diacres, qui servoient dans l'église d'Alexandrie depuis le tems de S. Pierre & de S. *p. 859. A.* Alexandre ; & on rétablit ceux qui avoient été *p. 852. B.* chassez dés le commencement avec Arius. Deux prêtres entre-autres, Hierax & Dioscore furent envoïez en exil, & leurs maisons pillées. Il y eut des vierges qui furent attachées à des poteaux, & eurent les côtez déchirez jusques à trois fois ; ce que l'on

ne faisoit pas aux veritables criminels. Un vertueux soûdiacre nommé Eutychius, aprés avoir été foüetté sur le dos avec des lanieres de cuir de bœuf quasi jusques à la mort, fut envoïé aux mines de Phaino; lieu si mal sain, que les criminels pouvoient à peine y vivre quelques jours; & sans lui donner seulement quelques heures, pour se faire penser de ses plaïes, on le pressa tellement de partir, qu'il mourut en chemin bientôt aprés, avec la gloire du martyre. L'église honore sa memoire le vingt-sixiéme de Mars, avec d'autres martyrs qui souffrirent sous cette persecution de George. Comme le peuple sollicitoit pour Eutychius: les Ariens firent prendre un nommé Hermias, & trois autres personages considerables, que le duc Sebastien mit en prison, aprés les avoir déchirez de coups. Les Ariens voïant qu'ils n'en étoient pas morts, se plaignirent & menacerent d'écrire aux eunuques: le duc en eut peur, & fit battre une seconde fois ces innocens: qui disoient seulement: On nous frappe pour la verité; nous ne communiquons point avec les heretiques: frapez tant qu'il vous plaira, vous en rendrez compte devant Dieu. Les Ariens vouloient les faire mourir en prison: mais le peuple prenant son tems obtint leur liberté, au bout d'environ sept jours. Les Ariens s'en vangerent sur les pauvres: car aprés que le duc leur eut livré les églises, les pauvres & les veuves ne pouvant plus y demeurer, étoient assis dans les lieux, que leur avoient marquez les clercs qui prenoient soin d'eux. Mais les Ariens voïant, que les catholiques leur donnoient abondamment,

AN. 356.

Martyr. Rom.

AN. 356.

chasserent les veuves à coups de pied, & dénoncerent à Sebastien ceux qui leur donnoient. Il reçut favorablement cette accusation étant Manichéen, & par consequent ennemi des pauvres & de l'aumône. C'étoit donc une nouvelle espece de crime, d'avoir assisté les miserables. Cette conduite rendoit les Ariens odieux à tout le monde; & les païens même les maudissoient comme des bourreaux. Au reste on voit ici que les pauvres étoient logez dans les églises; c'est-à-dire, dans les bâtimens qui les accompagnoient : du moins ils y avoient leur place, pour recevoir les aumônes.

XXXIII. Evêques d'Egypte chassez.

Apol p. 697. Ad. Solit. p. 857. 858.

La persecution s'étendit hors d'Alexandrie, par toute l'Egypte & la Libye. Il y eut un ordre de Constantius; pour chasser des églises les évêques catholiques, & les livrer tous aux Ariens. Aussi-tôt Sebastien commença de l'executer : écrivant aux gouverneurs particuliers & aux puissances militaires. On voïoit des évêques prisoniers, des prêtres & des moines chargez de chaînes, aprés avoir été battus jusques à la mort. Tout le païs étoit en trouble; les peuples murmuroient d'une ordonnance si injuste & de la dureté de l'execution : car quoi que l'ordre ne portât que de les chasser de leur païs, on les envoïoit à deux ou trois provinces au delà, dans des solitudes affreuses : ceux de Libye dans la grande Oasis en Thebaïde, ceux de Thebaïde dans la Libye Ammonique. On traitoit ainsi de venerables vieillards, évêques depuis un grand nombre d'années; les uns dés le tems de S. Alexandre, les autres depuis S. Achillas, quelques-uns de-

Ad Solit. p. 863. A. Apolog. p. 692. C. Ad Afric. p. 940. D. De Fuga. p. 705. C.

puis S. Pierre, qui avoit souffert le martyre quarante cinq ans auparavant. On ne cherchoit qu'à les faire mourir, en traversant les deserts : car on n'avoit point pitié des malades ; on ne les pressoit pas moins : en sorte qu'il les faloit porter dans des brancars, & faire suivre dequoi les enterrer. Quelques-uns moururent dans le lieu de l'exil, d'autres en chemin ; & il y en eut un, dont on ne permit pas aux siens d'emporter le corps. On persecuta ainsi prés de quatre-vingt-dix évêques : c'est-à-dire à peu prés autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte & la Libye. Seize furent bannis, plus de trente chassez : quelques-uns dissimulerent par contrainte : entre-autres Theodore d'Oxyrinque, qui se fit même reordonner par George.

AN. 356.

Marc. & Faust. p. 77.

Entre les évêques bannis fut Draconce, qui avoit tant resisté à accepter l'épiscopat ; & entre les évêques persecutez, nous retrouvons ceux dont S. Athanase lui avoit proposé l'exemple, & qui de la vie monastique avoient été élevez à l'épiscopat. Draconce fut envoïé aux deserts prés de Clysma, sur les bords de la mer rouge, & relegué dans le château de Thebate ; où S. Hilarion le visita. Il visita aussi l'évêque Philon, relegué à Babylone dans la seconde Augustamnique. Adelphius fut relegué à Psinabla en Thebaïde. On croit que c'est celui à qui S. Athanase écrivit une lettre, pour refuter une erreur des Ariens, qui ne vouloient pas que l'on adorât la chair de J. C. Il y montre que sa chair est adorable comme unie à la divinité, & prouve solidement l'unité de personne en J. C. nonobstant la dis-

Sup. n. 12. ad Dracont. p. 957. D.

Hier. vita Hilar. c. 25. inf. n. 37.

AN. 356.

tinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confesseur : ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis son exil. Le prêtre Hierax, à qui S. Athanase lui permet de la communiquer, étoit aussi un des confesseurs exilez. S. Serapion de Thmoüis fut persecuté en cette même occasion. Il y eut des monasteres ruïnez & des moines que l'on voulut jetter dans le feu.

Hier. de script.

Ad Solit. p. 856. C.

XXXIV. Evêques intrus. *Ibid.* D. *Apol. p. 693. A.*

A la place de ces saints évêques, on mettoit de jeunes débauchez encore païens ou à peine catecumenes : quelques-uns bigames, d'autres chargez de plus grands reproches. On demandoit seulement qu'ils fissent profession de l'Arianisme, qu'ils fussent riches & accreditez dans le monde. Ils achetoient l'épiscopat comme au marché : en suite les Ariens bien escortez de soldats les faisoient élire & les mettoient en possession. C'étoit principalement les décurions & les autres magistrats des villes, qui se faisoient ainsi ordonner évêques : pour joüir des exemptions & avoir le premier rang. Les plus faciles à les recevoir & à traiter de leur promotion pour de l'argent, étoient les Meleciens : qui lisoient peu les saintes écritures, & savoient à peine ce que c'étoit que le Christianisme. Ces evêques ne conoissoient ni l'importance de leur charge, ni la difference de la vraïe & de la fausse religion : de Meleciens ils devenoient aisément Ariens : prêts si l'empereur le commandoit de changer encore & de tourner à tous vents, pourveu qu'ils conservassent leur exemption & leur preséance. Ils demeuroient païens dans le cœur, & traitoient les affaires de l'é-

Ad Solit. p. 863. A.

glise par une politique purement humaine. Ces faux pasteurs commencerent à alterer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée jusques-là avec une entiere liberté : & comme les vrais fideles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle occasion au duc Sebastien, de les foüetter, de les emprisonner & de confisquer leurs biens. Il y avoit à Barcé dans la Pentapole un prêtre nommé Second, qui ne vouloit pas se soumettre à l'évêque nommé aussi Second, l'un des premiers Ariens. Cet évêque & un certain Estiene, que les Ariens firent depuis évêque en Libye, tous deux ensemble donnerent au prêtre Second tant de coups de pied, qu'il en mourut. Il disoit cependant : Que personne ne poursuive en justice la vengeance de ma mort, N. S. pour qui je souffre me vengera : mais ils ne furent touchez ni de ces paroles, ni de la circonstance du tems, car ce fut en carême qu'ils le tuerent.

AN. 356.

Ad Solit. p. 853. D.

Philost. lib. VIII. c. 2.

George le faux évêque d'Alexandrie ne manquoit rien pour s'enrichir & s'accrediter. Il ne se soûtenoit que par la puissance temporelle, abusant de la legereté & du faux zele de l'empereur. Il emploïoit le bien des pauvres, c'est-à-dire le revenu de son église, qui étoit grand, à gagner ceux qui étoient en charge, & principalement les eunuques du palais. D'ailleurs il prenoit à toutes mains : il enlevoit aux particuliers ce qu'ils avoient herité de leurs parens : il prit la ferme de tout le salpêtre ; & se rendit maître de tous les étangs où croissoit le papier d'Egypte, & de tous les marais salans. Il ne negligeoit pas les moindres profits ; & comme on

Gr. Naz. orat. 21. p. 385. D.

Epiph. hær. 76. n. 1.

AN. 356. portoit en terre les corps morts sur de petits lits : il en fit faire un certain nombre, dont il obligeoit de se servir même pour les étrangers ; & cela sous certaine peine, prenant un droit pour chaque mort. Sa vie étoit voluptueuse & ses mœurs cruelles : il

Amm. Marc. lib. XXII. n. II. accusoit plusieurs personnes auprés de l'empereur, comme peu soumis à ses ordres ; & les païens même se plaignoient, qu'en cela il oublioit sa profession ; qui ne recommande que la justice & la douceur. On disoit qu'il avoit malicieusement donné avis à l'empereur, qu'il avoit droit d'appliquer à son tresor les revenus de tous les bâtimens d'Alexandrie : parce qu'ils avoient été construits la premiere fois aux dépens d'Alexandre le grand, fondateur de la ville, aux droits duquel l'empereur avoit succedé. Par tous ces moïens, il se rendit étrangement odieux aux païens mêmes, & tout le monde le regardoit comme un tyran.

Sozom. IV. c. 10. Le peuple irrité l'attaqua un jour comme il étoit dans l'église & le pensa tuer : il se sauva à peine & s'enfuit prés de l'empereur. Cependant ceux qui soutenoient S. Athanase, c'est-à-dire les catholiques, rentrerent dans les églises : mais ils ne les garderent pas long-tems. Le duc d'Egypte survint, & les rendit à ceux du parti de George. En suite il vint un notaire de l'empereur, pour châtier les Alexandrins ; & il en fit battre & tourmenter plusieurs. George lui-même revint peu de tems aprés plus terrible que devant & plus haï, comme aïant excité l'empereur à faire tous ces maux. Les moines d'Egypte le décrioient à cause de son faste & de son

ſon impieté; & la vertu leur donnoit une grande autorité parmi le peuple. A N. 356.

Aëtius ce ſophiſte Arien que Leonce avoit fait diacre à Antioche, & qu'il avoit été obligé d'interdire, revint alors à Alexandrie : où il fut un des flateurs & des paraſites de George, qui le rétablit dans ſes fonctions, en ſorte qu'on le nommoit ſon diacre: auſſi le ſervit-il fidelement, & par ſes diſcours impies & par ſes actions criminelles. Eunomius devint alors diſciple d'Aëtius, & fut depuis auſſi celebre que ſon maître. Cet Eunomius étoit de Cappadoce ſur les confins de la Galatie, fils d'un pauvre laboureur, qui cultivoit de ſes mains un petit champ, & l'hiver gagnoit ſa vie à montrer à lire & à écrire à des enfans. Eunomius trouvant cette vie trop penible renonça à la charuë, & s'appliqua à écrire en notes. Il exerça cet art ſous un de ſes parens, qui le nourriſſoit pour ſon travail; puis il inſtruiſit ſes enfans; & ſe mit à étudier la retorique. Aprés diverſes avantures qui n'étoient pas à ſon honeur, aïant oüi parler d'Aëtius comme d'un grand philoſophe, il vint à Antioche le chercher; & ne l'y trouvant point, il paſſa à Alexandrie où il logea avec lui, & étudia ſous luï la theologie: c'eſt-à-dire l'Arianiſme. Avec de tels ſecours George parcouroit l'Egypte, ravageoit la Syrie, & attiroit à ſon parti autant d'Orientaux qu'il pouvoit, attaquant toûjours les plus foibles & les plus lâches.

Sup liv XII. *n.* 43. *Greg. Nyſſ.* I. *cont Eunom. p.* 30. C. *Theod.* II. *hiſt. c.* 27. 28.

Greg Nyſſ. ibid. p. 30. D.

Philoſt. III. *c.* 20.

Greg. Naz. Orat. 21. *p.* 385. C.

XXXV. S. Athanaſe au deſert.

Apol p. 691. D.

S. Athanaſe étoit cependant dans le deſert. Il s'y étoit retiré d'abord en ſortant d'Alexandrie, lorſque George y entra : mais bien-tôt aprés il vou-

AN. 356. lut sortir de sa retraite, pour aller trouver l'empereur : se confiant en ses promesses réïterées tant de

P. 692. A. fois, & en sa propre innocence. Il étoit déja en chemin, quand il aprit les violences que l'on avoit faites en Occident contre Libere, Osius, Denis & les autres. Comme il ne le pouvoit croire, il aprit ce qui se passoit en Egypte & en Libye : les évêques chassez & le reste de la persecution ; particulierement les violences commises pendant le tems pascal à Alexandrie. Tout cela ne le détournoit pas encore d'aller à l'empereur : dans la creance que l'on abusoit de son nom, & que l'on étendoit ses ordres au-delà de ses intentions. Enfin on lui montra deux lettres de Constantius, qui le desabuserent

Ap. Athan. p. 694. & l'arrêterent. La premiere adressée au peuple d'Alexandrie : où il les loüe de la soumission qu'ils lui avoient témoignée, en chassant Athanase & s'unissant à George. Il y traite Athanase de trompeur, d'imposteur & de charlatan ; & toutefois il reconoît que le plus grand nombre est pour lui. Il dit qu'il ne differe en rien des plus vils artisans, ce qui marque sans doute sa pauvreté & la simplicité de son exterieur : enfin il l'accuse d'avoir fui le jugement, qui est l'anciene calomnie du concile de Tyr. Au contraire, il traite ses ennemis de gens graves & admirables ; & George en particulier de l'homme le plus capable de les instruire des choses celestes, & le plus savant dans le gouvernement spirituel. Sur la fin il menace des dernieres rigueurs, & de la mort même, ceux qui auront la temerité de demeurer encore dans le parti d'Athanase. L'oppo-

ſition de cette lettre à celles que le même empereur avoit données auparavant en faveur de S. Athanaſe : montre aſſez qu'il n'avoit écrit ni les unes ni les autres ; & qu'elles étoient composées par des ſecretaires, ſuivant les interêts de ceux qui les ſollicitoient, comme il ſe fait d'ordinaire. AN. 356. *Sup. liv.* XII. *n.* 45.

L'autre lettre étoit adreſſée à Aïzan & Sazan princes d'Auxume en Ethiopie : à qui l'empereur commande comme à ſes ſujets, quoiqu'il les traite de freres. Il leur mande d'envoïer au plûtôt l'évêque Frumentius en Egypte : pout être inſtruit & examiné par George, & même ce ſemble pour être ordonné de nouveau. C'eſt ce même Frumentius, qui avoit le premier porté la foi dant ce païs, dont il avoit été ordonné évêque par S. Athanaſe : c'eſt pourquoi les Ariens craignoient qu'il ne ſe retirât chez lui, & ne vouloient pas qu'il fût en ſeureté, même chez les barbares. S. Athanaſe aïant donc vû ces deux lettres, quitta le deſſein d'aller trouver l'empereur : voïant comme il étoit obſedé par ſes ennemis, & comme ils étoient animez contre lui : en ſorte qu'il y avoit ſujet de craindre, qu'avant qu'il pût aprocher du prince, ils ne lui fiſſent perdre la vie. Il retourna donc dans le deſert, ſe reſervant pour un tems plus favorable. *Ibid. p.* 696. *Sup. liv* X. *n.* 36.

Il profita de ſa fuite, pour viſiter à loiſir les monaſteres d'Egypte, & conoître ces hommes, qui s'étant ſeparez du monde vivoient uniquement à Dieu. Les uns étoient anachoretes, gardant une entiere ſolitude, & ne parlant qu'à Dieu & à eux-mêmes : les autres cenobites, pratiquant la loi de la chari- *Greg. Naz. or.* 21. *p.* 384. *B.*

AN. 356.

té dans une communauté ; morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, & s'excitant mutuellement à la vertu. Saint Athanase fit voir en conversant avec eux, que l'on pouvoit allier le sacerdoce à cette sainte philosophie, l'action à sa tranquilité ; & que la vie monastique consistoit plûtôt dans l'égalité des mœurs, que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui pour la perfection religieuse, qu'il ne profita d'eux : ses maximes étoient pour eux des loix, & ils le respectoient comme un homme d'une sainteté extraordinaire. Aussi ne craignirent-ils pas d'exposer leur vie pour lui. Les Ariens envoïerent des soldats le poursuivre jusques dans ces deserts : on le chercha par tout sans le trouver ; & les moines qui rencontrerent ces meurtriers, ne daignerent leur parler : mais ils presentoient la gorge à leurs épées, comme s'exposant pour J. C. & croïant qu'il y avoit plus de merite à souffrir pour lui en la personne d'Athanase, qu'à jeûner & à pratiquer toutes les autres austeritez. S. Athanase de son côté craignant que les moines ne fussent inquietez à son occasion, se retira plus loin & se cacha entierement.

Ep. 2. Athan. ap. Lucifer.

XXXVI. Mort de S. Antoine.

Vita Ant. c. 31. p. 501. C.

Il n'eut pas la consolation de trouver S. Antoine ; il étoit mort dés le commencement de cette année 356. Quelques mois auparavant, il alla selon sa coûtume, voir les moines qui étoient dans la montagne exterieure, & il leur dit : C'est ici ma derniere visite, & je suis trompé, si nous nous revoïons jamais en cette vie. Il est tems que je m'en aille, puisque j'ai prés de cent cinq ans. A ces mots,

ils pleuroient & embraſſoient le ſaint vieillard : qui leur parloit avec joïe, comme quittant un païs étranger pour retourner à ſa patrie. Il les exhortoit à ne ſe point décourager dans les penibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandoit auſſi de s'éloigner des Meleciens & des Ariens. Et ne vous troublez pas, dit-il, pour voir les juges à leur teſte : cette puiſſance mortelle & imaginaire paſſera bien-tôt. Gardez la tradition des peres, & principalement la foi en N. S. J. C. que vous avez apriſe dans les écritures, que je vous ai ſouvent remiſes en memoire.

AN. 356.

Les freres le vouloient obliger à demeurer avec eux, & y finir ſes jours : mais il ne voulut pas, pour pluſieurs raiſons, & principalement pour celle-ci. Les Egyptiens aimoient à conſerver les corps des perſones vertueuſes, ſur tout des martyrs. Ils les enſeveliſſoient & les envelopoient de linges ; mais ils ne les enterroient point : au contraire, ils les mettoient ſur des lits & les gardoient dans leurs maiſons, croïant honorer ainſi les morts. C'étoit une coûtume particuliere aux Egyptiens. Nous trouvons même que dans les tems plus anciens, ils enfermoient les corps enbaumez & enſevelis dans des boîtes de bois, qui repreſentoient une figure humaine, & les poſoient de bout dans des lieux où ils les gardoient ; & on voit encore aujourd'hui de ces boîtes & des momies qu'elles enferment. Il y avoit en cet uſage un grand peril d'idolâtrie, chez les Egyptiens les plus ſuperſtitieux de tous les hommes.

Herod. lib. II *c.* 86.
Diod. lib. I. *n.* 58.

S. Antoine avoit ſouvent prié les évêques d'inſ-

AN. 356. truire les peuples sur ce point. Il en avoit lui-même repris severement les laïques, & particulierement les femmes : disant que cet usage n'étoit ni legitime ni pieux : puisque les corps des patriarches & des prophetes étoient encore conservez dans des tombeaux ; & que le corps même du Sauveur fut mis dans un sepulcre fermé d'une pierre, jusques à sa resurrection. Il prouvoit par là que c'étoit mal fait de ne pas cacher les corps des défunts, quelque saints qu'ils fussent : puisque rien n'est plus grand & plus saint que le corps du Seigneur. Plusieurs le crurent, ils enterrerent leurs morts & remercierent Dieu de l'instruction qu'il leur avoit donnée. Ce fut donc la crainte qu'on ne traitât ainsi son corps, qui l'obligea de se presser, & de dire adieu aux moines de la montagne exterieure. Etant rentré dans la montagne interieure, où il avoit accoûtumé de demeurer, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avoit auprés de lui que deux de ses disciples, Macaire & Amathas, qui le servoient depuis quinze ans à cause de sa vieillesse. Il les appella & leur dit : J'entre, comme il est écrit, dans la voïe de mes peres : car je vois que le Seigneur m'appelle. Et aprés les avoir exhortez à la perseverance & à l'éloignement des schismatiques & des Ariens : il leur recommanda de ne pas permettre, que son corps fût porté en Egypte, de peur qu'on ne le gardât dans les maisons. Enterrez-le vous-mêmes, dit-il, & le couvrez de terre, en un lieu qui ne soit connu que de vous seuls. Au jour de la resurrection je le recevrai incorruptible de la main du Sauveur. Partagez mes

habits : donnez à l'évêque Athanaſe une de mes peaux de brebis, avec le manteau ſur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf, & que j'ai uſé : donnez à l'évêque Serapion l'autre peau de brebis, & gardez pour vous mon cilice. Adieu mes enfans, Antoine s'en va & n'eſt plus avec vous. AN. 356.

Quand il eut ainſi parlé ils l'embraſſerent : il étendit ſes pieds, & demeura couché avec un viſage gay, comme s'il eût veu ſes amis le venir voir. Il finit ainſi le dix-ſeptiéme de Janvier l'an 356. étant âgé de cent cinq ans. Depuis ſa jeuneſſe juſques à un ſi grand âge, il garda toûjours la même ferveur dans ſes exercices. La vieilleſſe ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la maniere de ſe vêtir, ni à ſe laver même les pieds. Toutefois il n'avoit aucune incommodité, ſa veuë n'étoit point affoiblie : ſes dents étoient ſeulement uſées : mais il n'en avoit pas perdu une ſeule. Enfin il étoit plus fort & plus vigoureux, que ceux qui ſe nourriſſent de diverſes viandes : qui ſe baignent & changent ſouvent d'habits. Ses diſciples l'enterrerent comme il leur avoit ordonné, & perſonne qu'eux deux ne ſçût le lieu de ſa ſepulture.

Hier. Chr. *Pagi an.* 358. *n.* 2.

S. Athanaſe & S. Serapion de Thmoüis reçurent comme un grand treſor les habits qu'il leur avoit laiſſez. Ils croïoient voir Antoine en les regardant ; & les portant ſur eux, ils croïoient porter ſes inſtructions. Sans aucune ſcience humaine, ſans aucun art qui le rendît recommandable, ſa pieté ſeule le fit conoître par tout ; & ſa reputation s'étendit bientôt ; non ſeulement dans l'Orient, mais à Rome,

AN. 356. en Afrique, en Espagne & en Gaule. Quoi qu'il ne sçût ni lire ni écrire, il reste quelques ouvrages de lui, qu'il avoit dictez en sa langue Egyptiene, & qui furent traduits en grec & du grec en latin. Il y a sept lettres d'un esprit & d'un stile apostolique, envoïées en divers monasteres, dont la principale est aux Arsenoïtes. On trouve aussi sous son nom une regle courte de quarante-huit articles, adressée aux moines de Nacalon, qui la lui avoient demandée.

Hier. de script. Bibl. Pat. to. 3.

Cod. Regul. init.

XXXVII. Saint Hilarion en Egypte. *Vita Hilar. c. 14.*

S. Hilarion aprit aussi-tôt par revelation la mort de S. Antoine en Palestine où il étoit. Aristenete, cette dame Chrétiene, dont il avoit gueri les trois fils au commencement qu'il fit des miracles, l'étant venuë trouver, lui témoigna qu'elle vouloit aussi aller voir S. Antoine. Il lui dit en pleurant: Je voudrois bien y aller moi-même, si je n'étois comme prisonier dans ce monastere, ou si ce voïage pouvoit être utile: mais il y a deux jours que le monde est privé de ce grand homme. Elle le crut & s'arrêta; & peu de jours aprés elle reçût la nouvelle de la mort de S. Antoine. S. Hilarion étoit alors âgé de soixante & cinq ans; & il y avoit deux ans qu'il vivoit dans une extrême affliction, d'être accablé de la multitude qui le cherchoit à cause de ses miracles, & de ne pouvoir joüir de la solitude. En effet tout le monde venoit à lui, les évêques, les prêtres, des troupes de clercs & de moines: les dames Chrétienes, le peuple des villes & de la campagne, les juges mêmes & les persones puissantes y accouroient, pour recevoir de lui du pain ou de l'huile

c. 25.

c. 25

l'huile qu'il eût benis. Comme les freres lui demandoient ce qu'il avoit & dequoi il s'affligeoit, il leur dit : Je ſuis revenu dans le ſiecle & j'ai reçu ma recompenſe en cette vie. Voilà que toute la Paleſtine & les provinces voiſines m'eſtiment quelque choſe ; & ſous pretexte du monaſtere & des beſoins des freres, je poſſede des heritages & des meubles. Les freres le gardoient donc ſoigneuſement, & principalement Heſychius, le plus cher de ſes diſciples.

Un jour enfin il reſolut de partir & ſe fit amener un âne : car il étoit ſi attenué de jeûnes, qu'il ne pouvoit preſque marcher. La nouvelle s'en étant répanduë, comme ſi la Paleſtine eût été menacée de ſa ruïne, plus de dix mille perſonnes de tout âge & de tout ſexe s'aſſemblerent pour le retenir. Il ne ſe laiſſoit point ébranler par leurs prieres, & remuant le ſable avec ſon bâton, il diſoit : Mon Dieu n'eſt point trompeur : je ne puis voir les égliſes renverſées, les autels de J. C. foulez aux pieds, le ſang de mes enfans répandu. Tous les aſſiſtans comprenoient que quelque ſecret, qu'il ne vouloit pas declarer, lui avoit été revelé ; & ils le gardoient toûjours de peur qu'il ne leur échapât. Il reſolut donc & proteſta tout haut de ne boire ni manger, ſi on ne le laiſſoit aller. Aprés qu'il eût été ſept jours ſans rien prendre, ils le laiſſerent enfin : il prit congé de la pluſpart, & partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna juſques à Bethel prés de Gaze. Là il les congedia, & choiſit quarante moines, qui portoient leur proviſion & pouvoient mar-

cher en jeûnant : c'eſt-à-dire ne mangeant qu'aprés le ſoleil couché. Le cinquiéme jour il vint à Peluſe: il viſita les freres qui étoient dans le deſert voiſin, & au lieu nommé Lychnos, en trois jours il arriva à Thebare pour voir l'évêque Draconce, qui y étoit relegué ; & qui reçût une merveilleuſe conſolation de cette viſite. Trois jours aprés il arriva avec grande peine à Babylone d'Egypte, pour voir l'évêque Philon auſſi relegué par la perſecution des Ariens. Deux jours aprés il vint à la ville d'Aphrodite : où il s'adreſſa au diacre Baïſane, qui avoit accoutumé de loüer des dromadaires à ceux qui alloient voir S. Antoine, pour porter l'eau dont on manquoit dans ce deſert. Alors S. Hilarion dit aux freres : que le jour de la mort de S. Antoine approchoit, c'eſt-à dire l'anniverſaire ; & qu'il vouloit le celebrer, en veillant toute la nuit au lieu où il étoit mort.

Sup. n. 32.

Aprés donc avoir marché trois jours dans un horrible deſert, ils arriverent à la montagne de S. Antoine : où ils trouverent deux moines Iſaac & Peluſien, dont le premier avoit été interprete du ſaint. Cette montagne étoit de roche & tres haute, étenduë d'environ mille pas : du pied ſortoient des ſources, dont les unes ſe perdoient dans le ſable, les autres tomboient plus bas, & peu à peu formoient un ruiſſeau : ſur les bords duquel croiſſoit une infinité de palmes, qui rendoient le lieu tres-agreable & tres-commode. S. Hilarion s'y promenoit de tous côtez avec les diſciples de S. Antoine. Voici, diſoient-ils où il chantoit, voici où il prioit : là il tra-

Vita Hilar. c. 26.
Sup. liv. x. n. 6.

vailloit, là il se reposoit quand il étoit las. Il a planté lui-même ces vignes & ces petits arbres : Il a dressé ce terrain de ses propres mains : il a creusé avec un grand travail ce reservoir, pour arroser son jardin : il s'est servi plusieurs années de ce hoïau pour labourer. S. Hilarion se couchoit sur son lit, & le baisoit comme s'il eut été encore chaud. La cellule n'avoit en quarré que ce qu'il faut à un homme pour s'étendre en dormant. De plus, tout au haut de la montagne, où l'on n'alloit que par une montée tres-rude en forme de vis, on voïoit deux cellules de la même grandeur : où il se retiroit pour éviter la foule des visites, & même la compagnie de ses disciples : elles étoient taillées dans le roc, on y avoit seulement ajoûté des portes. Quand ils furent arrivez au jardin : Voïez-vous, dit Isaac, ce petit jardin planté d'arbres & d'herbes potageres ? Il y a environ trois ans, comme une troupe d'ânes sauvages le ravageoit ; il arrêta un de leurs chefs, le frappant de son bâton par les côtez, & leur dit : Pourquoi mangez-vous ce que vous n'avez pas semé ? Depuis ce tems-là ils se contentoient de venir boire, sans toucher aux arbres ni aux herbes. S. Hilarion demanda encore à voir le lieu où il étoit enterré : ils le menerent à l'écart : mais on ne sait s'ils lui montrerent ou non. Ils disoient que S. Antoine l'avoit fait cacher, de peur que Pergamius, qui étoit trés-riche en ces quartiers-là, n'emportât le corps chez lui & ne fit bâtir une église.

XXXVIII. Disciples de S. Antoine.

Entre les disciples de S. Antoine les plus illustres furent Macaire, Amathas, Sarmatas, Pithyrion,

Iſaac, Paphnuce, Paul le ſimple, Pior, Crone, Ammonas, Hierax. Macaire & Amathas ſont ceux qui le ſervirent les quinze dernieres années de ſa vie, & prirent ſoin de ſa ſepulture. Macaire fut abbé du mont Piſper, où avoit demeuré S. Antoine, & il eut ſous ſa conduite cinq mille moines : on trouve une regle qui porte ſon nom. Il ne faut pas le confondre, ni avec S. Macaire l'ancien ou l'Egyptien, qui vivoit dans le deſert de Scetis : ni avec S. Macaire d'Alexandrie. Toutefois S. Macaire l'ancien eſt auſſi nommé diſciple de S. Antoine. On racontoit de lui ce miracle entre-autres. Un homme aïant été tué dans le voiſinage : on en accuſa un innocent, qui ſe refugia à la cellule de S. Macaire. Ceux qui venoient pour le prendre, diſoient qu'ils ſeroient eux-mêmes en peril s'ils ne le mettoient entre les mains de la juſtice : l'accuſé proteſtoit avec ſerment qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce meurtre. S. Macaire demanda où on avoit enterré le mort : il y alla avec eux. S'étant mis à genoux il invoqua le nom de J. C. & leur dit : Le Seigneur va montrer ſi celui que vous pourſuivez eſt vraïement coupable; & élevant la voix, il appella le mort par ſon nom. Il répondit de ſon ſepulcre, & S. Macaire continua: Je te conjure par la foi de J. C. de dire ſi tu as été tué par cet homme que l'on accuſe. Il répondit nettement, que ce n'étoit point là celui qui l'avoit tué. Les aſſiſtans étonnez ſe jetterent au pied du ſaint, & le prierent de lui demander qui étoit le meurtrier. Pour cela, dit-il, je ne lui demanderai point : il me ſuffit que l'innocent ſoit délivré : ce n'eſt pas à moi

Vitas Poſtb. ap. Roſuv. p. 205.
Cod. regul. p. 46.
Roſuveid. p. 479. ex Pallad. c. 19.

à découvrir le coupable. Voilà ce que fit S. Macaire l'ancien.

Sarmatas fut tué peu de tems aprés par les Sarrasins, dans une irruption qu'ils firent au monastere de S. Antoine. Pythyrion eut la conduite des moines, qui demeuroient dans les grottes, prés de son dernier hermitage. Isaac y demeuroit, & c'est un de ceux que S. Hilarion y trouva. Paphnuce est le fameux évêque & confesseur, qui avoit eu un œil crevé dans la persecution, & qui assista au concile de Nicée. S. Paul le simple n'embrassa la vie monastique qu'à l'âge de soixante ans ; & par son obéïssance il vint à un tel degré de sainteté, qu'il faisoit de plus grands miracles que S. Antoine, qui lui renvoïoit ceux qu'il ne pouvoit guerir. Pior arriva de si bonne heure à une grande perfection, que S. Antoine lui permit à l'âge de vingt-cinq ans de demeurer seul où il voudroit. Il alla dans le desert entre Nitrie & Scétis, & demeura trente ans en un lieu où il avoit creusé un puits d'une eau salée & amere. Il ne mangeoit par jour qu'un pain de six onces & cinq olives : encore faisoit-il ce repas en se promenant, pour montrer qu'il ne vouloit pas en faire une occupation. Il alla par ordre de S. Antoine visiter sa sœur, qui le desiroit ardemment : mais il se tint hors la porte de la maison les yeux fermez. Sa sœur se jetta à ses pieds transportée de joïe : il lui dit : Me voici, je suis Pior vôtre frere, voïez-moi tant qu'il vous plaira ; & aussi-tôt il retourna à son desert.

Crone étoit encore un des interpretes de S. An-

Hier. ch. an. 358.
Vita S. Ant. c. 30.
Sup. liv. XI. *n.* 2.
Ruf. lib. II. *c.* 31.
Pall. Laus. c. 28.
Rosvv. p. 505.
Id. p. 570. *n.* 34.
Pall. Laus. c. 87.
Pall. Laus. c. 23. 25.

toine pour expliquer en grec, ce que le saint disoit en Egyptien. Il fut depuis prêtre du monastere de Nitrie, & excelloit en humilité : il vêcut plus de cent dix ans. Un autre prêtre aussi nommé Crone, gouverna une communauté de deux cens hommes, prés du bourg de Phœnix; & pendant soixante ans qu'il fut prêtre, servant à l'autel, il ne sortit jamais de son desert, & ne vêcut que du travail de ses mains. Ammonas demeura en Scétis, & fut depuis ordonné évêque. Plusieurs des disciples de S. Antoine en formerent d'autres, qui établirent & gouvernerent des monasteres nombreux. Ils n'avoient besoin d'aucun secours humain pour ces établissemens. La place ne leur manquoit pas dans les deserts : en païs chaud il leur faloit peu d'habits, & des logemens seulement pour être à l'ombre. C'est-à-dire des grottes ou des cabanes de roseaux, & d'autres matieres selon les lieux. Leur nourriture étoit ordinairement un peu de pain, qu'ils gagnoient de leur travail; & en avoient encore beaucoup de reste pour faire l'aumône. Ainsi ils ne cherchoient personne, & c'étoit les seculiers qui les alloient chercher dans leurs deserts, attirez par leurs vertus & par leurs miracles.

Ruf. 11. c. 25. *Pall. Lauf. c. 89.* *Monum. Græc. to. 1. p. 382.*

XXXIX. Apologie de S. Athanase à Constantius.

S. Athanase profita encore de sa retraite, pour composer plusieurs écrits : entre-autres l'apologie adressée à l'empereur Constantius, où il se justifie de toutes les calomnies, dont ses ennemis avoient voulu le noircir dans l'esprit de ce prince. Il tranche d'abord en un mot les anciennes accusations : en marquant le grand nombre d'évêques qui avoient

P. 673.

écrit en sa faveur, la retractation d'Ursace & de Valens, & que l'on n'avoit jamais agi contre lui qu'en son absence. Mais il s'étend sur les accusations nouvelles, qui regardoient personnellement l'empereur Constantius. La premiere étoit, qu'Athanase avoit mal parlé de lui à l'empereur Constant son frere, & avoit travaillé à les broüiller. Il répond premierement, en le niant formellement & prenant Dieu à témoin : puis il en montre l'impossibilité, en ce que jamais il n'a parlé seul à seul à l'empereur Constant : mais toûjours en la compagnie de l'évêque de la ville & des autres qui s'y rencontroient. Il en prend à témoins Osius, Fortunatien évêque d'Aquilée, Crispin de Padoüe, Lucillus de Verone, Vincent de Capoüe. Et parce, ajoûte-il, que Maximin de Treves & Protais de Milan sont morts, Eugene qui étoit maître des offices en peut rendre témoignage : car il étoit devant le rideau, & il entendoit ce que nous demandions à l'empereur ; & ce qu'il nous disoit. *P. 674. D.*

Il rend un compte exact du voïage qu'il fit en Italie, du tems que Gregoire fut intrus à sa place. Etant sorti d'Alexandrie, dit-il, je n'aillai point à la cour de vôtre frere, ni ailleurs qu'à Rome ; & laissant à l'église le soin de mes affaires, j'étois assidu aux prieres publiques. Je n'ai point écrit à vôtre frere, sinon lorsque les Eusebiens écrivirent contre moi, & que je fus obligé de me défendre étant encore à Alexandrie ; & quand je lui envoïai des exemplaires de l'écriture sainte, qu'il m'avoit ordonné de lui faire faire. Au bout de trois ans il m'écrivit *Sup. liv. XII. n. 14.*

de me rendre auprés de lui à Milan. J'en demandai la cause, & j'appris que quelques évêques l'avoient prié de vous écrire pour assembler un concile. Quand je fus arrivé à Milan, il me témoigna beaucoup de bonté : il voulut bien me voir & me dit qu'il avoit écrit & envoïé vers vous, pour vous prier que l'on tint un concile. Il me fit venir encore une fois dans les Gaules, où le pere Osius étoit venu, afin que nous allassions delà à Sardique. Aprés le concile, comme j'étois à Naïsse, il m'écrivit : je revins à Aquilée, j'y demeurai & j'y reçus vos lettres. Il m'appella encore une fois, je retournai en Gaule, puis je vous allai trouver. En quel tems donc, en quel lieu, en presence de qui m'accuse-t'on de lui avoir ainsi parlé? Souvenez-vous, Seigneur, vous qui avez si bonne memoire, de ce que je vous ai dit, quand j'ai eû l'honneur de vous voir : la premiere fois à Viminiac, la seconde à Cesarée de Cappadoce, la troisiéme à Antioche : voïez si je vous ai dit du mal des Eusebiens mes calomniateurs. Aurois-je été assez insensé pour dire du mal d'un
p. 677. empereur, à un empereur & d'un frere à son frere ?

Le second chef d'accusation, étoit qu'Athanase avoit écrit au tyran Magnence : les Ariens disoient même avoir donné copie de la lettre. Quand j'eus apris, dit-il, cette calomnie, je fus comme hors de moi : je passois les nuits sans dormir, j'attaquois mes dénonciateurs comme presens : je jettai d'abord un grand cri, & je priois Dieu avec des larmes & des sanglots, que vous me voulussiez écouter favorablement. Ensuite il prend Dieu à témoin qu'il

qu'il n'a jamais connu Magnence ; & montre les causes qu'il avoit de les detester, comme le meurtrier de l'empereur Constant son bien-faicteur, & de ceux qui l'avoient reçû charitablement à Rome : savoir Eutropia tante des trois empereurs, Abuterius Sperantius & plusieurs autres : que c'étoit un impie adonné aux magiciens & aux enchanteurs. Il prend à témoin les ambassadeurs que Magnence envoïa à Constantius : les évêques Servais & Maxime, & les laïques qui les accompagnoient, Clementius & Valens : car ils avoient passé à Alexandrie. Demandez-leur, dit-il, s'ils m'ont aporté des lettres : car ce m'eut été une occasion de lui écrire. Au contraire voïant Clementius, je me souvins de vôtre frere d'heureuse memoire ; & comme il est écrit, j'arrosay mes habits de mes larmes. Il prend encore à témoin Felicissime qui étoit alors duc d'Egypte & plusieurs autres officiers, qu'en cette occasion, il dit : Prions pour le salut de nôtre trés-pieux empereur Constantius, que le peuple cria tout d'une voix : Christ secourez Constantius, & continua long-tems. Cette forme de priere est remarquable ; & nous voïons encore dans l'onziéme siecle des litanies semblables. Quant à la lettre dont les Ariens disoient avoir des copies : il dit qu'on peut bien avoir contrefait son écriture, puisque l'on contrefait même celle de l'empereur, & que les écritures ne font point de foi, si elles ne sont reconnuës. Il demande où l'on a trouvé cette lettre, & qui l'a donnée. Car, dit-il, j'avois des écrivains, je les represente ; & le tyran avoit des gens pour re-

Sup. n. 3.

Baluz. Misc. p. 143. to. 2.

cevoir ses lettres, que vous pouvez faire venir. Si j'étois accusé devant un autre juge, j'en appellerois à l'empereur : étant accusé devant vous, qui puis je invoquer ? le pere de celui qui a dit : Je suis la verité ; & là-dessus il adresse à dieu sa priere. Il s'agit ici, continuë-t-il, non d'un interêt pecuniaire, mais de la gloire de l'église : ne laissez pas ce soupçon contre elle, que des Chrétiens, & principalement des évêques écrivent de telles lettres & forment de tels desseins. On voit combien les saints étoient jaloux de la fidelité envers les princes ; & qu'en ces matieres, les évêques mêmes ne reconnoissoient point d'autres juges sur la terre.

XL.
Suite de l'apologie.
P. 682.

La troisiéme accusation étoit d'avoir celebré l'office dans la grande église d'Alexandrie, avant qu'elle fût dediée. Oüi, dit-il, on l'a fait, je le confesse : mais nous n'avons pas celebré la dédicace, il n'étoit pas permis de le faire sans vôtre ordre. Ce qu'il dit, parce que cette église avoit été bâtie aux dépens de l'empereur, d'où elle fut nommée la Cesarée. Il continuë : Cette assemblée se fit sans dessein & sans être annnoncée : on n'y appella aucun évêque ni aucun clerc : tout le monde sait comme la chose s'est passée. C'étoit la fête de pâque, le peuple étoit trés-nombreux : il y avoit peu d'églises & trés petites. On faisoit grand bruit, & on demandoit de s'assembler dans la grande église. Je les exhortois à attendre & à s'assembler comme ils pourroient dans les autres églises, quoi qu'avec incommodité ; ils ne m'écouterent pas : mais ils étoient prêts à sortir de la ville & à s'assembler au soleil

dans les lieux deserts ; aimant mieux souffrir la fatigue du chemin ; que de passer la fête en tristesse. En effet, dans les assemblées du carême il y avoit eu plusieurs enfans, plusieurs vieilles femmes, plusieurs jeunes personnes de l'un & de l'autre sexe si mal traitez de la presse, qu'on les avoit emportez dans les maisons : quoique personne n'en fût mort, tout le monde en murmuroit ; & c'eut été bien pis le jour de la fête : la joïe eût été tournée en pleurs.

J'ai suivi en cela l'exemple de nos peres. Alexandre d'heureuse memoire fit l'assemblée dans l'église de Theonas, qui passoit alors pour la plus grande, & qu'il faisoit encore bâtir : parce que les autres étoient trop petites. J'ai vû pratiquer la même chose à Treves & à Aquilée : on y a assemblé le peuple dans des églises qui n'étoient pas achevées ; & vôtre frere d'heureuse memoire assista à Aquilée à une telle assemblée. Ce n'a donc pas été une dédicace, mais une assemblée ordinaire. Eut-il été plus à propos de nous assembler dans des lieux deserts & ouverts, où les païens eussent pû s'arrêter en passant : que dans un lieu fermé de murailles & de portes : qui marque la difference des Chrétiens & des profanes ? valoit-il mieux que le peuple fût separé & pressé avec peril en plusieurs églises ; que d'être assemblé dans un même lieu ; puisqu'il y en avoit un qui les pouvoit tous contenir ; où ils pouvoient prier & dire amen tout d'une voix, pour montrer l'union des cœurs ? quelle joïe des peuples de se voir ainsi réünis, au lieu d'être divisez

P. 685. B. comme auparavant. Au reste les prieres qui ont été faites dans cette église, n'empêchent pas que l'on n'en fasse solemnellement la dédicace, quand il en sera tems. S. Athanase ne méprisoit donc pas cette ceremonie de la dédicace des églises, puisqu'il se défend si serieusement sur ce point : mais il croïoit que l'on pouvoit en cas de necessité, se servir d'une église avant qu'elle fut dediée.

P. 686. Le quatriéme & le dernier chef d'accusation, étoit d'avoir desobéï à l'empereur, en refusant plusieurs fois de sortir d'Alexandrie. Je n'ai point resisté, dit-il, à vos ordres : à Dieu ne plaise : je ne suis pas assez considerable pour resister au tresorier d'une ville, beaucoup moins à un si grand empereur. Ensuite il raconte tout ce qui s'étoit passé. Sup. n. 11. La lettre de l'empereur aportée par Montan, qui Sup. n. 26. supposoit que S. Athanase demandoit congé d'aller en Italie : la venuë de Diogene vingt-six mois aprés : les menaces de Syrien : la lettre que l'empereur lui avoit envoïée autrefois par Pallade & par Asterius, pour l'exhorter à demeurer dans son église. Sa défense sur ce point se réduit à dire : qu'aïant eu des ordres de l'empereur pour retourner à son église & pour y demeurer, & n'en aïant point eu pour en sortir ; il a dû demeurer. Joint le devoir general d'évêque, & la connoissance particuliere du peril auquel il exposoit son troupeau, s'il l'abandonnoit aux Sup. 27. Ariens. Il raporte en suite les violences de Syrien, sa retraite : le dessein qu'il avoit d'aller trouver Sup. n. 34. l'empereur ; & comme il en fut détourné, par ce qu'il apprit de la persecution exercée en Occident &

en Egypte même ; & par les lettres de l'empereur au peuple d'Alexandrie & aux princes d'Auxume. C'eſt, dit-il, ce qui m'a obligé à retourner dans le deſert : voïant tant d'évêques perſecutez, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à ma communion, & des vierges mêmes ſi indignement traitées : j'ai vû que mes ennemis en vouloient à ma vie. Je me ſuis retiré, pour laiſſer paſſer leur fureur, & vous donner occaſion d'uſer de vôtre clemence. Recevez cette apologie, rendez à leurs patries & à leurs égliſes tous les évêques & les autres eccleſiaſtiques : afin que l'on voïe la malice des calomniateurs, & que vous puiſſiez dire avec confiance à J. C. le roi des rois, maintenant & au jour du jugement : Je n'ai perdu aucun des vôtres. Telle eſt l'apologie de S. Athanaſe à l'empereur Conſtantius. Il écrivit en même tems des diſcours de conſolation, pour les vierges que les Ariens perſecutoient, juſques à leur refuſer la ſepulture.

P. 700. *E.*

Theod. lib. 1. *c.* 14. *infi.*

XLI. Souffrances de S. Euſebe de Verceil.

Entre les confeſſeurs éxilez pour la cauſe de S. Athanaſe, le plus illuſtre eſt S. Euſebe de Verceil. Il étoit à Scythopolis en Paleſtine, ſous la main de l'évêque Patrophile, un des plus anciens & des plus zelez Ariens. S. Euſebe fut viſité par pluſieurs perſonnes, & entre-autres par le diacre Syrus & l'exorciſte Victorin : qui lui aporterent des lettres & des aumônes de ſon égliſe, & de quelques égliſes voiſines : ſavoir, de Novare, de Rege & de Tortone. Le diacre Syrus paſſa outre, pour viſiter les ſaints lieux. Cependant les Ariens tirerent S. Euſebe du logis, qu'eux-mêmes lui avoient fait marquer par les

agens de l'empereur ; & l'en tirerent avec violence: le traînant par terre & le portant à la renverse à demi nud. Ils le mirent dans une autre maison, où ils le garderent pendant quatre jours, enfermé dans une petite chambre : disant qu'ils avoient reçû ce pouvoir de l'empereur. Là ils venoient lui faire des reproches & le presser d'entrer dans leurs sentimens: mais il leur abandonnoit son corps, comme à des bourreaux, sans leur répondre une parole. On dit qu'entre-autres tourmens, ils le traînerent à la renverse sur un escalier, en descendant & en montant. Ils empêcherent les prêtres & les diacres de le venir voir comme auparavant, & le menacerent de fermer la porte à tous les autres. Alors il fit une protestation contre eux ; qui commençoit ainsi : Eusebe serviteur de Dieu, avec ses autres serviteurs qui souffrent avec moi pour la foi : à Patrophile le geolier & aux siens. Aprés leur avoir reproché leurs violences, il leur declare : qu'il ne mangera point de pain & ne boira point d'eau, qu'ils ne lui aïent tous promis & par écrit, de ne point empêcher ses freres, qui souffrent pour la même cause, de le venir voir, & lui aporter de chez eux la nourriture necessaire. Autrement il proteste qu'ils seront coupables de sa mort, & qu'il écrira à toutes les églises: afin que tout le monde connoisse ce que les Ariens font souffrir aux catholiques. Aprés la souscription il ajoûtoit : Je te conjure toi qui lis cette lettre par le Pere, le Fils & le S. Esprit de ne la pas supprimer, mais de la faire lire aux autres.

Sermo. 16. appendi. ad S. Amb. n. 6.

Aprés qu'il eut été ainsi quatre jours sans man-

ger, ils le renvoïerent encore à jeun à ſon premier logis : tout le peuple le reçut avec joïe, & entoura de lampes cette maiſon. S. Euſebe recommença à faire des aumônes : les Ariens ne le purent ſouffrir : au bout de vingt-cinq jours ils revinrent à ſon logis, armez de bâtons avec une multitude de gens perdus ; & aïant rompu la muraille d'une maiſon voiſine, ils ſe jetterent ſur lui avec violence, l'enleverent encore & l'enfermerent dans une priſon trés-étroite avec un prêtre nommé Tegrin. Ils enleverent & enfermerent auſſi les autres prêtres & les diacres qui l'accompagnoient ; & trois jours aprés les envoïerent en exil en divers lieux, de leur autorité privée. D'autres qui étoient venus le voir furent enfermez pendant pluſieurs jours dans la priſon publique. Non contens de mettre en priſon les hommes qui le ſervoient, ils y mirent auſſi des religieuſes : puis revenant à ſon logis, ils pillerent tout ce qu'il y avoit, ſoit pour ſes beſoins, ſoit pour ceux des pauvres ; & comme toute la ville en murmuroit, ils rendirent quelques meubles de peu de conſequence & garderent l'argent. Cependant ils empêchoient qu'aucun des ſiens ne lui portât à manger ; & comme il ne vouloit rien recevoir d'eux, il demeura ſix jours ſans prendre aucune nourriture, & fut prêt à mourir de défaillance. Enfin le ſixiéme jour preſſez des cris de diverſes perſonnes, ils laiſſerent aprocher un des ſiens pour le ſecourir.

Le diacre Syrus ne fut point arrêté avec les autres, parce qu'il étoit allé viſiter les ſaints lieux. Quand il fut de retour, S. Euſebe trouva moïen de

lui donner une letrre : quoi qu'on le gardât trés-étroitement pour l'empêcher d'écrire. Cette lettre que nous avons encore est adressée aux mêmes églises qui lui avoient écrit. D'abord il témoigne l'extreme consolation qu'il a reçûë, en aprenant qu'ils demeurent fermes dans la foi, suivant ses instructions : en suite il raconte les persecutions qu'il souffroit, & conclut par une salutation generale, dont il les prie de se contenter : parce, dit-il, que je suis trop pressé pour vous nommer chacun en particulier, comme j'avois accoûtumé. S. Eusebe fut visité entre-autres par S. Epiphane, qui étoit du païs même, né prés d'Eleutheropolis en Palestine ; & y avoit passé sa jeunesse dans la vie monastique sous

Sozom. VI. c. 32. S. Hilarion, S. Hesychius & les autres moines les plus excellens. Il avoit même demeuré long-tems en Egypte, & pouvoit alors avoir quarante-cinq ans. S. Eusebe étoit logé chez le comte Joseph, & S. Epiphane aprit de la bouche de ce comte son

Epiph. hæres. 30. n. 5. histoire, telle que je l'ai raportée ; l'occasion de sa conversion : sa dureté à resister aux revelations

Sup. liv. XI. n. 34. & aux miracles : les persecutions qu'il avoit souffertes de la part des Juifs, la protection de l'empereur Constantin. Il avoit fait à Scythopolis dés bâtimens considerables, & il y étoit logé magnifiquement : mais il n'eût pû y subsister, s'il ne se fût soûtenu par sa dignité de comte. Car il étoit déclaré ennemi des Ariens, qui dominoient dans cette ville, par le credit que donnoient à leur évêque ses richesses & la familiarité avec l'empereur Constantius. Ils flatoient le comte Joseph, pour l'attirer dans leur parti, & le faire

faire entrer dans le clergé, en lui faisant même esperer l'épiscopat : mais de peur qu'ils ne lui fissent violence pour l'ordonner, il se remaria aprés la mort de sa femme. Il étoit âgé d'environ soixante & dix ans quand S. Epiphane aprit son histoire, en visitant chez lui S. Eusebe, qui fut depuis relegué encore deux fois : premierement en Cappadoce, puis dans la Thebaïde d'Egypte, où fut son troisiéme exil.

Hier script.
Theod III. *c.* 4.

XLII.
Exil de S. Hilaire.

L'église Gallicane conservoit la foi dans sa pureté par l'écriture & la tradition, sans avoir besoin des confessions de foi écrites sur le papier. Il est vrai que Saturnin évêque d'Arles favorisoit les Ariens, étant lié étroitement avec Ursace & Valens. Mais outre le soupçon d'heresie, c'étoit un homme corrompu dans l'esprit & dans les mœurs, emporté & factieux. C'est pourquoi la plûpart des évêques de Gaule, dont le plus illustre étoit S. Hilaire de Poitiers, se separerent de la communion de Saturnin, d'Ursace & de Valens : accordant aux autres qui étoient de leur parti la faculté de se repentir : pourveu que ce decret fût approuvé par les confesseurs exilez pour la foi. Aprés cela toutefois Saturnin & ceux de sa faction, firent ensorte que les mêmes évêques qui les avoient condamnez, furent contraints de se trouver à un concile de Beziers ; & S. Hilaire y dénonça les protecteurs de l'heresie : invitant les évêques assemblez d'en prendre connoissance. Mais les heretiques qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point qu'il fût écouté. Saturnin envoïa à l'empereur Constan-

Hilar. de Syn. p. 348. *D. Edit. Paris.* 1605.
Sever. Sulp. lib. 2. *p.* 416. 435. *edit. varior.*
Hilar. I. *in Const. init. p.* 286. *B.*
Ad. Const. 3. *init.*

tius une fausse relation de ce qui se passoit dans le concile ; & quoique S. Hilaire s'en plaignît, & que le Cesar Julien, qui étoit alors en Gaule en fût témoin : les Ariens se moquerent du Cesar, & tromperent l'empereur de qui ils obtinrent un ordre pour bannir S. Hilaire & l'envoïer en Phrygie. Ils y firent aussi bannir Rodanius évêque de Toulouse : qui bien que moins vigoureux naturellement qu'Hilaire, se soutenoit contre eux par son union avec lui. Les clercs de l'église de Toulouse furent maltraitez à coups de bâton, les diacres meurtris de balles de plomb : l'évêque Rodanius mourut dans son exil en Phrygie, aussi bien que Paulin de Treves.

Sever. Sulp. 2. p. 412.

Hilar. in Const. p. 293.

Sulp. Sever. 2. p. 436.

Fortun. vit. lib. 1.

S. Hilaire étoit né à Poitiers d'une des plus illustres familles des Gaules. Il étudia avec succés les sciences profanes, & s'appliqua particulierement à l'éloquence, imitant le stile de Quintilien. Tout cela, étant encore païen : car il ne se fit Chrétien qu'en âge meur, & il raconte ainsi les motifs de sa conversion : Je considerois, dit-il, que l'état le plus desirable selon le sens, est le repos dans l'abondance : mais que ce bon-heur nous est commun avec les bêtes. Je compris donc que le bon-heur de l'homme devoit être plus relevé, & je le mettois dans la pratique de la vertu & la connoissance de la verité. La vie presente n'étant qu'une suite de miseres, il me parut que nous l'avions receuë, pour exercer la patience, la moderation, la douceur ; & que Dieu tout bon ne nous avoit point donné la vie, pour nous rendre plus miserables en nous l'ôtant. Mon ame se portoit donc avec ardeur, à con-

Hier. ep. 84.

Hilar. de Trin. 1.

noître ce Dieu auteur de tout bien : car je voïois clairement l'abſurdité de tout ce que les païens enſeignoient touchant la divinité : la partageant en pluſieurs perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, l'attribuant à des animaux, à des ſtatuës & à d'autres choſes inſenſibles : je reconnus qu'il ne pouvoit y avoir qu'un ſeul Dieu, éternel, tout puiſſant, immuable.

Plein de ces penſées je lûs avec admiration ces paroles dans les livres de Moïſe : Je ſuis celui qui eſt. Et dans Iſaïe : Le ciel eſt mon trône & la terre mon marchepied. Et encore : Il tient le ciel dans ſa main & y renferme la terre. La premiere figure, montre que tout eſt ſoumis à Dieu : la ſeconde qu'il eſt au delà de tout. Je vis qu'il eſt la ſource de toute beauté & la beauté infinie : en un mot, je compris que je le devois croire incomprehenſible. Je portois plus loin mes deſirs, & je ſouhaitois que ces bons ſentimens que j'avois de Dieu & les bonnes mœurs euſſent une recompenſe éternelle. Cela me ſembloit juſte : mais la foibleſſe de mon corps & même de mon eſprit me donnoit de la crainte : quand les écrits des évangeliſtes & des apôtres me firent trouver plus que je n'euſſe oſé eſperer, particulierement le commencement de l'évangile de S. Jean. C'eſt ainſi que S. Hilaire rapporte les motifs de ſa converſion. Il étoit marié & avoit une fille nommée Apra : la mere & la fille furent Chrétiennes comme lui. Etant encore laïque il menoit une vie trés-ſainte, & s'éloignoit avec grand ſoin des Juifs & des heretiques. Le peuple de Poitiers d'un commun accord le demanda pour évêque, & l'on croit qu'il

Exod. III. 14. *Iſa.* LXVI. I. *Ibid* XL. 12. *ſec.* 70.

Fortun. vit. lib. I.

ſucceda à S. Mexence ou Maixant frere de S. Maximin de Treves. On ne mit point d'autre évêque à la place de S. Hilaire pendant ſon exil ; & il continua de gouverner ſon égliſe par ſes prêtres.

Ad Conſt. 3. p. 306. F.

XLIII. Violences de Macedonius à C. P.

La perſecution contre les catholiques fut grande à C. P. ſous l'évêque Arien Macedonius, & ſa conduite ne fût pas moins violente que ſon entrée. Il étoit aidé d'Eleuſius & de Marathonius. Ce dernier avoit été numeraire ou païeur des officiers du prefet du pretoire : aïant amaſſé beaucoup de bien en cette charge, il la quitta & s'appliqua à gouverner les hôpitaux de malades & d'autres pauvres : puis à la perſuaſion d'Euſtathe évêque de Sebaſte, il embraſſa la vie aſcetique, & fonda un monaſtere à C. P. il fut diacre de cette égliſe, & prit ſoin de pluſieurs monaſteres d'hommes & de femmes : enfin Macedonius le fit évêque de Nicomedie. Eleuſius avoit eu une charge honorable à la cour ; & Macedonius le fit évêque de Cyzique. L'un & l'autre Eleuſius & Marathonius paſſoient pour gens de bonnes mœurs, mais paſſionnez contre les défenſeurs du conſubſtantiel : beaucoup moins toutefois que Macedonius.

Sup. n. 8. Sozom. IV. c. 20. c. 27. Socr. II. c. 38.

Celui-ci obtint un édit de l'empereur, qu'il fit afficher par toutes les villes, & executer à main armée : en vertu duquel les défenſeurs du conſubſtantiel devoient être chaſſez, non ſeulement des égliſes, mais des villes, & leurs égliſes abatuës. Il paſſa plus avant, & contraignoit les catholiques à communiquer avec les Ariens, par les mêmes violences, dont les païens uſoient pendant les perſecutions.

Socr. II. c. 27. Sozom. IV. c. 20.

On banniſſoit les catholiques, on confiſquoit leurs biens, on les marquoit ſur le front avec des fers chauds, on les frappoit, on leur faiſoit ſouffrir toutes ſortes de tourmens; & quelques-uns en moururent. On compte pluſieurs martyrs en cette occaſion, entre autres deux qui avoient vêcu avec le S. évêque Paul, & qui lui ſervoient de ſecretaires: c'étoit Martyrius diacre & Marcien chantre & lecteur: Macedonius les livra au prefet & les fit condamner à mort: comme aïant été cauſe du maſſacre d'Hermogene, & de la ſédition qui s'excita en ce tems-là. Ils ſouffrirent conſtamment, & furent enterrez hors de la ville, au lieu où on executoit les criminels: mais depuis s'y étant fait des miracles, le lieu fut purifié, & l'on y bâtit une égliſe comme à un tombeau de martyrs. S. Jean Chryſoſtome la commença & Siſinnius l'acheva. L'égliſe honore leur memoire le vingt-cinquiéme d'Octobre. *Sozom. IV. c. 2. c. 3.* *Sup. liv. XII. n. 18.*

Comme les Novatiens croïoient le verbe conſubſtantiel, ils furent compris dans cette perſecution avec les catholiques. Agelius leur évêque s'enfuit: pluſieurs de ceux qui paſſoient entre eux pour les plus pieux furent pris & maltraitez; parce qu'ils ne vouloient pas communiquer avec Macedonius. Aprés les avoir battus, on les forçoit de participer aux myſteres, qu'on leur mettoit dans la bouche, l'ouvrant avec un bâaillon: ce qu'ils eſtimoient le plus grand de tous les tourmens. Les Ariens enlevoient des femmes & des enfans, qui n'étoient pas encore baptiſez, & les baptiſoient par force. S'ils reſiſtoient, ils les battoient, les mettoient en priſon, *Socr. II. c. 38.* *Sozom. IV. c. 20.*

& leurs faiſoient ſouffrir de cruels tourmens. Par exemple, il y eut des femmes à qui pour avoir refuſé de participer aux myſteres, ils couperent les mamelles, en les ſerrant entre le bord d'un coffre, & le couvercle : ils les brûlerent à d'autres en y appliquant un fer rouge ou des œufs brûlans. Deux Novatiens entre les autres, Auxanon depuis prêtre, & Alexandre Paphlagonien, qui menoient enſemble la vie aſcetique, furent tourmentez & mis en priſon. Alexandre en mourut, & les Novatiens lui bâtirent depuis une égliſe comme à un martyr. Auxanon vêcut trés long-tems aprés ; & c'eſt de lui que l'hiſtorien Socrate dit avoir appris toutes ces particularitez.

L'édit de l'empereur qui ſervoit de fondement aux violences de Macedonius, ordonnoit d'abattre les égliſes de ceux qui croïoient le conſubſtantiel : il en fit abattre une des trois que les Novatiens avoient à C. P. Mais auſſi-tôt ils s'aſſemblerent en ſi grand nombre, qu'en peu de tems ils tranſporterent les materiaux de l'autre côté de la mer en un lieu nommé Sycai. L'un portoit des tuiles, l'autre une piece de bois : les femmes & les enfans y travailloient avec ardeur, comme pour le ſervice de Dieu : ainſi l'égliſe fut promptement rebâtie. Mais depuis l'empereur Julien leur aïant rendu l'anciene place, ils y rapporterent les materiaux, rebâtirent leur égliſe plus belle que devant, & la nommerent Anaſtaſie, c'eſt-à-dire Reſſuſcitée. Il y eut alors quelque ouverture de reconciliation entre les catholiques & les Novatiens : les catholiques n'aïant plus

d'égliſes à C. P. aimoient mieux s'aſſembler avec eux dans celles qui leur reſtoient, qu'avec les Ariens qu'ils avoient en horreur: mais la jalouſie de quelques Novatiens empêcha la réünion, ſous pretexte d'une ancienne défenſe qu'ils alleguoient. *Sozom. IV. c. 20.*

Eleuſius en même tems ſecondant Macedonius, qui l'avoit fait évêque de Cyzique, abatit l'égliſe que les Novatiens y avoient ; & Macedonius ſachant qu'il y avoit un grand nombre de Novatiens dans la Paphlagonie, particulierement à Mantinie, il y fit envoïer par ordre de l'empereur quatre compagnies de ſoldats, pour les obliger par la crainte à recevoir la doctrine d'Arius. Les Novatiens reduits au deſeſpoir, ſe mirent en défenſe ; & s'armant de faux, de coignée & de tout ce qu'ils trouverent, marcherent contre les ſoldats: il y eut un combat où pluſieurs Paphlagoniens furent tuez : mais peu de ſoldats s'en ſauverent. Cette conduite rendit Macedonius odieux, à ceux même de ſon parti ; & déplut à l'empereur. Il l'irrita beaucoup plus par une autre entrepriſe. L'égliſe des apôtres à C. P. menaçoit ruine & on ne pouvoit y prier ſans peril. Macedonius en voulut enlever le corps du grand Conſtantin qui y étoit enterré : le peuple s'y oppoſa comme à un crime : d'autres ſoutenoient qu'il étoit permis de le transferer, enſorte qu'il ſe fit deux partis ; & les défenſeurs du conſubſtantiel étoient de celui qui s'oppoſoit au deſſein de Macedonius: ſoit par averſion pour lui, ſoit par affection pour la memoire de Conſtantin. Ils en vinrent aux mains : il y eut pluſieurs hommes tuez, tellement que la cour *Ibid. c. 20.*

AN. 357.

de l'églife & le puits qui y étoit fut rempli de fang, qui couloit même dans la galerie joignante & jufques dans la ruë. L'empereur Conftantius aïant apris cet accident, fut extremement irrité contre Macedonius : tant à caufe de la perte des hommes, que de la hardieffe qu'il avoit euë de toucher au corps de fon pere.

Chr. Pafch.

Chr. Hier. an. 357. 359. Idatii fafti. an. 356. 357.

On trouve vers le même tems des tranflations de reliques confiderables à C. P. Celles de S. Timothée difciple de S. Paul & premier évêque d'Ephefe y furent apportées avec toute forte d'honneur, le premier de Juin fous le huitiéme confulat de Conftantius, & le premier de Julien, c'eft-à-dire l'an 356. On les mit dans la même églife des apôtres fous la fainte table. L'année fuivante 357. le troifiéme de Mars, on apporta encore à C. P. les reliques de S. Luc & de l'apôtre de S. André, par les foins de l'empereur Conftantius, & elles furent mifes folemnellement dans la même églife des apôtres.

Hier. in Vigilant. c. 2.

XLIV.
Conftantius à Rome.
Idac. faft. Chron. Pafch. Amm. Marc. lib. XVI. *c.* 10.

Conftantius étoit cependant en Occident. Aprés avoir demeuré long-tems à Milan, il vint à Rome celebrer la vingtiéme année de fon regne; & y fit fon entrée folemnelle avec fa femme Eufebia, le quatriéme des calendes de May fous fon neuviéme confulat, & le deuxiéme de Julien, c'eft-à-dire le vingt-huitiéme d'Avril l'an 357. Conftantius n'avoit point encore veu Rome; & cette entrée fut fon triomphe, pour la défaite de Magnence, vaincu fix ans auparavant & dans une guerre civile : qui n'étoit pas matiere de triomphe. Conftantius y parut avec une pompe & une gravité fi affectée, qu'il fit plus paroître de

Sup. n. 7.

de vanité que de grandeur, & il admira plus Rome qu'il n'y fut admiré. On remarque en general que jamais en public il ne se moucha, ni ne cracha, ni ne tourna le visage d'un côté à l'autre. Les femmes de ceux qui tenoient à Rome les charges & les dignitez prierent leurs maris, de demander à l'empereur le retour du pape Libere exilé deux ans auparavant. Ils répondirent qu'ils craignoient la colere de l'empereur, que peut-être il ne pardonneroit rien à des hommes; qu'il auroit plus d'égard pour elles, & que s'il ne leur accordoit ce qu'elles demandoient, du moins il ne leur en arriveroit aucun mal. Ces dames suivirent le conseil de leurs maris, & se presenterent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire: afin que jugeant de leur qualité par leurs habits, il eût plus de consideration pour elles. Elles le supplierent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de son pasteur & exposée aux insultes des loups. Constantius répondit, que Rome avoit un pasteur capable de la gouverner, sans qu'il en fût besoin d'autre: il entendoit Felix. Les dames Romaines repartirent: que personne n'entroit dans l'église quand Felix y étoit, parce qu'encore qu'il gardât la foi de Nicée, il communiquoit avec ceux qui la corrompoient. L'empereur se laissa flechir, & aprés avoir deliberé avec les évêques qui l'accompagnoient: il ordonna que si Libere entroit dans leurs sentimens, il seroit rappellé, & gouverneroit l'église en commun avec Felix. Mais quand on lut dans le cirque les lettres qui portoient cet ordre, le peuple s'écria, qu'il étoit

AN. 357.
Amm. XXI. *c.* 16.
Theodor. II. *c.* 17.
Sozom. I. *c.* VII.

AN. 357.

juſte ; & comme il y avoit deux factions dans le cirque diſtinguées par les couleurs, chacune, diſoient-ils, aura ſon paſteur. Aprés s'être ainſi moquez des lettres de l'empereur, ils s'écrierent tous d'une voix : Un Dieu, un Chriſt, un évêque.

Relat. Symm. ap. Ambr.

Conſtantius étant à Rome, fit ôter du lieu où le ſenat s'aſſembloit un autel de la Victoire, où les païens avoient accoutumez de prêter ſerment. Au commencement de l'année precedente, il avoit fait une loi contre-eux, par laquelle il défendoit ſous peine de la vie, de ſacrifier ou d'adorer des idoles ; & une autre, par laquelle il défendoit de conſulter les aruſpices, les mathematiciens, c'eſt-à-dire les aſtrologues, les augures, les devins, les magiciens & les enchanteurs : en un mot il interdiſoit toutes ſortes de divinations & de malefices, & ſous peine de la vie. Il en fit encore une cette année 357. contre les magiciens, particulierement contre ceux qui troubloient les élemens, attaquoient la vie des hommes, & pretendoient faire revenir les ombres des morts. Il défendit qu'à Rome les ſoldats & les palatins, c'eſt-à-dire les officiers du palais, s'engageaſſent à combattre aux ſpectacles, comme gladiateurs. Conſtantin avoit aboli ces combats en Orient : mais à Rome c'étoit beaucoup d'en diminuer la licence. Conſtantius fit auſſi cette année une loi en faveur des clercs copiates, c'eſt-à-dire les foſſoïeurs qui avoient ſoin des enterremens. Il les exempte par un privilege particulier de la contribution luſtrale, que païoient tous les marchands.

L. 6. Cod. Theod. de pag. lib. XVI.

L. 4. de Malef. cod. & ibi. Gothofr. lib. IX.

L. 5. ibid.

L. 2. Cod. Theod. de gladiat. lib. XV.

L. 1. Ibid. de luſtr. cod. lib. XIII. *& ibi Gothofr.*
Sup. n. 10.

XLV.
Seconde formu-

L'empereur Conſtantius ne demeura qu'un mois

à Rome, & en étant parti le vingt-neuviéme de Mai, il revint à Milan, où il demeura jusques au mois de Decembre : puis il passa en Illyrie, & s'arrêta à Sirmium. Les Ariens y dresserent alors une formule de foi, qui est la seconde de celles qui furent faites en cette ville, & est principalement attribuée à Potamius évêque de Lisbone. Elle commence ainsi: Aïant été jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné & expliqué soigneusement en presence de nos trés-saints freres, Valens, Ursace & Germinius. On est convenu qu'il n'y a qu'un Dieu pere tout-puissant, comme on le croit par tout le monde; & un seul J. C. son fils unique nôtre-Seigneur, nôtre Sauveur, engendré de lui avant les siecles. Que l'on ne peut ni ne doit reconnoître deux dieux, puisque le seigneur lui-même dit: J'irai à mon pere & vôtre pere, à mon Dieu & vôtre Dieu. Cette preuve fait voir que les auteurs de cette formule ne releve l'unité de Dieu, que pour attribuer la divinité au Pere seul, à l'exclusion du fils. Ils se découvrent encore plus ensuite, lorsqu'ils disent: On s'est accordé sur tout le reste sans difficulté : mais comme quelques uns, en petit nombre, étoient frapez du mot de *substance*, que l'on apelle en grec *ousia*; c'est-à-dire pour l'expliquer plus clairement, des termes d'*homoousion* ou *homoiousion* : on a jugé à propos de n'en faire aucune mention; tant parce qu'ils ne se trouvent point dans l'écriture, que parce que la generation du fils est au dessus de la conoissance des hommes. Voilà le principal venin de cette formule. Car en défendant de dire, que le

le de Sirmium.
Cheute d'Osius.
Amm. XVI. 10.
Idac Fast.
Pag. 357. *n.* 2.
Ap. Hilar. de Syn. p. 323.
Ap. Athan. de Syn. p. 901.
Ap. Socr. II. *c.* 30.
Joan. XX. 17.
Isa. LIII. 8.
Hilar. de Syn. §. 3.2.

fils eſt conſubſtantiel, on fait entendre qu'il eſt d'une autre ſubſtance, ou tiré du neant comme les creatures. Ils ajoûtent: Perſonne ne peut douter, que le pere ne ſoit plus grand en honeur, en dignité, en gloire, en majeſté, par le nom même de pere, puiſque le fils dit: Celui qui m'a envoïé eſt plus grand que moi. Et tout le monde ſait que c'eſt la doctrine catholique, qu'il y a deux perſonnes du pere & du fils: que le pere eſt plus grand, le fils ſoumis, avec toutes les choſes que le pere lui a ſoumiſes. Que le pere eſt ſans commencement, inviſible, immortel, impaſſible: au lieu que le fils eſt né du pere, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere. Il a pris de la vierge Marie un corps, c'eſt-à-dire un homme, par lequel & avec lequel il a ſouffert. Toutes ces expreſſions tendent à faire le fils de nature differente du pere, & même paſſible.

Joan. XIV. 28.

Potamius auteur de cette formule étoit évêque de Liſbone en Luſitanie. D'abord il ſoutint la foi catholique; puis il la trahit pour obtenir une terre du fiſc qu'il deſiroit avoir. Oſius le fit conoître aux égliſes d'Eſpagne, & le rejetta comme un heretique. Auſſi Potamius ſe plaignit de lui à l'empereur Conſtantius, & fut un des auteurs de la perſecution que ſouffrit ce venerable vieillard. Il y ſuccomba enfin, & c'eſt ici le tems de ſa cheute. Il étoit à Sirmium depuis un an comme en exil: l'empereur avoit perſecuté à cauſe de lui tous ſes parens; & il en vint même à la violence ouverte contre ſa perſonne, ſans reſpect pour ſon âge & ſa dignité. Car Oſius avoit plus de cent ans, & il étoit évêque de

Libell. Marcell. & Fauſt. p. 34.

Athan. de Fuga p. 703. *D.* 70. *A.*

puis plus de ſoixante : il avoit confeſſé dans la perſecution, les évêques le regardoient comme leur pere, & il conduiſoit depuis long-tems tous les conciles. Conſtantius ne laiſſa pas de le faire charger de coups & de l'expoſer à des tourmens trés douloureux : juſqu'à ce que la foibleſſe du corps entraînant l'eſprit & le courage, il ceda pour un tems, en ſouſcrivant à cette formule dreſſée par Potamius, & communiquant avec Urſace & Valens, dans le concile qui fut alors tenu à Sirmium : mais il ne ſouſcrivit point à la condamnation de S. Athanaſe. Il obtint ainſi ſa liberté & retourna mourir en Eſpagne dans ſon ſiege. Il ne ſurvêquit pas long-tems à ſa faute : mais il ne la negligea pas : car étant prêt de mourir, il proteſta par une maniere de teſtament contre la violence : il anathematiſa l'hereſie Ariene ; & exhorta tout le monde à la rejetter.

Socr. II. hiſt. c. 31. Sulpic. Sever. lib. 2. p. 417.

Athan. apol. 2. p. 807. B.

Sozom. IV. hiſt. c. 12.

Athan. ad. ſolit. p. 841. D.

Philoſtorg. IV. c. 3.

Athan. ibid.

XLVI.
Cheute du pape Libere.

Le pape Libere avoit été deux ans en exil, & la rigueur en augmentoit, juſques à lui ôter un diacre nommé Urbicus qu'il avoit auprés de lui. Fortunatien évêque d'Aquilée fut le premier à le ſolliciter, de ſe rendre aux volontez de l'empereur ; & il ne le laiſſa point en repos qu'il n'eut ſouſcrit. Démophile évêque de Berée où Libere étoit en exil, lui preſenta la profeſſion de foi de Sirmium : c'eſt-à-dire ſuivant l'opinion la plus probable, la premiere compoſée contre Photin au concile tenu l'an 351. où Démophile même avoit aſſiſté, qui ſupprimoit tacitement les termes de conſubſtantiel & de ſemblable en ſubſtance : mais qui au reſte pouvoit être défenduë, comme elle l'a été par S. Hilaire. Libere l'ap-

Liber. ep. 10. ad Vinc.

Epiſt. 7.

Sup. n. 6.

De Syn. p. 340. &c. prouva & la souscrivit comme catholique: il renonça à la communion de S. Athanase, & embrassa celle des Orientaux, c'est-à-dire des Ariens. Il chargea donc Fortunatien d'une lettre à l'empereur Constantius, lui demandant que pour le bien de la paix & de la concorde il le renvoïât à son église; & qu'il rappellât aussi de leur exil ses legats & les autres evêques exilez. Ensuite il écrivit aux évêques d'Orient en ces termes: Je ne défends point Athanase: seulement parce que Jules mon predecesseur d'heureuse memoire l'avoit reçû, je craignois d'être estimé prevaricateur: mais quand il a plû à Dieu, que j'aïe connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussi-tôt; & j'ai chargé nôtre frere Fortunatien des lettres que j'en ai écrites à l'empereur. Ainsi rejettant de nôtre communion Athanase, dont je ne prétends pas même recevoir les lettres: je déclare que je veux avoir la paix & l'union avec vous, & avec tous les évêques Orientaux par toutes les provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincerité avec laquelle je vous parle: nôtre frere Démophile aïant bien voulu me proposer la foi veritable & catholique, que plusieurs de nos freres les évêques ont examinée à Sirmium, je l'ai reçeuë volontiers: sans y rien trouver à redire. Au reste, je vous prie, que puisque vous me voïez d'accord avec vous en toutes choses; vous vouliez bien travailler en commun, afin que je sois rappellé de mon exil, & que je retourne au siege que Dieu m'a confié.

Liber. epist. 9. in fragm. Hilar. p. 427.

Lib. epist. 7. p. 426.

Ep. 10. Sup. n. 10.

Il écrivit encore à Vincent de Capoüe qui avoit

été ſon legat, & s'étoit laiſſé gagner par l'empereur. Priez le Seigneur, dit-il, de nous donner la patience: nôtre cher fils le diacre Urbicus, qui étoit ma conſolation, m'a été ôté par Venerius agent de l'empereur. C'eſt pourquoi j'ai crû vous devoir avertir, que je me ſuis retiré de cette diſpute, dont Athanaſe eſt le ſujet ; & que j'en ai écrit à nos freres les évêques d'Orient. Nous avons la paix de tous côtez : faites le ſavoir à tous les évêques de Campanie, & écrivez-en à l'empeteur : afin que je puiſſe auſſi être délivré de cette grande affliction. Il avoit ajoûté de ſa main : Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, & moi en particulier avec vous. Je me ſuis déchargé envers Dieu ; c'eſt à vous de voir ſi vous voulez que je periſſe en cet exil. Le Seigneur jugera entre-vous & moi. C'eſt ainſi que le pape Libere abandonna S. Athanaſe, dont la cauſe étoit alors inſeparable de celle de la foi.

XLVII. Lettres de S. Athanaſe aux ſolitaires. *Athan. p.701. to.1.*

S. Athanaſe cependant écrivit une apologie pour juſtifier ſa fuite contre les calomnies des Ariens ; particulierement de Leonce d'Antioche, de Narciſſe de Neroniade & de George de Laodicée, qui l'accuſoient de lâcheté. Il montre combien il ſied mal à ſes perſecuteurs de lui faire ce reproche, & ſe juſtifie pleinement, par l'autorité des écritures & par l'exemple des prophetes, des apôtres & de J.C. même. Il écrivit vers ce même tems, la lettre aux ſolitaires: comme il paroît en ce qu'il dit, que Leonce occupe le ſiege d'Antioche ; ce qui ne peut aller plus loin que le commencement de l'an 358. Cette lettre étoit un grand traité compoſé de deux parties; *P. 812. C.*

la premiere dogmatique, qui est perduë : la seconde P. 808. historique, dont la plus grande partie nous reste, avec la preface de tout l'ouvrage. Il y marque d'abord que c'est pour satisfaire à leurs instances réïterées, qu'il leur écrit ses souffrances & celles de l'église ; & qu'il entreprend de refuter l'heresie des Ariens. Mais, ajoûte-il, plus j'ai voulu écrire, plus je me suis efforcé de penser à la divinité du verbe, & plus la connoissance s'est retirée loin de moi ; & j'ai reconnu que j'en étois d'autant plus éloigné, que je m'imaginois la comprendre. Car je ne pouvois même écrire ce que je croïois entendre, & ce que j'écrivois étoit encore au dessous de cette petite ombre de la verité que j'avois dans l'esprit. J'ai pensé plusieurs fois abandonner l'entreprise ; & ce n'est que pour ne vous pas affliger & ne pas donner avantage par mon silence à ceux qui disputent avec vous, que je me suis forcé à écrire quelque chose & à vous l'envoïer. Car encore que nous soïons fort éloigné de comprendre la verité, à cause de la foiblesse de la chair : il est possible toutefois de connoître l'impertinence des impies. S'il est impossible de comprendre ce que Dieu est ; il est possible de dire ce qu'il n'est pas. Il en est de même du fils de Dieu ; il est aisé de condamner ce qu'avancent les heretiques, & de dire : Le fils de Dieu n'est pas cela : il n'est pas permis d'en avoir même de telles pensées, bien loin de les exprimer de la langue.

Je vous ai donc écrit ce que j'ai pû : recevez-le, mes chers freres non comme une explication parfaite de la divinité du verbe, mais seulement comme une

une réfutation de l'impieté de ses ennemis, & un secours pour défendre la saine doctrine. Que s'il y manque quelque chose, & je croi que tout y manque : pardonnez le moi sincerement, & du moins recevez ma bonne volonté pour défendre la verité. Et ensuite : Quand vous aurez lû cecy, priez pour nous, & vous excitez les uns les autres à le faire. Mais renvoïez-le moi aussi tôt, sans en donner de copie à qui que ce soit : ne le copiez pas pour vous mêmes, mais contentez-vous de la lecture, quelque desir que vous aïez de le lire plusieurs fois. Car il n'est pas seur de faire passer à la posterité les écrits des ignorans comme nous, qui ne faisons que begaïer. C'est ainsi que parloit de sa doctrine le plus sublime theologien de son tems, & peut-être de toute l'église Greque. Aprés cette preface suit la seconde partie de tout l'ouvrage, qui est l'histoire des persecutions de S. Athanase ; encore est-elle imparfaite, & ne commence qu'aprés le concile du Tyr l'an 335. Elle finit aux violences qui suivirent l'intrusion de George ; & fait mention de la chûte d'Osius & de celle de Libere : par où l'on voit que cet ouvrage ne peut-être écrit avant l'an 357.

P. 841. D.

P. 837. A.

S. Athanase y refute les pretextes dont l'empereur Constantius vouloit colorer sa persecution, dans une lettre écrite au peuple d'Alexandrie, & publiée par le comte Heraclius. Constantius disoit qu'il n'avoit souffert le retour d'Athanase, qu'en cedant pour un tems à l'amitié de son frere Constant. S. Athanase répond : que ses promesses ont donc été trompeuses, & qu'il n'a plus consideré son frere aprés sa

Sup. n. 28.

P. 843. D.

mort, quoi qu'il ait soûtenu la guerre civile pour recueillir sa succession. Constantius disoit, qu'en banissant Athanase il imitoit le grand Constantin son pere. Il l'imite répond S. Athanase, en ce qui fait plaisir aux heretiques, mais non en ce qui leur déplaît. Constantin sur les calomnies des Eusebiens, envoïa pour un tems Athanase dans les Gaules, le dérobant à leur cruauté : mais il ne se laissa pas persuader, d'envoïer à sa place l'évêque qu'ils vouloient: il les en empêcha & arrêta leur entreprise, par de terribles menaces. Comment donc, s'il veut suivre la conduite de son pere, a-t'il envoïé premierement Gregoire & maintenant George le banqueroutier. Pourquoi s'efforce-t'il de faire entrer dans l'église les Ariens, que son pere appelloit Porphyriens? Il se vante de prendre soin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte, qu'on envoïe un évêque de la cour : que des soldats insultent les églises: que des comtes & des eunuques gouvernent les affaires ecclesiastiques, que l'on juge les évêques suivant des édits?

S. Athanase n'épargne plus Constantius dans cet écrit. Il marque sa legereté par la contradiction de
P. 856. ses lettres & de ses ordres : qui montroient qu'il n'agissoit pas de son mouvement, mais selon qu'il étoit poussé. Il marque sa cruauté, en ce qu'il n'avoit pas épargné ses propres parens. Car, dit-il, il a égorgé ses oncles, il a fait mourir ses cousins : il a veu dans la souffrance la fille de son beau-pere, sans en
Amm. lib. xx. c. 11 avoir pitié : il a marié à un barbare, c'est-à-dire à Arsace roi d'Armenie, Olympiade fiancée à son

frere: qui l'avoit gardée jusqu'à la mort, comme devant être sa femme. Enfin il ne feint point de traiter Constantius d'Antechrist. Pour montrer l'injustice de la persecution des Ariens, il dit: S'il est honteux que quelques évêques aïent changé par la crainte: il est bien plus honteux de leur avoir fait violence, & rien ne marque plus la foiblesse d'une mauvaise cause. Ainsi le demon n'aïant rien de vrai, vient avec la hache & la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent: mais le Sauveur est si doux, qu'il se contente d'enseigner, & de dire: Si quelqu'un veut venir aprés moi; & : Celui qui veut être mon disciple. Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point de violence: mais il frape à la porte, & dit: Ouvre moi ma sœur, mon épouse: si on lui ouvre, il entre, si on ne veut pas, il se retire. Car la verité ne se prêche pas avec les épées & les dards, ni par les soldats, mais par le conseil & la persuasion. Et quelle persuasion, où regne la crainte de l'empereur? quel conseil, ou la resistance se termine à l'exil ou à la mort? Et ensuite: C'est le propre de la vraïe religion de ne point contraindre, mais de persuader. Car le Seigneur lui-même n'a point usé de violence: il a laissé la liberté, en disant à tous: Si quelqu'un veut venir aprés moi; & à ses disciples: Voulez-vous aussi vous en aller? Et ailleurs. Quelle église adore maintenant J. C. en liberté? si elle conserve la pieté, elle est en peril: si elle dissimule, elle craint. Il a tout rempli d'hypocrisie & d'impieté autant qu'il est en lui. S'il y a quelque fidele serviteur de J.C. & il y en a plusieurs par tout: ils se

P 860. B.
P. 830. D.
Ps. 73. 6.
Luc. IX. 23.
Cant. V. 2.
P. 855. A.
Joan. VI. 67.
P. 846. B.

3. Reg. XVIII. 4. Heb. XI. 38.

cachent comme le grand Elie, jusqu'à ce qu'ils trouvent un autre Abdias : ils sont dans les cavernes & les trous de la terre, ou errans dans les deserts.

Il y a une autre petite lettre de S. Athanase aux solitaires, qui se trouve seulement en latin avec les œuvres de Lucifer. Souvent des Ariens & des catholiques qui communiquoient avec eux, venoient exprés trouver les moines, pour se vanter ensuite qu'ils étoient dans leur communion. Les fideles en étoient scandalisez : c'est pourquoi S. Athanase prie ces solitaires, d'examiner avec soin la foi de ceux qui les visitoient, de rejetter absolument ceux qui tenoient la doctrine des Ariens : & à l'égard de ceux qui étoient seulement dans leur communion : de les exhorter à la quitter, & communiquer avec eux s'ils le promettent : mais d'éviter ceux qui ne voudront pas rompre avec les heretiques.

XLVIII. Déposition de S. Cyrille de Jerusalem. Theod. II. hist. c. 26. Sozom. IV. c. 25.

Acace de Cesarée demeuroit toûjours dans son siege, nonobstant le decret du concile de Sardique qui l'avoit déposé. Il étoit en contestation pour les droits de sa metropole avec S. Cyrille de Jerusalem : qui occupant un siege apostolique, ne pretendoit pas dépendre de lui. Ce different s'augmenta par la diversité de leurs sentimens ; car Acace enseignoit l'Arianisme, & S. Cyrille suivoit la doctrine catholique, soûtenant le fils consubstantiel : ainsi ils s'accusoient l'un l'autre d'erreur en la foi. Acace dont l'esprit étoit actif & penetrant, prevint S. Cyrille, & le cita plusieurs fois : mais S. Cyrille ne le reconoissant pas pour superieur n'avoit garde de comparoître. Cependant Acace en prit pretexte de le

Philost. IV. c. 12. Soc II. c. 40. p. 125.

faire déposer dans un concile, comme aïant refusé pendant deux années de suite de comparoître, pour répondre aux accusations intentées contre lui. Au fonds on accusoit S. Cyrille, d'avoir vendu les tresors de l'église. Il est vrai que le territoire de Jerusalem étant affligé d'une famine, le peuple qui manquoit de vivres, jettoit les yeux sur lui; & comme il n'avoit point d'argent, il vendit quelques vases de reserve & quelques étoffes precieuses. On dit qu'ensuite quelqu'un reconnut qu'une femme de theâtre étoit revêtuë d'une étofe qu'il avoit donnée à l'église: qu'il s'informa curieusement où elle l'avoit prise, & trouva qu'elle l'avoit achetée d'un marchand, & le marchand de l'évêque. Voilà les pretextes dont Acace se servit pour déposer S. Cyrille. *Sozom. IV. c. 25.*

Ne se tenant pas pour bien condamné, il en appella à un plus grand tribunal, & envoïa l'acte d'appel à ceux qui l'avoient déposé. L'empereur Constantius autorisa cet appel, mais il fut regardé comme irregulier; & on accusa S. Cyrille d'avoir été le premier qui eût usé d'appellation, comme dans les tribunaux seculiers. Acace ne déposa pas seulement S. Cyrille, il le chassa encore de Jerusalem; & S. Cyrille s'en alla à Antioche, qu'il trouva sans évêque, parce que Leonce étoit mort, & n'avoit pas encore de successeur. Il passa donc à Tarse, & demeura avec l'évêque Silvain. Acace l'aïant apris, écrivit à Silvain, & lui déclara la déposition de Cyrille: mais Silvain ne l'empêcha pas pour cela d'officier dans l'église: tant par le respect qu'il avoit pour lui, que par la considération du peuple, qui rece- *Socr. II. c. 40.* *V. Marca concord. lib. VII. c. 2. § 10.* *Theod. II. hist. c. 26.*

voit avec grand plaisir ses instructions.

XLIX. Lettres des évêques de Gaule à Saint Hilaire. *Hilar de Syn. init.*

Il y avoit déja trois ans que S. Hilaire de Poitiers étoit exilé, & il n'avoit point reçu de lettres des évêques de Gaule, bien qu'il leur eût écrit plusieurs fois de divers lieux. Il craignit que ce silence ne fût affecté, & qu'ils ne fussent tombez dans l'erreur, comme tant d'autres: ainsi il avoit resolu de se taire aussi de son côté, & de n'avoir plus de communication avec eux, aprés les avoir avertis plusieurs fois, suivant le precepte de N. S. Car il ne pouvoit croire qu'ils n'eussent reçû aucune des lettres, par lesquelles il les informoit de l'état des églises d'Orient: de la foi & du zele de plusieurs évêques. Enfin il reçût de leurs lettres, & connut que s'il n'en avoit pas reçû plûtôt, ce n'étoit que par la difficulté de savoir où il étoit. Il aprit avec une extrême joïe, qu'ils avoient conservé la pureté entiere de la foi: qu'ils étoient demeurez unis à lui en esprit, & avoient rejetté pendant ces trois ans la communion de Saturnin évêque d'Arles, auteur de son exil: que depuis peu comme on leur eut envoïé de Sirmium la formule de Potamius, non seulement ils ne l'avoient pas reçûë, mais ils l'avoient nommément condamnée. Ils le prioient aussi de leur expliquer nettement, quelle étoit la foi des Orientaux sur la divinité du fils de Dieu; & ce que vouloient dire tant de differentes confessions de foi, qu'ils avoient dressées depuis le concile de Nicée. S. Hilaire extrémement consolé par ces lettres y répondit quelque tems aprés, par son traité des synodes.

L. Traité de Saint Phebade d'Agen.

La seconde formule de Sirmium dressée par Potamius, ne fut pas seulement condamnée en Gaule,

mais elle y fut doctement refutée par S. Phebade évêque d'Agen. Il declare d'abord, qu'il n'écrit que par la necessité de défendre la foi contre l'heresie, qui en usurpoit le nom, & prenoit même le titre de catholique. Il examine ensuite toutes les paroles de la formule de Sirmium, depuis le commencement jusques à la fin ; & montre que ce qu'elle sembloit même avoir de bon, y étoit mis artificieusement, pour être détourné à un mauvais sens. Quoique le principal sujet de cet écrit soit le mystere de la Trinité, S. Phebade ne laisse pas d'y traiter de l'incarnation : à cause d'une lettre de Potamius envoïée en Orient & en Occident, où il disoit : que la chair & l'esprit de J. C. étant unis par le sang de Marie, & reduits en un seul corps, Dieu étoit devenu passible. En sorte que de l'esprit de Dieu & de la chair de l'homme, ils faisoient je ne sai quelle troisiéme chose, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. Et tout cela, pour ne pas avoüer que le verbe fut impassible de sa nature comme le pere. Il montre donc par l'écriture les proprietez differentes des deux substances en J. C.

Il s'éleve contre les évêques qui défendoient de dire, qu'il n'y a en Dieu qu'une substance ; & releve l'autorité des peres de Nicée. Il montre que le mot de substance est souvent emploïé dans l'écriture, & qu'il ne signifie rien d'indigne de Dieu. Aprés avoir doctement expliqué la foi catholique touchant l'unité de substance & la distinction des persones, il conclut ainsi : C'est ce que nous croïons, ce que nous tenons, ce que avons reçû des prophetes, ce que les évangiles nous ont annoncé, ce que les

apôtres nous ont enſeigné : ce que les martyrs ont
Gal. I. 8. confeſſé dans leurs ſouffrances. Nous ſommes ſi fortement attachez à cette foi, que ſi un ange du ciel nous avançoit le contraire, nous lui dirions anathême. Je n'ignore pas qu'aprés avoir examiné toutes ces veritez & les avoir expoſées à la lumiere de l'intelligence publique : on nous oppoſe, comme une puiſſante machine, le nom d'Oſius le plus ancien de tous les évêques, & dont la foi a toûjours été ſi ſeure. Mais je répons en peu de mots, que l'on ne peut emploïer l'autorité d'un homme qui ſe trompe à preſent, ou qui s'eſt toûjours trompé. Tout le monde ſait, quels ont été ſes ſentimens juſques à ce grand âge ; avec quelle fermeté il a reçu la doctrine catholique à Sardique & à Nicée, & condamné les Ariens. S'il a maintenant d'autres ſentimens : s'il ſoutient ce qu'il a condamné auparavant ; & condamne ce qu'il a ſoûtenu : je le dis encore, ſon autorité n'eſt pas recevable. Car s'il a mal crû pendant prés de quatre-vingt-dix ans, je ne croirai pas qu'il croïe bien aprés quatre-vingt-dix-ans. Et s'il croit bien maintenant, que doit-on juger de ceux qu'il a baptiſez dans la foi qu'il tenoit alors, & qui ſont ſortis du monde ? que diroit-on de lui-même, s'il fût mort avant ce concile ? Donc comme j'ai dit le prejugé de ſon autorité n'a aucune force, parce
Ezech. XXXIII. 12. qu'elle ſe détruit elle même. Auſſi liſons-nous que la juſtice du juſte ne le ſauvera point, s'il tombe une fois dans l'erreur. Ainſi finit le traité de S. Phebade d'Agen ; écrit par conſequent aprés la chûte d'Oſius & avant ſa mort.

LIVRE

LIVRE QUATORZIE'ME.

SAINT Basile & S. Gregoire de Nazianze ne demeurerent pas long-tems à Athenes, aprés le Cesar Julien : leurs études étant finies, ils resolurent de retourner à leur païs ; mais S. Basile quitta le premier. Etant revenu à Cesarée de Cappadoce, il plaida d'abord quelques causes ; car c'étoit par où commençoient ceux qui aspiroient aux charges, & ce qui rendoit si celebre l'étude de l'éloquence. Mais la philosophie avoit déja mis Basile au dessus de l'ambition ; & il méprisoit les dignitez, non par humilité, mais par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même & de ses grandes connoissances. Sa sœur Macrine lui fit bien-tôt goûter une autre philosophie : en sorte que méprisant toute la gloire humaine & l'estime qu'il pouvoit acquerir par ses discours, il se reduisit à la pauvreté parfaite, & à travailler de ses mains, pour n'avoir plus aucun obstacle dans la pratique de la vertu.

I. Retraite de saint Basile.

Greg Niss. vit. S. Macr. p. 181. D.

Sainte Macrine étoit l'aînée des dix enfans, de Basile & d'Emmelie ; & sa mere l'avoit élevée avec un soin particulier. Quoiqu'elle lui eût donnée une nourrice, elle la tenoit le plus souvent entre ses bras ; & comme le naturel de cet enfant se trouva merveilleux, soit pour l'ouverture d'esprit soit pour la docilité : sa mere ne souffrit point que l'on suivît la methode ordinaire, qui étoit de commencer l'instruction des enfans par les poëtes : c'est-à dire par des

Ibid. p. 179.

tragedies paſſionnées ou des comedies deshonêtes. Mais elle lui faiſoit aprendre les parties de l'écriture ſainte, les plus proportionées à ſon âge, principalement les livres de Salomon & les pſeaumes : dont le chant lui devint ſi familier, qu'il accompagnoit toutes ſes actions, en ſe levant du lit, en s'appliquant à ſon travail, en ſe repoſant : entrant & ſortant de table, ſe couchant & ſe relevant pour prier, elle chantoit toûjours des pſeaumes. Elle excelloit dans les ouvrages de laine, qui faiſoient l'occupation ordinaire des femmes ; & dés l'âge de douze ans ſa beauté fut d'un ſi grand éclat, qu'un grand nombre de jeunes gens la rechercherent. Celui que ſon pere avoit choiſi entre tous mourut avant l'accompliſſement des nôces ; & Macrine en prit pretexte de demeurer vierge : diſant qu'elle le regardoit toûjours comme ſon époux, & leur ſeparation comme un voïage, par l'eſperance de la reſurrection. Elle demeura donc attachée à ſa mere, lui rendant toutes ſortes de ſervices, juſques à lui faire ſon pain & la nourrir du travail de ſes mains : & elle lui fut d'un grand ſecours aprés la mort de ſon pere pour ſoûtenir tout le poids de ſa nombreuſe famille & l'adminiſtration de ſes grands biens, répandus en trois provinces. Telle étoit ſainte Macrine ; & S. Baſile à ſon retour d'Athenes trouva ſa famille en cet état.

Ep. 79. p. 893. D. Il commença alors, dit-il lui même, à s'éveiller comme d'un profond ſommeil, à regarder la vraïe lumiere de l'évangile, & à reconnoître l'inutilité de la ſageſſe humaine : il déplora ſa jeuneſſe conſu-

mée dans l'aquiſition des ſciences vaines ; & aïant lû dans l'évangile, que le principal moïen pour la perfection eſt de vendre ſes biens, les donner aux pauvres, & ſe décharger entierement des ſoins & des affections de la vie : il deſiroit de trouver quelqu'un, qui eût ſuivi ce chemin & qui pût lui ſervir de guide. Dans ce deſſein il entreprit des voïages, & il trouva pluſieurs de ces ſaints qu'il cherchoit prés d'Alexandrie & dans le reſte de l'Egypte : il en trouva en Paleſtine, en Syrie & en Meſopotamie : car la vie monaſtique s'étoit déja répanduë dans toutes ces provinces. Il admira leur abſtinence, leur fermeté dans les travaux, leur application à la priere. Comme ils avoient dompté le ſommeil, & ne cedoient à aucune neceſſité de la nature, gardant toûjours leur ame libre & élevée, dans la faim, la ſoif, le froid & la nudité : negligeant le corps, & ne daignant lui donner aucun ſoin : mais vivant comme dans une chair étrangere ; & montrant par les effets, ce que c'eſt d'être voïageurs ici bas & citoïens du ciel. Ce ſont les paroles de S. Baſile, & il ajoûte qu'il fut touché d'un deſir ardent d'imiter de tels exemples.

S. Gregoire de Nazianze quitta Athenes peu de tems aprés lui dans l'impatience de rejoindre un tel ami. Ce ne fut qu'à ſon retour qu'il reçut le baptême ; & déſlors il renonça à la gloire, aux délices & aux biens de la terre, pour s'appliquer à une vie vraïement Chrétiene. Il méditoit les ſaintes écritures, pour purifier ſon eſprit de la corruption des livres profanes. Il domptoit ſa chair & l'ar- *Carm. 1. p. 5. B.* *Carm. 54. p. 1. 30. C.*

deur de ſa jeuneſſe par de grands travaux : en jeûnant, en retenant ſes regards, en reprimant le ris & la colere : couchant ſur la terre, dans des habits rudes, & ne cherchant de remede à l'inſomnie que dans ſes larmes : le jour il courboit ſon dos par le travail, il paſſoit la nuit à loüer Dieu. Tels furent ſes commencemens. De tous les biens temporels, il ne ſe reſerva que l'éloquence, pour l'emploïer au
Carm. 1 p. 5. C. ſervice de Dieu. Etant alors en âge de prendre parti, il douta s'il devoit ſe retirer entierement, à l'exemple d'Elie, de S. Jean-Baptiſte, des Recabites : ou demeurer dans la ſocieté pour s'inſtruire plus à fonds des ſaintes lettres. Enfin il choiſit une vie moïene, qui joignît la tranquilité de l'une & l'utilité de
Carm. 2. p. 33. B. l'autre. Mais ce qui le détermina principalement à demeurer dans le monde : fût le grand âge de ſes parens, qui l'obligea de prendre ſoin d'eux & de leurs affaires. Il y éprouva de grandes peines, & par la difficulté de gouverner des domeſtiques, qui s'aigriſſent contre la ſeverité des maîtres & abuſent de leur douceur : & par le poids des tributs, dont les terres étoient chargées, & la dureté de ceux qui en faiſoient le recouvrement : enfin par les procés, où il avoit à combattre la mauvaiſe foi des parties & la corruption des juges ; & où il reconoît impoſſible de conſerver la pureté de cœur ſans une grace particuliere de Dieu. Ces embarras l'empêcherent
Greg. ep. 5. de ſuivre S. Baſile dans ſa retraite, comme il lui avoit promis.

S. Baſile ne l'attendit pas ; & au retour de ſes voïages d'Egypte & d'Orient, aïant reſolu d'imiter

les solitaires qu'il avoit vûs : il se joignit d'abord à des persones qu'il trouva dans son païs, pratiquant à l'exterieur la même maniere de vivre. C'étoit Eustathe de Sebaste & ses disciples : dont l'habit grossier, la vie austere & l'éloignement de tous les plaisirs, faisoit croire à S. Basile que leur interieur étoit saint, & que leur compagnie pourroit lui être utile pour son salut. *Basil. ep. 79.*

Plusieurs l'avertissoient de les éviter, comme des gens suspects d'Arianisme, à cause d'Eustathe leur maître : mais S. Basile prenoit ces avis pour des medisances, & craignoit de juger temerairement de son prochain : il ne s'en desabusa que dans la suite. Cependant il choisit pour sa retraite un lieu desert dans la province de Pont, prés du fleuve Iris & d'Ibore, petite ville épiscopale. Ce qui l'y attira, c'est que sainte Macrine sa sœur s'y étoit déja retirée avec leur mere sainte Emmelie, en une terre qui leur apartenoit. Sainte Macrine y avoit assemblé plusieurs femmes de ses domestiques & de ses amies, & formé un monastere qu'elle gouvernoit : éloigné seulement de sept ou huit stades, c'est-à-dire un peu plus d'un quart de lieuë, d'une église des quarante martyrs, à qui toute cette famille avoit une devotion particuliere ; & sainte Emmelie y avoit fait mettre de leurs reliques, dont la translation fut accompagnée de deux miracles. En ce monastere elles vivoient toutes dans une parfaite égalité, sans distinction de dignité ni de rang : même table, des lits pareils, toutes choses communes : leurs delices étoient l'abstinence : leur gloire, d'être inconnuës : leur richesse *Greg. Niss. vita Macr. p. 184.*

la pauvreté & le mépris de tous les biens sensibles. Toute leur occupation étoit la méditation des choses divines, la priere, la psalmodie jour & nuit : le travail étoit leur repos : elles s'avançoient dans la perfection de jour en jour.

II.
Vie de S. Basile dans les deserts.
Bas. ep. 19.

Ce fut donc prés de ce monastere que S. Basile se retira : dans un lieu sauvage au pied d'une montagne, environné de bois, de vallées profondes & d'un fleuve tombant dans un precipice. Il en fit une agreable peinture à son ami Gregoire, qui lui répondit par une raillerie : tournant en ridicule son desert, comme Basile s'étoit moqué d'une retraite qu'il lui avoit proposée. Car l'austerité de ces saints ne diminuoit rien de l'enjouëment de leur esprit.

Epist. 1.

Mais ensuite S. Basile lui rendit compte serieusement des occupations de sa solitude, par une lettre fameuse : où toutefois il semble dire plûtôt, ce que l'on doit faire dans le desert, que ce qu'il y fait : car il témoigne d'abord être peu satisfait de lui-même ; & avoir jusques là tiré peu de fruit de sa retraite. Il montre l'utilité de la solitude, pour fixer les pensées & appaiser les passions, dont elle ôte la matiere. Sortir du monde, dit-il, ce n'est pas en être dehors corporellement : mais rompre le commerce de l'ame avec le corps : n'avoir ni cité, ni famille, ni amis, ni biens, ni affaires : oublier ce que l'on a apris des hommes, pour être prêt à recevoir les instructions divines. L'occupation du solitaire est d'imiter les anges, en s'appliquant à la priere & aux loüanges du createur, dés le commencement de la journée. Le soleil étant levé, il se met au travail, qu'il

accompagne toûjours de priere. Il medite l'écriture sainte, pour aquerir les vertus & former ses mœurs par les preceptes & par les exemples des saints: la priere succede à la lecture, pour rendre les instructions plus efficaces. S. Basile regle aussi la maniere de parler: supposant des compagnons de solitude, comme en effet il en eut bien-tôt plusieurs. Il faut interroger sans contention & répondre sans faste: ne point interrompre, ne point s'empresser à parler: aprendre sans honte, enseigner sans jalousie; & publier avec reconnoissance de qui l'on a apris. User d'un tems moderé, être affable, agreable, non par des plaisanteries affectées, mais par la douceur & la bonté: éloignant toute rudesse, même dans les corrections, que l'humilité prepare mieux. L'humilité du solitaire doit paroître dans tout son exterieur: l'œil triste & baissé vers la terre, la tête mal peignée, l'habit sale & negligé; tel naturellement que ceux qui portoient le deüil l'affectoient alors. Il ne doit être vêtu, que pour couvrir le corps contre le froid & le chaud, sans couleur éclatante, sans délicatesse. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la necessité dans la nourriture: en sorte que le pain & l'eau avec quelques legumes lui suffisent, tant qu'il se portera bien. Qu'il mange sans avidité, s'occupant de pensées pieuses, sur la nature & la diversité des alimens proportionnez à nos corps: que le repas soit precedé & suivi de prieres: que de vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une tout au plus pour le soin du corps, & que ce soit toûjours la même. Que le sommeil soit leger, à proportion de la nour-

riture ; & que le milieu de la nuit soit pour le solitaire, ce que le matin est pour les autres : afin qu'il profite du silence de la nature, pour mediter dans un plus grand recueillement les moïens de se purifier de ses pechez & d'avancer dans la perfection. Cette lettre est comme l'abregé de ce que S. Basile enseigna depuis dans ses regles.

Greg. Naz. or. 20. p. 35. Greg. Nyss. in Basil. p. 290. Gr. Naz. ep. 6.

Il le pratiquoit le premier : il vivoit dans une extreme pauvreté, n'aïant pour se couvrir qu'un seul habit, c'est-à-dire une tunique & un manteau : ne vivant que de pain & d'eau, avec du sel & quelques herbes. Il devint si pâle & si maigre, qu'il sembloit n'avoir presque pas de vie : il portoit un cilice, mais dont il n'usoit que la nuit pour le mieux cacher : il n'avoit pour lit que la terre, ne se baignoit jamais, & ne faisoit point de feu. Comme il étoit naturellement délicat, ses austeritez lui attirerent des maladies si frequentes, qu'elles devinrent continuelles ; & dans sa plus grande santé il étoit plus foible que les malades ordinaires.

S. Gregoire de Nazianze vint enfin se joindre à son ami & aux autres qui étoient avec lui dans cette solitude. Ils y faisoient leurs délices de souffrir : ils prioient ensemble, ils étudioient l'écriture sainte, ils travailloient de leurs mains : portant du bois, taillant des pierres, plantant des arbres, les arrosant : portant du fumier dans leur jardin, pour y faire venir quelques herbes ; & traînant un chariot fort pesant, en sorte que les marques leur en demeurerent long-tems aux mains. Cependant leur maison n'avoit ni couverture ni porte : on n'y voïoit ni

Greg. Naz. ep. 9.

feu

feu ni fumée; le pain qu'ils mangeoient étoit si dur & si mal cuit que les dents n'y entroient & n'en sortoient qu'avec peine. Ils quitterent les livres profanes, dont ils s'étoient tant occupez pendant leur jeunesse, pour s'appliquer uniquement à l'écriture sainte; & afin de la mieux entendre, ils étudioient les anciens interpretes, particulierement Origene, dont ils firent ensemble un extrait sous le nom de Philocalie, que nous avons encore. Les habitans de Neocesarée voulurent confier à S. Basile l'éducation de leur jeunesse, & lui députerent leurs principaux magistrats pour le tirer de la solitude : mais il les refusa; & même étant venu dans la ville quelque tems aprés, il resista aux prieres de tout le peuple assemblé autour de lui, qui pour l'engager à cet emploi, lui promettoit toutes choses. Gregoire frere de Basile & depuis évêque de Nysse n'eût pas la même fermeté; & depuis sa conversion étant déja prêtre, il se laissa persuader d'enseigner la retorique à de jeunes gens. Ses amis & tous les Chrétiens en furent scandalisez; & S. Gregoire de Nazianze l'en reprit, par une lettre pleine de vigueur & de charité.

Greg. ep. 87.

Basil. ep. 64.

Greg. Naz. ep. 45.

III.
Ascetiques de S. Basile.

Id. ep. 9.

S. Basile eut bien-tôt dans sa retraite un grand nombre de disciples, qu'il élevoit à Dieu, & qu'il faisoit vivre dans une parfaite union. Il leur écrivit en divers tems plusieurs preceptes de pieté, que la plûpart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur regle, & que l'on nomme en general les Ascétiques de S. Basile. Le premier traité est un recueil de passages de l'écriture sous le nom de Morales,

dont voici l'occaſion. Dans les voïages qu'il fit en Egypte & en Orient, il vit la diviſion des égliſes, la perſecution des plus ſaints évêques & les deſordres que produiſoient par tout les violences des Ariens. Il en fut ſenſiblement touché, & cherchant la cauſe d'un ſi grand mal, il crut l'avoir trouvée

Baſil. de judic. Dei. en cette parole de l'écriture : En ce tems-là il n'y

Jud. XVII. XX. avoit point de roi en Iſraël, & chacun faiſoit ce qu'il lui plaiſoit. C'eſt ainſi, dit-il que nous vivons : il ſemble que Dieu ne ſoit plus nôtre roi : nous mépriſons ſa ſainte loi, pour nous faire chacun nos maximes particulieres, nous ſuivons des traditions humaines & de mauvaiſes coûtumes, nous ne conſi-

Jo. VI. 38. derons pas ce que dit J. C. qu'il eſt deſcendu du ciel, non pour faire ſa volonté, mais celle du pere qui l'a envoïé, & qu'il ne fait rien de lui-même :

Jo. XVI. 13. que le S. Eſprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu. S. Baſile montre enſuite par les exemples de l'ancien & du nouveau teſtament, avec quelle ſeverité Dieu punit les moindres déſobéïſſances. Par ces conſiderations, il crut devoir faire un recueil de ce qui eſt plus expreſſement marqué dans les ſaintes écritures, comme agreable ou deſagreable à Dieu : pour ſervir aux perſonnes pieuſes à s'éloigner de leur volonté propre, de la coûtume & des traditions humaines ; & s'attacher uniquement à l'évangile. Ce recueil eſt compoſé de quatre-vingt articles tirez du nouveau teſtament ; & ne contient que les paroles de l'écriture.

Les autres traitez aſcetiques ſont les regles de deux ſortes : les grandes dont chacune eſt plus éten-

duë, mais qui ſont moins en nombre: car il n'y en a que cinquante-cinq: les petites dont il y a juſques à trois cens treize articles, mais plus courts. Les unes & les autres ſont par maniere de queſtions du diſciple & de réponſes du maître. Les grandes regles contienent les principes de la vie ſpirituelle expliquez à fonds, & toûjours par l'autorité de l'écriture: les petites entrent plus dans le détail: mais ni les unes ni les autres ne contienent guere de preceptes, qui ne ſoient à l'uſage de tous les Chrétiens: il y en a peu qui ne convienent qu'à des ſolitaires. Les diſciples de S. Baſile étoient Cenobites vivans en communauté: auſſi le païs étoit trop froid, pour ſe pouvoir écarter dans les deſerts comme en Egypte, & vivre en Anachoretes. Quelques-uns attribuoient ces aſcetiques à Euſtathe de Sebaſte, qu'ils croïoient auteur de la vie monaſtique dans l'Armenie, la Paphlagonie & le Pont: mais il eſt conſtant qu'ils ſont de S. Baſile, entre-autres par l'autorité de Rufin qui vivoit dans le même tems, & les traduiſit en latin. Au reſte, ces moines de Cappadoce ſervirent depuis tres-utilement l'égliſe contre les hereſies d'Eunomius & d'Apollinaire: car l'autorité que leur avoit aquiſe leur ſainte vie, retenoit les peuples dans la doctrine catholique. S. Baſile eut pour compagnons de ſa retraite ſes deux freres, S. Gregoire depuis évêque de Niſſe & S. Pierre depuis évêque de Sebaſte, qui prit ſoin aprés lui de la conduite de ſon monaſtere. Celui-ci étoit le plus jeune de tous les freres. Il perdit ſon pere en venant au monde, & ſa ſœur ſainte Macrine lui tint lieu de pere,

Soz. IV. c. 34.

Soz. III. c. 14. p. 424. B.

Hier. Script. Ruf. II. hiſt. c. 9.

Cod. regul. to. I.

Sozom. VI. c. 27.

Baſ. ep. 79. p. 896. D.

Greg. Nyſ. vita S. Mac. p. 185.

de precepteur & de toutes choſes. Elle l'éleva dés le berceau, & ne ſouffrit point qu'il s'appliqua aux études profanes: mais elle cultiva ſon naturel, qui étoit excellent, par la ſeule étude de la vertu; & il y fit un tel progrés, qu'il n'étoit pas inferieur à S Baſile, quoiqu'il n'eût ni ſa doctrine ni ſon éloquence.

Theod. c. IV. hiſt. 30.

IV.
Eudoxe évêque d'Antioche.
Socr. II. c. 37.
Sozom. IV. 12.
Theod. II. hiſt. 25.

Leonce évêque Arien d'Antioche étant mort, Eudoxe évêque de Germanicie un des chefs du même parti s'empara de ce ſiege. Il étoit en Occident auprés de l'empereur, quand on y reçut la nouvelle de la mort de Leonce. Eudoxe dit artificieuſement à l'empereur, que ſon égliſe de Germanicie avoit beſoin de ſa preſence en cette occaſion, & demanda permiſſion d'y retourner promptement. L'empereur ne penetrant point ſon deſſein, lui donna congé. Eudoxe avoit mis dans ſes interêts, les eunuques de la chambre; & appuïé de leur credit il laiſſa ſon égliſe de Germanicie, & s'en alla en diligence à Antioche, où il ſe fit reconoître évêque, comme par ordre de l'empereur: ſans le conſentement de George de Laodicée, ni de Marc d'Arethuſe, qui étoient les évêques de Syrie les plus conſiderables; ni des autres qui avoient droit à cette élection. Eudoxe étoit originaire d'Arabiſſe dans la petite Armenie, fils de Ceſarius, qui aprés avoir aimé les femmes & vêcu dans la débauche, avoit expié ſes pechez par le martyre. Le fils étoit d'un naturel doux, ingenieux & adroit, mais extremement timide & adonné au plaiſir. S. Euſtathe évêque d'Antioche n'avoit pas voulu le recevoir dans ſon clergé, à cauſe de ſa mauvaiſe doctrine: mais aprés que S. Euſtathe

Philoſt. IV. c. 4.

fut banni, les Ariens non seulement l'admirent à la clericature, mais l'éleverent à l'épiscopat; & le mirent à Germanicie sur les confins de Syrie, de Cilicie & de Cappadoce : il assista en cette qualité au concile d'Antioche de la dédicace en 341. Il étoit pur Arien disciple d'Aëtius, qui ne vouloit pas reconoître le fils de Dieu semblable en substance au pere. Les eunuques de la Cour étoient dans la même erreur; & l'on nomma cette secte les Anoméens, du mot grec *Anomoios* qui signifie dissemblable. *Athan. de Syn. p. 869. 913. C. Sup. XII. n. 47.*

Eudoxe aïant envahi le siege d'Antioche, ne se mit pas en peine de cacher sa malice, comme Leonce avoit fait : il combattoit ouvertement la doctrine catholique, & persecutoit en toutes manieres ceux qui osoient lui resister. Aëtius aïant apris son établissement, revint aussi-tôt d'Egypte, & amena avec lui Eunomius : preferant le séjour d'Antioche à tout autre, par la conformité qu'il trouvoit en Eudoxe; & quant aux sentimens & quant à la vie molle & voluptueuse. Il étoit donc son flateur & son parasite, & attiré par la bonne chere, il suivoit les meilleures tables. Eudoxe le voulut rétablir dans le diaconat où Leonce l'avoit élevé, & le proposa dans un concile, qu'il se pressa d'assembler : mais la haine contre Aëtius l'emporta sur l'empressement d'Eudoxe; & il ne put obtenir son rétablissement. En ce concile étoient Acace de Cesarée & Uranius de Tyr, unis de sentimens avec Eudoxe. Ils condamnerent également le mot d'*homoiousios* & celui d'*homoousios*, c'est-à-dire de semblable en substance & de consubstantiel : sous pretexte que les *Theod. II. hist. c. 25. Socr. II. c. 37. Sozom. IV. c. 12. 13.*

AN. 358.

évêques d'Occident l'avoient ainsi decidé. C'étoit la seconde formule de Sirmium, qu'Osius avoit souscrite, dont Eudoxe & ses partisans ne manquerent pas de se prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remercîment à Ursace, à Valens & à Germinius: leur attribuant cet heureux succés, d'avoir ramené les Occidentaux aux bons sentimens.

V. Concile des Demi-ariens à Ancyre. *Id. c.* 13.

Les entreprises d'Eudoxe trouverent de la resistance, & plusieurs persones de l'église d'Antioche furent chassez pour s'y être opposez. Ils s'adresserent à George de Laodicée; & il leur donna une lettre pour Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre & Cecropius de Nicomedie, en ces termes: Le Naufrage d'Aëtius emporte Antioche presque entiere. Car Eudoxe éleve à la clericature tous ceux que nous avons rejettez comme disciples de cet infame heretique: le mettant lui-même au rang de ceux qu'il honore le plus. Prenez donc soin de cette grande ville: de peur que sa cheute n'entraîne celle de tout le monde. Assemblez-vous, en aussi grand nombre que vous pourrez, & demandez les souscriptions des autres évêques: afin qu'Eudoxe chasse Aëtius de l'église d'Antioche, & qu'il retranche ses disciples qu'il a promus aux ordres. Que s'il persiste avec Aëtius à dire le fils dissemblable, & à preferer aux autres ceux qui osent le dire: l'église d'Antioche est perduë. Cette lettre de George de Laodicée fut renduë à Basile d'Ancyre, comme il celebroit la dédicace d'une église qu'il avoit bâtie. Il avoit appellé à cette ceremonie plusieurs évêques voisins: entre-autres Eustathe de Sebaste & Eleusius de Cyzique.

Synodica ap. Epiph. hær. 73. *n.* 2.

Mais le concile ne fut pas fort nombreux ; & plusieurs évêques s'excuserent par lettres de s'y trouver, parce que l'on ne faisoit que sortir de l'hiver, & que la fête de pâque aprochoit ; elle fut le douziéme d'Avril cette année 358. AN. 358.

On pretend que Basile d'Ancyre avoit jetté les yeux sur le siege d'Antioche, & que la jalousie l'animoit contre Eudoxe. L'exemple des Occidentaux toucha les évêques de ce concile d'une meilleure jalousie : car ils aprirent que les évêques de Gaule demeurant inebranlables dans la foi, avoient rejetté la fausse formule de Sirmium : non seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant, quand elle vint à leur conoissance. Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusque-là fomenté l'heresie ; & le resultat de ce concile fut la condamnation des Anoméens. Nous avons la lettre Synodale adressée aux évêques de Phenicie & à tous les autres, que ceux qui écrivent pretendent être dans leurs sentimens. Ils se plaignent que l'on a voulu alterer la foi, par des nouveautez profanes à Antioche, à Alexandrie & en Asie : & ajoûtent que pour y remedier, ils ont fait une exposition de la foi, plus ample que celles qui avoient déja été faites à Antioche au concile de la dedicace, à Sardique, c'est-à-dire à Philippopolis, & à Sirmium contre Photin, qu'ils reçoivent toutes comme catholiques : mais ils ne font point mention du concile de Nicée. Ils prient les évêques de recevoir leur nouvelle exposition, & de retrancher de l'église, ceux qui demeureront dans les erreurs contraires.

Philost. IV. c. 6.

Hilar. de Syn. p. 320.

Ap. Epiph. hær. 73. n. 2.

AN. 358. Leur expoſition de la foi eſt longue, mais ſolide & theologique. Ils poſent d'abord la neceſſité de reconnoître en Dieu un Pere, un Fils & un S. Eſprit: par conſequent d'exclure du fils l'idée de creature. Or l'idée de fils, enferme la reſſemblance de ſubſtance: autrement ce n'eſt qu'un nom vain, qui ne ſignifie en effet qu'une creature. Quelque autre prerogative que l'on donne au fils, ſi on lui ôte celle d'être ſemblable en ſubſtance, il demeure au rang des choſes créées. Car on ne peut en Dieu imaginer autre raiſon de ſe ſervir du nom de fils, que d'exprimer une production ſemblable à ſon principe, quant à la ſubſtance: toutes les autres idées qu'enferme la filiation dans les choſes créées ſeroient tres indignes de la divinité. Il faut exclure les ſens metaphoriques, dans leſquels le nom de fils eſt communiqué aux hommes & aux autres creatures: ce ne ſont que des équivoques; & ce n'eſt pas ſans ſujet que J. C. eſt nommé fils unique. Il ne faut point
n. 6. en cette matiere écouter la raiſon humaine, ni les
p. liv. XII. *n.* 47. ſubtilitez de la dialectique. Ce qui eſt dit contre
n. 7. *&c.* *Coloſſ.* I. 15. Aëtius, dont le fort étoit la logique d'Ariſtote. Ils expliquent doctement le paſſage de S. Paul, où il eſt dit que J. C. eſt l'image de Dieu; & comparent les principaux paſſages de l'ancien & du nouveau
n. 10. 11. teſtament, ſur la generation du verbe. Toute cette doctrine eſt recueillie en dix-huit anathêmes, qui terminent la lettre; & elle eſt ſouſcrite par douze évêques, dont les premiers ſont Baſile d'Ancyre & Euſtathe de Sebaſte. Ce qu'il y a de mauvais, c'eſt qu'en établiſſant que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance,

ſubſtance, ils nient qu'il ſoit de la même ſubſtance; & le dernier anathême condamne expreſſement le terme de conſubſtantiel. C'eſt ce qui fit nommer Demi-ariens ceux qui ſoutenoient cette doctrine.

AN. 358.

Baſil. ep. 74. p. 875. C.

VI. Deputez d'Ancyre à Sirmium.

Sozom. IV. c. 13. Theod. II. c. 25.

Les évêques de ce concile reſolurent de donner avis à l'empereur de ce qu'ils avoient fait; & de lui demander qu'il pourveût à l'execution des decrets de Sardique, de Sirmium & des autres conciles: qui avoient défini que le fils eſt ſemblable au pere en ſubſtance. Sous le nom du concile de Sardique, ils entendoient toûjours leur conciliabule de Philippopolis. Baſile & Euſtathe ſe chargerent de la deputation; & avec eux Eleuzius de Cyzique & un prêtre nommé Leonce, qui avoit ſervi auparavant à la chambre de l'empereur. Ils trouverent encore la cour à Sirmium; & aïant retranché de leur expoſition de foi au moins le dernier anathême, de peur de choquer ceux qui étoient attachez au conſubſtantiel: ils la preſenterent à l'emperenr, & l'accompagnerent d'un grand diſcours, où ils expliquerent, que le fils eſt ſemblable au pere en toutes choſes.

Philoſt. IV. c. 8.

Sozom. IV. c. 13.

En arrivant à la cour, ils trouverent un prêtre d'Antioche nommé Aſphale, trés ardent ſectateur d'Aëtius: qui aïant fait les affaires qui l'avoient amené, s'en retournoit avec des lettres de l'empereur en faveur d'Eudoxe; & étoit preſt à partir. Mais Baſile d'Ancyre aïant fait connoître à l'empereur le venin de cette hereſie: lui perſuada de condamner Eudoxe, de retirer d'Aſphale la lettre qu'il lui avoit donnée, & d'en écrire une autre toute contraire, à

AN. 358. l'église d'Antioche : par laquelle il desavoüoit Eudoxe, & disoit qu'il ne l'avoit point envoïé. Il y traite Aëtius de sophiste & de charlatan pernicieux : il recommande aux fideles de l'éviter aussi bien qu'Eudoxe, mais il se contente de leur défendre d'assister aux assemblées ecclesiastiques : les menaçant de plus grandes peines s'ils ne se corrigent. Cette lettre est une des preuves des plus sensibles de la legereté de Constantius.

Cependant il se tint un concile à Sirmium : soit que le second ne fût pas encore separé, soit que l'on en eût assemblé un troisiéme, des évêques qui se trouvoient à la cour. Basile d'Ancyre & les autres Demi-ariens y dominerent. Ils firent abroger la sedonde formule de Sirmium, que Potamius avoit dressée, où le consubstantiel & le semblable en substance étoient également rejettez. Valens & Ursace l'abandonnerent eux-mêmes, & dirent qu'ils avoient voulu suprimer également le consubstantiel & le semblable en substance, croïant que c'étoit la même chose : comme si des évêques, qui avoient vieilli dans ces disputes, pouvoient ignorer la difference de ces termes. Les deputez d'Ancyre, non contens de faire condamner en ce concile la formule de Potamius voulurent en tirer les exemplaires ; & comme plusieurs les cachoient, l'empereur ordonna par édit de les rechercher sous certaine peine : mais cette piece étoit déja trop répanduë, pour la pouvoir suprimer. Au contraire Basile & Eustathe renfermerent dans un seul écrit tout ce qui avoit été ordonné contre Paul de Samosate, contre Photin

Socr. II. c. 30. in fin.
Sozom. IV. c. 6.
Sozom. V. c. 15.

& contre Marcel d'Ancyre, dans le concile d'Antioche de la dedicace. Tout cela, pour faire rejetter le consubstantiel, comme un terme odieux & déja condamné dans des conciles. L'empereur avoit fait venir le pape Libere, de Berée à Sirmium : on lui fit aprouver cet écrit, & par consequent abandonner le consubstantiel; & on tira le même consentement de quatre évêques d'Afrique, qui se trouverent presens : savoir, Athanase, Alexandre, Severien & Crescent. On y fit aussi souscrire Ursace, Valens & Germinius de Sirmium: mais Libere protesta de son côté, qu'il excommunioit ceux qui disoient que le fils n'étoit pas semblable au pere en substance & en toutes choses. Ce qu'il fit parce qu'Eudoxe & les autres partisans d'Aëtius à Antioche avoient fait courir le bruit, qu'il croïoit la dissemblance comme eux. L'empereur étant ainsi satisfait de Libere, lui permit de retourner à Rome. Les évêques qui étoient à Sirmium écrivirent à l'antipape Felix, qu'ils reconoissoient pour évêque legitime : de le recevoir, de gouverner l'église Romaine conjointement avec lui, & d'oublier tout le passé : car l'affection que le peuple portoit à Libere, avoit excité une grande sedition, & causé jusques à des meurtres. AN. 358.

Basile & Eustathe n'accuserent pas seulement d'heresie Aëtius & Eudoxe, mais encore de crime d'état; & d'avoir eu part à la conjuration de Gallus; Theophile l'Indien, que les Ariens faisoient passer pour un apôtre & un faiseur de miracles, se trouvant engagé dans la même accusation, fut relegué *Philost. IV. c. 8.*

AN. 358. à Heraclée dans le Pont. Eudoxe eut ordre de ſortir d'Antioche & de demeurer chez lui : Aëtius fut mis en la puiſſance de ſes accuſateurs ; & on l'envoïa en exil à Pepuſe de Phrygie. Eunomius qu'Eudoxe venoit d'ordoner diacre & de deputer vers l'empereur, pour ſa juſtification, fut pris en chemin par les gens de Baſile & relegué à Midaïe en Phrygie. Eudoxe lui-même ſe retira en Armenie ſon païs natal : quelques autres furent bannis juſques au nombre de ſoixante & dix, ainſi le parti des Anoméens ſembloit entierement diſſipé.

VII. Libere rentre à Rome. *Anaſtaſ. in Lib. Libell. Marc. & Fauſti. p. 4.*

Le pape Libere revint à Rome la troiſiéme année de ſon exil ; c'eſt à dire l'an 358. le ſecond jour d'Août. Il y entra comme victorieux ; & le peuple accourut au devant de lui avec joïe. L'antipape Felix odieux au ſenat & au peuple, fut chaſſé de la ville : mais comme ſa faction n'étoit pas éteinte, il rentra peu aprés à la faveur des clercs de ſon parti, & oſa bien indiquer la ſtation dans la baſilique de Jules au delà du Tibre : la multitude des fideles avec les nobles le chaſſerent honteuſement de Rome une ſeconde fois. L'empereur le vouloit maintenir avec Libere, & leur faire gouverner en commun l'égliſe Romaine, contre les canons qui ne permettent pas deux évêques dans un ſiege : mais il fut obligé malgré lui de l'abandonner. Felix étant chaſſé la ſeconde fois, ſe retira dans une petite terre, qu'il avoit ſur le chemin de Porto : où il vêcut encore prés de huit ans, gardant la dignité épiſcopale ſans fonction ; & ne mourut que le dixiéme des calendes de Decembre, ſous le conſulat de Valentinien & de

Sozom. IV. c. 15.

Theod. II. hiſt. c. 17. Philoſt. IV. n. 3.

Libell. Marc. & Fauſti.

Valens, c'eſt à dire le vingt-deuxiéme de Novembre 365. Ni S. Optat, ni S. Auguſtin ne le comptent point dans la ſuite des évêques de Rome.

VIII. Tremblement de terre à Nicomedie.

Sozom. IV. *c.* 16.

L'empereur Conſtantius non content de ce qu'il venoit de faire à Sirmium, crut neceſſaire d'aſſembler un concile univerſel contre les Anoméens : à cauſe des entrepriſes d'Aëtius, & de ce qui s'étoit paſſé à Antioche. D'abord il l'indiqua à Nicée : mais Baſile d'Ancyre & ceux de ſon parti l'en d'étournerent, à cauſe du grand concile, dont la memoire leur étoit odieuſe. Il fut donc reſolu de s'aſſembler à Nicomedie; & l'on envoïa des lettres de l'empereur, pour y faire venir en diligence à un certain jour, les évêques qui paſſoient pour les mieux inſtruits & les plus éloquents. Ils devoient aſſiſter au concile chacun au nom de tous les évêques de ſa nation : c'eſt à dire que l'empereur nommoit les deputez de chaque province. La plûpart étoient déja en chemin, quand la nouvelle ſe répandit, que la ville de Nicomedie venoit d'être renverſée par un tremblement de terre. On diſoit plus : comme d'abord on fait toûjours les malheurs plus grands : on diſoit que Nicée, Perinthe, les villes voiſines & C. P. même y avoient part ? & qu'à Nicomedie pluſieurs évêques avoient été accablez dans l'égliſe, avec une grande multitude de peuple : hommes, femmes & enfans qui s'y étoient refugiez. Ce qui ſe trouva vrai, eſt que le neuviéme des calendes de Septembre ſous le conſulat de Dacien & de Cereal, c'eſt-à-dire le vingt quatriéme d'Août de cette année 358. à la ſeconde heure du jour, ſelon nous à huit heu-

Amm. Marc. lib. XVII. *c.*

AN. 358. res du matin, ce tremblement commença; & comme ce n'étoit pas l'heure de s'assembler dans les églises, personne n'y fut surpris : aussi personne n'eut il le loisir de s'y refugier, tant cet accident fut prompt. Chacun perit ou échapa, selon le lieu où il se trouvoit. Il n'y mourut que deux évêques : Cecropius de Nicomedie & un autre d'une ville du Bosphore : & ils furent surpris hors de l'église. Le tremblement de terre ne dura que deux heures, mais il fut suivi d'un embrasement de cinquante jours. Car le feu des fourneaux, des cuisines & des bains, des forges & des autres lieux semblables, se communiquant dans le renversement des maisons aux toits & aux autres matieres combustibles, gagna par tout, & ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont & l'Asie, & en deça de la mer dans la Macedoine; on compta jusques à cent cinquante villes qui s'en ressentirent.

Il y avoit alors à Nicomedie un saint solitaire nommé Arsace, Persan de nation : qui avoit été gouverneur des lions de l'empereur, & s'étoit rendu illustre entre les confesseurs, dant la persécution de Licinius. Aïant quitté les armes il se retira dans la citadelle de Nicomedie, & demeuroit dans une tour, menant la vie ascetique. Il faisoit des miracles; & un jour par l'invocation du nom de J. C. il arrêta un possedé, qui couroit par la ville l'épée à la main & faisoit fuir tout le monde. Arsace donc aïant apris par revelation le malheur dont la ville étoit menacée, & reçû ordre d'en sortir : alla promptement à l'église, & recommanda aux eccle-

ſiaſtiques, de prier avec ferveur pour appaiſer la colere de Dieu. On ſe moqua de ſa prediction, il s'en retourna dans ſa tour, où il ſe mit en priere proſterné ſur le viſage; & le tremblement de terre étant paſſé, on l'y trouva mort en cette poſture. On dit qu'il aima mieux mourir, que de voir la ruine d'une ville, où il avoit commencé à connoître J. C. & apris la philoſophie chrétienne: car on nommoit ainſi la vie aſcetique.

AN. 358.

IX. Projets de conciles. *Sozom.* I v. c. 16.

Le voïage des évêques aïant été rompu par cet accident: les uns attendirent de nouveaux ordres de l'empereur, les autres declarerent par lettres leurs ſentimens touchant la foi. Conſtantius conſulta Baſile d'Ancyre: qui lui écrivit en loüant ſa pieté, le conſolant du malheur de Nicomedie par les exemples des hiſtoires ſacrées; & l'exhortant à preſſer le concile & à ne pas renvoïer ſans rien faire les évêques, qui étoient déja en chemin. Il marqua Nicée pour le lieu de l'aſſemblée, croïant faire plaiſir à l'empereur qui l'avoit nommée d'abord. Conformément à cette lettre l'empereur ordonna, que les évêques s'aſſembleroient à Nicée au commencement de l'été de l'année ſuivante 359. excepté ceux à qui leur ſanté ne le permettroit pas: que ceux-là envoïeroient à leur place des prêtres, ou des diacres qu'ils choiſiroient: pour déclarer leurs ſentimens, déliberer ſur les choſes douteuſes, & reſoudre tout en commun. Que dix députez d'Occident & autant d'Orient, choiſis par le concile, viendroient à la cour; pour lui faire le raport de ce qui auroit été réſolu: afin qu'il vît auſſi s'il étoit conforme aux

AN. 358. ſaintes écritures; & qu'il pût decider ce qu'il y auroit à faire pour le mieux. Ainſi il ſe faiſoit le juge du concile univerſel & l'arbitre de la foi.

Philoſt. IV. c. 10. Sozom. IV. c. 16.

Cependant il changea encore de reſolution. Car les Anoméens, c'eſt-à-dire, les partiſans d'Eudoxe, d'Acace, d'Urſace & de Valens, aïant un peu relevé leur credit, firent enſorte qu'il convoqua deux conciles au lieu d'un. Ils voïoient leur condamnation inevitable, ſi tous les évêques s'aſſembloient en un ſeul concile: parce que tous ſeroient, ou pour la foi de Nicée & le conſubſtantiel, ou pour la formule de la dédicace d'Antioche, qui contenoit auſſi le nom de ſubſtance. D'ailleurs, il étoit plus facile de diviſer les eſprits des évêques ſeparez; & de faire de loin de faux raports d'un concile à l'autre. Du moins ils eſperoient, que s'ils ne gagnoient les deux conciles, ils en gagneroient un; & que s'ils étoient condamnez par l'un, ils ne le ſeroient pas par l'autre: voilà les motifs ſecrets. Ceux que l'on publia & que l'on fit goûter à l'empereur, furent de lui épargner la dépenſe, & aux évêques la fatigue d'un trop grand voïage. L'eunuque Euſebe qui favoriſoit Eudoxe, aida par ſon credit à faire paſſer cette réſolution. En attendant que l'on eût déterminé le lieu de chaque concile, l'empereur manda aux évêques de demeurer dans leurs égliſes ou dans les lieux auſquels ils ſe trouveroient; & il écrivit à Baſile d'Ancyre, de conſulter tous les évêques d'Orient, touchant le lieu du concile: afin de le déclarer au commencement du printems. Car il ne croïoit plus que Nicée fût convenable à cauſe du trouble

Concil. Pariſ. ap. Hilar. fragm.

Sozom. IV. c. 17.

trouble, que le tremblement de terre avoit excité dans le païs. Basile envoïa aux évêques la lettre de l'empereur, y joignant les siennes pour les exhorter à mander promptement le lieu, qui leur plairoit le plus. On proposa Tarse en Cilicie : mais ceux du parti d'Eudoxe s'y opposerent : peut-être à cause de l'évêque Silvain qui leur étoit contraire ; & la même raison put faire rejetter Ancyre, qui fut aussi nommée. Pour l'Occident, on ne voit pas qu'il y ait eû d'autre lieu proposé que Rimini, où se tint en effet le concile.

A.N. 359.

Philost. IV. *c.* II.

Pendant que les Orientaux étoient dans cette incertitude touchant le lieu du concile : Basile alla trouver l'empereur, qui demeuroit alors à Sirmium. Il y trouva quelques évêques, qui y étoient pour leurs affaires particulieres ; entre-autres Marc d'Aretuse & George usurpateur d'Alexandrie. On resolut que le concile d'Orient se tiendroit à Seleucie en Isaurie. Ensuite Valens qui étoit assis à Sirmium & ses partisans, c'est-à-dire les Anoméens, y firent dresser & signer par les évêques presens une nouvelle formule : où le mot de substance étoit rejetté nommément, comme inconnu au peuple & occasion de scandale, & comme ne se trouvant point dans l'écriture. On ordonnoit de ne faire aucune mention de substance en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finissoit par ces mots : Nous disons que le fils est semblable au pere en tout : comme les saintes écritures le disent & l'enseignent. Ce qu'il y eut de plus singulier à cette formule, c'est la datte que l'on mit à la tête en ces termes : Expo-

Sozom. IV. *c.* 16.

Ap. Athan. de syn. p. 875. *& ap. Socr.* II. *c.* 37.

AN. 359.

sition de la foi faite en presence de nôtre seigneur le trés-pieux & victorieux empereur Constantius auguste, éternel, sous le consulat de Flavius Eusebe & d'Hypatius à Sirmium l'onziéme des calendes de Juin : c'est-à-dire le vingt-deuxiéme de May 359. Elle fut composée par Marc d'Arethuse, écrite en latin & souscrite par ceux qui se trouverent presens : savoir Marc d'Arethuse, George d'Alexandrie : Basile d'Ancyre, Germinius de Sirmium, Hypatien d'Heraclée, Valens de Murse, Ursace de Singidon & Pancrace de Peluse. Il y eut deux signatures singulieres. Celle de Valens en ces termes : Les assistans savent comment nous avons souscrit ceci la veille de la pentecôte : & nôtre pieux empereur le sait, lui à qui j'en ai rendu témoignage de vive voix & par écrit. Ensuite il mit la souscription ordinaire avec cette clause : que le fils est semblable au pere, sans dire, En tout : mais l'empereur le contraignit de l'ajoûter. Au contraire Basile se doutant des mauvais sens que l'on pouvoit donner à cette formule souscrivit ainsi : Moi Basile évêque d'Ancyre, je croi comme il est écrit cy-dessus, que le fils est semblable au pere en tout : c'est-à-dire non seulement quant à la volonté, mais quant à la subsistance, l'éxistence & l'estre, comme étant fils selon l'écriture : esprit d'esprit, vie de vie, lumiere de lumiere, Dieu de Dieu, en un mot fils en tout semblable au pere. Et si quelqu'un dit, qu'il soit semblable seulement en quelque chose, je le tiens séparé de l'église catholique : comme ne tenant pas le fils semblable au pere suivant les écritures. On peut

Sozom. IV. c. 17. V. Vales. ad Socr. II. c. 30.

Epiph. hæres. 73. n. 28.

remarquer ici, que Basile n'osant emploïer le mot de substance *Ousia*, que l'on étoit convenu de supprimer dans cette formule, emploïe tous les mots approchans & équivalens: parce qu'il croïoit en effet le fils semblable en substance. Cette formule ainsi souscrite fut remise entre les mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini. AN. 359.

La résolution étant prise touchant la tenuë des deux conciles, & le lieu de chacun déterminé: l'empereur donna ses ordres pour y faire aller les évêques, non plus par députez, mais tous generalement: & il envoïa par tout des officiers, pour leur faire donner les voitures & les choses necessaires au voïage. Il écrivit à chaque concile, de regler les questions de la foi, d'examiner ensuite les causes des évêques, qui se plaignoient d'avoir été déposez ou exilez injustement; & quand ils auroient tout jugé, de lui envoïer dix députez de chaque côté pour lui en faire le raport. Le concile deRimini s'assembla le premier. Il y vint des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la grande Bretagne. Ceux des deux dernieres provinces refuserent ce qu'il leur fut offert de la part de l'empereur, ne croïant pas le pouvoir accepter honêtement, & aimerent mieux vivre à leurs dépens. Il n'y eut que trois évêques de Bretagne, qui accepterent ce secours: étant si pauvres qu'ils n'avoient pas de quoi subsister, & aimant mieux être à charge au fisc qu'à leurs confreres, qui offroient de contribuer pour leur dépense. Telle étoit la charité & le désinteressement des évêques.

Sozom. IV. c. 17.

Sever. Sulp. 2. hist. p. 420.

X. Traité de S. Hilaire des synodes. Sup. XIII. n. 43. Hilar. de synod.

Ceux de Gaule & de Bretagne étoient bien instruits de la créance des Orientaux, par un écrit que saint Hilaire leur avoit envoïé de Phrygie. C'étoit son traité des synodes, composé vers la fin de l'an 358. pendant que l'on déliberoit du lieu où se tiendroit le concile en Orient. En ce traité S. Hilaire explique les differentes formules de foi, que les Orientaux avoient faites depuis le concile de Nicée: afin de montrer aux Occidentaux, qu'elles étoient bonnes ou du moins tolerables; & qu'ils ne devoient pas regarder comme Ariens, ceux qui les recevroient. Il les prie de juger eux-mêmes de ces formules, dont ils lui avoient demandé l'explication, & de suspendre leur jugement jusques à la fin de son écrit. (Sup. XIII. n. 50.) La premiere formule qu'il explique est celle que les Demi-ariens venoient de faire au concile d'Ancyre la même année 358. (Sup. n. 2.) & pour la mieux faire entendre, il raporte auparavant celle que les purs Ariens avoient dressée à Sirmium en 357. (Sup. XII. n. 46.) qu'il apelle le blasphême d'Osius & de Potamius: parce que Potamius en étoit l'auteur, & qu'Osius l'avoit signée dans sa chute. De la définition d'Ancyre, il n'explique que douze anathêmes, entre lesquels n'est pas le dernier, qui condamnoit le consubstantiel, & que l'on n'avoit pas publié avec les autres. Ce n'est pas qu'on ne pût encore excuser sur ce point les peres d'Ancyre: en disant qu'ils ne rejettoient le consubstantiel que dans les mauvais sens, que quelques-uns lui donnoient. La seconde formule que S. Hilaire explique, est celle du concile d'Antioche de la dédicace tenu en 341. (Sup. XII. n. 11.) tres-fameuse chez

les Orientaux. C'eſt la ſeconde de celles qui furent propoſées au concile, & elle fut approuvée par les quatre-vingt-dix-ſept évêques qui y aſſiſterent. On l'attribuoit au martyre S. Lucien; & il n'y manque que le mot de conſubſtantiel : mais cela même la rendoit plus agreable à ceux à qui ce terme étoit ſuſpect. S. Hilaire montre qu'elle eſt toute catholique. Il raporte enſuite pour la troiſiéme celle du concile de Sardique: c'eſt à-dire du conciliabule de Philippopolis, qui en prenoit fauſſement le nom: mais ſa confeſſion de foi ne laiſſoit pas d'être catholique, & il n'y manquoit que le mot de conſubſtantiel. La quatriéme eſt celle du premier concile de Sirmium, tenu en 351. contre Photin par les Orientaux avec les vingt-ſept anathêmes: qui à la verité n'excluent pas formellement la doctrine des Demi-ariens, mais auſſi ne contiennent rien de manifeſtement mauvais, & excluent formellement pluſieurs erreurs des purs Ariens, de Sabellius & de Photin: c'eſt ce que S. Hilaire releve.

Sup. XII. n. 40.

Sup. XIII. n. 6.

P. 338 &c.
P. 347.

Ne vous étonnez pas, mes freres, ajoûte-t-il, de ces frequentes expoſitions de foi: la fureur des heretiques les a renduës neceſſaires. Car les égliſes orientales ſont dans un tel peril, qu'il eſt rare d'y trouver même parmi les évêques, cette foi que je vous raporte, & dont je vous laiſſe le jugement. Je parle comme ſavant, de ce que j'ai oüi & de ce que j'ai vû moi-même. Hors l'évêque Eleuſius & quelque peu avec lui, la plus grande partie des dix provinces d'Aſie où je ſuis, ne connoiſſent point Dieu: ou ne le connoiſſent que pour le blaſphémer.

Tout est plein de scandales, de schismes, d'infidelité. Que vous êtes heureux cependant, d'avoir conservé dans sa pureté, la foi apostolique: d'avoir ignoré jusques ici, ces professions écrites, & de vous être contentez de professer de bouche ce que vous croïez du cœur: Ensuite il explique les termes, dont l'ambiguité rendoit suspecte aux Orientaux, la foi des occidentaux. Premierement le mot de *substance*: montrant les mauvais sens, que peut avoir cette proposition: Qu'il n'y a qu'une substance du pere & du fils: car on pouvoit entendre une seule personne substance, ou une même substance divisée en deux. C'est-pourquoi il conseille d'expliquer distinctement ce que l'on croit du pere & du fils, avant que de le renfermer dans cette expression abregée. Il explique ensuite le terme de *semblable*; & dit que c'est le même dire: Que le fils est semblable au pere en toutes choses, & de dire qu'il lui est égal. Ainsi le mot *d'homoiousios*, qui signifie semblable en substance, peut avoir un aussi bon sens que l'*homoousios*, qui signifie de même substance. S. Hilaire s'adresse ensuite aux orientaux bien intentionnez, pour leur lever tous les scrupules qu'ils avoient sur le terme de *consubstantiel*; & raportant le symbole de Nicée; il montre que ce terme n'y est emploïé que pour condamner les vrais Ariens: qui vouloient que le fils fût une simple créature, & pour montrer qu'il est produit de la substance même du pere. Il prouve en general, qu'il ne faut pas supprimer une bonne expression, à cause du mauvais sens qu'elle peut avoir; par l'exemple

P. 352. (marginal note beside "sion abregée")

P. 354. B. (marginal note beside "bon sens que l'homoousios")

P. 358. (marginal note beside "qu'ils avoient sur le terme")

des écritures dont les heretiques abusent. Il presse les Orientaux de ne pas rendre suspect leur *homoiousios* en rejettant l'*homoousios* ; & de ne pas s'arrêter aux mots, puisqu'ils conviennent de la chose. Il ajoûte ces paroles remarquables : Je prens à témoin le Seigneur du ciel & de la terre, que sans avoir oüi ni l'un ni l'autre, j'ai toûjours crû l'un & l'autre : que par *homoiousios* il faloit entendre l'*homoousios* : que rien ne pouvoit être semblable, selon la nature, qui ne fut de même nature. Baptisé depuis longtems, depuis quelque tems évêque, je n'ai oüi parler de la foi de Nicée, que sur le point de mon exil : mais les évangiles & les écrits des apôtres m'avoient donné l'intelligence de ces termes. AN. 359.

XI. Concile de Rimini.

Les évêques de Gaule, ainsi instruits de la foi des Orientaux, se trouverent avec les autres évêques d'Occident à Rimini, en latin *Ariminum*, ville celebre d'Italie sur la mer Adriatique. Le concile fut nombreux, & il s'y trouva plus de quatre cens évêques, entre lesquels on compte environ quatre-vingt Ariens. Les plus celebres des catholiques, que nous conoissions, étoient ; Restitut évêque de Carthage, qui semble avoir presidé au concile : Musomius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous les autres déferoient pour son grand âge : Gretien évêque de Calles en Italie : des Gaules, S. Phebade d'Agen & S. Servais de Tongres. Entre les Ariens on remarque Ursace, Valens Germinius, Caïus de Pannonie, Démophile de Berée ; Auxence, Epitecte, Mygdonius & Megasius. Taurus, prefet du pretoire en Italie, y assista de la part de l'empe-

Athan. de Syn. p. 874. C
Sever. lib. 2. p. 419.
Gesta. 6. Id. Octob. ap Hilar. fragm. p. 453.
Hier. in Lucifer c. 7.
Sever. lib. 2. p. 419.

AN. 359.

reur, avec ordre de ne point laisser aller les évêques qu'ils ne convinssent d'une même foi: & l'empereur lui promit le consulat s'il y réüssissoit : comme en effet il fut consul l'an 361. Constantius écrivit au concile pour avertir les perés principalement, de ne rien ordonner contre les Orientaux : leur déclarant qu'il ne l'appuïeroit point de son autorité; & réïterant l'ordre de lui envoïer dix députez. Cette lettre est dattée du sixiéme des calendes de Juin, sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius: c'est-à-dire, du vingt-septiéme de Mai 359. & le concile de Rimini commença peu de tems aprés.

Ap. Hilar. fragm. p. 457.

Les catholiques s'assemblerent dans l'église : les Ariens dans un autre lieu, que l'on avoit laissé vacant exprés, dont ils firent leur oratoire : car ils ne prioient plus ensemble. Quand on commença à traiter de la foi, tous les autres évêques ne se fondoient que sur les saintes écritures: mais Ursace, Valens & les autres chefs des Ariens se presenterent avec un papier dont ils lurent la datte : demandant qu'on ne parlât plus d'autre écrit sur la foi, ni d'autre concile; & soûtenant qu'il ne faloit rien leur demander davantage, ni examiner leurs sentimens; mais se contenter de ce seul écrit. C'étoit la derniere formule de Sirmium, dressée le vingt-deuxiéme de Mai de cette année 359. où rejettant les mots de substance & de consubstantiel; on disoit seulement, que le fils est semblable au pere en toutes choses. Il vaut mieux, disoient-ils, parler de Dieu plus simplement, pourvû que l'on en pense ce que l'on doit, que d'introduire des mots nouveaux

Sever. Sulp. lib. 2. p. 421.

Athan. de syn. p. 874.

Sozom. IV. c. 17.

Sup. n. 6.

veaux qui sentent la subtilité de la dialectique; & ne font qu'exciter des divisions; & il ne faut pas troubler l'église, pour deux paroles qui ne se trouvent point dans l'écriture. Ils pensoient ainsi surprendre les Occidentaux: car les Orientaux par qui ces Ariens étoient instruits, les regardoient comme des gens simples. A N. 359. *Theod.* II. *c.* 18.

Les évêques catholiques répondirent, qu'ils n'avoient point besoin de nouvelle formule, & proposerent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accorderent: excepté Ursace, Valens & les autres de leur faction: ainsi leur artifice fut découvert. Nous ne sommes pas assemblez, disoient les évêques catholiques, pour aprendre ce que nous devons croire: nous l'avons apris de ceux qui nous ont catechisez & baptisez, qui nous ont ordonnez évêques: de nos peres, des martyrs & des confesseurs à qui nous avons succedé: de tant de saints qui se sont assemblez à Nicée, & dont plusieurs vivent encore: nous ne voulons point d'autre foi; & nous ne sommes venus ici, que pour retrancher les nouveautez qui y sont contraires. Que veut dire vôtre formule dattée de l'année & du jour du mois? en a-t-on jamais vû de semblable? N'y avoit-il point de Chrétiens avant cette datte? & tant de saints, qui avant ce jour-là se sont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur sang pour la foi, ne savoient-ils ce qu'ils devoient croire? c'est plûtôt une preuve que vous laissez à la posterité de la nouveauté de vôtre doctrine. Les Ariens vouloient soutenir leur datte par l'exemple des prophetes: mais on

Athan de syn. p. 876. *B.*

Socr. II. *c* 37. *ex Athan de syn. p.* 870. *D.*

AN. 359. leur répondoit, que les prophetes ne venoient pas poſer les fondemens de la religion, ni enſeigner une foi nouvelle: ils annonçoient ſeulement les promeſſes de Dieu, principalement touchant le meſſie, & enſuite ſur ce qui devoit arriver aux Iſraëlites & aux autres nations: ainſi l'obſervation des tems étoit neceſſaire, pour montrer quand ils avoient vêcu, & quand ils avoient prédit les choſes futures. L'égliſe a bien accoûtumé de datter les actes des conciles, & les reglemens pour les affaires ſujettes aux changemens: mais non pas les confeſſions de foi, où elle ne fait que declarer ce qu'elle a toûjours crû. On trouvoit encore abſurde dans cette formule dattée, le titre d'éternel, que l'on donnoit à l'empereur, en même tems qu'on le refuſoit au fils de Dieu.

Soz. IV. c. 17.

Le concile fit lire les profeſſions de foi des autres ſectes & celle du concile de Nicée, à laquelle ſeule il s'arrêta, rejettant toutes les autres, & en forma ſon decret à peu prés en ces termes: Nous croïons que le moïen de plaire à tous les catholiques, eſt de ne nous point éloigner du ſymbole que nous avons apris, & dont nous avons reconnu la pureté, aprés en avoir conferé tous enſemble. C'eſt la foi que nous avons reçûë par les prophetes de Dieu le pere, par J. C. N. S. que le ſaint Eſprit nous a enſeignée par tous les apôtres, juſqu'au concile de Nicée, & qui ſubſiſte à preſent. Nous croïons qu'on ne doit y rien ajoûter ni diminuer: qu'il n'y a rien à faire de nouveau; & que le nom de ſubſtance & la choſe qu'il ſignifie, établie par pluſieurs paſſages des ſaintes écritures, doit ſubſiſter dans ſa force,

Ap. Hilar. fragm. in fine.

comme l'église de Dieu a toûjours accoûtumé de le professer. Tous les évêques catholiques, sans en excepter un seul, souscrivirent à ce decret : aussi bien qu'à un autre, par lequel ils condamnerent de nouveau la doctrine d'Arius en ces termes : Les blasfêmes d'Arius, quoique déja condamnez, demeuroient cachez, parce que l'on ignoroit qu'il les eût proferez : mais Dieu a permis que son heresie a été examinée de nouveau ; pendant que nous sommes à Rimini. C'est-pourquoi nous la condamnons, avec toutes les heresies qui se sont élevées contre la tradition catholique & apostolique : comme elles ont déja été condamnées par les conciles precedens. Ensuite ils prononcent dix anathêmes contre diverses erreurs d'Arius, de Photin & de Sabellius.

AN. 359.

Ibid.

Comme Valens, Ursace & les autres Ariens ne voulurent point consentir à ce decret : les évêques catholiques les jugerent ignorans, malicieux & heretiques ; & comme tels, les condamnerent & les deposerent. Nous avons l'acte de leur déposition en ces termes : Sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius, le douziéme des calendes d'Août ; c'est-à-dire le vingt-uniéme de Juillet, le concile des évêques étant assemblé à Rimini, aprés que l'on eût traité de la foi, & resolu ce que l'on devoit faire, Grecien évêque de Calles dit : Mes chers freres, le concile universel a souffert autant qu'il étoit possible, Ursace, Valens, Caïus & Germinius : qui ont troublé toutes les églises par les variations de leurs sentimens, & ont osé maintenant entreprendre de joindre le raisonnement des heretiques à la foi ca-

Ap. Hilar. fragm. in fi.
Ap. Athan. de synod. p. 879. D.

tholique, de ruiner le concile de Nicée, & nous proposer par écrit une foi étrangere, qu'il ne nous étoit pas permis de recevoir. Il y a long-tems qu'ils sont heretiques, & nous avons reconnu qu'ils le sont encore à present : aussi ne les avons-nous point admis à nôtre communion, les condamnant de vive voix en leur presence. Dites-donc encore ce que vous en ordonnez, afin que chacun le confirme par sa souscription. Tous les évêques dirent : Nous voulons que ces heretiques soient condamnez, afin que la foi catholique demeure ferme & l'église en paix.

XII. Députation à l'empereur. *Ap. Socr.* II. *c.* 37. *Sozom.* IV. C. *Athan. de syn. p.* 877. *Hilar. fragm. p.* 451.

Le concile aïant ainsi procedé, tant pour la decision de la foi que pour le jugement des personnes, auroit pû se separer : n'eut été l'ordre de l'empereur, qui les obligeoit à lui envoïer des deputez, pour l'informer de ce qui s'étoit passé. Ils y satisfirent, & envoïerent dix évêques, qu'ils chargerent d'une lettre à l'empereur. D'abord ils reconoissent que c'est par son ordre qu'ils se sont assemblez : qu'ils ont été d'avis de conserver la foi ancienne reçuë par la predication des prophetes, des apôtres & de J. C. même : principalement la définition du concile de Nicée faite par tant de saints évêques, avec une si meure déliberation, en presence de l'empereur Constantin qui a été baptisé dans cette foi & y est mort. Ils repetent souvent cette protestation de ne rien innover dans la foi, & supplient l'empereur plusieurs fois de ne point soufrir que l'on y ajoûte ou que l'on en retranche rien : lui déclarant qu'il n'y a point d'autre moïen d'établir la paix & de faire

ceſſer la diviſion des égliſes, principalement à Rome. Ils ſe plaignent d'Urſace & de Valens, qui aïant été excommuniez long-tems auparavant, s'étoient retractez par écrit au concile de Milan : & toutefois, ajoûtent-ils, ils ont oſé nous preſenter un écrit, pour introduire des nouveautez ; & voïant qu'il n'étoit pas approuvé, ils ſont venus dans nôtre aſſemblée, comme pour en dreſſer un autre. Ils marquent la charge qu'ils ont donnée à leurs deputez : qui n'eſt que de conſerver les anciennes déciſions, d'inſtruire l'empereur de ce qui s'eſt paſſé au concile, & lui faire voir les noms & les ſouſcriptions des évêques. Ils prient l'empereur d'écouter favorablement leurs deputez ; & de les renvoïer eux-mêmes à leurs égliſes : afin qu'elles ne demeurent pas plus long-tems abandonnées de leurs paſteurs, & que ceux qui ſont incommodez en païs étrangers : à cauſe de leur grand âge & de leur pauvreté, ne ſoufrent pas davantage. Enfin qu'il ne permette plus qu'on les fatigue par de tels voïages, ni qu'on les ſepare de leurs troupeaux : qu'il les laiſſe en paix dans leurs égliſes, prier pour la proſperité de ſon regne. AN. 359.

Les deputez qui porterent cette lettre, entre leſquels étoit Reſtitut de Carthage, étoient de jeunes gens qui manquoient de capacité & de prudence : au contraire, les Ariens envoïerent en même tems des vieillards habiles & ruſez, à la tête deſquels étoient Urſace & Valens. Ils étoient auſſi dix ; ainſi il s'en trouva vingt en tout, qui ſe diſoient deputez du concile de Rimini. Les catholiques avoient *Sever. Sulp.*

AN. 359. ordre de ne communiquer en aucune maniere avec les Ariens, & de n'entrer en aucun traité, mais de renvoïer tout au concile: on avoit crû ſans doute remedier par-là à leur peu de capacité. Conſtantius n'étoit plus en Illyrie, il s'étoit avancé vers l'Orient à cauſe de la guerre des Perſes. Les Ariens aïant fait diligence, arriverent les premiers auprés de lui; & le prévinrent aiſément contre le concile, lui liſant la formule qu'ils y avoient preſentée. Car comme elle avoit été compoſée à Sirmium en ſa preſence, il trouva mauvais qu'elle n'eut pas été reçûë à Rimini. Il traita les Ariens avec beaucoup d'honneur & de bien-veillance, & ne témoigna que du mépris pour les catholiques. Ses officiers qui étoient d'intelligence avec les Ariens, prirent la lettre du concile pour la lui rendre, mais ils ne laiſſerent point approcher de lui les députez: diſant qu'il étoit trop occupé des affaires d'état pour leur donner audience. On les fatigua ainſi par un long ſéjour à la ſuite de la cour.

Sozom. IV. c. 19. Theod. II. c. 19.

Ap. Socr. II. c. 37.

Enfin l'empereur écrivit au concile une lettre aſſez froide; par laquelle il s'excuſe ſur ſon voïage contre les barbares, de n'avoir pû voir encore les vingt évêques, qu'ils lui avoient envoïez. Car il confond tous les députez enſemble: Vous ſavez, dit-il, qu'il faut avoir l'eſprit libre pour s'apliquer aux choſes de la religion: c'eſt-pourquoi nous leur avons ordonné d'attendre nôtre retour à Andrinople. Cependant trouvez bon d'attendre auſſi leur réponſe, afin que quand ils vous auront porté la nôtre, vous puiſſiez terminer les affaires de l'égliſe. Les évêques

du concile de Rimini répondirent à cette lettre : en protestant de nouveau qu'ils ne se départiroient jamais de ce que leurs peres avoient decidé touchant la foi ; & le suppliant encore de les renvoïer à leurs églises avant l'hiver. Ce fut peut-être dans cet intervalle, que traitant des privileges de l'église, ils resolurent de demander à l'empereur : que les terres appartenant aux églises fûssent exemptes de toutes les charges publiques. L'empereur le refusa : conservant seulement aux églises l'exemption des charges extraordinaires. Mais quant aux persones des clercs negotians, & aux terres de ceux qui en possedoient en propre, il les soumit même aux charges extraordinaires : comme il paroît par une lettre écrite l'année suivante 360. le trentiéme de Juin, à Taurus prefet du pretoire : le même qui avoit assisté au concile. Il est vrai qu'en 361. étant à Antioche, il fit une disposition contraire ; & rétablit tous les clercs dans l'exemption de toutes les charges extraordinaires.

AN. 359.
Ap. Socr ibid. ap. Theod. II. c. 20.
Sozom IV. c. 19.
L. 15. Cod. Theodos. de episc. & ibi. Gothofr.
L. 16. ibid.

XIII.
Assemblée à Nice.
Theod. II. c. 21.
Athan. ad Afric. p. 934.

Cependant les députez qui étoient à Andrinople furent conduits malgré eux à une petite ville voisine nommée Nice, ou Nicée & auparavant Ustodizo : où les Ariens séduisans les plus simples, & intimidant les autres, leur firent souscrire une formule de foi, semblable à la derniere de Sirmium, qui avoit été rejettée à Rimini ; & encore pire, en ce qu'elle disoit, que le fils est semblable au pere, selon les écritures, sans ajoûter en toutes choses. Elle rejette absolument le mot de substance, comme introduit par les peres avec trop de simplicité,

Ap. Theod. ibid.

AN. 359. & ſcandaliſant les peuples : elle ne veut pas que l'on parle d'une ſeule hypoſtaſe en la perſonne du pere, du fils & du S. Eſprit. Enfin elle dit anathême à toutes les hereſies, tant ancienes que nouvelles, contraires à cet écrit : c'eſt-à-dire qu'elle condamne la doctrine catholique. Ceux qui ſe trouverent à Nicée ſignerent cette formule ; & les Ariens la voulurent faire paſſer pour la profeſſion de foi de Nicée en Bithynie, & tromper les ſimples par cette confuſion de nom : car c'eſt pour cela qu'ils avoient affecté ce lieu : mais l'artifice étoit ſi groſſier que peu de gens y furent trompez. Les députez du concile de Rimini aïant ſigné cette formule, firent un acte de réünion avec les Ariens en ces termes :

Sozom. IV. c. 19.

Ap. Hilar. fragm. p. 452.

Sous le conſulat d'Euſebe & d'Hypatius le ſixiéme des ides d'Octobre, c'eſt à dire le dixiéme d'Octobre 359. les évêques s'étant aſſis à Nicée nommée auparavant Uſtodizo en la province de Thrace ; ſavoir Reſtitut, Gregoire, Honorat & les autres qui y ſont nommez juſques au nombre de quatorze, que nous ne connoiſſons point d'ailleurs. Il y a apparence que les dix premiers députez y ſont, & que les quatre autres avoient apporté la ſeconde lettre du concile de Rimini. Aprés les avoir nommez l'acte continuë ainſi : Reſtitut évêque de Carthage a dit : Vous ſavez, mes ſaints confreres, que quand on traita de la foi à Rimini, la diſpute cauſa de la diviſion entre les pontifes de Dieu, par la ſuggeſtion du démon : d'où il arriva que moi Reſtitut & la partie des évêques qui me ſuivoit, nous prononçâmes une ſentence contre Urſace, Valens, Germinius

Germinius & Gaïus comme auteurs d'une mauvaise doctrine ; c'est-à-dire que nous les separâmes de nôtre communion. Mais aïant examiné toutes choses de plus prés, nous avons trouvé, ce qui ne doit déplaire à personne : c'est-à-dire que leur foi est catholique, suivant leur profession, à laquelle nous avons aussi tous souscrit ; & qu'ils n'ont jamais été heretiques. C'est pourquoi la concorde & la paix étant un trés-grand bien devant Dieu : nous avons été d'avis de casser d'un commun consentement tout ce qui a été fait à Rimini, de les recevoir pleinement à nôtre communion, & ne laisser aucune tache sur eux. Puisque nous sommes presens, chacun doit dire, si ce que j'ai avancé est veritable & le souscrire de sa main. Tous les évêques dirent : Nous le voulons & souscrivirent. — AN. 359.

XIV. Suite du concile de Rimini. *Sev. Sulp. lib. 2. p. 427.*

Les deputez eurent alors la liberté de retourner à Rimini ; & l'empereur manda en même tems au prefet Taurus, de ne point souffrir que le concile se separât, jusqu'à ce que tous les évêques eussent souscrit cette formule de Nice en Thrace ; & d'envoïer en exil les plus opiniâtres, pourveu qu'ils ne fussent pas plus de quinze. Il écrivit aussi aux évêques, pour leur enjoindre de suprimer les mots de substance & de consubstantiel. Ursace & Valens revinrent donc à Rimini victorieux : leur parti prit le dessus, & s'empara de l'église, dont il chassa les catholiques. Ceux qui avoient toûjours été de leur parti dans le concile, écrivirent aux évêques d'Orient, qu'ils étoient de même sentiment qu'eux, & qu'ils en avoient toûjours été. Ensuite

Ap. Hilar. fragm. p. 453. F.

Ap. Hilar. ibid.

A. N. 359. répondant à la lettre de l'empereur, ils lui en écrivirent une remplie de flatterie & de basseſſe: où ils declarent, qu'ils ont obéï à ſes ordres & conſenti à la foi des Orientaux, & à la ſupreſſion des mots d'*ouſia* & d'*homoouſios*: noms, diſent-ils, inconus à l'égliſe & ſcandaleux: noms indignes de Dieu & qui ne ſe trouvent point dans les ſaintes écritures. C'eſt pourquoi ils ſupplient l'empereur d'ordonner au prefet Taurus de les renvoïer à leurs égliſes, & de ne les pas retenir plus long-tems avec ceux qui ſont infectez d'une doctrine perverſe. On voit par là, que cette lettre n'étoit que d'une partie des évêques; auſſi eſt-elle au nom du concile de Rimini conſentant aux Orientaux, à la difference de ceux qui n'étoient pas d'accord avec eux; & porte les noms de Mygdonius, Megaſius, Valens & Epitecte, tous Ariens declarez.

Sulp. Sever. 2. p. 427.

Les évêques catholiques, qui étoient à Rimini, refuſerent d'abord de communiquer avec leurs députez aprés leur retour: quoiqu'ils s'excuſaſſent ſur la violence, que l'empereur leur avoit faite: mais quand ils apprirent les ordres qu'il avoit donnez, leur trouble fut bien plus grand; & ils ne ſavoient à quoi ſe reſoudre. La pluſpart vaincus peu à peu; partie par foibleſſe, partie par ennui du ſéjour en païs étranger, cederent à leurs adverſaires, qui avoient pris le deſſus depuis le retour des députez; & les eſprits étant une fois ébranlez, on courut en foule à l'autre parti, juſques à ce que les catholiques furent reduits à vingt: d'autant plus fermes qu'ils étoient en plus petit nombre. A leur tête

étoient Phebade évêque d'Agen & Servais de Tongres. Le prefet Taurus voïant qu'ils ne cedoient point aux menaces, les attaqua par les prieres, & les conjuroit avec larmes de prendre un parti plus moderé. Voilà, disoit-il, le septiéme mois que les évêques sont enfermez dans une ville : pressez par la rigueur de l'hyver & par la pauvreté, sans esperance de retour : ceci ne finira-t-il point ; Suivez l'exemple des autres & l'autorité du plus grand nombre. Phebade declara qu'il étoit prêt à souffrir l'exil, & tous les supplices qu'on voudroit : mais qu'il ne recevroit jamais la formule de foi dressée par les Ariens. AN. 359.

Cette contestation dura quelques jours : & comme la paix n'avançoit point : Phebade se relâcha peu à peu & se rendit enfin à une proposition des heretiques. Car Ursace & Valens soutenoient que c'étoit un crime de rejetter une profession de foi proposée par les Orientaux de l'autorité de l'empereur, qui ne contenoit que la doctrine catholique ; & demandoient comment pourroient finir les divisions, si les Occidentaux rejettoient ce que les Orientaux auroient approuvé ? Or en cela ils mentoient : les Orientaux pour la pluspart avoient rejetté cette formule purement Ariene, qui condamnoit le mot de *substance* : au contraire, ils vouloient le conserver comme nous avons vû dans le concile d'Ancyre : disant seulement, que le fils étoit semblable en substance ; au lieu que les Occidentaux & les vrais catholiques le reconoissent de même substance. On dit que ce fut par cette fraude que les

Sup. n. 5.

Sozom. IV. c. 19.

AN. 359.

Concil. Parif. ap. Hilar. fragm.

Ruf. 1. hist. c. 21.

Sulpic. Sev.

Hier. in Lucifer. c. 7.

Ariens firent tomber à Rimini la plufpart des catholiques: leur perfuadant que la fupreffion du mot de *fubftance* réüniroit l'églife d'Occident avec celle d'Orient. On dit même qu'ils leur demanderent, fi c'étoit J. C. qu'ils adoroient, ou la confubftantialité? & qu'ils leur rendirent par là ce terme odieux. Valens & Urface pafferent plus avant, & dirent à Phebade & à Servais, que fi cette formule de foi ne leur paroiffoit pas affez ample, ils y ajoûtaffent ce qu'ils voudroient: promettant de leur part, d'y confentir. Une propofition fi plaufible fut reçûë favorablement de tout le monde; & les catholiques qui cherchoient à finir l'affaire de quelque maniere que ce fût, n'oferent y refifter. Rien ne paroiffoit plus convenable à des ferviteurs de Dieu, que de chercher l'union. La formule de foi, que l'on propofoit, & qui étoit celle de Sirmium & de Nice en Thrace, n'avoit rien d'heretique en apparence. On n'y difoit point que le fils de Dieu fût créature, tirée du neant, ni qu'il y eût eû un tems où il n'étoit pas: au contraire, on difoit qu'il étoit né du pere avant tous les fiecles, & Dieu de Dieu. La raifon de rejetter le mot d'*oufia* ou fubftance étoit probable: parce qu'il ne fe trouvoit point dans les écritures, & qu'il fcandalifoit les fimples par fa nouveauté. Les évêques ne fe mettoient pas en peine d'un mot, croïant que le fens catholique étoit en feureté.

Enfin comme il s'étoit répandu un bruit parmi le peuple, que cette expofition de foi étoit frauduleufe; Valens de Murfe qui l'avoit compofée, dé-

clara en presence du prefet Taurus, qu'il n'étoit point Arien : au contraire qu'il étoit entierement éloigné de leurs blasfêmes. Mais cette protestation faite en particulier, ne suffisoit pas pour apaiser les soupçons du peuple : c'est pourquoi le lendemain les évêques étant assemblez dans l'église de Rimini avec une grande foule de laïques, Musonius évêque de la province Byzacene en Afrique, à qui tous déferoient le premier rang pour son âge, parla ainsi : Nous ordonnons que quelqu'un de nous lise à vôtre sainteté ce qui s'est répandu dans le public, & qui est venu jusques à nous : afin de condamner tout d'une voix, ce qui est mauvais & qui doit être rejetté de nos oreilles & de nos cœurs. Tous les évêques répondirent; Nous le voulons. Alors Claude évêque de la province d'Italie nommée Picenum, commença à lire par l'ordre de tous les blasfêmes que l'on attribuoit à Valens. Mais Valens les desavoüa & s'écria : Si quelqu'un dit que J. C. n'est pas Dieu fils de Dieu, engendré du pere avant les siecles, qu'il soit anathême. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu n'est pas semblable au pere selon les écritures, qu'il soit anathême. Si quelqu'un ne dit pas que le fils de Dieu est éternel avec le pere, qu'il soit anathême. Tous répondirent à chaque fois : Qu'il soit anathême. Valens ajoûta comme pour fortifier la doctrine catholique : Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est créature, comme sont les autres créatures; qu'il soit anathême : Tous répondirent, qu'il soit anathême : sans s'apercevoir du venin caché sous cette proposition. Car les catholiques entendoient

A N. 359.

Sulp. Sever. 2. p. 430.

AN. 359. qu'il n'étoit point du tout créature : & Valens entendoit, qu'il étoit créature, mais plus parfaite que les autres. Ils reconurent trop tard le double ſens de cet équivoque ; & leur faute conſiſta principalement à s'y être laiſſé ſurprendre. Valens ajoûta ; Si quelqu'un dit, que le fils de Dieu eſt tiré du neant & non pas de Dieu le pere, qu'il ſoit anathême. Tous s'écrierent de même. Enfin il dit : Si quelqu'un dit : Il y avoit un tems auquel le fils n'étoit pas : qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême. Cette parole de Valens fut reçuë de tous les évêques & de toute l'égliſe, avec un applaudiſſement & une joïe extraordinaire : parce que ces expreſſions ſembloient être le caractere propre de l'Arianiſme. Ils élevoient juſques au ciel Valens, par leurs loüanges ; & condamnoient avec repentir les ſoupçons qu'ils avoient eus de lui. Alors l'évêque Claude ajoûta : Il y a encore quelque choſe qui eſt échapé à mon frere Valens : nous le condamnerons s'il vous plaiſt en commun, afin qu'il ne reſte aucun ſcrupule. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu eſt avant tous les ſiecles, mais non avant tous les tems abſolument : en ſorte qu'il mette quelque choſe avant lui : qu'il ſoit anathême. Tous répondirent : Qu'il ſoit anathême ; & Valens condamna de même pluſieurs autres propoſitions, qui ſembloient ſuſpectes, à meſure que Claude les prononçoit. Telle fut la fin du concile de Rimini, dont les commencemens avoient été ſi beaux : & les évêques retournerent avec joïe à leurs provinces, ne s'apercevant pas, qu'ils avoient été trompez,

Avant que de se separer, ils envoïerent à l'empereur des deputez : dont les premiers étoient Ursace, Valens, Mygdonius, Megasius, Caïus, Justin, Optat & Martial: par là on voit le parti qui avoit prévalu dans la fin malheureuse de ce concile : dont les actes resterent, & sont citez par S. Jerôme. Les deputez se rendirent à C. P. où ils trouverent ceux du concile de Seleucie.

AN. 359.

Epist. Orient. ap. Hilar. frag. p. 428.

Hier. Adv. Lucifer. c. 7.

XV. Concile de Seleucie

Socr. II. c. 39. Athan. de Syn. p. 580.

Sozom. IV. c. 22.

Car en même tems, que les évêques d'Occident étoient à Rimini, les Orientaux s'assemblerent à Seleucie, métropole de l'Isaurie, & surnommée la rude, sans doute à cause des montagnes. Il s'y trouva cent soixante évêques de trois differens partis : des Demi-ariens, des Anoméens & des catholiques. Les principaux des Demi-ariens étoient, George de Laodicée, Eleuzius de Cyzique, Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie, Silvain de Tarse, Macedonius de C. P. Basile d'Ancyre & Eustathe de Sebaste : c'étoit le plus grand nombre, & il y en avoit jusques à cent cinq. On comptoit environ quarante Anoméens ; & à leur tête Acace de Cesarée, George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Patrophile de Scythopolis Le plus petit nombre, étoit des catholiques défenseurs du consubstantiel ; & ils ne pouvoient guere être que quinze, la pluspart Egyptiens. S. Hilaire de Poitiers s'y trouva aussi par la providence divine. C'estoit la quatrieme année de son exil en Phrygie ; & quoiqu'il n'y eût aucun ordre particulier pour lui, toutefois sur l'ordre general d'envoïer tous les évêques au concile, le vicaire du prefet du pretoire

Hilar. ad. Const. p. 292. B.

Sulp. Sev. lib. 2. p. 431.

AN. 359. & le gouverneur de la province, l'obligerent à s'y trouver & lui fournirent la voiture. Etant arrivé à Seleucie, il fut reçû tres favorablement & attira la curiosité de tout le monde. On lui demanda d'abord qu'elle étoit la créance des Gaulois : car les Ariens les avoient rendus suspects, de ne reconnoître la Trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua sa foi, conforme au symbole de Nicée; & rendit témoignage aux Occidentaux qu'ils tenoient la même créance : ainsi aïant levé tous les soupçons, il fut admis à la communion des évêques & reçu dans le concile.

Socr. II. c. 39.

Deux commissaires de l'empereur y assisterent, Leonas qui avoit été questeur, homme considerable par sa naissance & par sa sagesse, mais favorable aux Anoméens; Lauricius, qui commandoit les troupes dans l'Isaurie : car c'étoit une frontiere exposée aux courses des barbares. Leonas avoit ordre d'être le moderateur du concile : Lauricius de prêter main forte s'il étoit besoin. Il y avoit aussi des écrivains envoïez pour rediger les actes; c'est-à-dire le procés verbal du concile : qui se trouvoit depuis dans le recueil de Sabin évêque d'Heraclée en Thrace, du parti des Macedoniens. Le concile de Seleucie commença à s'assembler le vingt-septiéme de Septembre de cette année 359. sous le consulat d'Eusebe & d'Hypatius. Leonas exhorta chacun à proposer ce qu'il voudroit : mais les évêques dirent, que l'on ne pouvoit agiter aucune question jusques à ce que ceux qui manquoient fussent venus. Ces absens étoient Macedonius de C. P. Basile

d'Ancyre,

d'Ancyre, & quelques autres qui craignoient d'être accuſez. Macedonius ſe diſoit malade : Patrophile étoit demeuré dans un fauxbourg de Seleucie, ſous pretexte d'un mal aux yeux : chacun des autres avoit quelque excuſe ſemblable. Leonas ſoutint, que l'on ne devoit pas laiſſer, en leur abſence, de propoſer la queſtion : mais les évêques trouverent une autre défaite, & dirent qu'ils n'agiteroient aucune queſtion, qu'auparavant on n'eût examiné la vie de ceux qui étoient accuſez. Ils vouloient parler de Cyrille de Jeruſalem, d'Euſtathe de Sebaſte & de quelques autres. Cyrille avoit été dépoſé par Acace de Ceſarée, comme il a été dit : enſuite il s'étoit trouvé à un concile de Melitine en Armenie, où Euſtathe fut dépoſé : & S. Cyrille s'étoit oppoſé aux decrets de ce concile avec Euſtathe & Elpide de Satales. Les évêques commencerent alors à ſe diviſer : les uns vouloient que l'on examinât d'abord les accuſations ; les autres que l'on traitât la queſtion de la foi avant toutes choſes. La varieté des ordres de l'empereur échaufoit la diſpute : car on repreſentoit ſes lettres, qui tantôt portoient, que l'on commençât par l'un, tantôt par l'autre : cette conteſtation en vint juſqu'à une diviſion declarée entre les Acaciens & les Demi-ariens, qui ſepara en deux le concile de Seleucie.

A N. 359.

Sup. XIII. *n.* 48.

Sozom. IV. *c.* 25. *Baſil. ep.* 74. *p.* 875. C.

Il paſſa enfin à commencer par la queſtion de la foi : les Acaciens, c'eſt-à-dire les Anoméens, rejettoient ouvertement le ſymbole de Nicée, & faiſoient entendre qu'il faloit dreſſer une nouvelle formule. Mais les autres qui étoient le

AN. 359. plus grand nombre, recevoient le symbole de Nicée en tout le reste, trouvant seulement à redire au terme de consubstantiel. Les Anoméens ne vouloient point que l'on parlât de substance, & prenoient pour regle la formule composée à Sirmium, par Marc d'Arethuse le vingt-deuxiéme de May. Ils n'avançoient que des propositions impies: disant que rien ne pouvoit être semblable à la substance de Dieu, qu'il ne pouvoit y avoir en Dieu de generation; que J. C. étoit une créature, dont la creation étoit traitée de generation divine: qu'il étoït tiré du néant: & par consequent ni fils ni semblable à Dieu. On lût publiquement ces paroles, tirées d'un sermon prononcé à Antioche par l'évêque Eudoxe: Dieu étoit ce qu'il est: il n'étoit point pere, parce qu'il n'avoit point de fils. Car s'il avoit un fils, il faudroit aussi qu'il eût une femme, & le reste que l'on peut voir dans S. Hilaire. Car c'est lui qui raporte avec horreur ces blasphêmes, qu'il avoit oüis de ses oreilles. Aussi s'éleva-t-il un grand tumulte dans l'assemblée à cette lecture. Aprés que la dispute eut duré jusques au soir, Silvain de Tarse s'écria à haute voix, qu'il ne faloit point faire de nouvelle exposition de foi, mais s'en tenir à celle du concile d'Antioche de la dédicace. Quand il eut dit cela, les Acaciens se retirerent: ceux de l'autre parti raporterent la formule d'Antioche: elle fut lûë, & ainsi se termina la premiere session du concile.

Sup. n. 6. Hilar. ad Const. I.

Hilar. ad Const. I. p. 291.

Socr. II. c. 39.

Le lendemain s'étant assemblez dans l'église de Seleucie; & en aïant fermé les portes, ils confir-

merent par leurs souscriptions, la formule qui avoit été lûë. A la place de quelques absens, souscrivirent des lecteurs & des diacres, à qui ils en avoient donné pouvoir. Cependant Acace & ses partisans se plaignirent de ce procedé & de ces souscriptions faites à portes fermées : disant que ce qui se faisoit en cachette étoit suspect. Il dressa donc ce même jour vingt-huitiéme de Septembre une protestation, contre la violence qu'il prétendoit avoir été soufferte par ceux de son parti ; & la fit servir de preface à une nouvelle formule de foi, qu'il tenoit toute preste à publier, & qu'il avoit déja communiqué à Leonas & à Lauricius. Il ne se fit rien davantage ce jour-là. AN. 359. *Socr. II. c. 40.*

XVI. Confession de foi d'Acace.

Le troisiéme jour qui étoit le vingt-neuviéme de Septembre, Leonas fit en sorte de rassembler les deux partis ; & d'ailleurs Macedonius de C. P. & Basile d'Ancyre se trouverent au concile. Mais les Acaciens refusoient encore de venir : soutenant que l'on devoit auparavant exclure ceux qui avoient déja été déposez, & ceux qui étoient encore alors accusez. Aprés une grande contestation, il passa à cet avis : les accusez se retirerent, & les Acaciens entrerent. S. Hilaire fut du nombre de ceux qui sortirent, s'il ne s'étoit déja retiré auparavant. Alors Leonas dit, que les Acaciens lui avoient donné un écrit, sans dire ce qu'il contenoit. Tous écouterent paisiblement, croïant que ce fut toute autre chose qu'une exposition de foi ; & l'écrit fut lû en ces termes : Hier cinquiéme des calendes d'Octobre nous avons aporté tous nos soins, pour conserver la paix de l'église avec toute la moderation possible, *Ap. Socr. ibid.* *Ap. Epip. hær. 73. n. 25.*

AN. 359. & pour établir la foi solidement suivant l'ordre de l'empereur cheri de Dieu ; conformément aux paroles des prophetes : sans y rien mêler qui ne soit tiré de l'écriture. Mais dans le concile quelques-uns nous ont insulté, nous ont fermé la bouche, & nous ont fait sortir malgré nous : aïant avec eux, ceux qui ont été déposez en diverses provinces, ou ordonnez contre les canons ; en sorte que le concile étoit rempli de tumulte: comme le trés-illustre comte Leonas & le trés-illustre gouverneur Lauricius, ont veu de leurs yeux. C'est pourquoi nous declarons, que nous ne refusons point la formule de foi autentique dressée à la dédicace d'Antioche. Et parce que les mots de consubstantiel & de semblable en substance ont excité jusques ici beaucoup de troubles ; & que quelques uns sont accusez d'avoir dit encore depuis peu, que le fils est dissemblable au pere : Nous declarons que nous rejettons le consubstantiel, comme étranger à l'écriture, & que nous condamnons le dissemblable, tenant pour étrangers de l'église, tous ceux qui sont dans ces sentimens. Mais nous confessons clairement la ressemblance du fils avec le pere ; suivant l'apôtre qui dit, qu'il est l'image de Dieu invisible. En suite ils mettent une formule de foi semblable à celle de Sirmium du vingt-deuxiéme de May, comme ils marquent eux-mêmes à la fin. Aprés cette lecture, Sophonius de Pompeïopolis s'écria : Si c'est exposer la foi, de proposer tous les jours nos sentimens particuliers, nous perdrons la regle de la verité. Il y eut plusieurs autres discours sur ce sujet & sur les accusez, & la session se separa.

Ap. Athan. de syn. p. 904.

Col. I. 15.

Socr. II. c. 40.

Les Acaciens ne condamnoient la diſſemblance que de parole, & pour appaiſer l'indignation que leurs blasfêmes excitoient. Un d'eux étant venu pour ſonder S. Hilaire ; le ſaint comme s'il eut ignoré ce qui s'étoit paſſé, lui demanda ce qu'ils vouloient dire, de rejetter l'unité & la reſſemblance de ſubſtance, & de condamner la diſſemblance. L'Arien répondit: que J. C. n'eſt pas ſemblable à Dieu, mais à ſon pere. Cela parut encore plus obſcur à S. Hilaire, & il lui en demanda l'explication. L'Arien répondit : Je dis qu'il eſt diſſemblable à Dieu, & qu'on peut entendre qu'il eſt ſemblable à ſon pere : parce que le pere a voulu faire une creature, qui voulût des choſes ſemblables à lui. Il eſt donc ſemblable au pere : parce qu'il eſt fils de ſa volonté plûtôt que de la divinité : mais il eſt diſſemblable à Dieu, parce qu'il n'eſt ni Dieu ni né de Dieu ; c'eſt-à-dire de ſa ſubſtance. S. Hilaire demeura interdit, & ne put croire que ce fut là leur ſentiment, juſques à ce qu'ils le declaraſſent publiquement.

AN. 359.

In. Conſtant 1. p. 293.

Le quatriéme jour ils s'aſſemblerent tous & diſputerent encore opiniâtrement. Acace dit : Puiſqu'on a une fois changé le ſymbole de Nicée & pluſieurs fois enſuite : rien n'empêche que l'on ne dreſſe encore à preſent une autre confeſſion de foi. Eleuzius de Cyzique répondit: Le concile n'eſt pas maintenant aſſemblé, pour aprendre ce qu'il ne ſait pas, ni pour recevoir une foi qu'il n'ait pas : il marche dans la foi de ſes peres, & ne s'en écarte ni à la vie ni à la mort. La maxime étoit bonne : mais par la foi de ſes peres, il entendoit celle de la dédicace

Socr. II. *c.* 40.

AN. 359.

d'Antioche. Surquoi l'hiſtorien Socrate remarque; qu'il faloit bien plûtôt s'en tenir à la foi de Nicée, propoſée par les peres de ceux qui s'aſſemblerent à Antioche, & qui dreſſant une nouvelle formule, avoient ſemblé renoncer à la foi de leurs peres.

On vint en ſuite à une autre queſtion. Car comme les Acaciens dans la formule, qu'on avoit lûë diſoient que le fils étoit ſemblable au pere : on demanda en quoi il lui étoit ſemblable. Les Acaciens diſoient, qu'il ne l'étoit que quant à la volonté, & non quant à la ſubſtance : tous les autres diſoient qu'il l'étoit auſſi quant à la ſubſtance. La journée ſe paſſa dans cette diſpute. On reprochoit à Acace, que dans les écrits qu'il avoit publiez, il diſoit que le fils étoit ſemblable au pere en toutes choſes. Comment donc, lui diſoit-on, niez vous à preſent la reſſemblance en ſubſtance ? Il répondit que jamais aucun auteur : ancien ni moderne n'avoit été jugé ſur ſes écrits. Comme la diſpute s'échauffoit, les Acaciens voulurent ſe prévaloir de la confeſſion de foi dreſſée à Sirmium par Marc d'Arethuſe, & ſouſcrite par Baſile d'Ancyre, où l'on convenoit d'abolir le mot de ſubſtance. Surquoi Eleuſius de Cyzique dit : Si Baſile ou Marc ont fait quelque choſe en leur particulier, ou s'ils ont quelque differend avec les Acaciens : cela ne regarde point le concile ; & il n'eſt point neceſſaire d'examiner, ſi leur expoſition de foi eſt bonne ou mauvaiſe. Il faut ſuivre celle qui a été autoriſée à Antioche, par les évêques plus anciens qu'eux : quiconque introduit autre choſe, eſt hors de l'égliſe. Tous ceux qui étoient de

Sozom. IV. c. 22.

ſon parti, c'eſt-à-dire les Demi-ariens, lui applaudirent. A N. 359.

XVII. Fin du concile de Seleucie. *Soc. II, c. 40.*

Comme la diſpute ne finiſſoit point, Leonas ſe leva & ſepara l'aſſemblée ; & telle fut la fin du concile de Seleucie. Car le lendemain les Acaciens ne voulurent plus y venir ; & Leonas lui-même étant invité de s'y trouver, le refuſa, diſant : que l'empereur l'avoit envoïé pour aſſiſter à un concile où l'on fût d'accord : mais que puiſqu'ils étoient diviſez, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajoûta-t'il, diſcourir vainement dans l'égliſe. Ceux qui l'allerent inviter de la part du concile trouverent les Acaciens chez lui : en ſorte que l'on vit manifeſtement qu'il les favoriſoit, & qu'il avoit rompu le concile pour leur faire plaiſir. Auſſi déſlors, crurent-ils avoir tout gagné. Les autres évêques les rappellerent pluſieurs fois, mais ils ne voulurent plus revenir : tantôt ils propoſoient de venir chez Leonas par deputez, tantôt ils aſſuroient que l'empereur les avoit chargez de juger les autres. Ils ne vouloient ni convenir d'une même foi, ni ſe défendre des accuſations formées contre-eux, ni venir examiner l'affaire de S. Cyrille de Jeruſalem ; qu'eux-mêmes avoient dépoſé ; & il n'y avoit perſonne pour les y contraindre.

Baſil. cont. Eu. Athan. de ſyn. p. 881.

Enfin aprés pluſieurs citations & pluſieurs délais, le reſte du concile prononça une ſentence de dépoſition contre Acace de Ceſarée, George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, Theodule de Cheretapes en Phrygie, Theodoſe de Philadelphie en Lidie, Evagre de Mitilene, Leonce de Tripoli en Lydie, Eu-

AN. 359.

doxe d'Antioche, Patrophile de Scythopolis. Tous ces évêques furent déposez. Ceux-ci furent privez de la communion, c'est-à-dire, réduits à la communion de leurs églises: Asterius, Eusebe, Abgar, Basilique, Phebus, Fidelis, Eutychius, Magnus & Eustathe. Il fut ordonné qu'ils demeureroient en cet état, jusques à ce qu'ils se fussent purgez des crimes dont on les chargeoit. On rétablit S. Cyrille à Jerusalem; & on ordonna pour Antioche à la place d'Eudoxe, Anien prêtre de la même église, qui fut aussitôt consacré par les soins de Neonas évêque de Seleucie. Aprés toutes ces procedures, ils écrivirent aux églises dont ils avoient déposé les évêques, pour leur en donner avis. L'ordination d'Anien pour Antioche fut sans effet: car les Acaciens se saisirent de lui, & le remirent à Leonas & à Lauricius, qui le firent garder par des soldats & le condamnerent en suite à l'exil. Les évêques qui l'avoient élû, s'en plaignirent par une protestation contre les Acaciens adressée à Leonas & à Lauricius: mais enfin comme ils n'obtenoient rien, ils se separerent. Leur jugement ne fut pas mieux executé dans le reste: les évêques déposez n'obéïrent point: quelques-uns retournerent à leurs dioceses, comme Patrophile de Scythopolis & George d'Alexandrie: d'autres allerent à C. P. se plaindre à l'empereur, & Acace y emmena Eudoxe, l'encourageant contre sa timidité naturelle.

Sozom. IV. c. 24.

XVIII.
Traité des synodes par S. Athanase.
V. Hermant. vie de S. Atha. v. II. 27. éclairciss.

S. Athanase aïant apris de sa retraite ce qui s'étoit passé à Seleucie jusques à la fin du concile, & à Rimini jusques à la premiere députation vers l'empereur

pereur: en donna auſſi-tôt avis à ſes amis: c'étoient apparemment les ſolitaires: puiſqu'il ſuppoſe qu'ils ont ſeulement pû entendre parler de ces conciles, & qu'ils ne ſont pas inſtruits, même de ce qui s'eſt fait publiquement pour les aſſembler. Il montre que ces deux conciles ont été convoquez à la pourſuite des Ariens, ſous pretexte d'établir la foi de J. C. mais en effet, pour détruire la définition de Nicée; aprés laquelle il n'y avoit plus rien à chercher. Il releve l'abſurdité de leur formule datée du mois, du jour & du conſulat: Pour montrer, dit-il, à tous les gens ſages, que leur foi n'a pas commencé plûtôt, que maintenant ſous Conſtantius. Et enſuite: Si la foi a commencé ſelon eux, ſous le preſent conſulat, que feront les anciens & les bienheureux martyrs? on voit par là, que ce traité eſt écrit cette même année 359. Il raporte enſuite ce qui s'eſt paſſé à Rimini, finiſſant par la ſentence de dépoſition contre Urſace, Valens & les autres Ariens: puis il vient au concile de Seleucie, qu'il raporte ſommairement.

AN. 359.

Athan. de Syn. init. p. 869.

P. 871. A.

P. 872. B.

P. 875.

Aprés cela pour montrer les variations continuelles des Ariens, il raporte ce qu'ils ont dit en divers tems; commençant par les blaſfêmes d'Arius extraits de ſa Thalie. Il ajoûte les écrits de ſes diſciples: entre-autres du Sophiſte Aſterius. Delà il paſſe aux conciles qu'ils avoient tenus, pour dreſſer de nouvelles confeſſions de foi & ſuprimer celle de Nicée; & il commence à celui de Jeruſalem, tenu ſous le grand Conſtantin en 335. parce qu'ils ne traiterent point de la foi à celui de Tyr, dont celui-ci fut comme une ſuite. Il vient au concile d'Antio-

P. 883. D.

P. 887. D.

P. 890.

Sup. liv. XI. n.

P. 892.

AN. 359. che de la dedicace, en 341. dont il raporte les trois formules : puis celle qu'ils envoïerent en Gaule par
P. 895. Narcisse & les autres : puis la longue exposition
P. 896. qu'ils envoïerent en Italie l'an 345. par Eudoxe &
P. 900. les autres : puis celle de Sirmium dressée contre Pho-
P. 902. D. tin en 351. puis la seconde de Sirmium dressée par
P. 904. B. Potamius en 357. Il marque ensuite la troisiéme de
P. 904. C. Sirmium, qu'il avoit déja raportée, & qui est datée du vingt-deuxiéme de May de cette année 359. Enfin il ajoûte celle du concile de Seleucie, dressée par les Acaciens le vingt-huitiéme de Septembre de la même année.

P. 905. C. En cet endroit il y a un suplement ajoûté par quelque autre, ou par S. Athanase lui-même, pour raporter de suite la formule de foi dressée à Nice en Thrace & aprouvée à C. P. en 360. & marquer celle d'Antioche de l'année suivante, & la mort de l'empereur Constantius. Tout cela ne peut être écrit qu'aprés l'an 361. mais c'est une addition ma-
P. 908. &c. nifeste. Dans le reste de cet écrit S. Athanase entreprend la défense du terme de consubstantiel, si odieux aux Ariens, & qu'ils ne cherchoient qu'à
P. 915. supprimer par tant de formules. Il attaque premierement les purs Ariens, puis ceux qui aprouvoient le symbole de Nicée, à la reserve du seul mot de consubstantiel, comme Basile d'Ancyre ; & il traite ceux-la de freres, qui ont les mêmes senti-
P. 917. D. mens, & ne disputent que du mot. Il refute ce que l'on disoit, que le mot de consubstantiel avoit été condamné au concile d'Antioche, tenu contre
Sup. liv. VIII. n. 4. Paul de Samosate en 269. & montre que ce concile

le rejetta en un ſens tout different ; qui étoit celui de Paul ; & à cette occaſion, il explique le ſentiment de S. Denis d'Alexandrie, calomnié ſur ce point. Enfin il fait voir les raiſons ſolides, qui ont obligé les peres de Nicée à emploïer ce terme de conſubſtantiel. S. Athanaſe marque pluſieurs fois en ce traité, qu'il n'a pas en main les pieces neceſſaires pour prouver ce qu'il avance, & dont il ſouhaiteroit d'envoïer des copies ; ce qui montre qu'il étoit en fuite, & hors de chez lui.

AN. 359.

P. 922. D.

Ces deux points touchant le conſubſtantiel, c'eſt-à-dire les motifs qui avoient obligez les peres de Nicée à s'en ſervir, & le veritable ſentiment de S. Denis d'Alexandrie, qui ſembloit l'avoir rejetté : ces deux points étoient d'une telle importance, que S. Athanaſe en fit deux traitez ſeparez : y étant encore déterminé par des occaſions particulieres. Le traité des decrets de Nicée eſt adreſſé à un ſavant homme, qui étoit entré en diſpute avec des Ariens & des Euſebiens en preſence de pluſieurs catholiques, & en avoit écrit le reſultat à S. Athanaſe : ſavoir que les Ariens ſe voïant preſſez, s'étoient reduits à demander, pourquoi les peres de Nicée avoient emploïé les mots de ſubſtance & de conſubſtantiel inconus à l'écriture. S. Athanaſe pour ſatisfaire à cet ami, lui fait voir que les peres avoient été forcez, par les mauvaiſes ſubtilitez des Ariens à emploïer ce mot, qui les tranchoit toutes & ne laiſſoit point d'ambiguité. Il autoriſe les termes de ſubſtance & de conſubſtantiel par la tradition ; raportant les paſſages des auteurs plus anciens, qui les avoient

De decr. Nic. init.

P. 267.

AN. 359.

emploïez; premierement de Theognoste qu'il qualifie, savant homme, & que nous ne connoissons
P. 274. A.
point d'ailleurs : puis de S. Denis évêque d'Alexandrie, & de S. Denis évêque de Rome du même tems : enfin d'Origene à qui il donne toûjours le titre de laborieux. Il raporte les passages de tous ces auteurs; & ajoûte à la fin du traité : Quand vous l'aurez reçu, lisez-le en vôtre particulier : si vous l'approuvez, lisez-le aussi aux freres qui seront presens, afin qu'ils sachent estimer le concile & condamner les Ariens. Une autre conference où les Ariens ne sachant que dire, avoient avancé que S. Denis d'Alexandrie avoit été dans leurs sentimens : obligea S. Athanase de prendre sa défense, pour montrer qu'il n'en avoit point eû d'autres, que ceux de
P. 548.
l'église, entierement opposez aux Ariens. Il se plaint d'abord, qu'il a été averti tard de cette conference, & témoigne être curieux de ces sortes de nouvelles.

XIX.
L'empereur condamne Aëtius.

Les Demi-ariens avant que de quitter Seleucie, choisirent dix députez, pour envoïer à l'empereur, l'instruire de ce qu'ils avoient fait : suivant l'ordre qu'il en avoit donné en indiquant les deux conciles. Les principaux étoient Eustathe de Sebaste, Basile d'Ancyre, Silvain de Tarse & Eleusius de Cyzi-
Sulp. Sev. 2. p. 431.
que. S. Hilaire partit avec eux & fit aussi le voïage de C. P. pour savoir ce que l'empereur ordonneroit
Sozom. IV. c. 23. Hilar. in Const. 1. p. 293.
de lui, & s'il le renvoïeroit en son éxil. Acace & ceux de son parti furent plus diligens que les Demi-ariens : ils arriverent les premiers & previnrent l'empereur, aïant gagné les plus puissans de la cour, par la conformité de leurs sentimens, par les flatteries

& les presens qu'ils leur faisoient aux dépens de leurs églises. L'autorité d'Acace étoit grande : il avoit naturellement de la force dans ses pensées & ses discours, & de l'industrie pour executer ses desseins : il gouvernoit une église illustre : il faisoit gloire d'être disciple d'Eusebe son predecesseur, dont les écrits & la reputation faisoient passer Acace pour plus savant que les autres. Il lui fut donc facile, de donner à l'empereur mauvaise impression du concile de Seleucie : en lui disant, que l'on y avoit rejetté la profession de foi, qui avoit été dressée à Sirmium en sa presence. Les dix députez des Orientaux étant arrivez à C. P. aimerent mieux ne point entrer dans l'église, que de communiquer avec ceux qu'ils avoient déposez à Seleucie. Ils demanderent à l'empereur que l'on examinât les blasphêmes & les crimes d'Eudoxe : l'empereur dit qu'il faloit auparavant juger la question de la foi. Basile d'Ancyre se fiant à son anciene familiarité, voulut lui parler librement & lui representer, que son procedé tendoit à ruiner la doctrine des apôtres : mais l'empereur en colere lui imposa silence, lui reprochant qu'il étoit l'auteur du trouble des églises.

AN. 359.

Epist. orient. ap. Hilar. fragm. p. 429. A.

Theod. II. c. 27.

Eustathe prit la parole, & dit : Seigneur, puisque vous voulez que l'on examine la foi, voïez les blasfêmes qu'Eudoxe a osé avancer contre le fils de Dieu. En même tems il lui presenta une exposition de foi, où entre autres impietez étoient ces paroles : Ce qui est énoncé differemment est dissemblable en substance. Il n'y a qu'un Dieu le pere, de qui est tout & un seigneur J. C. par qui est tout : de qui & par qui, sont

AN. 359. des énonciations dissemblables : donc le fils est dissemblable à Dieu le pere. L'empereur Constantius aïant fait lire cette exposition, & fort irrité de son impieté, demanda à Eudoxe si cet écrit étoit de lui : il dit qu'il n'étoit pas de lui, mais d'Aëtius. L'empereur commanda que l'on fit venir Aëtius : car il étoit à C. P. & Eunomius aussi. Aëtius étant entré, l'empereur lui montra l'exposition, lui demandant si c'étoit son ouvrage. Lui qui ne savoit rien de ce qui s'étoit passé, ni à quoi tendoit cette question, suivit la prevention naturelle des hommes en faveur de leurs ouvrages : & crut qu'en avoüant cet écrit il ne s'attireroit que des loüanges : il dit donc qu'il en étoit lui-même l'auteur. L'empereur, frapé d'une telle impieté, le fit chasser du palais, & donna ordre de l'envoïer en exil dans la Phrygie.

Eustathe continua de soûtenir, qu'Eudoxe étoit dans les mêmes sentimens : qu'Aëtius logeoit & mangeoit avec lui : & que c'étoit par son ordre qu'il avoit écrit ces blasfêmes. La preuve qu'il y a part, disoit-il, est claire : c'est lui seul qui a dit que l'exposition est d'Aëtius. Il ne faut pas, dit l'empereur, juger sur des conjectures : il faut examiner les faits avec soin. Et bien, dit Eustathe, si Eudoxe veut nous persuader, qu'il n'est pas dans les mêmes sentimens, qu'il anathematise l'écrit d'Aëtius. L'empereur accepta volontiers la proposition, & lui ordonna de le faire. Eudoxe s'en défendoit & emploïoit divers artifices pour éluder : mais quand il vit que l'empereur irrité menaçoit de l'envoïer avec Aëtius, comme complice de son impieté : il desa-

voïa sa propre doctrine, qu'il soutenoit alors, & qu'il ne cessa point en suite de soutenir. L'empereur voulant faire condamner Aëtius juridiquement, en donna la commission à Honorat, qu'il venoit de faire prefet de C. P. & lui joignit les principaux du senat. Il assista lui même en persone au jugement : où Aëtius fut convaincu d'erreur dans la foi ; & l'empereur & tous les assistans furent scandalisez de ses blasfêmes : ses partisans en furent fort surpris : car ils s'étoient attendus que personne ne pourroit resister à ses raisonnemens, le croïant invincible dans la dispute.

AN. 359.

Philost. IV. *c.* 12. V. *c.* 1.

XX.
Les Anoméens se relevent

Sozom. ibid.
Sup. n. 11.
Hilar. fragm. p. 428.

Cependant les derniers députez du concile de Rimini arriverent à C. P. c'est-à-dire Ursace, Valens & les autres chefs des Ariens d'Occident. Ils se joignirent d'abord, sans deliberer, à ceux qui avoient été condamnez à Seleucie : parce qu'en effet ils étoient dans les mêmes sentimens. Les députez du concile de Seleucie, c'est à-dire les Orientaux Demi-ariens, les avertirent de ce qui se passoit ; & voulurent les retenir par une lettre qu'ils leur écrivirent, à la tête de laquelle on voit les noms des dix-huit évêques, c'est-à-dire les dix députez & quelques autres qui s'y étoient joints. Les premiers sont Silvain de Tarse, Sophronius de Pompeïopolis, Neon de Seleucie. Par cette lettre ils exhortent les députez de Rimini à se joindre à eux, pour empêcher l'heresie des Anoméens de prévaloir dans l'église. Nous l'avons, disent-ils, montrée à l'empereur : il en a été indigné & a voulu que tout cela fût anathématisé : mais on prepare une ruse, de condamner

AN. 359. Aëtius auteur de cette heresie, plûtôt que son erreur; en ce que le jugement semble prononcé contre la persone & non contre sa doctrine. Ils les prient aussi de donner avis aux églises d'Occident de tout ce qui se passe: avec cette lettre ils leurs envoïerent la copie des blasfêmes d'Aëtius.

Hilar. fragm. p. 429. 430.

Les Ariens occidentaux furent tellement irritez contre celui d'entr'eux qui avoit reçu cette lettre; & entrerent en telle fureur de voir leur hypocrisie découverte, qu'ils penserent le déposer: car il falloit condamner l'erreur d'Aëtius avec les Orientaux ou ne la condamnant pas, montrer que c'étoient leurs sentimens. Ils prirent ce dernier parti, & continuerent à embrasser la communion de ceux qui avoient été condamnez à Seleucie, c'est-à-dire des Anoméens. Comme on leur demandoit dans une grande assemblée, pourquoi ils n'avoient pas dit aussi à Rimini, que le fils de Dieu fût créature: ils répondirent, qu'on n'y avoit pas dit qu'il n'étoit pas créature; mais qu'il n'étoit pas semblable aux autres créatures: en disant, qu'il n'étoit pas créature comme les autres. Et S. Hilaire soûtenant, qu'il est avant tous les tems: ils expliquerent son éternité comme celle des anges & des ames humaines, non de ce qui precede la durée du monde, mais de l'avenir. Ils se sauvoient encore de la ressemblance, qu'ils lui accordoient par cette clause: Selon les écritures, qui donnoit lieu à plusieurs défaites. C'est ainsi qu'ils éluderent, par des explications captieuses, les anathêmes qu'ils avoient prononcez à Rimini, abusant de la simplicité des catholiques.

Les

Les Anoméens orientaux, c'est-à-dire Acace & ses partisans embrasserent avidement ce secours inopiné, qui leur vint si à propos; lorsque la condamnation d'Aëtius les reduisoit à jurer contre leurs sentimens, qu'ils n'abandonnoient point le nom de substance, & ne croïoient point que le fils fût dissemblable en substance. Quand ils virent que les occidentaux avoient abandonné à Rimini le nom de substance : ils déclarerent qu'ils recevoient de tout leur cœur la même formule. Car, disoient-ils, si elle prévaut : avec le nom de substance on abolira le consubstantiel, que les évêques d'occident estiment tant, par le respect du concile de Nicée. L'empereur donna dans cette proposition & approuva la formule de Rimini : considerant le grand nombre des évêques. Il crut que pour le sens il importoit peu, que l'on dît semblable ou consubstantiel : mais qu'il importoit fort, de ne point user de paroles inconnuës à l'écriture, pourveu que l'on en emploïât d'autres de même valeur : or il croïoit tels, les termes de semblable selon les écritures, emploïez dans la formule de Nice en Thrace reçûë à Rimini. Il obligea donc les évêques qui se trouvoient à C. P. de souscrire à cette formule, même les deputez de Seleucie. Il y emploïa tout le jour du dernier de Decembre, & même une partie de la nuit : quoi qu'il se préparât à la ceremonie du lendemain, où il devoit commencer son dixiéme consulat avec l'année 360.

AN. 359.
Sozom. VI. c. 23.
Sup. n. 18.

XXI. Concile de C. P.

Les Acaciens aïant ainsi prévalu, tinrent au commencement de cette année, un concile à C. P. pour

AN. 360.

renverser ce qui s'étoit fait à Seleucie. Ils y firent venir les évêques de Bithynie, & il y en eut au moins cinquante. Les plus connus sont Acace de Cesarée, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Demophile de Berée, George de Laodicée, Maris de Calcedoine, Ulfias évêque des Goths, qui toutefois étoient encore catholiques. Comme on disputoit de la foi dans ce concile, S. Hilaire voïant le peril extrême où elle étoit reduite; parce que les Occidentaux avoient été trompez, & que les Orientaux étoient opprimez par la brigue la plus forte: il presenta une requête à l'empereur: qui est le troisiéme des discours que nous avons de lui à Constantius. Il parle d'abord de l'injustice de son exil, & se soumet à passer sa vie en penitence au rang des laïques: s'il a fait quelque chose d'indigne, non pas de la sainteté d'un évêque, mais de la probité d'un simple fidelle. Il offre de convaincre de fausseté l'auteur de son exil, c'est-à-dire Saturnin d'Arles, qui étoit alors present à C.P.

Philost. IV. c. 12. Sozom. IV. c. 24.

Sever. Sulp. 2. p. 432. Hier. script. in Hilar.

Mais laissant à la discretion de l'empereur, de l'écouter sur ce point, quand il lui plaira: il lui parle du peril de la foi; & aprés lui avoir representé l'absurdité de tant de nouvelles formules, il lui demande audience sur ce sujet, en presence du concile, qui en disputoit alors. Et je la demande dit-il, non pas tant pour moi, que pour vous & pour les églises de Dieu. J'ai la foi dans le cœur & n'ai pas besoin d'une profession exterieure, je garde ce que j'ai reçû: mais souvenez-vous qu'il n'y a point d'heretique qui ne pretende que sa doctrine est conforme

à l'écriture. Il promet de ne rien dire d'étranger à l'évangile : rien qui puiſſe cauſer du ſcandale, & qui ne ſerve à la paix de l'Orient & de l'Occident. Les Ariens n'oſerent accepter ce défi ; & ils perſuaderent à l'empereur de renvoïer Hilaire en Gaule, comme un homme qui ſemoit la diſcorde & qui troubloit l'Orient. On le renvoïa donc, mais ſans revoquer la ſentence de ſon exil. AN. 360.

Les Acaciens delivrez d'un tel adverſaire, confirmerent la formule de foi qui avoit été reçuë à Rimini, & la firent ſouſcrire aux Demi-ariens, en leur promettant de condamner le dogme des Anoméens; ce que toutefois ils ne firent pas. Ainſi tous les évêques preſens la ſignerent. En ſuite le concile, pour contenter l'empereur proceda à la condamnation d'Aëtius ; le dépoſa du diaconat & le chaſſa de l'égliſe. Ils en écrivirent une lettre à George d'Alexandrie : par laquelle ils declarent qu'ils ont dépoſé Aëtius, comme auteur du ſcandale & de la diviſion des égliſes ; & défendu de lire ſes écrits comme inutiles, le menaçant d'anathême avec ſes ſectateurs, s'il perſiſte dans les mêmes ſentimens : que tous les évêques ont ſouſcrit à ſa condamnation, excepté Serras, Eſtiene, Heliodore & Theophile : quoique Serras rendît témoignage d'avoir oüi dire à Aëtius, que Dieu lui avoit revelé tout ce qu'il avoit tenu caché, depuis les apôtres juſques alors. Ils declarent donc, qu'ils ont ſeparé de leur communion ces quatre évêques pour ſix mois ; à condition que ſi dans ce terme ils ne ſe ſoumettent, ils ſeront dépoſez, & on leur donnera des ſucceſſeurs. Serras étoit évê-

Sozom. IV. c. 23. & VI. c. 7.

Philoſt. IV. c. ult.

Ap. Theod. II. c. 28.

AN. 360. que de Paretoine en Egypte, Estiene de Ptolemaïde & Heliodore de Sozouse toutes deux en Lybie : & c'est apparemment pour cette raison, que la lettre s'adresse à George d'Alexandrie, dont ils dépendoient. Ce qui est remarquable dans cette lettre, c'est qu'ils se gardent bien de qualifier Aëtius d'heretique, ni de condamner son dogme de la dissemblance du fils.

Philost. VII. *c.* 6.

Outre ces quatre évêques, il y en eût quelques autres qui refuserent de condamner Aëtius : savoir Theodule de Cheretapes en Phrygie, Leonce de Tripoli, Theodose de Philadelphie & Phebus de Polycalandes, toutes trois en Lydie. Aëtius lui-même ainsi condamné, par ses amis foibles & politiques, fut envoïé en exil à Mopsueste en Cilicie; & depuis à Amblade en Pisidie au pied du mont Taurus, lieu mal sain & habité par des barbares. Ce fût là qu'il soutint plus ouvertement son heresie, & publia pour la soûtenir un écrit de quarante-sept articles, que S. Epiphane a conservé & refuté. Il avoit fait jusques à trois cens de ces silogismes, pour renverser la doctrine de la Trinité par des raisonnemens humains.

Id. V. *c.* I.

Ibid. c. 2.

Epiph. hær. 76. *n.* II. *p.* 924.

XXII. Dépositions d'évêques.

Socr. II. *c.* 42.

Aprés que les Acaciens eurent ainsi contenté l'empereur : ils se contenterent eux-mêmes, en déposant plusieurs évêques Orientaux du parti contraire. Mais comme ils n'étoient pas bien d'accord entre-eux touchant la foi, ils ne fonderent leurs condamnations sur aucune erreur dans la doctrine, mais seulement sur les mœurs & sur de pretenduës contraventions aux canons : pretextes qui ne man-

quoient jamais, pour calomnier même les plus ſaints évêques. Macedonius fut depoſé du ſiege de C. P. pour avoir reçu à la communion un diacre convaincu d'adultere: mais ce qui lui nuiſit le plus, fut d'avoir irrité l'empereur, en tranſportant le corps du grand Conſtantin d'une égliſe à l'autre, & donné par là ſujet à une ſedition, où il s'étoit commis des meurtres.

AN. 360.
Soz. IV. c. 24.
Sup. XIII. n. 43.

Baſile d'Ancyre étoit regardé par les Anoméens comme chef du parti contraire: auſſi ramaſſerent-ils contre lui un grand nombre d'accuſations. Qu'il avoit maltraité un prêtre nommé Diogene, qui alloit d'Alexandrie à Ancyre, lui avoit ôté des papiers & l'avoit frapé. Qu'il avoit fait bannir & condamner à d'autres peines par les magiſtrats, ſans forme de procés, des clercs d'Antioche & d'autres de devers l'Eufrate, de Cilicie, de Galatie & d'Aſie: en ſorte qu'étant chargez de fers, ils avoient encore donné leur bien aux ſoldats qui les conduiſoient, pour n'en être pas maltraitez. On ajoûtoit, que l'empereur aïant ordonné, qu'Aëtius & quelques-uns de ſes ſectateurs fuſſent menez à Cecropius, pour répondre aux accuſations dont il les chargeoit: Baſile avoit perſuadé à celui qui avoit reçu l'ordre du Prince, de faire ce qu'il lui plaiſoit: qu'il avoit écrit au prefet Hermogene & au gouverneur de Syrie, pour lui marquer ceux qu'il falloit releguer & en quel lieu: & que l'empereur les aïant rappellez de leur exil, il l'avoit empêché, reſiſtant aux magiſtrats & aux évêques. On ajoûtoit qu'il avoit excité le clergé de Sirmium contre l'évêque

AN. 360.

Germinius : & qu'écrivant qu'il communiquoit avec lui, & avec Valens & Ursace, il n'avoit pas laissé de les décrier auprés des évêques d'Afrique. Qu'en étant accusé il l'avoit nié avec un faux serment : puis étant convaincu, il avoit tâché d'excuser ce parjure par des subtilitez. Qu'il avoit été cause de la division en Illyrie, en Italie & en Afrique ; & de ce qui étoit arrivé dans l'église Romaine. Qu'aïant fait mettre une esclave aux fers, il l'avoit contrainte de déposer faux contre sa maîtresse. Qu'il avoit baptisé & élevé au diaconat un homme qui avoit mené une vie infame, & qui entretenoit une femme sans être marié : qu'il n'avoit pas separé de l'église un charlatan, à cause de quelques homicides. Qu'il avoit fait des conjurations en presence de la sainte table, jurant avec de grandes maledictions, & faisant jurer ses clercs, qu'ils ne s'accuseroient point l'un l'autre : pour se mettre à couvert par cet artifice des accusations du clergé qu'il gouvernoit. Voilà ce que l'on reprochoit à Basile d'Ancyre.

Contre Eustathe de Sebaste, on disoit : qu'étant prêtre, il avoit été condamné & exclus des prieres par son pere Eulalius évêque de Cesarée en Cappadoce : parce qu'il portoit un habit, qui ne convenoit pas à un prêtre : qu'ensuite il avoit été excommunié par un concile de Neocesarée dans le Pont : & déposé par Eusebe évêque de C. P. pour avoir malversé dans quelques affaires dont il l'avoit chargé. Qu'il avoit été convaincu de parjure dans un concile d'Antioche : qu'il vouloit renverser les decrets du concile de Melitine où il avoit été déposé.

Socr. II. *c.* 43.
Soz. IV. *c.* 24.

Enfin qu'étant chargé de tant de crimes, il pretendoit juger les autres & les traitoit d'heretiques. Eleusius évêque de Cyzique fut accusé, d'avoir ordonné diacre inconsiderément un nommé Heraclius Tyrien & sacrificateur d'Hercule: qui étant accusé de magie & poursuivi, s'étoit enfui à Cyzique & avoit feint d'être chrétien. On ajoûtoit, qu'Eleusius, aïant ensuite apris quel il étoit, ne l'avoit pas chassé de l'église. On lui reprochoit aussi d'avoir ordonné sans examen des hommes condamnez par Maris évêque de Calcedoine, qui étoit present au concile. Heortase fut déposé pour avoir été fait évêque de Sardis, sans le consentement des évêques de Lydie; & Draconce de Pergame, pour avoir eu auparavant un autre évêché en Galatie: l'une & l'autre ordination fut jugée illicite. Sophronius de Pompeïopolis fut accusé, d'avoir revendu par avarice les offrandes faites à l'église: & de ce qu'aprés une premiere & une seconde citation, s'étant enfin presenté, il n'avoit point voulu se défendre devant le concile, mais avoit demandé des juges seculiers. On accusa Neon de Seleucie en Isaurie, d'avoir affecté qu'Anien fut ordonné évêque d'Antioche dans son église, & d'avoir fait évêques des décurions ignorans des saintes écritures & des canons; qui ensuite avoient déclaré par écrit, qu'ils aimoient mieux demeurer sujets aux charges publiques, pour conserver leurs biens, que de les quitter pour être évêques. S. Cyrille de Jerusalem fut déposé de nouveau, comme aïant communiqué avec Eustathe & Elpidius qui avoient contrevenu au concile de Melitine,

AN. 360.
Sup. 15.
Basil. ep. 74. *p.* 775. *C.*

AN. 360.

où il avoit assisté avec eux : & d'avoir communiqué avec Basile d'Ancyre & George de Laodicée, depuis sa premiere déposition : dont le pretexte avoit été, comme j'ai dit, les oblations qu'il avoit venduës pendant la famine. On déposa encore sous divers autres pretextes, Silvain de Tarse & Elpidius de Satales : principalement comme auteurs des derniers troubles de l'église.

Sup. XIII. *n.* 48.

Basil. cont. Eunom. p. 64. *D. Greg. Naz. orat.* 21. *p.* 387. *A.*

Il ne faut pas croire que toutes ces accusations fussent bien prouvées : l'examen fut irregulier, les accusateurs étoient les juges, les témoins subornez, les suffrages forcez. Il y eut dix évêques, qui refuserent de souscrire aux dépositions : les Acaciens les interdirent de leurs fonctions & de la communion des autres, jusques à ce qu'ils eussent souscrit : & declarerent que s'ils ne le faisoient dans six mois, ils seroient déposez. L'avantage de ce concile sur celui de Seleucie, c'est que ses jugemens furent executez par l'autorité de l'empereur. Les évêques deposez furent en effet chassez de leurs sieges & bannis : Basile d'Ancyre fut envoïé en Illyrie ; Eustathe en Dardanie : Macedonius fut seulement chassé de C. P. & se retira en une terre voisine, où il mourut. Les évêques releguez revoquerent en chemin les souscriptions de la formule de Rimini ; & se declarerent, les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel. Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe & contre ceux de son parti : les conjurant de fuir leur communion, comme d'heretiques deffenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étoient emparez de leurs églises

Sozom. IV. *c.* 25.

Basil. ep. 73. *p.* 870. *D. Sozom.* IV. 26. *Philost.* V. *c.* I.

Basil. ep. 72. *p.* 866 *D. Ep.* 73. *p.* 870. *C.*

églises, que par le desir de la vaine gloire, & par la puissance temporelle : que pour eux ils ne pouvoient acquiescer à leur déposition. AN. 360.

XXIII. Evêques intrus. Socr. II. c. 43.

Les Acaciens ne laisserent pas de remplir leurs sieges. Eudoxe lui-même se mit à C. P. & en prit possession le vingt-septiéme d'Audinée ou de Janvier de cette année 360. en presence de soixante & douze évêques. Ainsi le même concile, qui venoit de déposer Draconce pour avoir été transféré, aprouvoit la seconde translation d'Eudoxe: qui avoit passé de Germanicie à Antioche, & d'Antioche à C. P. Il officia pour la premiere fois à la dedicace de l'église de sainte Sophie, le seiziéme des calendes de Mars ou le quatorziéme de Peritius ; c'est-à-dire de Février : environ 34. ans aprés que le grand Constantin en eut posé les fondemens. En cette ceremonie Eudoxe commença son sermon par des mots grecs équivoques, qui sembloient signifier que le pere est impie & le fils pieux : mais qu'il expliqua en disant : que le pere n'honore personne, & que le fils honore son pere. En sorte que l'indignation qu'il avoit excitée d'abord, se retourna en éclats de rire ; & c'est ainsi que ces hérétiques accoûtumoient le peuple à leurs blasfêmes. A cette dédicace l'empereur Constantius fit de grands presens à l'église. Il offrit plusieurs grands vases d'or & d'argent : plusieurs tapis pour l'autel tissus d'or & ornez de pierreries : des rideaux d'or & de diverses couleurs pour les portes de l'église & pour celles des vestibules de dehors. Il fit aussi des largesses magnifiques à tout le clergé, aux vierges & aux veu-

Chron. pasch. p. 294.

Sozom. IV. c. 26.

Chron. pasch. p. 294.

AN. 360. ves qui étoient ſur le canon, c'eſt-à-dire ſur le catalogue de l'égliſe & aux hôpitaux. Pour la nourriture de ces perſonnes, des pauvres, des orfelins & des priſoniers, il regla une plus grande meſure de bled que celle qu'avoit ordonnée le grand Conſtantin ſon pere.

Philoſt. v. *c.* 1.

A la place de Baſile, Athanaſe fut fait évêque d'Ancyre : Acace, autre que celui de Ceſarée, fut mis à Tarſe au lieu de Silvain : Oneſime à Nicomedie au lieu de Cecropius, mort deux ans auparavant dans le tremblement de terre. A Cyzique au lieu d'Eleuzius, on mit Eunomius, qui fut depuis heresiarque : comme il paſſoit pour fort éloquent, Eudoxe crut important de l'avoir ſi prés de C. P. eſperant qu'il attireroit tous les peuples par ſes diſcours. Eunomius n'accepta cette place, qu'aprés qu'Eudoxe & Maris lui eurent promis, que dans trois mois Aëtius ſon maître ſeroit rétabli & rapellé de ſon exil. Eunomius fut mis en poſſeſſion des égliſes par ordre de l'empereur: mais les ſectateurs d'Eleuſius bâtirent une égliſe hors la ville, où ils tinrent leurs aſſemblées. A la place de S. Cyrille, on mit à Jeruſalem Irenée ou Herennius. A Sardis au lieu d'Heortaſe on mit Theoſebe, quoique convaincu de blaſphêmes abominables.

Socr. IV. *c.* 7.
Philoſt. v. *c.* 3.
Baſil. I. *contre Eun. p.* 4. *D.*

Socr. II. *c.* 43.
Sozom. IV. *c.* 26.

Le concile de C. P. envoïa par tout l'empire la formule ſouſcrite à Rimini, avec ordre de l'empereur d'envoïer en exil tous ceux qui n'y voudroient pas ſouſcrire. Acace & les autres eſperoient par là abolir la memoire du concile de Nicée. Ils écrivirent auſſi aux Orientaux qui étoient dans leurs ſen-

timens, pour leur donner avis de tout ce qu'ils avoient fait : entre autres à Patrophile de Scythopolis, qui de Seleucie étoit allé droit chez lui. Ainsi finit ce concile de C. P. AN. 360.

XXIV.
Persecution pour la formule de Rimini.

Les souscriptions, que l'on exigea par tout en execution de cet ordre, causerent un grand trouble dans l'église. Ce fut une espece de persecution, plus dangereuse que celle des païens, en ce qu'elle venoit du dedans. La souscription devint une disposition necessaire pour entrer dans l'épiscopat, ou pour s'y conserver. Presque tous signerent ; même sans être persuadez de l'erreur : trés-peu s'en exempterent : où parce qu'ils eurent le courage de resister, ou parce que leur obscurité les fit negliger. Mais nous n'en connoissons aucun en Orient, qui soit demeuré ferme & en possession de son siege : quoiqu'il soit certain qu'il y en eut ; & dans toutes les provinces quelques-uns furent chassez pour ce sujet. Tous les autres cederent au tems, les uns plûtôt, les autres plus tard : soit par crainte, soit par interest, soit par ignorance. Le pretexte de la paix & de la soumission à l'empereur, fit entrer presque tous les prelats dans la communion des Ariens. Le vieil évêque de Nazianze Gregoire, eut la foiblesse de signer, comme les autres, quoique sa foi fût trés-pure : il se laissa surprendre par simplicité, aux paroles artificieuses des héretiques. Les moines qui faisoient la partie la plus pure de son église, ne crurent pas pouvoir demeurer aprés cela dans sa communion ; ils s'en separerent & attirerent une grande partie du peuple. Gregoire le fils

Greg. Naz. or. 21. p. 387.

Hier. chr. an. 361.

Gr. Naz. orat. 19. p. 297.
Or. 12. p. 196. &c.

AN. 360.

qui étoit auprés de lui, pour le ſoulager dans ſa vieilleſſe lui demeura toûjours uni, ſans approuver en aucune maniere, l'erreur de ceux à qui le pere s'étoit laiſſé ſeduire ; & enfin il reconcilia avec lui, les moines & les autres, qui s'en étoient ſeparez ſans aigreur, mais par un pur zele pour la foi. Dianée évêque de Ceſarée en Cappadoce tomba dans la même faute, & ſouſcrivit comme les autres à la formule de C. P. Saint Baſile en fut ſenſiblement affligé, auſſi bien que pluſieurs autres perſonnes pieuſes du païs. Mais la douleur de S. Baſile fut d'autant plus grande, qu'il avoit été élevé dés ſa tendre jeuneſſe dans un reſpect & une affection particuliere pour ſon évêque : dont il avoit reçû le baptême & l'ordre de lecteur, & que Dianée étoit en lui-même trés-eſtimable : par ſa gravité, ſa douceur, ſa noble ſimplicité. Il eſt vrai qu'il n'eut pas aſſez de fermeté à ſe déclarer pour le bon parti : il aſſiſta au concile d'Antioche pour la dédicace en 341. dans celui de Sardique il ſe joignit aux Ariens : mais il repara ces fautes avant ſa mort.

Baſil. ep. 86.

Id. de Sp. S. c. 29. *p.* 217. *D.*

Sup. liv. XII. *n.* 10. *Ibid. n.* 40. *Inf.* XV. *n.* 15.

En Occident S. Hilaire retournant à ſon égliſe, trouva par tout les mêmes deſordres. L'empereur avoit donné un plein pouvoir à Urſace & à Valens, envoïant la formule de Rimini par toutes les villes d'Italie : avec ordre de chaſſer les évêques qui refuſeroient d'y ſouſcrire, & d'en mettre d'autres à leur place : ainſi la perſecution étoit generale. Les évêques qui s'étoient laiſſé ſurprendre à Rimini, ſe contentoient de gouverner leurs égliſes, ſans communi-

Socr. II. *c.* 37. *Sozom.* IV. *c.* 19. *Hier.* IX. *Lucif. c.* 7.

quer avec les autres évêques : quelques-uns écri- AN. 360.
voient aux confeſſeurs bannis pour la cauſe de S. Athanaſe ; déclarant leur foi & demandant leur communion : d'autres demeuroient dans la communion des Ariens, bien qu'à regret : n'eſperant pas de changement : quelques-uns voulurent ſoûtenir ce qu'ils avoient fait par ſurpriſe, comme fait à deſſein. Quelques-uns toutefois demeurerent fermes, entre-autres le pape Libere & Vincent de Capouë, qui refuſerent conſtamment de ſouſcrire la formule de Rimini ; & par là répareront la faute qu'ils avoient faite quelques années auparavant. On dit même que le pape fut obligé de ſortir de Rome, & de ſe cacher dans des cimetieres prés de la ville, où Damaſe & d'autres de ſon clergé le venoient trouver, & qu'il y demeura juſques à la mort de Conſtantius. En Eſpagne Gregoire évêque d'Eluire ſignala ſa fermeté, en reſiſtant à la prévarication des autres. Il en écrivit à S. Euſebe de Verceil : qui lui fit réponſe du lieu de ſon troiſiéme exil, c'eſt-à-dire de la Thebaïde : le loüant d'avoir reſiſté au ſcandale d'Oſius, & d'avoir refuſé ſon conſentement à ceux qui étoient tombez à Rimini, & avoient communiqué avec Urſace, Valens & les autres, qu'ils avoient eux-mêmes condamnez auparavant. Il l'exhorte à conſerver la foi de Nicée, ſans craindre la puiſſance temporelle : il lui offre ſa communion ; & le prie de lui mander ceux qui ſont demeurez fermes, ou qu'il a fait revenir. Gregoire ne fut ni chaſſé ni exilé comme les autres.

Damaſ. ap. Theod. II. *c.* 21.

Acta ap. Bar. an. 359. *n.* 37.

Marcell. & Fauſt. p. 34.

Fragm. Hilar. p. 433.

Marc. & Fauſt. p. 40.

XXV.
Commencemens de S. Martin.

S. Hilaire étant arrivé en Gaule, retrouva ſon cher

Sulp. Sever de vita Marc. c. 2. 3. &c.

disciple S. Martin, qui s'étoit attaché à lui dés devant son exil. Martin étoit né à Sabarie en Pannonie, c'est à dire aux confins de l'Autriche & de la Hongrie : mais la ville ne subsiste plus. Il avoit été nouri à Pavie en Italie. Ses parens étoient païens : Son pere tribun militaire. Martin suivit aussi d'abord la profession des armes, mais contre son inclination : & servit dans la cavalerie sous Constantius & sous Julien. Il étoit deslors converti : car à l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église, malgré ses parens, & demanda qu'on le fît catecumene. A douze ans il voulut se retirer dans le desert; & l'auroit fait si la foiblesse de son âge ne l'en eût empêché : mais il avoit toûjours le cœur à l'église & aux monasteres. Il vint une ordre des empereurs, pour enroller les enfans des veterans : son pere le découvrit lui-même, il fut pris, enchaîné & engagé à prêter le serment de la milice. Il se contenta d'un seul valet, encore le traitoit-il d'égal; ils mangeoient ensemble, & le maître lui rendoit le plus souvent jusques aux moindres services. Pendant qu'il porta les armes, il se préserva de tous les vices, qui accompagnent d'ordinaire cette profession; & se fit aimer de tous ses camarades, par sa bonté & sa charité : il étoit patient & humble au delà des forces humaines, & toutefois il n'étoit pas encore baptisé. Il soulageoit tous ceux qui souffroient : ne se reservant de sa païe que dequoi vivre au jour la journée. Un jour, comme il ne lui restoit que ses armes & ses habits, au milieu d'un hyver si rude, que plusieurs mourroient de froid : il rencontra à la porte

de la ville d'Amiens un pauvre tout nud, qui prioit inutilement les passans, d'avoir pitié de lui: il crut qu'il lui étoit reservé: il tira son épée, coupa son manteau en deux & lui en donna la moitié. Quelques-uns des assistans se moquerent de son habit défiguré: d'autres eurent regret, de n'avoir pas exercé la charité. La nuit il vit en songe J. C. revêtu de cette moitié de manteau, qui lui commandoit de le regarder, & disoit aux anges qui l'environnoient: Martin encore catecumene m'a revêtu de cet habit. Cette vision le détermina à recevoir promptement le baptême: mais aprés l'avoir reçu, il demeura encore deux ans dans le service, à la priere de son tribun, avec qui il vivoit familierement, & qui lui promettoit de renoncer au monde, quand le tems de son emploi seroit fini. Enfin il prit occasion d'une largesse que le Cesar Julien faisoit aux soldats; pour lui demander son congé. Julien lui reprocha que c'étoit de peur de se trouver à la bataille, qui devoit être le lendemain. Martin répondit: Je serai demain sans armes à la tête des troupes; & muni seulement du signe de la croix, je percerai sans crainte les bataillons des ennemis. On le mit en prison pour lui faire tenir sa parole: mais les barbares envoïerent le lendemain demander la paix.

Martin aïant quitté le service, alla trouver S. Hilaire, le plus illustre évêque des Gaules, & demeura quelque tems auprés de lui. S. Hilaire voulut l'ordonner diacre, pour se l'attacher davantage: mais comme il s'en trouvoit indigne, S. Hilaire fut obligé de ne le faire qu'exorciste, pour

s'accommoder à son humilité. Aïant été averti en songe d'aller voir ses parens, qui étoient encore païens : il obtint son congé de S. Hilaire, qui lui fit promettre de revenir. Il convertit sa mere & plusieurs autres, mais son pere demeura païen. Martin resista fortement aux Ariens, qui dominoient en Illyrie : jusques à être plusieurs fois maltraité, & enfin battu de verges & chassé de la ville. Il revint donc en Italie, & sachant que l'église de Gaule étoit aussi troublée & S. Hilaire exilé : il se retira prés de Milan, y menant la vie monastique. Mais il y fut encore violemment persecuté, par l'évêque Arien Auxence un des chefs du parti, qui le chassa enfin du païs. S. Martin crut devoir ceder au tems, & se retira en la petite isle Gallinaire à la côte de Ligurie prés d'Albengue, avec un prêtre de grande vertu. Il y vêcut quelque tems de racines ; & aïant un jour mangé par mégarde de l'hellebore, il en pensa mourir, mais il se guerit par la priere. Aïant apris le retour de saint Hilaire, il alla au devant de lui jusques à Rome : & comme il étoit déja passé, il suivit ses traces. L'aïant joint, il en fut reçu trés-agreablement ; & se mit en retraite prés de Poitiers à deux lieuës de la ville ; & c'est le premier monastere que nous connoissions dans les Gaules. Un catécumene s'y joignit à lui, pour recevoir ses instructions : peu de jours aprés la fievre le prit, & S. Martin, qui étoit dehors, étant revenu aubout de trois jours, le trouva mort : sans avoir reçu le baptême, tant il avoit été surpris. Il fait sortir tout le monde ; & s'étant enfermé seul dans la cellule
où

où étoit le corps, il se couche dessus; & aprés y avoir été quelque tems en oraison, il se releva; & le regardant fixement, il attendoit l'effet de sa priere avec une grande confiance. Au bout de deux heures tous les membres du mort commencerent à se remuer, & enfin il ouvrit les yeux. Etant revenu en vie, il fut aussi-tôt baptisé, & vécut ensuite plusieurs années. Peu de tems aprés, comme S. Martin passoit dans la terre d'un homme considerable nommé Lupicin, il entendit de grands cris, & aprit qu'un des esclaves s'étoit pendu. Il s'enferma de même avec le corps, & aïant prié quelque tems, le releva & le mena par la main jusques au vestibule de la maison, où tout le monde attendoit. Ces miracles firent regarder S. Martin comme un homme apostolique.

S. Hilaire ressuscita aussi un enfant qui étoit mort sans baptême. Il trouva à son retour sa fille Abra en parfaite santé; & lui demanda si elle vouloit aller trouver l'époux qu'il lui avoit destiné. Elle répondit qu'elle desiroit ardemment de lui être unie au plûtôt. Alors il ne cessa point de prier, jusques à ce que, sans maladie & sans douleur, elle mourut pour aller à J. C. & il l'ensevelit de ses propres mains. L'épouse de S. Hilaire voïant l'heureuse fin de sa fille, le pria de lui procurer le même bonheur: il l'envoïa aussi à la gloire éternelle par la force de ses prieres: tant il étoit détaché des affections de la chair & du sang.

Fortun. vita S. Hilar. lib. 1. in fine.

XXVI. Ecrit de S Hilaire contre Constantius.

Ce fut vers le tems de son retour qu'il écrivit son traité contre l'empereur Constantius: mais on croit

AN. 360. qu'il ne le publia qu'aprés la mort de ce Prince; & on doute qu'il ſoit achevé. Il commence ainſi : Il eſt tems de parler, puiſque le tems de ſe taire eſt paſſé. Attendons J. C. puiſque l'Antechriſt domine : que les paſteurs crient, puiſque les mercenaires ont pris la fuite : perdons la vie pour nos brebis, parce que les larrons ſont entrez, & que le lion furieux tourne à l'entour : allons au martyre avec ces cris : puiſque l'ange de ſatan s'eſt transformé en ange de lumiere. Et enſuite : Mourons avec J. C. pour regner avec lui. Se taire plus long-tems, ſeroit défiance & non pas moderation : il n'eſt pas moins dangereux de ſe taire toûjours, que de ne ſe taire jamais. Il marque enſuite ce qu'il avoit fait cinq ans auparavant, aprés l'exil de S. Paulin de Treves, d'Euſebe de Verceil, & des autres confeſſeurs : c'eſt-à-dire en 355. ce qui prouve qu'il écrivoit ceci en 360. Il montre qu'il n'écrit point par paſſion; mais pour l'interêt de la religion, en ce qu'il a gardé ſi long-tems le ſilence depuis qu'il eſt perſecuté. Il regrette de n'avoir pas vêcu du tems de Neron & de Decius: pour combattre un ennemi déclaré, plûtôt qu'un perſecuteur déguiſé, qui n'uſe que d'artifices & de flateries; & qui ſous prétexte d'honorer J. C. & de procurer l'union de l'égliſe, détruit la paix & renonce à J. C.

Hier. de ſcript.

Eccl. III. 7.

Joan. X. 12.

Il ſoutient qu'il a raiſon de traiter Conſtantius d'Antechriſt & de tyran : il lui reproche les violences exercées à Rimini & les cabales des Orientaux à Seleucie. Il le traite de loup raviſſant couvert de la peau de brebis, qui ſe découvre par les œuvres.

Vous ornez, dit-il, le ſanctuaire de l'or du public: vous offrez à Dieu ce que vous avez oſté à des temples d'idoles, ou confiſquez ſur les criminels : vous ſaluez les évêques par le baiſer, par lequel J. C. a été trahi : vous baiſſez la tête pour recevoir leur benediction, & vous foulez aux pieds leur foi : vous les recevez à vôtre table, comme Judas qui en ſortit pour trahir ſon maître : vous leur remettez la capitation, que J. C. païa pour éviter le ſcandale : vous donnez les tributs, pour inviter les Chrétiens à renoncer à la foi : vous relâchez vos droits pour faire perdre ceux de Dieu. On voit par ces reproches quels honneurs, les empereurs Chrétiens rendoient aux évêques. Le reſte de l'écrit contient la refutation ſolide des pretextes pour leſquels Conſtantius rejettoit le conſubſtantiel & le ſemblable en ſubſtance : avec la défenſe du Symbole de Nicée. Il finit en relevant la temerité, de vouloir meſurer par nôtre raiſon, l'eſtre divin, tandis que nous nous conoiſſons ſi peu nous-mêmes. Mais cet écrit ſemble être imparfait. Il écrivit auſſi un ouvrage contre Urſace & Valens, où il faiſoit l'hiſtoire du concile de Rimini & de celui de Seleucie. Il ne nous en reſte que des fragmens : mais trés-precieux, principalement par les actes & les lettres qui s'y ſont conſervées. *Hier. ſcript. Ruf. pro Orig.*

XXVII. Premier concile de Paris.

On y voit entre-autres la lettre ſynodale d'un concile de Paris : par laquelle les évêques de Gaule répondent aux évêques d'Orient, qui avoient écrit à S. Hilaire, pour lui découvrir l'artifice des heretiques à diviſer l'Orient d'avec l'Occident, ſous pre-

texte du mot de ſubſtance. C'étoit apparemment Baſile d'Ancyre & les autres catholiques ou Demi-ariens : qui aïant été dépoſez au concile de Conſtantinople par la faction des Anoméens, écrivirent de tous côtez contre eux. Les évêques du concile de Paris reconoiſſent donc, que ceux qui ont conſenti à ſuprimer le mot d'*ouſia* ou ſubſtance, ſoit à Rimini, ſoit à Nice en Trace : ne l'ont fait la pluſpart que ſous l'autorité du nom des Orientaux. Vous avez, diſent-ils, introduit ce mot autrefois contre l'hereſie des Ariens : nous l'avons reçû & toûjours inviolablement conſervé. Nous avons embraſſé le mot d'*homoouſios* pour exprimer la vraïe & legitime naiſſance du fils unique de Dieu : déteſtant l'union introduite par les blasfêmes de Sabellius. Nous n'entendons pas non plus, que le fils ſoit une portion du pere : mais que de Dieu non engendré entier & parfait, eſt né un Dieu fils unique entier & parfait ; & quand nous diſons, qu'il eſt d'une même ſubſtance que le pere, ce n'eſt que pour exclure la creation, l'adoption ou la ſimple dénomination. Nous n'avons pas de peine auſſi à entendre dire, qu'il eſt ſemblable au pere ; puiſqu'il eſt l'image de Dieu inviſible : mais nous ne concevons de reſſemblance digne de lui, que celle d'un vrai Dieu à un vrai Dieu, qui exclut l'union & rétablit l'unité : car l'union emporte ſingularité, l'unité marque ſeulement la perfection de celui qui eſt engendré. Et enſuite.

Sup. n. XXII.

Coloſſ. I. 15.

Ainſi, nos chers freres, conoiſſant par vos lettres, que l'on a abuſé de nôtre ſimplicité, touchant la ſu-

pression du mot de substance ; & aïant apris de nôtre frere Hilaire, que ceux qui sont retournez de Rimini à Constantinople, n'ont pû se resoudre à condamner de si grands blasfêmes : quoique vous les en eussiez avertis, comme témoigne vôtre lettre incluse : nous revoquons aussi tout ce qui a été fait mal à propos & par ignorance. Nous tenons pour excommuniez Auxence, Ursace, Valens, Caïus, Megase & Justin, suivant vos lettres & suivant la declaration de nôtre frere Hilaire : qui a protesté qu'il n'auroit jamais de paix avec ceux qui suivroient leurs erreurs. Nous condamnons aussi tous les blasfêmes que vous avez mis ensuite de vos lettres : mais sur tout, nous rejettons les évêques apostats ; qui par l'ignorance ou l'impieté de quelques-uns, ont été substituez à la place de nos freres, si indignement exilez. Protestant devant Dieu, que si quelqu'un dans les Gaules pretend s'opposer à ce que nous avons ordonné, il sera privé de la communion & du sacerdoce. Et comme Saturnin a resisté avec une extrême impieté aux ordonances salutaires ; sachez qu'il a été excommunié par tous les évêques de Gaule, suivant les lettres que nos freres en ont déja écrites par deux fois : s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant par ses anciens crimes dissimulez si long-tems, que par la nouvelle impieté de ses lettres temeraires. Ainsi finit la lettre synodale du concile de Paris. Il est vray-semblable qu'il fut tenu peu de tems aprés le retour de S. Hilaire & du vivant de Constantius. Les évêques de Gaule étoient *Pagi. an. 360. n. 23.* à couvert de sa persecution, par l'autorité de Julien

Inf. n. 34. qui fut reconû auguste à Paris dés l'an 360. & sa residence en cette ville peut avoir donné sujet d'y assembler le concile plûtôt qu'ailleurs : car il faisoit encore profession du Christianisme.

XXVIII. Ecrits de Lucifer de Caliari.

D'un autre côté Lucifer de Caliari publia pendant son éxil divers écrits, pour la défense de la foi & contre la persecution de Constantius. Le premier ouvrage adressé à l'empereur pour la défense de S. Athanase est divisé en deux livres, & commence ainsi : Tu nous contrains, Constantius, de condamner nôtre confrere Athanase en son absence ; mais la loi de Dieu nous le défend. Par ton autorité roïale tu pousse les prêtres de Dieu à répandre le sang ; & tu ne sais pas que c'est vouloir nous faire oublier les droits de la justice, que nous avons reçus de Dieu. Diras-tu que Dieu permet de condamner sans l'oüir un absent, & qui plus est, un innocent ; quand tu vois qu'Adam & Eve nos premiers parens, n'ont été frapez du jugement de Dieu qu'aprés avoir été oüis ? Et Dieu appella Adam, & lui dit : Adam où es-tu ? & le reste, car il met le passage tout au long : puis il ajoûte : Quel est donc ton impudence de donner aux serviteurs de Dieu une forme de juger, qui ne vient pas de sa loi ? sans craindre, que comme on disoit alors : Le serpent m'a trompé, nous disions à Dieu : L'empereur Constantius nous a seduits. Ne vois-tu pas que tu serois frapé de la même sentence de Dieu irrité, que le serpent à qui il dit : Parce que tu as fait cela, tu seras maudit & le reste. Il continuë d'alleguer de longs passages & d'en faire l'application à l'empereur, avec au-

Gen. III. 9.

Ibid. 14.

tant de liberté & de vehemence, que s'il parloit au moindre particulier; & il ne garde point d'autre methode dans tous ses ouvrages, que de parcourir ainsi de suite tous les livres de l'écriture. Il use de repetitions frequentes : le stile est dur & rustique, comme il le nomme lui-même : ses écrits ne sont recommandables que par la generosité des sentimens & la force des expressions.

De non. part. f. 274. Edit. Paris. 1568.

Le second ouvrage est intitulé : Des rois apostats; & tend, comme il le déclare d'abord, à desabuser Constantius de l'avantage qu'il prétendoit tirer de la prosperité temporelle; en disant : que si la foi qu'il professoit n'eût été catholique, & si la persecution qu'il faisoit aux défenseurs de la foi de Nicée n'eût été agreable à Dieu, il n'auroit pas joüi d'un empire si florissant. Lucifer refute cette erreur, par les exemples des mauvais princes, que Dieu a laissé regner même sur son peuple, sans parler des infideles. Le titre du troisiéme ouvrage est : Qu'il ne faut point communiquer avec les heretiques : & le dessein est de répondre au reproche que Constantius faisoit aux évêques catholiques, d'être les ennemis de la paix, de l'union & de la charité fraternelle. Il prouve donc par les autoritez de l'écriture, la necessité de se separer des méchans.

De non. conven.

Le quatriéme écrit a pour titre : Qu'il ne faut point épargner ceux qui pechent contre Dieu, & commence ainsi, s'adressant à l'empereur : Te voïant surmonté en toutes manieres par les serviteurs de Dieu, tu as dit, que nous te faisions injure au lieu te t'honorer, & que nous sommes des

insolens. Ensuite il entreprend de justifier sa conduite, par les exemples de l'écriture. Il dit dans cet écrit : Si tu étois tombé entre les mains de Mathathias ou de Phinées, te voïant vivre comme les infideles, ils t'auroient fait mourir par le glaive : & moi parce que je blesse de ma parole ton esprit trempé du sang des Chrétiens ; je te fais injure. Pourquoi empereur ne te vanges-tu pas de moi ? que ne poursuis tu la réparation de ces injures contre un mandiant ? ce n'est pas que tu ne le veüille ; mais tu n'en as pas encore reçû le pouvoir de celui, qui parce que je suis à lui, me donne la liberté de reprendre tes actions criminelles ; & de te dire que j'ai renoncé à toi, à toutes les richesses de ton roïaume & à ton pere le demon. Saches que nous sommes affligez de ce que tu nous épargnes, toi qui as accoûtumé de devorer par le glaive ceux qui te déplaisent. Voilà ce qui rendoit ces saints évêques si hardis, le mépris des richesses & de la vie même. Il ajoûte ensuite : Devons-nous respecter ton diadême, tes pendans d'oreille ; tes bracelets & tes habits prétieux, au mépris du créateur ? Que tu es peu sensé de dire : Je suis traité injurieusement par Lucifer, par un miserable, moi qui suis empereur ; & tu ne dis pas, par un évêque, qui t'a reconu pour un loup ravissant. Et encore : Tu m'accuse d'injure : à qui t'en plaindras-tu ? à Dieu, que tu ne connois pas ? à toi-même : que feras-tu toi homme mortel, qui ne peut nuire aux serviteurs de Dieu ? Si tu nous tourmentes, nous en serons plus vigoureux : si tu nous fais mourir, nous arriverons à une meilleure vie.

P. 253. P. 292. P. 300.

Il

Il s'objecte l'écriture qui commande d'obéïr aux rois & aux puiſſances : mais il répond, que l'empereur auſſi, puiſqu'il ſe dit chrétien, doit écouter avec reſpect les corrections des évêques. Car il leur eſt ordonné d'exhorter & de reprendre avec empire & de ne ſe laiſſer mépriſer à perſone. Puis il ajoûte : Saches que nous conoiſſons l'obéïſſance, que nous devons & à toy & à tous ceux qui ſont en dignité : mais nous la devons ſeulement pour les bonnes œuvres ; non pour condamner un innocent & pour abandonner la foi. J'ajoûte, dit-il, que l'apôtre parle des princes & des magiſtrats, qui ne croïoient pas encore au fils unique de Dieu ; & qui devoient être attirez à la foi par nôtre humilité, nôtre patience & nôtre obéïſſance dans les choſes raiſonables. Mais parce qu'étant empereur tu feins d'être un d'entre nous, ſi tu veux ſous ce pretexte nous contraindre d'abandonner Dieu & d'embraſſer l'idolâtrie, devons-nous t'obéïr : de peur qu'il ne ſemble que nous manquions aux preceptes de l'apôtre ? On voit ici les bornes de la puiſſance temporelle. Les chrétiens doivent obéïr même aux princes infideles, dans toutes les choſes raiſonables : & doivent deſobéïr même aux princes chrétiens, en tout ce qui eſt manifeſtement contraire à la loi de Dieu. Au contraire les princes chrétiens doivent être ſoûmis aux évêques, & en tout ce qui regarde la religion ; & recevoir d'eux l'inſtruction & la correction ; tandis qu'ils leur commandent en tout le reſte. Le dernier traité de Lucifer a pour titre : Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu ; & le

P. 297.
Rom. XIII.
Tit. II. 15.
P. 299.

deſſein eſt de montrer à Conſtantius, qu'avec toute ſa puiſſance temporelle, il ne peut rien gagner ſur les catholiques qui ſont preparez au martire.

Lucifer ne ſe contenta pas de compoſer ces écrits; mais il en envoïa du moins quelqu'un à l'empereur: qui ſurpris de cette hardieſſe, lui fit écrire par Florentius maître des offices en ces termes: On a preſenté un livre à l'empereur en vôtre nom: il a commandé de le porter à vôtre ſainteté, pour ſavoir ſi vous l'avez effectivement envoïé. Vous devez donc écrire ce qui en eſt, & nous renvoïer le livre, afin qu'on le puiſſe preſenter encore à ſon éternité. Lucifer répondit: Vous devez ſavoir, que j'ai envoïé le porteur du livre, qui comme vous dites a été trouver l'empereur en mon nom; & qu'aprés avoir conſideré le livre même, je l'ai donné à porter à Bonoſe agent de l'empereur. Maintenant c'eſt à vôtre generoſité de ſoûtenir hardiment que je l'ai reconnu: car quand vous aurez examiné les raiſons qui m'ont fait écrire de la ſorte, vous verrez que par le ſecours de Dieu, nous attendons avec joïe la mort que l'on nous prepare.

Ap. Lucifer.

S. Athanaſe aïant oüi parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de ſa retraite pour le congratuler de ſa fermeté; & lui envoïa un diacre nommé Eutychés, lui demandant la copie de ſes ouvrages. Les aïant reçûs, il lui écrivit encore: lui donnant de grandes loüanges, & diſant qu'il repreſente la fermeté des apôtres & des prophetes, qu'il eſt l'Elie de ſon tems, & que c'eſt le S. Eſprit qui parle en lui. Il fit tant de cas des écrits de Lucifer, qu'il les

Ap. Lucifer.

Libell. Marcell. p. 72.

traduisit en Grec. Lucifer fut exilé en quatre lieux differens : premierement à Germanicie, en Syrie; puis à Eleutheropolis en Palestine, dont l'évêque Eutychius lui fit soufrir mille indignitez, & persecuta tous ceux qui communiquoient avec lui. Un jour entr'autres il fit rompre à coups de hache, la porte du lieu où Lucifer étoit enfermé avec les catholiques. On se jetta sur lui avec fureur : on renversa les saints mysteres, on battit tous les assistans, & on emporta les vases sacrez, & les livres saints. Le troisiéme exil de Lucifer fut en Thebaïde : on ne sait pas le lieu du quatriéme. *Ibid. p. 89.*

XXIX. Eunomius déposé par son parti. *Sup. n. 19. Theod. hist. II. c. 29. Fabul. IV. c. 3.*

Eudoxe aïant établi Eunomius à Cyzique, craignit qu'il ne se décriât trop tôt, s'il se declaroit pur Arien, comme il étoit : & que l'empereur ne le pût soufrir. Il lui conseilla donc de dissimuler, & de ne donner aucune prise à ceux qui ne cherchoient qu'un pretexte pour l'accuser. Le tems viendra, disoit-il, de publier ce que nous cachons maintenant : nous l'enseignerons à ceux qui l'ignorent & ceux qui resisteront, nous les persuaderons, nous les contraindrons, ou nous les ferons punir. Eunomius profita de cet avis & prêcha ses impietez en termes couverts : mais ceux qui étoient nourris de la parole de Dieu en virent bien l'artifice. Quelque indignation qu'ils en eussent, ils crurent qu'il y auroit de l'imprudence à le contredire ouvertement. Ils firent donc semblant d'être heretiques, le vinrent trouver chez lui, & le prierent de leur expliquer nettement la verité de sa doctrine, sans les laisser davantage dans l'incertitude. Il s'enhardit à leur decouvrir ses sentimens : surquoi ils lui

dirent qu'il étoit contre la juſtice & la pieté de ne pas communiquer la verité à tous ceux qu'il gouvernoit. Ainſi il ſe laiſſa perſuader de prêcher ouvertement l'hereſie.

Socr. IV. 7. Ces nouveaux diſcours d'Eunomius exciterent un grand tumulte à Cyzique, & ceux même qui l'avoient fait declarer allerent à C. P. avec pluſieurs eccleſiaſtiques de Cyzique & le defererent à Eudoxe : l'accuſant d'enſeigner le fils non ſemblable au pere, & de perſecuter ceux qui n'étoient pas dans ſes ſentimens. Un prêtre nommé Heſychius étoit le plus ardent à le pourſuivre, & faiſoit grand bruit à C. P. Eudoxe fâché qu'Eunomius eût ſi mal ſuivi ſes conſeils, promit d'avoir ſoin de cette affaire : mais il la tiroit en longueur, & diſoit toûjours, qu'il n'avoit pas le tems de s'y appliquer. Les accuſateurs penetrant ſon deſſein, allerent à l'empereur qui étoit à C. P. ſe plaignirent hautement d'Eunomius ; & dirent que ſes blasfêmes étoient pires que ceux d'Arius. L'empereur commanda à Eudoxe de faire venir Eunomius & de le depoſer s'il étoit coupable. Eudoxe differoit toûjours, malgré les ſollicitations des accuſateurs : ils retournerent à l'empereur, crierent, pleurerent & le toucherent ſi vivement : qu'il menaça Eudoxe de le chaſſer lui-même de ſon ſiege, & de l'envoïer avec Eunomius tenir compagnie à Aëtius, s'il n'en faiſoit juſtice. Eudoxe ceda enfin : il cita publiquement Eunomius pour venir à C. P. rendre compte de ſa foi : mais il lui manda ſecretement de ſe retirer de Cyzique, & de ne s'en prendre qu'à lui-même du malheur

Philoſt. VI. c. 1.

qu'il s'étoit attiré par ſon imprudence. Enſuite il le condamna en ſon abſence & le dépoſat de l'épiſcopat, dans un concile qu'il avoit aſſemblé pour cet effet à C. P. Eunomius n'y comparut point, ſe plaignant que ſes juges étoient ſes parties. Depuis ce tems il fit un parti ſeparé des autres Ariens : car pluſieurs, indignez de la lâcheté avec laquelle Eudoxe l'avoit abandonné, ſe joignirent à lui & furent nommez Eunomiens. Lui même toutefois avoit auparavant abandonné ſon maître Aëtius; & ce ne fut qu'aprés avoir été condamné, qu'il ſe ſepara d'Eudoxe. Il ſe retira en Cappadoce ſa patrie, & ordona des évêques & des prêtres tout depoſé qu'il étoit. On ne mit point d'autre évêque à Cyzique; parce que le peuple demeura toûjours attaché à Eleuſius, qui en étoit évêque avant Eunomius. *Philoſt.* VI. *c.* 3.

XXX. Hereſie de Macedonius. *Ruf* I. *c.* 25. *Theod.* II. *c.* 6.

Macedonius devint auſſi chef de parti, depuis qu'il fut depoſé de C. P. Car s'étant declaré contre Eudoxe & les autres vrais Ariens, dont la cabale avoit prévalu : il ſoûtint toûjours le fils ſemblable en ſubſtance, ou même conſubſtantiel, ſelon quelques auteurs; mais il continua de nier la divinité du S. Eſprit, comme les purs Ariens : ſoûtenant que ce n'étoit qu'une créature ſemblable aux anges, mais d'un rang plus elevé. Baſile d'Ancyre, Euſtathe de Sebaſte, Sophronius de Pompeïopolis, Eleuſius de Cyzique, & generalement tous ceux qui avoient été depoſez au concile de C. P. en 360. embraſſerent cette opinion : quelques catholiques même y tomberent. C'eſt-à-dire que n'aïant aucune erreur ſur le fils, ils ne tenoient le S. Eſprit que ſimple créature. *Socr.* II. *c.* 45. *Soz.* IV. *c.* 27.

Sup. XIII. 43.

Le plus grand apui de cette ſecte fut Marathonius évêque de Nicomedie, & diſciple de Macedonius. Comme il étoit riche, liberal envers les pauvres, & d'une vie édifiante, ſon credit étoit grand ſur le peuple & ſur les moines : en ſorte que quelques-uns donnerent à cette ſecte le nom de Marathonius. Elle ſe répandit dans pluſieurs monaſteres & parmi le peuple de C. P. toutefois il n'y eurent ni évêque, ni égliſe, tant que les Ariens y dominerent, & juſques au regne d'Arcadius. Ils s'étendoient principalement dans la Thrace, la Bitynie & l'Helleſpont, & ſur tout dans la ville de Cyzique; & ils étoient de mœurs irreprochables pour la plûpart : leur exterieur étoit grave, & leur vie approchoit de la diſcipline monaſtique. On les appelloit en general *Pneumatomaques* : c'eſt-à-dire en grec ennemis du S. Eſprit.

XXXI. Traité de ſaint Athanaſe pour le S. Eſprit. *Tom. I. p. 173.*

S. Athanaſe fut averti de cette nouvelle hereſie par Serapion, qui lui écrivit leurs principales raiſons, l'exhortant à y répondre. On croit que c'étoit l'évêque de Thmoüis. S. Athanaſe étoit alors dans le deſert perſecuté & cherché pour le faire perir. Cette nouvelle lui fut un ſurcroît d'affliction; & malgré l'état incommode où il ſe trouvoit, il ne laiſſa pas d'écrire à Serapion un traité aſſez long, qu'il nomme toutefois une lettre courte, par raport à l'importance de la matiere : & qu'il ne lui envoïe, dit-il, que pour lui donner occaſion de ſupléer ce qui y manque. Il donne à ces nouveaux heretiques le nom de *Tropiques*, parce qu'ils pretendoient expliquer l'écriture par des *tropes*, c'eſt-à-

dire des figures de discours. Il refute premierement les passages par lesquels ils pretendoient montrer, que le S. Esprit étoit créature, & distingue soigneusement tous les sens du mot d'esprit dans les livres sacrez. Ensuite il vient aux objections tirées de la raison humaine. Si le S. Esprit, disoient-ils, n'est pas créature ni un des anges, s'il procede du pere, il est donc aussi fils; & le verbe & lui sont deux freres. Comment donc apelle-t-on le verbe fils unique? & pourquoi le nomme-t-on le premier aprés le pere & le S. Esprit ensuite, s'ils sont égaux? Que si le S. Esprit procede du fils, le pere est donc son aïeul. C'est ainsi qu'ils se joüoient de la divinité par leur curiosité sacrilege.

P. 184. D.
P. 175. D.
P. 189. D.
Epiph. hæres. 74. n. 8.

S. Athanase répond premierement, que s'il étoit permis de faire de pareilles questions & de suivre, en parlant de Dieu, les idées de la generation humaine, on demanderoit aussi qui est le pere du pere & le fils du fils & des petits fils: puisque parmi les hommes celui qui est pere à l'égard de l'un, est fils à l'égard de l'autre, & ainsi à l'infini; & le fils n'est qu'une portion de son pere. Il n'en est pas de même en Dieu, où le fils est l'image entiere de tout le pere; & toûjours fils, comme le pere toûjours pere: sans que le pere puisse être fils, ni le fils être pere. Il n'est donc permis de parler en Dieu, ni de frere ni d'aïeul, puisque l'écriture n'en parle point, & qu'elle ne donne jamais au S. Eprit le nom de fils: mais seulement le nom d'esprit du pere & d'esprit du fils. La sainte Trinité n'a qu'une même divinité, elle n'est toute qu'un seul Dieu; &

il n'eſt pas permis d'y joindre une créature, cela ſufit aux fideles; la connoiſſance humaine ne va pas plus loin : les cherubins couvrent le reſte de leurs
Iſa. VI. 2. aîles.

P. 196. Il montre enſuite par les ſaintes écritures, que le S. Eſprit eſt Dieu : ce qui lui eſt attribué ne convient qu'à Dieu, comme d'être ſanctifiant, vivifiant, immuable, immenſe. Il inſiſte ſur la tradition
P. 202. de l'égliſe qui a toûjours crû & enſeigné une trinité en Dieu, non-ſeulement de nom, mais réelle, ſur
Math. XVIII. 19 le fondement de ces paroles de J. C. Allez baptiſez au nom du pere, & du fils & du S. Eſprit : ſi le S. Eſprit eſt créature, ce n'eſt plus trinité, mais dualité : ou bien la trinité ſera un compoſé monſtrueux, & les chrétiens adoreront la créature avec le créateur comme on reprochoit aux Ariens. Auſſi fait-il voir que tout ce que les Tropiques diſoient contre
207. *D.* le S. Eſprit, les Ariens le diroient contre le fils. Il finit en priant Serapion de corriger ſon écrit, & d'excuſer la foibleſſe des expreſſions : proteſtant qu'il n'y a mis que ce qu'il a reçû de la tradition apoſtolique, ſans rien ajoûter à ce qu'il a apris : mais l'écrivant conformément aux ſaintes écritures.

S Athanaſe écrivit quelque tems aprés au même Serapion deux autres lettres beaucoup plus courtes ſur le même ſujet. L'une, parce qu'il l'avoit prié
To. 2. *p.* 10. *P.* 16. de reduire en abregé le premier traité ; l'autre pour répondre encore aux objections des heretiques tirées de la raiſon humaine. La premiere lettre montre que tout ce qui eſt dit du fils, eſt dit auſſi du S. Eſprit ; & par conſequent qu'on doit le reconnoître

Dieu

Dieu comme le fils : la ſeconde fait voir que le S. Eſprit ne peut être nommé fils, & qu'il ne faut dire de Dieu, que ce qu'il nous en a revelé lui-même. Au reſte ce ſont dans le fonds les mêmes preuves du premier traité. On voit par ces lettres l'eſtime que S. Athanaſe faiſoit de Serapion ; puiſqu'il les ſoumettoit à ſa cenſure. Auſſi étoit-ce un homme non-ſeulement d'une tres ſainte vie, mais d'une grande éloquence & d'un eſprit fort éclairé : d'où lui vint le ſurnom de ſcolaſtique, c'eſt à-dire de ſavant. S. Antoine le chériſoit particulierement : car avant ſon épiſcopat il avoit été moine & ſuperieur de pluſieurs moines. Il laiſſa quelques écrits, entre autres un traité contre les Manichéens, que nous avons encore, & pluſieurs lettres. Un autre Serapion prêtre & Abbé dans le canton d'Arſinoé, avoit ſous ſa conduite environ dix milles moines en divers monaſteres. Ils ſe loüoient pendant la moiſſon pour couper les bleds : chacun en gagnoit par là douze artabes, c'eſt-à-dire deux ſeptiers : dont ils remettoient une grande partie à leur abbé pour les pauvres : & ces aumônes étoient ſi abondantes, que perſone ne manquoit de nourriture dans leur voiſinage. On en chargeoit même des batteaux, pour envoïer à Alexandrie.

AN. 361.

Hier. ſcript.

Caniſ. antiq. lect.

Pallad. Lauſ. c. 76.

XXXI. Concile d'Antioche. S. Melece.

Amm. Marc. XX. *ult.* XXI. *c.* 6.

Theod. II. *c.* 31.

La guerre des Perſes aïant attiré l'empereur Conſtantius en Orient : il paſſa l'hiver à Antioche en 360. & l'année ſuivante il y aſſembla un concile tres nombreux, voulant faire condamner également, le conſubſtantiel & le diſſemblable en ſubſtance. Les évêques demanderent avant toutes cho-

AN. 360.

ſes, que l'on donnât à l'égliſe d'Antioche un paſteur, avec lequel on pût regler la foi. Car S. Euſtathe étoit mort, Eudoxe avoit quitté Antioche pour C. P. & Anien, élû au concile de Seleucie, avoit auſſitôt été exilé. Pluſieurs, même des évêques, faiſoient tous leurs efforts pour occuper cette grande place; & comme le peuple & les évêques étoient diviſez dans la creance, chacun favoriſoit celui qu'il croïoit dans ſon ſentiment. Enfin ils s'accorderent tous de choiſir Melece auparavant évêque de Sebaſte. Il étoit né d'une famille illuſtre à Melitine dans la petite Armenie, juſte, ſincere, ſimple, craignant Dieu, irreprehenſible en ſes mœurs; & ſur tout le plus doux de tous les hommes. La tranquillité de ſon ame paroiſſoit dans ſes yeux: un ſouris agréable ornoit ſes lévres: ſes mains étoient toûjours prêtes à embraſſer & à benir. Il fut élû évêque de Sebaſte en Armenie à la place d'Euſtathe: mais ne pouvant vaincre l'indocilité de ſon peuple, il ſe retira à Berée. Les Ariens le croïoient à eux; & les principaux auteurs de ſa promotion à Antioche furent Acace de Ceſarée & George de Laodicée: eſperant qu'il réüniroit à leur parti toute l'égliſe d'Antioche, & même les Euſtathiens: Car Acace déſlors ſe raprochoit des catholiques. Eux qui conoiſſoient mieux la foi de Melece, conſentirent volontiers à ſon élection: le decret en fut dreſſé, tout le monde y ſouſcrivit; & d'un commun accord on le mit en dépôt entre les mains d'Euſebe évêque de Samoſate.

Sozom. IV. c. 18.
Ruf. I. c. 24.
Philoſt. V. c. 5.
Greg. Naz. or. in Mel. p. 1023. C.
Greg. Naz. Carm de vita S. p. 24. C.
Theod. II. c. 31.
Sozom. II. c. 25.
Socr. II. c. 44.
Epiph. hær. 73. n. 18.
Philoſt. V. c. 1.
Theod. II. c. 31.

L'empereur aïant donné ordre de faire venir

Melece ; tous les evêques aſſemblez allerent au devant de lui, avec tout le clergé & tout le peuple : les Ariens & les Euſtathiens s'empreſſoient également de le voir, les uns ſur ſa réputation, les autres ſur l'eſperance qu'il ſe déclarereroit pour la foi de Nicée : la curioſité attiroit juſques au Juifs & aux païens, & tous admirerent ſa douceur & ſa modeſtie. Il commença à entrer en fonction par une predication ſelon la coûtume, & l'empereur voulut que le ſujet fût ce paſſage fameux des proverbes : *Conſ. apoſt. lib. VIII. c. 5.* Le Seigneur m'a créée au commencement de ſes *Prov. VIII. 22.* voïes : car c'eſt ainſi qu'il eſt dans le grec, & c'étoit le grand fort des Ariens. L'empereur ordonna que ce que chacun diroit, ſeroit écrit en même tems par des écrivains en notes. George de Laodicée commença & prêcha ouvertement l'hereſie : Acace de Ceſarée ſuivit, & tint le milieu entre ces blasfêmes & la verité catholique. Melece parla le troiſiéme, & fit un diſcours que S. Epiphane nous a conſervé, & qui eſt un modele de l'éloquence *Hær. 73. n. 29.* chrétiene. Il commence par l'humilité & la paix, & entrant inſenſiblement en matiere, il parle tres dignement du fils de Dieu : diſant qu'il demeure en lui en identité, qu'il eſt ſemblable au pere & ſon image parfaite. Il explique le paſſage des proverbes par les autres, où l'écriture dit nettement que le fils eſt engendré. Elle ſe ſert, dit-il, du mot de créer ou fonder, pour montrer qu'il ſubſiſte par lui-même, & qu'il eſt permanent : du mot d'engendrer, pour montrer ſon excellence au deſſus des productions tirées du neant. Il finit en reprimant la temeraire

AN. 361. curioſité des hommes, qui veulent penetrer la profondeur de la nature divine, & exhortant à s'en tenir à la ſimplicité de la foi. Tout cela en un diſcours d'un quart d'heure, qui n'eſt qu'un tiſſu de l'écriture.

Ce diſcours prononcé ſi hardiment, en preſence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple : mais les Ariens en furent extremement indignez : parce qu'encore que Melece ſe fût abſtenu par diſcretion des termes de conſubſtantiel & de ſubſtance : il s'étoit aſſez declaré pour la verité catholique. Eudoxe fit tous ſes efforts, pour l'obliger à ſe retracter ; & le trouvant inflexible, il s'adreſſa à l'empereur avec les autres Ariens, qui ſe repentoient de l'élection de Melece ; & ils l'accuſerent de Sabellianiſme, ſuivant leur ſtile ordinaire. Ils l'accuſerent auſſi d'avoir reçû à ſa communion, des prêtres depoſez par Eudoxe : c'eſt-à-dire apparemment des catholiques perſecutez injuſtement. Conſtantius les crût avec ſa legereté accoûtumée, & donna ordre de le releguer en Armenie à Melitine ſa patrie, un mois aprés qu'il étoit entré à Antioche. S. Melece avoit ſi bien profité de ce peu de tems, qu'il avoit banni l'erreur de ſon égliſe ; & retranchant les incorrigibles, il laiſſa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur l'aïant pris dans ſon chariot pour l'emmener en exil, fut pourſuivi par le peuple à coups de pierres : mais S. Melece le couvrit de ſon manteau.

Hier. Ch. an. 361. Philoſt. V. c. 5. Chryſoſt. in Mel. to. 5 p. 538. l. 10. Edit. Savill.

Cependant S. Euſebe de Samoſate s'étoit retiré en ſon égliſe : emportant l'acte de l'élection de S.

Theod. II. c. 32.

Melece, dont il étoit dépositaire. Les Ariens craignant ce témoignage de leur mauvaise foi, persuaderent à l'empereur de le redemander : il y envoïa en poste : mais Eusebe répondit : Je ne puis rendre un dépost public, que tous ceux de qui je l'ai reçû ne soient assemblez. L'empereur irrité de cette réponse, lui écrivit encore : le pressant de rendre cet acte ; & ajoûta que s'il ne le rendoit, il avoit ordonné qu'on lui coupât la main droite. Mais ce n'étoit que pour l'épouvanter ; car il avoit défendu au porteur de la lettre d'en rien faire. Eusebe aïant lû la lettre, presenta ses deux mains, & dit au porteur : Coupez-les moi toutes deux : car je ne rendrai point le decret, qui est une conviction si claire de la méchanceté des Ariens. L'empereur Constantius ne pût s'empêcher de loüer un si grand courage, & l'admira toûjours depuis. AN. 361.

XXXIII. Euzoïus évêque d'Antioche. *Philost. v c. 5. Sup. liv. x. n. 28.*

Pour remplir le siege d'Antioche, l'empereur envoïa querir à Alexandrie Euzoïus : un des premiers disciples d'Arius & deposé du diaconat dés le commencement, par S. Alexandre son évêque. L'empereur lui fit imposer les mains par les évêques : mais cette ordination divisa de nouveau l'église d'Antioche. Aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoïus ; & ceux qui depuis trente ans avoient souffert tous les mauvais traitemens des Ariens, sous Estiene, sous Leonce & sous Eudoxe, crurent s'en devoir enfin separer ; & commencerent à tenir leurs assemblées à part, dans l'église des apôtres nommée en grec *Palaia*, c'est-à-dire l'ancienne ; parce qu'elle étoit en effet la premiere d'An- *Theod II. c. 31. Socr. II. c. 44. V. Vales. in Theod. hic.*

AN. 361. tioche & dans le quartier nommé la vieille ville. Ils vouloient se rejoindre avec les Eustathiens, c'est-à-dire avec cette partie des catholiques, qui depuis l'injuste déposition de S. Eustathe, n'avoient point communiqué avec les Ariens : mais les Eustathiens refuserent cette union, parce que S. Melece avoit été élû par les Ariens, & que plusieurs de ceux qui le suivoient avoient reçû d'eux le baptême. L'église d'Antioche étoit donc divisée en trois : car outre les Ariens, qui reconoissent Euzoïus pour leur évêque, il y avoit deux partis catholiques divisez par un schisme, sans aucune diversité de créance : savoir les Eustathiens & les Meleciens, qui s'assembloient dans la Palée & qui faisoient le plus grand nombre. Ceux-ci garderent une telle affection pour leur S. Pasteur, quoiqu'il ne les eût gouvernez qu'un mois, que l'on en voïoit par tout des marques. Dés qu'ils l'eurent reçû dans la ville, ils donnerent son nom à leurs enfans : ensorte que l'on entendoit par tout le nom de Melece, dans les places, dans les ruës, dans la campagne. Ils portoient son image gravée dans leurs cachets ou en sculpture sur leur vaisselle, dans leurs chambres & en tous lieux, S. Chrysostome qui le raporte, l'avoit vû dans son enfance.

Chrys. in Melet. p. 537.

Ce fut à peu prés en ce tems que les Ariens firent leur derniere formule de foi : s'étant assemblez à Antioche en petit nombre, lorsque l'empereur y étoit, & qu'Euzoïus en étoit évêque sous le consulat de Taurus & de Florentius, qui est cette année 361. C'étoit apparemment dans le même

Socr. II. c. 45.

concile qu'ils avoient élû S. Melece. Ce qui est certain, c'est que ce petit nombre d'évêques remua de nouveau les questions déja terminées : disant qu'il falloit ôter le mot de semblable de l'exposition de foi reçûë à Rimini & à C. P. & sans dissimuler davantage, ils dirent que le fils est en tout dissemblable du pere, non seulement selon la substance, mais encore selon la volonté ; & déclarerent qu'il est tiré du néant, comme Arius avoit dit d'abord. Les sectateurs d'Aëtius qui étoient à Antioche, embrasserent cette opinion : aussi ce concile reçût les Ariens les plus déclarez & leur donna des églises, afin qu'ils publiassent librement leur impieté. Mais les catholiques d'Antioche prirent occasion de cette nouvelle formule, pour ajoûter au nom d'Ariens ceux d'Anoméens & d'Exoucontiens : tirant ce dernier des trois mots *ex ouc onton*, qui signifient en grec : du neant, ou de ce qui n'est point. Quand ils demandoient aux Ariens, pourquoi donc dans leur exposition de foi ils disoient que le fils étoit Dieu de Dieu : les Ariens répondoient : c'est comme l'apôtre dit : que tout est de Dieu : dans ce tout est compris le fils de Dieu. C'est pour cela qu'ils ajoûtoient ces mots à leur confession de foi : Selon les écritures. George de Laodicée étoit l'auteur de ce sophisme : ignorant, dit l'historien Socrate, comment Origene avoit autrefois expliqué cette expression de l'apôtre. Toutefois ces évêques Ariens ne pouvant soufrir les reproches qu'on leur faisoit, revinrent à la formule de C. P. & se retirerent chacun chez eux.

AN. 361.

Athan. de Syn. p. 906. D.

Athan. de Syn. p. 886. D.

AN. 361.

Il n'eſt pas aiſé de compter toutes les profeſſions de foi, que les Ariens avoient faites juſques alors. Socrate en compte neuf juſque à celle-ci, qui eſt la dixiéme. S. Athanaſe en met autant, mais on en peut compter juſquès à ſeize. La premiere ſera la lettre d'Arius à S. Alexandre : la ſeconde la déclaration d'Arius & d'Euzoïus à l'empereur Conſtantin, aprouvée au concile de Jeruſalem en 335. la troiſiéme, celle qui fut faite au concile de C. P. contre Marcel d'Ancyre en 336. nous ne l'avons pas. La quatriéme, la cinquiéme & la ſixiéme, ſont celles du concile d'Antioche à la dédicace en 341. la ſeptiéme, celle qui fut dreſſée quelques mois aprés, & apportée en Gaule à l'empereur Conſtant, par Narciſſe & les autres en 342. la huitiéme, la longue expoſition apportée en Italie l'an 345. par Eudoxe & les autres. La neuviéme, celle du faux concile de Sardique en 347. La dixiéme, celle du concile de Sirmium contre Photin en 351. la onziéme, celle de Sirmium dreſſée par Potamius en 357. la douziéme eſt la lettre du concile d'Ancyre, avec les dix-huit anathêmes : la treiziéme eſt la formule de Sirmium datée du vingt-deuxiéme de May 359. la quatorziéme, celle que les Acaciens propoſerent au concile de Seleucie le vingt-huitiéme de Septembre de la même année 359. la quinziéme celle de Nice en Thrace, ſouſcrite à Rimini & à C. P. & par la pluſpart des évêques : la ſeiziéme, celle de ce concile d'Antioche en 361.

Socr. II. c. 41. de ſynod. *Sup. x. n. 36.* *Liv. XI. n. 55.* *Ibid. n. 57.* *Liv. XII. n. 11.* *Ibid. n. 26.* *Ibid. n. 30.* *Ibid. n. 39.* *Liv. XII. n. 6.* *Ibid. n. 46.* *Sup. liv. XIV. n. 2.* *n. 7.* *n. 13.* *n. 10. 17.*

XXXIV. Julien proclamé empereur.

Pendant que l'empereur Conſtantius s'occupoit à tenir des conciles & à dreſſer de nouvelles formules

mule de foi, le Cesar Julien faisoit de grands progrés dans les Gaules. Il vainquit plusieurs fois les barbares qui faisoient effort depuis-long-tems pour s'établir sur les terres de l'empire; particulierement les Francs & les Allemans : il les repoussa au delà du Rein, & fit le dégât bien avant dans leurs païs. On le rendit suspect à Constantius naturellement défiant : en sorte que pour l'affoiblir, il envoïa lui demander une partie considerable de ses troupes, sous pretexte de la guerre contre les Perses. Ces soldats nez en Gaule & en Germanie, où ils avoient leurs femmes & leurs enfans, regarderent cet ordre comme une condamnation, pour les releguer aux extremitez du monde, & quoique Julien les exhortât à obéïr : ils se mutinerent, prirent les armes, & le declarerent Auguste, malgré sa résistance. Ce fut à Paris où Julien séjournoit volontiers à cause de la situation avantageuse; & il y avoit fait bâtir un palais, des bains & un aqueduc, dont nous voïons encore les restes magnifiques. La nuit qui preceda cette declaration, Julien avoit dit à ceux qui l'aprochoient de plus prés, qu'en dormant il avoit vû un personage tel que l'on representoit le Genie de l'empire : c'est-à-dire un jeune homme nud tenant une corne d'abondance, qui lui faisoit ce reproche. Il y a long-tems, Julien, que je demeure caché dans le vestibule de ta maison, desirant augmenter ta dignité : Je me suis retiré plusieurs fois comme refusé : si tu ne me reçois pas à present que tant de gens s'y accordent, je m'en irai triste & cõfus : mais souviens-toi bien, que je ne demeurerai pas long-

Amm. Marc. lib. xx. c. 4.

Amm. Marc. xx. c. 5.

Julian. Misopog. p. 61.

AN. 360.

tems avec toi. Un tel ſonge étoit de grand poids pour Julien. Il raconte ainſi lui-même la maniere dont il accepta l'empire : Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve & tous les dieux ſavent que je n'en ſoupçonois rien, juſques à l'heure que j'en ai apris la nouvelle, vers le coucher du ſoleil. Auſſi-tôt le palais fut environné, & j'entendis de grans cris : je n'oſois m'y fier & doutois de ce qu'il falloit faire. J'étois monté à une chambre haute, ſeparée de celle de ma femme, qui vivoit encore. Delà par une fenêtre j'adorai Jupiter ; & comme les cris augmentoient, & que tout le palais étoit en trouble : je le priai de me donner un préſage. Il le fit, m'ordonnant de me laiſſer perſuader & de ne point m'opoſer à l'affection de l'armée. Et toutefois aïant eu de tels ſignes, je ne cedai pas aiſement ; & je reſiſtai autant qu'il me fut poſſible. Quelque tems auparavant il avoit fait venir de Grece un de ces miniſtres des faux dieux, que les Grecs nommoient *hierophantes*, avec lequel il avoit fait quelque ceremonie trés-ſecrete : car il faiſoit encore profeſſion exterieure du Chriſtianiſme ; & il n'y avoit qu'Oribaſe de Pergame ſon medecin, & un Africain nommé Evemere, qui ſçeuſſent ſon ſecret.

Epiſt. ad Athan. p. 521.

Eunap. in Maximo. p. 90.

Aïant accepté l'empire, il écrivit à Conſtantius, pour le prier de le trouver bon : proteſtant de ne lui être pas moins ſoûmis, & offrant de recevoir de ſa main un prefet du pretoire. Mais pour les autres officiers, il vouloit en avoir la diſpoſition. Cette lettre fut portée par Pentadius & Eleuthere, deux officiers conſiderables, qui trou-

Amm. xx. c. 8, 9.

verent Conſtantius à Ceſarée de Cappadoce. Quand il eut oüi la lecture de la lettre, il s'emporta extraordinairement; & regardant ceux qui l'avoient apportée, avec des yeux qui ne leur promettoient que la mort; il les fit ſortir ſans leur rien demander, ni rien écouter davantage. Il délibera s'il quitteroit la guerre des Perſes pour marcher contre Julien: mais il ſe contenta de lui écrire qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit paſſé. Et ſi vous voulez, diſoit-il, vous mettre en ſeureté vous & vos amis, vous devez vous contenter du titre de Ceſar, & recevoir les officiers que je vous envoïerai. Cette lettre de Conſtantius fut portée par le queſteur Leonas, qui avoit aſſiſté au concile de Seleucie. Il envoïa encore à Julien un évêque de Gaule nommé Epitecte, pour l'aſſurer qu'il lui ſauveroit la vie: prétendant lui faire aſſez de grace.

AN. 360.

Sup. n. 12.

Jul. ad. Athan. p. 525.

Leonas étant arrivé à Paris, Julien le reçut ſelon ſa dignité & ſon merite: le lendemain il aſſembla les ſoldats & le peuple dans le champ des exercices: où étant monté ſur ſon tribunal, il ſe fit preſenter la lettre de Conſtantius. On la lut publiquement: mais quand on vint à l'endroit où Conſtantius condamnoit tout ce qui s'étoit paſſé, & vouloit que Julien ſe contentât du titre de Ceſar: on entendit de tous côtez des voix terribles, qui confirmoient à Julien le titre d'Auguſte, au nom de la province, des ſoldats & de l'état, à qui il étoit neceſſaire contre les barbares. Ainſi Leonas fut bien heureux de s'en retourner en ſeureté. C'étoit l'année 360. & Julien aïant fait encore quelque expedition

Amm. xx. 9.

AN. 361.

militaire au delà du Rein, revint en Gaule & passa l'hyver à Vienne. Il portoit les marques d'empereur, c'est-à-dire la pourpre & le diadême orné de pierreries: & aïant pacifié les Gaules & perdu sa femme Helene sœur de Constantius, il se trouvoit plus disposé à lui faire la guerre: prévoïant même que ce prince devoit mourir bien-tôt: soit par l'art de la divination comme les païens le croïoient, soit qu'il l'eut fait empoisonner, comme les Chrétiens l'ont publié. Il prétendit avoir eû la nuit à Vienne une vision d'un fantôme lumineux, qui lui prononça & lui repeta plusieurs fois quatre vers grecs, portant que quand Jupiter seroit en Aquarius & Saturne au vingt-cinquiéme degré de la Vierge, l'empereur Constantius finiroit en Asie d'une triste mort. Julien feignit encore d'être Chrétien, pour s'attirer tout le monde, & ne point trouver d'obstacle: quoique depuis long-tems il y eut renoncé en secret, s'appliquant aux superstitions païenes, des aruspices & des augures. Le jour de l'Epiphanie sixiéme de Janvier de l'an 361. il alla à l'église & fit la priere solemnelle avec les Chrétiens. On celebroit alors en ce jour la naissance de J. C. aussi bien que son baptême.

Amm. XXI. 1.

Am. ibid. Greg. Naz. or. 3. *p.* 68. *B.*

Amm. XXI. 2.

Vales. hic.

Julien passa ensuite en Pannonie, surprit Sirmium, s'assura du pas de Suques, qui étoit l'entrée de la Thrace, & s'arrêta à Naïsse: pendant que ses forces s'assembloient. Ce fut alors qu'il renonça ouvertement au Christianisme. Car dans une lettrre au philosophe Maxime, où il témoigne avoir passé de Gaule en Illyrie, il dit ces paroles: Nous servons

Epist. 38. *p.* 182.

les dieux ouvertement, & la multitude des troupes qui me ſuivent eſt pieuſe. Nous ſacrifions des bœufs publiquement; & nous avons offert aux dieux pluſieurs hecatombes en actions de graces. Les dieux me commandent de conſerver en tout la pureté autant qu'il eſt poſſible ; & je leur obéïs volontiers. Ils me promettent de grandes récompenſes de mes travaux, ſi je ne me neglige point.

AN. 361.

XXXV. Mort de Conſtantius.

Conſtantius occupé à la guere contre les Perſes, ne put d'abord marcher en perſonne contre Julien, dont il apprit les progrés à Edeſſe : car il s'étoit avancé juſques-là : mais aïant ſçû le lendemain que Sapor s'étoit retiré, il retourna promptement à Antioche, & en partit ſur la fin de l'automne pour aller à C. P. En arrivant à Tharſe il fut attaqué d'une petite fievre, qu'il crut diſſiper par l'agitation du voïage : mais il fut contraint de s'arrêter au premier gîte à Mopſucrene, c'eſt-à-dire la fontaine de Mopſus, dieu de Cilicie, celebre par ſes oracles. C'étoit au pied du mont Taurus, à l'extremité de la province vers la Cappadoce. Conſtantius ſe voïant prés de la mort voulut recevoir le baptême, qu'il avoit differé juſques-là ; & le reçut de la main d'Euzoïus évêque Arien d'Antioche. Ainſi il mourut dans l'hereſie, le troiſiéme des nones de Novembre, ſous le conſulat de Taurus & de Florentius : c'eſt à-dire le troiſiéme de Novembre l'an 361. il étoit dans la quarante-cinquiéme année de ſon âge & la vingt-cinquiéme de ſon regne, depuis la mort du grand Conſtantin ſon pere. Il troubla la religion Chrétienne, ſimple d'elle-même par une ſu-

Amm. Marc.

Socr. II. c. 49. Philoſt. VI. c. 5.

Athan. de Syn. p. 907. A.

Chr. Idat. an. 361. Chr. Paſch. p. 294. D.

Amm. XXI. c. 16.

AN. 361. perſtition de vieille ; & s'appliquant plus à l'examiner curieuſement qu'à la regler ſerieuſement, il excita pluſieurs diviſions, qu'il fomenta enſuite par des diſputes de mots ; & il ruina les voitures publiques, en faiſant aller & venir des troupes d'évêques, pour les conciles où il vouloit ſe rendre l'arbitre de la religion. C'eſt ainſi qu'en parle Ammian Marcellin, qui étant païen ne doit pas être ſuſpect.

Si-tôt que Conſtantius fut mort, ceux qui étoient auprés de lui envoïerent deux comtes en donner avis à Julien, & le prier de venir inceſſamment dans l'Orient, qui étoit prêt à lui obéïr. Ils le trouverent à Naïſſe en Dacie : occupé à conſulter les aruſpices ſur les entrailles des beſtes ; & les augures ſur le vol des oiſeaux, & embaraſſé de l'ambiguité des préſages. Enfin cette agreable nouvelle le raſſura : il marcha vers la Thrace & arriva à C. P. l'onziéme de Decembre la même année 361. Le corps de Conſtantius y fut aporté, ſous la conduite de Jovien depuis empereur, & enſeveli avec la magnificence convenable, auprés du grand Conſtantin dans l'égliſe des apôtres.

Amm. XXII. init.

Fin du troiſiéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A

blâme

D

I

M

S. Milles

Fin de la Table des Matieres.

